

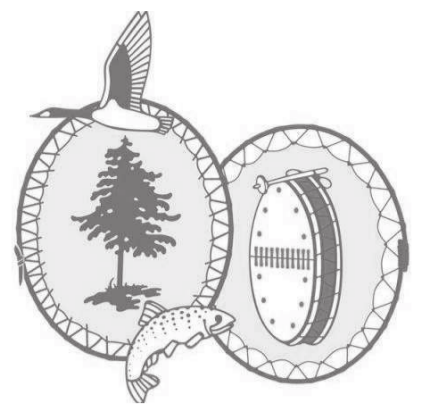
# UNITÉS D'HABITATION MISTISSINI

Gouvernement de la nation crie  
et Service de police Eeyou Eenou



## LISTES DES FEUILLES

A000	PAGE FRONTISPICE
A001	DEVIS
A002	DEVIS (SUITE)
A010	IMPLANTATION - MISTISSINI
A101	TYPE A - PLANS DE PLANCHER ET DE PLAFONDS
A102	TYPE B - PLANS DE PLANCHERS ET DE PLAFONDS
A201	TYPE A - PLAN DE TOITURE ET ÉLEVATIONS
A202	TYPE B - PLAN DE TOITURE ET ÉLEVATIONS
A300	COUPES DE MURS EXTÉRIEURS ET DÉTAILS EN COUPE
A301	COUPES DE MURS ET DÉTAILS
A400	DÉTAILS EN PLANS EXTÉRIEURS
A700	COMPOSITIONS ET DÉTAILS TYPES
A800	AGRANDIS ET MOBILIER INTÉGRÉ



Gouvernement de la Nation Crie

CONSEILLERS PROFESSIONNELS :

Architecture

**stgm**

488, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil

**Ashini**  
CONSULTANTS

563, des Actionnaires, Chicoutimi, G7J 5B3  
1, Metabou, Passamit, G04 1B0  
1020, Quai des Écluses, Mistissini, G0V2Y0  
418-437-2365

Mécanique / Électricité

**ambioner**  
Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
www.ambioner.com

Plan clé :

### Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.

L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.

Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.

Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "ÉMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

### RÉVISIONS

No	aa/mm/jj	Description	Par
1	2019/04/26	POUR APPEL D'OFFRES	GR

Scelu :



Projet : 2019-04-29

**UNITÉS D'HABITATIONS -  
MISTISSINI** Gouvernement de la  
nation Crie et Service de police  
Eeyou Eenou

Titre du dessin :

**PAGE FRONTISPICE**

Conçu par : <b>S. LANGEVIN</b>		Dessiné par : <b>C. MONTELPARE</b>	
Approuvé par : <b>G. ROBIN</b>	Nom du fichier : <b>FICHIER_CENTRAL.RVT</b>		Echelle : <b>1 : 1</b>
Date : <b>2019/04/26</b>	Numéro de projet :	Feuille :	<b>A000</b>

Item	RÉSUMÉ DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE	CCQ 2010
1	MESURE DIFFÉRENTE: <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
2	Description du projet: <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau <input type="checkbox"/> Agrandissement <input type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Changement d'usage	<input type="checkbox"/> Partie 3 <input checked="" type="checkbox"/> Partie 9
3	Usage principal(aux) (C) Habitation	
4	Aire du bâtiment au sol (m <sup>2</sup> ) Type A - Duplex (x1) 158 m <sup>2</sup> Type B - Triplex (x2) 226 m <sup>2</sup> Type C - Transit -	
5	Nombre d'étage Au dessus niv. de sol 2 Sous niv. sol -	
6	Nombre de rues/voies d'accès 1	3.2.2.10& 3.2.5.6
7	Système de gicleurs <input type="checkbox"/> totalité du bâtiment <input type="checkbox"/> substitution <input checked="" type="checkbox"/> non requis	
8	Conception sans obstacle <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	9.5.2.1 / 3.8.11.1a)
9	Assemblages horizontaux résistance au feu (heures) Plancher(s) 00 Hrs 00 9.10.15 et 9.10.9.16 Toiture(s) 00 Hrs 00 9.10.15 Mezz(s) -- Hrs -- Résistance au feu du support d'assemblage Plancher(s) 00 Hrs 00 9.10.8.10.1) Toiture(s) 00 Hrs 00 9.10.8.10.1) Mezz(s) -- Hrs --	
10	Résistance au feu (RF) entre les logements Plancher(s) 00 Hrs 00 9.10.9.14.3) Cloison(s) 1 Hrs 00 9.10.9.14.3)	

# DEVIS D'ARCHITECTURE

## DIVISION 01 EXIGENCES GÉNÉRALES

- A. CONDITIONS GÉNÉRALES**
- L'ENTREPRENEUR DEVA EFFECTUER LES TRAVAUX CONFORMÉMENT AUX PRÉSCRIPTIONS DES CODES EN VIGUEUR AU MOMENT DE LA SOUMISSION.
  - L'ENTREPRENEUR DEVA SE PROCURER À SES FRAIS L'ENSEMBLE DES PERMIS REQUIS PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES EXCLUANT LE PERMIS DE CONSTRUCTION.
  - L'ENTREPRENEUR DEVA AVERER L'ARCHITECTE PAR ÉCRIT DE TOUTE ERREUR OU OMISSION AUX PLANS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
  - L'ENTREPRENEUR DEVA AVERER L'ARCHITECTE PAR ÉCRIT DE TOUTE CONDICTION POUVANT AJOUTER AUX COÛTS DES TRAVAUX OU POUVANT METTRE EN CAUSE LA SOLIDITÉ DES OUVRAGES ET DU BÂTIMENT.
  - L'ENTREPRENEUR DEVA PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À SES TRAVAUX CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES USAGERS.
  - L'ENTREPRENEUR DEVA PRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES POUR CONSERVER LES LIEUX EXISTANTS LIBRES DE TOUTE SALETÉ, NETTOYER LES LIEUX À LA FIN DE CHAQUE JOURNÉE DE TRAVAIL, MAINTENIR LE PÉRIMÈTRE ET LES ACCÈS AU CHANTIER PROPRES ET LIBRES DE DÉCHETS DE CONSTRUCTION.
  - L'ENTREPRENEUR DEVA PRENDRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES AFIN QUE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION MOCCASSIONNENT AUCUNE FORME DE POUSSIERE OU POURRAIT ÊTRE REPENDUE AILLEURS QUE DANS LA ZONE IMMÉDIATE OU LES TRAVAUX SONT EXÉCUTÉS.
  - L'ENTREPRENEUR DEVA ÉVACUER LES DÉBRIS DU CHANTIER DE FAÇON RÉGULIÈRE DANS UN CONTENANT 8 REBUTS.
  - L'ENTREPRENEUR DEVA EFFECTUER LES TRAVAUX BRUYANTS (DÉMOLITION LOURDE, UTILISATION D'OUTILS PNEUMATIQUES, ETC.) EN PÉRIODE PRÉFÉRENCELLE (SOIR OU DU MATIN) DANS LE CAS D'UN BÂTIMENT OCCUPÉ.
  - À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, AUCUNE RESTRICTION SUR LES HEURES PERMISES POUR L'ÉXÉCUTION DES TRAVAUX N'EST EXIGÉE.
  - MESURES DE SÉCURITÉ-INCENDIE: RESPECTER LES EXIGENCES DE LA NORME CF-301, ÉMISE PAR LE COMMISSAIRE FÉDÉRAL DES INCENDIES, MONTRÉAL CHANTIER D'UN NOMBRE SUFFISANT D'EXTINCTEURS PORTATIFS ET LES MAINTENIR OPÉRATIONNELS PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX.
  - L'ENTREPRENEUR DEVA SE CONFORMER TOUT AU LONG DU CHANTIER AUX EXIGENCES DE LA CSST EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ. IL DEVA TRANSMETTRE AU PROPRIÉTAIRE UNE COPIE DE SON PROGRAMME DE PRÉVENTION ADAPTÉ AU CHANTIER CONCERNÉ.
  - AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVA SOUMETTRE POUR APPROBATION, UN ÉCHÉANCIER DÉTAILLÉ DES TRAVAUX EN TENANT COMPTE QUE LES TRAVAUX DEVRAIENT ÊTRE COMPLETÉS ET LIVRÉS AU PROPRIÉTAIRE AU PLUS TARD À LA DATE FIXÉE AU DOCUMENT DE SOUMISSION OU À LA DATE RÉVISÉE ET CONVENUE ENTRE LES PARTIES.
  - SI REQUIS PAR LA PORTÉE DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVA FOURNIR À SES FRAIS UN SYSTÈME D'ÉCHAFAUDAGE CONFORME À LA NORME CSA-S269 2 ANS QU'A LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ. LE SYSTÈME DEVA ÊTRE CONÇU PAR UN INGÉNIEUR ET SOUMIS POUR APPROBATION AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES. L'ENTREPRENEUR DEVA FAIRE VÉRIFIER L'INSTALLATION RÉGULIÈREMENT PAR LA CSST ET SE CONFORMER AUX EXIGENCES DE L'INSPECTEUR. L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE DÉCOURT OU INDIRECT CAUSÉ PAR SES ÉCHAFAUDAGES.
  - À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE AUX PLANS, SEUL DES MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS NEUFS DOIVENT ÊTRE INCORPORÉS À L'OUVRAGE. LES PRODUITS TROUVÉS DÉFECTUEUX AVANT L'ACCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DEVONT ÊTRE REMPLACÉS PAR L'ENTREPRENEUR À SES FRAIS.
- B. SERVICES TEMPORAIRES**
- L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR À SES FRAIS LE RACCORDEMENTS DE TOUTS LES SERVICES TEMPORAIRES AUX RÉSEAUX EXISTANTS. LE PROPRIÉTAIRE INDIQUERA À L'ENTREPRENEUR LE POINT DE RACCORD ACCEPTABLE.
- DANS LE CAS OU L'ENTREPRENEUR NE PEUT SE RACCORDER AUX INSTALLATIONS EXISTANTES DU PROPRIÉTAIRE, L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR FOURNIR TOUTS LES SERVICES TEMPORAIRES REQUIS POUR L'ÉXÉCUTION DE SES TRAVAUX, ET CE, À SES FRAIS.
- DANS LES 2 CAS, L'ENTREPRENEUR DOIT INCLURE À SA SOUMISSION LES FRAIS POUR LE BRANCHEMENT, LE MAINTIEN ET LE DÉBRANCHEMENT DE TOUTS LES SERVICES.
- C. DOCUMENTS À SOUMETTRE**
- L'ENTREPRENEUR DEVA TRANSMETTRE AU PROPRIÉTAIRE TOUTS LES DESSINS D'ATELIER (PDF) ET LES ÉCHANTILLONS (2 EXEMPLAIRES). L'APPROBATION DES DESSINS D'ATELIER EST FAITE DANS LE SEUL BUT DE CONSTATER LA CONFORMITÉ AVEC LE CONCEPT GÉNÉRAL. CETTE APPROBATION NE RELÈVE PAS L'ENTREPRENEUR DE SA RESPONSABILITÉ POUR LES ERREURS OU OMISSIONS CONTENUES DANS LES DESSINS D'ATELIER, NI DE SON OBLIGATION DE SATISFAIRE À TOUTES LES EXIGENCES DES DOCUMENTS CONTRACTUELS. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DES DIMENSIONS QU'IL DOIVENT ÊTRE CONFORMES ET MISES EN CORRÉCTION AU CHANTIER, DE L'UNIFORMITÉ QUANT AUX PROCÉDÉS DE FABRICATION OU AUX TECHNIQUES DE CONSTRUCTION ET DE POSÉ, ET DE LA COORDINATION DU TRAVAIL DE TOUTS LES SOUS-TRAITANTS.
  - L'ENTREPRENEUR DEVA TRANSMETTRE POUR APPROBATION LES DESSINS D'ATELIER, LES FICHES TECHNIQUES ET LES ÉCHANTILLONS SUIVANTS:

SECTION 05 MÉTAUX OUVRÉS	DESSIN D'ATELIER
SECTION 06 PRODUIT DE TRAITEMENT DU BOIS	FICHE TECHNIQUE
SECTION 06 REVÊTEMENT DE BOIS	FICHE TECHNIQUE / ÉCHANTILLON
SECTION 06 STRATIFIÉ PLASTIQUE	FICHE TECHNIQUE / ÉCHANTILLON
SECTION 06 CORIAN COMPTOIR/LAVABO	DESSIN D'ATELIER / FICHE TECHNIQUE / ÉCHANTILLON DE FINI
SECTION 07 PARE-AIR / PARE-VAPEUR	FICHE TECHNIQUE
SECTION 07 IMPERMÉABILISATION EN ALUMINIUM	FICHE TECHNIQUE / DESSIN D'ATELIER / ÉCHANTILLON
SECTION 07 IMPERMÉABILISATION	FICHE TECHNIQUE
SECTION 07 HYDROFUGATION	FICHE TECHNIQUE
SECTION 07 TOITURE - MEMBRANE ÉLASTOMÈRE	FICHE TECHNIQUE / ÉCHANTILLON
SECTION 07 SOULÈVE	DESSIN D'ATELIER / ÉCHANTILLON
SECTION 07 PRODUIT D'ÉTANCHÉITÉ	FICHE TECHNIQUE
SECTION 08 PORTE, CADRE ET QUINCAILLERIE	FICHE TECHNIQUE / DESSIN D'ATELIER
SECTION 08 FENÊTRATION	DESSIN D'ATELIER / CERTIFICAT DE CONFORMITÉ
SECTION 08 VITRAGE	ÉCHANTILLON / FICHE TECHNIQUE
SECTION 09 GYPSE / MONTANT / ACC.	ÉCHANTILLON / FICHE TECHNIQUE
SECTION 09 FINITION	ÉCHANTILLON / FICHE TECHNIQUE
SECTION 10 ACCESSOIRES	DESSIN D'ATELIER / ÉCHANTILLON / FICHE TECHNIQUE

- D. NETTOYAGE FINAL**
- L'ENTREPRENEUR DOIT CONSERVER SON LIEU DE TRAVAIL PROPRES EN TOUTS TEMPS ET EFFECTUER UN MENAGE COMPLET DES LOCAUX TOUCHÉS À LA FIN DES TRAVAUX, ET CE, AVANT L'ACCEPTION FINALE.
    - LAVAGE DE TOUTES LES SURFACES.
    - LAVAGE DES VITRES INTÉRIEURES (ET EXTÉRIEURES SI APPLICABLE).
    - ASPIRATEUR, CHARGÉ DES PLANCHERS.
    - NETTOYAGE DES APPAREILS DÉCLARAGE ET DES LENTILLES.
    - REMPLACEMENT DES FILTRES DES SYSTÈMES DE VENTILATION (SI APPLICABLE).
- E. GARANTIES**
- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE AU CONTRAT, FOURNIR UNE GARANTIE ÉCRITE ÉMISE AU NOM DU PROPRIÉTAIRE COUVRANT L'ENSEMBLE DES TRAVAUX POUR UNE PÉRIODE DE UN (1) AN À LA SUITE DE LA RÉCEPTION. PROVISOIRE DES TRAVAUX.

- FOURNIR UNE GARANTIE ÉCRITE ÉMISE AU NOM DU PROPRIÉTAIRE COUVRANT UNE PÉRIODE DE CINQ (5) ANS OU TEL QUE DÉCRIT AU SECTION RESPECTIVE À LA SUITE DE LA RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX. LES COMPOSANTES SUIVANTES:
- PORTES, CADRES, QUINCAILLERIE.
  - FENÊTRATION.
  - TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ (TOITURE, MURS EXTÉRIEURS, SOLINS).
  - SCÉLANT.
  - IMPERMÉABILISATION, HYDROFUGATION, PROTECTION CONTRE LE FEU (IGNIFUGES, INTUMESCENT).

- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE AU CONTRAT, FOURNIR UNE GARANTIE ÉCRITE ÉMISE AU NOM DU PROPRIÉTAIRE COUVRANT L'ENSEMBLE DES TRAVAUX POUR UNE PÉRIODE DE UN (1) AN À LA SUITE DE LA RÉCEPTION. PROVISOIRE DES TRAVAUX.
- FOURNIR UNE GARANTIE ÉCRITE ÉMISE AU NOM DU PROPRIÉTAIRE COUVRANT UNE PÉRIODE DE CINQ (5) ANS OU TEL QUE DÉCRIT AU SECTION RESPECTIVE À LA SUITE DE LA RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX. LES COMPOSANTES SUIVANTES:
- PORTES, CADRES, QUINCAILLERIE.
  - FENÊTRATION.
  - TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ (TOITURE, MURS EXTÉRIEURS, SOLINS).
  - SCÉLANT.
  - IMPERMÉABILISATION, HYDROFUGATION, PROTECTION CONTRE LE FEU (IGNIFUGES, INTUMESCENT).

- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE AU CONTRAT, FOURNIR UNE GARANTIE ÉCRITE ÉMISE AU NOM DU PROPRIÉTAIRE COUVRANT L'ENSEMBLE DES TRAVAUX POUR UNE PÉRIODE DE UN (1) AN À LA SUITE DE LA RÉCEPTION. PROVISOIRE DES TRAVAUX.
- FOURNIR UNE GARANTIE ÉCRITE ÉMISE AU NOM DU PROPRIÉTAIRE COUVRANT UNE PÉRIODE DE CINQ (5) ANS OU TEL QUE DÉCRIT AU SECTION RESPECTIVE À LA SUITE DE LA RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX. LES COMPOSANTES SUIVANTES:
- PORTES, CADRES, QUINCAILLERIE.
  - FENÊTRATION.
  - TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ (TOITURE, MURS EXTÉRIEURS, SOLINS).
  - SCÉLANT.
  - IMPERMÉABILISATION, HYDROFUGATION, PROTECTION CONTRE LE FEU (IGNIFUGES, INTUMESCENT).

- À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE AU CONTRAT, FOURNIR UNE GARANTIE ÉCRITE ÉMISE AU NOM DU PROPRIÉTAIRE COUVRANT L'ENSEMBLE DES TRAVAUX POUR UNE PÉRIODE DE UN (1) AN À LA SUITE DE LA RÉCEPTION. PROVISOIRE DES TRAVAUX.
- FOURNIR UNE GARANTIE ÉCRITE ÉMISE AU NOM DU PROPRIÉTAIRE COUVRANT UNE PÉRIODE DE CINQ (5) ANS OU TEL QUE DÉCRIT AU SECTION RESPECTIVE À LA SUITE DE LA RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX. LES COMPOSANTES SUIVANTES:
- PORTES, CADRES, QUINCAILLERIE.
  - FENÊTRATION.
  - TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ (TOITURE, MURS EXTÉRIEURS, SOLINS).
  - SCÉLANT.
  - IMPERMÉABILISATION, HYDROFUGATION, PROTECTION CONTRE LE FEU (IGNIFUGES, INTUMESCENT).

## DIVISION 05 MÉTAUX OUVRÉS

- A. NORMES DE RÉFÉRENCES**
- CSA S16.1 - NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉXÉCUTION DES OUVRAGES D'ACIER.
  - ACNOR W59, TRAVAUX DE SOUDURE.
  - CSA G40.2 ET CSA G40.22, PROFILÉS, TUBES ET PLAQUE D'ACIER, RIVETS, NUANCES 300M ET 260M; ASTM A268, ACIER INOXYDABLE; PLAQUES, TÔLES, PROFILÉS, NUANCE 304, FIN #4; ANSINAMMM MBG S31, CALEROTÉS.
  - CSA G152, 12, BARRES D'ARMATURES, #100 UI 15, NUANCE: A400K; ASTM A63, TUYAU D'ACIER, CLASSE 40 SANS SOUDURE AU FIN FINN; ASTM222321 44, ALIAGE 6063-T5, ALUMINIUM PROFILÉ, TUBES, CORNÈRES, PLAQUES; ASTM A330 ET A325, BOLLONS D'ASSEMBLAGE, ÉCROUS, RONDELLES; CANVGCSB 1-40, APPRÊT APPLIQUÉ EN ATELIER.
  - CSA G164, GALVANISATION À CHAUD (MINIMUM DE 600g/m<sup>2</sup>); ONG-1-69-181M, PEINTURE DE RÉTOUCHE TYPE GALVALCON RICHE EN ZINC.
- B. GÉNÉRALITÉS**
- LES GARDES-CORPS ET LES MAINS-COURANTES MÉTALLIQUES AINSI QUE TOUTS LES ASSEMBLAGES DOIVENT ÊTRE CONÇUS POUR RÉSISTER AUX SURCHARGES DANS LE SENS VERTICAL ET HORIZONTAL, CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT (CNB).
  - SAUF INDICATION CONTRAIRE AUX PLANS, TOUTS LES ÉLÉMENTS D'ACIER EXTÉRIEURS OU INSTALLÉS DANS UN MILIEU HUMIDE DOIVENT ÊTRE EN ACIER GALVANISÉ À CHAUD.
  - LES DESSINS D'ATELIER INDIQUERONT CLAIÈREMENT L'ARRANGEMENT GÉNÉRAL, LA QUALITÉ DU PRODUIT, LES DIMENSIONS, LES FINIS, LES RÉSERVES, L'ARMATURE, LES ANCRAGES ET LES CROCHETS NÉCESSAIRES.
  - TOUTS LES DESSINS D'ATELIER SOIENT PORTER LE SCAU D'UN INGÉNIEUR RECONNU DANS LA PROVINCE DU QUÉBEC ET MEMBRE EN TITRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC. L'INGÉNIEUR DEVA VÉRIFIER ET DÉFINIR LA CONFORMITÉ DES ASSEMBLAGES ET LES DIMENSIONS DES COMPOSANTES.
  - TOUTS LES MATÉRIEL DOIVENT ÊTRE NEUFS ET EXEMPTS DE ROUILLE.
  - TOUTS LES PROFILÉS DOIVENT ÊTRE FOURNIS D'UNE SEULE PIÈCE, SANS SOUDURE D'ABOUTEMENT. TOUTS LES PROFILÉS COMPOSÉS DE PIÈCES ABOUTÉES SONT REJUS.
  - LES PROFILÉS, LES TUBES ET LES PLAQUES D'ACIER DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME CSA-G40-21, NUANCE 300M DE L'ACNOR ET GALVANISÉ.
  - GALVANISATION PAR IMMERSION À CHAUD - APPLIQUER UNE COUCHE DE ZINC D'AU MOINS 600G/MÈTRES CARRÉS AUX ENDOITS INDIQUÉS, CONFORMÉMENT À LA NORME CANCSA-G164.
  - SOUDURE DE L'ACIER - CONFORME À LA NORME ACNOR 048-1-M1980, ACNOR W59-1984.
  - PEINTURE DE RÉTOUCHE POUR ACIER GALVANISÉ - APPRÊT RICHE EN ZINC, CONFORME À LA NORME ONGC-1-69-181M DE TYPE GALVALCON OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
  - ANCRAGE SPÉCIAL: ANCRAGE CHIMIQUE, TEL QUE SPÉCIFIÉ AU PLANS.
  - OUVRAGE FAÇONNE DE MANÈRE OÙ LES SOIENT DÉQUITÉE, D'ALIGNEMENT, D'APLOMB, AUX DIMENSIONS PRÉCISES EXIGÉES ET AVEC DES JOINTS SERRÉS ET SOUDÉMENT ASSUÉTIS.
  - FOURNIR EN TEMPS OPPORTUN, TOUTS LES PRÉCIS D'ACIER DEVANT ÊTRE INCORPORÉS AU BÉTON.
  - SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTS LES ASSEMBLAGES SERONT DE "TYPE" SOUDÉS; LES SOUDURES APPARENTES DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉES EN CONTINUE SUR TOUTE LA LONGUEUR DU JOINT, LAMES ET PAS POUR OBTENIR UNE SURFACE LISSE ET UNIFORME.
  - APPLIQUER EN ATELIER UNE COUCHE D'APPRÊT SUR LES PIÈCES D'ACIER QUI NE DOIVENT PAS ÊTRE GALVANISÉES. UTILISER UN APPRÊT SANS MELANGE, TEL QUE PRÉPARÉ PAR LE FABRICANT. APPLIQUER SUR DES SURFACES SÈCHES, EXEMPTES DE ROUILLE, SCORIES OU GRASSE, VORS LA SECTION 09 POUR LA PEINTURE DE FINITION LOURDE RELIÉE AUX DÉTAILS.
  - L'ENTREPRENEUR FOURNIRA TOUTS LES BOLLONS, LES DOUILLES ET LES ANCRAGES NÉCESSAIRES DEVANT ÊTRE PLACÉS DANS LE BÉTON, LA MAÇONNERIE ET AILLEURS, POUR ASSUÉTIER SES OUVRAGES. IL S'ASSURERA QU'ILS SONT PLACÉS AUX ENDOITS REQUIS.
  - LA SOUDURE SERA CONTINUE, SAUF LA OÙ IL INDIQUÉ AUTREMENT, ET RÉSISTANTE, À JOINTS HERMETIQUES, D'AFFLEUREMENT DANS LES PLANS REQUIS, PROPRES ET LISSES.
  - TOUTE SOUDURE APPARENTE SERA UNIFORME ET NETTOYÉE DE FAÇON À OFFRIR UNE APPARENCE SOignée ET UNIFORME.
  - L'ENTREPRENEUR PRÉVOIRA TOUTS LES FONDOS DE COUVERTURES, LES ANCRAGES ET LES ATTACHES NÉCESSAIRES À LA SOLIDITÉ ET L'ÉVÉNEMENT ET ADAPTERA SON TRAVAIL AUX DIFFÉRENTS FINIS ET AUX CONDITIONS DE CHANTIER.
  - À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE AUX PLANS, TOUTS LES ANCRAGES SERONT EN ACIER INOXYDABLE.
  - LE TRAVAIL SERA ÉRIGÉ DÉQUÉRÉ, D'APLOMB, DROIT ET AJUSTÉ AVEC JOINTS SOLIDES AUX INTERSECTIONS, LA OÙ DES MATÉRIEL ET ACCESSOIRES, DISPOSITIFS DE GARANTIE DE FINITION SONT SCÉLÉS. ILS COMPRENDRONT LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES ET SERONT INSTALLÉS SELON LES INSTRUCTIONS DU MANUFACTURIER.
  - LES OUVRAGES EN ACIER GALVANISÉ SERONT MIS EN PLACE ET ASSEMBLÉS MÉCANIQUEMENT AU CHANTIER. LA SOUDURE DES ÉLÉMENTS EN ACIER GALVANISÉ NEST PAS AUTORISÉE.

## DIVISION 06 BOIS ET PLASTIQUE

- A. NORMES DE RÉFÉRENCES**
- ANMAC, ACTION HARDWOOD, WOODWORK MANUFACTURER ASSOCIATION OF CANADA.
  - NHL, NATIONAL HARDWOOD LUMBER ASSOCIATION, CUSTOM GRADE QUALITY LEVEL.
  - CSA A172 - STRATIÉS DÉCORATIFS HAUTE PRESSION, SUPPORT PAPIER.
  - CSA B111 - WIRE NAILS, SCREWS AND STAPLES.
  - CSA B115 - HARDWOOD AND DECORATIVE PLYWOOD.
  - CSA 0121 - CONTREPLAQUE EN SAPIN DOUGLAS.
  - CSA 0141 - BOIS DÉPITÉ DE RÉSEAU.
  - CSA 0151 - CONTREPLAQUE EN BOIS RÉSEAU CANADIEN.
  - CSA 0153 - CONTREPLAQUE DE PEUPLIER.
  - CSA 0188-1 - PANNEAUX DE PARTICULES DE BOIS AGLOMÉRÉS.
  - CANVGCSB-11.3 - PANNEAUX DE FIBRES DURS.
  - ANSISB2 - PANNEAUX DE FIBRES DE DENSITÉ MOYENNE (763 KG/M<sup>3</sup>).
- B. GÉNÉRALITÉS**
- LES MATÉRIEL DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS CONTRE L'HUMIDITÉ PENDANT ET APRÈS LA LIVRAISON. ILS DOIVENT ÊTRE POSÉS DANS DES LOCAUX VENTILÉS, À L'ABRI DE L'HUMIDITÉ (ENTRE 20% ET 60% MAXIMUM) ET DES VARIATIONS EXTRÊMES DE TEMPÉRATURES.
  - TOUTS LES ASSEMBLAGES COMPRIS DANS L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT (MURS ET TOITURE) DOIVENT POUVOIR RÉSISTER À DES CHARGES DUES AU VENT DE 2,4 kN/m<sup>2</sup> (40 lbs/p<sup>2</sup>). TOUTS LES BOLLONS OU PIÈCES D'ANCRAGE DOIVENT ÊTRE DIMENSIONNÉS POUR SUPPORTER CES EFFORTS.
- C. BOIS DE CONSTRUCTION**
- BOIS DE CATÉGORIE EPT#2 OU MEILLEUR "SEC" ET CONFORME À LA NORME.
  - FOND DE COUJAGE ET FAUX-CADRES, FINI SCS, BOIS DE CLASSIFICATION "CHARPENTE LÉGÈRE", CATÉGORIE "STANDARD" OU SUPÉRIEURE.
  - BOIS TRAITÉS SOUS PRESSION - UTILISER DU PIN ROUGE OU GRIS TRAITÉ SOUS PRESSION ET SOUS VIDE CONTRE LA MOISSISSE. UTILISER POUR LES TRAVAUX SUIVANTS: CONSTRUCTION EN TOITURE, CADRES ET FAUX- CADRES DANS LES MURS EXTÉRIEURS ET AUX ENDOITS OÙ IL Y A PRÉSENCE D'HUMIDITÉ EXCESSIVE. TRAITER SOUS VIDE ET SOUS PRESSION LE BOIS DE CONSTRUCTION ET LE CONTREPLAQUE AFIN D'OBTENIR UNE RÉTENTION MOYENNE D'UN PRODUIT DE PRÉSERVATION SELON LES INDICATIONS SUIVANTES:
    - BOIS DE CONSTRUCTION: 4 Kg/m<sup>3</sup>.
    - CONTREPLAQUE: 9,5 Kg/m<sup>3</sup>.
    - APRÈS LE TRAITEMENT, ASSÉCHER LE MATÉRIEL À UNE TENEUR EN HUMIDITÉ NE DÉPASSANT PAS 19%.
    - UTILISER UN PRODUIT DE PRÉSERVATION HYDROFUGE AU CHANTIER POUR COUVRIR LES COUPES, ENTALLES OU AUTRES.
  - PANNEAU DE TOITURE À UTILISER SUR DES FERMES DE BOIS - CONTREPLAQUE DE BOIS TENDRE CANADIEN, CLASSIFICATION "EXTÉRIEUR, CATÉGORIE "REVÊTEMENT", AVEC "H" CLIP.
  - POSER UN PAPIER DE CONSTRUCTION HYDROFUGE SUR LES ÉLÉMENTS D'OSSATURE EN BOIS QUI TOUCHENT À UN OUVRAGE CONTENANT DES LIQUIDS HYDROLIQUES.

## D. ESCALIERS, PALIERS, GARDE-CORPS ET MAIN-COURANTES

- LES MARCHES, GARDES-CORPS, PALIERS ET MAIN-COURANTES DOIVENT ÊTRE CONÇUS POUR RÉSISTER AUX SURCHARGES DANS LE SENS HORIZONTAL ET VERTICALES, CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC.
- PROLONGER LES LAMIS SUR LE POUTROTION DES PALIERS INTERMÉDIAIRES AFIN QU'ILS FORMENT UN SUPPORT EN POUR CES DERNIERS.
- COMPOSANTES INTÉRIEURES:
  - MAIN-COURANTE EN BOIS MASSIF DE SECTION CARRÉE 38mmx38mm AVEC CHAMFRAIN DE 5mm; ESSENCE ET FIN SHARMOISANT AVEC LE FIN DES PLANCHERS POUR LES MAIN-COURANTES INTÉRIEURS - VESSER @ 915mm c/c MAX. SUR LA PLEINE LONGUEUR DU GARDE-CORPS AVEC DÉBOREMENT DE 12mm À CHAQUE EXTRÉMITÉ.
  - MARCHE EN BOIS D'INGÉNIEUR DE MÊME ESSENCE ET MÊME FINI QUE LES PLANCHERS.
  - NET DE MARCHE EN BOIS MASSIF S'APPROBANT AU MARCHÉ EN BOIS ET AU PLANCHER.
  - GARDE-CORPS - VOIR SECTION 05 MÉTAUX OUVRÉS.
  - ÉCHANTILLON DE BOIS - SOUS LE GARDE-CORPS ET SUR LE MURET.
  - TABLETTE DE BOIS, MÊME ESSENCE ET MÊME FINI QUE LES MARCHES D'ESCALIER, FAIRE APPROUVER LES ÉCHANTILLONS PAR L'ARCHITECTE.
- COMPOSANTES EXTÉRIEURES:
  - MAIN-COURANTE EN CÈDRE BLANC DE L'EST DE SECTION CARRÉE 38mmx38mm AVEC CHAMFRAIN DE 5mm. VESSER @ 915mm c/c MAX. SUR LA PLEINE LONGUEUR DU GARDE-CORPS AVEC DÉBOREMENT DE 12mm À CHAQUE EXTRÉMITÉ.
  - MARCHE EN BOIS, VOIR STRUCTURE, AVEC TRAITEMENT PRÉGRÉ.
  - GARDE-CORPS - CÈDRE BLANC DE L'EST AVEC TRAITEMENT PRÉGRÉ. DIMENSIONNEMENT TEL QUE SPÉCIFIÉ: 38mm X 38mm, ALIGNEMENT DES BARROTINS AVEC LE DESSOUS DE LA STRUCTURE DE LA TERRASSE. LUSQU'À UNE HAUTEUR TOTALE DE 10% AU DESSUS DU NIVEAU DE LA TERRASSE - SUPPORT SUPPLÉMENTAIRE À 900mm AU DESSUS DU NIVEAU DE LA TERASSE.

## E. TABLETTE DE FERRÈRE

- BOIS MASSIF TÊTE, COULEUR SHARMOISANT À LA FINITION DES PLANCHERS.

## F. HABILLAGE DE PORTE - CÔTÉ INTÉRIEUR

- MOLLIURE DE BOIS MASSIF AU PÉRIMÈTRE, PEINTE.

## G. PLINTINE

- BOIS MASSIF; ÉPaisseur DE 9,5mm ET HAUTEUR DE 100mm; COULEUR TEL QUE LE MUR.

## H. ÉBÉNISTERIE

- BOIS TENDRE; TOUTS LES PIÈCES DEVANT ÊTRE RECOUVERTES DE PLASTIQUE STRATIÉ (PIN BLANC OU TILLEUL D'AMÉRIQUE, CATÉGORIE #1) TAUX MAXIMAL D'HUMIDITÉ DE 9%.
- BOIS DUR, ESSENCE - MERISER, PREMIÈRE QUALITÉ, TAUX MAXIMAL D'HUMIDITÉ DE 7%.
- LORS DE LA POSE DU STRATIÉ SUR PLACE, DÉCALER LES JOINTS DE LA FEUILLE DE SURFACE PAR RAPPORT À CEUX DU SUPPORT.
- NE PAS ENTREPRENDRE D'INSTALLER LES MATÉRIEL DANS DES ENDOITS OÙ L'HUMIDITÉ RELATIVE EST INFÉRIEURE À 20% OU SUPÉRIEURE À 60%, À UNE TEMPÉRATURE DE 22°C.
- LORS DE L'ASSEMBLAGE EN ATELIER DES ÉLÉMENTS À LIVRER AU CHANTIER, TENIR COMPTE DES DIFFICULTÉS DE MANIÈREMENT DES OUVRAGES ET DE L'ESPACE LIBRE DANS LES OUVERTURES DES BÂTIMENTS. LES MURS EN BOIS VOLUMINEUX DOIVENT ÊTRE FACILEMENT DÉMONTABLES, À CET EFFET TOUTES LES COMPOSANTES DOIVENT ÊTRE ASSEMBLÉES EN ATELIER, DÉMONTÉES, EMBALLÉES POUR LE TRANSPORT ET ASSEMBLÉES DE NOUVEAU SUR PLACE.
- BOIS VERNIS CLAIR.
- QUINCAILLERIE: TEL QUE AMMAC.

## I. OUVRAGES PRÉFABRIQUÉS

- ARMOIRES ET COMPTOIRS FABRIQUÉS CONFORMÉMENT AUX NORMES DE QUALITÉ - CUSTOM - (SUPÉRIEURE) - PREMIUM - (DE CHOOX DE LAMMAC).

## J. ÉLÉMENTS D'OSSATURE

- PANNEAU DE PARTICULES DE BOIS DE DENSITÉ MOYENNE, DE 16MM D'ÉPaisseur, JOINTS À TENON ET MORTAISE OU À GOUGEONS COLLES, TOUTS LES JOINTS DOIVENT ÊTRE SERRÉS.
- COLLER COMPLÈTEMENT LES FAÇADES ET LES CLOSER AUX CAISSONS AVEC UN JEU POUR L'AJUSTEMENT.

## K. DOSS

- PANNEAUX DE PARTICULES DE BOIS DE DENSITÉ MOYENNE DE 16 MM D'ÉPaisseur AVEC S SURFAÇAGE DE MÉLAMINE THERMO-FUSIONNÉE.

## L. TABLETTES

- PANNEAUX DE PARTICULES DE BOIS DE DENSITÉ MOYENNE AVEC SURFAÇAGE DE MÉLAMINE THERMO-FUSIONNÉE. INSTALLER UNE GARNITURE DE FINITION SUR LES QUATRE CHANTS.
- 16MM D'ÉPaisseur POUR LES TABLETTES DE 750MM ET MOINS.
- 19MM D'ÉPaisseur MINIMUM POUR LES TABLETTES DE 915 MM ET MOINS.
- 25 MM D'ÉPaisseur MINIMUM POUR LES TABLETTES DE 914 MM À 1066 MM DE LONGUEUR.
- SUPPORTER LES TABLETTES DE PLUS DE 1066 MM DE LONGUEUR.

## M. TROIRS

- ENSEMBLES PRÉFABRIQUÉS COMPRENANT LE BÂTI DU TROIR EN ACIER PRÉPENT ET LES COULISSES.
- CÔTÉS - HAUTEUR VARIABLE SELON LES TROIRS.
- COULISSES - AVEC ROULEMENT À BILLES PLEINE EXTENSION ET AMORTISSEUR INTÉGRÉ, D'UNE CAPACITÉ DE CHARGE DE 65KG.
- TOUTS LES ANCRAGES TROIRS SERONT CONTRIBUÉS EN PANNEAUX DE PARTICULES DE BOIS DE DENSITÉ MOYENNE DE 16MM, LES CHANTS DEVONT ÊTRE FINIS DE PLASTIQUE STRATIÉ DE MÊME TYPE SUR TOUTES LES TRANCHES.

## N. PORTES D'ARMOIRE ET DEVANTURES DE TROIRS :

- PANNEAUX DE PARTICULES DE BOIS DE DENSITÉ MOYENNE, 19MM D'ÉPaisseur, RECOUVRIR LA SURFACE DE PLASTIQUE STRATIÉ. INSTALLER UNE GARNITURE DE FINITION SUR LES QUATRE CHANTS.
- LES CHANTS DES CAISSONS, SUR LESQUELS LES PORTES SONT ANCRÉES, DOIVENT ÊTRE EN PLASTIQUE STRATIÉ INSTALLÉ DU CÔTÉ APPARENT.

## O. FINITION

- ARMOIRES HAUTES ET MURALES:
  - S1: NOYER URBAIN DE CITE. W-474 DISTRIBUÉ PAR ARBORITE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
  - ARMOIRES BASSES:
    - S2: SNOW WHITES, S-417 SR. DISTRIBUÉ PAR ARBORITE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
  - DESSUS TABLETTE:
    - MILAMINE BLANCHE.
  - CÔTÉS DES TABLETTES ET CHAMPS - BANDE DE PVC DOUBLIURE EN PLASTIQUE LAMINÉ - FOURNIR PAR LE FABRICANT DE FINITION. UTILISER UN LAMINÉ DE COMPENSATION, CATÉGORIE 0P-BK STANDARD, ÉPaisseur MINIMALE DE 0,076mm.
  - DESSUS COMPTOIR:
    - SURFACE SOLIDE: MATÉRIEL HOMOGENÈ ET NON POREUX GARANTANT LA MÊME COMPOSITION DANS TOUTE LA PIÈCE ET FAIT DE POLYMERE ACRYLIQUE, DE REMPLISSAGE EN TRHYDRATE D'ALUMINIUM ET DE PIGMENT, NON LIQUÉFIABLE, LAMINÉ OU FAIT DE COMPOSITE, REPOUND SUR CHÈTRES SUIVANTS:
      - INFLAMMABILITÉ - INDICE DE PROPAGATION DE FLAMME: 0 ET INDICE DE POUVOIR FUMIGÈNE: 5. LORSQUE TESTÉ SELON LA NORME CANULC-S102.

## P. PRODUIT: CORIAN 12,7mm TEL QUE DISTRIBUÉ PAR SCODISION OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

- PREVOIR LE SUPPORT TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE FABRICANT.

## Q. PAVÉS QUARTIÈRES POUR L'EVÉN ET LA NOBNETTE.

- ADHÉSIF POUR LA LIASSON AVEC D'AUTRES PRODUITS - SILICONE À COMPOSANT UNIQUE SELON LA NORME ASTM C920.

## R. SCÉLANT - UN SCÉLANT RECONNU TRANSPARENT OU DE COULEUR ASSORTIE RÉSISTANT À LA MOISSISSE FINALE "ET CONFORME À LA NORME NSF683-11 DANS LA ZONE ALIMENTAIRE).

- L'INSTALLATEUR/FOURNISSEUR DEVA AVOIR RÉALISÉ PLUS DE DIX (10) PROJETS DE MÊME OU PLUS GRANDES ENVERGURES.
- COULEUR: ÉCRÈST OU AU CHOIX DE L'ARCHITECTE À PARTIR DE LA GAMME STANDARD DE CATÉGORIE 3.

## S. COUP-DE-PIED - BANDE DE CONTREPLAQUE AVEC STRATIÉ PLASTIQUE TEL QUE LA FINITION DU CABINET.

## 8. CABINET - SALLE DE BAIN

- CABINET - ARMURE BASSE AVEC 2 PORTES DE COMPOSANTES (MATÉRIEL, FINITION, QUINCAILLERIE, ETC.) ÉQUIVALENT AUX CABINETS DE CUISINE.
- DESSUS COMPTOIR - CORIAN 12MM TEL QUE DISTRIBUÉ PAR SCODISION OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ. LAVABO CORIAN PRÉMOULÉ AVEC CHOIX DE L'ARCHITECTE À PARTIR DE LA GAMME STANDARD DU FABRICANT EN CORIAN PRÉVOIR OUVERTURES POUR LE DRAINAGE.
- LE TROIR PLEIN ET LA ROBERTETTE: TRAVAIL DU LAVABO PAR LE DESSOUS DU COMPTOIR, COUP-DE-PIED - TEL QUE CUISINE.
- HAUTEUR DE TABLETTES, TEL QUE CUISINE.
- PROFONDEUR: TEL QUE PLAN.
- LONGUEUR: TEL QUE PLAN.

## 8. QUINCAILLERIE:

- QUINCAILLERIE DE MOBILIER - CONFORME AUX NORMES CANVGCSB-69-27-M20 ET ANS/BBM-A156-11-1990, ALUMINIUM DE PREMIÈRE QUALITÉ, DU TEL QU'INDIQUÉ AUX DESSINS.
- FOURNIR ET INSTALLER LES ÉLÉMENTS DE QUINCAILLERIE SUIVANTS:
  - COULISSES EN ACIER SUR ROULEMENT À BILLES PLEINE EXTENSION ET AMORTISSEUR INTÉGRÉ D'UNE CAPACITÉ DE CHARGE 65KG.
  - CHARNIÈRES - TYPE DÉCORABLE À OUVRETURE DE 110°, AVEC RESSORT ET AMORTISSEUR INTÉGRÉS, ASSEMBLAGE DES DEUX PARTES PAR PRESSION.
  - POUR LES TABLETTES AJUSTABLES (INTÉRIEUR DES CABINETS), LES SUPPORTS À TABLETTES ET LES REÇEPTABLES SERONT EN ACIER ZINQUÉ.
  - POURNE EN MOLES BRISÉES: DE SECTION CARRÉE, D'UNE LONGUEUR DE ±100MM AVEC PROJECTION DE 33MM.
  - COUSSINETS CYLINDRIQUES EN CAOUTCHOUC CLAIR SUR TOUTS LES TROIRS ET PORTES D'ARMOIRES.
  - INVELEUR EN ZINC D'UNE HAUTEUR TOTALE DE 100 MM ET CAPACITÉ D'AJUSTEMENT DE 70MM PAR SERRAGE. CAPACITÉ DE CHARGE DE 500 KG POUR TOUTS LES CAISSONS BAS.

## 9. INSTALLATION

- SA

**DEVIS D'ARCHITECTURE (SUITE)****H. PRODUITS DÉTANCHÉTIÉ POUR JOINTS**

- SCÉLANT TYPE 1 CONFORME À LA NORME ONGC 19.24, TEL QUE DYMERIC DE TREMCO À UTILISER AUX ENDOITRS SUUVANTS:
  - JOINTS DES SOLINS MÉTALLIQUES.
  - AUTOUR DE TOUTES LES OUVERTURES DANS LES MURS EXTÉRIEURS, CÔTÉ EXTÉRIEUR.
- SCÉLANT TYPE 2 CONFORME À LA NORME ONGC 19.13, TEL QUE DYMONIC DE TREMCO À UTILISER AUX ENDOITRS SUUVANTS:
  - AUTOUR DE TOUTES LES OUVERTURES DANS LES MURS EXTÉRIEURS, CÔTÉ INTÉRIEUR.
- SCÉLANT TYPE 3 CONFORME À LA NORME ONGC 19-6P-22M, TEL QUE TRENKOL 300 DE TREMCO À UTILISER AUX ENDOITRS SUUVANTS:
  - À LA RENCONTRE DES COMPTOIRS ET DES MURS.
  - SOUS LES COLIETS DE PROPRIÉTÉ DE LA TUYAUTERIE ET DES JOINTS SIMILAIRES.
- SCÉLANT TYPE 4 CONFORME À LA NORME ONGC 19.21, TEL QUE SCÉLANT ACQUISITIVÉ À UTILISER AUX ENDOITRS SUUVANTS:
  - AU PÉRIMÈTRE DES PANNEAUX DE GYPSE DES CLOISONS INSOUNDANTES.
- SCÉLANT TYPE 5 CONFORME AUX NORMES CANM4-S114M ET S115, TEL QUE SCÉLANT COUPE-FEU (3M) À UTILISER AUX ENDOITRS SUUVANTS:
  - AU PÉRIMÈTRE DES OUVERTURES, LA JONCTION DES CONDUITS TRAVERSANT LES ASSEMBLAGES COUPE-FEU (PANCHERS, MURS OU AUTRES).
- SCÉLANT TYPE 6 TEL QUE MASTIC ASPHALTIQUE À UTILISER AUX ENDOITRS SUUVANTS:
  - SOUS LES SEULS EXTÉRIEURS EN ALUMINUM.
- SCÉLANT TYPE 7 CONFORME À LA NORME ONGC 19.24, TEL QUE 'HIC 900 DE TREMCO À UTILISER AUX ENDOITRS SUUVANTS:
  - JOINTS DANS LA DALLE DE BÉTON.

- FOND DE JOINT EN TÊTE RONDE DE MOUSSE DE POLYÉTHYLÈNE EXTRUDÉE À CELLULES OUVERTES, ÉLÉMENTS SURDIMENSIONNÉS DE 30 À 50%.
- LA VIVANON, MANIPULATION, ENTREPOSAGE ET MISE EN ŒUVRE DES PRODUITS, DEVA SE FAIRE SELON LES RECOMMANDATIONS ÉCRITES DES MANUFACTURIERS DES PRODUITS.

- SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES PRODUITS DÉTANCHÉTIÉS SÉLECTIONNÉS (SCÉLANT, CALFATAGE OU CALFEUTRANT) POUR CE PROJET DOIVENT FIGURER SUR LA LISTE DES PRODUITS HOMOLOGUÉS DRESSÉE PAR LA COMMISSION D'HOMOLOGATION DES PRODUITS DÉTANCHÉTIÉ DE L'ONGC. DANS LE CAS DES PRODUITS DÉTANCHÉTIÉ HOMOLOGUÉS AVEC UN PRIMAIRE, SEUL LE PRIMAIRE EN QUESTION DOIT ÊTRE UTILISÉ AVEC LE PRODUIT DÉTANCHÉTIÉ.
- PRODUIT DE NETTOYAGE NON CORROSIF ET NON SALISSANT, COMPATIBLE AVEC LES MATÉRIAUX CONSTITUANT LE JOINT ET LES PRODUITS DÉTANCHÉTIÉ, ET RECOMMANDÉ PAR LE FABRICANT DU PRODUIT DÉTANCHÉTIÉ.

**I. ISOLANTS CILÉS EN MOUSSE D'URÉTHANE**

- RÉFÉRENCES
  - SAUF INDICATION CONTRAIRE, SE CONFORMER AUX RÉFÉRENCES SUIVANTES:
    - ASTM D1621-00, STANDARD TEST METHOD FOR COMPRESSIVE PROPERTIES OF RIGID CELLULAR PLASTICS.
    - ASTM D1622-98, STANDARD TEST METHOD FOR APPARENT DENSITY OF RIGID CELLULAR PLASTICS.
    - ASTM D2126-99, STANDARD TEST METHOD FOR RESPONSE OF RIGID CELLULAR PLASTICS TO THERMAL AND HUMID AGING.
    - ASTM D2842-97, STANDARD TEST METHOD FOR WATER ABSORPTION OF RIGID CELLULAR PLASTICS.
    - ASTM D2856-94, STANDARD TEST METHOD FOR OPEN-CELL CONTENT OF RIGID CELLULAR PLASTICS BY THE AIR PYCNOMETER.
    - ASTM E96-00, STANDARD TEST METHOD FOR WATER VAPOR TRANSMISSION OF MATERIALS.
    - CANULC-S7015-1998, NORME SUR L'ISOLANT THERMIQUE EN MOUSSE DE POLYURÉTHANE RIDGE POLYURISÉE, DE DENSITÉ MOYENNE - SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX MATÉRIAUX.
    - CANULC-S7025-1998, NORME SUR L'ISOLANT THERMIQUE EN MOUSSE DE POLYURÉTHANE RIDGE POLYURISÉE, DE DENSITÉ MOYENNE - RESPONSABILITÉS DE L'INSTALLATEUR.
    - CANULC-S770-00, DÉTERMINATION DE LA RÉSISTANCE THERMIQUE À LONG TERME D'UN ISOLANT À CELLULE FERMÉE.
- COMPÉTENCE DU POSEUR:
  - SEUL UN ENTREPRENEUR CERTIFIÉ C.U.F.C.A. PEUT APPLIQUER L'ISOLANT.
- MESURES DE PROTECTION: ASSURER LA VENTILATION CONTINUE DE LA ZONE DE TRAVAIL, PAR ADMISSION D'AIR NEUF ET EXTRACTION DE L'AIR VIEUX, PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'APPLICATION ET PENDANT LES VINGT- QUATRE (24) HEURES QUI SUIVENT, AFIN DE MAINTENIR UNE AMBIANCE NON TOXIQUE, NON POLLUÉE ET SÉCURITAIRE.
- PROTÉGER LES SURFACES ET LE MATÉRIEL ADJACENTS CONTRE LES DOMMAGES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CAUSÉS PAR LA PROJECTION HORS DES LIMITES PRÉVUES, LA DISPERSION ET LE FARNAGE DES MATÉRIAUX ISOLANTS.
- CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE:
  - N'APPLIQUER L'ISOLANT QUE LORSQUE LA TEMPÉRATURE DES SURFACES, LA CONDITION DES SURFACES ET DE L'AIR AMBIANT SONT DANS LES LIMITES PRÉSCRITES PAR LE FABRICANT.
- MATÉRIAUX
  - MOUSSE DE POLYURÉTHANE À PROJETER, (FORMULE -RÉGULER- À APPLIQUER SUR DES SURFACES AYANT UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE À 5°C ET UNE TEMPÉRATURE AMBIANTE DE 5°C À 40°C), PRODUIT ACCEPTABLE: WALLETTÉ RÉGULER DE BASF CANADA INC. OU ARMETIC 0223 DE DEMÉLEC INC. OU ÉQUIVALENT.
  - MOUSSE DE POLYURÉTHANE À PROJETER, (FORMULE -OHIVER- À APPLIQUER SUR DES SURFACES AYANT UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE À 5°C ET UNE TEMPÉRATURE AMBIANTE DE -5°C À 5°C), PRODUIT ACCEPTABLE: FORMULE D'HYVER DE BASF CANADA INC. OU ARMETIC 0223 DE DEMÉLEC INC. OU ÉQUIVALENT.

- APPRÊT POUR TÔLE D'ACIER GALVANISÉ: CONFORME À LA NORME ONGC 1-6P-181M. APPRÊT POUR PLAQUES D'ACIER PLUÉS: CONFORME À LA NORME ONGC 1-6P-40M.

TYPES DE PORTE EN ACIER ISOLÉ					
	DIMENSIONS	TYPE	VITRAGE	FONCTION	QUINCAILLERIE
P01	915 X 2135	BATTANTE	UNITÉ SCELLÉ	ENTRÉE	G5
	LATÉRAL 610 X 2135	FIXE	UNITÉ SCELLÉ		
P05	815 X 2135	BATTANTE	UNITÉ SCELLÉ	ENTRÉE	G6
P10	765 X 2135	BATTANTE	UNITÉ SCELLÉ	ENTRÉE	G7

- POUR LES DEGRÉS DE RÉSISTANCES AU FEU DES PORTES, RÉFÉRER AU PLAN DE RÉSISTANCE AU FEU .

**C. PORTES SECTIONNELLES**

- PORTE DE REMISE EN ALUMINIUM FIN ANODISÉ, COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE. TYPE BENTLEY THERMOSTOP À MONTAGE APPROUVÉ. RESSORT À TORSION EN ACIER GALVANISÉ RÉSISTANT À UNE OPÉRATION DE 10 000 CYCLES ANNUEL. OPÉRATION MANUELLE.
- RAILS DE COULISSE EN ALU, ROLLETTES DE NYLON DE 50mm avec ARRÊTE EN ACIER INOXÉRIÉ. PENTURES DOUBLES.
- CONFIGURATION DES RAILS TYPE SUR ÉLEVATION AVEC 150mm ENTRE LE PIANO ET LE RAIL. AUCUN VITRAGE. REVÊTEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR D'ACIER CALIBRE 20. FIN LISSE AVEC RAINURES.

**B. FENÊTRE ET PORTE PATIO EN ALUMINIUM**

- NORMES DE RÉFÉRENCES:
  - NFPA-58, CLASSE R
  - ENRJOY STAR
- PRESSIONS EXTÉRIEURES:
  - À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, LES CHARGES DE CALCUL, DUES AUX EFFETS DU VENT, TELS QUE LA PRESSION, LA SUCTION ET LES RAFALES, SERONT CELLES ÉTABLIES PAR LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC.
  - LA PRESSION DUE À LA VITESSE DU VENT SERA BASÉE SUR LA VITESSE MAXIMUM PROBABLE ÉTABLIE POUR UNE PÉRIODE DE 30 ANS.
  - LA FLECHE MAXIMALE ADMISSIBLE EST DE 1/200 DE LA PORTÉE VERTICALE (MAXIMUM DE 19mm).
- AUCUNE PÉNÉTRATION INCONTRÔLÉE DE L'EAU SUR L'ASSEMBLAGE À UNE DIFFÉRENCE DE PRESSION DE 244 Pa NE SERA ACCEPTÉE.

- L'INFILTRATION/EXFILTRATION D'AIR NE DOIT PAS DÉPASSER 0.3 dm<sup>3</sup>/s/m<sup>2</sup> SUR L'ASSEMBLAGE À UNE DIFFÉRENCE DE PRESSION DE 75 Pa.
- LES CARACTÉRISTIQUES THERMIQUES DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME ONGC 63-6P-12 POUR L'OUVRAGE ASSEMBLÉ, ÉNERGY STAR - ZONE 3 - TRIPLE VITRAGE AVEC FACTEUR U DE 1.20w/m<sup>2</sup>.K.

- FENÊTRE À BATTANT EN ALUMINIUM- OUVERTURE VERS L'EXTÉRIEUR
  - PRODUIT TEL QUE LE MODÈLE B-45 DISTRIBUÉ PAR ALTEK OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
  - CADRE DE 5 1/2" EN EXTRUSION D'ALUMINIUM TUBULAIRE ISOLÉ
  - SYSTÈME D'ÉCRAN PLURAL À MÊME NIVEAU
  - MUNIS DE TROIS COUPE-FROID AVEC CHAMBRAS D'AIR MULTIPLES
  - POIGNÉE ENCASTRÉE
  - TÊTE MULTIPONTS À RIVET FOIE
  - OPÉRATEUR RÉVÉRSE À DOUBLE BRAS POUR VOLLET DE PLUS DE 560MM
  - EXTENSION DU CADRE EXTÉRIEUR ET SEUL, SELON LES DESSINS
- PORTE PATIO COULISSANTE EN ALUMINIUM
  - PRODUIT TEL QUE LA SÉRIE AL-796 DISTRIBUÉ PAR ALTEK OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
  - CADRE EN ALUMINIUM ISOLÉ DE 215MM
  - BRIS THERMIQUE EN PVC DE 50MM
  - COUPE-FROID EN FEUTRE DE LAME SILICONE
  - DEUX UNITÉS SCELLÉES DOUBLE VERRE CLAIR DE 4 MM D'UNE ÉPAISSEUR DE 17.5 MM EXTÉRIEUR
  - LE GLASSEMENT DES VOILETS INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR EST ASSURÉ PAR DES ROULEMANS À BILLES RECOUVRETS DE NYLON
  - LE COULISSANT EST DE TYPE TÊTE FLOTTANT. LES RAILS SONT À MÊME LE BÂTI (JAMBAGE, TÊTE ET SEUIL)
  - DES POIGNÉES EN ALUMINIUM SONT POSÉES À L'INTÉRIEUR SUR LES SECTIONS DE VOILETS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS
  - CADRE DE MOUTOUJOUAIRE AMOVIBLE, EN EXTRUSION D'ALUMINIUM, GUIDÉ PAR DES ROLLETTES, UN LOQUET AVEC POIGNÉE INTÉGRÉE ET DES COUPE-MOUCHES EXTRUDÉES AUX JAMBAGES DU MOUTOUJOUAIRE
  - EXTENSION DE CADRE EXTÉRIÈRE À COORDONNER AVEC LES DÉTAILS – À LA TÊTE ET AUX JAMBAGES
  - ALLÈGE
  - MOULURE À GYPSE – À LA TÊTE ET AUX JAMBAGES
  - MOUTOUJOUAIRE ROBUSTE

- ASSURANCE DE LA QUALITÉ
  - EXIGENCES DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION.
    - PORTES EN BOIS PRÉSENTANT UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU - HOMOLOGUÉES PAR UN ORGANISME ACCRÉDITÉ PAR LE CONSEIL CANADIEN DES NORMES ET PORTANT L'ÉTIQUETTE DE L'ORGANISME EN QUESTION.
    - RAPPORTS DES ESSAIS: SOUMETTRE LES RAPPORTS DES ESSAIS CERTIFIANT QUE LES PRODUITS, MATÉRIAUX SATISFONT AUX PRÉSCRIPTIONS QUANT AUX CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET AUX CRITÈRES DE PERFORMANCE.
    - CERTIFICATS: SOUMETTRE LES DOCUMENTS SIGNÉS PAR LE FABRICANT, CERTIFIANT QUE LES PRODUITS, MATÉRIAUX SATISFONT AUX PRÉSCRIPTIONS QUANT AUX CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET AUX CRITÈRES DE PERFORMANCE.

**D. VITRAGE**

- GÉNÉRALITÉS
  - LA VITRE INTERIEURE DES VITRAGES SCELLÉS MULTIPLES (UNITÉ SCELLÉE) DOIT ASSURER LA CONTINUITÉ DU SYSTÈME D'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR ET À LA VAPEUR D'EAU.
  - LES DIMENSIONS DES VITRAGES DOIVENT ÊTRE DÉTERMINÉS DE FAÇON À CE QU'ILS RÉSISTENT AUX CHARGES PERMANENTES, AUX SURCHARGES DUES AU VENT ANSI QU'AUX FLOQUES DE PRESSION ET DE SUCTION QUI PEUVENT ÊTRE CALCULÉES SELON LA NORME ANSIWIND E538.
- FENÊTRE, VITRAGE TRIPLE
- PORTE EXTÉRIURE, VITRAGE DOUBLE
- MIRROR, CONFORME À LA NORME CANVGSSB 12.5 - TYPE 1A, ARGENTES, 6mm D'ÉPAISSEUR AVEC CADRE EN ALUMINIUM. PRÉVOIR UN CADRE D'ALUMINIUM DE 13.8.
- UNITÉ SCELLÉE - CONFORME À LA NORME CANVGSSB 12.8
  - LES UNITÉS SCELLÉES SE COMPOSENT D'UN VERRE EXTÉRIEUR 6mm VERT, D'UN ESPACE D'AIR DE 12.5mm REMPLI DE GAZ ARGON, MUNIS D'UN INTERCALAIRE EN ALUMINIUM, TEL QUE FABRIQUÉES PAR MOUI INDUSTRIES THERMALTE INC. OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ ET D'UN VERRE INTÉRIEUR 6mm VE1-85 (ENJOINT MOU EN POSITION #3).
  - LES UNITÉS SCELLÉES SERONT À DOUBLE SCELLANT SOT UN SCELLANT PRIMAIRE POLYISOBUTYLÈNE ET UN SCELLANT SECONDAIRE DE POLYURÉTHANE.
  - LES UNITÉS SCELLÉES DEVRONT RÉCONTRÔLER DU SURPASSE LES DONNÉES TECHNIQUES SUUVANTES:
    - TRANSMISSION DE LUMIÈRE VISIBLE: 63%
    - COEFFICIENT D'ASSOMBRISSEMENT: 45
    - GAIN DE CHALEUR RAYON: 194
    - FACTEUR U (W/WER): 26
- ACCESSOIRES:
  - CALES D'ASSISE: EN NÉOPRÈNE DE DURÉTÉ SHORE A 80 @ 90 (SELON LA NORME ASTM D2240), LONGUEUR MINIMUM DE 100mm.
- CALES PÉRIPHÉRIQUES: EN NÉOPRÈNE DE DURÉTÉ SHORE A 70 DE 75mm DE LONGUEUR MINIMUM.
- CALES DE VITRAGE: EN NÉOPRÈNE OU EN CHLORURE DE POLYVINYLE SELON LES NORMES DU FABRICANT DE LA FENÊTRE, MONTÉES EN FEUTRE LÉGER, APPROPRIÉE AUX PROFILS D'ALUMINIUM, DE COULEUR NOIRE.

**E. QUINCAILLERIE**

- GÉNÉRALITÉS
  - LA QUINCAILLERIE DOIT ÊTRE CONFORME AUX EXIGENCES DE LA NORME CANVGSSB 69.17 @ 69.34.
  - UTILISER QUE DES PRODUITS PROVENANT D'UN MÊME FABRICANT DANS LE CAS DE PIÈCES DE MÊME NATURE.
  - TOUTES LES GÂCHES ET SERRURES SERONT AVEC DES BÔTIERS ANTI-POUSSIERE.
  - LE FOURNISSEUR DE LA QUINCAILLERIE SERA RESPONSABLE DE SON INSTALLATION.
  - LES CYLINDRES PERMANENTS DOIVENT ÊTRE LIVRÉS PAR COURRIER RECOMMANDÉ AU PROPRIÉTAIRE PAR LE FOURNISSEUR EN VUE DE LEUR ENTREPOSAGE, JUSQU'AU MOMENT DE L'INSTALLATION. PRÉVOIR DES CYLINDRES VERTICAUX EN ALUMINIUM À L'INTÉRIEUR. PRÉVOIR L'INSTALLATION DES CYLINDRES PERMANENTS AVANT LE MONTAGE DES LIÈUX.
  - LE REPRÉSENTANT FOURNISSEUR DU PROJET DEVOIT AVOIR UN MINIMUM DE 5 ANS D'EXPÉRIENCE DANS LA VENTE ET LA DISTRIBUTION DE QUINCAILLERIE DE FINITION POUR DES PROJETS DE MÊME TYPE ET DÉVELOPPER, L'ENTREPRENEUR DEVOIT FAIRE LA PREUVE DE LA QUALIFICATION DE SON INSTALLATEUR.
  - ADVENANT LE CAS OU UNE PIÈCE DE QUINCAILLERIE NE SERAIT PAS COMPATIBLE AVEC LES AUTRES ÉLÉMENTS SPÉCIAUX, ELLE DOIT ÊTRE PRÉVU, SANS SUPPLÈMENT, UNE PIÈCE COMPATIBLE.
  - À LA FIN DES TRAVAUX, TOUTS CEUX COMPLETS DOUTLS DE RÉGLAGE POUR FOURNIRS DOIVENT ÊTRE REMIS AU PROPRIÉTAIRE, PROPREMENT EMBALLÉS ET CLAIREMENT IDENTIFIÉS.
  - TOUTES LES VIS, DOUTLS, ATTACHES ET PIÈCES NON UTILISÉS NORMALEMENT SONT AVEC LES PIÈCES DE QUINCAILLERIE, DEVRONT ÊTRE ENVOYÉS IDENTIFIÉS ET REÇUS AU PROPRIÉTAIRE À LA FIN DES TRAVAUX.
  - LE SEUIL DE PORTE DOIT COUVRIR LA SURFACE ENTRE LES DEUX JAMBAGES ET S'AUSTAUR AU CADRE. LE POSEUR DOIT S'ASSURER DE BIEN CALFATER LE SEUL (2 CORDONS CONVAINC MINIMUM).
- TOUTE LA QUINCAILLERIE, INCLUANT AMORTISSEURS, COUPE-FROID ET COUPE-SON À L'EXCEPTION DES CHARNIÈRES ET DES PHOTOS, SERONT INSTALLÉS APRES LA DERNIÈRE COUCHE DE PEINTURE DES PORTES BIEN SÈCHE. EFFECTUER LES PRÉPARATIONS (PERÇEMENTS, MONTAGES, AJUSTEMENTS) DES PORTES AVANT QUELLES SOIENT PENTES.
- FOURNIR 6 CLÉS MASTRESSÉS.
- FOURNIR 4 CLÉS PAR CYLINDRE. UNE REDISTRIBUTION, SI REQUIS, DU NOMBRE DE CLÉ PAR SERRURE SERA EFFECTUÉE LORS DE L'ÉTABLISSEMENT DES CHEMINS DE CLÉS AVEC LE DISTRIBUTEUR.
- TOUTES LES FENÊTRES AVEC COUVRAITS DOIVENT AVOIR UN LIMITEUR D'OUVERTURE DE 100mm.

**2. GROUPES DE QUINCAILLERIE - SOLUTION DE GRADÉ 2**

- POIGNÉE DE TYPE LEVER: EN LAITON MASSIF AVEC VIS DE MONTAGE DISSIMULÉES. MÉCANISME INTÉRIEUR FAT ENTÈREMENT EN ACIER GALVANISÉ. FONCTION COULISSE.
- 3 CHARNIÈRES POUR PORTES ET CADRES EN BOIS AVEC COUSSINETS À BILLES, BUTOIR INTÉGRÉ À LA CHARNIÈRE INFÉRIÈRE.
- POIGNÉE D'ENTRÉE DE TYPE RÉSIDENNELLE MÉCANISME INTÉRIEUR FAT ENTÈREMENT D'ACIER GALVANISÉ. CYLINDRE AMOVIBLE EN LAITON MASSIF À 5 GOUILLÉES (PERÇE 6 GOUILLÉES) DANS BÔTIER EN ACIER PÊNE DORMANT EN LAITON AVEC TÊTE À ROTATION LIBRE EN ACIER DURCI ET COURSE DE 25MM.
- 3 CHARNIÈRES POUR PORTES, BUTOIR INTÉGRÉ À LA CHARNIÈRE INFÉRIÈRE. SEUILS EN ALUMINIUM ISOLÉ. COUPES-FROID.
- POIGNÉE D'ENTRÉE DE TYPE RÉSIDENNELLE MÉCANISME INTÉRIEUR FAT ENTÈREMENT D'ACIER GALVANISÉ. CYLINDRE AMOVIBLE EN LAITON MASSIF À 5 GOUILLÉES (PERÇE 6 GOUILLÉES) DANS BÔTIER EN ACIER PÊNE DORMANT EN LAITON AVEC TÊTE À ROTATION LIBRE EN ACIER DURCI ET COURSE DE 25MM.
- 3 CHARNIÈRES POUR PORTES, BUTOIR INTÉGRÉ À LA CHARNIÈRE INFÉRIÈRE. SEUILS EN ALUMINIUM ISOLÉ. COUPES-FROID.
- POIGNÉE D'ENTRÉE DE TYPE RÉSIDENNELLE MÉCANISME INTÉRIEUR FAT ENTÈREMENT D'ACIER GALVANISÉ. CYLINDRE AMOVIBLE EN LAITON MASSIF À 5 GOUILLÉES (PERÇE 6 GOUILLÉES) DANS BÔTIER EN ACIER PÊNE DORMANT EN LAITON AVEC TÊTE À ROTATION LIBRE EN ACIER DURCI ET COURSE DE 25MM.
- 3 CHARNIÈRES POUR PORTES, BUTOIR INTÉGRÉ À LA CHARNIÈRE INFÉRIÈRE. SEUILS EN ALUMINIUM ISOLÉ. COUPES-FROID.

- PARQUET EN LAMES DE BOIS - BOIS D'INGÈNERIE
  - LARGEUR PLANCHE: 7.5PO
  - ÉPAISSEUR: 12 MM
  - COULEUR/ESSENCE: CHÊNE BLANC, PEU LÛSTRÉ
  - DOIT ÊTRE COMPATIBLE PLANCHE RADÉANT
  - INSTALLATION COLLE

- CONDITIONS D'INSTALLATION RELATIVES AU SYSTÈME DE CHAUFFAGE RADIAUT:
  - L'INSTALLATION SUR UN PANCHER RADIAUT DOIT ÊTRE COLLE.
  - AVANT L'INSTALLATION DOIT AVOIR ÊTE TESTÉ ET ÊTRE EN OPÉRATION PENDANT QUELQUES SEMAINES AVANT L'INSTALLATION DU PANCHER.
  - FERMER LE SYSTÈME DURANT LA PÉRIODE D'INSTALLATION ET POUR LES 24 HEURES SUUVANTES AFIN QUE LA COLLE PUISSE SÈCHER.
  - LA TEMPÉRATURE DE LA SURFACE DU BOIS NE DOIT JAMAIS EXCÉDER 27 (80° F).
  - SI LES TILLOUX DU SYSTÈME SONT APPARENTS OU EXPOSÉS AU PANCHER, VOIR DÉVEZ LES COUVRIRE.
  - AVANT UN CONTRÔLE/QUÊ DE (10 MM) AFIN DE RÉPARER LA CHALEUR UNIFORMEMENT.

- PEINTURE
  - PORTES DES TRAVAUX:
    - FURNIR LES MATÉRIAUX, LA MAIN-D'ŒUVRE, L'OUTILLAGE ET LES ÉCHAFALDAGES REQUIS POUR PEINDRE, SCELLER, TENDRE, ET/OU VERNIR TOUTES LES SURFACES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES NON PRÉFINIES INDOUÉES AUX DESSINS, INCLUANT NOTAMMENT SANS SYR RESTREINDRE LES TRAVAUX SUUVANTS:
      - TOUTS LES MÉTAUX OUVRÉS EXTÉRIEURS (VOIR ÉLÉVATIONS, PLANS ET PLANS DE STRUCTURE)

**DIVISION 09 FINITIONS****A. PANNEAUX DE GYPSE**

- NORMES DE RÉFÉRENCES:
  - ASTA C38 - SPECIFICATION FOR GYPSUM WALLBOARD.
  - ASTM C79 - SPECIFICATION FOR GYPSUM SHEETBOARD.
  - ASTM C475 - SPECIFICATION FOR JOINT COMPOUND AND JOINT TAPE.
  - ASTM C314 - SPECIFICATION FOR NAILS.
  - ASTM C630 - SPECIFICATION FOR WATER RESISTANT GYPSUM BACKING BOARD.
- PANNEAUX STANDARD: TYPE ORDINAIRE OU TYPE "X" SELON LES INDICATIONS; AVEC RIVES ÉQUARRIES AUX EXTREMITÉS ET RIVES BISEAUTÉES SUR LES CÔTÉS.
- PANNEAUX HYDROFUGES: SELON LES INDICATIONS AUX PLANS, UTILISER DANS LES PIÈCES HUMIDES ET LES PIÈCES OÙ IL Y A PRÉSENCE D'EAU.
- PANNEAUX DE REVÊTEMENT INTERMÉDIAIRE EXTÉRIEUR: PANNEAU-R 4 HP DE BP OU ÉQUIVALENT.
- ACCESSOIRES:
  - 1 VIS: CONFORME À LA NORME C1002.
  - 2 MOULURE MÉTALLIQUE TYPE D-2000 DE BAILEY, UTILISER POUR FINIR LES PANNEAUX DE GYPSE AVEC PÉRIMÈTRE DES FENÊTRES ET SELON LES INDICATIONS AUX PLANS.
  - 3 TRAPPE D'ACCÈS POUR ÉLÉMENTS DOSSINÉES: ACIER LAMINÉ À FROID, CALIBRE 16, CHARNIÈRE DISSIMULÉE, DE TYPE AFFLEURANT AU GYPSE.
- FOND DE CLOUAGE:
  - PRÉVOIR UN CONTREPLAQUÉ 19mm DISSIMULÉ DERRIÈRE LES PANNEAUX DE GYPSE À TITRE DE RENFORTS POUR TOUTS LES ÉLÉMENTS DE MOBILIER, ACCESSOIRES DE SALLE DE BAIN, MAIN-COURANTE OU AUTRES.
  - PRÉVOIR UN CONTREPLAQUÉ 19mm FIN DRESSUS LES PANNEAUX DE GYPSE DE LA SALLE MÉCANIQUE/ÉLECTRIQUE. VOIR AUSESSUS.
- PANNEAU DE BÉTON LÉGER, CONFORMES À LA NORME ASTM C931/C 931M, DÉPAISSEUR INDOUÉE, 90MM DE LARGEUR ET DE LA PLUS GRANDE LONGUEUR UTILE.
- PRODUIT POUR JOINTS:
  - POUR PANNEAUX DE GYPSE: CONFORME À LA NORME ASTM C475, SANS AMIANTE.

- INSTALLATION:
  - INSTALLER LES ÉLÉMENTS DE NIVEAU, L'ÉCART ADMISSIBLE ÉTANT DE 1:200.
  - PRÉVOIR UN CADRE DISSIMULÉ AUX OUVERTURES LOGÉANT LES PANNEAUX D'ACCÈS, APPARELS D'ÉCLAIRAGE, DÉTECTEURS, GRILLES ET AUTRES ARTICLES SEMBLABLES.
  - FINIR LES PANNEAUX DE GYPSE AUX FOURNURES OU À LA CHARPENTE À L'AIDE D'ANCRAGE À VIS. POSER LES VIS À 250mm D'ENTRAIE AU MAXIMUM. UTILISER LES TYPES ET ÉPAISSEURS DE PANNEAUX INDOUÉS.
  - INSTALLER LES PANNEAUX DE GYPSE HYDROFUGES AUX EXHORTIS À HAUTE HUMIDITÉ TELS QUE: SALLES DE TOILETTES, CUISINES, APPAREILS ÉLECTRIQUES, AUTOUR DES BOTTES ÉLECTRIQUES, DES CONDUITS ET AUTRES PÉRFORATIONS DANS LES CLOISONS DONT LE POURTOUR EST GARNI D'UN PRODUIT DÉTANCHÉTIÉ.
  - AMUR LES JOINTS ENTRE DE GYPSE Y POUR TOUTES LES CLOISONS DEMANDANT UNE RÉSISTANCE AU FEU.
  - POSER DES GYPSSES DE TYPE X POUR TOUTES LES CLOISONS DEMANDANT UNE RÉSISTANCE AU FEU.
  - FINIR LES JOINTS ENTRE LES PANNEAUX, LES TÊTES VS VIS ET LES MOULURES D'ANGLES DES JOINTS EN RETRAIT AU MOYEN DES PRODUITS SUUVANTS: PÂTE À JOINTS, RUBAN À JOINTS ET ENDUIT À RUBAN. PRÉVOIR UN MINIMUM DE 3 COUCHES. APPLIQUER CES PRODUITS SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT ET LUSER EN AMBRASSANT LE TOUT DE FAÇON À RATTRAPER LE FINI DE LA SURFACE DES PANNEAUX.
  - UNE FOIS LA POSE TERMINÉE, L'OUVRAGE DOIT ÊTRE LISSE, DE NIVEAU OU D'ALPOM, EXEMPT D'ONDULATIONS ET AUTRES DÉFAUTS, PRÊT À ÊTRE RECOUVRIT D'UN ENDUIT DE FINITION.
  - PRÉVOIR QUE L'ACCEPTATION DES TRAVAUX DE JOINT NE SE FERA QU'APRES LA POSE DE LA COUCHE DE PEINTURE EMULSION D'IMPRESSION.

**B. CARRELAGE DE CÉRAMIQUE**

- CARRELAGE DE SOL
  - CARREAU DE CÉRAMIQUE DE TYPE C01, CARREAU TYPE 35, RÉSISTANTS AU GEL.
    - COMPOSITION: GRÈS CÉRAMÉ (PORCELANE).
    - ABSORPTION D'HUMIDITÉ: INFÉRIEURE À 0.5%.
    - DIMENSION: 600 X 300 X 10MM D'ÉPAISSEUR.
    - FINITION DE SURFACE: SURFACE SEMI-POLEE, RECTIFIÉE.
    - RÉSISTANCE CONTRAIRE: CLASSIFICATION SELON LA NORME 10545
    - MATIERE RECYCLÉE À L'INTÉRIEUR DU PRODUIT: 7.5% MINIMUM
    - CENTURA EVO-Q, DARK GREY
    - OU UN PRODUIT DE REMPLACEMENT APPROUVÉ PAR ADDENDA CONFORMEMENT AUX INSTRUCTIONS AUX SOUSSUBSOMMATIONNES.
  - ÉPAISSEUR MINIMUM DU CONTREPLAQUE SOUS LA CÉRAMIQUE AU SOL: 25.4mm.
- CARRELAGES MURAUX
  - CARREAU DE CÉRAMIQUE DE TYPE C02 - CONFORMES À LA NORME CANVGSSB-75.1.
    - COMPOSITION: ARGILE NATURELLE VITRIFIÉE.
    - ABSORPTION D'HUMIDITÉ: INFÉRIEURE À 0.5%.
    - DIMENSION: 100 MM X 305 MM X 7 MM D'ÉPAISSEUR.
    - FINITION DE SURFACE: NON PEINT, LUSTRÉ.
    - FINITION DE SURFACE: SURFACE SEMI-POLEE, RECTIFIÉE.
    - DESIGNATION D'EAU: ASTM C873-14A, 0.5 à 3.0 %.
    - CENTURA, SERIE URUBAN, BLANC LUSTRE #N1300
    - DESIGNATION D'EAU: ASTM C873-14A, 0.5 à 3.0 %.
    - DALITTE, SEMI-GLOSS ARTIC WHITE #910
    - OU UN PRODUIT DE REMPLACEMENT APPROUVÉ PAR ADDENDA CONFORMEMENT AUX INSTRUCTIONS AUX SOUSSUBSOMMATIONNES.
- MORTIERS ET ADHÉSIFS
  - ADHÉSIF CONFORME À LA NORME CSA-A5-98, TYPE 10.
  - SABLE: CONFORME À LA NORME ASTM C144, PASSANT ET TAMIS NUMÉRO 16.
  - EAU: PROPRE ET EXEMPT DE MÉTAUX OÙ DES PRODUITS CHIMIQUES NUISIBLES AUX MÉLANGES DE POSE DE CARRELAGE.
  - SOUS-COUCHE AUTO-LISSANTE: MODIFIÉE AU LATEX, COMME RECOMMANDÉ PAR LE FABRICANT DE POSE DE CARRELAGE.
  - LIT DE MORTIER MOYEN POUR CARREAU DE SOL: TYPE MODIFIÉ AUX POLYMÈRES À BASE DE CEMENT PORTLAND.
  - ANSI A118.4 ET ANSI A118.11.
  - TENEUR EN COV: 0.4%
  - PRODUIT: MORTIER DE QUALITÉ SUPÉRIEURE À PRISE RAPIDE POUR GRANDS CARREAUX.
- COULIS
  - PIGMENTS
    - PIGMENTS MINÉRAUX, RÉSISTANT À LA CHAUX, SOLIDÉS À LA LUMIÈRE, CONFORMES À LA NORME ASTM C979.
    - LES PIGMENTS DOIVENT ÊTRE AJOUTÉS AU COULIS PAR LE FABRICANT.
    - LES COULIS COUS SUR PLACE NE SONT PAS ACCEPTÉS.
    - JOINT DE CARRELAGE:
      - COULIS MODIFIÉ AUX POLYMÈRES: SELON LA NORME ANSI A118.7.
      - TENEUR EN COV: 0.4%.
- ACCESSOIRES
  - BAGUETTES DE JOINT
    - ÉLÉMENTS STRATIÉS, À ÂME EN NÉOPRÈNE NOIR DE 32 MM X 3 MM RECOUVRTE DE BANDES DE LATION DE 32 MM X 1.29 MM (SUR LES DEUX FACES), AVEC ANCRAGES DISPOSÉS À 150 mm D'ENTRAIE DES DEUX CÔTÉS.
    - BANDES DE TRANSITION: ÉLÉMENTS EXTRUDÉS SPÉCIAUX, EN ALUMINIUM ANODISÉ.
    - MOULURE DE TRANSITION: EN ALUMINIUM ANODISÉ.
    - TRANSITION AVEC SURFACE DE BÉTON: RENO-RAMP DE SCHLUTER OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
    - BANDES DE REDUCTION: ÉLÉMENTS EXTRUDÉS SPÉCIAUX, EN ACIER INOXYDABLE, PRÉSENTANT UNE PENTE MAXIMALE DE 1:2.
    - JOINTS DE FRACTIONNEMENT PRÉFABRIQUÉS: ÉLÉMENTS SPÉCIAUX, DUNE DURÉTÉ SHORE A D'AU MOINS 60 ET PRÉSENTANT UNE ÉLASTICITÉ DE PLUS OU MOINS 40 % LORSQU'ILS SONT UTILISÉS CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DU FABRICANT.
    - PRODUIT DÉTANCHÉTIÉ: CONFORME À LA SECTION 07-92-00 - PRODUITS DÉTANCHÉTIÉ POUR JOINTS.
    - PRODUIT D'IMPRESSION (APRÊT) ET ENDUIT DE PROTECTION POUR PANCHERS: CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DES FABRICANTS DES CARREAUX ET DU COULIS.
    - MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ IMPERMÉABILISANTE: MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ COLLÉE SOUPLE QUI SERT AUSSI DE COUPE-VAPEUR, EN PLUS DE PRÉSENTER UNE CERTAINE CAPACITÉ DE PONTAGE DES FISSURES. MEMBRANE COMPOSÉE DE POLYÉTHYLÈNE SOUPLE ET DOTÉE D'UN NON-TISSÉ SPÉCIAL SUR SES DEUX FACES PERMETTANT SON ANCRAGE DANS LE CIMENT COLLE. UTILISER DES BANDES PRÉ-TALLÉES POUR LES JOINTS. LES COINS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS, L'INSTALLATION DE TOUTES LES SECTIONS DE MEMBRANS ANSI QUE TOUTS LES JOINTS AUTOUR DES ÉQUIPEMENTS DE LOMBÈRE DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT À L'AIDE D'OUTILLAGE APPROPRIÉ.

- ACCESSOIRES
  - BAGUETTES DE JOINT
    - ÉLÉMENTS STRATIÉS, À ÂME EN NÉOPRÈNE NOIR DE 32 MM X 3 MM RECOUVRTE DE BANDES DE LATION DE 32 MM X 1.29 MM (SUR LES DEUX FACES), AVEC ANCRAGES DISPOSÉS À 150 mm D'ENTRAIE DES DEUX CÔTÉS.
    - BANDES DE TRANSITION: ÉLÉMENTS EXTRUDÉS SPÉCIAUX, EN ALUMINIUM ANODISÉ.
    - MOULURE DE TRANSITION: EN ALUMINIUM ANODISÉ.
    - TRANSITION AVEC SURFACE DE BÉTON: RENO-RAMP DE SCHLUTER OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
    - BANDES DE REDUCTION: ÉLÉMENTS EXTRUDÉS SPÉCIAUX, EN ACIER INOXYDABLE, PRÉSENTANT UNE PENTE MAXIMALE DE 1:2.
    - JOINTS DE FRACTIONNEMENT PRÉFABRIQUÉS: ÉLÉMENTS SPÉCIAUX, DUNE DURÉTÉ SHORE A D'AU MOINS 60 ET PRÉSENTANT UNE ÉLASTICITÉ DE PLUS OU MOINS 40 % LORSQU'ILS SONT UTILISÉS CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DU FABRICANT.
    - PRODUIT DÉTANCHÉTIÉ: CONFORME À LA SECTION 07-92-00 - PRODUITS DÉTANCHÉTIÉ POUR JOINTS.
    - PRODUIT D'IMPRESSION (APRÊT) ET ENDUIT DE PROTECTION POUR PANCHERS: CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DES FABRICANTS DES CARREAUX ET DU COULIS.
    - MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ IMPERMÉABILISANTE: MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ COLLÉE SOUPLE QUI SERT AUSSI DE COUPE-VAPEUR, EN PLUS DE PRÉSENTER UNE CERTAINE CAPACITÉ DE PONTAGE DES FISSURES. MEMBRANE COMPOSÉE DE POLYÉTHYLÈNE SOUPLE ET DOTÉE D'UN NON-TISSÉ SPÉCIAL SUR SES DEUX FACES PERMETTANT SON ANCRAGE DANS LE CIMENT COLLE. UTILISER DES BANDES PRÉ-TALLÉES POUR LES JOINTS. LES COINS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS, L'INSTALLATION DE TOUTES LES SECTIONS DE MEMBRANS ANSI QUE TOUTS LES JOINTS AUTOUR DES ÉQUIPEMENTS DE LOMBÈRE DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT À L'AIDE D'OUTILLAGE APPROPRIÉ.



**1 IMPLANTATION - MISTISSINI**  
ECH.: "1 : 200

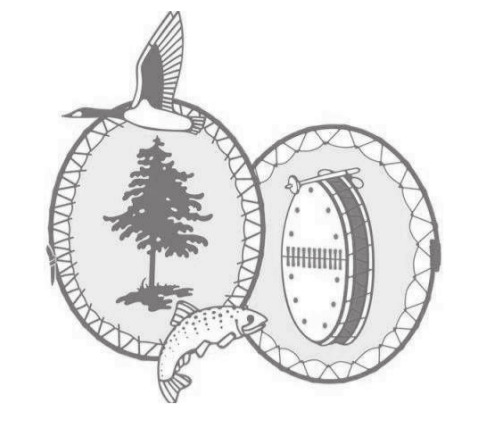
**LÉGENDE  
IMPLANTATION  
MISTISSINI**

**NOTES GÉNÉRALES:**  
 LOT D278 - TRIPLEX  
 LE NIVEAU RÉFÉRENCE 10 000 DANS LES DOCUMENTS CORRESPOND AU NIVEAU GÉODÉSIQUE 431.10  
 LOT D280 - DUPLEX  
 LE NIVEAU RÉFÉRENCE 10 000 DANS LES DOCUMENTS CORRESPOND AU NIVEAU GÉODÉSIQUE 431.00  
 LOT D281 - TRIPLEX  
 LE NIVEAU RÉFÉRENCE 10 000 DANS LES DOCUMENTS CORRESPOND AU NIVEAU GÉODÉSIQUE 430.90

**NOTES SPÉCIFIQUES:**  
 XX NOTES SPÉCIFIQUES CONSTRUCTION  
 01 LARGEUR TEL QUE CIVIL.  
 02 TROTTOIR VOIR STRUCTURE.

**LÉGENDE GRAPHIQUE**

- XX BULLES D'AXES
- LIGNE DE LOT
- PROFIL DES FONDATIONS
- BÂTIMENT PROJETÉ
  - AMÉNAGEMENT DU SITE, VOIR CIVIL.
  - BÂTIMENT EXISTANT
  - ENTRÉE REZ-DE-CHAUSSÉE
  - ENTRÉE PIÉTONNE REMISE
  - ENTRÉE GARAGE REMISE
  - POINT D'ORIGINE
- XX,XX DIMENSIONS DES LIMITES DE LOTS EN MÈTRE



Gouvernement de la Nation Cree

**CONSEILLERS PROFESSIONNELS :**

Architecture

**stgm**

488, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil

**Ashini**  
CONSULTANTS

563, des Actionnaires, Chicoutimi, G7J 5B3  
1, Métahéou, Passamit, G0H 1B0  
1020, Quai Bourque, Mistissini, G0V2H0  
418-437-2365

Mécanique / Électricité

**ambioner**

Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
Construction des systèmes de chauffage et de refroidissement | Audit énergétique  
www.ambioner.com

Plan clé :

**Notes générales :**  
 L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.  
 L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précision.  
 Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.  
 Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "ÉMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

**RÉVISIONS**

No	aa/mm/jj	Description	Par
1	2019/04/26	POUR APPEL D'OFFRES	GR

Scellé :

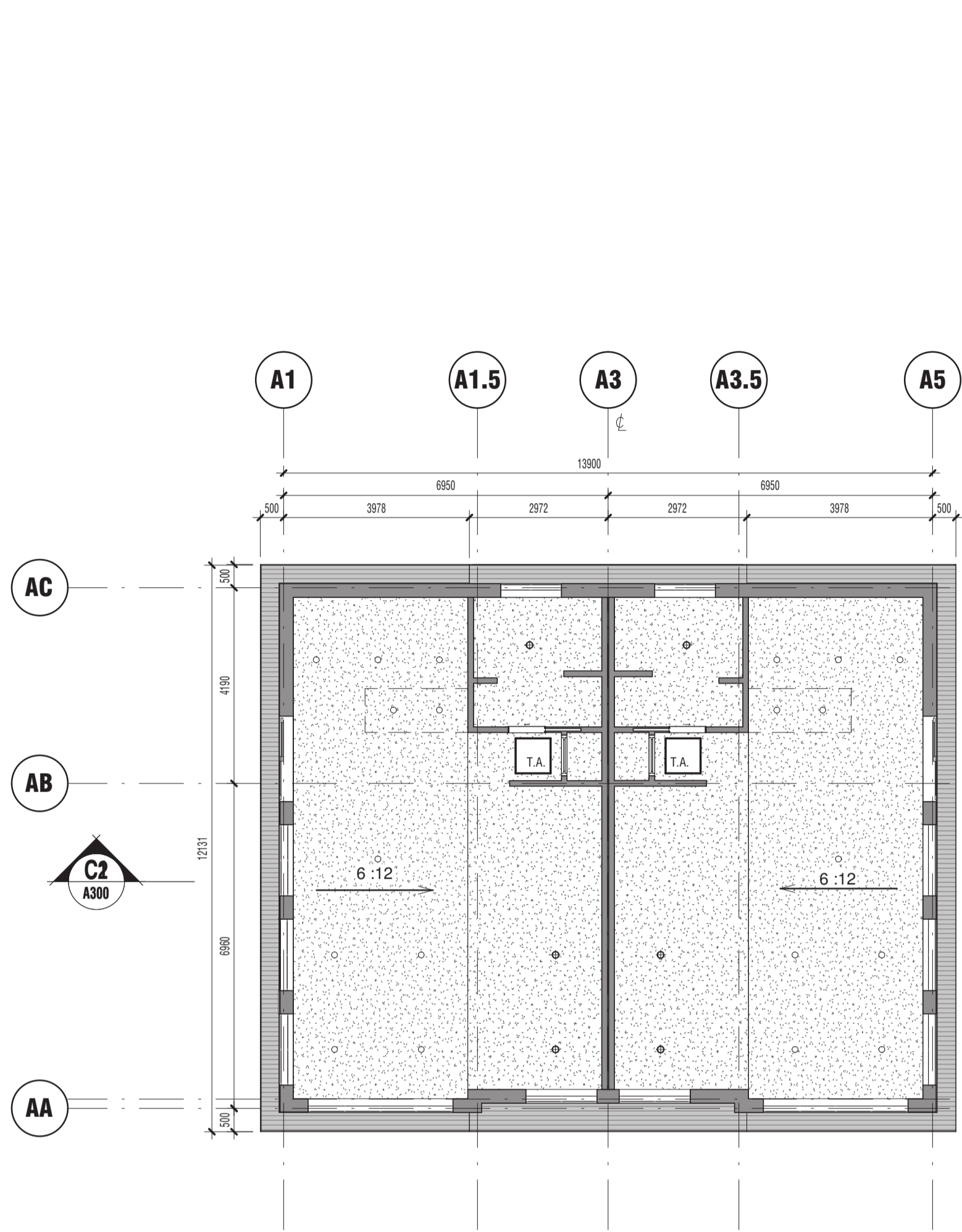
Projet : 2019-04-29

**UNITÉS D'HABITATIONS -  
MISTISSINI** Gouvernement de la  
nation Cree et Service de police  
Eeyou Eenuu

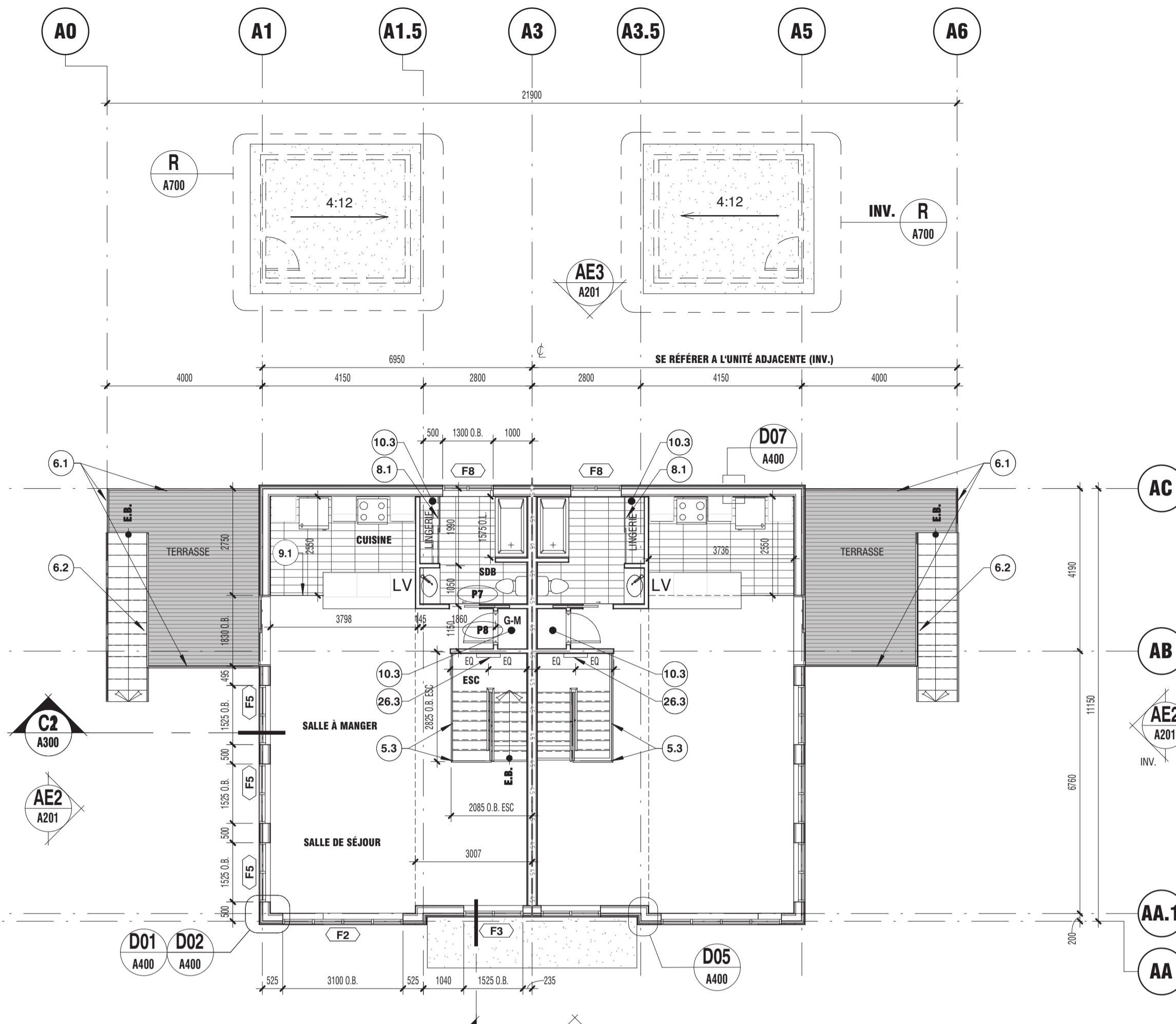
Titre du dessin :

**IMPLANTATION - MISTISSINI**

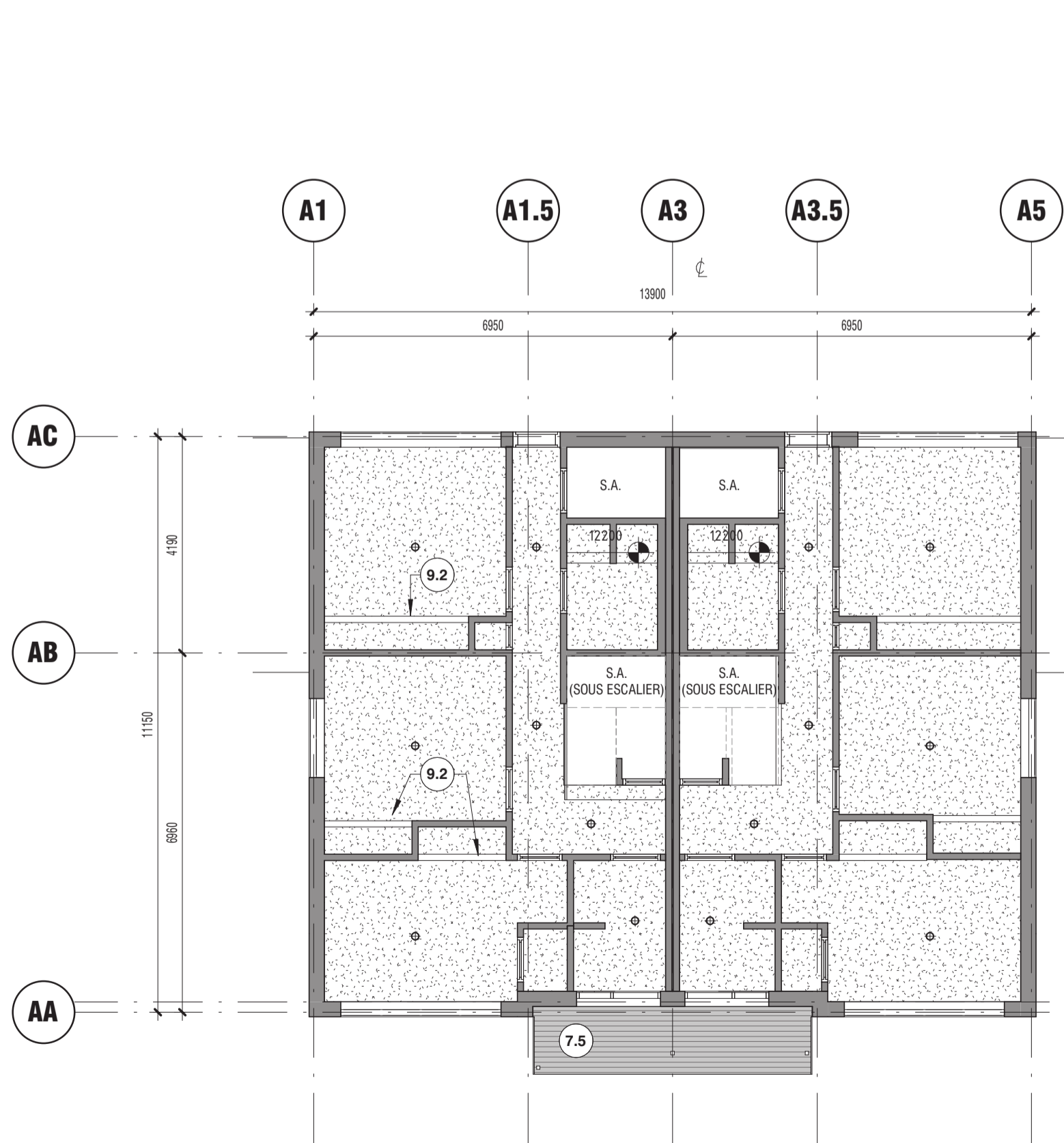
Conçu par :	Dessiné par :	
S. LANGEVIN	C. MONTELPARE	
Approuvé par :	Nom du fichier .RVT	Echelle :
G. ROBIN	FICHER_CENTRAL.RVT	As indicated
Date :	Numéro de projet :	Feuille :
2019/04/26		<b>A010</b>



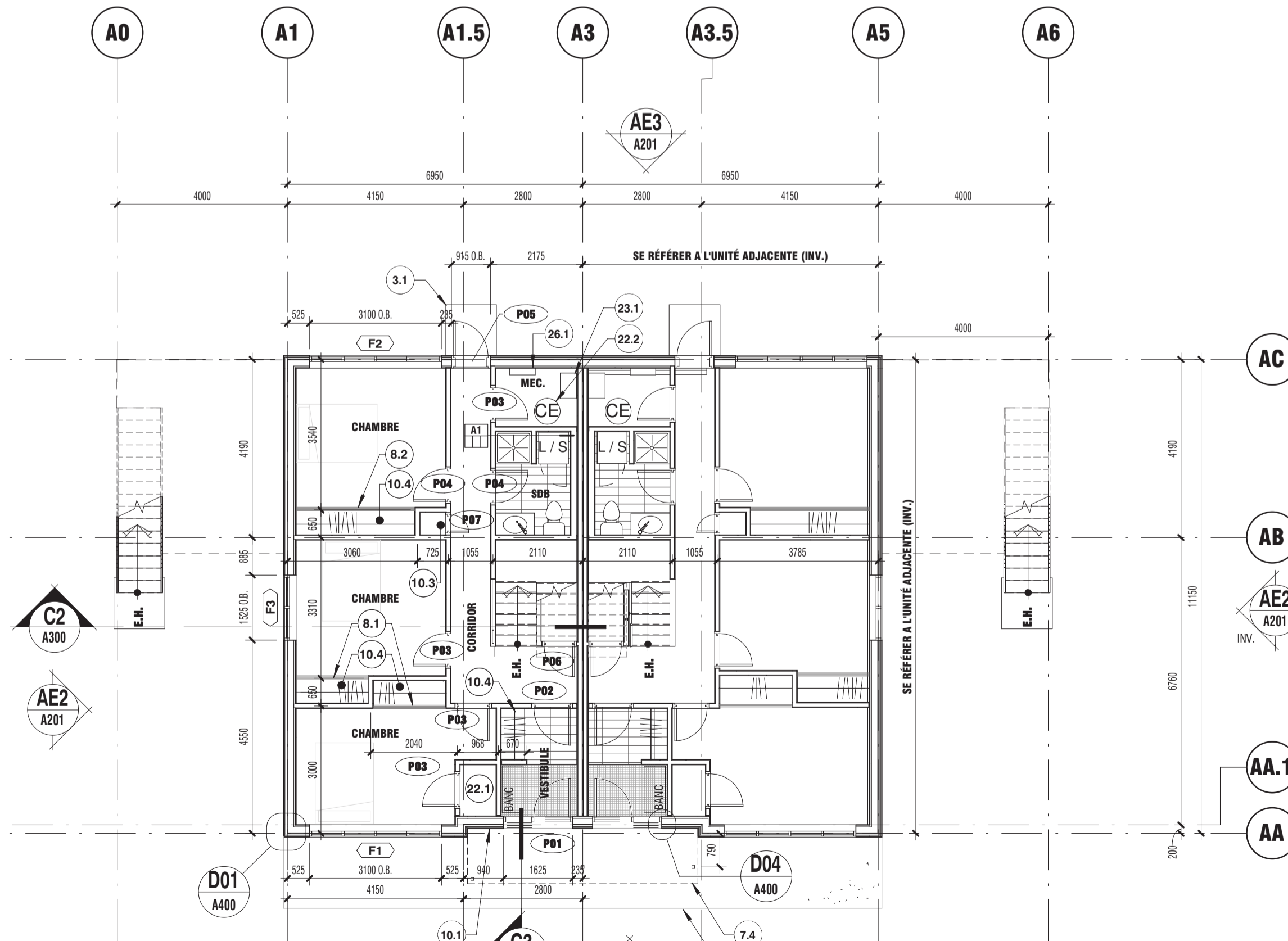
**PA2 TYPE A - PLF NIVEAU 2**  
ECH.: 1 : 100



**A2 TYPE A - NIVEAU 2**  
ECH.: 1 : 100



**PA1 TYPE A - PLF NIVEAU 01**  
ECH.: 1 : 100



**A1 TYPE A - NIVEAU 1**  
ECH.: 1 : 100

**NOTES DE CONSTRUCTION**

- NOTES GÉNÉRALES:**
- SAUF SI INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES CLOISONS SONT DE TYPE B AVEC LAINE DE ROCHER, SANS RÉSISTANCE AU FEU. LE GYPSE SE TERMINE @ 100mm AU DESSUS DU PLAFOND FINI (LE PLUS HAUT).
  - SAUF SI INDICATION CONTRAIRE, LE PLANCHER DU NIVEAU 1 EST RADIANT AVEC CONTRÔLE À CHAQUE DES PIÈCES.
  - SAUF SI INDICATION CONTRAIRE, TOUTS LES CADRES DE PORTE SONT INSTALLÉS À 100mm DE LA PAROI VERTICALE ADJACENTE.
  - AUX ENDROITS OÙ DES PANNEAUX ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS EN SURFACE D'UN MUR, PRÉVOIR, EN SURFACE DE CE MUR, DES PANNEAUX DE CONTREPLAQUE 16mm AVEC PEINTURE INTIMESCRITE SUR TOUTES LES FACES.
  - À 865mm DU PLANCHER, PRÉVOIR UN FOND DE FIXATION EN CONTREPLAQUE SUR 300mm DE HAUT AUX CLOISONS OÙ DES MAINS-COURANTES SONT À INSTALLER.
  - SAUF SI INDICATION CONTRAIRE, TOUTS LES RANGEMENTS ET LINGÈRIE SERONT MUNIS DE TABLETTES DE PLEINE LARGEUR DE L'ESPACE MONTÉ SUR SYSTÈME À CRÉMAILLÈRE ULTRA-ROBUSTE. PRÉVOIR MINIMALEMENT 5 TABLETTES À CHAQUE 400mm DE HAUTEUR DE CLOISON.
  - SAUF SI INDICATIONS CONTRAIRES, TOUTS LES PLAFONDS SONT EN PLAQUE DE GYPSE, HAUTEUR D'INSTALLATION, SE RÉFÉRER AUX COUPES.
  - POUR LA SÉPARATION AU FEU ENTRE LES UNITÉS D'HABITATION MITOYENNES, RÉFÉRER À LA PAGE A300 POUR LA COMPOSITION. SAUF SI INDICATIONS CONTRAIRES, TOUTS LES APPARELS D'ÉCLAIRAGE SONT CENTRÉS DANS LA PIÈCE ET À INTERVALLES RÉGULIERS. RÉFÉRER À LA FEUILLE A700 POUR LE PLAN, LES ÉLÉVATIONS ET COUPES TYP. DES REMISES.
  - RÉFÉRER À LA FEUILLE A800 POUR LES GRANDS DÉTAILS. LES PLANS ANCI QUE LES DÉTAILS D'AMÉUBLEMENT INTÉGRÉS.

- NOTES SPÉCIFIQUES:**
- XX** DESCRIPTION
- 3.1 TROTTOIR, VOIR AUSSI STRUCTURE**
- 5.1 DESCENTE PLOUVIALE**  
**5.2 COUTURE**  
**5.3 GARDE-CORPS MÉTALLIQUE**
- 6.1 GARDE-CORPS**  
**6.2 GARDE-CORPS ET MAIN-COURANTE**
- 7.1 SOLIN MÉTALLIQUE**  
**7.2 AÉRATEUR DE TOITURE, PRÉVOIR PANNE D'ACIER GALVANISÉ DE 500mmX300mmX25mm DANS L'ENTRETOIT, POUR RÉCEPTION DE LA NEIGE.**  
**7.3 JOINT VERTICAL**  
**7.4 PROFIL DE LA TOITURE ET/OU MARQUISE.**  
**7.5 SOFFITE DE BOIS RB1**
- 8.1 DOUBLE PORTE COULISSANTE EN BOIS AVEC RAIL À LA TÊTE UNIQUEMENT. RAIL SUPPORTÉ ET INSTALLÉ EN SURFACE DU MUR.**  
**8.2 TRIPLE PORTE COULISSANTE EN BOIS AVEC RAIL À LA TÊTE UNIQUEMENT. RAIL SUPPORTÉ ET INSTALLÉ EN SURFACE DU MUR.**
- 9.1 MOULURE DE TRANSITION**  
**9.2 MURET HAUT À PARTIR DE 2135 OÙ PLANCHER FINI ET JUSQU'AU PLAFONDS, POUR RECEVOIR LES RAILS DES PORTES COULISSANTES.**
- 10.1 NUMÉRO CIVIQUE**  
**10.2 NUMÉRO DE REMISE**  
**10.3 TABLETTES MÉTALLIQUES SUR LA PLEINE LARGEUR DE L'ESPACE DE RANGEMENT, TABLETTES AJUSTABLES. FOURNIR 6 TABLETTES PAR EMPLOI.**  
**10.4 TRIANGLE MÉTALLIQUE SUR LA PLEINE LARGEUR DU GARDE-ROBE AVEC TABLETTE MÉTALLIQUE PLEINE LARGEUR ET AJUSTABLE AU-DESSUS DE LA TRIANGLE.**
- 22.1 ENTRÉE D'EAU**  
**22.2 CHAUFFE-EAU, VOIR ING.**
- 23.1 UNITÉ DE CLIMATISATION**  
**23.2 SUPPORTS À CONDENSEURS, VOIR AUSSI ING.**  
**23.3 PERSIENNES EN BANDEAU CONTINUE À COORDONNER AVEC MÉCANIQUE. ZONES INACTIVES À PRÉVOIR SELON LES RACCORDEMENTS AUX CONDUITS. VOIR C11 SUR A301.**
- 26.1 PANNEAU ÉLECTRIQUE, VOIR ING.**  
**26.2 APPAREIL DE CHAUFFAGE, VOIR ING.**  
**26.3 APPLIQUE MURALE, VOIR ING.**

**LÉGENDE DES FINIS INTÉRIEURS**

	CÉRAMIQUE
	GRILLE GRATTE-PIEDS
	PLAQUE DE GYPSE
	STRUCTURE APPARENTE
	SOFFITE DE BOIS

**LÉGENDE GRAPHIQUE**

	NOUVELLE PORTE À INSTALLER		NOUVEAU MUR À CONSTRUIRE
	PIÈCE		FONCTION DE LA PIÈCE
	101		NUMÉRO DE PIÈCE
	XXX		NUMÉRO DE PORTE
	F-6		NUMÉROS DE FENÊTRES
	XX		NOTES SPÉCIFIQUES CONSTRUCTION
	C00		COMPOSANTES SUR LA FEUILLE
	A300		XYZ
	A101		CLOISON TYPE
	1		RÉFÉRENCE COUPES TYPES
	A101		RÉFÉRENCE ÉLÉVATIONS
	PLC		BULLE D'AXES
	XXXX		NIVEAU DE PLANCHER AU PLAN
	2400		NIVEAU DE PLAFOND
	HSP		FINI DE PLAFOND
	XX		BULLE DE TITRE
	AXXX		BULLE DE TITRE



**CONSEILLERS PROFESSIONNELS :**

Architecture

**stgm**

488, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil

**Ashini CONSULTANTS**

563, des Actionnaires, Chicoutimi, G7J 5B3  
1, Metabéton, Passamit, G0H 1B0  
1020, Duval/Bois, Montebello, G0V2Y0  
418-437-2365

Mécanique / Électricité

**ambioner!**

Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
Conception des systèmes de chauffage et de refroidissement  
www.ambioner.com

Plan clé :

**Notes générales :**

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.

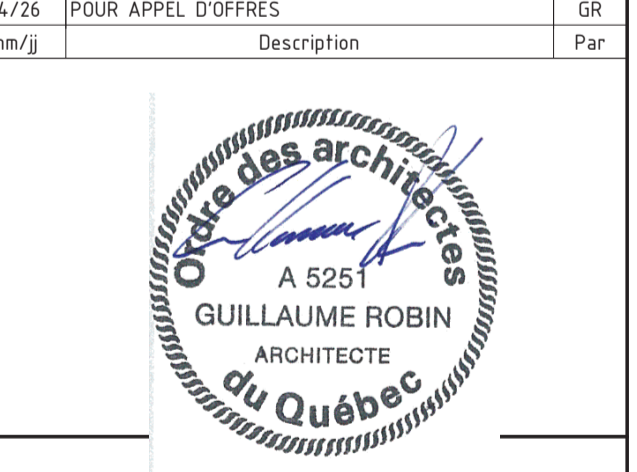
L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précision.

Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.

Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "ÉMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

**RÉVISIONS**

No	Date	Description	Par
1	2019/04/26	POUR APPEL D'OFFRES	GR



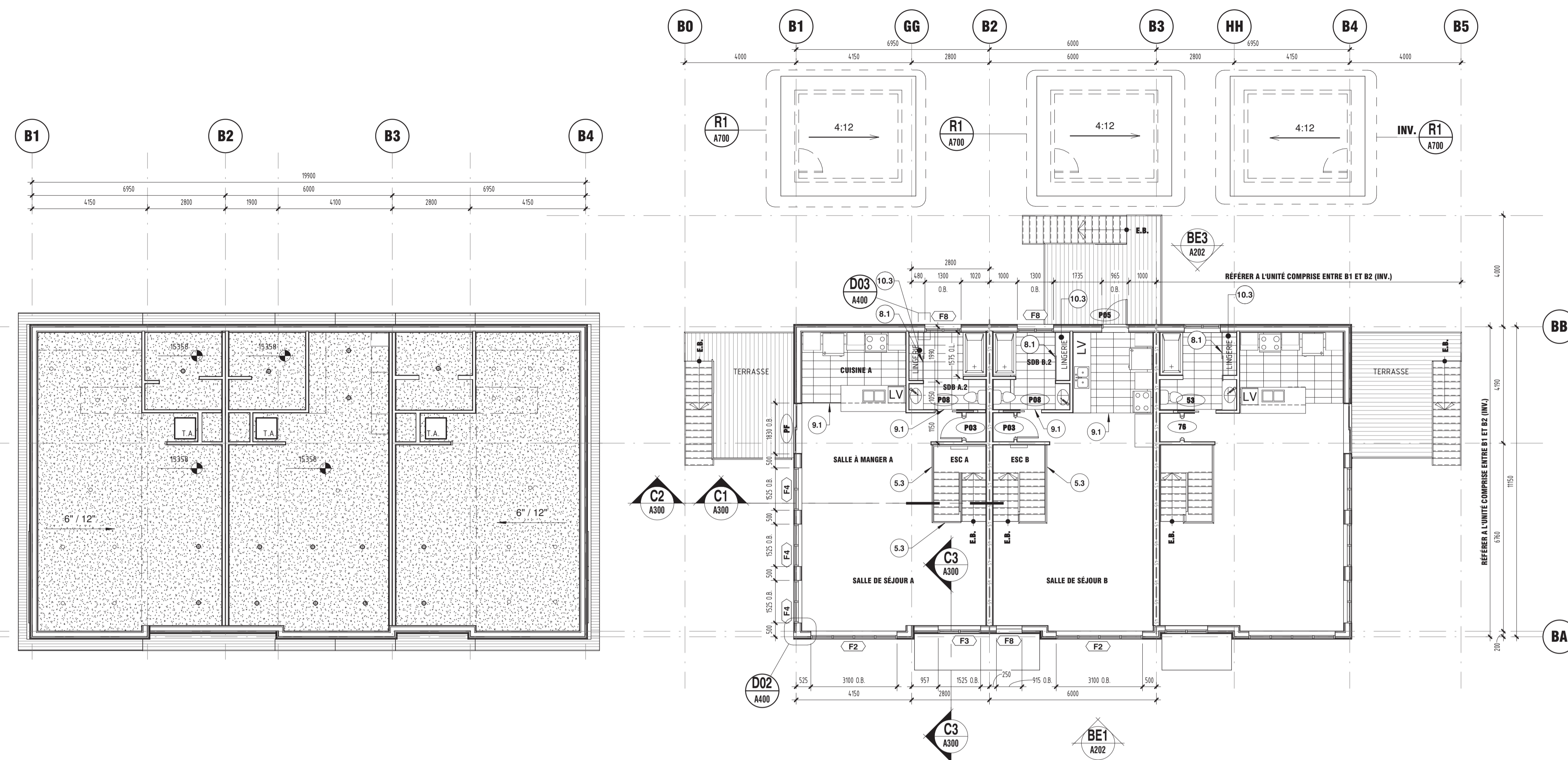
Projet : 2019-04-29

**UNITÉS D'HABITATION**  
Gouvernement de la nation crie et  
Service de police Eeyou Enou

Titre du dessin :

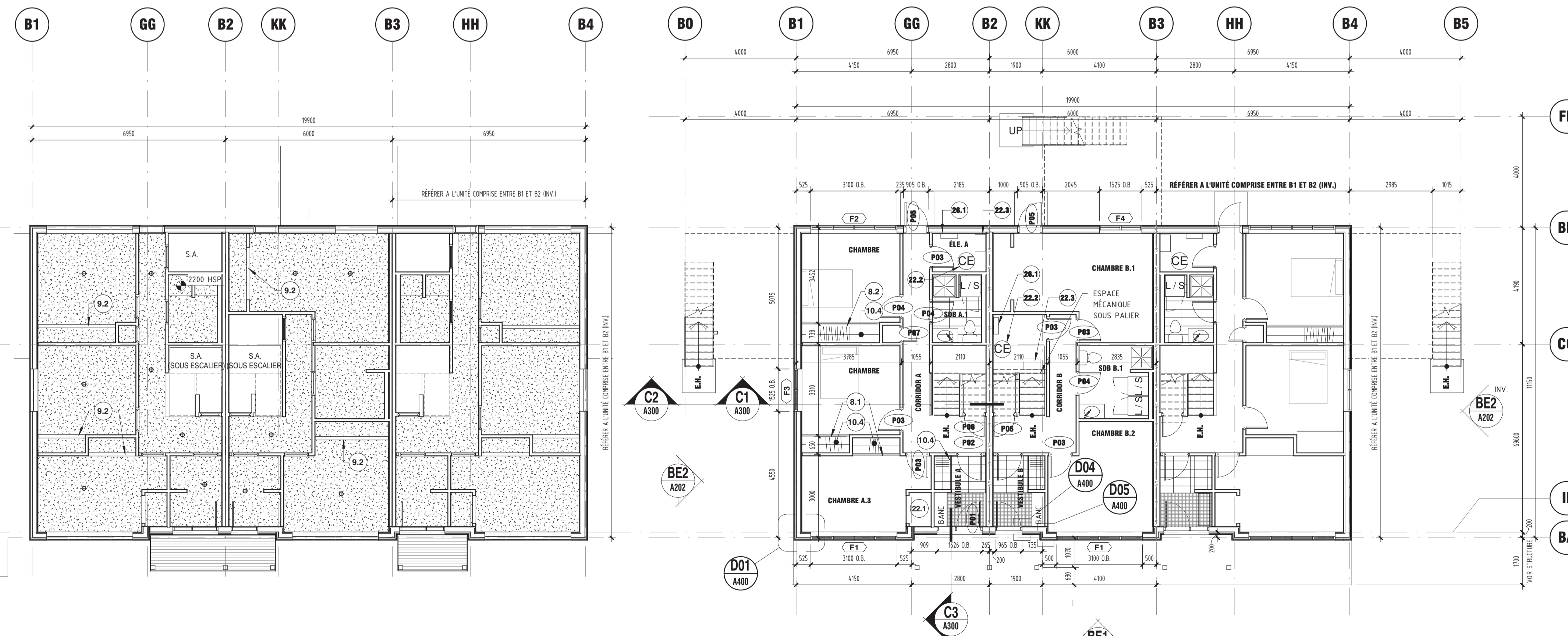
**TYPE A - DUPLEX**  
**PLANS DES PLANCHERS ET DES PLAFONDS**

Conçu par :	Dessiné par :	
S. LANGEVIN	C. MONTELPARE	
Approuvé par :	Nom du fichier : RVT	Echelle :
G. ROBIN	FICHER_CENTRAL.RVT	1 : 100
Date :	Numéro de projet :	Feuille :
2019.02.26	M19011	A101



**B2 TYPE B - PLAN NIVEAU 2**  
ECH.: 1 : 100

**PB2 TYPE B - PLF NIVEAU 2**  
ECH.: 1 : 100



**B1 TYPE B - PLAN NIVEAU 1**  
ECH.: 1 : 100

**PB1 TYPE B - PLF NIVEAU 1**  
ECH.: 1 : 100

**NOTES DE CONSTRUCTION**

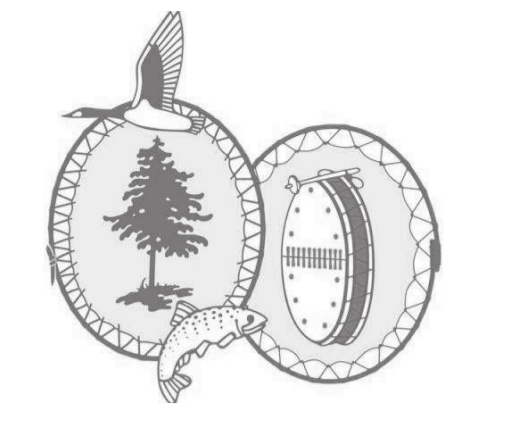
- NOTES GÉNÉRALES:**
- SAUF SI INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES CLOISONS SONT DE TYPE B AVEC LAINE DE ROCHER, SANS RÉSISTANCE AU FEU. LE GYPSE SE TERMINE @ 100mm AU DESSUS DU PLAFOND FINI (LE PLUS HAUT).
  - SAUF SI INDICATION CONTRAIRE, LE PLANCHER DU NIVEAU 1 EST RADIANTE AVEC CONTRÔLE À CHAQUE DES PIÈCES.
  - SAUF SI INDICATION CONTRAIRE, TOUTS LES CADRES DE PORTE SONT INSTALLÉS À 100mm DE LA PAROI VERTICALE ADJACENTE.
  - AUX ENDROITS OU DES PANNELS ÉLECTRIQUES DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS EN SURFACE D'UN MUR, PRÉVOIR, EN SURFACE DE CE MUR, DES PANNELS DE CONTRÔLE AVEC 15mm AVEC PÉNÉTRATION INTUMESCENTE SUR TOUTES LES FACES.
  - À 85mm DU PLANCHER, PRÉVOIR UN FOND DE FIXATION EN CONTRAIGNE SUR 300mm DE HAUT AUX CLOISONS OU DES MAINS-COURANTES SONT À INSTALLER.
  - SAUF SI INDICATION CONTRAIRE, TOUTS LES RANGEMENTS ET LINGÈRE SERONT MUNIS DE TABLETTES DE PLEINE LARGEUR DE L'ESPACE MONTÉ SUR SYSTÈME À CRÉMAILLÈRE ULTRA-ROBUSTE. PRÉVOIR MINIMALEMENT 5 TABLETTES À CHAQUE 400mm DE HAUTEUR DE CLOISON.
  - SAUF SI INDICATIONS CONTRAIRES, TOUTS LES PLAFONDS SONT EN PLAQUE DE GYPSE, HAUTEUR D'INSTALLATION, SE RÉFÉRER AUX COUPES.
  - POUR LA SÉPARATION AU FEU ENTRE LES UNITÉS D'HABITATION MITOYENNES, RÉFÉRER À LA PAGE A300 POUR LA COMPOSITION.
  - SAUF SI INDICATIONS CONTRAIRES, TOUTS LES APPARELS D'ÉCLAIRAGE SONT CENTRÉS DANS LA PIÈCE ET À INTERVALLES RÉGULIERS.
  - RÉFÉRER À LA FEUILLE A700 POUR LE PLAN, LES ÉLÉVATIONS ET COUPES TYP. DES REMISES.
  - RÉFÉRER À LA FEUILLE A800 POUR LES AGRANDIS DE PIÈCES. LES PLANS ANSI QUE LES DÉTAILS D'AMÉLIORATION INTÉGRÉS.

- NOTES SPÉCIFIQUES:**
- XX** DESCRIPTION
- 3.1** TROTTOIR, VOIR AINSI STRUCTURE
- 5.1** DESCENTE PLUVIALE  
**5.2** GOUTTIÈRE  
**5.3** GARDE-CORPS MÉTALLIQUE
- 6.1** GARDE-CORPS  
**6.2** GARDE-CORPS ET MAIN-COURANTE
- 7.1** SOLIN MÉTALLIQUE  
**7.2** AÉRATEUR DE TOITURE, PRÉVOIR PANNÉ D'ACIER GALVANISÉ DE 500mmx500mmx25mm DANS L'ENTRETOIT, POUR RÉCEPTION DE LA NEIGE.  
**7.3** JOINT VERTICAL  
**7.4** PROFIL DE LA TOITURE ET/OU MARQUISE.  
**7.5** SOFFITE DE BOIS RB1
- 8.1** DOUBLE PORTE COULISSANTE EN BOIS AVEC RAIL À LA TÊTE UNIQUEMENT, RAIL SUPPORTÉ ET INSTALLÉ EN SURFACE DU MUR.  
**8.2** TRIPLE PORTE COULISSANTE EN BOIS AVEC RAIL À LA TÊTE UNIQUEMENT, RAIL SUPPORTÉ ET INSTALLÉ EN SURFACE DU MUR.
- 9.1** MOULURE DE TRANSITION  
**9.2** MURET HAUT À PARTIR DE 2135 DU PLANCHER FINI ET JUSQU'AU PLAFONDS POUR RECEVOIR LES RAILS DES PORTES COULISSANTES.
- 10.1** NUMÉRO CIVIQUE  
**10.2** NUMÉRO DE REMISE  
**10.3** TABLETTES MÉTALLIQUES SUR LA PLEINE LARGEUR DE L'ESPACE DE RANGEMENT, TABLETTES AJUSTABLES. FOURNIR 6 TABLETTES PAR EMPLOIEMENT.  
**10.4** TRINGLE MÉTALLIQUE SUR LA PLEINE LARGEUR DU GARDE-CORPS AVEC TABLETTE MÉTALLIQUE PLEINE LARGEUR ET AJUSTABLE AU-DESSUS DE LA TRINGLE.
- 22.1** ENTRÉE DEAU  
**22.2** CHAUFFE-EAU VOIR ING.
- 23.1** UNITÉ DE CLIMATISATION
- 26.1** PANNÉAU ÉLECTRIQUE, VOIR ING.  
**26.2** APPAREIL DE CHAUFFAGE, VOIR ING.  
**26.3** APPLIQUE MURALE, VOIR ING.

- LÉGENDE DES FINIS INTÉRIEURES**
- CÉRAMIQUE
  - GRILLE GRATTE-PIEDS
  - PLAQUE DE GYPSE
  - STRUCTURE APPARENTE
  - SOFFITE DE BOIS

- LÉGENDE GRAPHIQUE**
- NOUVELLE PORTE À INSTALLER
  - NOUVEAU MUR À CONSTRUIRE
  - NUMÉRO DE PORTE
  - NUMÉROS DE FENÊTRES
  - NOTES SPÉCIFIQUES CONSTRUCTION
  - COMPOSITION
  - SUR LA FEUILLE
  - RÉFÉRENCE COUPES TYPES
  - RÉFÉRENCE ÉLÉVATIONS
  - NIVEAU DE PLANCHER AU PLAN
  - BULLES D'AXES
  - 24.00 HSP
  - NIVEAU DE PLAFOND
  - T.A.
  - FINI DE PLAFOND

**XX DÉTAIL**  
ECH.: 1:100



Gouvernement de la Nation Crie

**CONSEILLERS PROFESSIONNELS :**

**Architecture**

**stgm**  
488, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

**Structure / Civil**

**Ashini CONSULTANTS**  
563, des Actionnaires, Chocoma, G7J 9B3  
1, Metabou, Passamit, G0H 1B0  
1020, Duval, Montclair, G0V2H0  
418-437-2365

**Mécanique / Électricité**

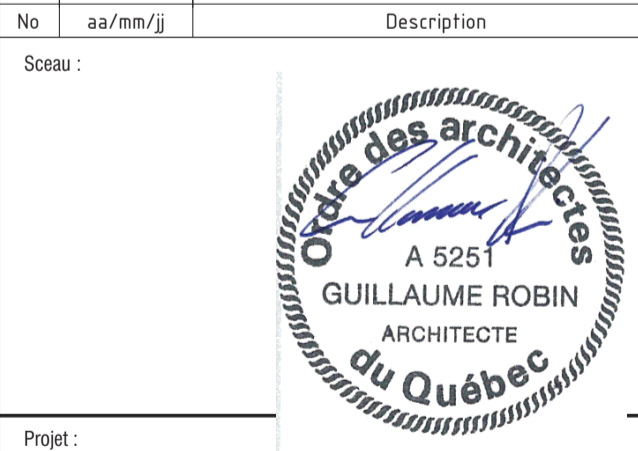
**amb:oner!**  
Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
www.amboner.com

Plan clé :

**Notes générales :**  
L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.  
L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.  
Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.  
Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention «**ÉMIS POUR CONSTRUCTION**» figure dans la liste des révisions ci-dessous.

**RÉVISIONS**

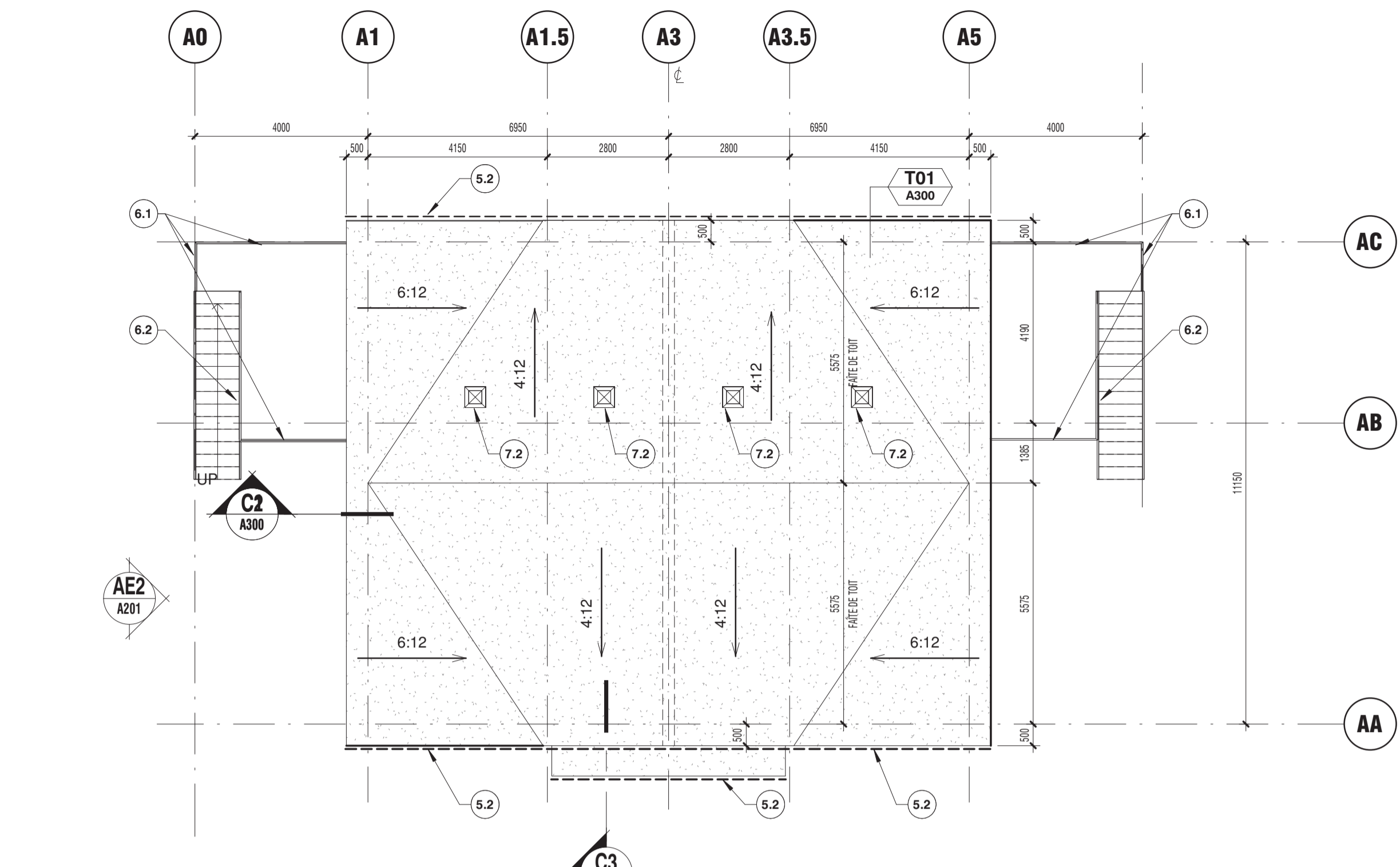
No	Date	Description	GR	Par
1	2019/04/26	POUR APPEL D'OFFRES		



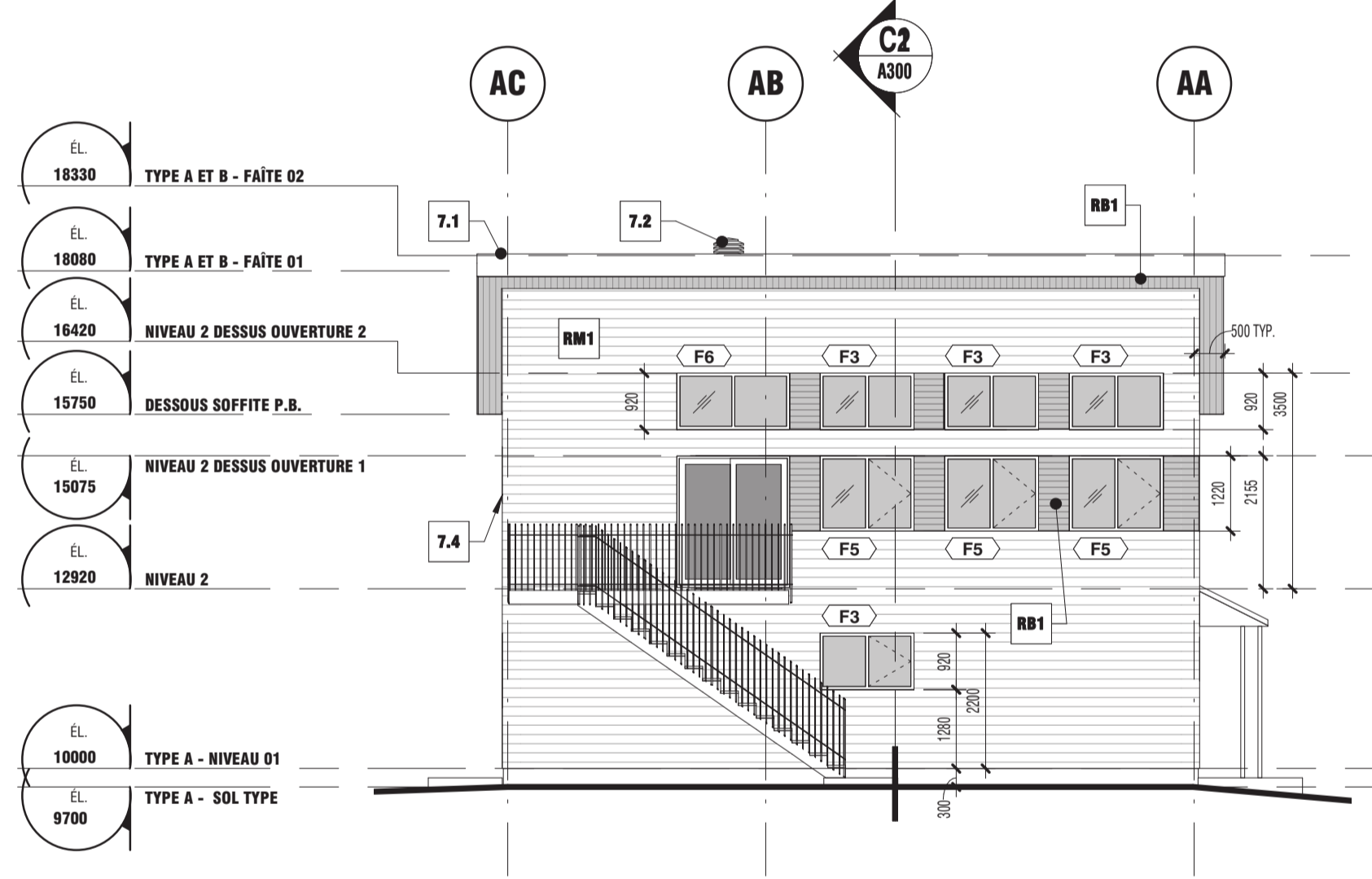
Projet : 2019-04-29  
**UNITÉS D'HABITATION**  
Gouvernement de la nation crie et  
Service de police Eeyou Enou

Titre du dessin :  
**TYPE B - TRIPLEX**  
**PLANS DES PLANCHERS ET DES PLAFONDS**

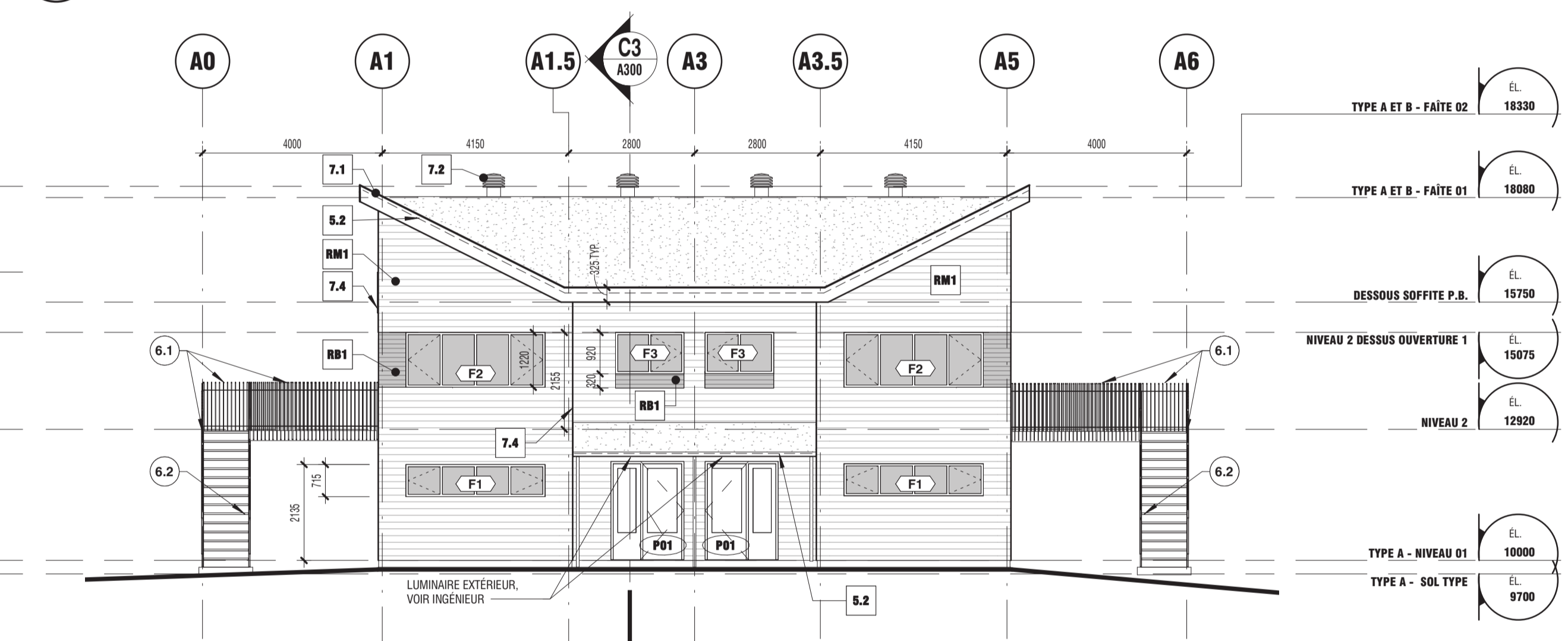
Conçu par : S. LANGEVIN	Dessiné par : C. MONTELPARE
Approuvé par : G. ROBIN	Nom du fichier : FICHER_CENTRAL.RVT
Date : 2019.02.26	Échelle : 1 : 100
Numéro de projet : M19011	Feuille : A102



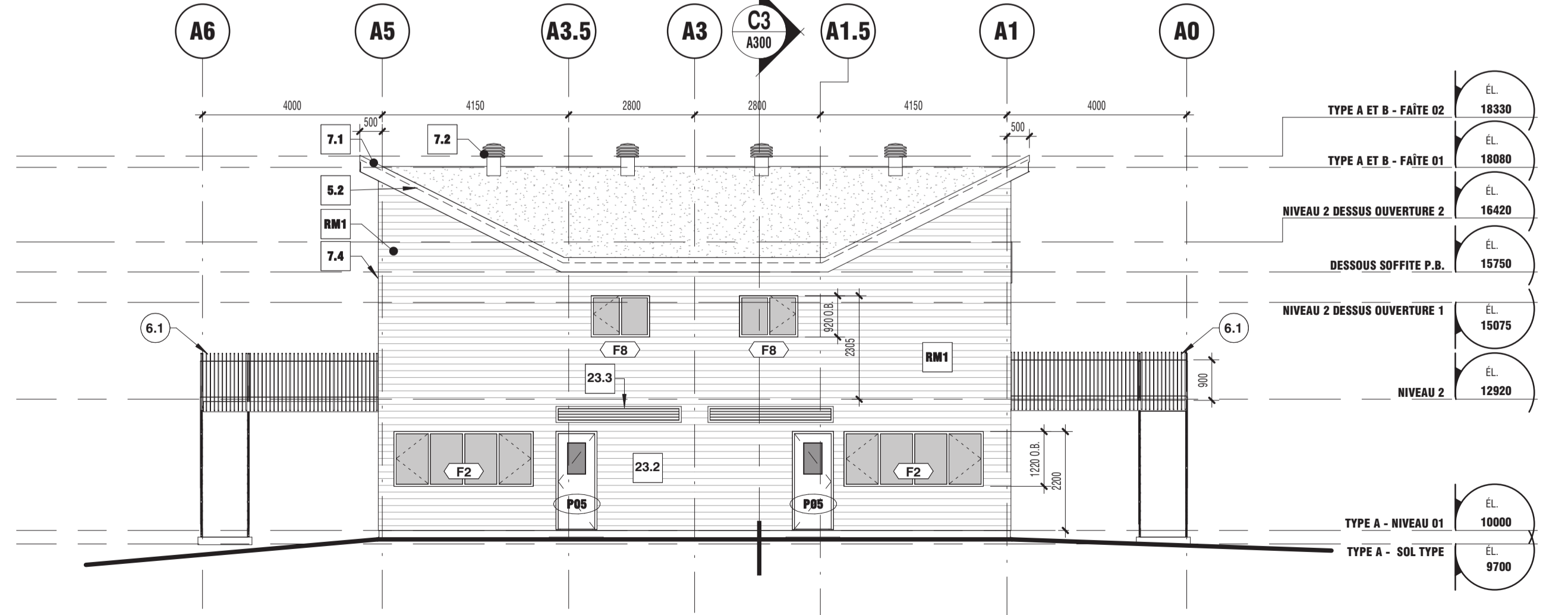
**1 PLAN DE TOITURE**  
ECH.: 1 : 100



**AE2 TYPE A - ÉLEVATION DE CÔTÉ TYP.**  
ECH.: 1 : 100



**AE1 TYPE A - ÉLEVATION AVANT**  
ECH.: 1 : 100



**AE3 TYPE A - ÉLEVATION ARRIÈRE**  
ECH.: 1 : 100

**NOTES DE CONSTRUCTION**

**NOTES GÉNÉRALES:**

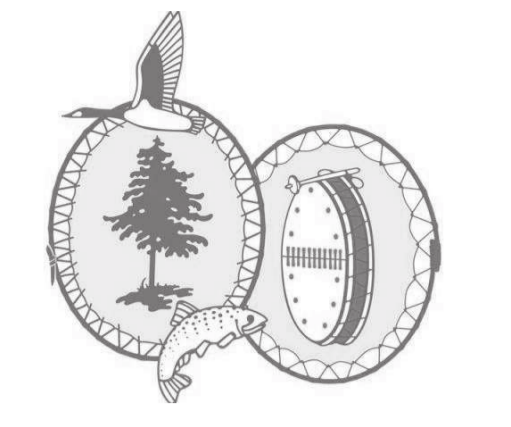
NG1 LE NIVEAU RÉFÉRENCE 10 000 DANS LE DOCUMENTS CORRESPOND AUX NIVEAUX GÉODÉSQUES IDENTIFIÉS SUR LE PLAN D'IMPLANTATION SELON L'EMPLACEMENT DU BÂTIMENT.

NG2 NIVEAU DU SOL 300 MM PLUS BAS QUE LE NIVEAU RDC. MAINTENIR UNE PENTE MINIMALE DE 2% SUR 4 MÈTRES AU PÉRIMÈTRE DU BÂTIMENT.

**NOTES SPÉCIFIQUES:**

XX	DESCRIPTION
3.1	TROTTOIR, VOIR AUSSI STRUCTURE
5.1	DESCENTE PLUVIALE
5.2	GOUTTIÈRE
5.3	GARDE-CORPS MÉTALLIQUE
6.1	GARDE-CORPS
6.2	GARDE-CORPS ET MAIN-COURANTE
7.1	SOLIN MÉTALLIQUE
7.2	AÉRATEUR DE TOITURE, PRÉVOIR PANNE D'ACIER GALVANISÉ DE 500mmX250mmX2mm DANS L'ENTRETOIT, POUR RÉCEPTION DE LA NEIGE
7.3	JOINT VERTICAL
7.4	PROFIL DE LA TOITURE ET/OU MARQUISE.
7.5	SOFFITE DE BOIS RB1
8.1	DOUBLE PORTE COULISSANTE EN BOIS AVEC RAIL À LA TÊTE UNIQUEMENT. RAIL SUPPORTÉ ET INSTALLÉ EN SURFACE DU MUR
8.2	TRIPLE PORTE COULISSANTE EN BOIS AVEC RAIL À LA TÊTE UNIQUEMENT. RAIL SUPPORTÉ ET INSTALLÉ EN SURFACE DU MUR
9.1	MOULURE DE TRANSITION
9.2	MURET HAUT À PARTIR DE 2135 DU PLANCHER FIN ET JUSQU'AU PLAFONDS. POUR RECEVOIR LES RAILS DES PORTES COULISSANTES.
10.1	NUMÉRO CIVIQUE
10.2	NUMÉRO DE REUSE
10.3	TABLETTES MÉTALLIQUES SUR LA PLEINE LARGEUR DE L'ESPACE DE RANGEMENT. TABLETTES AJUSTABLES. FOURNIR 6 TABLETTES PAR EMPLACEMENT
10.4	TRINGLE MÉTALLIQUE SUR LA PLEINE LARGEUR DU GARDE-ROBE AVEC TABLETTE MÉTALLIQUE PLEINE LARGEUR ET AJUSTABLE AU-DESSUS DE LA TRINGLE.
22.1	ENTRÉE D'EAU
22.2	CHAUFFE-EAU, VOIR ING.
23.1	UNITÉ DE CLIMATISATION
23.2	SUPPORTS À CONDENSEURS, VOIR AUSSI ING.
23.3	PERSIENNES EN BANDEAU CONTINUE À COORDONNER AVEC MÉCANIQUE. ZONES INACTIVES À PRÉVOIR SELON LES RACCORDEMENTS AUX CONDUITS, VOIR C11 SUR A301.
26.1	PANNEAU ÉLECTRIQUE, VOIR ING.
26.2	APPAREIL DE CHAUFFAGE, VOIR ING.
26.3	APPLIQUE MURALE, VOIR ING.

**ambioner!**  
Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
www.ambioner.com



Gouvernement de la Nation Crie

CONSEILLERS PROFESSIONNELS :

Architecture

**stgm**  
488, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil

**Ashini CONSULTANTS**  
563, des Actonnières, Chicoutimi, G7J 5B3  
1, Metabole, Passamit, G0H 1B0  
1020, Quai Bourque, Montréal, QC H2V 2H0  
418-437-2365

Mécanique / Électricité

**ambioner!**  
Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
www.ambioner.com

Plan clé :

**Notes générales :**

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.

L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.

Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.

Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "ÉMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

RÉVISIONS

No	aa/mm/jj	POUR APPEL D'OFFRES	Description	GR	Par
1	2019/04/26				

Sciau :

**Ordre des architectes du Québec**  
A 5251  
GUILLAUME ROBIN  
ARCHITECTE

Projet : 2019-04-29

**UNITÉS D'HABITATION**  
Gouvernement de la nation crie et  
Service de police Eeyou Enou

Titre du dessin :

**TYPE A - DUPLEX**  
**PLAN DE TOITURE ET ÉLEVATIONS**

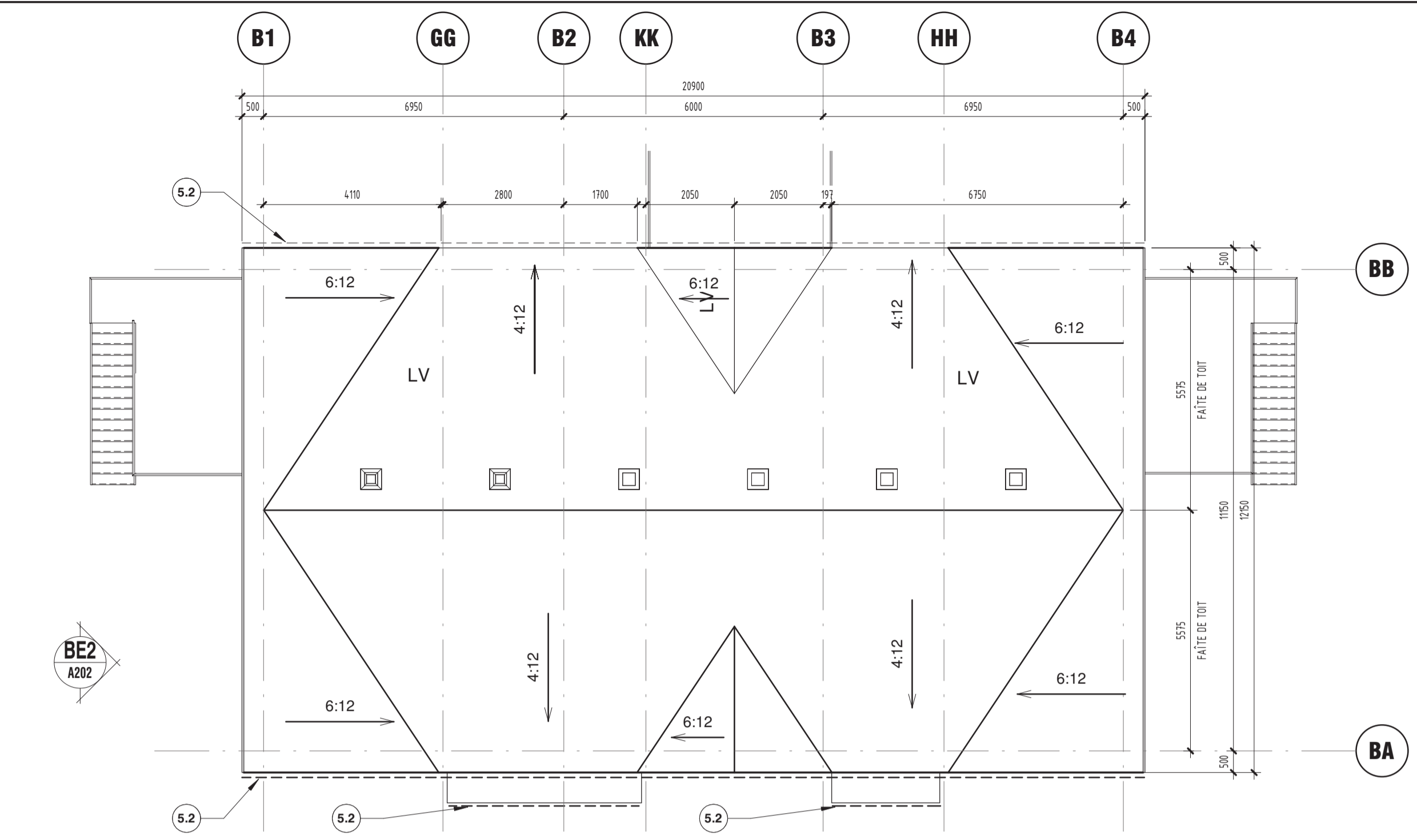
Conçu par :	Dessiné par :	
S. LANGEVIN	C. MONTELPARE	
Approuvé par :	Nom du fichier : RVT	Échelle :
G. ROBIN	FICHER_CENTRAL.RVT	1 : 100
Date :	Numéro de projet :	Feuille :
2019.02.26	M19011	A201

**LÉGENDE GRAPHIQUE - ÉLEVATION**

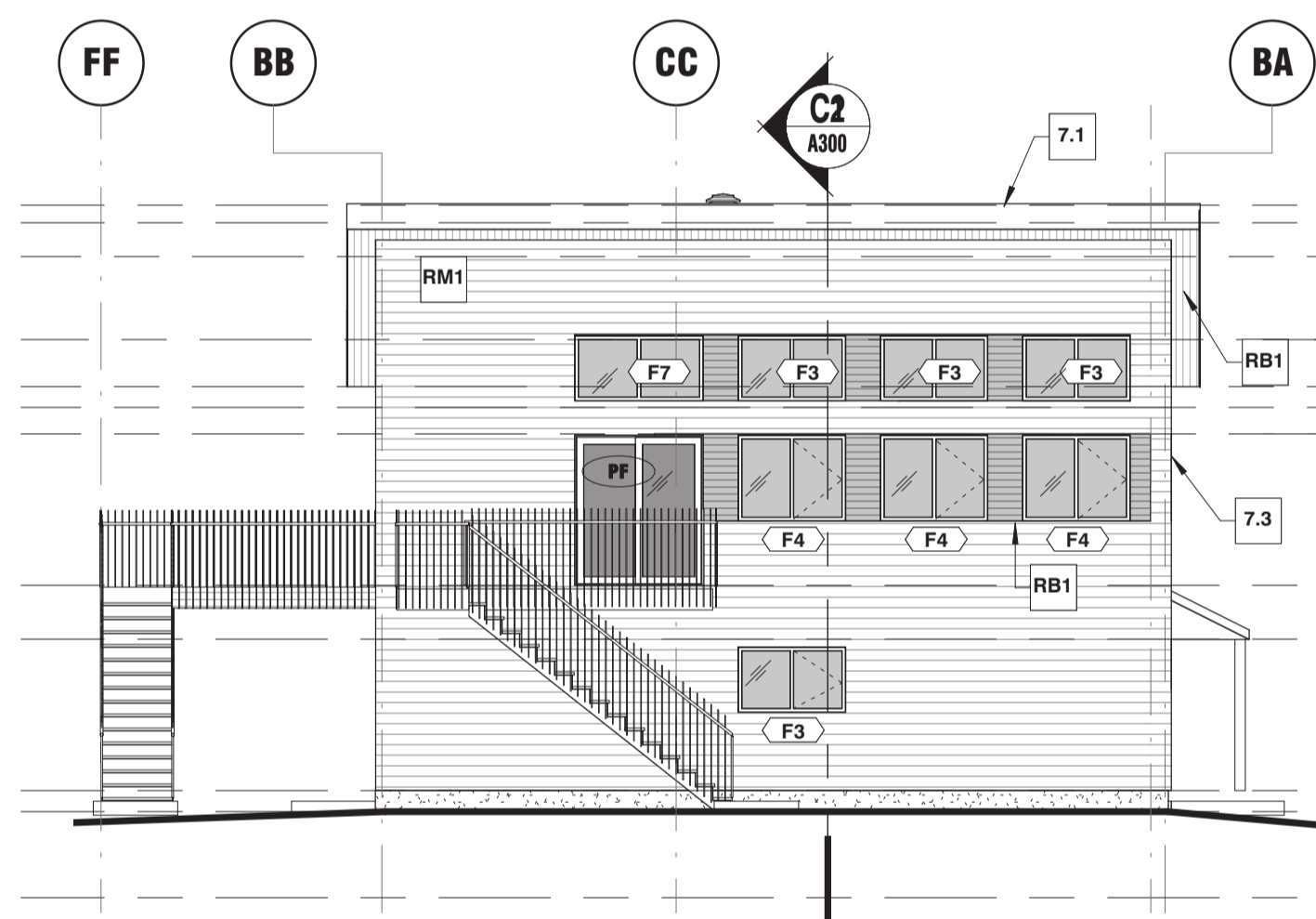
- XXXXX NUMÉRO DE PORTE
- NOTES SPÉCIFIQUES D'ÉLEVATION
- 1 A101 RÉFÉRENCE COUPES TYPES
- 1 A101 RÉFÉRENCE ÉLEVATIONS
- EL. NIVEAU SUR ÉLEVATIONS
- XXXX
- XX BULLES D'AXES
- COO A300 COMPOSITION SUR LA FEUILLE
- F-B NUMÉROS DE FENÊTRES
- XX DÉTAIL BULLE DE TITRE
- AXXX ECH.: 1:100

**LÉGENDE FINIS EXTÉRIEURS**

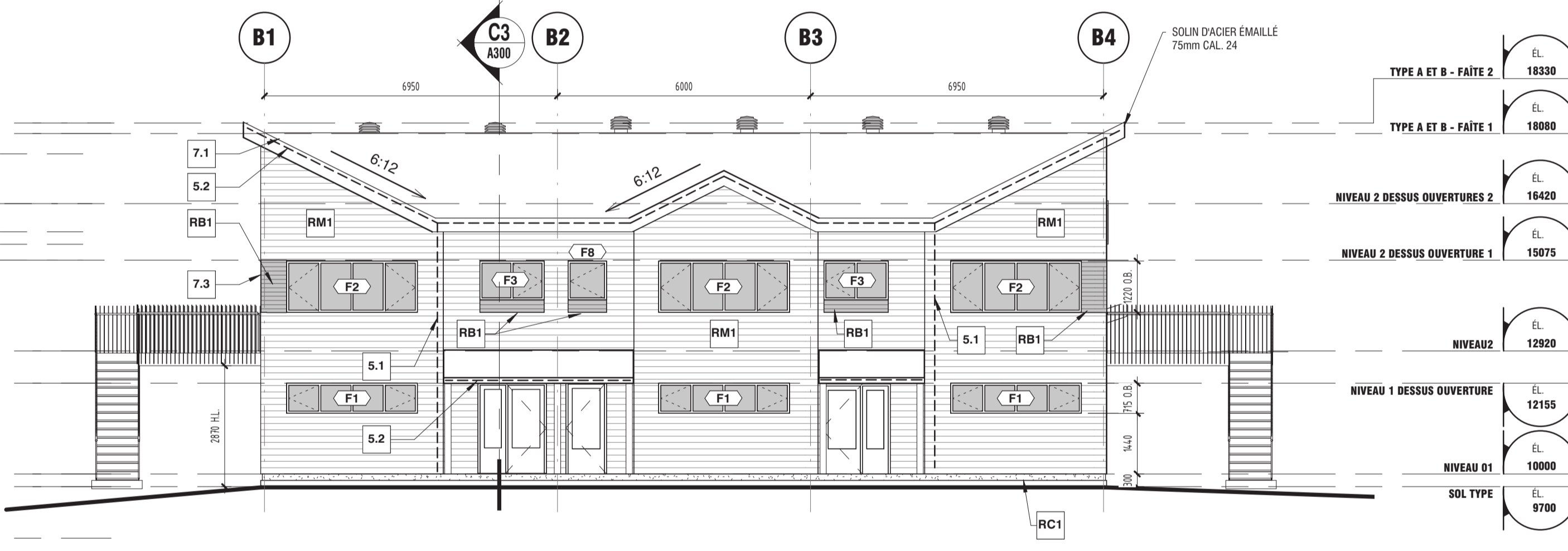
- RM1 REVÊTEMENT MÉTALLIQUE
- RB1 REVÊTEMENT DE BOIS
- VITRAGE



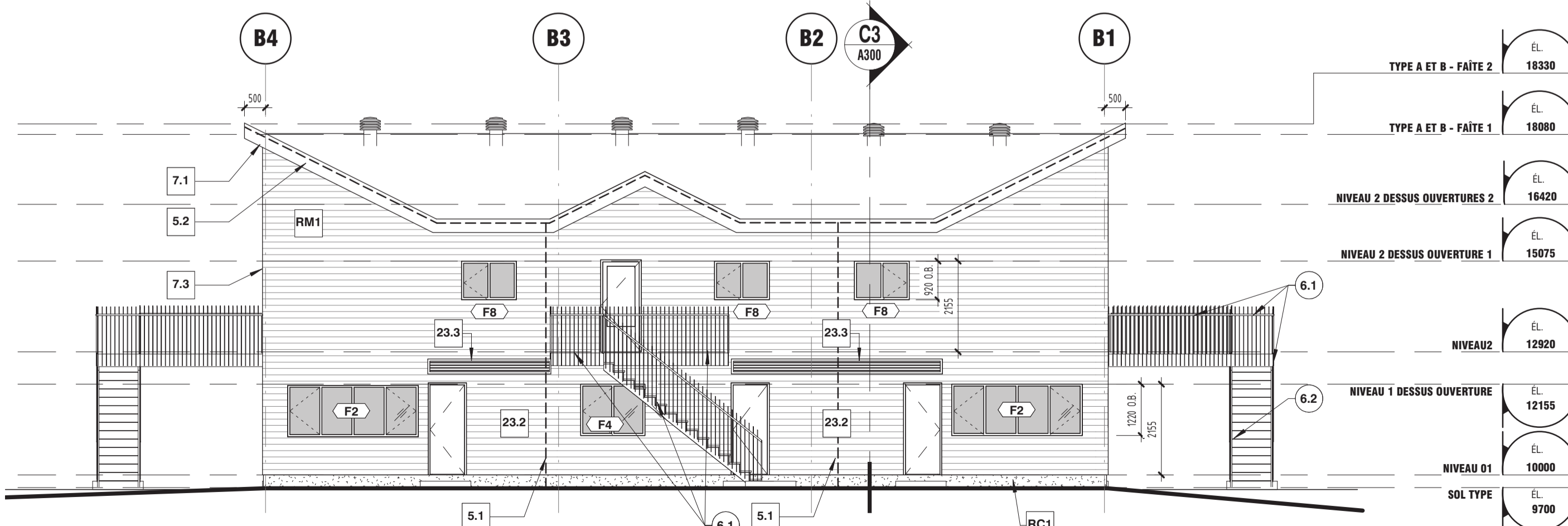
**TB TYPE B - PLAN DE TOITURE**  
ECH.: 1 : 100



**BE2 TYPE B - ÉLÉVATION DE CÔTÉ TYP.**  
ECH.: 1 : 100



**BE1 TYPE B - ÉLÉVATION AVANT**  
ECH.: 1 : 100



**BE3 TYPE B - ÉLÉVATION ARRIÈRE**  
ECH.: 1 : 100

**PLANS DE TOITURE ET ÉLÉVATIONS**

**NOTES GÉNÉRALES:**  
NG1 LE NIVEAU RÉFÉRENCE 10 000 DANS LE DOCUMENTS CORRESPOND AUX NIVEAUX GÉODÉSQUES IDENTIFIÉS SUR LE PLAN D'IMPLANTATION SELON L'EMPLACEMENT DU BÂTIMENT.  
NG1 NIVEAU DU SOL 300 MM PLUS BAS QUE LE NIVEAU DU RDC. MAINTENIR UNE PENTE MINIMALE DE 2% SUR 4 MÈTRES AU PÉRIMÈTRE DU BÂTIMENT.

**NOTES SPÉCIFIQUES:**

- XX DESCRIPTION
- 3.1 TROTTOIR, VOIR AUSSI STRUCTURE
- 5.1 DESCENTE PLUVIALE
- 5.2 GOUTTIÈRE
- 5.3 GARDE-CORPS MÉTALLIQUE
- 6.1 GARDE-CORPS
- 6.2 GARDE-CORPS ET MAIN-COURANTE
- 7.1 SOLIN MÉTALLIQUE
- 7.2 AÉRATEUR DE TOITURE, PRÉVOIR PAINNE D'ACIER GALVANISÉ DE 50mmx50mmx25mm DANS L'ENTRETOT, POUR RÉCEPTION DE LA NEIGE.
- 7.3 JOINT VERTICAL
- 7.4 PROFIL DE LA TOITURE ET/OU MARQUISE
- 7.5 SOFFITE DE BOIS BB1
- 8.1 DOUBLE PORTE COULISSANTE EN BOIS AVEC RAIL À LA TÊTE UNIQUEMENT, RAIL SUPPORTÉ ET INSTALLÉ EN SURFACE DU MUR.
- 8.2 TRIPLE PORTE COULISSANTE EN BOIS AVEC RAIL À LA TÊTE UNIQUEMENT, RAIL SUPPORTÉ ET INSTALLÉ EN SURFACE DU MUR.
- 9.1 MOULURE DE TRANSITION
- 9.2 MURET HAUT À PARTIR DE 2135 DU PLANCHER FINI ET JUSQU'AU PLAFONDS, POUR RECEVOIR LES RAILS DES PORTES COULISSANTES.
- 10.1 NUMÉRO CIVIQUE
- 10.2 NUMÉRO DE REMISE
- 10.3 TABLETTES MÉTALLIQUES SUR LA PLEINE LARGEUR DE L'ESPACE DE RANGEMENT, TABLETTES AJUSTABLES, FOURNIR 6 TABLETTES PAR EMPACEMENT.
- 10.4 TRINGLE MÉTALLIQUE SUR LA PLEINE LARGEUR DU GARDE-ROBE AVEC TABLETTE MÉTALLIQUE PLEINE LARGEUR ET AJUSTABLE AU-DESSUS DE LA TRINGLE.
- 22.1 ENTRÉE D'EAU
- 22.2 CHAUFFE-EAU, VOIR ING.
- 23.1 UNITÉ DE CLIMATISATION
- 26.1 PANNEAU ÉLECTRIQUE, VOIR ING.
- 26.2 APPAREIL DE CHAUFFAGE, VOIR ING.
- 28.3 APPLIQUE MURALE, VOIR ING.

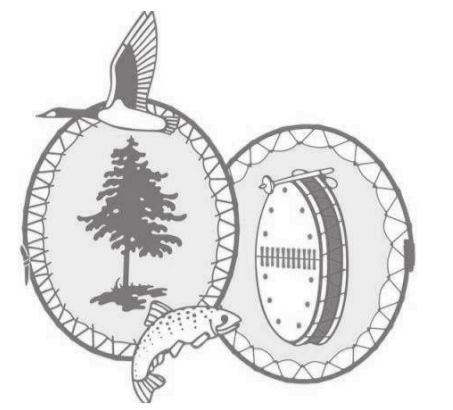
**LÉGENDE GRAPHIQUE**

- NOUVELLE PORTE À INSTALLER
- NOUVEAU MUR À CONSTRUIRE
- XXXX NUMÉRO DE PORTE
- F-6 NUMÉROS DE FENÊTRES
- X.X NOTES SPÉCIFIQUES CONSTRUCTION
- C00 COMPOSITION
- A700 SUR LA FEUILLE
- A101 RÉFÉRENCE COUPES TYPES
- A101 RÉFÉRENCE ÉLÉVATIONS
- PLC XXXX NIVEAU DE PLANCHER AU PLAN
- XX BULLES D'AXES
- 24.00 HSP NIVEAU DE PLAFOND
- T.A. FINI DE PLAFOND

**XX DÉTAIL**  
ECH.: 1:100 BULLE DE TITRE

**LÉGENDE FINIS EXTÉRIEURS**

- JOINT DE CONTRÔLE
- RM1: REVÊTEMENT MÉTALLIQUE
- RB1: REVÊTEMENT DE CÈDRE
- RC1: REVÊTEMENT DE CRÉPIS, COULEUR À DÉTERMINER PAR L'ARCHITECTE
- VITRAGE



Gouvernement de la Nation Crie

**CONSEILLERS PROFESSIONNELS :**

Architecture

**stgm**

488, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil

**Ashini**  
CONSULTANTS

563, des Actionnaires, Chicoutimi, G7J 5B3  
1, Metabérou, Passamit, G0H 1B0  
1020, Quai des Écluses, Montréal, QC H2V 2H0  
418-437-2365

Mécanique / Électricité

**ambioner!**  
Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
www.ambioner.com

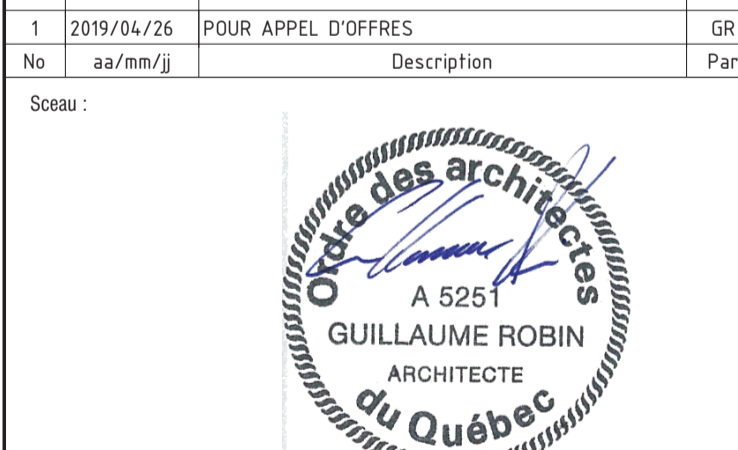
Plan clé :

**Notes générales :**

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.  
L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.  
Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.  
Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention « ÉMIS POUR CONSTRUCTION » figure dans la liste des révisions ci-dessous.

**RÉVISIONS**

No	aa/mm/jj	POUR APPEL D'OFFRES	Description	GR	Par
1	2019/04/26				



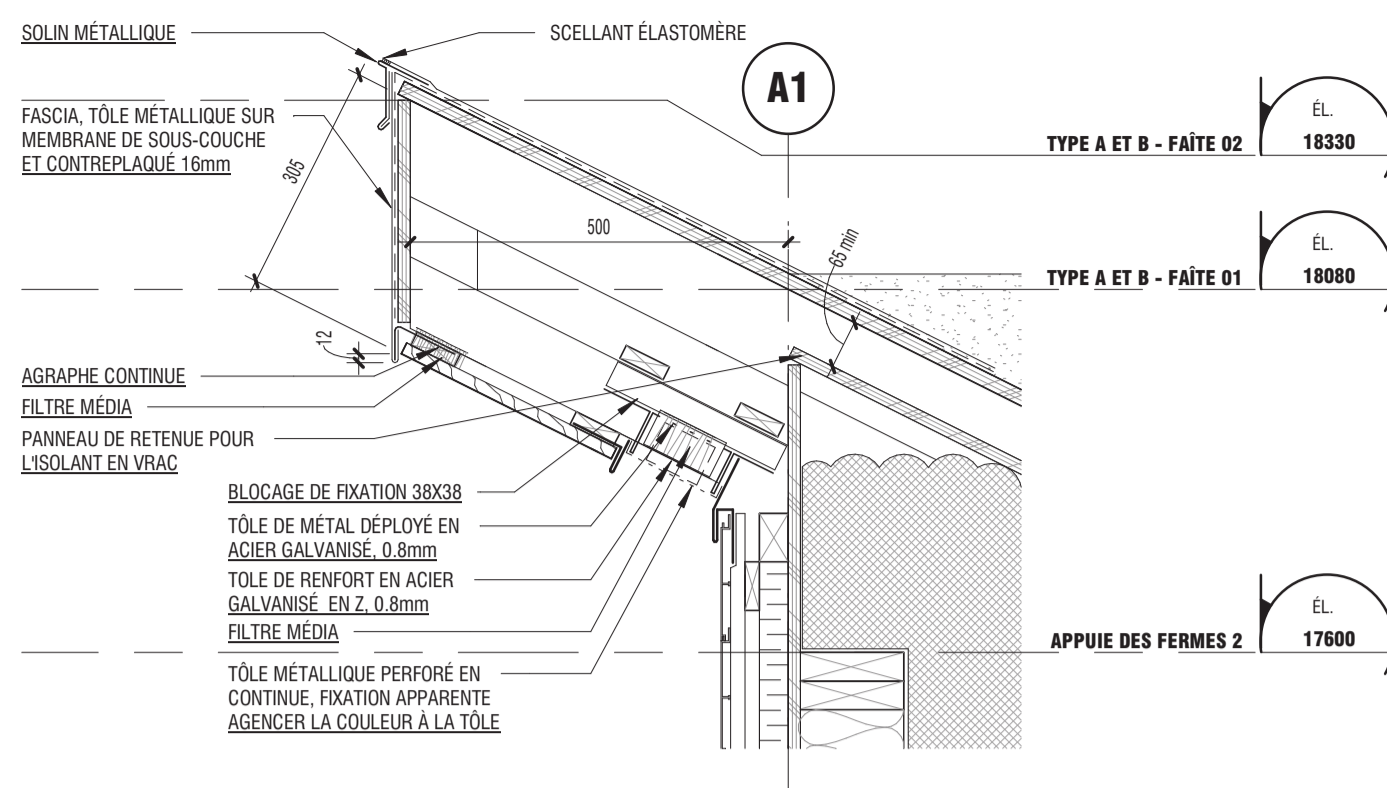
Projet : 2019-04-29

**UNITÉS D'HABITATION**  
Gouvernement de la nation crie et  
Service de police Eeyou Enou

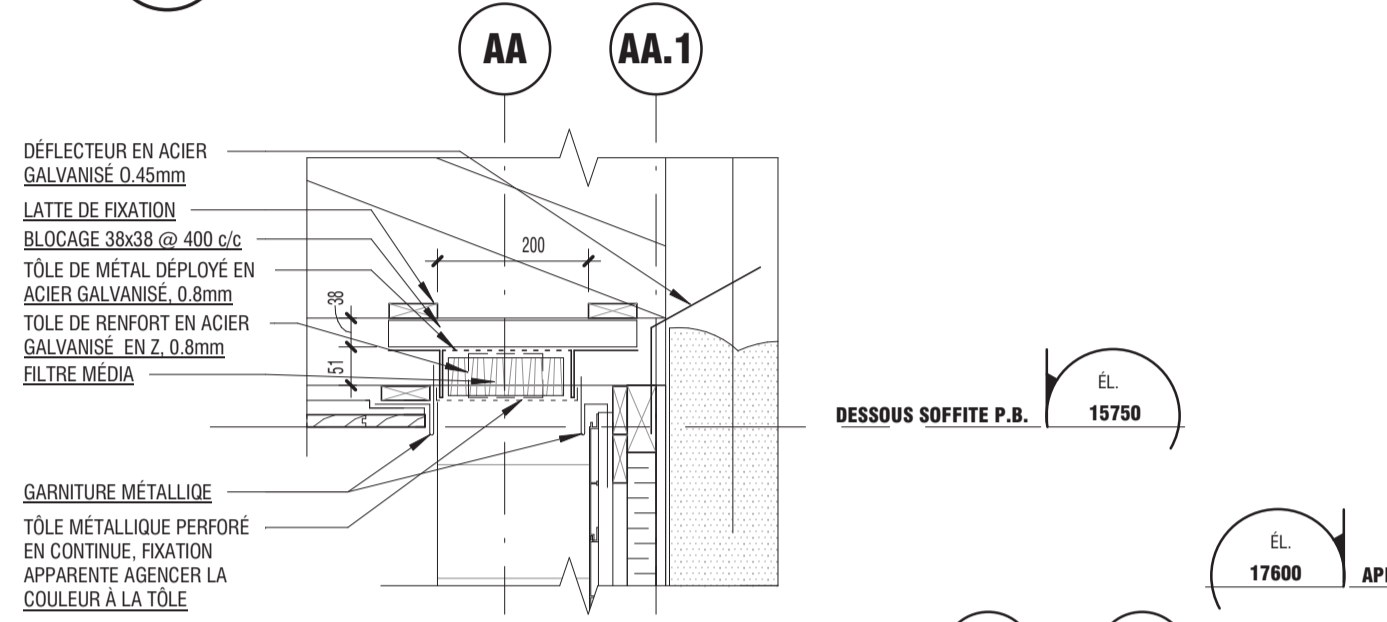
Titre du dessin :  
**TYPE B - TRIPLEX**  
**PLAN DE TOITURE ET ÉLÉVATIONS**

Conçu par : S. LANGEVIN		Dessiné par : C. MONTELPARE	
Approuvé par : G. ROBIN	Nom du fichier : FICHER_CENTRAL.RVT	Échelle : 1 : 100	
Date : 2019.02.26	Numéro de projet : M19011	Feuille : A202	

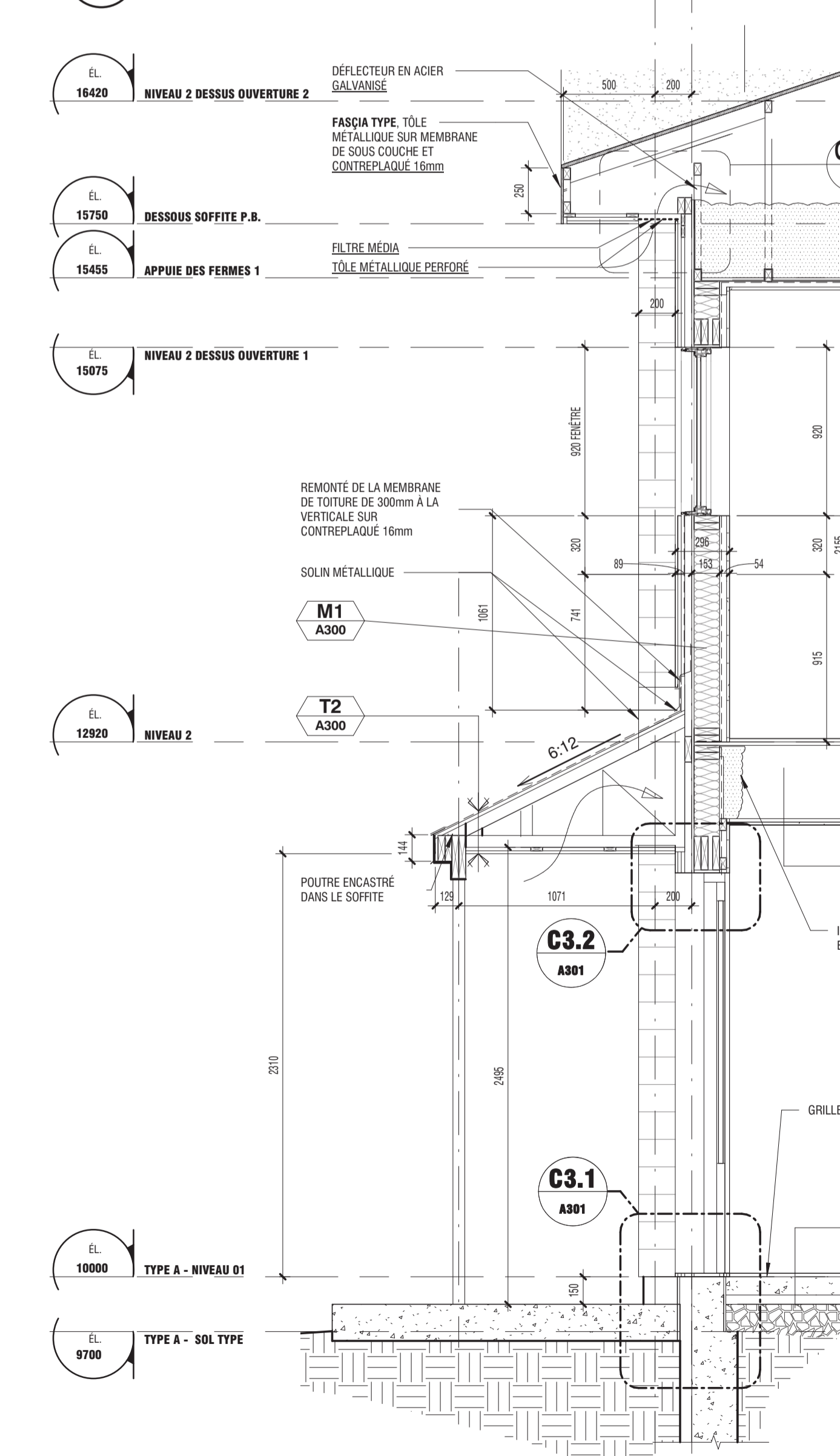




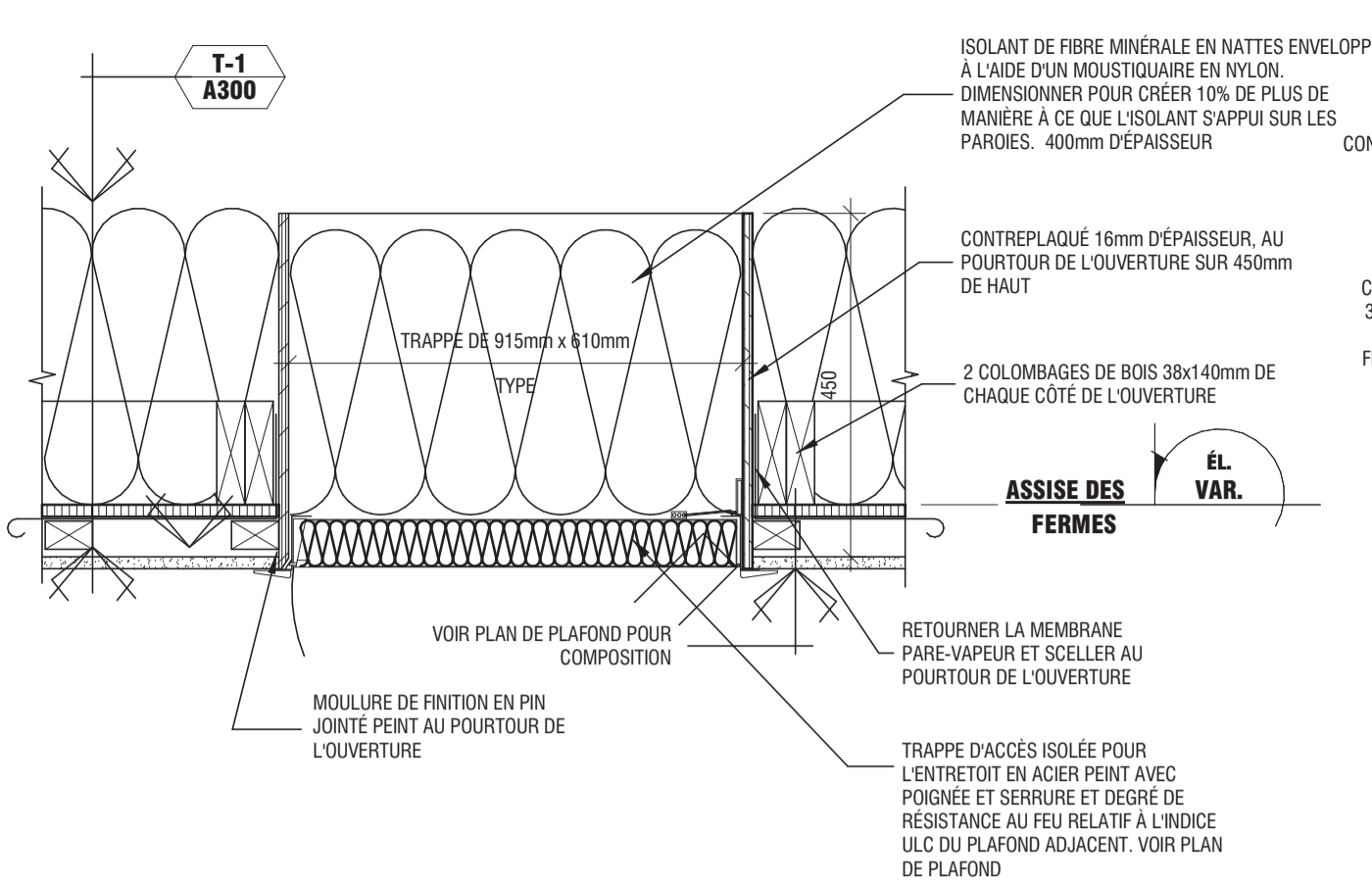
**C2.4 DÉTAIL TYPE- SOFFITE SUPÉRIEUR**  
A300 ECH.: 1 : 10



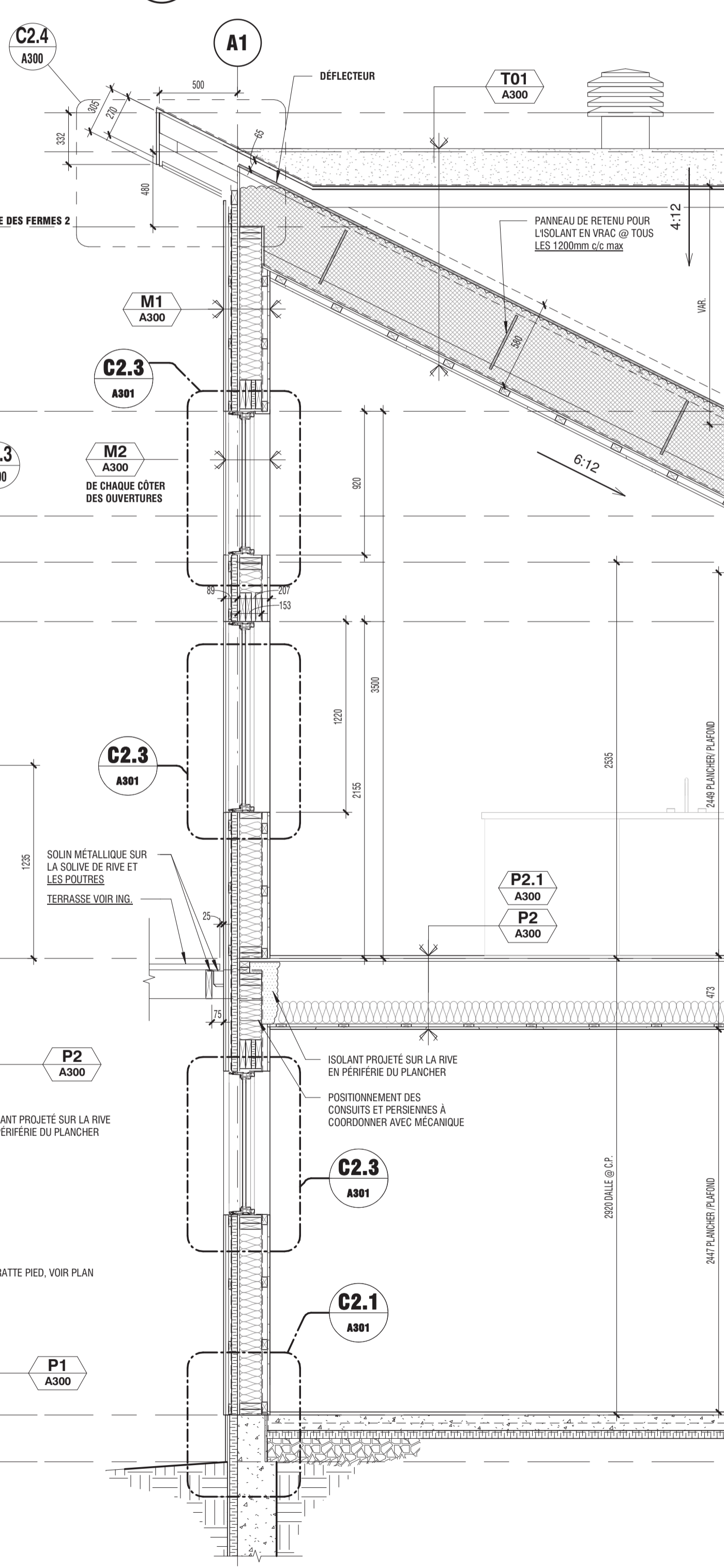
**C3.3 DÉTAIL TYPE - SOFFITE**  
A300 ECH.: 1 : 10



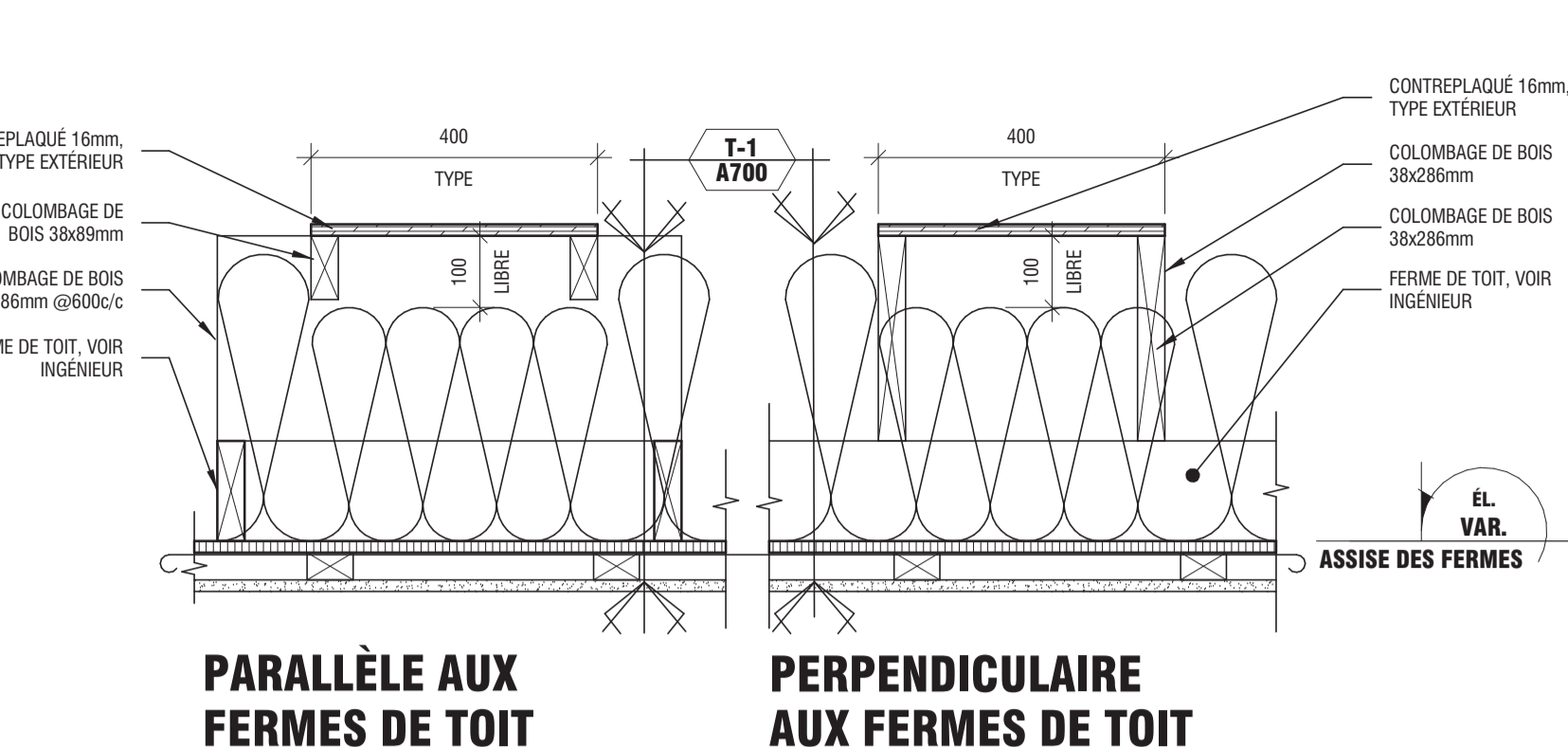
**C3 Coupe 3**  
A101 ECH.: 1 : 25



**C5 TRAPPE D'ACCÈS À L'ENTRETOIT**  
A300 ECH.: 1 : 10

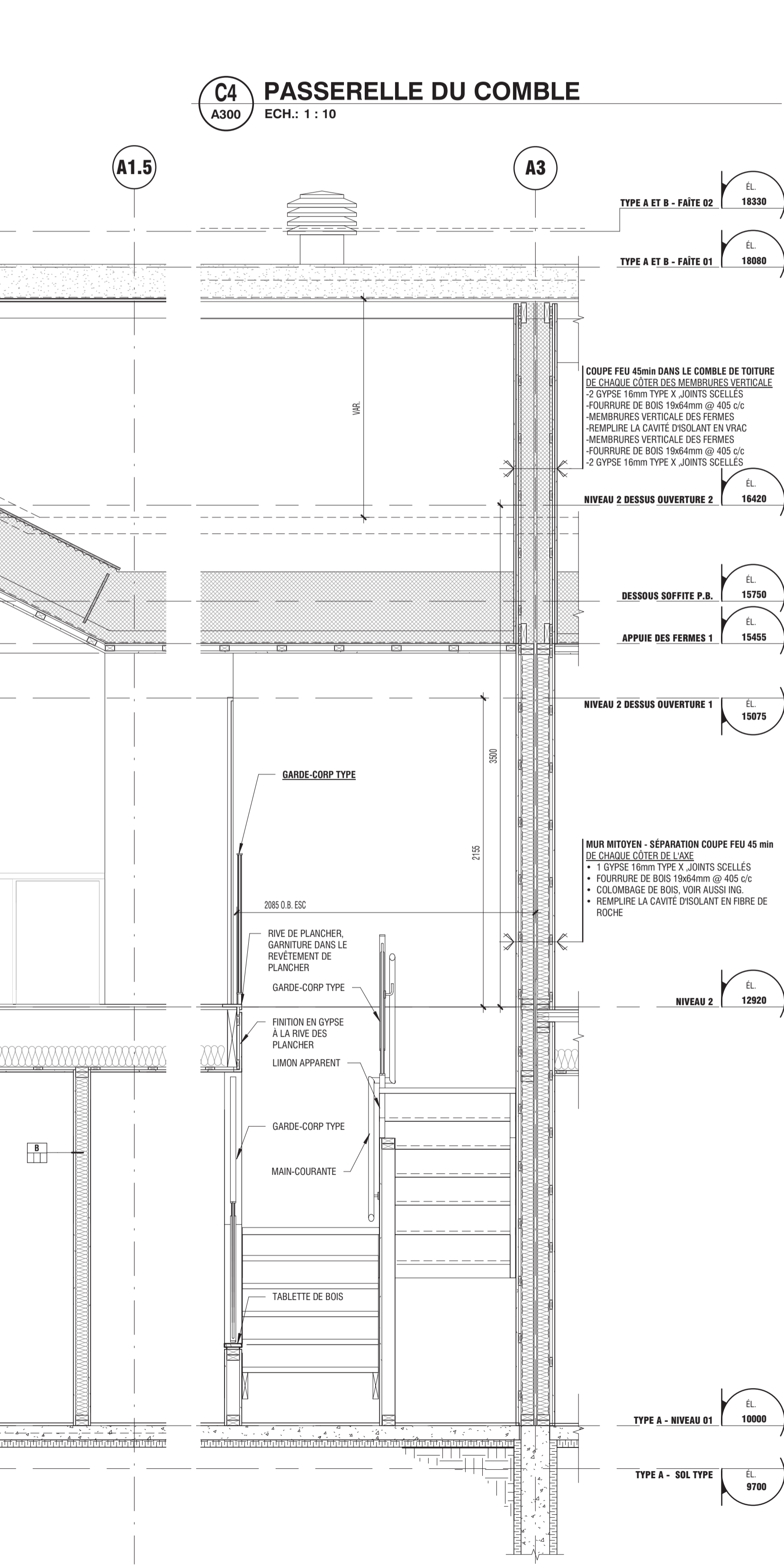


**C2 COUPE DE MUR TYPE**  
A101 ECH.: 1 : 25



**PARALLÈLE AUX FERMES DE TOIT**

**PERPENDICULAIRE AUX FERMES DE TOIT**



**C1 COUPE DE MUR TYPE Copy 1**  
A101 ECH.: 1 : 25

**XX A300 COMPOSITIONS TYPES**

- TOITURES TYPES**
- T1 TOITURE TYPE ISOLÉE**
- SYSTÈME DE MEMBRANE ÉLASTOMÈRE BI-COUCHE
  - CONTREPLAQUÉ 16mm AVEC JOINTS EMBOUTEVÉS, VOIR AUSSI INGÉNIEUR
  - FERMES DE TOITURE EN BOIS, VOIR AUSSI INGÉNIEUR
  - ISOLANT DE FIBRE DE VERRE 500mm
  - PLAFOND INTÉRIEUR
  - MEMBRANE PARE-VAPEUR AUTOCOLLANTE
  - LATTES DE BOIS 38x89 @ 405c/c
  - GYPSE 16mm
  - SOFFITE EXTERIEUR
  - LATTES DE BOIS 38x89 @ 405c/c
  - LAMBRIS DE BOIS
- T2 MARQUISE D'ENTRÉE**
- SYSTÈME DE MEMBRANE ÉLASTOMÈRE BI-COUCHE
  - CONTREPLAQUÉ 13mm AVEC JOINTS EMBOUTEVÉS, VOIR AUSSI INGÉNIEUR
  - FERMES DE TOITURE EN BOIS, VOIR AUSSI INGÉNIEUR
  - LATTES DE BOIS 38x89 @ 405c/c
  - SOFFITE EXTERIEUR
  - LATTES DE BOIS 38x89 @ 405c/c
  - LAMBRIS DE BOIS
- T3 TOITURE CABANON**
- SYSTÈME DE MEMBRANE ÉLASTOMÈRE BI-COUCHE
  - CONTREPLAQUÉ 13mm AVEC JOINTS EMBOUTEVÉS, VOIR AUSSI INGÉNIEUR
  - FERMES DE TOITURE EN BOIS, VOIR AUSSI INGÉNIEUR
  - LATTES DE BOIS 38x89 @ 405c/c
  - SOFFITE EXTERIEUR
  - LATTES DE BOIS 38x89 @ 405c/c
  - LAMBRIS DE BOIS

- MURS TYPES**
- M1- MUR EXTERIEUR TYPE**
- REVÊTEMENT LEGER, LAMBRIS D'ALUMINIUM HORIZONTALE
  - LATTES DE BOIS VERTICALES @ 610 c/c
  - LATTES DE BOIS HORIZONTALES @ 610 c/c
  - ISOLANT RIGIDE EXPANSE 38mm
  - PARE-AIR FIXE MECANIQUEMENT, JOINTS SCÉLÉS
  - CONTREPLAQUÉ 13mm, VOIR AUSSI ING.
  - ISOLANT EN MATELAS 140mm
  - COLOMBAGE DE BOIS 38x140, VOIR AUSSI INGÉNIEUR.
  - PARE-VAPEUR
  - COLOMBAGE DE BOIS 38x64 HORIZONTALE, @ 405mm c/c
  - GYPSE 16mm JOINTS SCÉLÉS\*\*
- M2- MUR EXTERIEUR, ENTRE LES FENÊTRES**
- REVÊTEMENT LEGER, LAMBRIS DE BOIS HORIZONTALE
  - LATTES DE BOIS VERTICALES @ 610 c/c
  - LATTES DE BOIS HORIZONTALES @ 610 c/c
  - ISOLANT RIGIDE EXPANSE 38mm
  - PARE-AIR FIXE MECANIQUEMENT, JOINTS SCÉLÉS
  - CONTREPLAQUÉ 13mm, VOIR AUSSI ING.
  - ISOLANT EN MATELAS 140mm
  - COLOMBAGE DE BOIS 38x140, VOIR AUSSI INGÉNIEUR.
  - PARE-VAPEUR
  - COLOMBAGE DE BOIS 38x64 HORIZONTALE, @ 405mm c/c
  - GYPSE 16mm JOINTS SCÉLÉS\*\*
- M3- MUR EXTERIEUR CABANON**
- REVÊTEMENT LEGER, LAMBRIS DE BOIS HORIZONTALE
  - LATTES DE BOIS VERTICALES @ 610 c/c
  - PARE-AIR FIXE MECANIQUEMENT, JOINTS SCÉLÉS
  - CONTREPLAQUÉ 13mm, VOIR AUSSI ING.
  - ISOLANT EN MATELAS 140mm
  - COLOMBAGE DE BOIS 38x140, VOIR AUSSI INGÉNIEUR.
  - PARE-VAPEUR
  - COLOMBAGE DE BOIS 38x64 HORIZONTALE, @ 405mm c/c
  - GYPSE 16mm JOINTS SCÉLÉS\*\*

- \*\* BATIMENT TYPE C - RAF NIVEAU 1**
- DANS LE BATIMENT TYPE C - REMPLACER LE GYPSE SIMPLE INTERIEUR PAR UN GYPSE TYPE X 16mm AU NIVEAU 1. CONSIDERER UNE RÉSISTANCE AU FEU 45 MIN AU NIVEAU DU MUR EXTERIEUR, REMPLACER TOUS LES SCELLANTS POUR DES SCELLANTS AVEC RÉSISTANCE AU FEU.

- PLANCHERS TYPES**
- P1 - DALLE REZ-DE-CHAUSSEE**
- FINS DE PLANCHER
  - DALLE DE BÉTON VOIR AUSSI INGÉNIEUR
  - TAPIS DE CÂBLES CHAUFFANT
  - PARE-VAPEUR JOINT SCÉLÉ
  - ISOLANT RIGIDE
  - SOL ET REMBLAIS, VOIR AUSSI INGÉNIEUR
- P2 - PLANCHER NIVEAU**
- FINS DE PLANCHER
  - CONTREPLAQUÉ 19mm EMBOUTEVÉ, VOIR AUSSI INGÉNIEUR
  - POUTRELLE DE PLANCHER, VOIR AUSSI INGÉNIEUR
  - ISOLANT ACOUSTIQUE
- P2 PLAFOND INTERIEUR BÂTIMENT A ET B**
- LATTES DE BOIS @ 405 c/c
  - GYPSE 16mm
- P2.1 PLAFOND INTERIEUR BÂTIMENT C - RAF 45min**
- LATTES DE BOIS @ 405 c/c
  - GYPSE 16mm TYPE X
- P3 - PLANCHER CABANON**
- DALLE DE BÉTON, VOIR AUSSI INGÉNIEUR
  - ISOLANT RIGIDE, VOIR AUSSI INGÉNIEUR
  - SOL ET REMBLAIS, VOIR AUSSI INGÉNIEUR

- ESCALIER INT.**
- MAIN COURANTE TYPE**
- TUBE DE 38mm DE dia. FIXÉE AUX CONSOLES
- CONSOLE DE LA MAIN COURANTE TYPE:**
- FIXÉE @ 900mm c/c MAXIMUM, 75mm dia. EN PLAQUE DE 6mm ép. FIXÉE AVEC 3 VIS À TÊTE FRAISÉE ET TIGE DE 10mm SOUDÉE À LA MAIN-COURANTE.
- GARDE-CORPS TYPE**
- CADRE MÉTALLIQUE ET BARROTIN EN PLAQUE MÉTALLIQUE VERTICALE (PAR RAPPORT AU PLANCHER) 80x125mm, BARROTIN @ 110mm c/c. MAIN COURANTE EN BOIS DE SECTION CARRÉE 38mmx38mm AVEC CHAMFREN DE 5mm. VISSER @ 915mm c/c MAX. SUR LA PLEINE LONGUEUR DU GARDE-CORPS AVEC DÉBOURDEMENT DE 12mm À CHAQUE EXTRÉMITÉ.
- TABLETTE DE BOIS SOUS LE GARDE-CORPS ET SUR LE MUR ET MARCHES D'ESCALIER. FAIRE APPROUVER LES ÉCHANTILLONS PAR L'ARCHITECTE.**

- NOTES GÉNÉRALES**
- NIVEAU DE BÂTIMENT**
- POUR LE BÂTIMENT C, VOIR LES COUPES DE BÂTIMENTS POUR LES NIVEAUX DE TOITURES.



Gouvernement de la Nation Crie

**CONSEILLERS PROFESSIONNELS :**

Architecture

**stgm**

488, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil

**Ashini CONSULTANTS**

563, des Actionnaires, Chocoma, G7J 9B3  
1, Metabou, Passant, G0H 1B0  
1020, Quai des Éclaireurs, Montréal, QC H2V 2H0  
418-437-2365

Mécanique / Électricité

**amb:oner!**

Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
www.amboner.com

Plan clé :

**Notes générales :**

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.

L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.

Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.

Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention «**ÉMIS POUR CONSTRUCTION**» figure dans la liste des révisions ci-dessous.

**RÉVISIONS**

No	aa/mm/jj	Description	GR	Par
1	2019/04/26	POUR APPEL D'OFFRES		

Scaleu :

Guillaume Robin  
Architecte  
du Québec

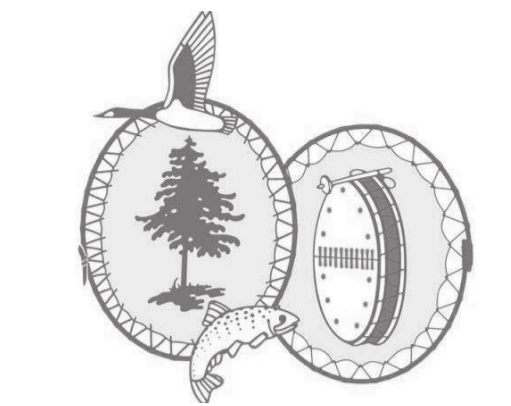
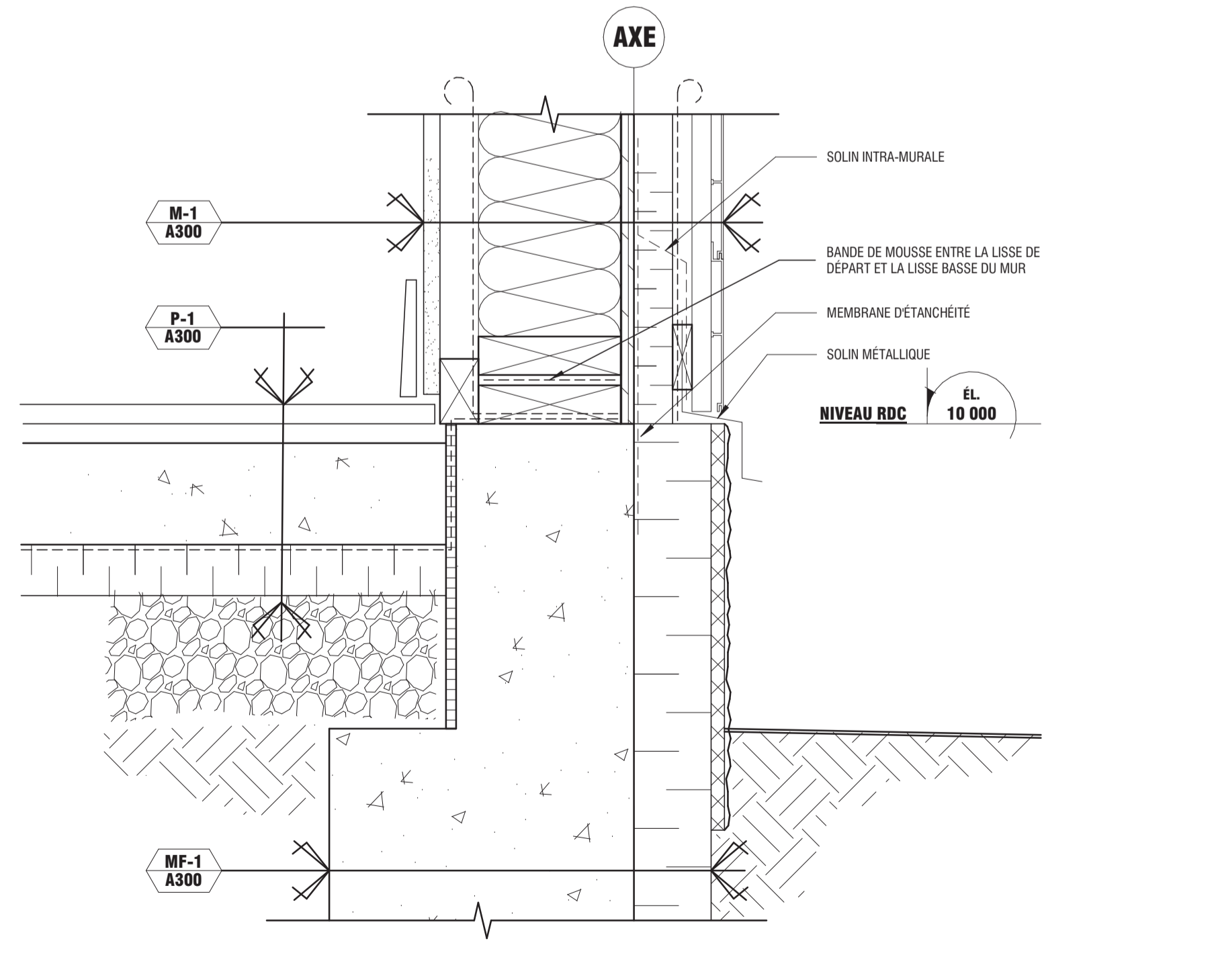
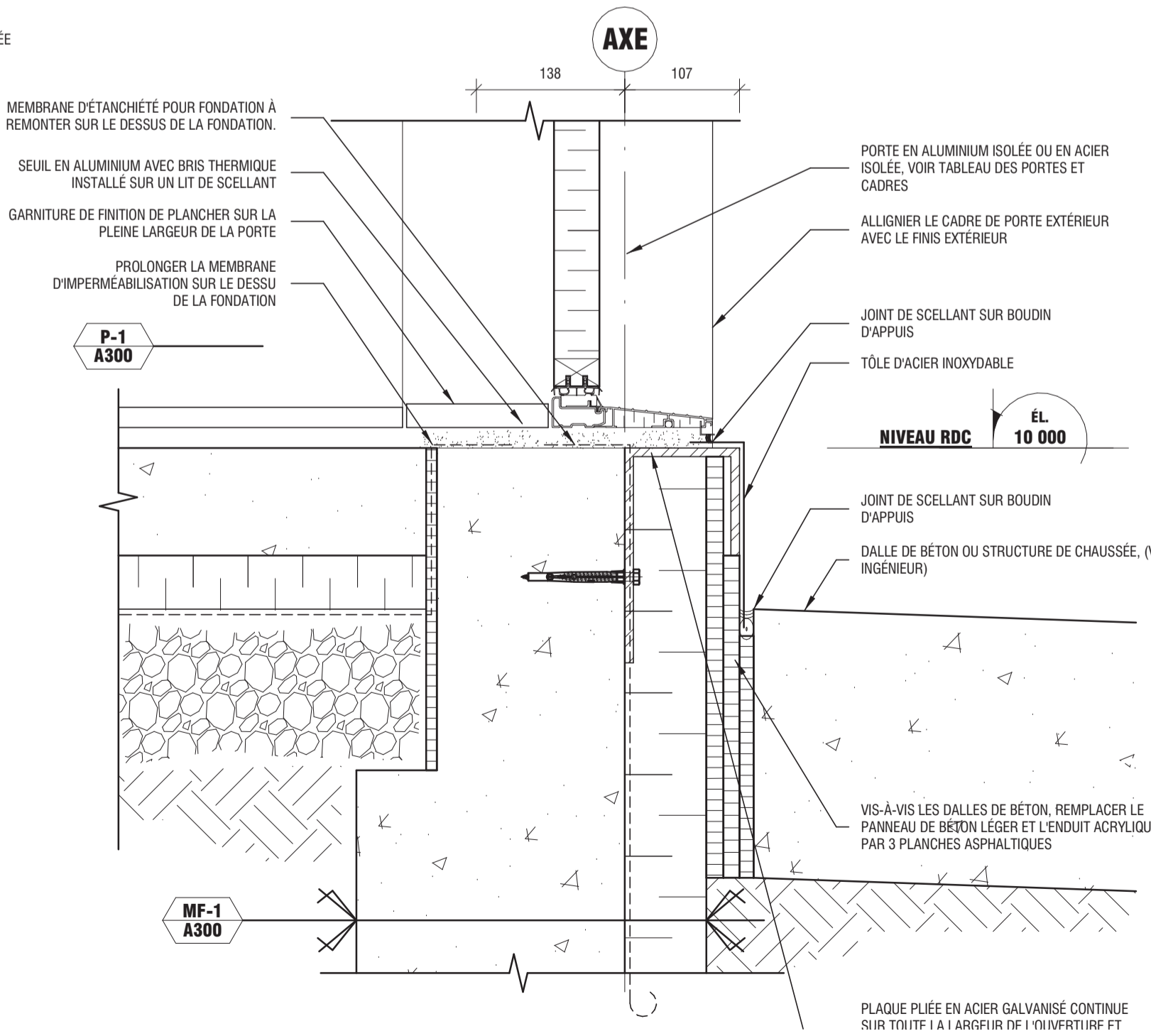
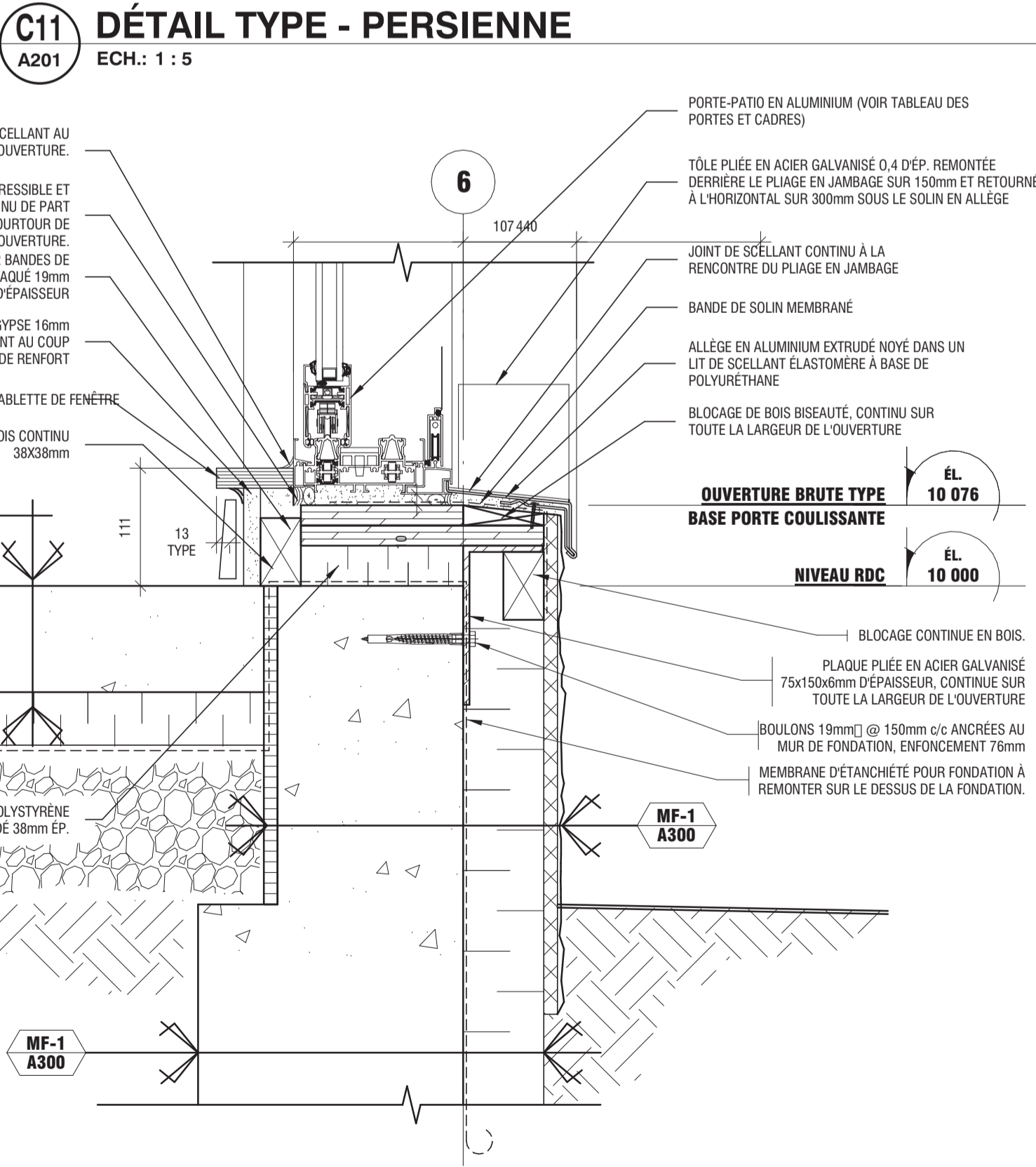
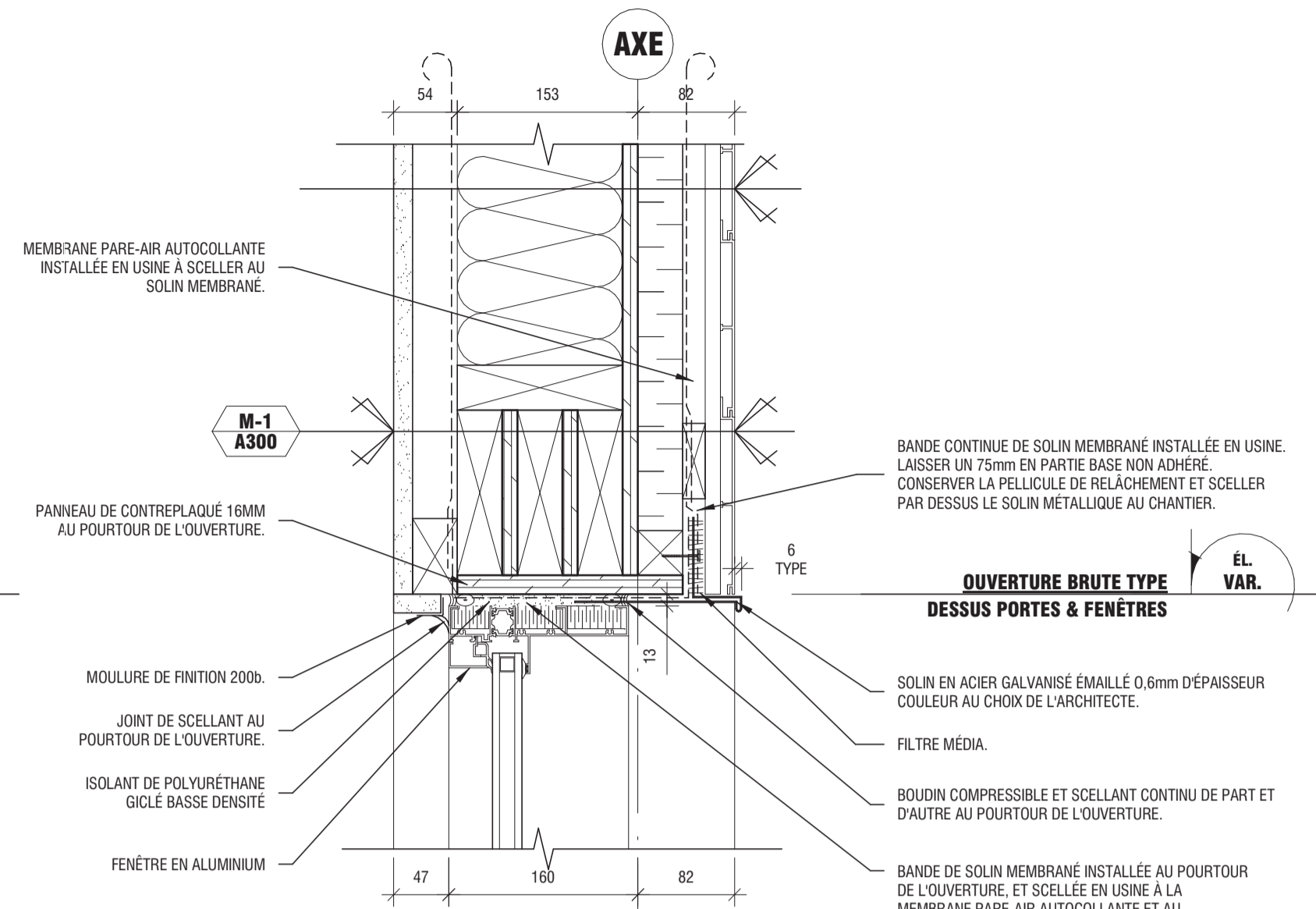
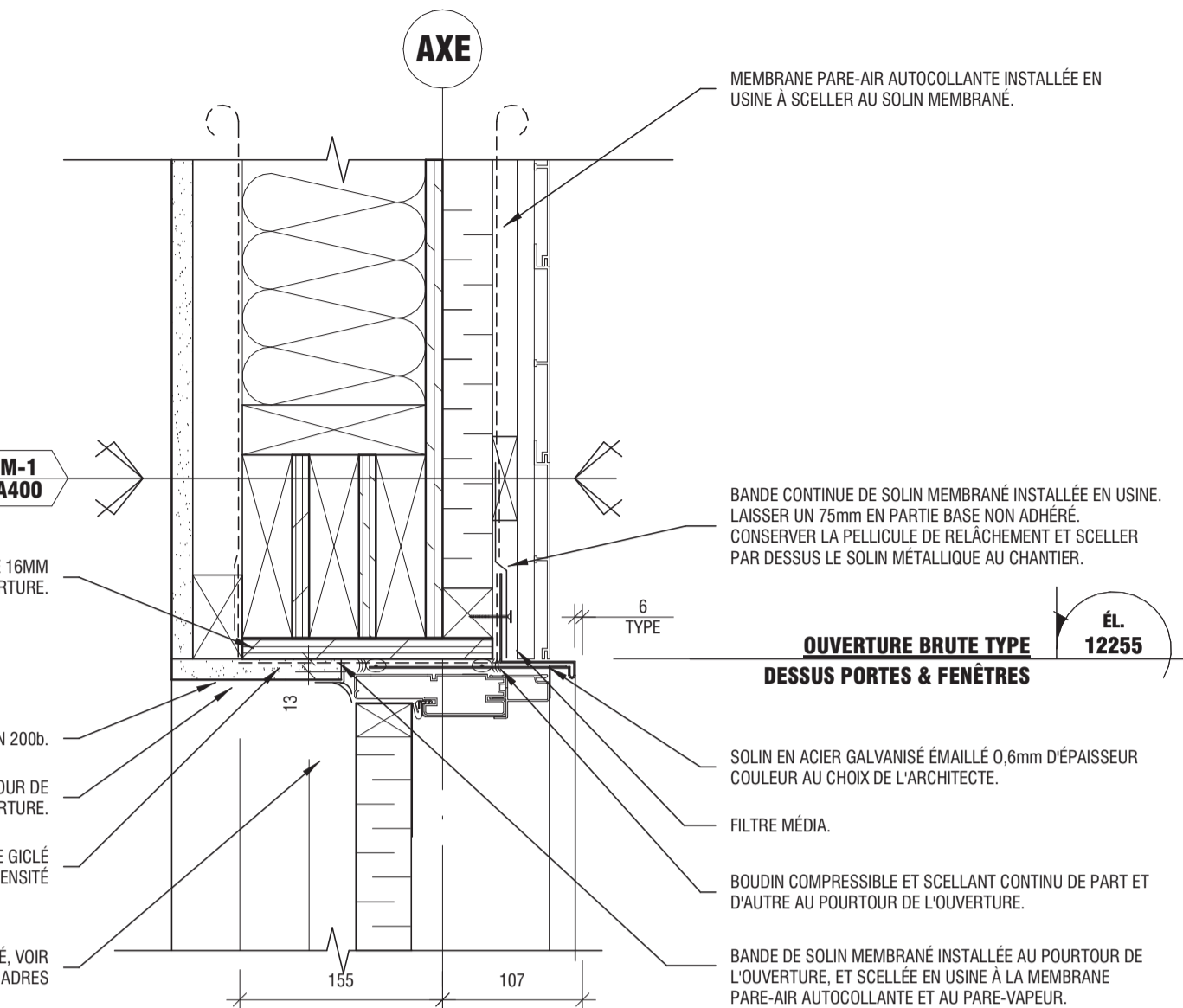
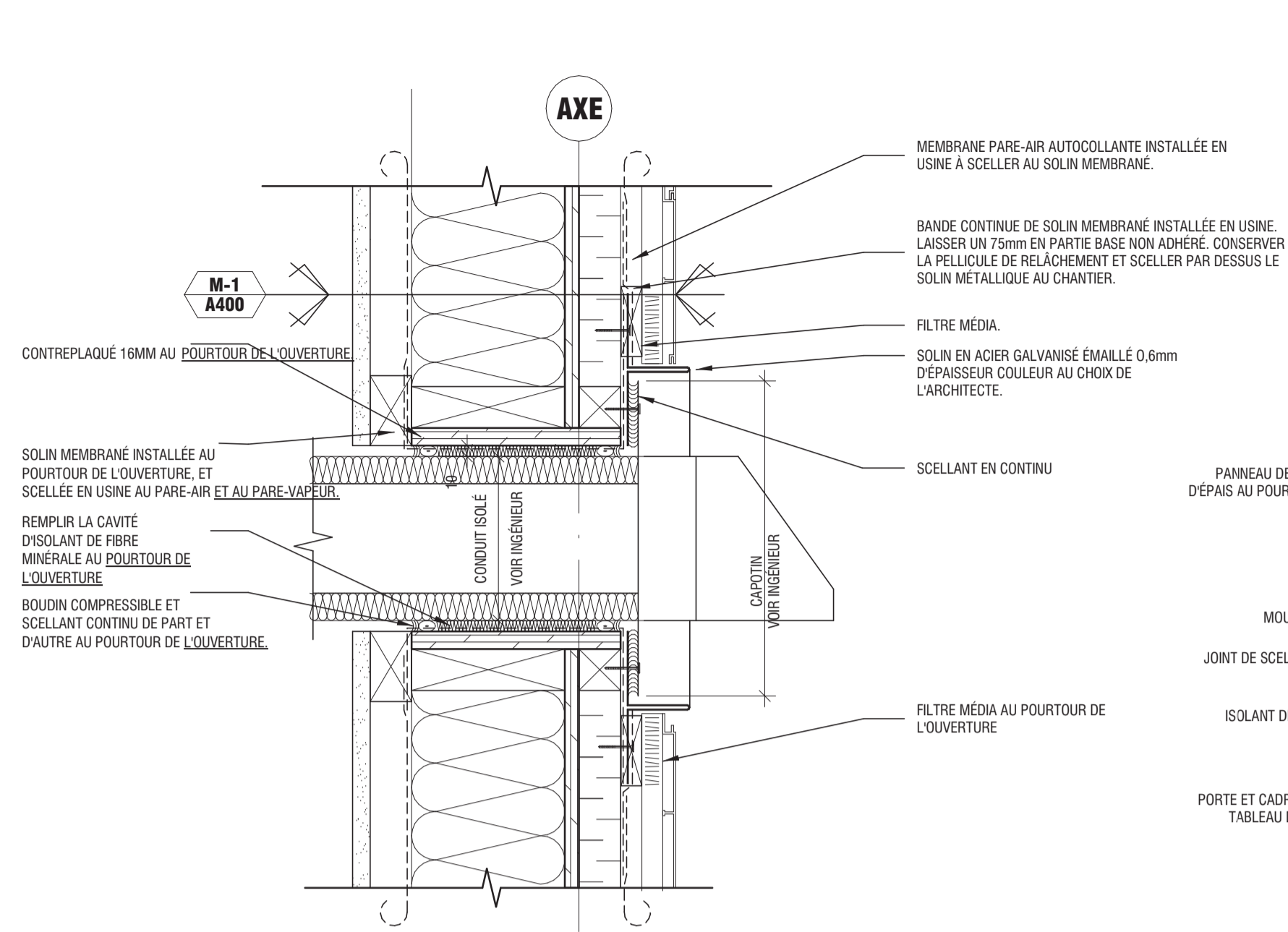
Projet : 2019-04-29

**UNITÉS D'HABITATION**  
Gouvernement de la nation crie et  
Service de police Eeyou Enou

Titre du dessin :

**COUPES DE MURS ET DÉTAILS TYPQUES**

Conçu par :	Dessiné par :
S. LANGEVIN	R. BRISSETTE
Approuvé par :	Nom du fichier : RVT
G. ROBIN	FICHER_CENTRAL.RVT
Date :	Numéro de projet :
2019.02.26	M19011
	Feuille :
	<b>A300</b>



Gouvernement de la Nation Crie

CONSEILLERS PROFESSIONNELS :

Architecture



488, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil



563, des Actionnaires, Chicoutimi, G7J 5B3  
1, Metabérou, Passamit, G0H 1B0  
1020, Duval, Montebello, G0W2H0  
418-437-2365

Mécanique / Électricité



Plan clé :

Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan. L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan. Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention « ÉMIS POUR CONSTRUCTION » figure dans la liste des révisions ci-dessous.

Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan. L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan. Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention « ÉMIS POUR CONSTRUCTION » figure dans la liste des révisions ci-dessous.

Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan. L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan. Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention « ÉMIS POUR CONSTRUCTION » figure dans la liste des révisions ci-dessous.

Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan. L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan. Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention « ÉMIS POUR CONSTRUCTION » figure dans la liste des révisions ci-dessous.

Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan. L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan. Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention « ÉMIS POUR CONSTRUCTION » figure dans la liste des révisions ci-dessous.

Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan. L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan. Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention « ÉMIS POUR CONSTRUCTION » figure dans la liste des révisions ci-dessous.

Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan. L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan. Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention « ÉMIS POUR CONSTRUCTION » figure dans la liste des révisions ci-dessous.

Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan. L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan. Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention « ÉMIS POUR CONSTRUCTION » figure dans la liste des révisions ci-dessous.

Notes générales :

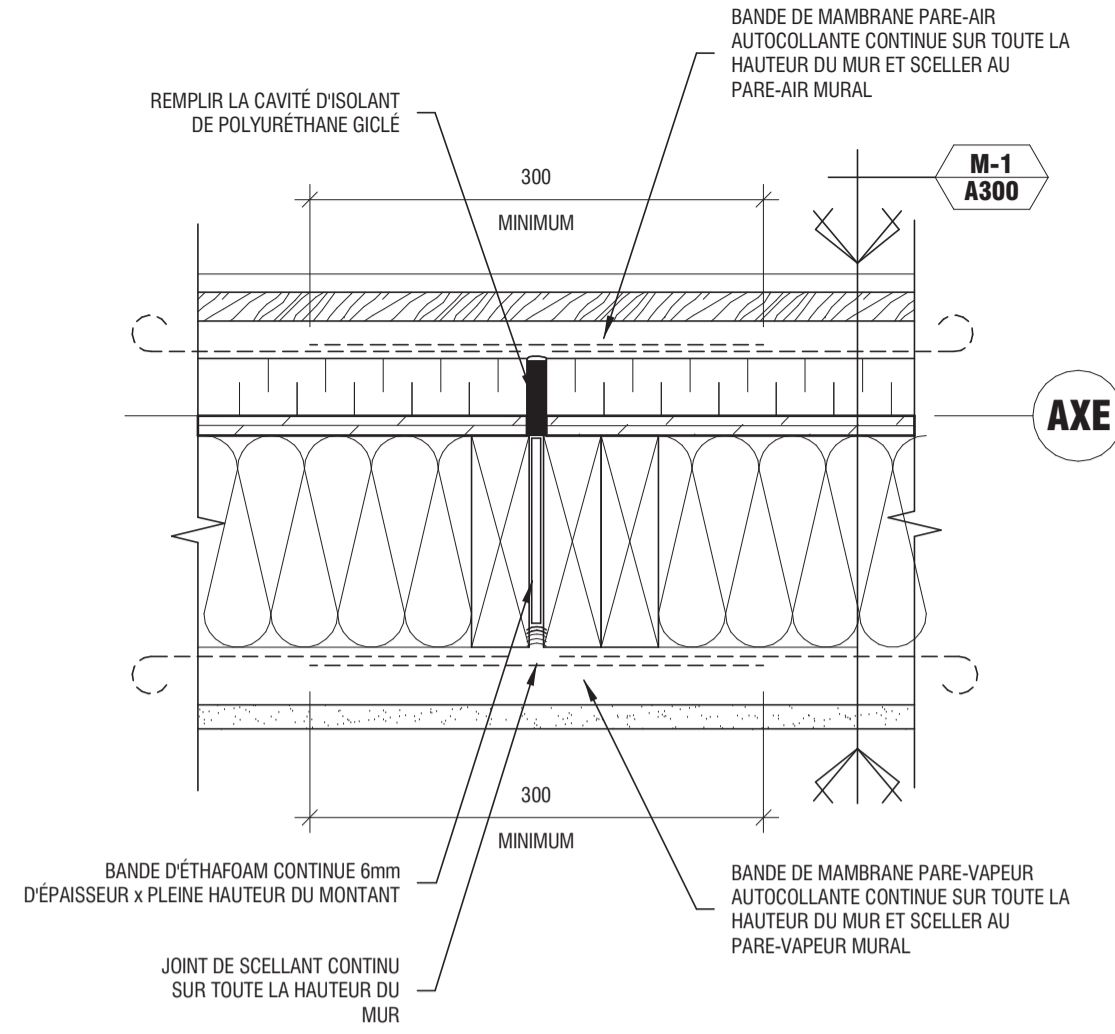
L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan. L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan. Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention « ÉMIS POUR CONSTRUCTION » figure dans la liste des révisions ci-dessous.

Notes générales :

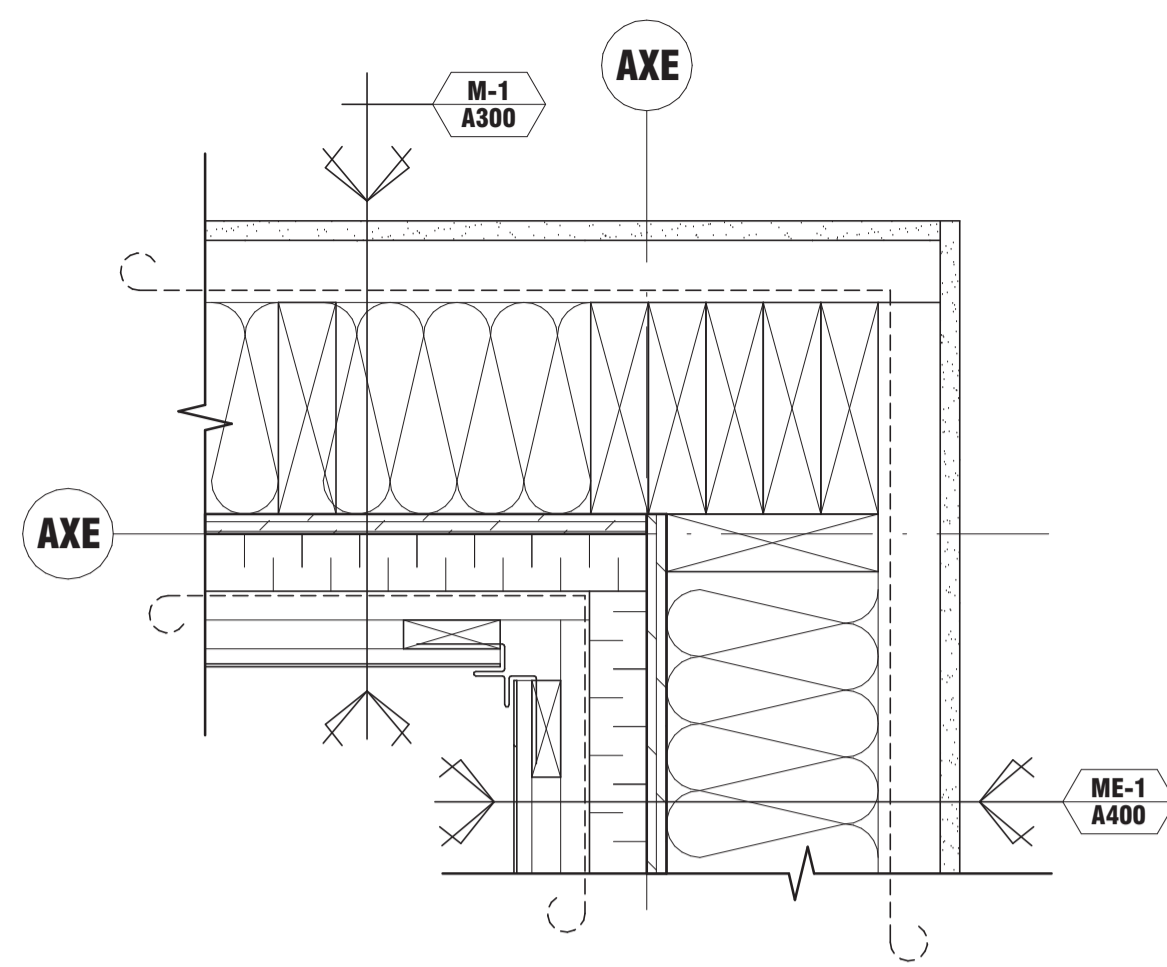
L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan. L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan. Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention « ÉMIS POUR CONSTRUCTION » figure dans la liste des révisions ci-dessous.

Notes générales :

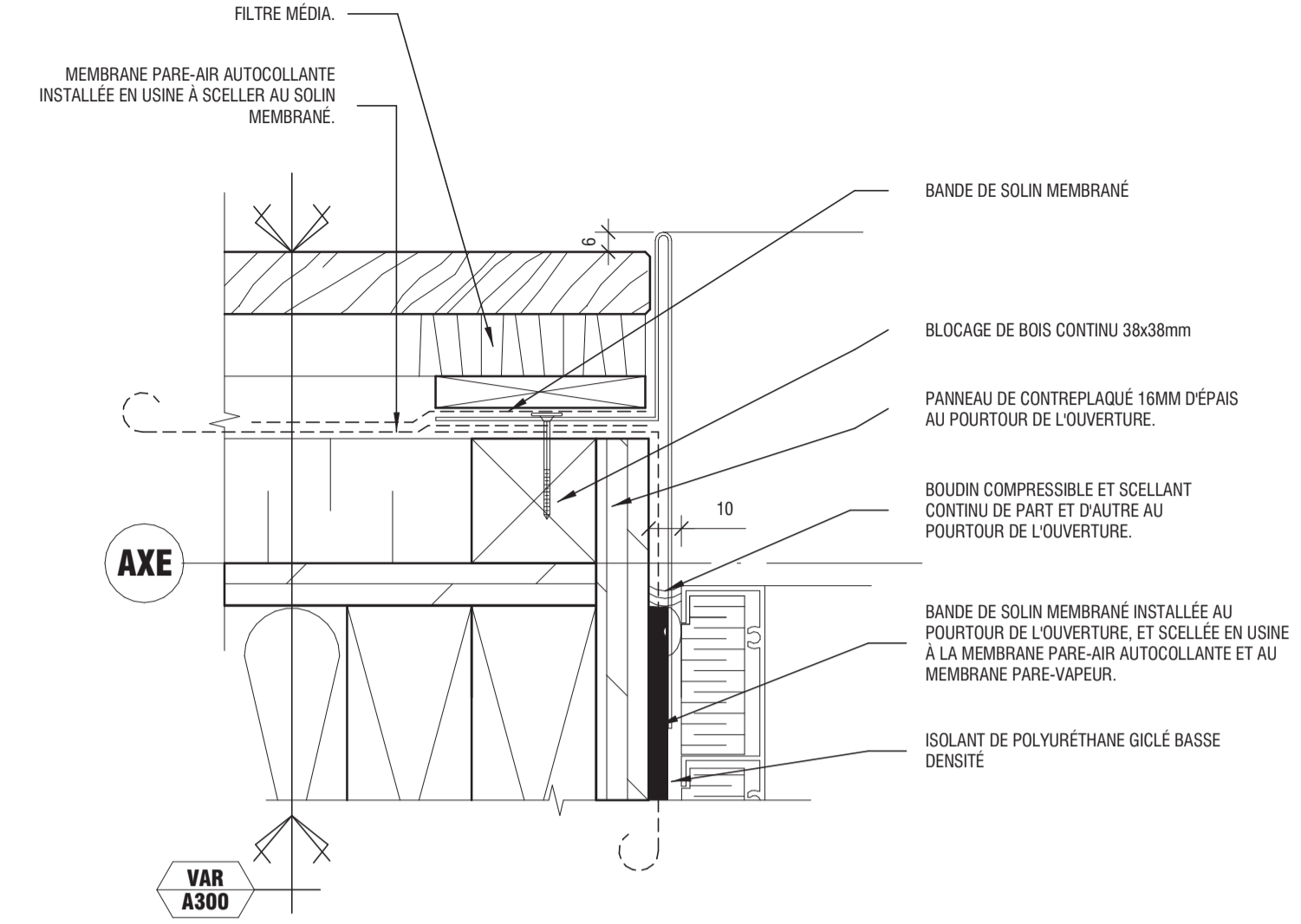
L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan. L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan. Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention « ÉMIS POUR CONSTRUCTION » figure dans la liste des révisions ci-dessous.



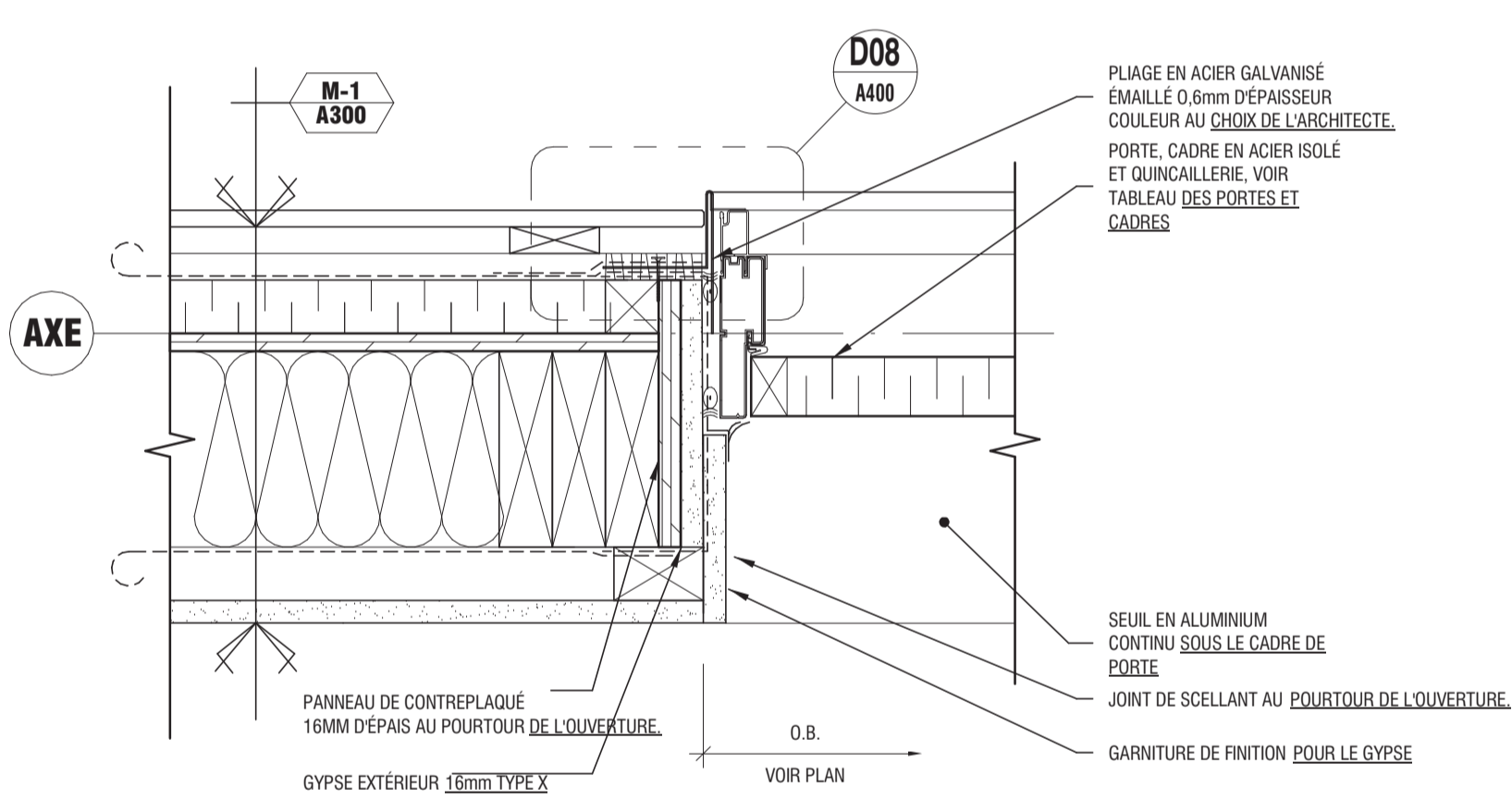
**D07**  
A102 **DÉTAIL TYPE - JONCTION MURS PRÉFABRIQUÉS**  
ECH.: 1 : 5



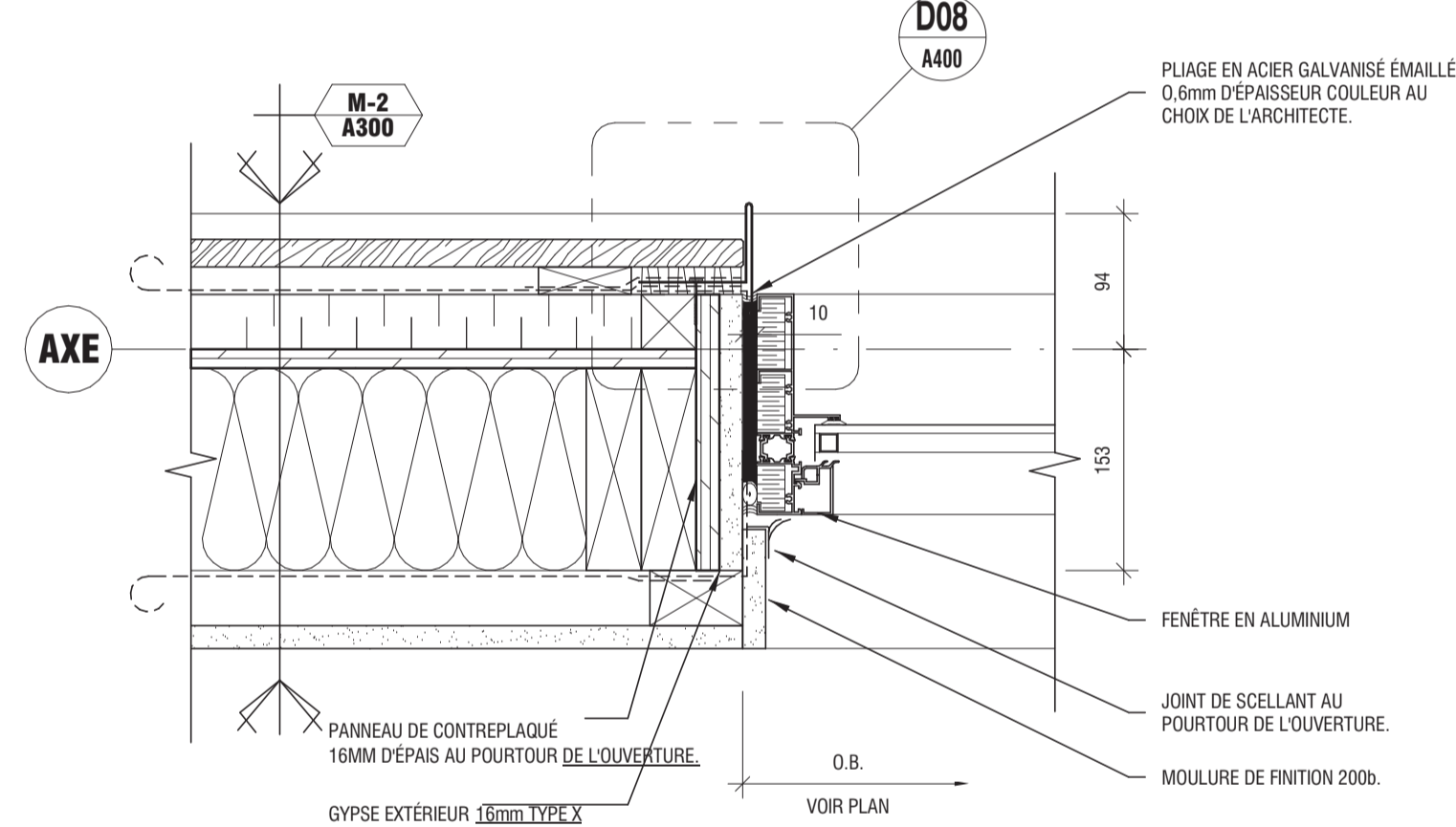
**D05**  
A102 **DÉTAIL TYPE - COIN DE MUR**  
ECH.: 1 : 5



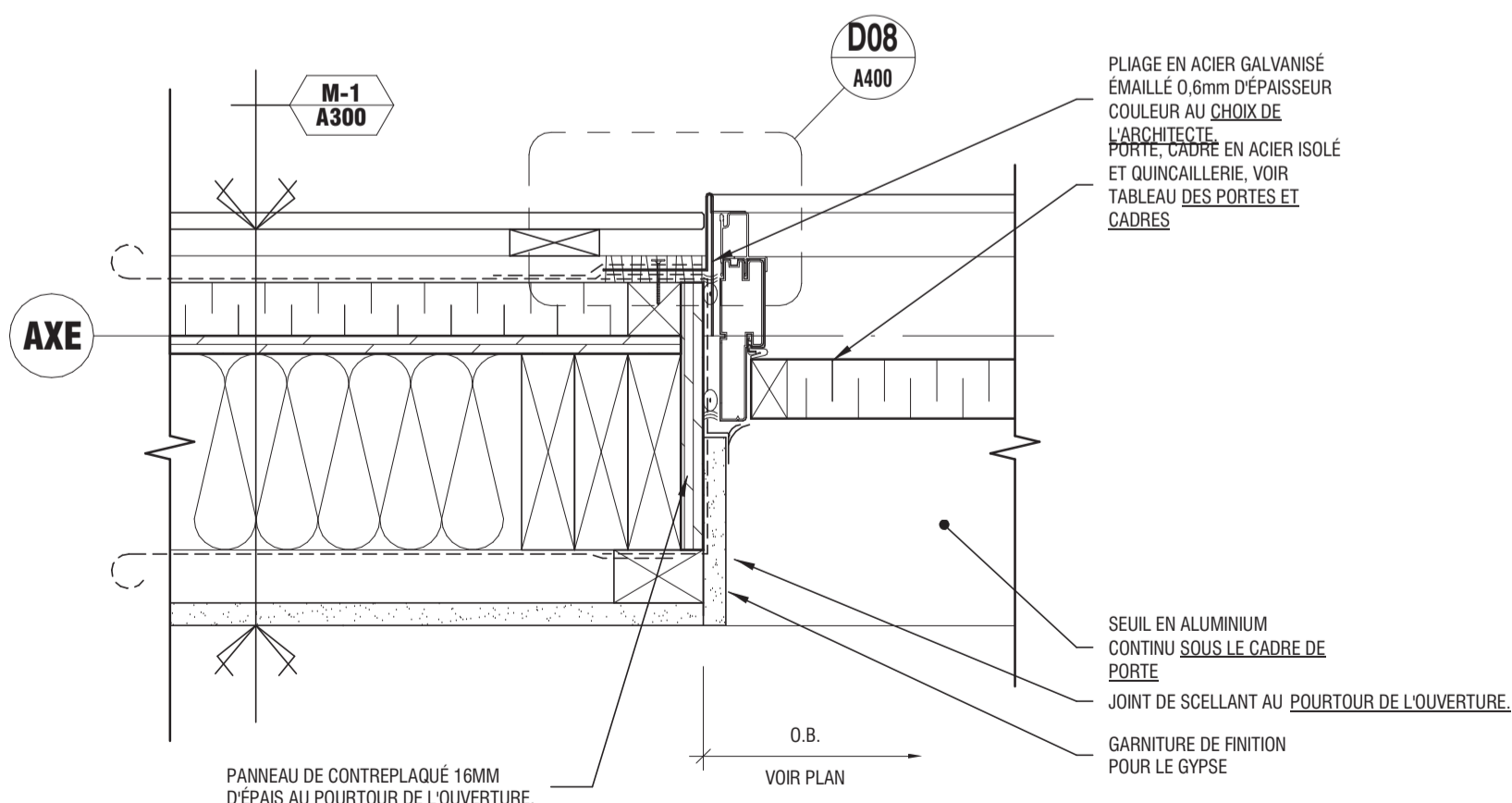
**D08**  
A102 **DÉTAIL TYPE - ÉTANCHÉITÉ EN JAMBAGE**  
ECH.: 1 : 2



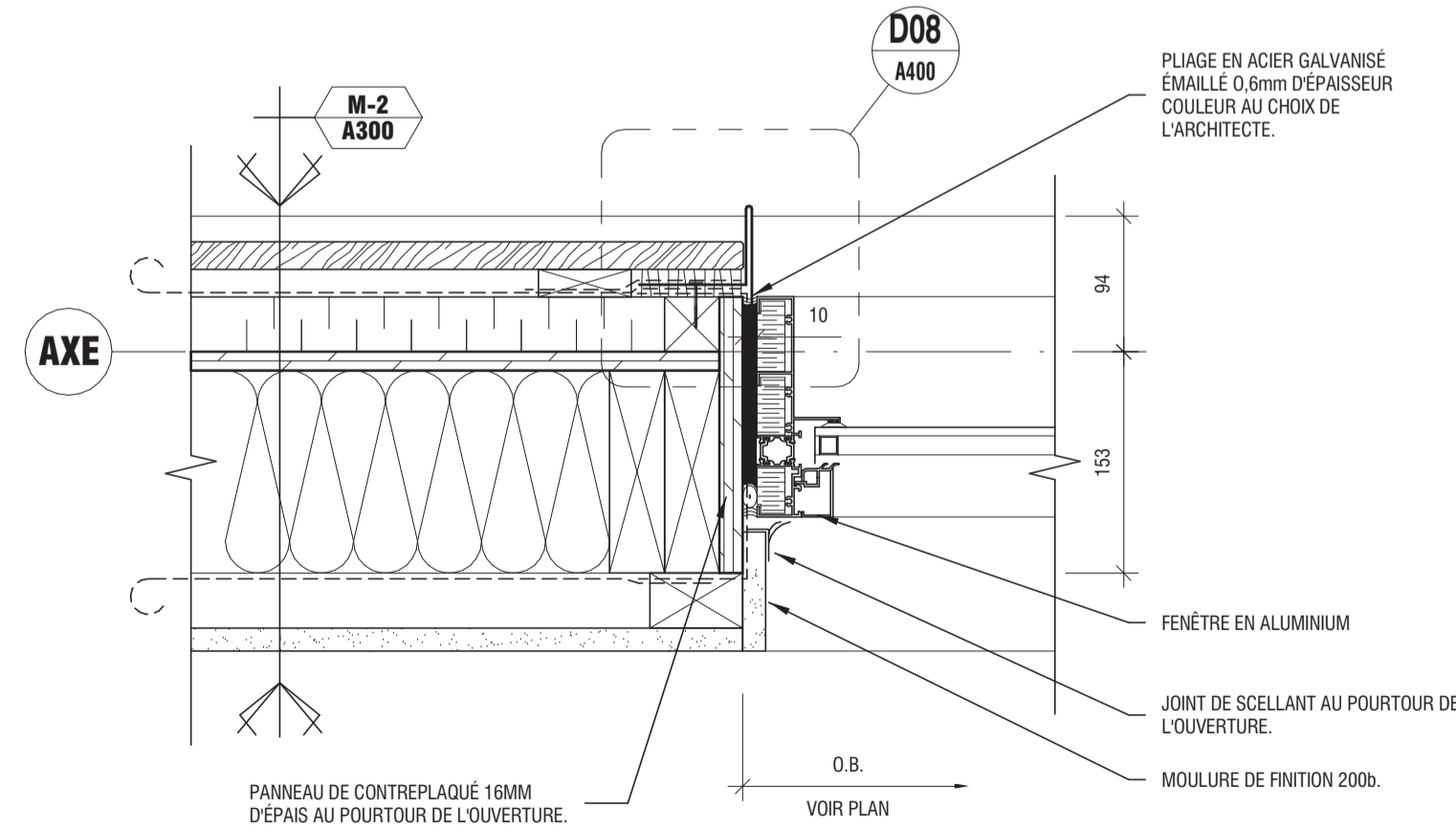
**TYPE C-NIVEAU 1**



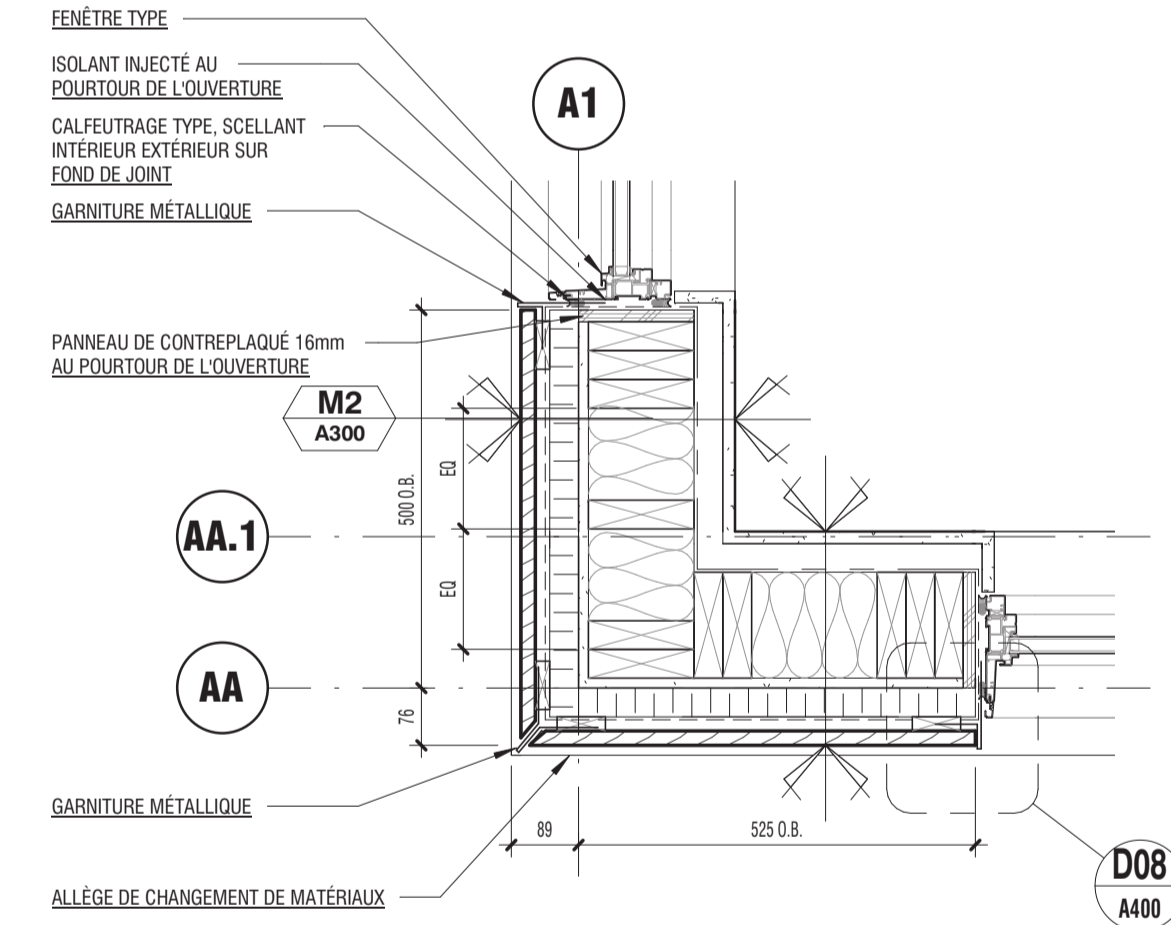
**TYPE C-NIVEAU 1**



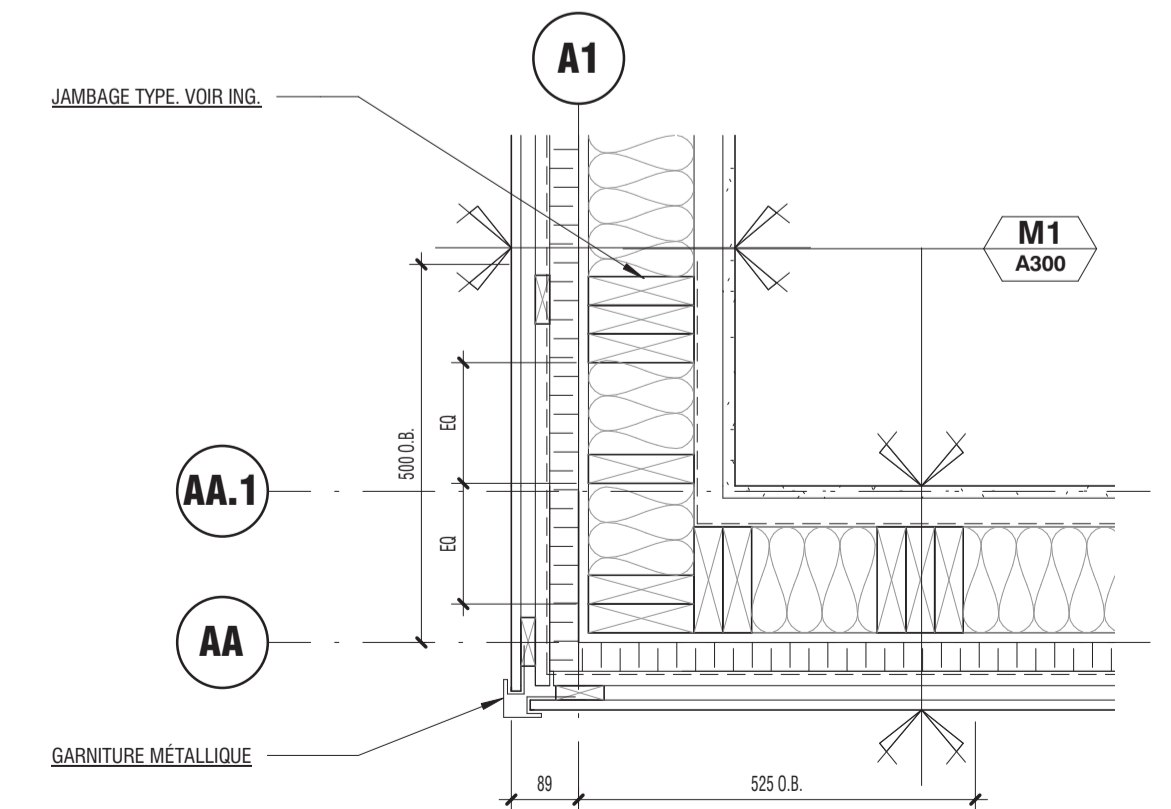
**TYPE A-B-C**



**TYPE A-B-C**



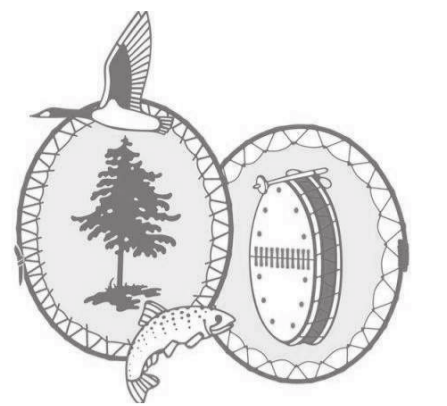
**D02**  
A101 **COIN DE MUR TYP. RB1**  
ECH.: 1 : 10



**D01**  
A101 **COIN DE MUR TYP. RM1**  
ECH.: 1 : 10

**D04**  
A102 **DÉTAIL TYPE - JAMBAGE ET MUR M-1**  
ECH.: 1 : 5

**D03**  
A102 **DÉTAIL TYPE - JAMBAGE DE FENÊTRE**  
ECH.: 1 : 5



Gouvernement de la Nation Crie

CONSEILLERS PROFESSIONNELS :

Architecture

**stgm**

488, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil

**Ashini**  
CONSULTANTS

563, des Actionnaires, Chicoutimi, G7J 5B3  
1, Metabéton, Passamit, G0H 1B0  
1020, Quai Bourque, Montréal, G0W2H0  
418-437-2365

Mécanique / Électricité

**ambioner**  
Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
www.ambioner.com

Plan clé :

Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan. L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.

Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.

Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "ÉMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

RÉVISIONS

No	aa/mm/jj	POUR APPEL D'OFFRES	Description	GR	Par
1	2019/04/26				

Scelu :



Projet : 2019-04-29

**UNITÉS D'HABITATION**  
Gouvernement de la nation crie et  
Service de police Eeyou Enou

Titre du dessin :

**DÉTAILS D'ENVELOPPE**  
EXTÉRIEURE TYPIQUES

Conçu par :		Dessiné par :	
Designer	Author	Designer	Author
Approuvé par :	Nom du fichier : RVT	Échelle :	
Approuver	FICHIER_CENTRAL.RVT	As indicated	
Date :	Numéro de projet :	Feuille :	
2019.02.26	M19011	<b>A400</b>	

NOM DE LA PIÈCE TYPE	PLANCHERS		PLINTHES		MURS		PLAFONDS		Note
	BI	C01	B	PP	C02	PP	PP		
CHAMBRE	X		X	X	X	X			
CORRIDOR		X	X		X	X			
CUISINE	X	X	X	X	X	X			DADO DU COMPTOIR JUSQU'À SOUS LES ARMOIRES HAUTES
ESC.	X	X	X	X	X	X			
GARDE-MANGER	X		X	X	X	X			
MEC.									DALLE DE BÉTON SCÉLÉE, VOIR STRUCTURE
REMISE									DALLE DE BÉTON SCÉLÉE, VOIR STRUCTURE
SALLE DE SÉJOUR	X		X	X	X	X			
SALLE À MANGER	X		X	X	X	X			
SDB	X	X	X	X	X	X			CÉRAMIQUE JUSQU'À 1200mm DU FINI DE PLANCHER
VESTIBULE	X	X	X	X	X	X			GRILLE GRATTE-PIED, VOIR DEVIS

NOTE: LE CHOIX DU TYPE DE CHAUFFAGE RADIANT DEVRA CONVENIR À TOUS LES TYPES DE FINITION DE PLANCHER, QU'ILS SOIENT DE TYPE CARRELAGE, TAPIS, VINYLE OU DE BOIS.

**LÉGENDE DES FINIS**

- PLANCHERS**  
 BI : BOIS D'INGÉNIEURIE  
 C01 : CÉRAMIQUE AU SOL
- PLINTHES**  
 B : PLINTE DE BOIS
- MURS**  
 PP : PLAQUE DE GYPSE PEINTE  
 C02 : CÉRAMIQUE MURALE
- PLAFONDS**  
 PP : PLAQUE DE GYPSE PEINTE

**NOTES DE CONSTRUCTION**

**NOTES GÉNÉRALES:**

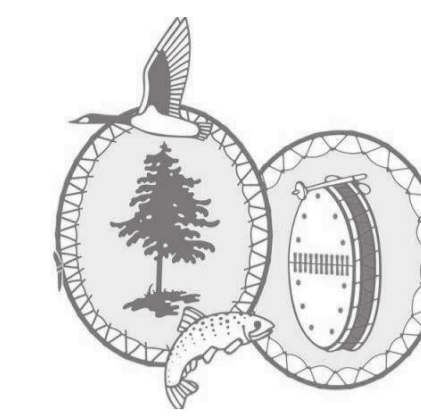
- NG1** LE NIVEAU RÉFÉRENCE 10 000 DANS LES DOCUMENTS CORRESPOND AUX NIVEAUX GÉODÉSQUES IDENTIFIÉS SUR LE PLAN D'IMPLANTATION SELON L'EMPLACEMENT DU BÂTIMENT.
- NG2** NIVEAU DU SOL 300 MM PLUS BAS QUE LE NIVEAU RDC. MAINTENIR UNE PENTE MINIMALE DE 2% SUR 4 MÈTRES AU PÉRIMÈTRE DU BÂTIMENT.

**NOTES SPÉCIFIQUES:**

- (XX)** DESCRIPTION
- 5.1** DESCENTE PLUVIALE  
**5.2** GOUTTIÈRE
- 6.1** GARDE-CORPS  
**6.2** GARDE-CORPS ET MAIN-COURANTE
- 7.1** SOLIN MÉTALLIQUE  
**7.2** ALLEGE  
**7.3** JOINT VERTICAL  
**7.4** PROFIL DE LA TOITURE ET/OU MARQUISE  
**7.5** SORTITE DE BOIS RB1
- 10.1** NUMÉRO CIVIQUE  
**10.2** NUMÉRO DE REMISE
- 22.1** ENTRÉE D'EAU
- 23.2** SUPPORTS À CONDENSEURS, VOIR AUSSI ING.  
**23.3** PERSIENNES EN BANDEAU CONTINUE À COORDONNER AVEC MÉCANIQUE. ZONES INACTIVES À PRÉVOIR SELON LES RACCORDEMENTS AUX CONDUITS.
- 26.3** APPLIQUE MURALE, VOIR ING.

**LÉGENDE FINIS EXTÉRIEURES**

- RM1** REVÊTEMENT MÉTALLIQUE
- RB1** REVÊTEMENT DE BOIS
- VITRAGE**



Gouvernement de la Nation Crie

**CONSEILLERS PROFESSIONNELS :**

Architecture

**stgm**

488, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Océ) H2Y 2S1  
 418-626-8224

Structure / Civil

**Ashini**  
 CONSULTANTS

563, des Actionnaires, Chicoutimi, G7J 5B3  
 1, Metabou, Passamit, G0H 1B0  
 1020, Quai des Écluses, Montréal, G0V2H0  
 418-437-2365

Mécanique / Électricité

**ambioner!**  
 Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
 www.ambioner.com

Plan clé :

**Notes générales :**

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.

L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.

Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.

Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention «**ÉMIS POUR CONSTRUCTION**» figure dans la liste des révisions ci-dessous.

**RÉVISIONS**

No	aa/mm/jj	Description	Par
1	2019/04/26	POUR APPEL D'OFFRES	GR

Scellé :



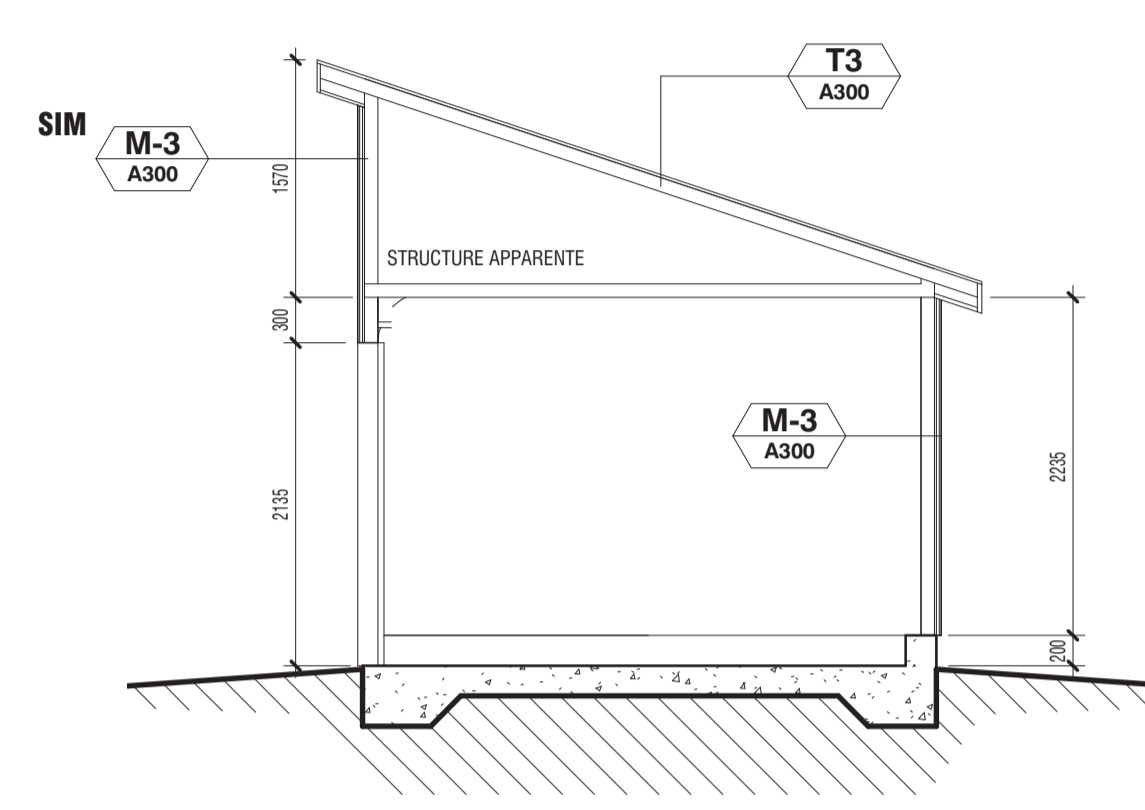
Projet : 2019-04-29

**UNITÉS D'HABITATION**  
 Gouvernement de la nation crie et  
 Service de police Eeyou Enou

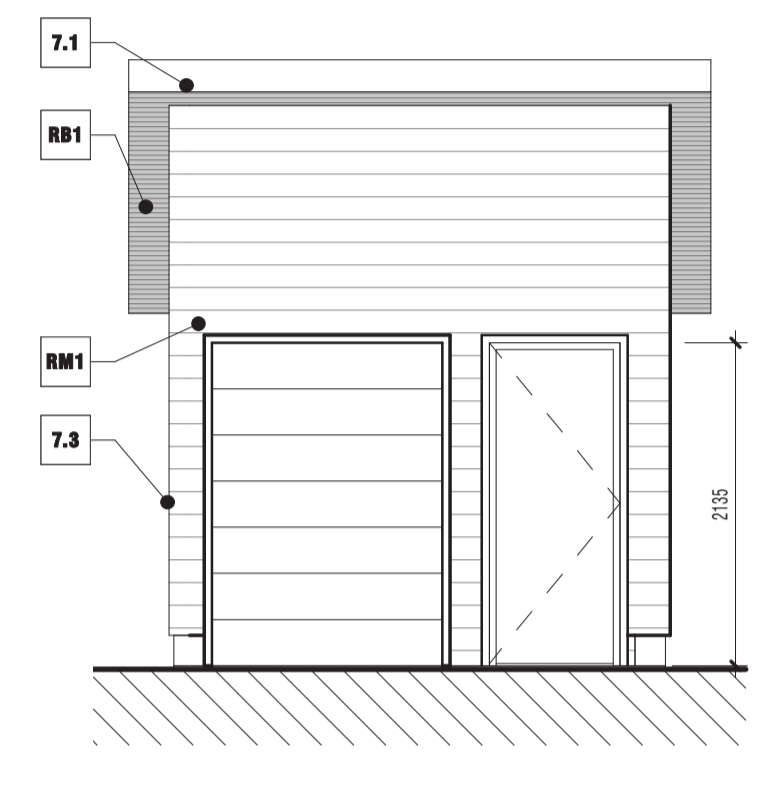
Titre du dessin :

**TABLEAUX, LÉGENDES ET DÉTAILS TYPES**

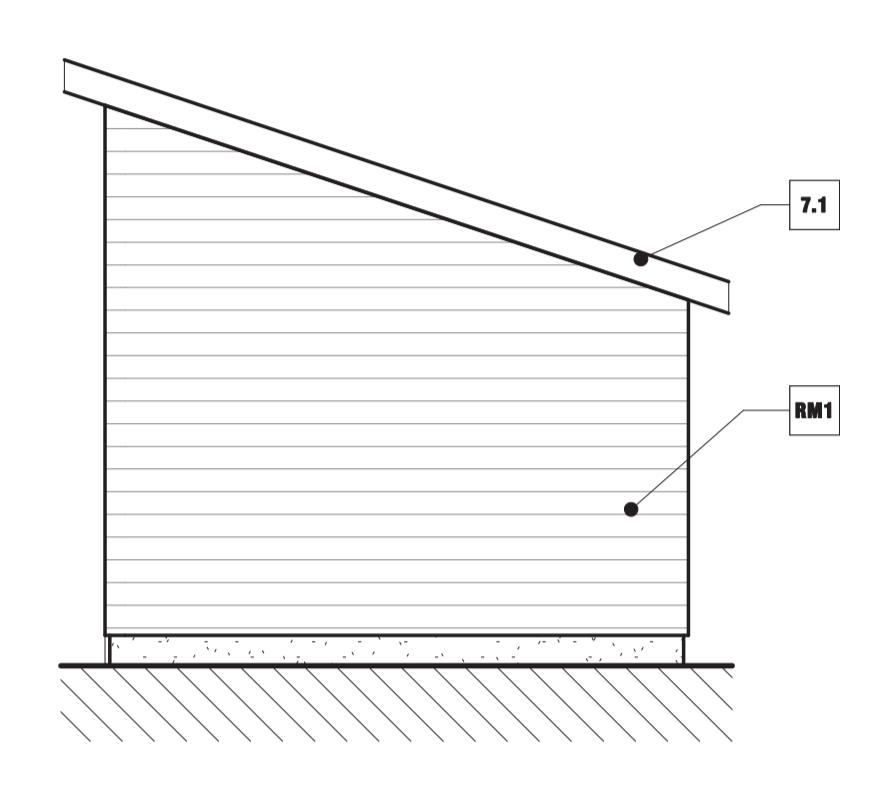
Conçu par : <b>S. LANGEVIN</b>		Dessiné par : <b>R. BRISSETTE</b>	
Approuvé par : <b>G. ROBIN</b>	Nom du fichier : <b>FICHER_CENTRAL.RVT</b>	Échelle : <b>As indicated</b>	
Date : <b>2019.02.26</b>	Numéro de projet : <b>M19011</b>	Feuille : <b>A700</b>	



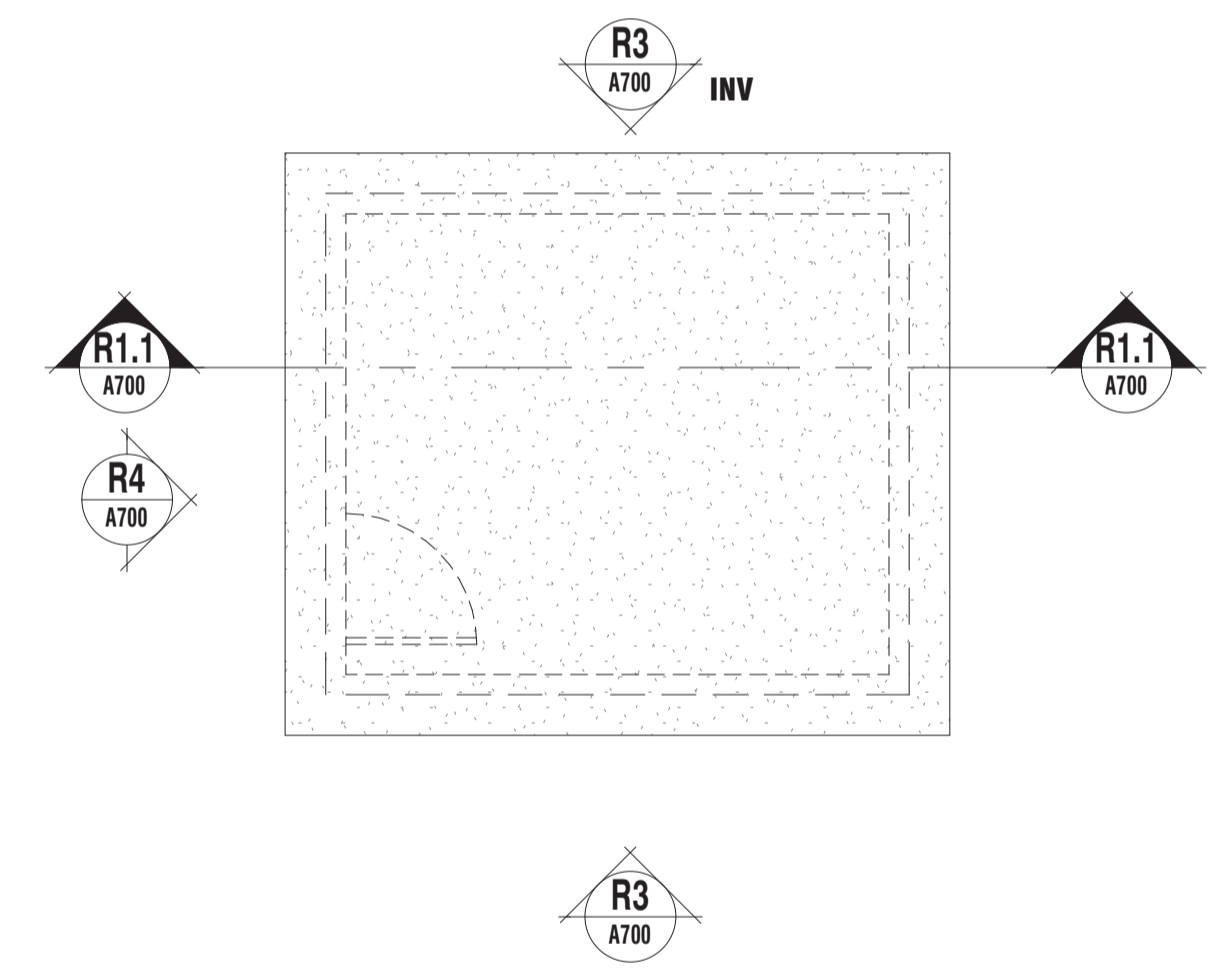
**R1.1 COUPE - REMISE TYPE**  
 A700 ECH.: 1 : 50



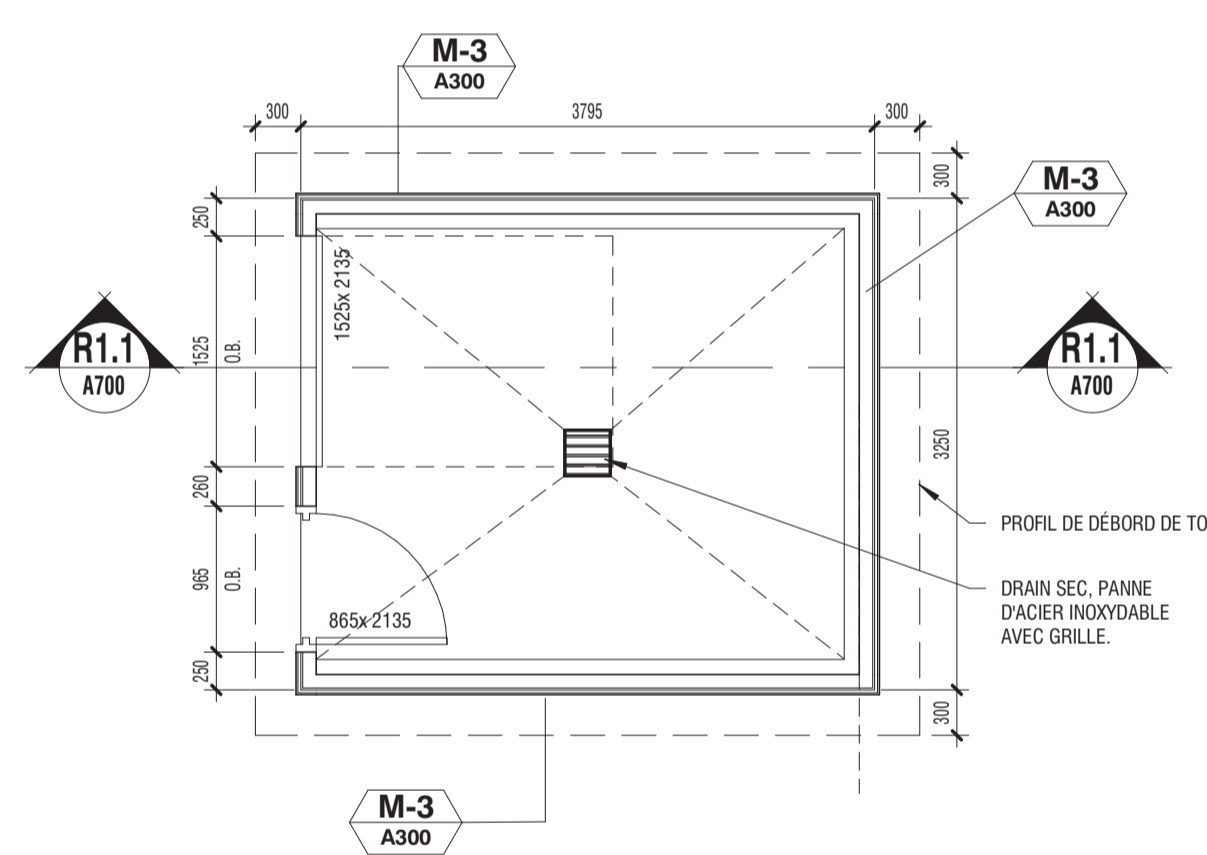
**R4 ELEVATION R4**  
 A700 ECH.: 1 : 50



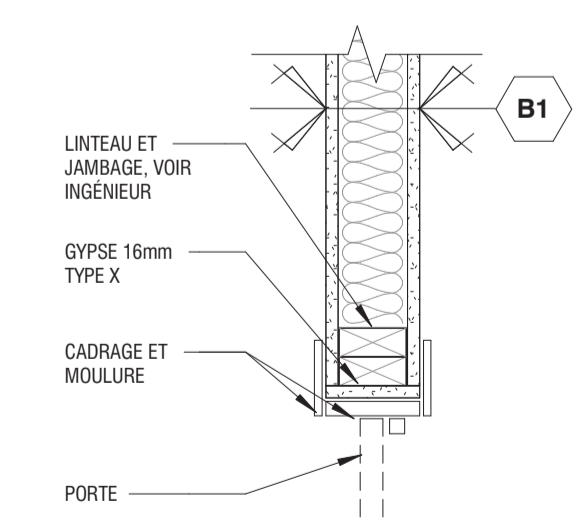
**R3 ELEVATION R3**  
 ECH.: 1 : 50



**R2 PLAN - TOITURE REMISE**  
 ECH.: 1 : 50

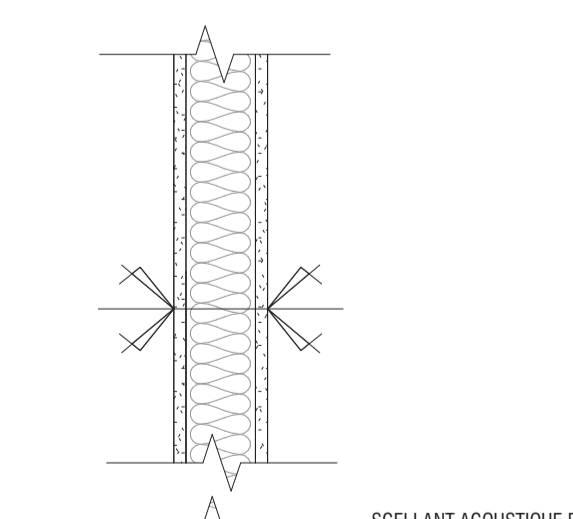


**R PLAN - REMISE TYPE**  
 A101 ECH.: 1 : 50

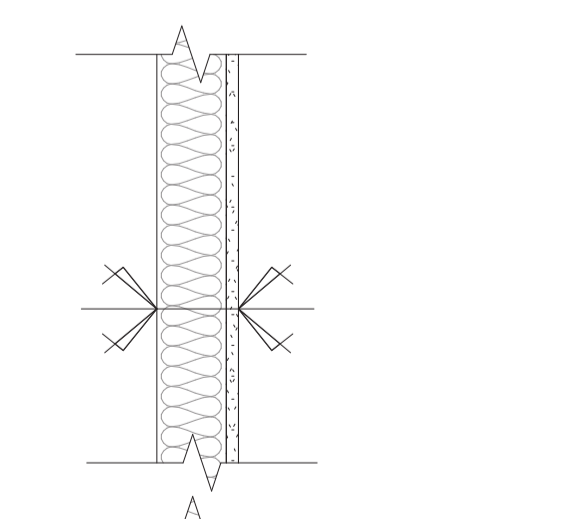


**CADRE DE PORTE**  
 POUR LES CLOISONS INTÉRIEUR AVEC RÉSISTANCE AU FEU, ASSURER LA CONTINUITÉ COUPE-FEU À L'OUVERTURE.

**SCÉLLANT**  
 LORSQU'IL Y A UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU, REMPLACER TOUS LES SCÉLLANTS POUR DES SCÉLLANTS AVEC RÉSISTANCE AU FEU.



**TYPE B**  
 -SCÉLLANT ACOUSTIQUE DE CHAQUE CÔTÉ



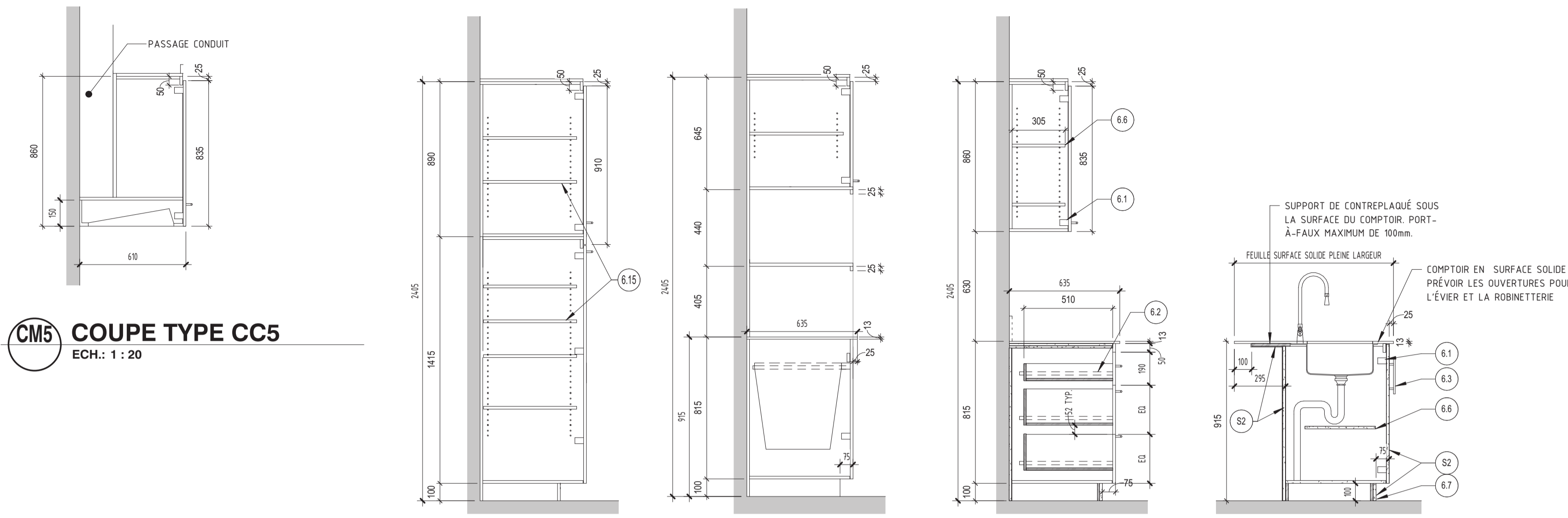
**TYPE A**  
 -MONTANT DE BOIS 89mm @ 400mm c/c  
 -GYPSE 16mm

**TYPE A1**  
 -MONTANT DE BOIS 140mm @ 400mm c/c  
 -GYPSE 16mm

**DÉTAILS DE CLOISONS TYPES 1-10**  
 ECH.: 1 : 10

**LÉGENDE GRAPHIQUE - ÉLEVATION**

- NUMÉRO DE PORTE
- NOTES SPÉCIFIQUES D'ÉLEVATION
- RÉFÉRENCE COUPES TYPES
- RÉFÉRENCE ÉLEVATIONS
- NIVEAU SUR ÉLEVATIONS
- BULLES D'AXES
- COMPOSANTES
- NUMÉROS DE FENÊTRES
- DÉTAIL BULLE DE TITRE



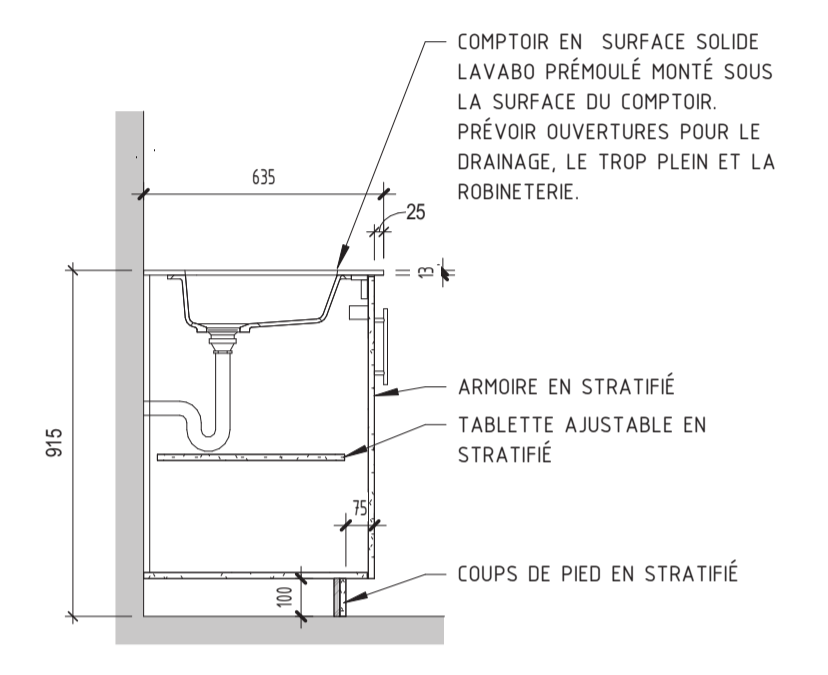
**CM5 COUPE TYPE CC5**  
ECH.: 1 : 20

**CM4 COUPE TYPE CM4**  
ECH.: 1 : 20

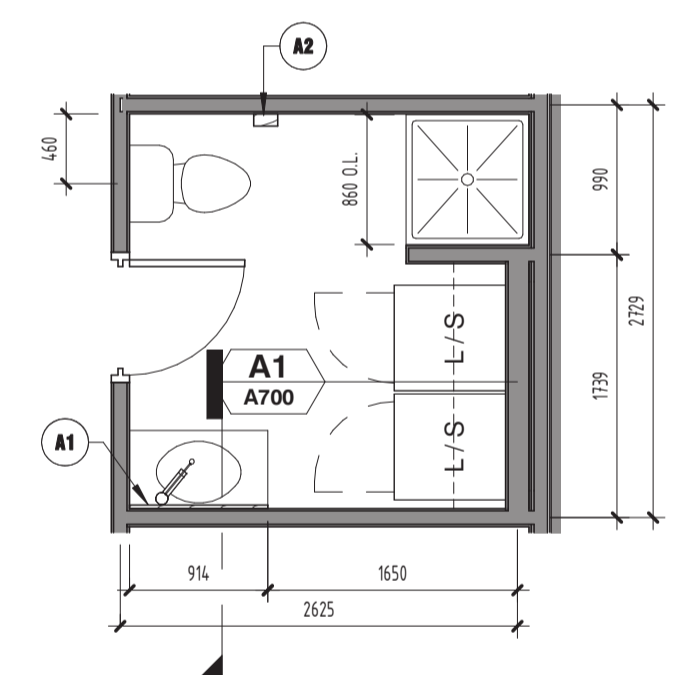
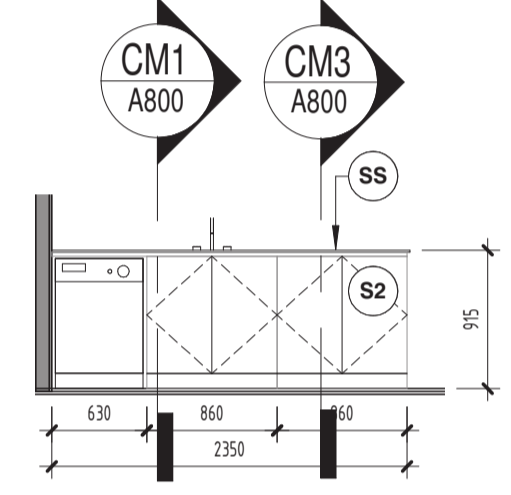
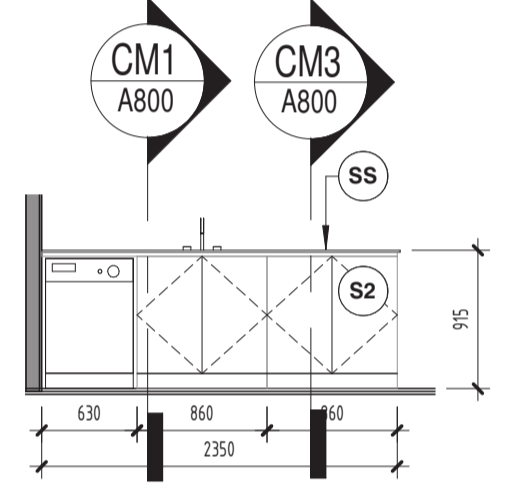
**CM3 COUPE TYPE CM3**  
ECH.: 1 : 20

**CM2 COUPE TYPE CM2**  
ECH.: 1 : 20

**CM1 COUPE TYPE CM1**  
ECH.: 1 : 20

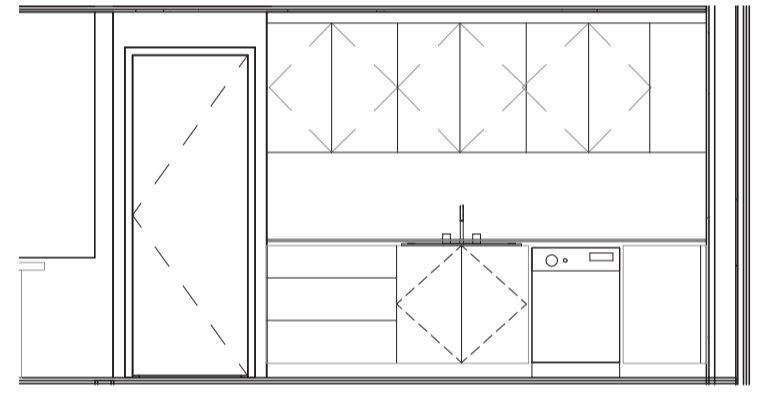


**CM6 VANITÉ ET LAVABO MOULÉ**  
ECH.: 1 : 20

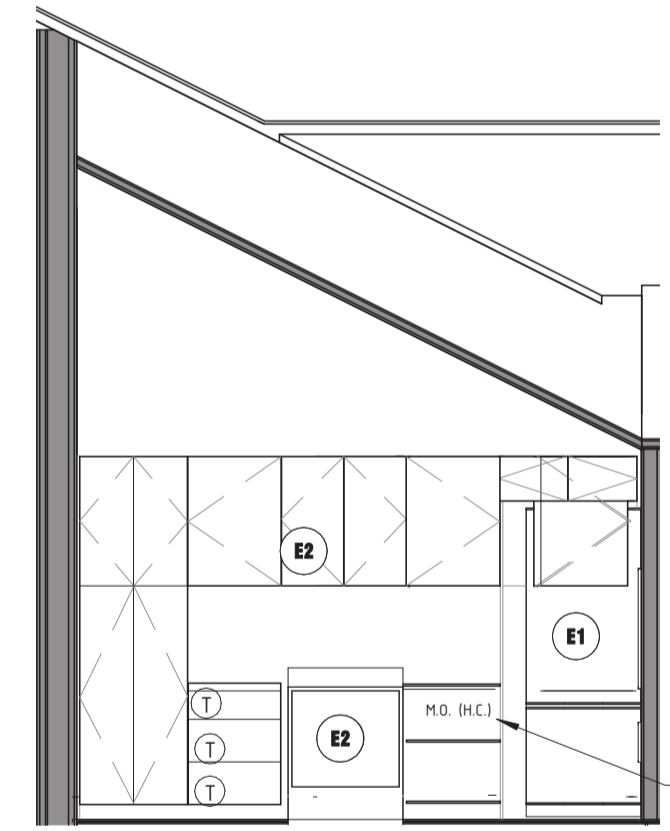


**SB1 SDB TYPE B - NIVEAU 01**  
ECH.: 1 : 50

**2 ÉL. - CUISINE TYPE C - ILOT**  
ECH.: 1 : 50

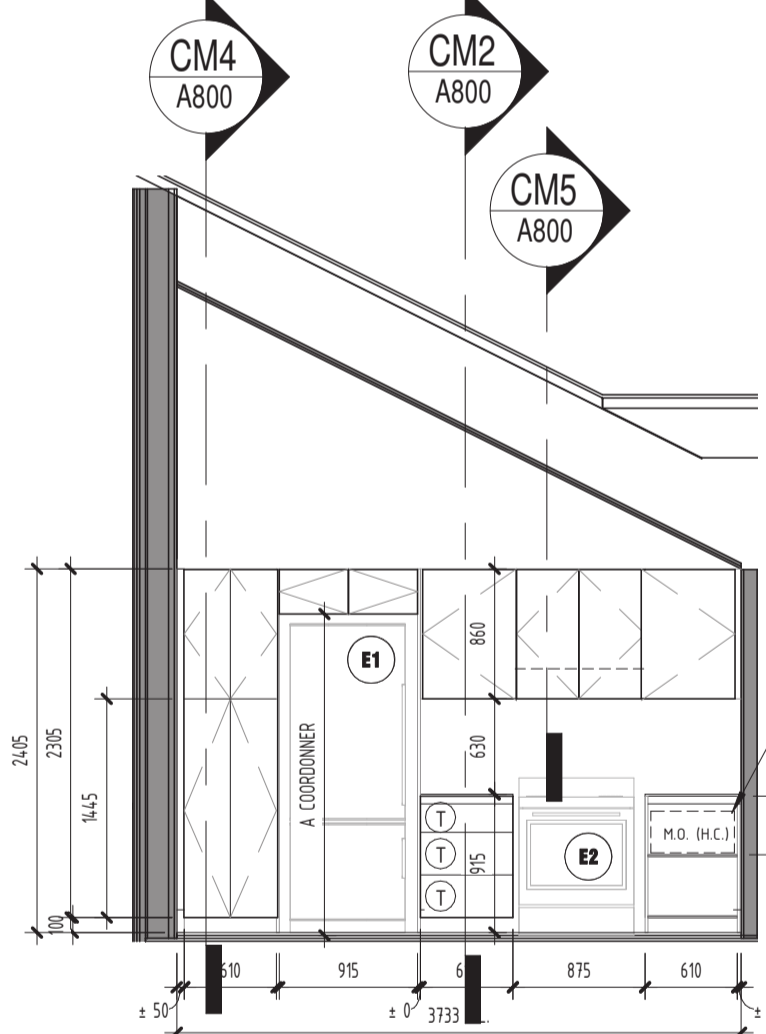


**CB2 ÉL. 2 - CUISINE TYPE B**  
ECH.: 1 : 50



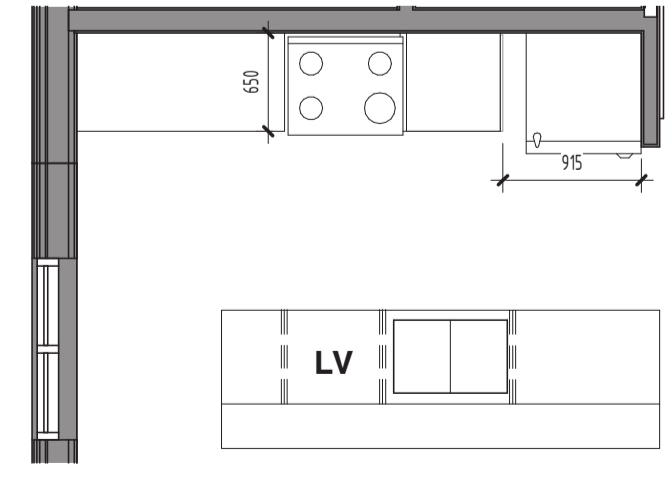
**CB1 ÉL. 1 - CUISINE TYPE B**  
ECH.: 1 : 50

**CA2 ÉL. - CUISINE TYPE A - ILOT**  
ECH.: 1 : 50



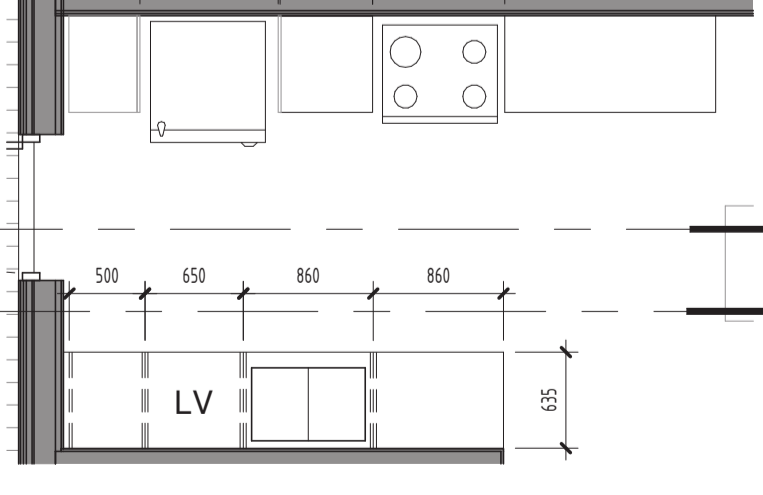
**CA1 ÉL. - CUISINE TYPE A**  
ECH.: 1 : 50

**CC1 ÉL. - CUISINE TYPE C**  
ECH.: 1 : 50



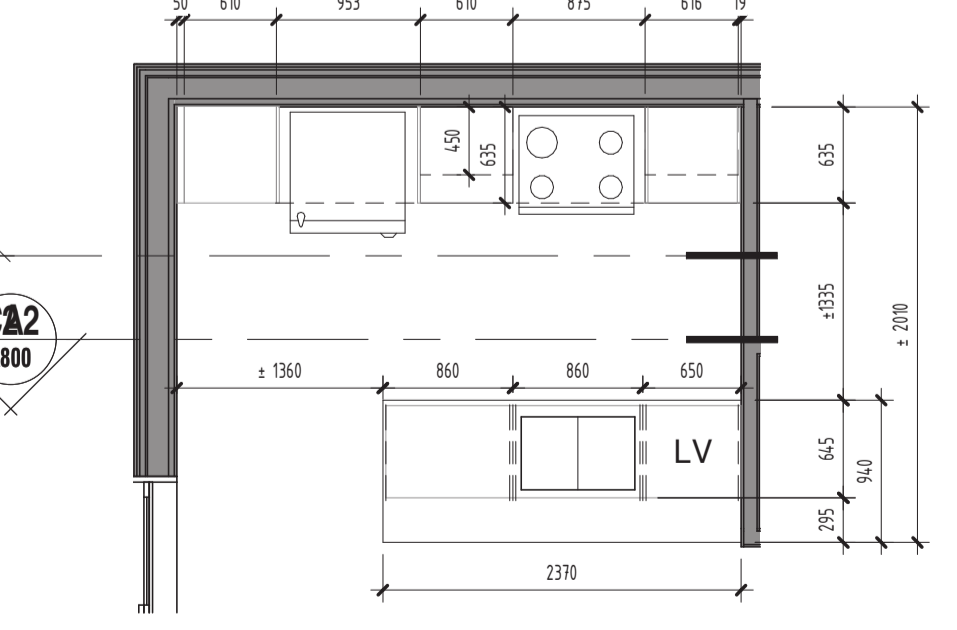
**CC CUISINE - TYPE C**  
ECH.: 1 : 50

**CB1 ÉL. 1 - CUISINE TYPE B**  
ECH.: 1 : 50

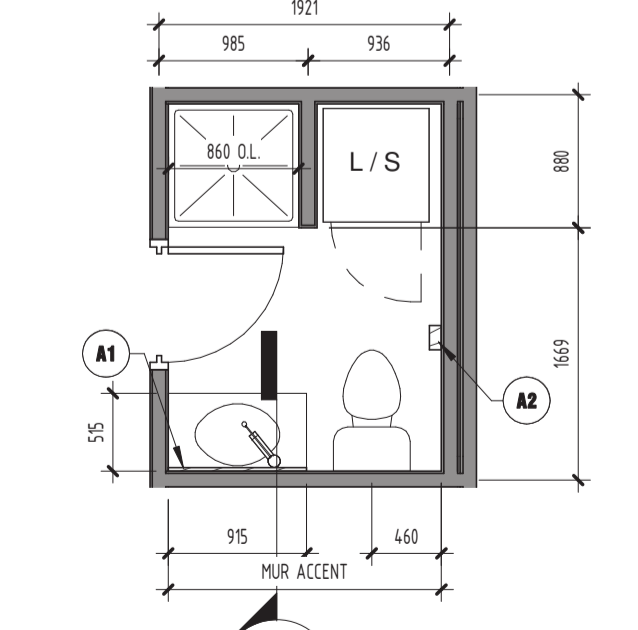


**CB CUISINE TYPE B**  
ECH.: 1 : 50

**CA1 ÉL. - CUISINE TYPE A**  
ECH.: 1 : 50



**CA CUISINE - TYPE A**  
ECH.: 1 : 50



**SA1 SDB TYPE A - NIVEAU 01**  
ECH.: 1 : 50

**AMEUBLEMENT INTÉGRÉ**

**NOTES GÉNÉRALES:**  
 NM1 TOUTES LES COULEURS SONT AU CHOX DU REPRÉSENTANT DU CLIENT  
 NM2 TOUTES LES DIMENSIONS SONT À VÉRIFIER SUR PLACE. SEULES LES DIMENSIONS INDICÉES = POURRONT ÊTRE AJUSTÉES.  
 NM3 PRÉVOIR UNE MOULURE D'AJUSTEMENT À L'EXTÉRIEUR DES COMPTOIRS ET DES ARMOIRES À LA RENCONTRE AVEC UN MUR ET LE PLAFOND.  
 NM4 TIRED UN JOINT DE SCELLANT DE SILICONE OU TYPE 4 (COULEUR AGENCÉE OU CLAIR) À LA JONCTION DES COMPTOIRS ET DES DOSSERETS. À LA JONCTION DES DOSSERETS ET DES MURS ET À LA JONCTION DES MOBILIERS ET DES PLANCHERS.  
 NM7 L'AMÉNAGEMENT DE LA CUISINE A ÉTÉ RÉALISÉ EN TENANT COMPTE DE DIMENSIONS STANDARD POUVANT ÊTRE DIFFÉRENT DE LA DIMENSION DES APPARELS RÉELS QUI SONT HORS-CONTRATS. VOIR LA LISTE ICI-BAS DES APPARELS ET LES DIMENSIONS CONSIDÉRÉS. TOUTES DIMENSIONS SERONT À COORDONNER AVEC LE REPRÉSENTANT DU CLIENT.  
 RÉFRIGÉRATEUR: 740mm (L) x 890mm (P) x 1780 (H)  
 MICRO-ONDES: 380mm (H)

- NOTES SPÉCIFIQUES:**
- DESCRIPTION
  - 6.1 CHARNIÈRES DISSIMULÉES
  - 6.2 COULISSE EN ACIER, ULTRA ROBUSTE. VERROUILLABLE.
  - 6.3 POIGNÉE AVEC SECTION CARRÉE
  - 6.6 TABLETTES AJUSTABLES EN STRATIFIÉ
  - 6.7 COUPS DE PIED EN STRATIFIÉ
  - E1 RÉFRIGÉRATEUR HORS-CONTRAT. DIMENSIONS STANDARDS À CONSIDÉRER.
  - E2 FOUR ÉLECTRIQUE HORS-CONTRAT. DIMENSIONS STANDARDS À CONSIDÉRER.
  - E3 LAVE-VAISSELLE HORS-CONTRAT. DIMENSIONS STANDARDS À CONSIDÉRER.
  - E4 FOUR MICRO-HONDES HORS-CONTRAT. DIMENSIONS STANDARDS À CONSIDÉRER.
  - E5 HOTTE DE CUISINE. VOIR INGÉNIEUR.
  - A1 MIROIR FIXE. LARGEUR TEL QUE LA VANITÉ ET HAUTEUR DE 915MM.
  - A2 SUPPORT À PAPIER HYGIÉNIQUE
- MATÉRIAUX DE FINITION:**
- 81 NOYER URBAIN DE CITÉ. W-474 LE ARBORITE
  - 82 SNOW WHITE. S-417 SR. ARBORITE
  - 83 SURFACE SOLIDE TEL QUE CORIAN, COULEUR EVEREST TEL QUE DISTRIBUÉ PAR DUPONT DUPONT OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

**CONSEILLERS PROFESSIONNELS :**

Architecture  
**stgm**  
 488, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
 418-626-8224

Structure / Civil  
**Ashini CONSULTANTS**  
 563, des Actionnaires, Chicoutimi, G7J 5B3  
 1, Metaboulo, Passamit, G0H 1B0  
 1020, QuaiSt-Jovite, Montebello, G0V2Y0  
 418-437-2365

Mécanique / Électricité  
**ambioner!**  
 Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
 www.ambioner.com

Plan clé :  
 81 NOYER URBAIN DE CITÉ. W-474 LE ARBORITE  
 82 SNOW WHITE. S-417 SR. ARBORITE  
 83 SURFACE SOLIDE TEL QUE CORIAN, COULEUR EVEREST TEL QUE DISTRIBUÉ PAR DUPONT DUPONT OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

**Notes générales :**  
 L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux, avant la commande des matériaux. L'entrepreneur est tenu d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.  
 L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.  
 Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.  
 Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "ÉMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

**RÉVISIONS**

No	aa/mm/jj	Description	GR	Par
1	2019/04/26	POUR APPEL D'OFFRES		

Scéau :

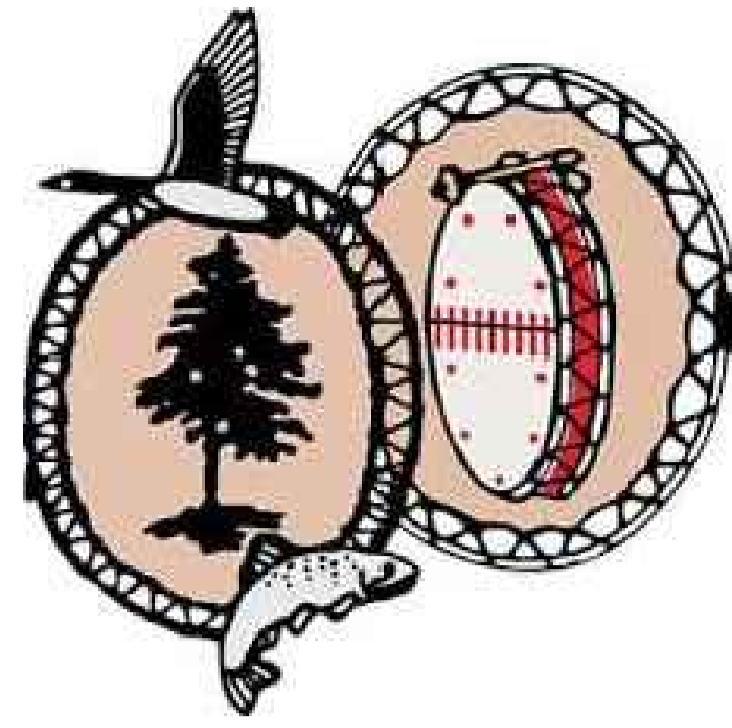
Projet : 2019-04-29  
**UNITÉS D'HABITATION**  
 Gouvernement de la nation  
 Crie et Service de police  
 Eeyou Eenuu

Titre du dessin :  
**AGRANDIS ET MOBILIER INTÉGRÉ**

Conçu par : stgm	Dessiné par : stgm
Approuvé par : stgm	Nom du fichier : RVT
stgm	FICHER_CENTRAL.RVT
Date : 2019.02.26	Numéro de projet : M19011
	Feuille : <b>A800</b>

**LÉGENDE GRAPHIQUE AMEUBLEMENT INTÉGRÉ**

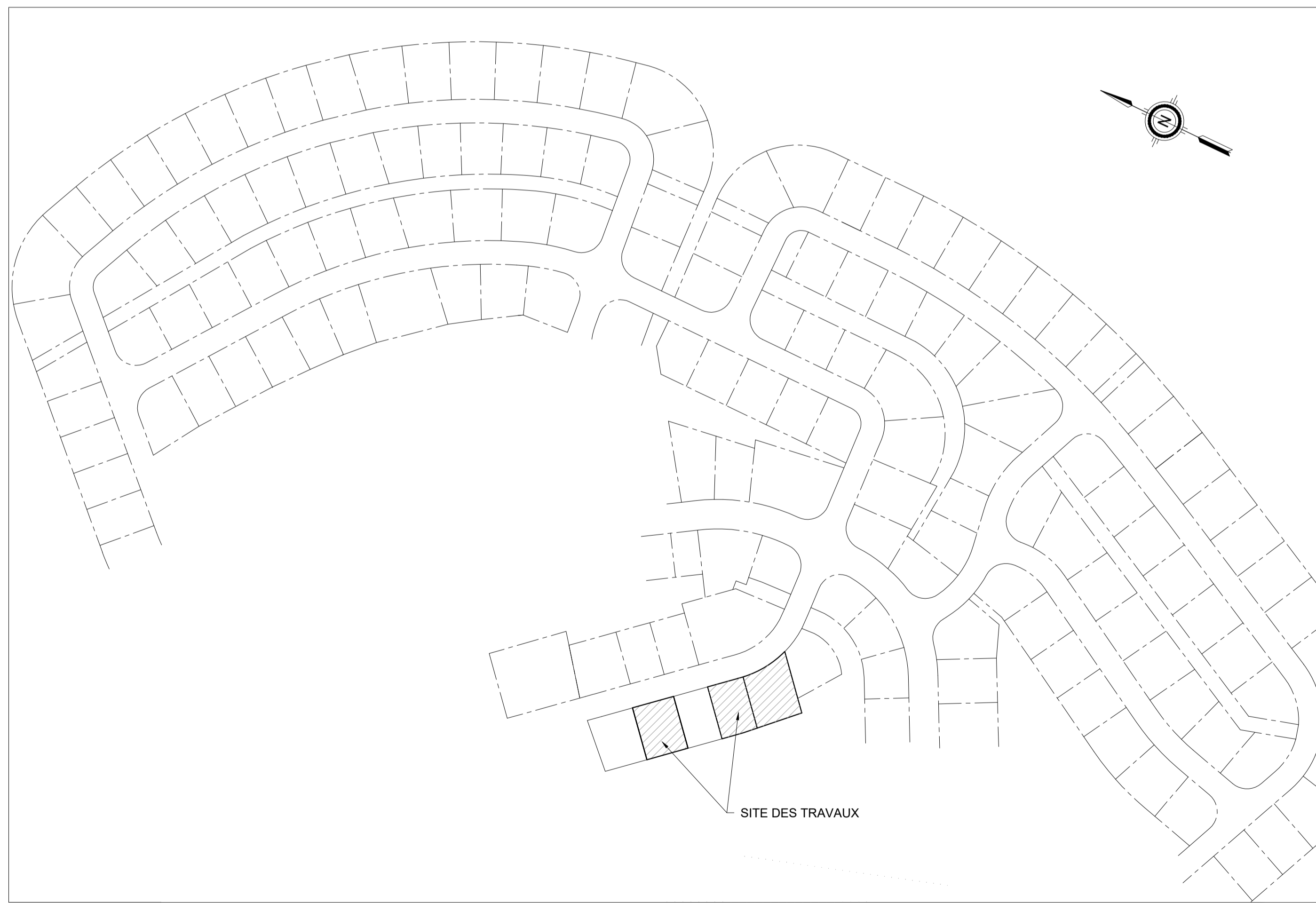
- NOUVEAU MUR À CONSTRUIRE
- NOUVELLE PORTE À INSTALLER
- CLOISON TYPE
- ▲ 1 A101 RÉFÉRENCE COUPES TYPES
- ▲ 1 A101 RÉFÉRENCE ÉLÉVATIONS
- PLC XXXX NIVEAU DE PLANCHER AU PLAN
- XX AXXX DÉTAIL BULLE DE TITRE



**CREE NATION  
GOVERNMENT**

**UNITE D'HABITATION MISTISSINI  
GOUVERNEMENT DE LA NATION CREE ET SERVICE DE POLICE EEYOU EENOU**

**CIVIL - STRUCTURE**



**LISTE DES DESSINS**

G-001 NOTES GENERALES

**CIVIL:**

C-200 LOTS D278, D280 ET D281, AMENAGEMENT, DUPLEX - TYPE A, TRIPLEX - TYPE B  
C-401 AMENAGEMENT EXTERIEUR, SERVICES AQUEDUC, DETAILS TYPES

**STRUCTURE:**

S-101 FONDATION, VUE EN PLAN, COUPE TYPE  
S-102 NIVEAU 2, VUE EN PLAN ETAGE  
S-103 PLAN DU TOIT ET COUPES  
S-201 FONDATION, VUE EN PLAN, COUPE TYPE  
S-202 NIVEAU 2, VUE EN PLAN ETAGE  
S-203 PLAN DU TOIT ET COUPES  
S-401 DETAILS TYPE BETON ET REMISE TYPE  
S-402 DETAILS TYPE CHARPENTE DE BOIS

**POUR SOUMISSION SEULEMENT  
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

**CONSEILLERS PROFESSIONNELS :**

Architecture



468, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil



563, des Actionnaires, Chicoutimi, G7J 5B3  
1, Metsheteu, Pessami, G0H 1B0  
1020, Ouatchouan, Madheushoh, G0W 2H0  
418.437.2365

Mécanique / Électricité:



Plan clé :

**RÉVISIONS**

No	aa/mm/jj	Description	Par
A	19.04.25	POUR SOUMISSION	J.L.

Scéau :

Projet :

Titre du dessin :

**PAGE FRONTISPICE  
MISTISSINI**

Conçu par :		Dessiné par :	
L. GRAVEL		C. LACHANCE	
Approuvé par :	Nom du fichier	Échelle :	
J. LAROUCHE ing.	19005_G-000	INDIQUEE	
Date :	Numéro de projet :	Feuille :	Rev :
MARS 2019	056-19005	G-000	A

## 1.0 GÉNÉRAL

- NE PAS MESURER A L'ECHELLE SUR LES PLANS

- L'ENTREPRENEUR DOIT SIGNALER A L'INGENIEUR TOUTE INCOHERENCE QUI POURRAIT EXISTER ENTRE LES PLANS DE STRUCTURE, D'ARCHITECTURE ET DE MECANIQUE ELECTRIQUE

- L'ENTREPRENEUR DOIT VERIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS, ENCOMBREMENTS OU CONDITIONS POUVANT AFFECTER LES TRAVAUX ET AVERTIR L'INGENIEUR DE TOUTE ANOMALIE

- POUR LES DIMENSIONS DES OUVERTURES, SE REFERER AUX SPECIFICATIONS DES PLANS D'ARCHITECTURE (MECANIQUE ET ELECTRIQUE)

- L'ENTREPRENEUR EST L'UNIQUE RESPONSABLE DE L'EMPLACEMENT, DES DIMENSIONS EXACTES DES OUVERTURES, PERFORATIONS ET DES MANCHONS. IL EST EGALEMENT RESPONSABLE DE LA LOCALISATION DE SES APPAREILS, TUYAUTERIES ET CONDUITES QUE LES PLANS DE STRUCTURE, D'ARCHITECTURE OU DE SERVICES MECANIQUE SOIENT COTES OU NON. IL DEVRA FAIRE AU CHANTIER LES VERIFICATIONS NECESSAIRES ET LA COORDINATION AVEC LES AUTRES SPECIALISTES

- LA PRESENCE D'UN ASTERISQUE (\*) SUR LES PLANS INDIQUE QUE LES RENSEIGNEMENTS NE SONT PAS DISPONIBLES OU INCERTAINS LORS DE LA MISE EN PLAN. CONSULTER SI NECESSAIRE LES PLANS D'ARCHITECTURE, DE MECANIQUE ET D'ELECTRICITE

- PENDANT LA CONSTRUCTION, NE PAS EXCEDER LES CHARGES DE SERVICE DE CONCEPTION INDIQUEE SUR LES PLANS

## 2.0 CONCEPTION

### 2.1 LES CODES ET REFERENCES (DERNIERE EDITION) UTILISES POUR LA CONCEPTION SONT:

- CODE DE CONSTRUCTION DU QUEBEC - CHAPITRE 1 BATIMENT
- CODE NATIONAL DU BATIMENT - CANADA 2010 INCLUANT LA PARTIE CONCERNANT LES PETITS BATIMENTS
- COMMENTAIRES SUR LE CALCUL DES STRUCTURES (PARTIE 4)
- BETON: CSA-A23.3
- ARMATURE: IAAC - MANUEL DE NORMES RECOMMANDEES
- CHARPENTE D'ACIER: CAN CSA-S1.1

## 3.0 DESSINS ATELIER

- L'ENTREPRENEUR DEVRA SOUMETTRE POUR COMMENTAIRES DES DESINS D'ATELIER DE LA CHARPENTE D'ACIER, DES POUTRELLES ET DES FERMES DE BOIS, SIGNER ET SCÉLLER PAR UN INGENIEUR MEMBRE DE L'ORDRE DES INGENIEURS DU QUEBEC

- SOUMETTRE A L'INGENIEUR POUR COMMENTAIRES, LES DESCRIPTIONS DE PRODUITS ET DES ECHANTILLONS PRESCRITS

- IL EST DEFENDU D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX DONT LES DESSINS D'ATELIER, ECHANTILLONS ET DESCRIPTIONS DE PRODUITS N'ONT PAS ETE RETOURNES AVEC LES COMMENTAIRES DE L'INGENIEUR

## 4.0 EXCAVATION ET REMBLAYAGE

- UNE ETUDE GEOTECHNIQUE A ETE REALISEE POUR CHACUN DES SITES DE CE PROJET. VOIR DEVIS

- L'ENTREPRENEUR DOIT ENGAGER SES PROPRES EXPERTS POUR DETERMINER LES DIFFICULTES ET METHODES DE CONSTRUCTION ET ASSUMER LES FRAIS INHERENTS A LA CONSTRUCTION ET AU MAINTIEN DES PENTES D'EXCAVATION, TEL QUE REQUIS POUR ASSURER LEUR STABILITE

- LE FOND DES EXCAVATIONS DEVRA ETRE ACCEPTE PAR LE LABORATOIRE AVANT D'Y DEPOSER LE BETON OU DE DEBUTER LA MISE EN PLACE D'UN REMBLAI STRUCTURAL

- LES REMBLAIS GRANULAIRES A METTRE EN PLACE DEVRONT ETRE CONFORMES AU PRESCRIPTIONS DE C.C.D.G. CAHIER DES CHARGES ET DEVIS GENERAUX DU MINISTERE DES TRANSPORTS DU QUEBEC, DERNIERE EDITION

- JUSQU'A LA FIN DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR ET METTRE EN PLACE TOUTES LES MESURES DE PROTECTION REQUISES POUR EVITER LE GEL DU SOL

- FOURNIR, INSTALLER ET MAINTENIR EN OPERATION DES DRAINS TEMPORAIRES ET FAIRE LE POMPAGE NECESSAIRE POUR GARDER LE FOND DES EXCAVATIONS A SEC

- EFFECTUER LES TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE REMBLAYAGE CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DONNEES SUR LA COUPE TYPE

LISTE DES ABREGES			
D.A	DESSUS ACIER	N.A.E	NON A L'ECHELLE
D.B	DESSUS BETON	NIV	NIVEAU
D.D	DESSUS DALLE	CM	CONTREMARCHE
S.I.C	SAUF INDICATION CONTRAIRE	P.B	POINT BAS
HT	HAUTEUR	C	JOINT CONTROLE
TYP	TYPIQUE	P.M	PROCTOR MODIFIE

## 1.0 OUVERTURE, MANCHONS, ETC

- LES OUVERTURES A REALISER DANS LES DALLES DE PLANCHER NE SONT PAS NECESSAIREMENT TOUTES MONTREES SUR LES PLANS DE STRUCTURE. LES DETAILS TYPES DE RENFORTS AUTOUR DES OUVERTURES MONTREES SUR CES PLANS S'APPLIQUE EGALEMENT A TOUTES LES OUVERTURES MONTREES SUR LES PLANS DE MECANIQUE, ELECTRIQUE ET D'ARCHITECTURE

- L'ENTREPRENEUR DOIT SOUMETTRE A L'INGENIEUR POUR APPROBATION TOUTE OUVERTURE NON-MENTIONNEES AUX PLANS DE STRUCTURE

- POUR LE NOMBRE, LA DIMENSIONS ET LA LOCALISATION FINALE DES OUVERTURES, VOIR LES PLANS D'ARCHITECTURE, DE MECANIQUE ET D'ELECTRICITE

- L'ENTREPRENEUR DEVRA INSTALLER TOUTS LES EQUIPEMENTS ET METAUX ENCASTRES A NOYER DANS LE BETON SPECIFIES SUR CES PLANS ET CEUX DES AUTRES DISCIPLINES (DRAINS, CONDUITS, FOSSE, MANCHONS, ETC) REQUIS POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX

## 1.0 BETON, COFFRAGE ET ARMATURE

### 1.1 TYPE DE BETON

#### S.I.C

TOUT LE BETON DOIT SATISFAIRE LES EXIGENCES SUIVANTES:

- RESISTANCE A LA COMPRESSION A 28 JOURS: 30 MPa SEMELLE, MURS ET DALLES  
35 MPa DALLES EXTERIEURES ET TROTTOIRS

- AFFAISSEMENT: 80 ±30 mm
- AIR ENTRAINE: 4 à 7% EN GENERALE, ET MOINS DE 3% POUR LA DALLE SUR SOL
- MISE EN PACE: CAN CSA-A23.1 - 04
- CURE: CAN CSA-A23.1 - 04

### 1.2 ARMATURE

- CONFORME A LA NORME CAN CSA - G30.18 - M2
- ACIER NON-SOUDABLE #40R ou #400MP
- ACIER SOUDABLE #400 ou #400MP
- LA LONGUEUR DES BARRES N'INCLUE PAS LE CROCHET, SAUF INDICATION CONTRAIRE

## 7.0 TRAITS DE SCIE DANS LA DALLE SUR SOL

- FAIRE LES TRAITS DE SCIE DES JOINTS DE CONTROLES ET JOINTS DE CONSTRUCTION A L'INTERIEUR D'UN DELAI DE 18 HEURES APRES LA MISE EN PLACE DU BETON

- A MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRE AUX PLANS ET DEVIS, REMPLIR LES TRAITS DE SCIE SUR TOUTE LA PROFONDEUR DU JOINT AVEC UN SCELLANT TEL QUE "LOADFLEX" DE STERNSON. METTRE EN PLACE LE SCELLANT 10 JOURS APRES LE BETONNAGE

## 8.0 JOINT

- POUR LES JOINTS SUR CONSTRUCTION, DE CONTROLE, DE DESOLORISATION ET D'EXPANSION, SE REFERER AUX DETAILS TYPES DES LES PLANS ET AUX PRESCRIPTIONS DU DEVIS

## 1.0 ACIER DE CHARPENTE

- LES EXTREMITES DES PROFILS HSS SERONT SCÉLLER A L'AIDE DE PLAQUE ET MUNIS DE TROUS DE DRAINAGE

### 1.1 NORMES UTILISEES

- HSS DE CLASSE "C" #130 MPa CAN CSA - G40.21 - 04 OU ASTM A.100
- PLAQUES #300 MPa CAN CSA- G40.21 - 04
- SOUDURE E4XX CAN CSA - - 03
- GALVANISATION A CHAUD (600g/m²) CAN CSA -G1.4 - 03
- PEINTURE D'APPRET DE COULEUR GRISE: CISC - CPMA 1-73-17

## 10.0 CONTREPLAQUE:

- LES PANNEAUX DE CONTREPLAQUE AURONT 12mm D'EPaisseur SUR LES PLANCHERS, 13mm POUR LES MURS ET 15mm SUR LA TOITURE, S.I.C

- LE CONTREPLAQUE DE LA TOITURE EST DE TYPE EXTERIEUR ET EMBOUVETE OU MUNIS D'ATTACHE EN "H" POUR CONTREPLAQUE

- LE CONTREPLAQUE DU PLANCHER SERA EMBOUVETE ET CONFORME A LA NORME CSA O121 (SAPIN DOUGLAS)

- LES PANNEAUX DE CONTREPLAQUE DE LA TOITURE ET DES MURS DEVRONT ETRE CLOUES AVEC DES CLOUS DE 7mm DE LONG, ESPACES 100mm AUX EXTREMITES APPLUYEES DES PANNEAUX, ALORS QUE LE LONG DES ELEMENTS D'OSATURES INTERMEDIAIRES ILS DEVRONT ETRE ESPACES 300mm

- LES PANNEAUX DE CONTREPLAQUE DU PLANCHER DEVRONT ETRE VISSÉS AUX APPUIS ET AUX JOINTS AVEC DES VIS #3 DE LONG 100mm PREVOIR EN PLUS, LA FIXATION DU CONTREPLAQUE A CHACUNES DES POUTRELLES AVEC UN CORDON DE COLLE "PREMIUM PL400" OU EQUIV. APPROUVE ASTM D3498 PREVOIR EGALEMENT DE COLLER TOUTS LES JOINTS EMBOUVETES DES PANNEAUX AVEC LE MEME PRODUIT

## 11.0 BOIS :

- TOUTS LES CALCULS D'OUVRAGE EN BOIS DOIVENT ETRE CONFORME A LA NORME CAN CSA 08

- TOUTS LES MURS EXTERIEURS ET INTERIEURS MONTRES AUX PLANS DE STRUCTURE SONT PORTANTS. LES COLOMBAGES MESURERONT 38mm ESPACES A 400mm SAUF INDIQUE, AVEC DES ENTREMISES A MI-HAUTEUR QUI SERONT POSEES SANS DELAI, AU FUR ET A MESURE DE LA CONSTRUCTION DES MURS

- LE BOIS UTILISE SERA DE L'EPINETTE DE L'EST (É-P-S), CATEGORIE N° 1-2, CONTENANT MOINS DE 1% D'HUMIDITE S.I.C

- TOUT LE BOIS TRAITÉ DOIT ETRE DE LA PRUCHE DE L'EST INCISE ET TRAITÉ SOUS PRESSION ACC. SELON LA NORME CSA 008

- LES MATERIAUX DOIVENT ETRE MANIPULES ET ENTREPOSES CONFORMEMENT AUX INSTRUCTIONS DU FABRICANT

- ENTREPOSER LES MATERIAUX AU NIVEAU A AU MOINS 200mm AU DESSUS DU SOL EMPILES AVEC DES CALES D'ESPACEMENT ET RECOUVERT D'UN MATERIAU HYDROFUGE EN DESSOUS ET AU DESSUS

- MANIPULER LES ELEMENTS DEVANT ETRE LAISSES APPARENTS A L'AIDE D'ELINGUES DE NYLON OU DE TISSUS POUR PREVENIR TOUT ENDOMMAGEMENT DES SURFACES

- SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES QUALITES DE RESISTANCE SUIVANTES SONT REQUISES SELON L'APPLICATION DE LA PIECE:  
-LINTEAUX: LVL MICROLLAM GRADE 2.0E

- PANNEAUX DE CONTREPLAQUE EN BOIS RESINEUX CANADIEN CONFORME A LA NORME CAN CSA-01-1-M78

- PANNEAUX DE COPEAUX ORIENTES OBS. CONFORME A LA NORME CAN CSA-0437-M8

- LORSQUE LES POTEAUX DE BOIS ASSEMBLES DE 38mm OU 38mm SE SUPERPOSENT, IL NE DEVRA PAS Y AVOIR DE VIDE DANS L'ENTREPLANCHER. PREVOIR UN BLOCAGE DE BOIS, DE FACON A CE QUE LE POTEAU DU HAUT APPUIE SUR LA PLEINE SURFACE DU POTEAU INFERIEUR

- LES POTEAUX ASSEMBLES DEVRONT ETRE CLOUES ENSEMBLE A TOUTS LES 2200mm DEUX RANGÉES POUR LES 38mm ET PLUS

- POUR LES POTEAUX ET COLOMBAGES DE BOIS, AUCUN JOINT N'EST PERMIS ENTRE LES NIVEAUX

- CALCULER LES FERMES DE TOIT EN PRENANT LES CHARGES INDIQUEES A LA VUE EN PLAN

- LES POUTRELLES DE PLANCHER DOIVENT ETRE CALCULEES EN PRENANT LES CHARGES MORTES ET VIVES SPECIFIEES AUX PLANS

- LES POUTRELLES DE TOIT DOIVENT ETRE RETENUES LATERALEMENT SELON UN PLAN DE CONTREVENTEMENT A CONCEVOIR PAR LE FABRICANT

- LES FERMES SERONT ESPACEES A 1000mm POUR UN ESPACEMENT MOINDRE, UNE DEMANDE DEVRA ETRE FAITE A L'INGENIEUR. CE DERNIER POURRA L'ACCEPTER OU LA REFUSER

- LE FABRICANT DES FERMES PREFABRIQUEES DEVRA PREVOIR LES SURFACES D'APPUI DES FERMES EN FONCTION DES SABLIERES ET DES VALEURS PERMISES EN ECRASEMENT PERPENDICULAIRE AU GRAIN DE BOIS

- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE COORDONNER LES POUTRELLES DE PLANCHER ET LES FERMES DE TOIT AVEC LES DIFFERENTES OUVERTURES

- LES CONTREVENTEMENTS EN CONTREPLAQUE DOIVENT COUVRIR LES LISSES

- LES CONTREPLAQUES, POUR LES LINTEAUX, SERONT COUPES DANS LE SENS LONGITUDINAL DES PANNEAUX

## 11.2 POUTRELLES DE BOIS:

- AUCUNE MODIFICATION N'EST AUTORISE DANS LES MEMBRURES DES POUTRELLES A MOINS D'UNE AUTORISATION ECRITE DU FABRICANT

- LES ESPACEMENTS INDIQUES DES POUTRELLES SONT OBLIGATOIRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE D'UN INGENIEUR

- LES POUTRELLES SERONT AJOURÉES ET MANUFACTURÉES AVEC DU BOIS D'OEUVRE INCLUANT LES MEMBRURES D'AME, ET AVEC CONNECTEURS METALLIQUES

- LES CORDES SUPERIEURES ET INFERIEURES DES POUTRELLES DEVRONT ETRES DES MEMBRURES SUR LE PLAT

## 11.3 FERMES DE BOIS:

- LES ESPACEMENTS INDIQUES DES FERMES SONT OBLIGATOIRES

- TOUTES LES FERMES DEVRONT ETRE FIXEES A LA SABLIERE AVEC DES ETRIERS DE TYPE ANTI-SOULEVEMENT

**POUR SOUMISSION SEULEMENT  
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

## CONSEILLERS PROFESSIONNELS :

### Architecture

**stgm**

488, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

### Structure / Civil

**Ashini**  
CONSULTANTS

563, des Actionnaires, Chicoutimi, G7J 5B3  
1, Meshetou, Pessamit, G0H 1B0  
1020, Outatchouan, Mashteuiatsh, G0W 2H0  
418-437-2365

### Mécanique / Électricité:

**ambioner**  
Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
www.ambioner.com

Plan clé :

## RÉVISIONS

No	aa/mm/jj	Description	Par

B	19.04.25	POUR SOUMISSION	J.L.
A	19.04.12	EMISSION 80%	J.L.

No	aa/mm/jj	Description	Par

Sceau :

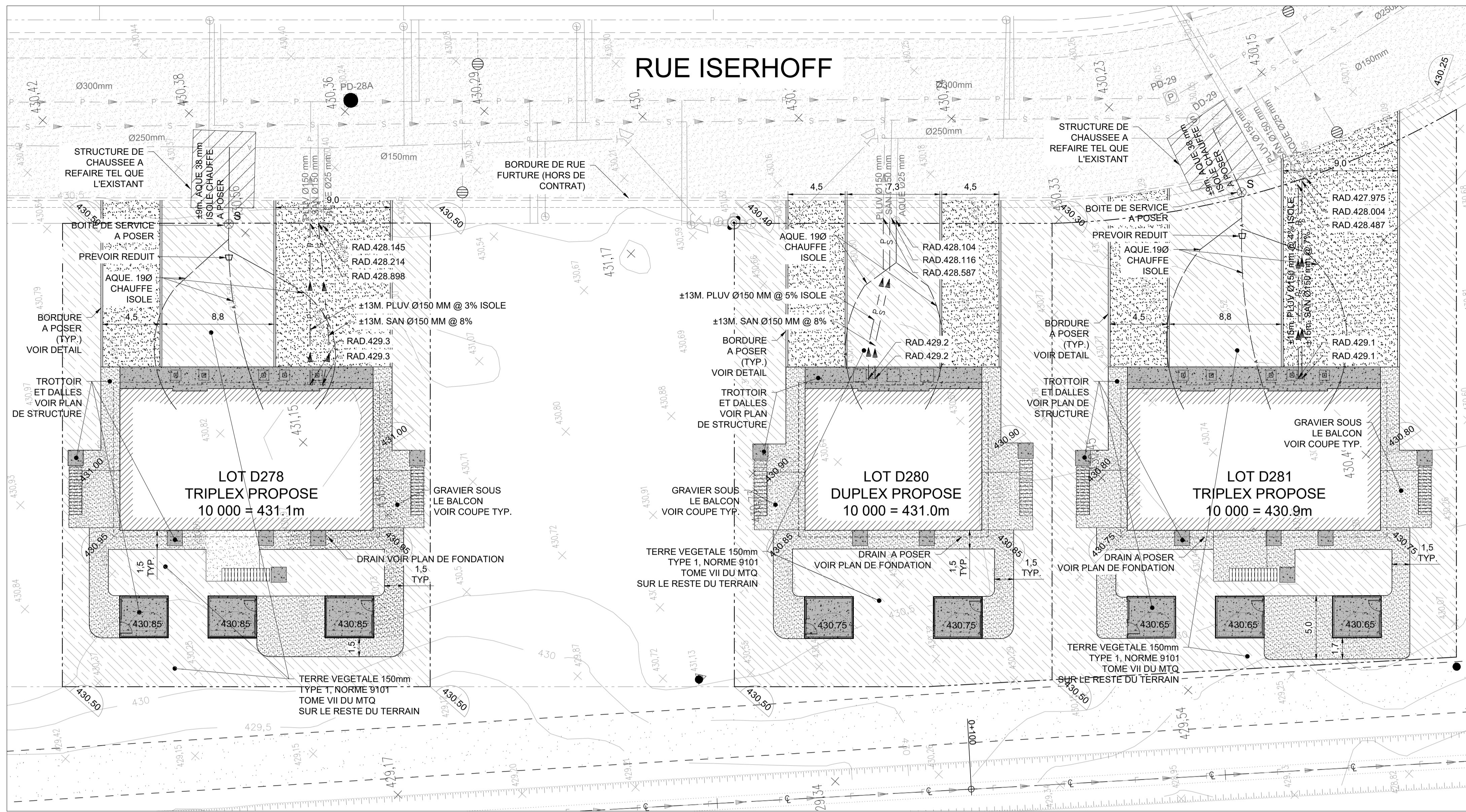
Projet :

**UNITE D'HABITATION**  
G-001-001-001-001-001-001-001-001  
S-001-001-001-001-001-001-001-001

Titre du dessin :

**NOTES GENERALES  
STRUCTURE CIVIL**

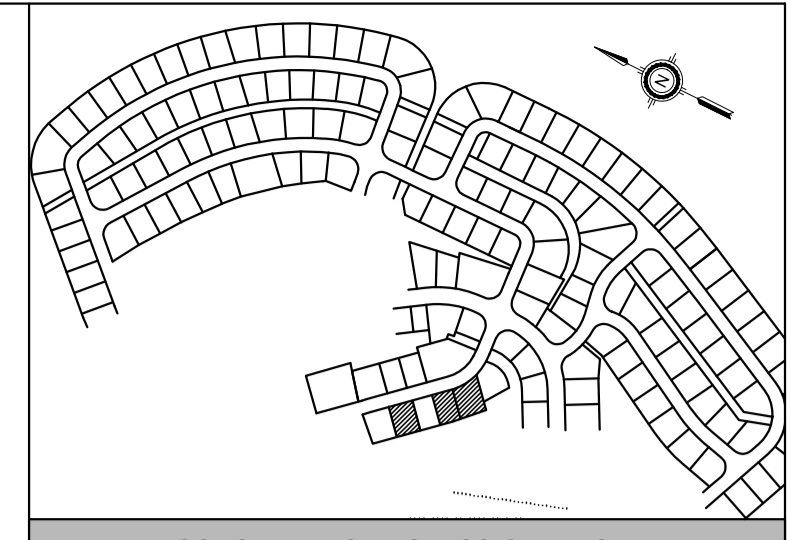
Conçu par :	Dessiné par :		
L. GRAVEL	C. LACHANCE		
Approuvé par :	Nom du fichier	Echelle :	
J. LAROUCHE ing.	19005_G-001	INDIQUEE	
Date :	Numéro de projet :	Feuille :	Rev :
MARS 2019	056-19005	<b>G-001</b>	<b>B</b>



VUE EN PLAN  
1:200

**LEGENDE**

PROPOSE	EXISTANT	DESCRIPTION
-A-	-A-	AQUEDUC
-S-	-S-	SANITAIRE
-P-	-P-	PLUVIAL
-G-	-G-	CONDUITE DE GAZ
-E-	-E-	CONDUIT ELECTRIQUE AERIEN
-D-	-D-	DRAIN DE FONDATION
-H-	-H-	HAUT DE TALUS
-B-	-B-	BAS DE TALUS
-T-	-T-	TROTTOIR
-BHC-	-BHC-	BORDURE PREVUE HORS CONTRAT
-BD-	-BD-	BORDURE DE BETON
-C-	-C-	CLÔTURE
-F-	-F-	FOSSE
-L-	-L-	LIGNE DE LOT
-PE-	-PE-	POTEAU ELECT.
-HA-	-HA-	HAUBAN
-BF-	-BF-	BORNE-FONTAINE
-BS-	-BS-	BOITE DE SERVICE
-VA-	-VA-	VANNE D'AQUEDUC
-RS-	-RS-	REGARD SANITAIRE
-RP-	-RP-	REGARD PLUVIAL
-RU-	-RU-	REGARD UNITAIRE
-PU-	-PU-	PUISARD
-RPU-	-RPU-	REGARD-PUISARD
-BO-	-BO-	BOUCHON
-BT-	-BT-	BORNE DE TERRAIN
-SP-	-SP-	SONDAGE - PLAN
-E-	-E-	ELEVATION
-EV-	-EV-	ENTREE VEHICULAIRE
-AG-	-AG-	ALLEE DE GRAVIER
-TV-	-TV-	TERRE VEGETALE
-DB-	-DB-	DALLE DE BETON



CONSEILLERS PROFESSIONNELS :

Architecture  
**stgm**  
 468, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
 418-626-8224

Structure / Civil  
**Ashini CONSULTANTS**  
 563, des Actionnaires, Chicoutimi, G7J 5B3  
 1, Mesheteu, Pessamit, G0H 1B0  
 1020, Quai-Ste-Anne, Mashaletskiy, G0W 2H0  
 418-437-2365

Mécanique / Électricité  
**ambioner**  
 Efficiace énergétique | Mécanique du bâtiment  
 www.ambioner.com

Plan clé :

[Symbol]	ENTREE VEHICULAIRE
[Symbol]	ALLEE DE GRAVIER
[Symbol]	TERRE VEGETALE
[Symbol]	DALLE DE BETON

RÉVISIONS

No	aa/mm/jj	Description	Par
B	19.04.25	POUR SOUMISSION	M.S.
A	19.04.12	EMISSION 80%	M.S.

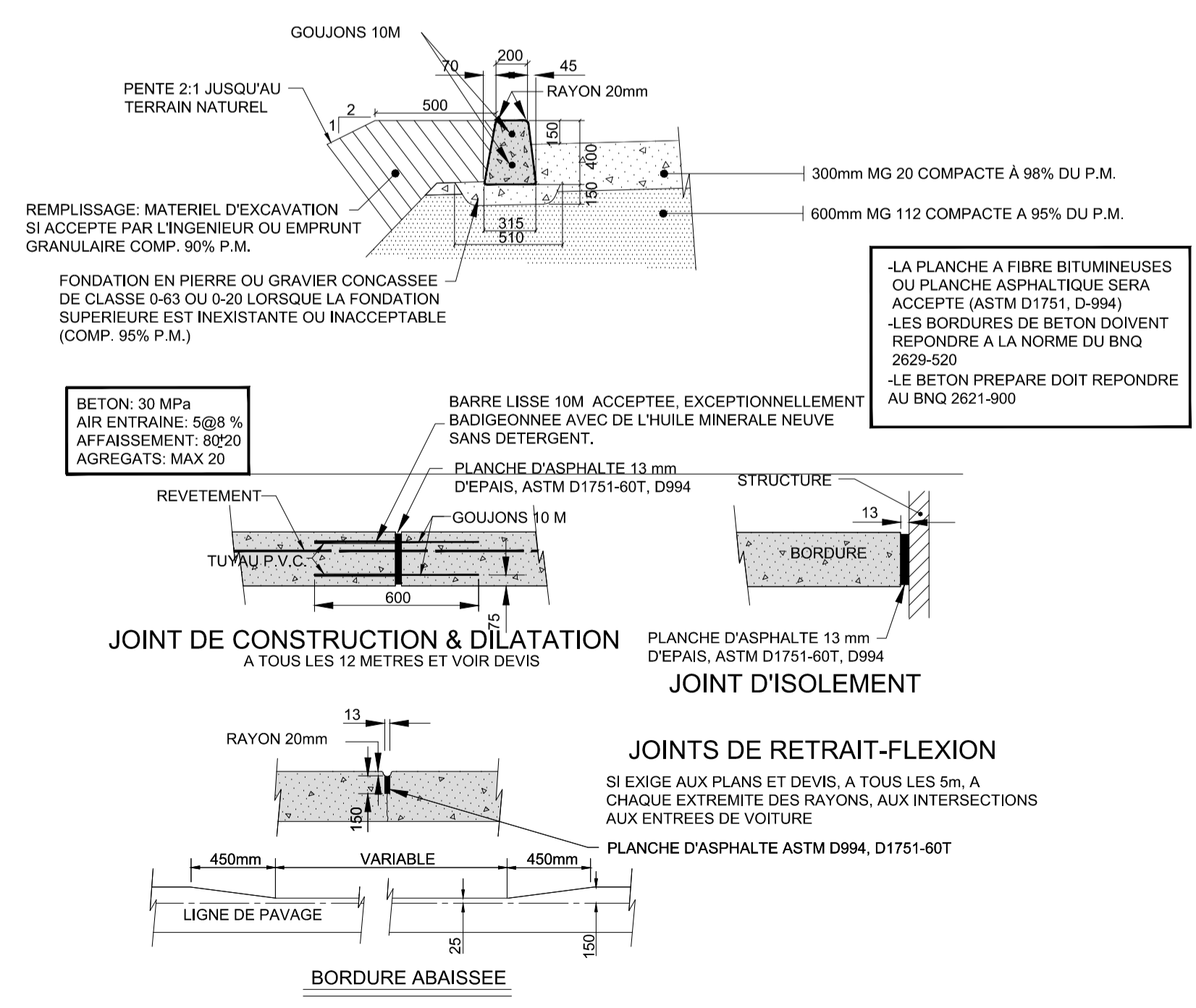
Sceau :

--	--

Projet :  
 UNITE D'HABITATION  
 Gouvernement de la nation Crie et  
 Service de police Eeyou Eenou

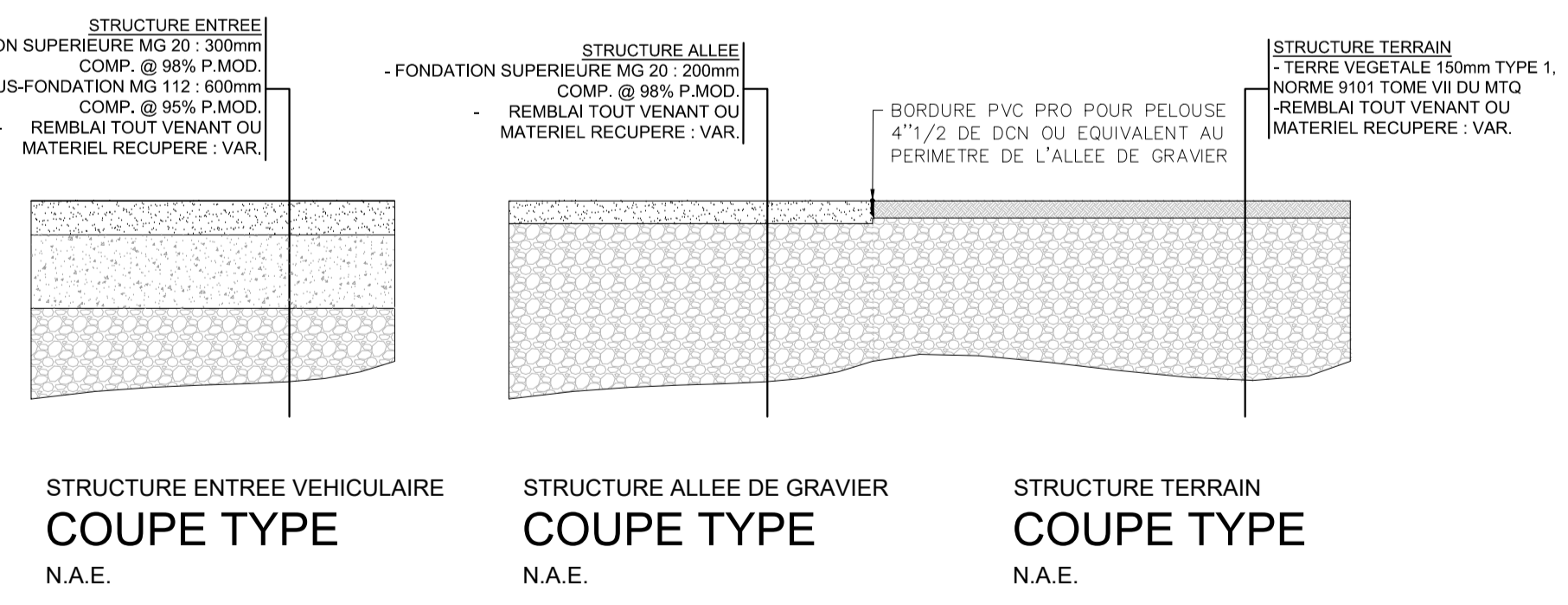
Titre du dessin :  
**MISTISSINI  
 LOTS D278, D280 ET D281  
 AMENAGEMENT  
 DUPLEX - TYPE A  
 TRIPLEX - TYPE B**

Conçu par :	Dessiné par :		
L. GRAVEL	N. OUELLET		
Approuvé par :	Nom du fichier :	Échelle :	
M. ST-GELAIS Ing.	19005_c200	INDIQUEE	
Date :	Numéro de projet :	Feuille :	Rev :
MARS 2019	056-19005	C-200	B



BORDURE COULEE EN PLACE  
**DETAIL**  
 N.A.E.

**POUR SOUMISSION SEULEMENT  
 NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

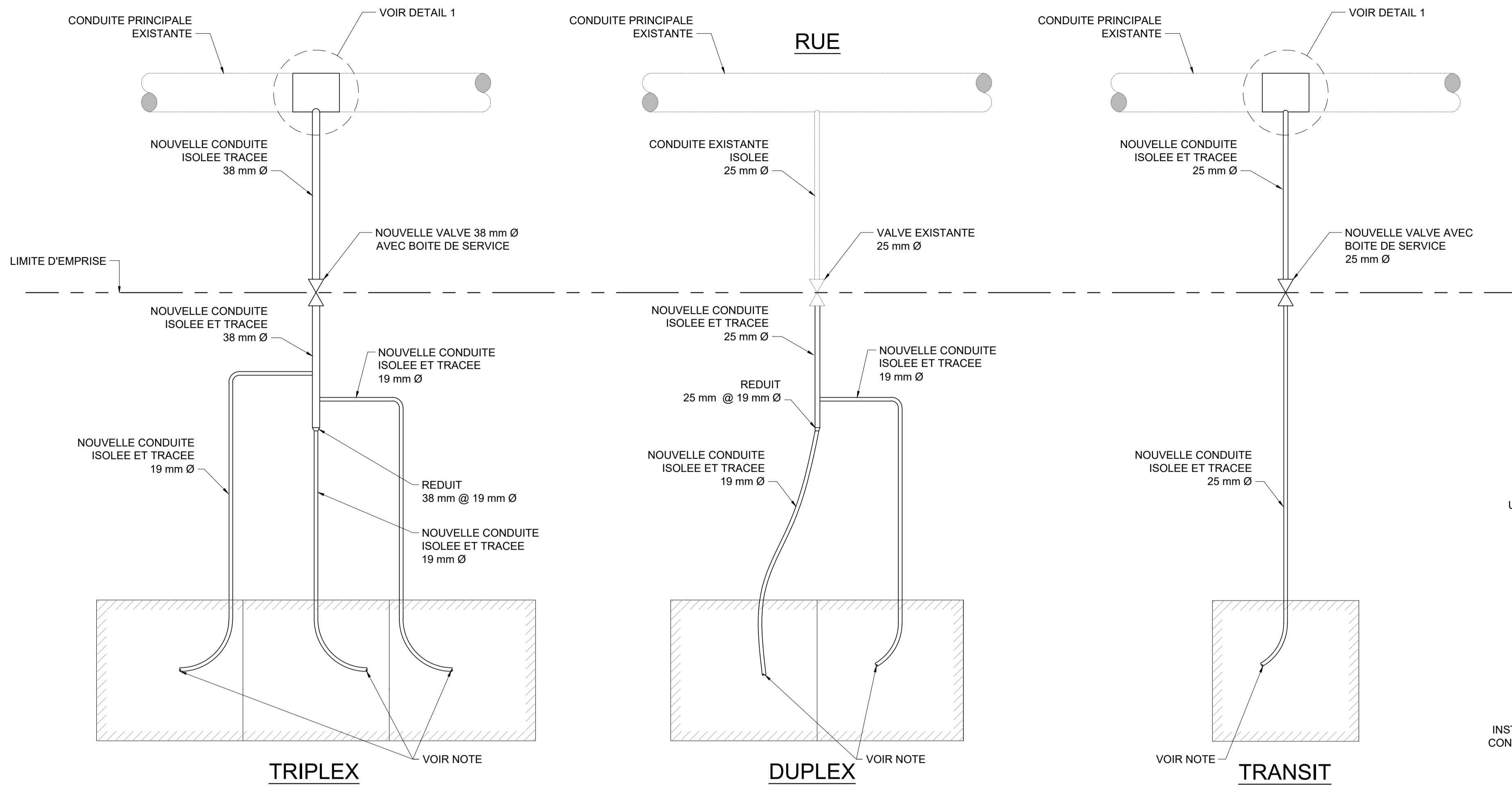


STRUCTURE ENTREE VEHICULAIRE  
**COUPE TYPE**  
 N.A.E.

STRUCTURE ALLEE DE GRAVIER  
**COUPE TYPE**  
 N.A.E.

STRUCTURE TERRAIN  
**COUPE TYPE**  
 N.A.E.

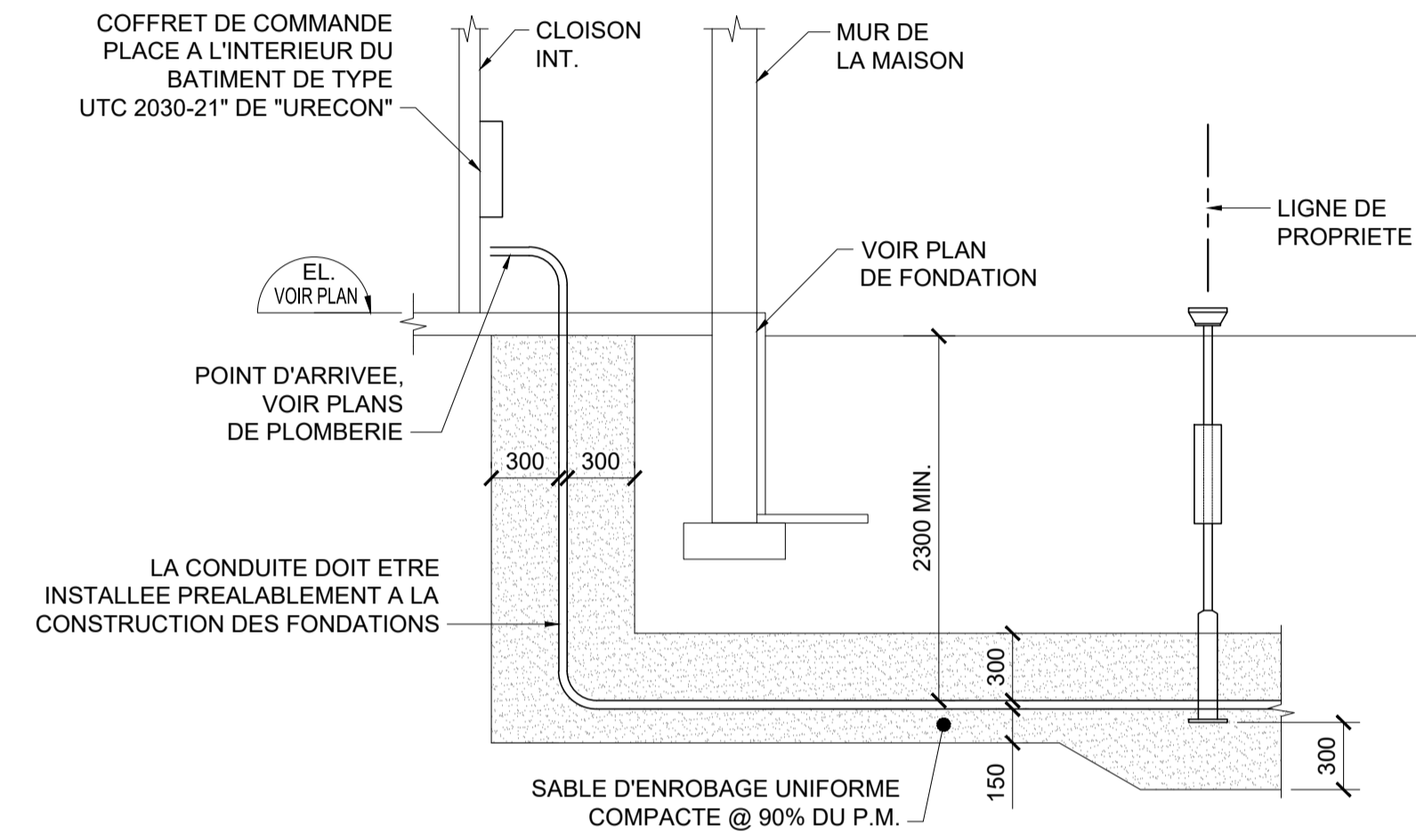




**ARRANGEMENT GENERAL SCHEMATIQUE  
DETAIL TYPE BRANCHEMENT AQUEDUC**  
N.A.E.

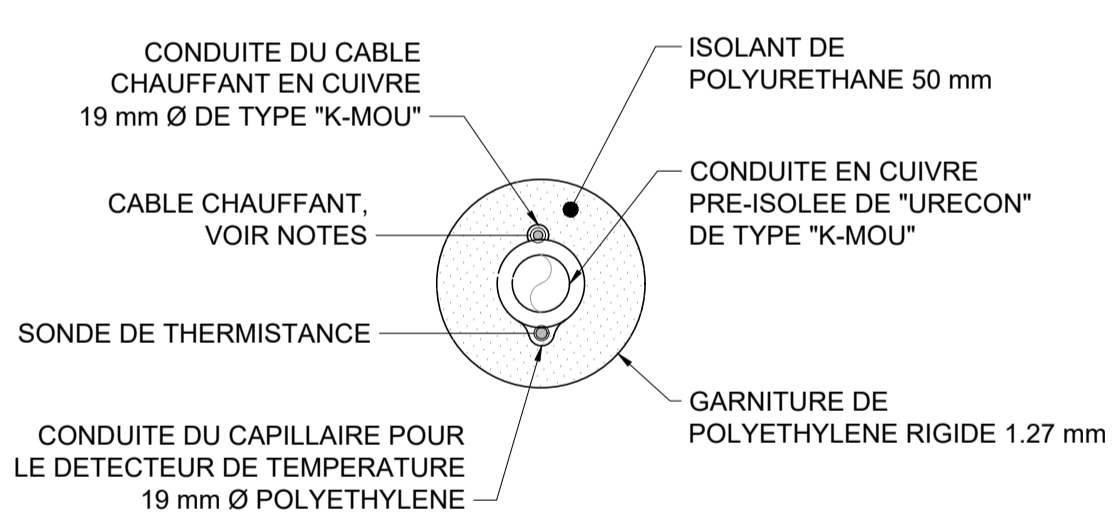
**CABLES CHAUFFANTS:**

- LE CABLE CHAUFFANT "THERMO CABLE" SERA INSTALLE DEPUIS LE POINT DE BRANCHEMENT A LA RUE OU A LA VALVE DE L'ENTREE DE SERVICE JUSQU'AU POINT D'ARRIVEE DE L'ENTREE D'EAU A L'INTERIEUR DU BATIMENT. VOIR PLAN DE PLOMBERIE ET DE CIVIL POUR ARRANGEMENT LOCALISATION ET LONGUEUR.
- IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR D'EFFECTUER TOUS LES TESTS SUR LES CABLES CHAUFFANT A LA RECEPTION DU CABLE. APRES L'INSTALLATION ET APRES LE REMBLAYAGE. UN RAPPORT DES TESTS DOIT ETRE FOURNI A L'INGENIEUR A LA FIN DES TRAVAUX. LES TRAVAUX LIES AU REMPLACEMENT D'UN CABLE DEFECTUEUX SERONT AU FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.
- CABLE CHAUFFANT "THERMO CABLE" CATALOGUE No C8-120-COJ (8 WATTS AU METRE) DE "URECON" COMPLET AVEC ACCESSOIRES RACCORDE A UN CIRCUIT DE 120V AVEC CAPTEUR DE TEMPERATURE URTD-06-G DE "URECON". CABLE CHAUFFANT RACCORDE INDEPENDAMMENT DANS CHACUN DES LOGEMENTS.
- PREVOIR TOUS LES RACCORDS, COQUILLES ISOLANTES ET TOUTS AUTRES ACCESSOIRES NECESSAIRES AFIN D'AVOIR UN SYSTEME CHAUFFANT COMPLET.
- LA LOCALISATION DU POINT D'ARRIVEE DE LA CONDUITE ISOLEE ET TRACE AINSI QUE DE SES COMPOSANTE ELECTRIQUES DOIT ETRE COORDONNEE SELON LES PLANS DE MECANIQUE ET D'ELECTRICITE.



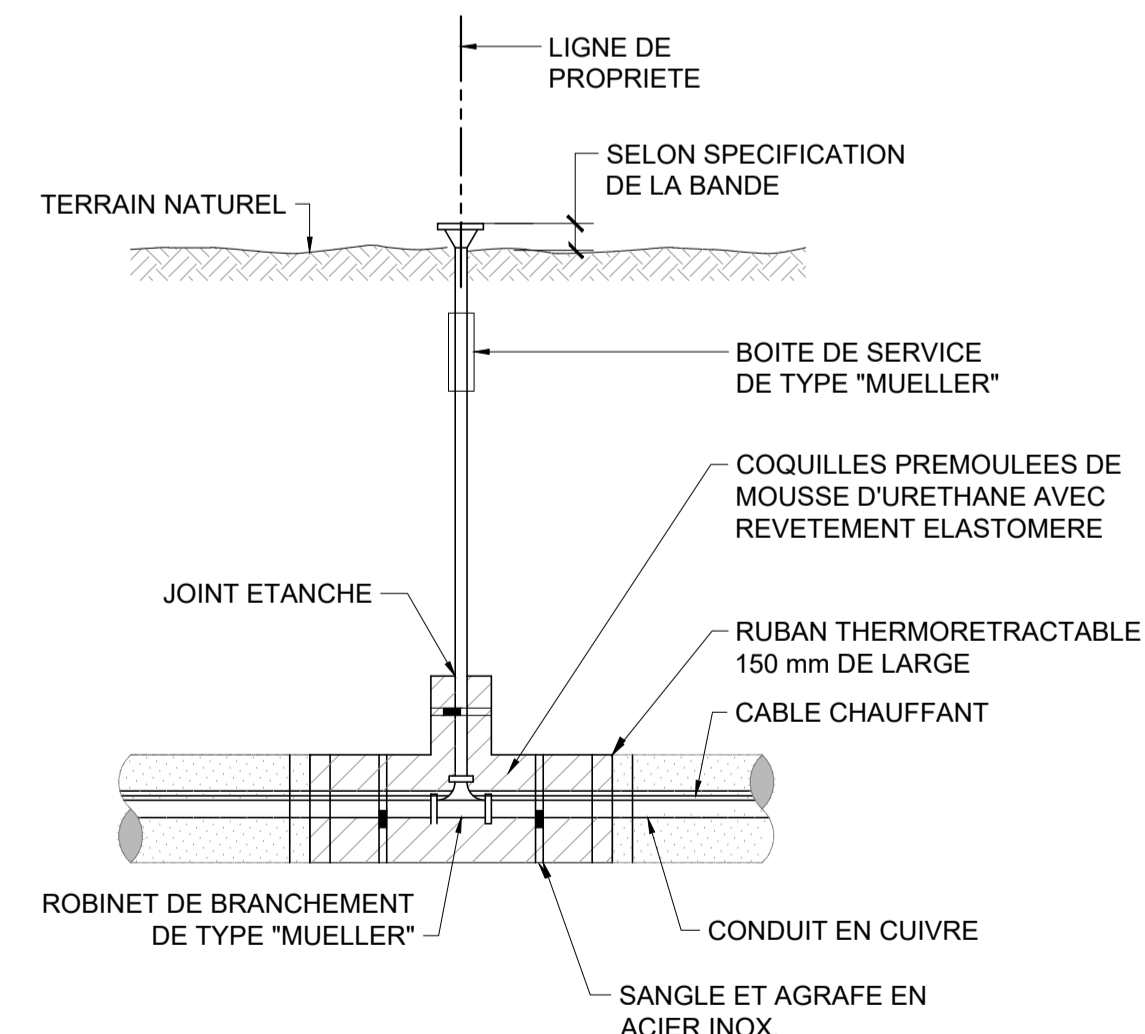
**INSTALLATION CABLE CHAUFFANT  
COUPE TYPE**  
N.A.E.

**POUR SOUMISSION SEULEMENT  
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

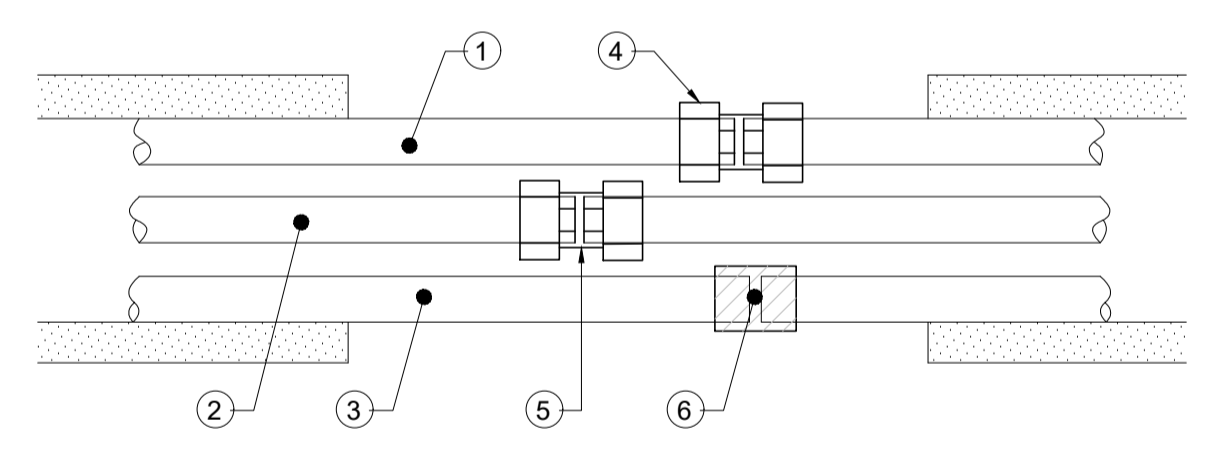


**COUPE TYPE CONDUITE**  
N.A.E.

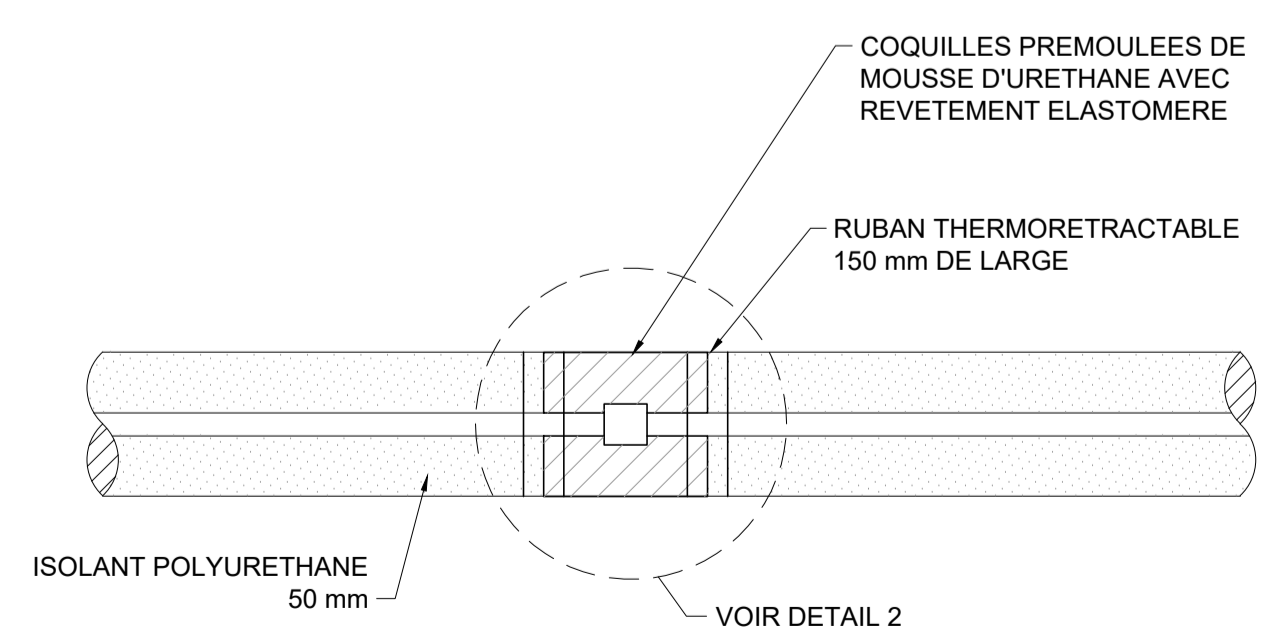
**NOTE:**  
LE MANCHON ADHESIF SE RETRECISSANT SOUS L'EFFET DE LA CHALEUR #E1336 DOIT ETRE INSTALLE A LA FIN DU CABLE CHAUFFANT PAR UN ELECTRICIEN QUALIFIE.



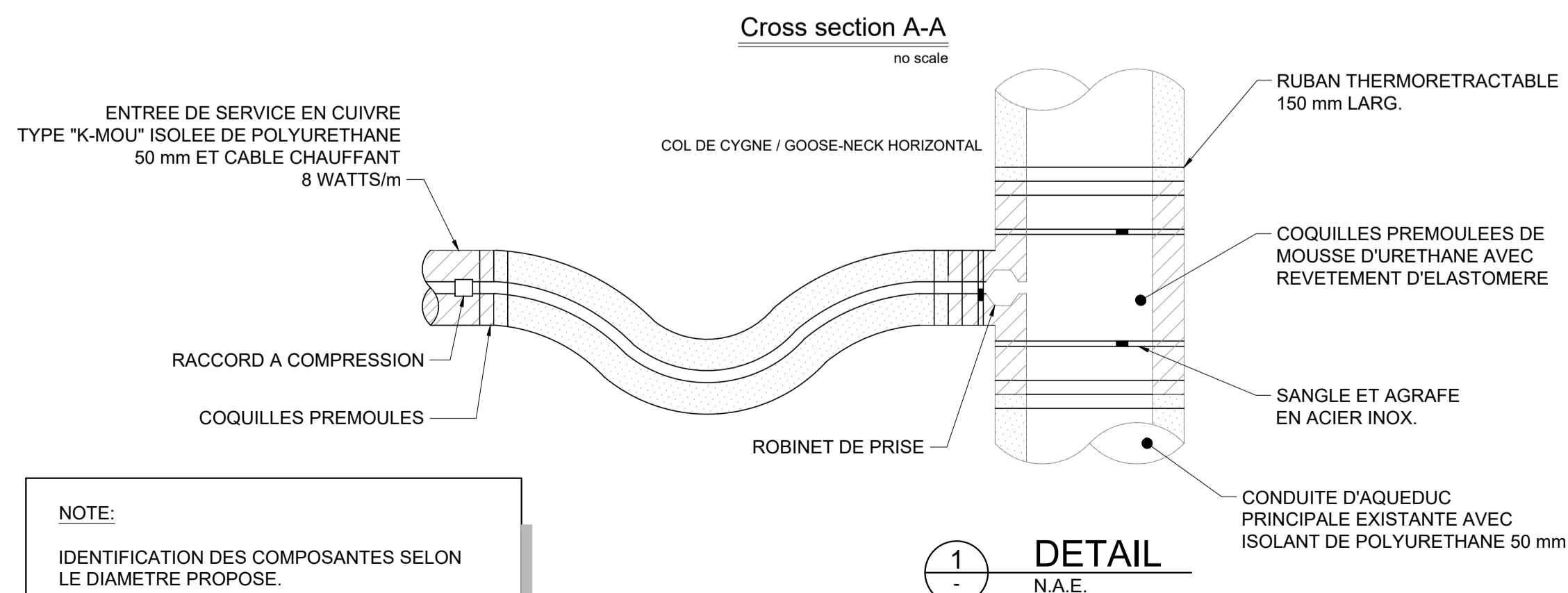
**ENTREE DE SERVICE D'AQUEDUC**  
N.A.E.



**2**  
DETAIL  
N.A.E.



**JOINT TYPE**  
N.A.E.



**1**  
DETAIL  
N.A.E.

**NOTE:**  
IDENTIFICATION DES COMPOSANTES SELON LE DIAMETRE PROPOSE.

**CONSEILLERS PROFESSIONNELS :**

Architecture

468, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil

563, des Actionnaires, Chicoutimi, G7J 5B3  
1, Mistissee, Passamit, G0H 1B0  
1020, Ouatchouan, Mashteuiaish, G0W 2H0  
418.437.2365

Mécanique / Électricité:

Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
www.ambioner.com

Plan clé:

**RÉVISIONS**

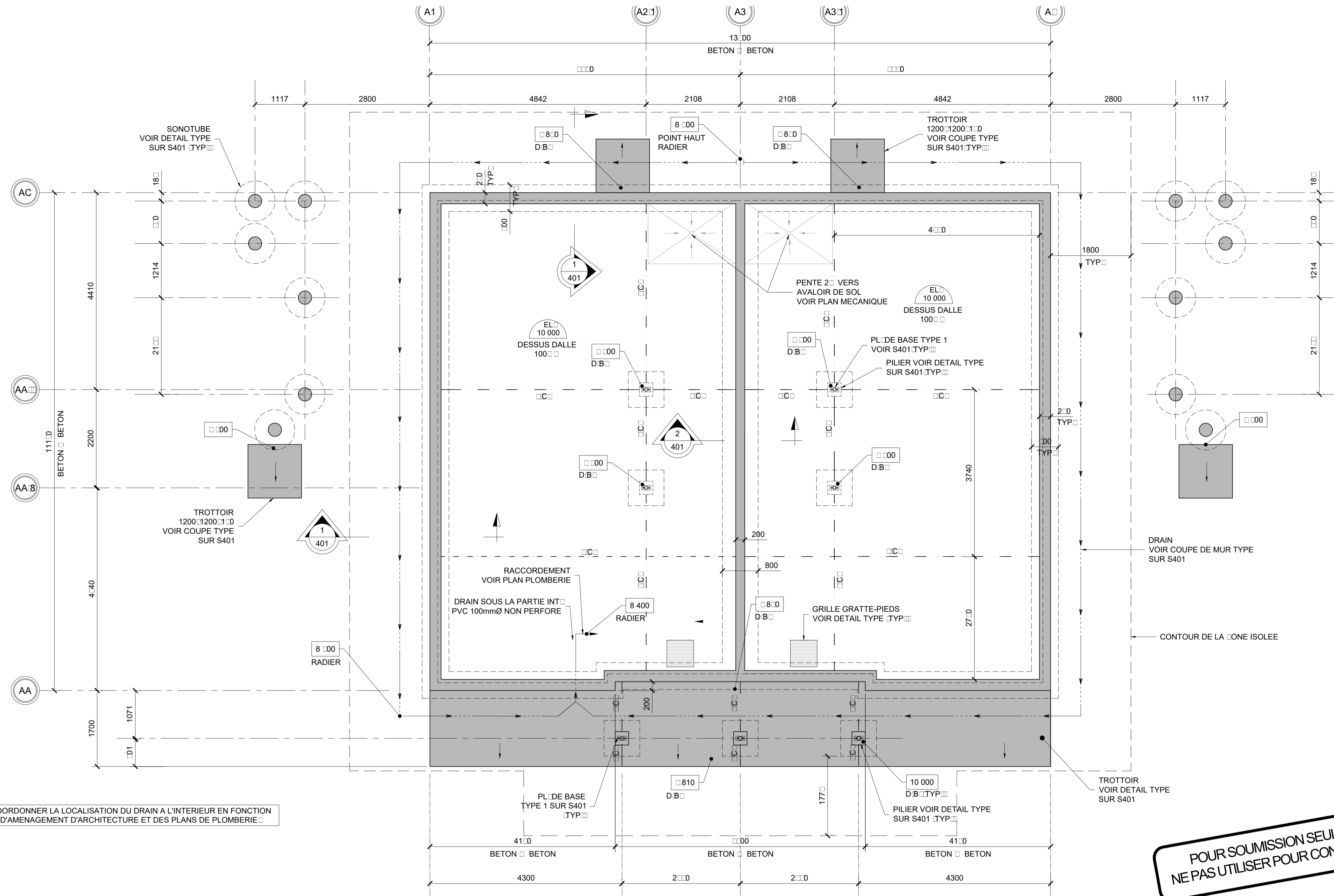
No	aa/mm/j	Description	Par
B	19.04.25	POUR SOUMISSION	M.S.
A	19.03.08	EMISSION 30%	M.S.

Projet:

**UNITE D'HABITATION**  
Gouvernement de la nation Crie et  
Service de police Eeyou Eenou

Titre du dessin :  
**EASTMAIN, MISTISSINI ET CHISASIBI  
AMENAGEMENT EXTERIEUR  
SERVICES AQUEDUC  
DETAILS TYPES**

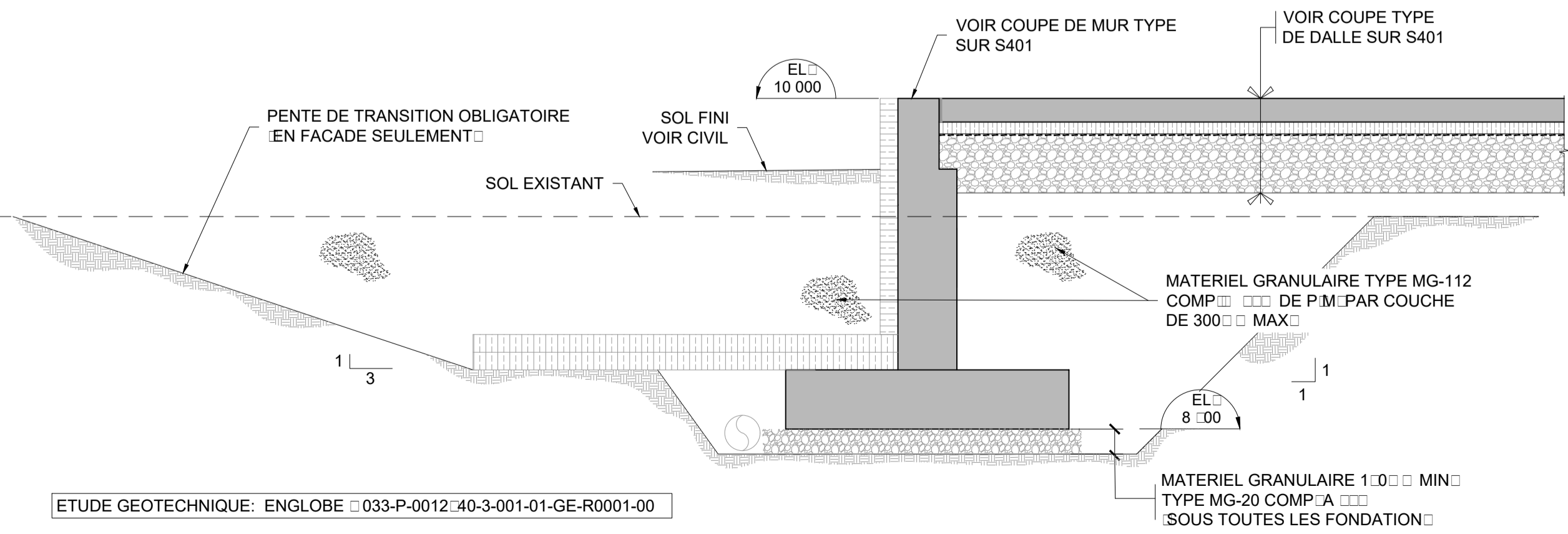
Conçu par :	Dessiné par :		
L. GRAVEL	N. OUELLET		
Approuvé par :	Nom du fichier	Échelle :	
M. ST-GELAIS ing.	19005_C401	N.A.E.	
Date :	Numéro de projet :	Feuille :	Rev :
MARS 2019	056-19005	C-401	B



NOTE: COORDONNER LA LOCALISATION DU DRAIN A L'INTERIEUR EN FONCTION DU PLAN D'AMENAGEMENT D'ARCHITECTURE ET DES PLANS DE PLOMBERIE

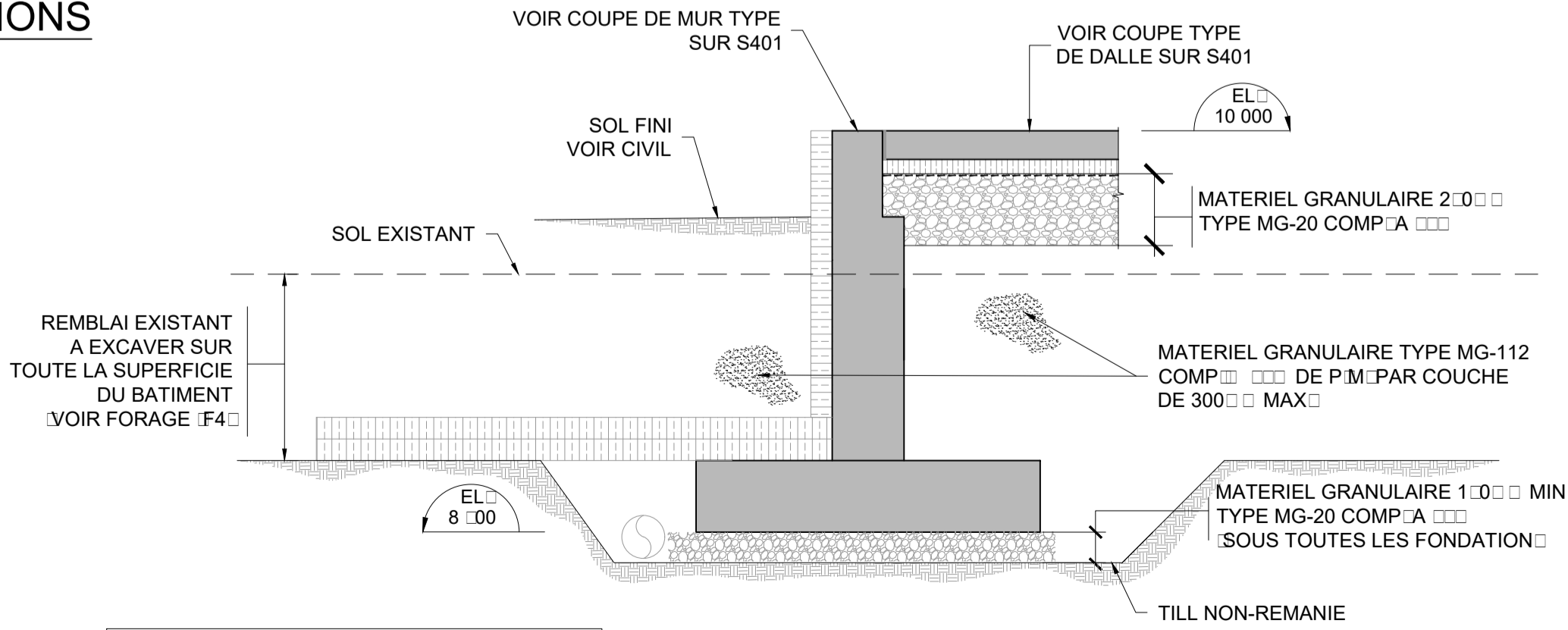
**POUR SOUMISSION SEULEMENT  
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

NIVEAU 1  
**PLAN DES FONDATIONS**  
1:10



**SITE CHISASIBI**  
**COUPE TYPE EXCAVATION ET REMBLAIS**  
N.A.E.

ETUDE GEOTECHNIQUE: ENGLOBE 033-P-0012-40-3-001-01-GE-R0001-00



**SITE MISTISSINI**  
**COUPE TYPE EXCAVATION ET REMBLAIS**  
N.A.E.

ETUDE GEOTECHNIQUE: SNC LAVALIN 033-340

CONSEILLERS PROFESSIONNELS :

Architecture  
**stgm**  
468, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil  
**Ashini CONSULTANTS**  
563, des Actionnaires, Chicoutimi, G7J 5B3  
1, Metsheteu, Pessamit, G0H 1B0  
1020, Quai-Charbon, Mâtcheuatch, G0W 2H0  
418-437-2365

Mécanique / Électricité:  
**ambioner**  
Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
www.ambioner.com

Plan clé :

No	aa/mm/jj	Description	Par
C	19.04.25	POUR SOUMISSION	J.L.
B	19.04.12	EMISSION 80%	J.L.
A	19.03.08	EMISSION 30%	J.L.

RÉVISIONS

No	aa/mm/jj	Description	Par
C	19.04.25	POUR SOUMISSION	J.L.
B	19.04.12	EMISSION 80%	J.L.
A	19.03.08	EMISSION 30%	J.L.

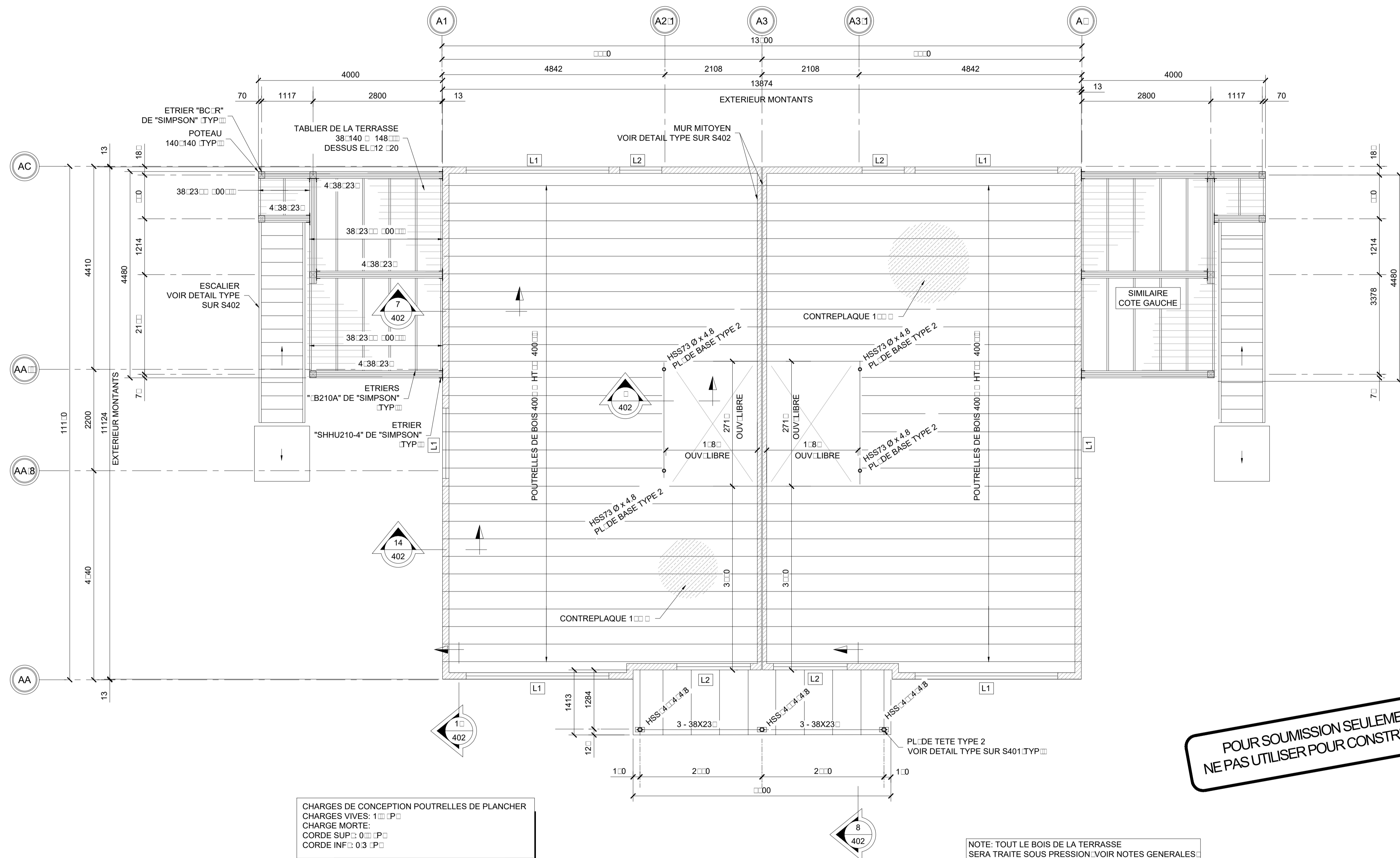
Projet :  
**UNITE D'HABITATION**  
G... Cr...  
S... E... E...

Titre du dessin :  
**CHISASIBI ET MISTISSINI**  
**DUPLEX - TYPE A**  
**STRUCTURE**  
**FONDATION**  
**VUE EN PLAN**

Conçu par : L. GRAVEL  
Dessiné par : C. LACHANCE

Approuvé par : J. LAROUCHE Ing.  
Nom du fichier : 19005\_S101  
Échelle : INDIQUEE

Date : MARS 2019  
Numéro de projet : 056-19005  
Feuille : S-101  
Rev : C



CHARGES DE CONCEPTION POUTRELLES DE PLANCHER  
 CHARGES VIVES: 1 P  
 CHARGE MORTE:  
 CORDE SUP: 0 P  
 CORDE INF: 0.3 P

NOTE: TOUT LE BOIS DE LA TERRASSE  
 SERA TRAITÉ SOUS PRESSION: VOIR NOTES GÉNÉRALES

**POUR SOUMISSION SEULEMENT  
 NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

NIVEAU 2 NIVEAU EL. 12.20  
**VUE EN PLAN DE L'ETAGE**  
 1:10

**CONSEILLERS PROFESSIONNELS :**

Architecture

488, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
 418-626-8224

Structure / Civil

563, des Actionnaires, Chicoutimi, G7J 5B3  
 1, Meshetou, Pessamit, G9H 1B0  
 1020, Oulatchouan, Mashteuiatsh, G0W 2H0  
 418-437-2365

Mécanique / Électricité:

Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
 www.ambioner.com

Plan clé :

**RÉVISIONS**

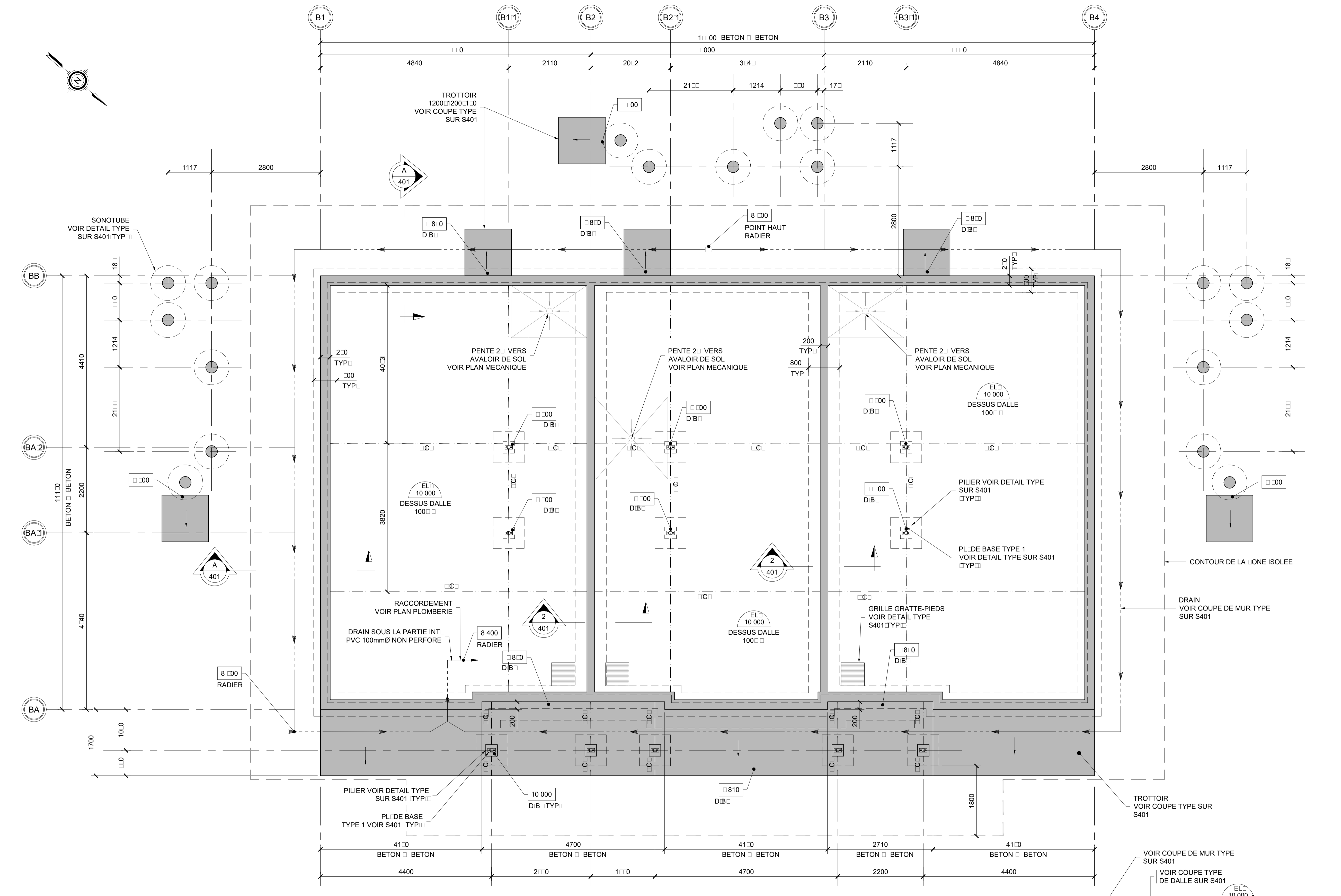
No	aa/mm/jj	Description	Par
C	19.04.25	POUR SOUMISSION	J.L.
B	19.04.12	EMISSION 80%	J.L.
A	19.03.08	EMISSION 30%	J.L.

Projet :  
**UNITE D'HABITATION**  
 G... d... Cr...  
 S... d... E... E...

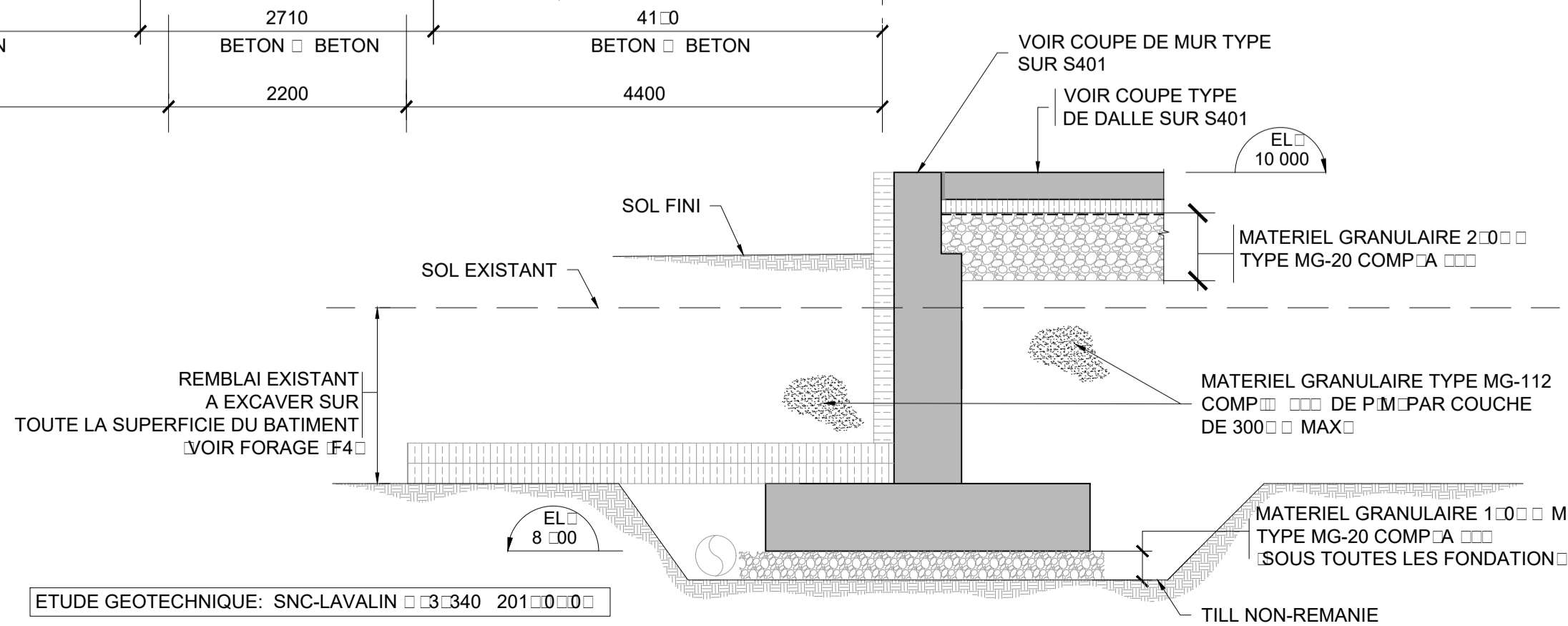
Titre du dessin :  
**CHISASIBI ET MISTISSINI  
 DUPLEX - TYPE A  
 STRUCTURE  
 NIVEAU 2  
 VUE EN PLAN DE L'ETAGE**

Conçu par : L. GRAVEL	Dessiné par : C. LACHANCE
Approuvé par : J. LAROUCHE ing.	Nom du fichier : 19005_S102
Date : MARS 2019	Échelle : INDIQUÉE
Numéro de projet : 056-19005	Feuille : S-102
Rev :	C





NIVEAU 1 - FONDATION  
**VUE EN PLAN**  
 1:0



**COUPE TYPE EXCAVATION ET REMBLAIS**  
 N.A.E.

CONSEILLERS PROFESSIONNELS :

Architecture

488, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
 418-626-8224

Structure / Civil

Mécanique / Électricité:

Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
 www.ambioner.com

Plan clé :

RÉVISIONS

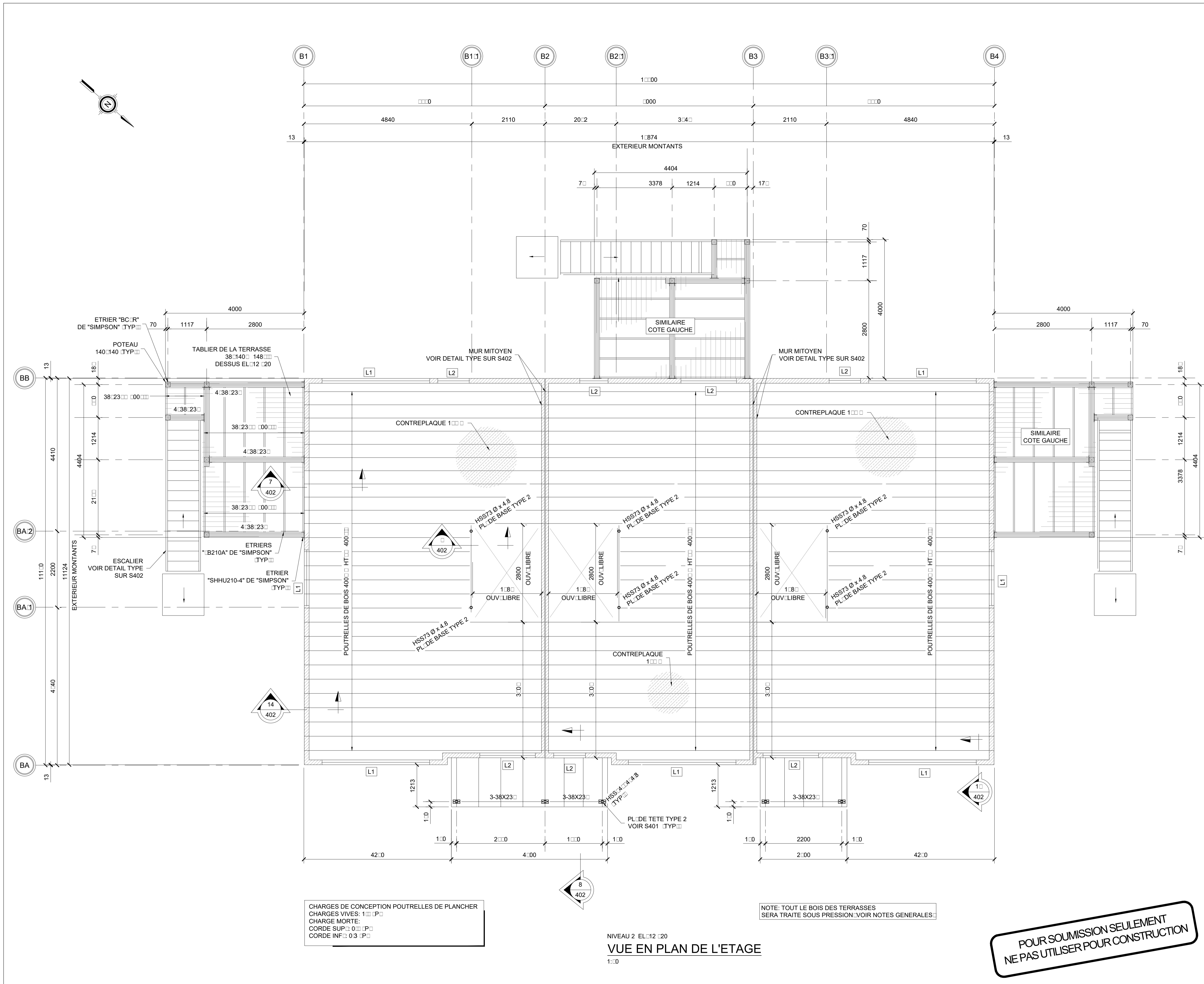
No	aa/mm/jj	Description	Par
C	19.04.25	POUR SOUMISSION	J.L.
B	19.04.12	EMISSION 80%	J.L.
A	19.03.08	EMISSION 30%	J.L.

Projet :

UNITE D'HABITATION  
 G... d... Cr...  
 S... d... E... E...

Titre du dessin :  
**MISSISSINI  
 TRIPLEX - TYPE B  
 STRUCTURE  
 FONDATION**

Conçu par : L. GRAVEL	Dessiné par : C. LACHANCE
Approuvé par : J. LAROUCHE ing.	Nom du fichier : 19005_S201
Date : MARS 2019	Échelle : INDIQUEE
Numéro de projet : 056-19005	Feuille : S-201
	Rev : C



CHARGES DE CONCEPTION POUTRELLES DE PLANCHER  
 CHARGES VIVES: 1.0 P  
 CHARGE MORTE:  
 CORDE SUP: 0.0 P  
 CORDE INF: 0.3 P

NOTE: TOUT LE BOIS DES TERRASSES  
 SERA TRAITE SOUS PRESSION. VOIR NOTES GENERALES.

NIVEAU 2 EL. 12.20  
**VUE EN PLAN DE L'ETAGE**  
 1:10

**POUR SOUMISSION SEULEMENT  
 NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

**CONSEILLERS PROFESSIONNELS :**

Architecture  
  
 468, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
 418-626-8224

Structure / Civil

Mécanique / Électricité:  
  
 Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
 Ambioner inc. 1000, rue St-Jacques, Montréal, QC H2Y 1K4  
 www.ambioner.com

Plan clé :

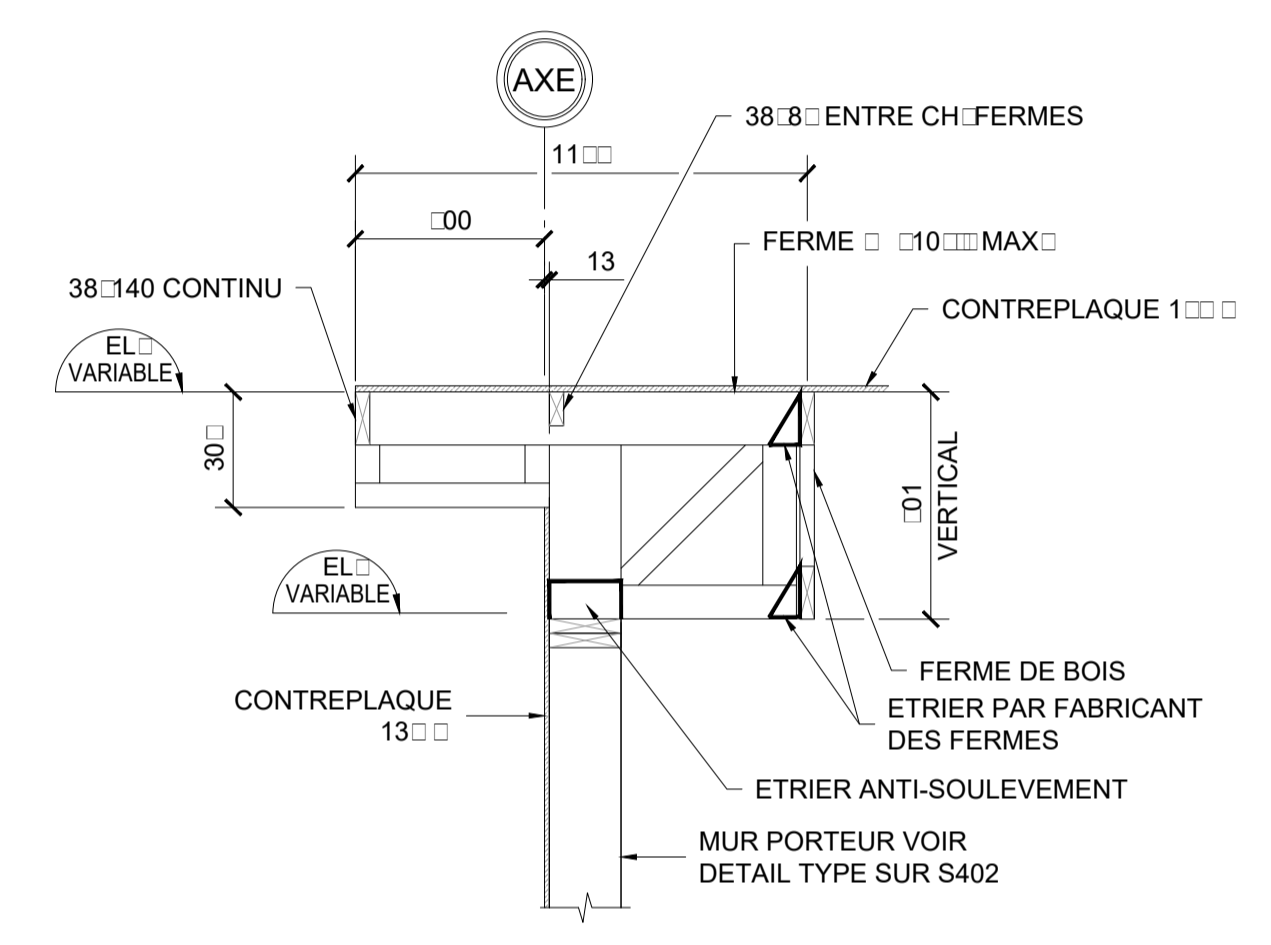
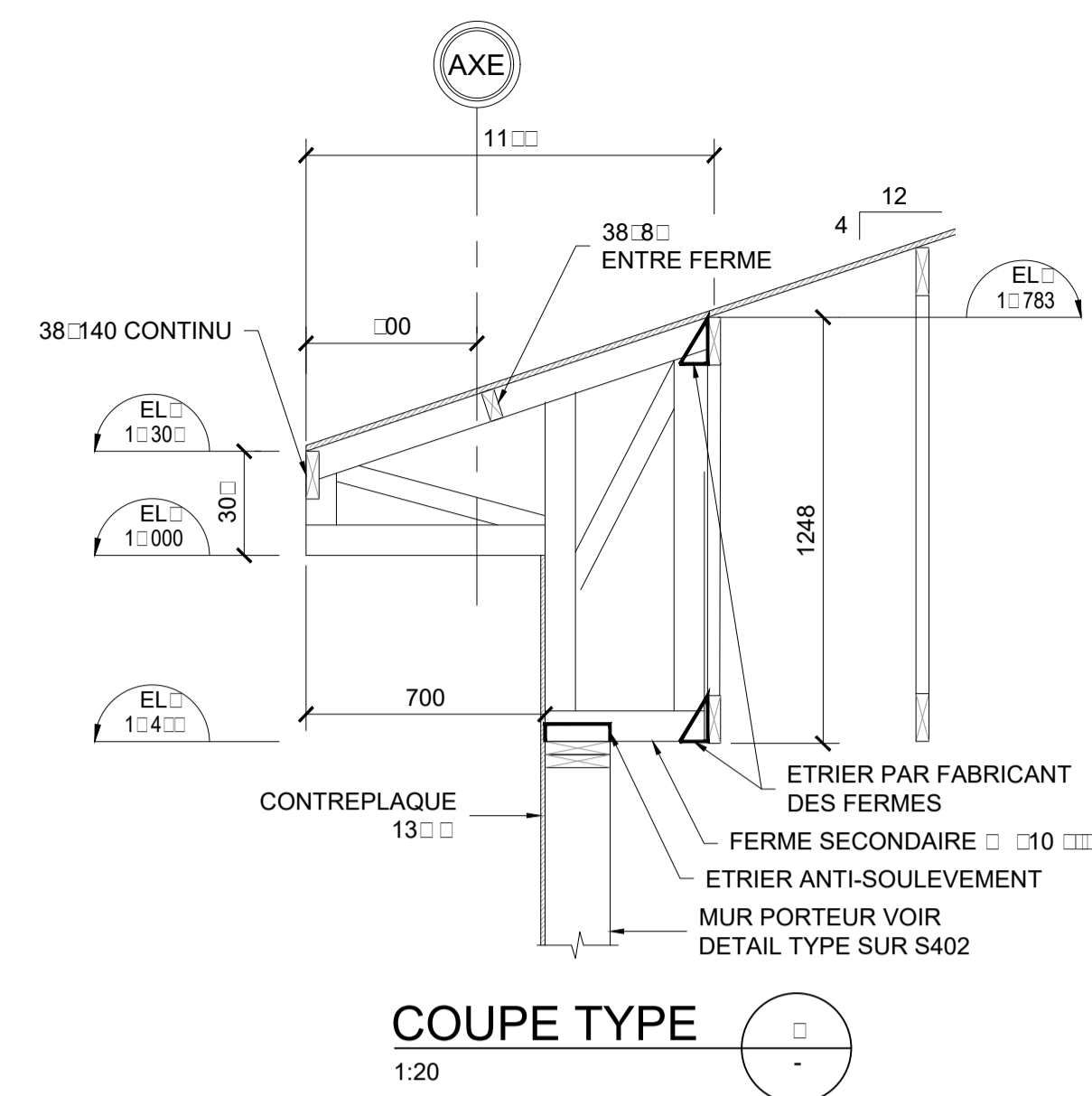
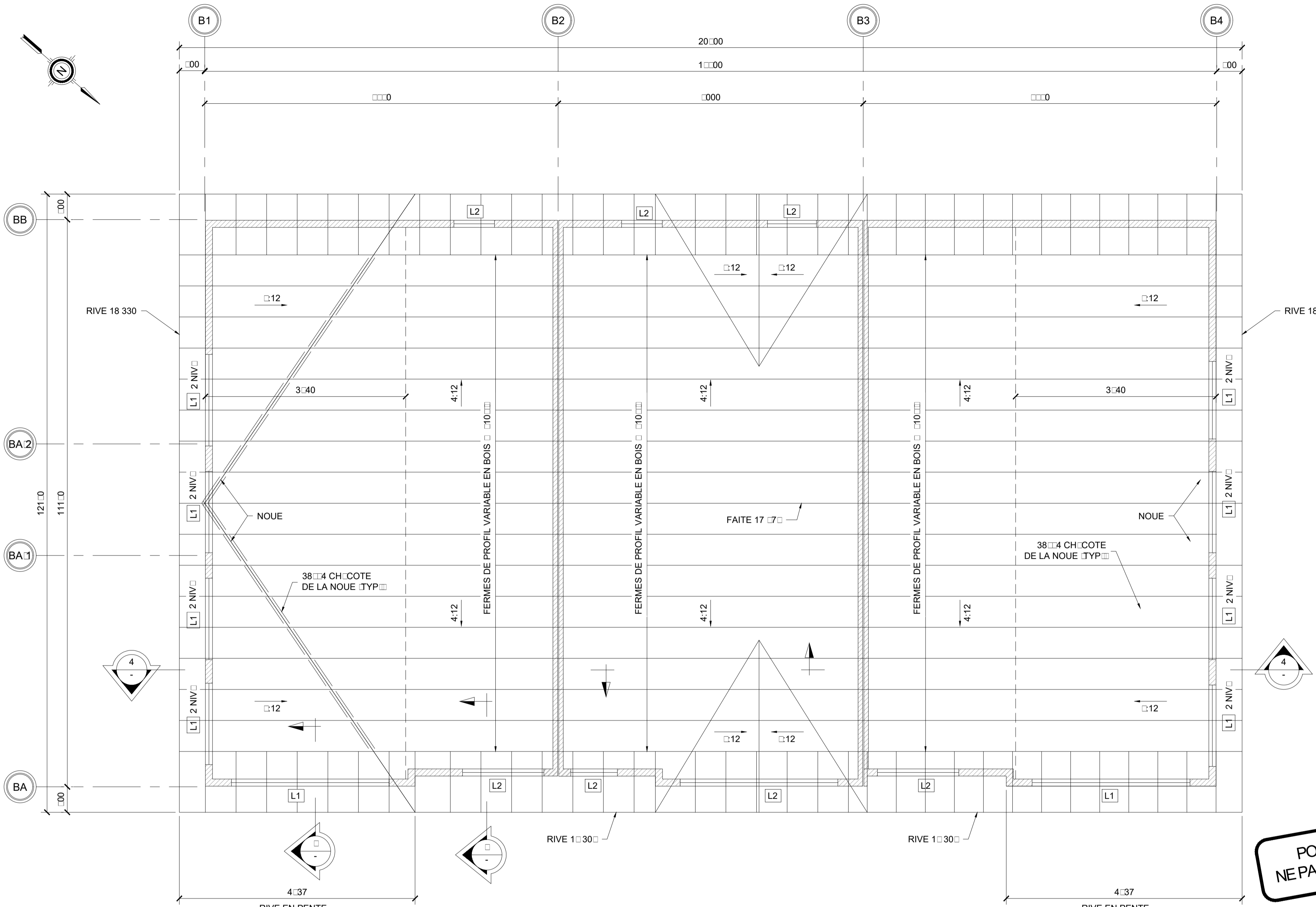
**RÉVISIONS**

No	aa/mm/jj	Description	Par
C	19.04.25	POUR SOUMISSION	J.L.
B	19.04.12	EMISSION 80%	J.L.
A	19.03.08	EMISSION 30%	J.L.

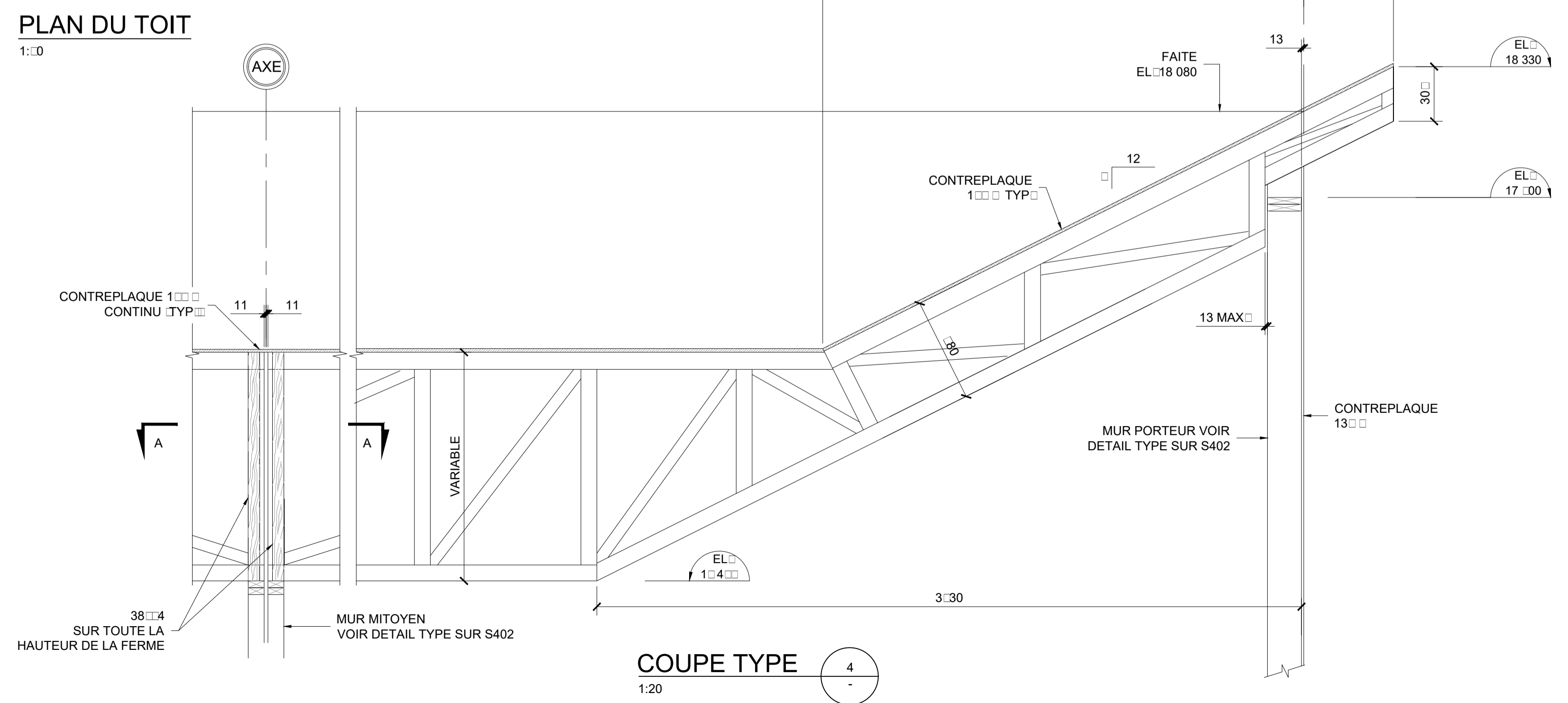
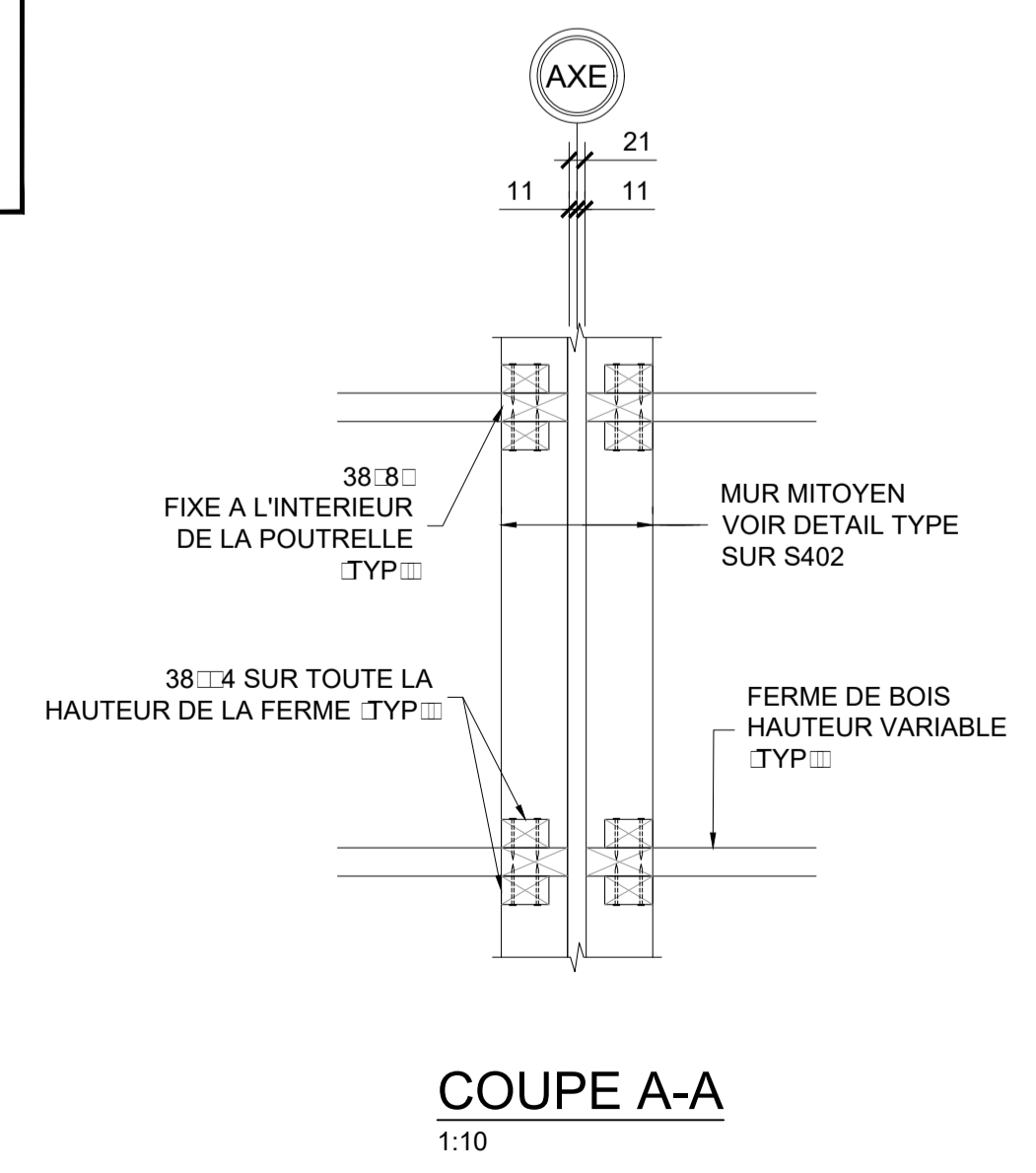
Projet :  
**UNITE D'HABITATION**  
 G... d... Cr...  
 S... d... E... E...

Titre du dessin :  
**MISSISSINI  
 TRIPLEX  
 STRUCTURE  
 NIVEAU 2**

Conçu par : L. GRAVEL Dessiné par : C. LACHANCE  
 Approuvé par : J. LAROUCHE ing. Nom du fichier : 19005\_S202 Échelle : INDIQUEE  
 Date : MARS 2019 Numéro de projet : 056-19005 Feuille : S-202 Rev : C



**POUR SOUMISSION SEULEMENT  
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**



CONSEILLERS PROFESSIONNELS :

Architecture

**stgm**  
468, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil

**Ashini**  
CONSULTANTS

Mécanique / Électricité:

**ambioner**  
Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
www.ambioner.com

Plan clé :

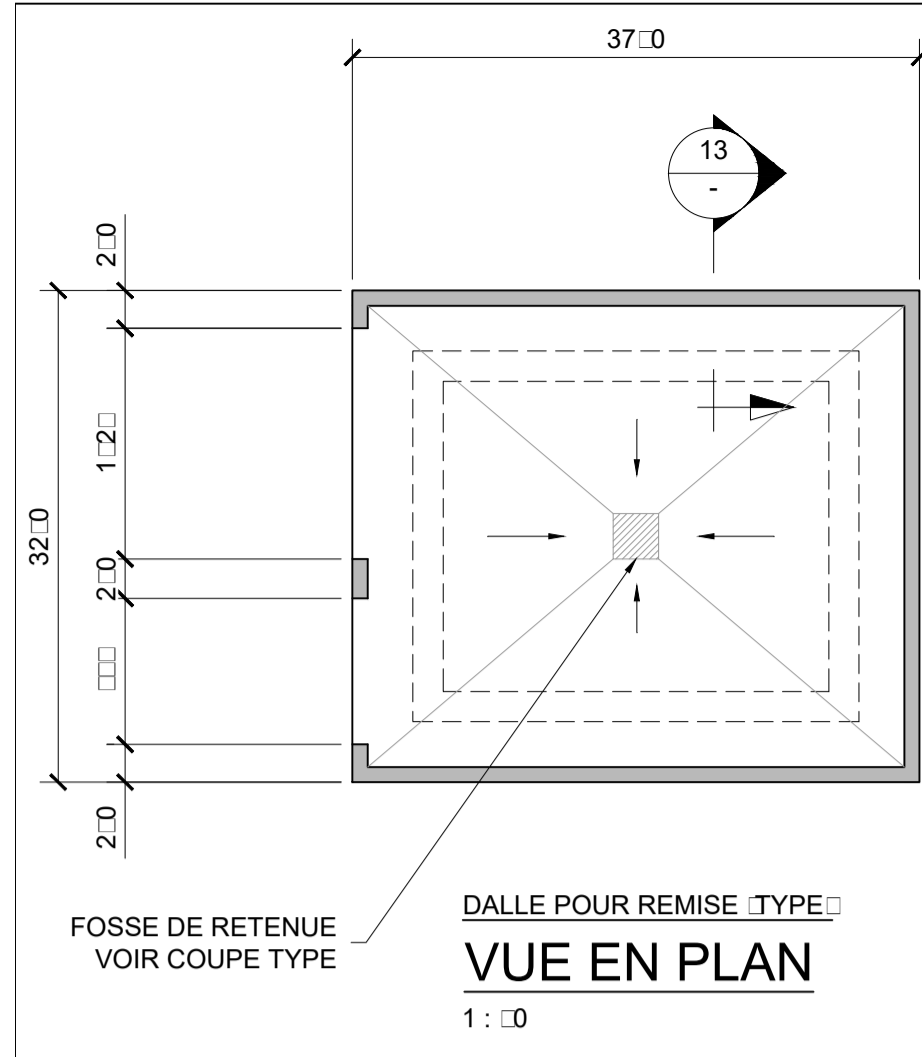
RÉVISIONS

No	aa/mm/jj	Description	Par
C	19.04.25	POUR SOUMISSION	J.L.
B	19.04.12	EMISSION 80%	J.L.
A	19.03.08	EMISSION 30%	J.L.

Projet :  
**UNITE D'HABITATION**  
G... d... Cr...  
S... d... E... E...

Titre du dessin :  
**MISSISSINI  
STRUCTURE  
PLAN DU TOIT ET COUPES TYPE**

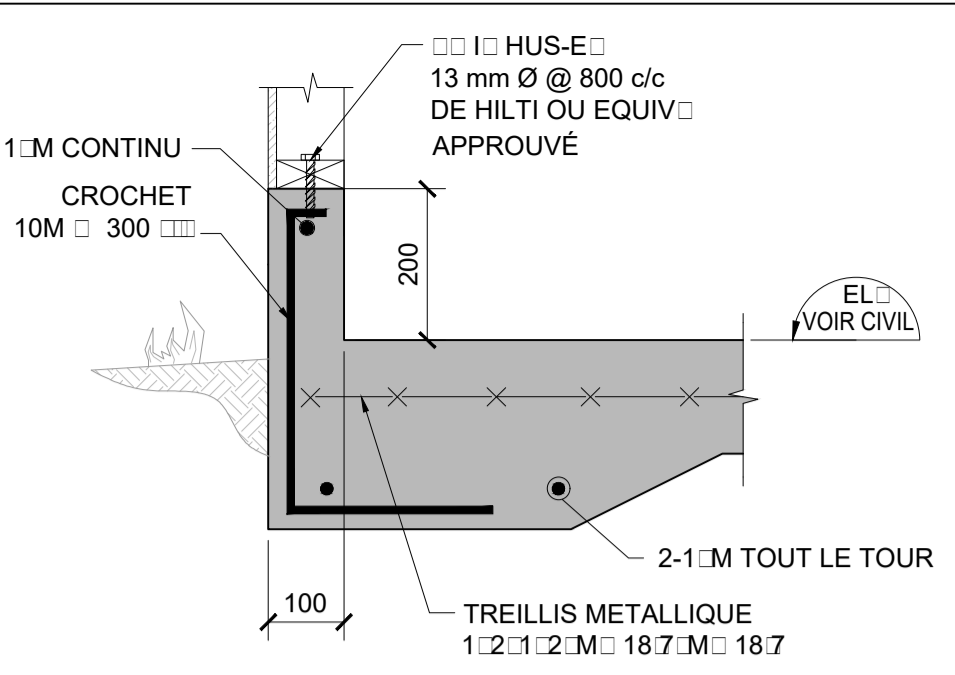
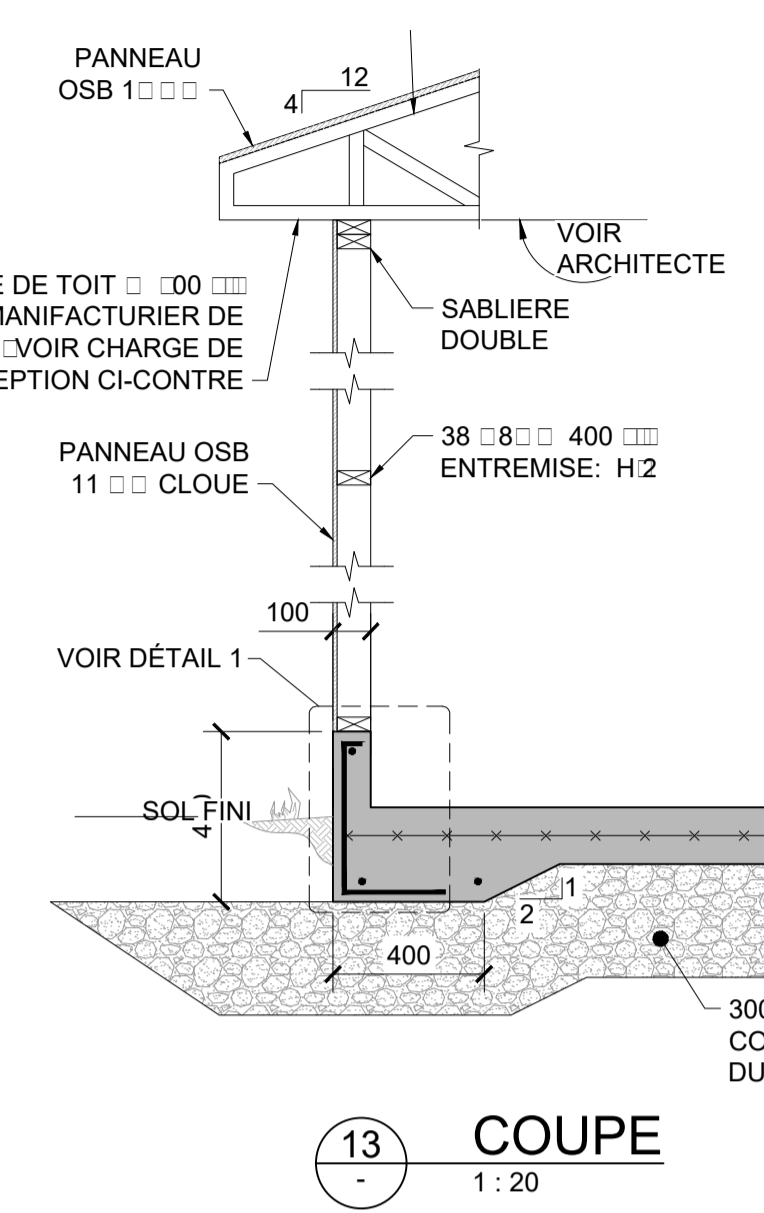
Conçu par : L. GRAVEL	Dessiné par : C. LACHANCE
Approuvé par : J. LAROUCHE ing.	Nom du fichier : 19005_S203
Date : MARS 2019	Numéro de projet : 056-19005
Feuille : S-203	Rev : C



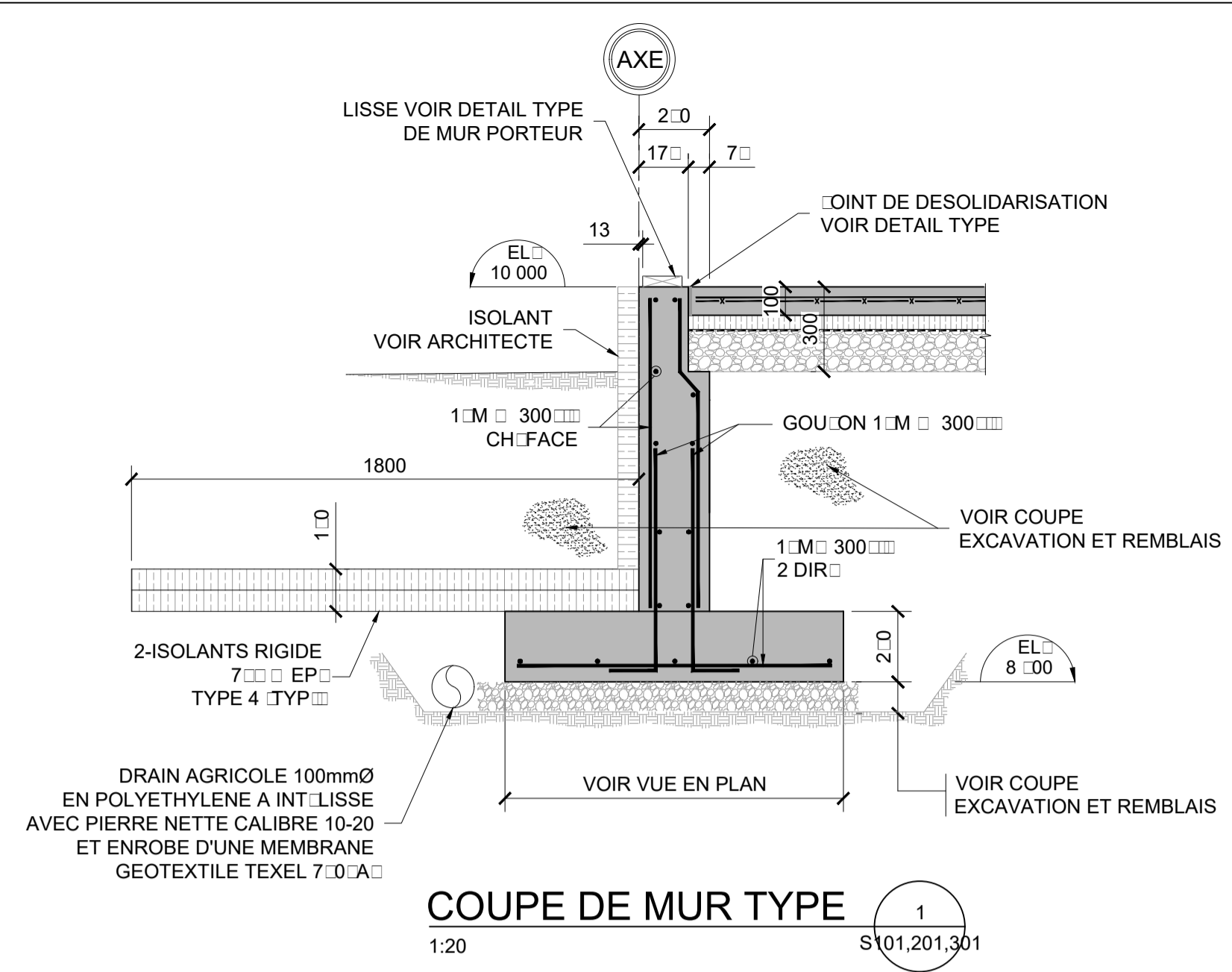
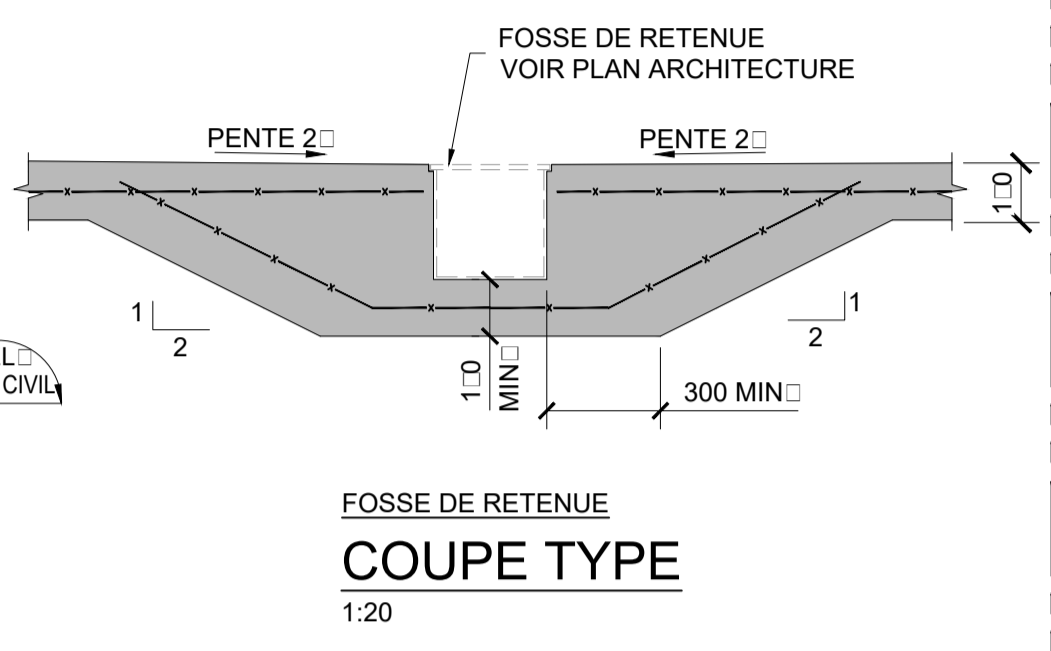
**CHARGES DE CONCEPTION DE LA TOITURE DES REMISES:**  
 CHARGES VIVES: S: 4.3 P: Sr: 0.3 P:  
 CHARGES MORTES: CORDE SUP: 0.0 P: CORDE INF: 0.3 P:

NOTE: POUR LA LOCALISATION ET ORIENTATION DES REMISES, VOIR PLANS ARCHITECTURE

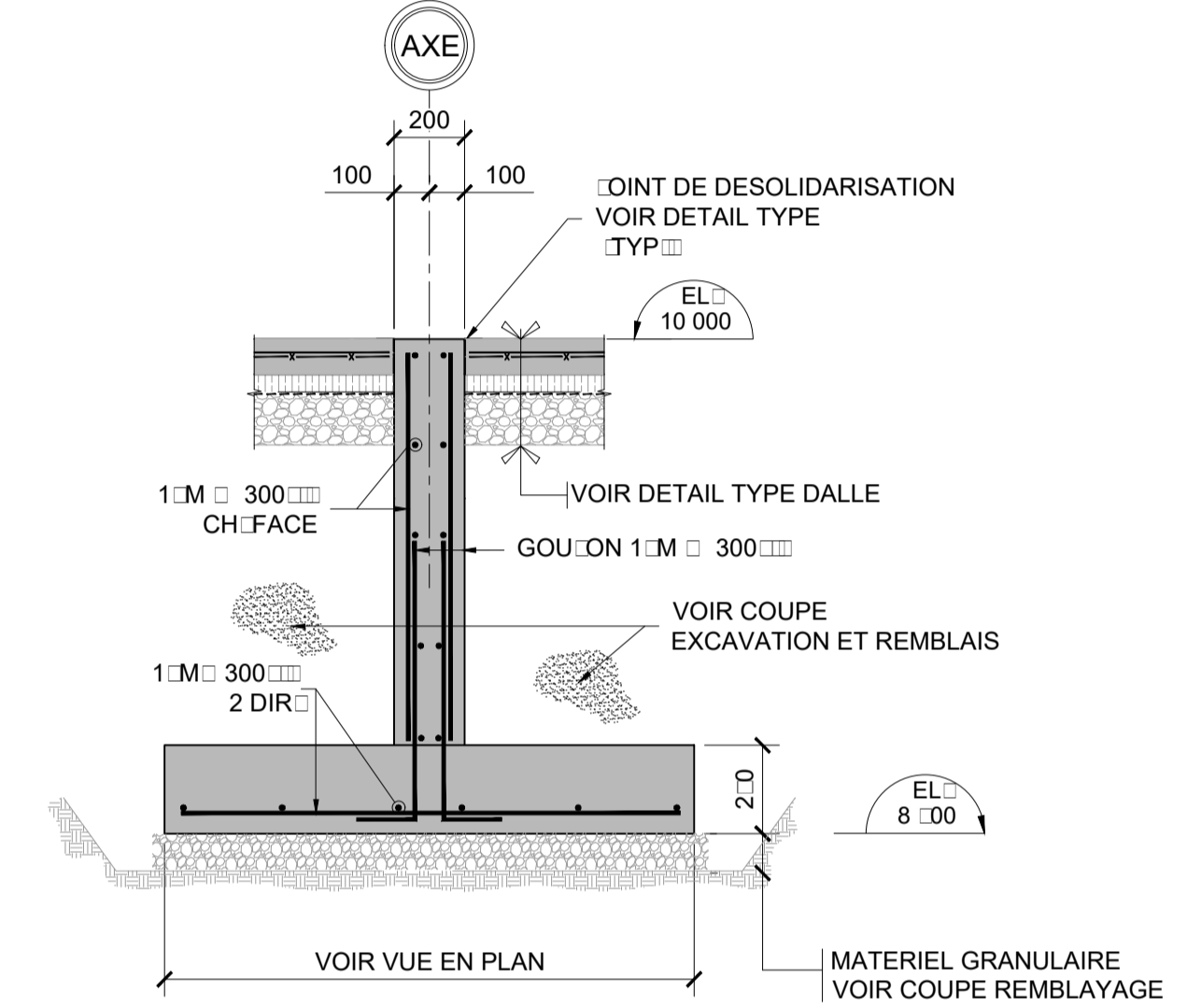
**REMISES TYPE**



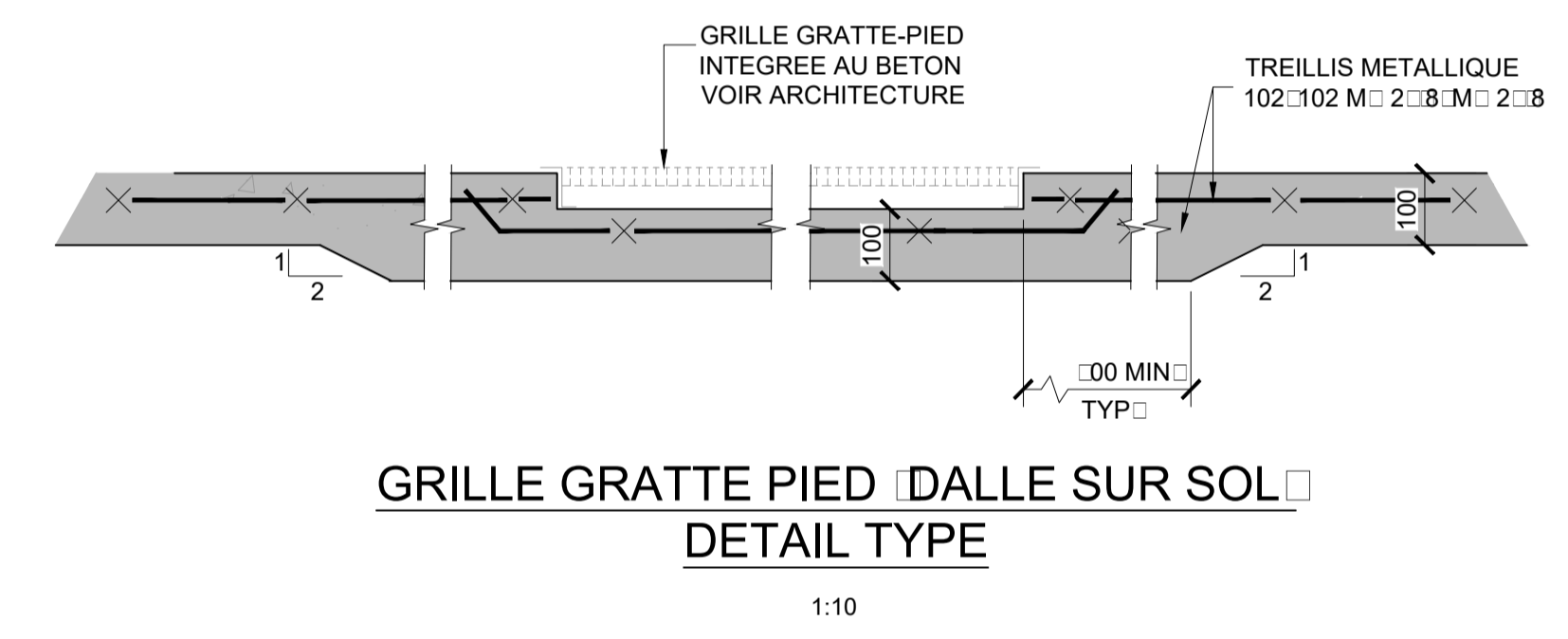
**DETAIL 1**  
1:10



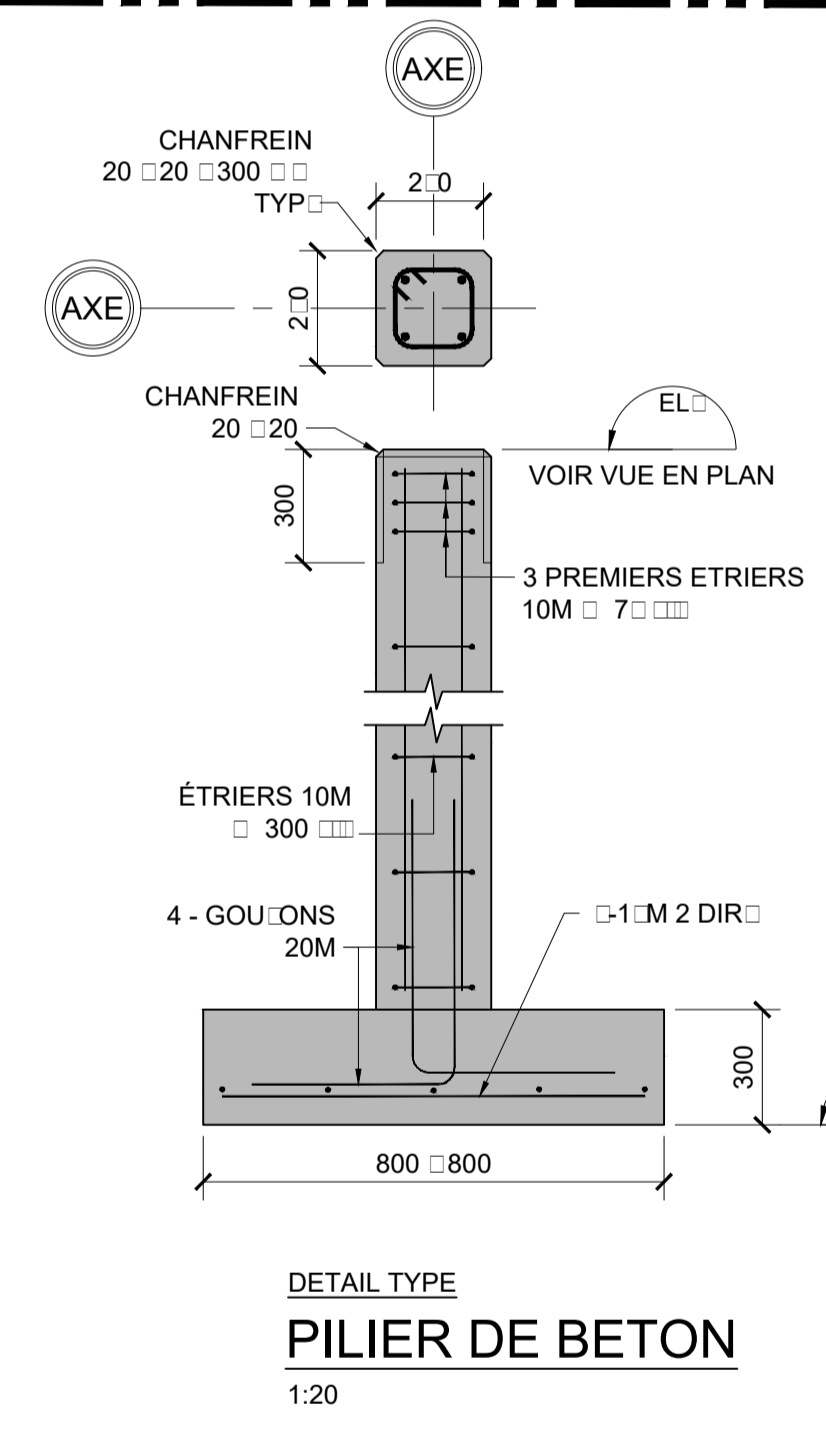
**COUPE DE MUR TYPE**  
1:20 S101,201,301



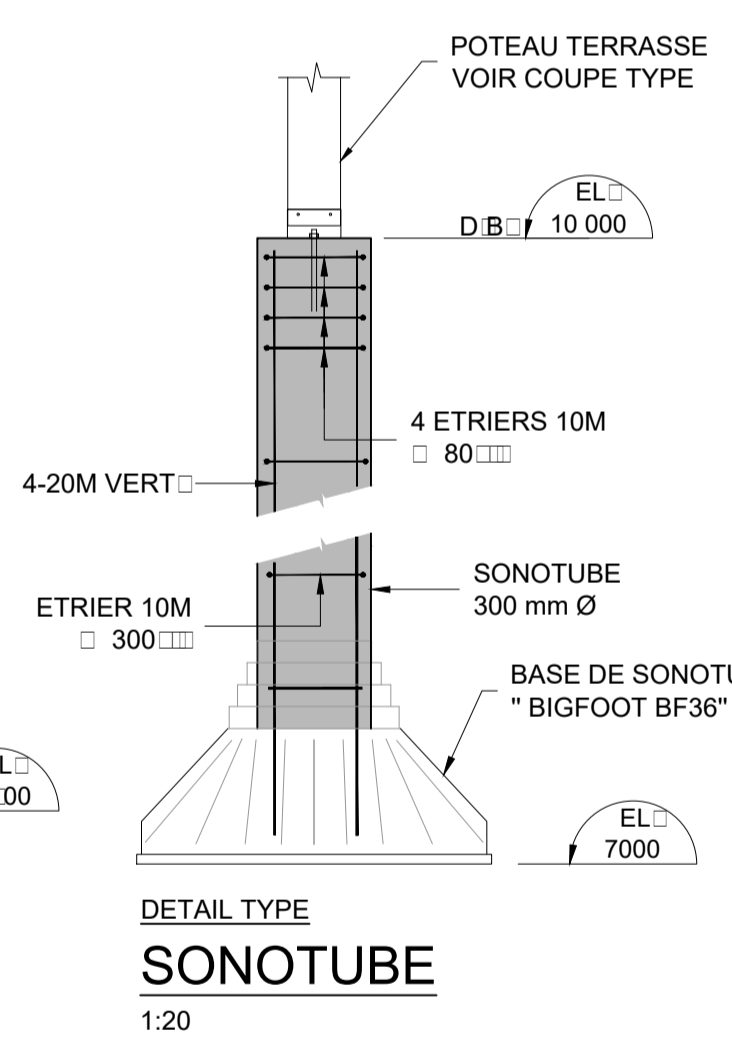
**COUPE DE MUR TYPE**  
1:20 S101,201,301



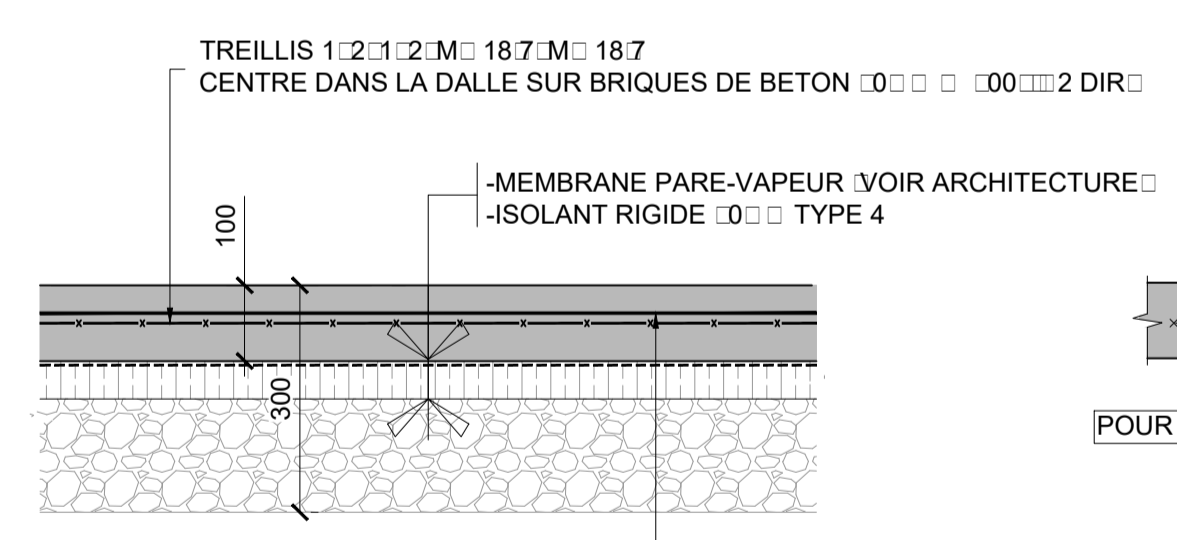
**GRILLE GRATTE-PIED DALLE SUR SOL**  
DETAIL TYPE  
1:10



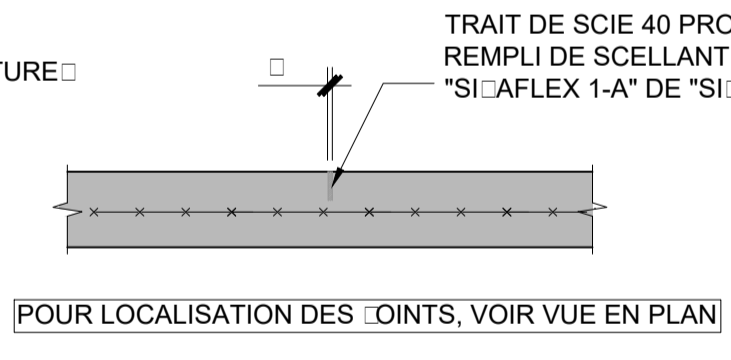
**DETAIL TYPE PILIER DE BETON**  
1:20



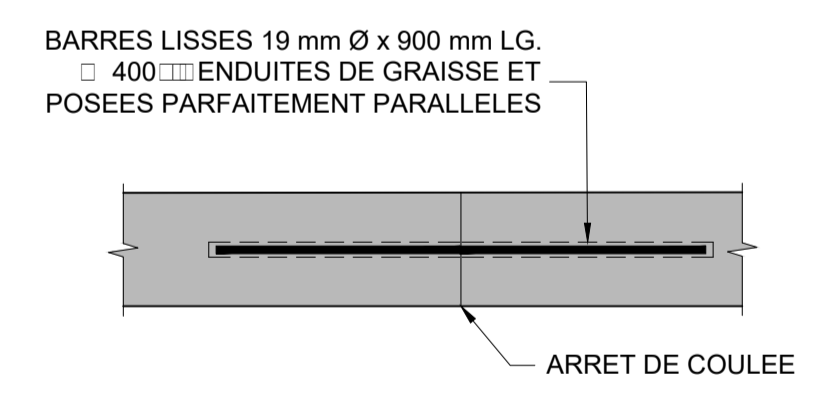
**DETAIL TYPE SONOTUBE**  
1:20



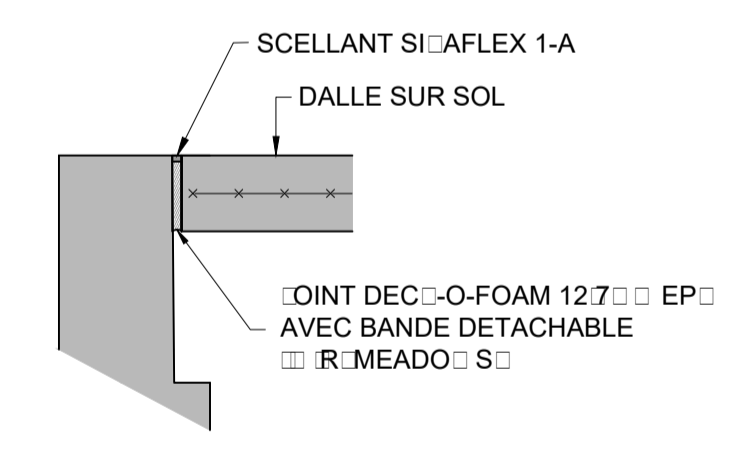
**DALLE SUR SOL**  
DETAIL TYPE  
1:10



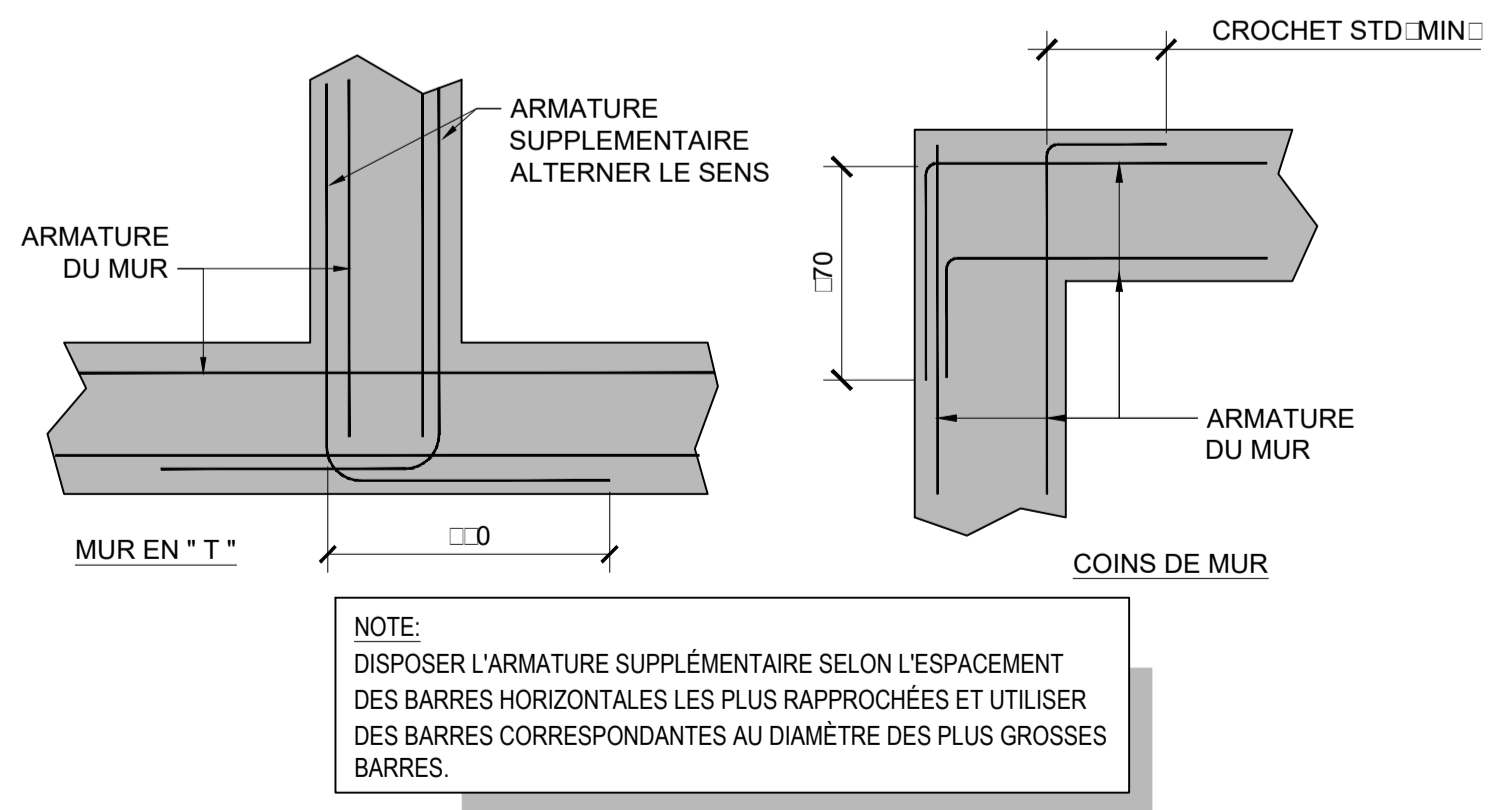
**DETAIL TYPE JOINT DE CONTROLE**  
N.A.E



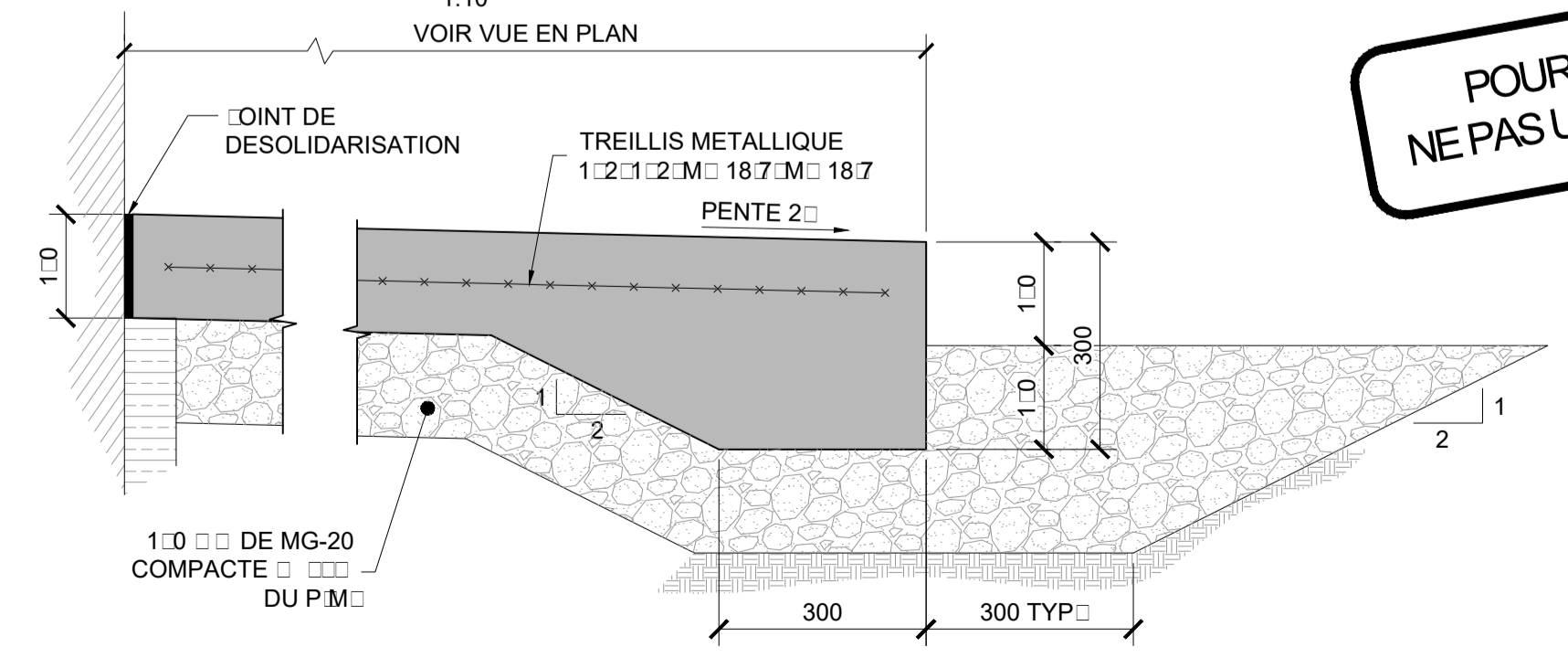
**DETAIL TYPE JOINT DE CONSTRUCTION**  
N.A.E



**DETAIL TYPE JOINT DE DESOLIDARISATION**  
N.A.E

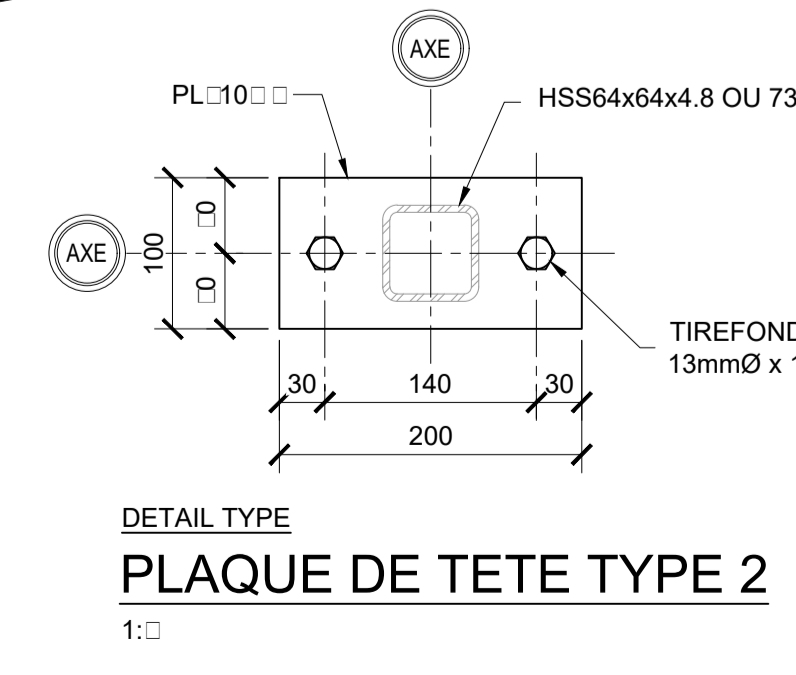


**ARMATURES SUPPLEMENTAIRES**  
DETAIL TYPE  
N.A.E

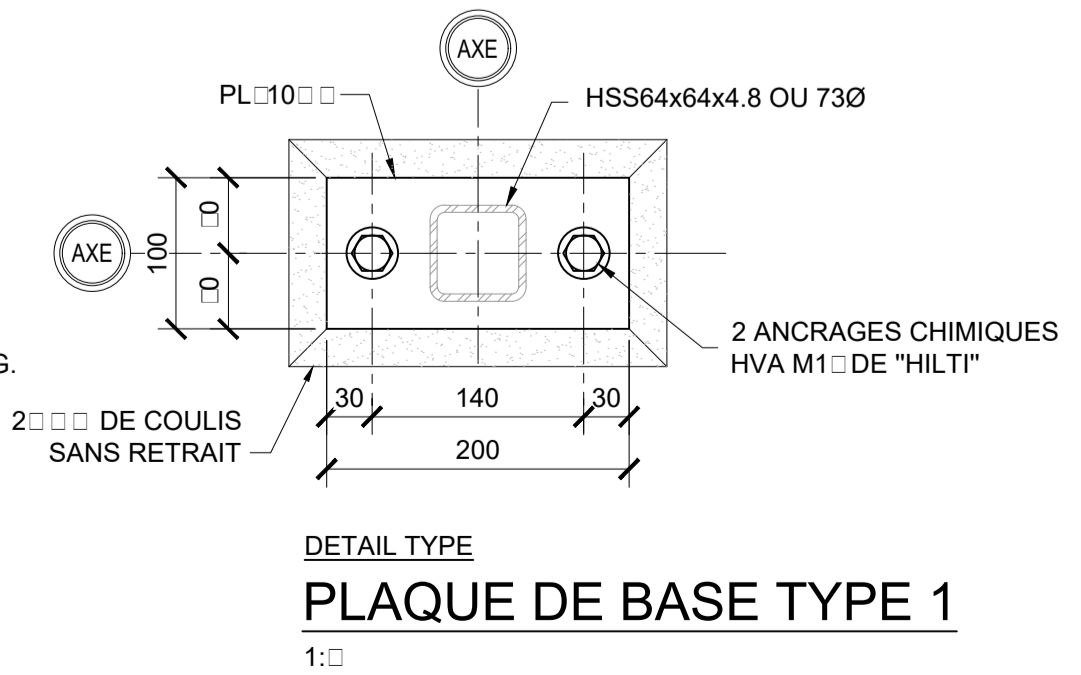


**COUPE TYPE TROTTOIR**  
1:10

**POUR SOUMISSION SEULEMENT NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**



**DETAIL TYPE PLAQUE DE TETE TYPE 2**  
1:10



**DETAIL TYPE PLAQUE DE BASE TYPE 1**  
1:10

**CONSEILLERS PROFESSIONNELS :**

Architecture  
**stgm**  
 488, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
 418-626-8224

Structure / Civil  
**Ashini CONSULTANTS**  
 563, des Actionnaires, Chicoutimi, G7J 5B3  
 1, Mesheteu, Pessamit, G0H 1B0  
 1020, Ouatichouan, Mashteuiatsh, G0W 2H0  
 418-437-2365

Mécanique / Électricité:  
**ambioner**  
 Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
 1000, rue St-Jacques, Montréal, QC H3A 2K4  
 www.ambioner.com

Plan coté :

**RÉVISIONS**

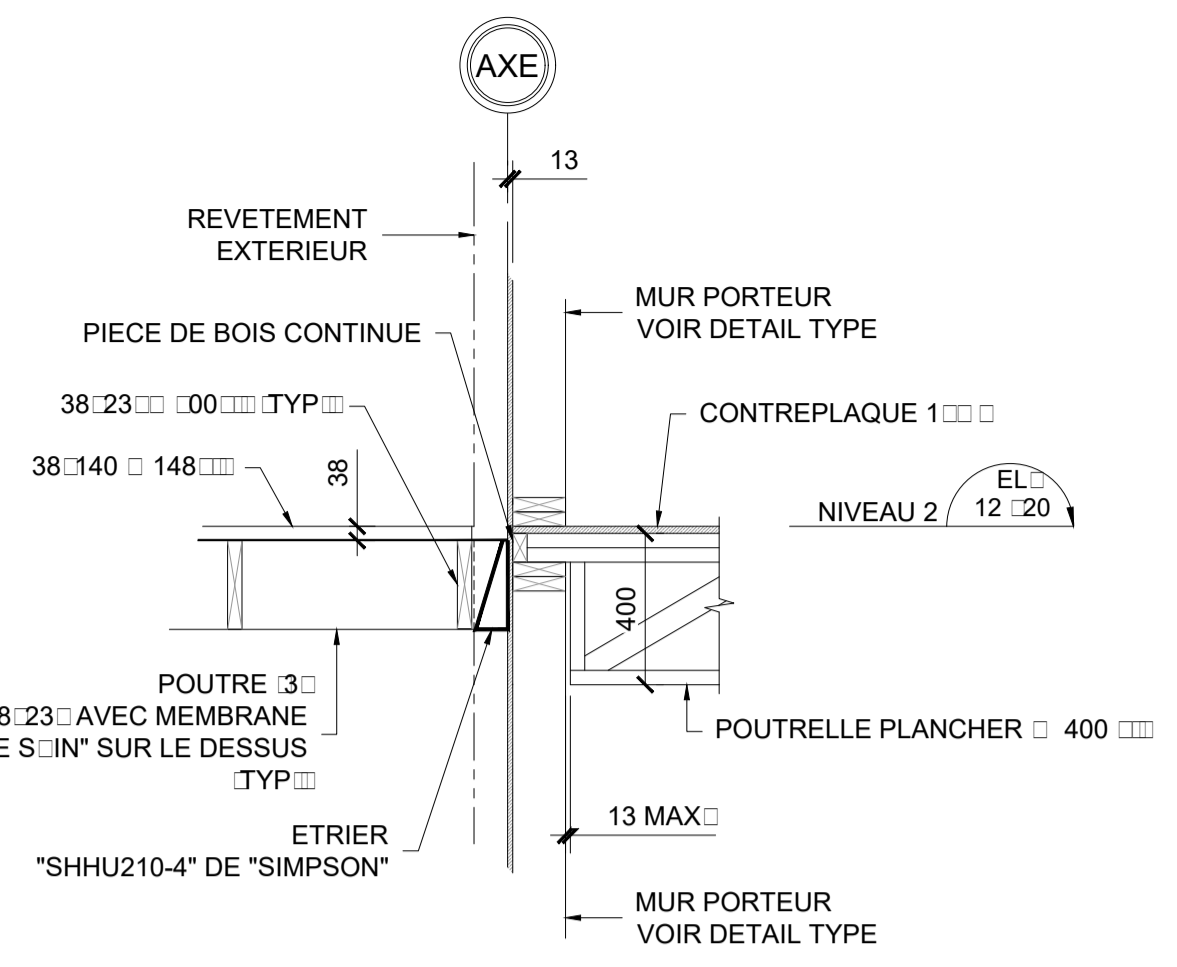
No	aa/mm/jj	Description	Par
B	19.04.25	POUR SOUMISSION	J.L.
A	19.04.12	EMISSION 80%	J.L.

Projet :  
 UNITE D'HABITATION  
 G d Cr  
 S d E E

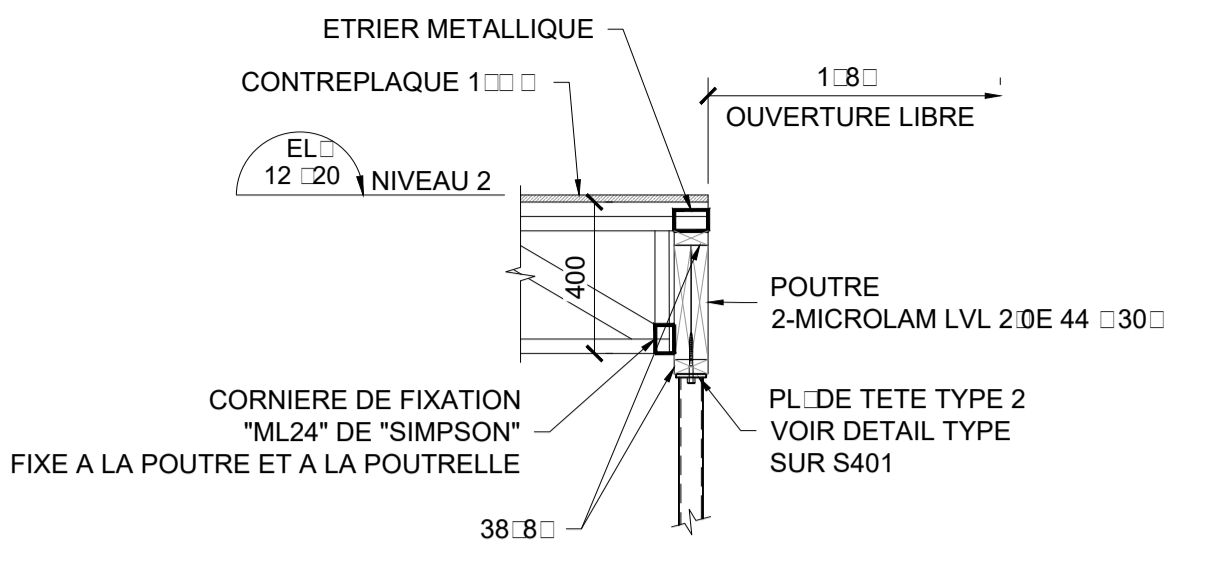
Titre du dessin :  
**STRUCTURE**  
**DETAILS TYPE BETON ET**  
**REMISE TYPE**

Conçu par : L. GRAVEL	Dessiné par : C. LACHANCE
Approuvé par : J. LAROUCHE ing.	Nom du fichier : 19005_S401
Date : MARS 2019	Numéro de projet : 056-19005
	Feuille : S-401
	Rev : B

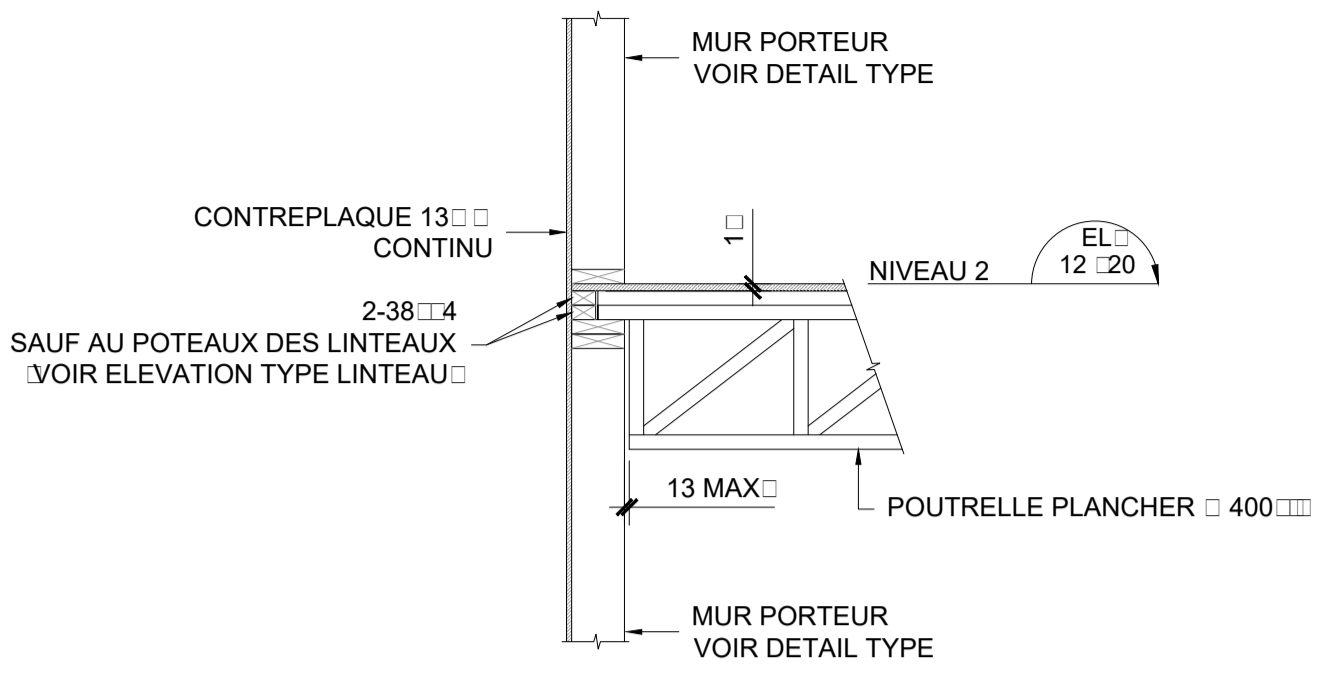




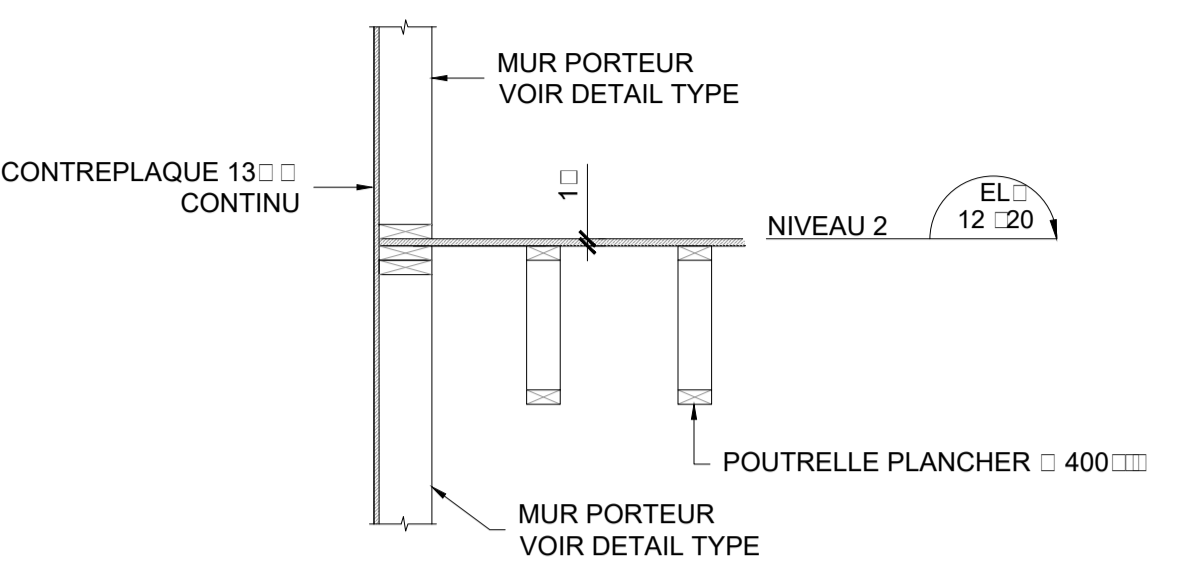
**COUPE TYPE 7**  
1:20 102, 202, 302



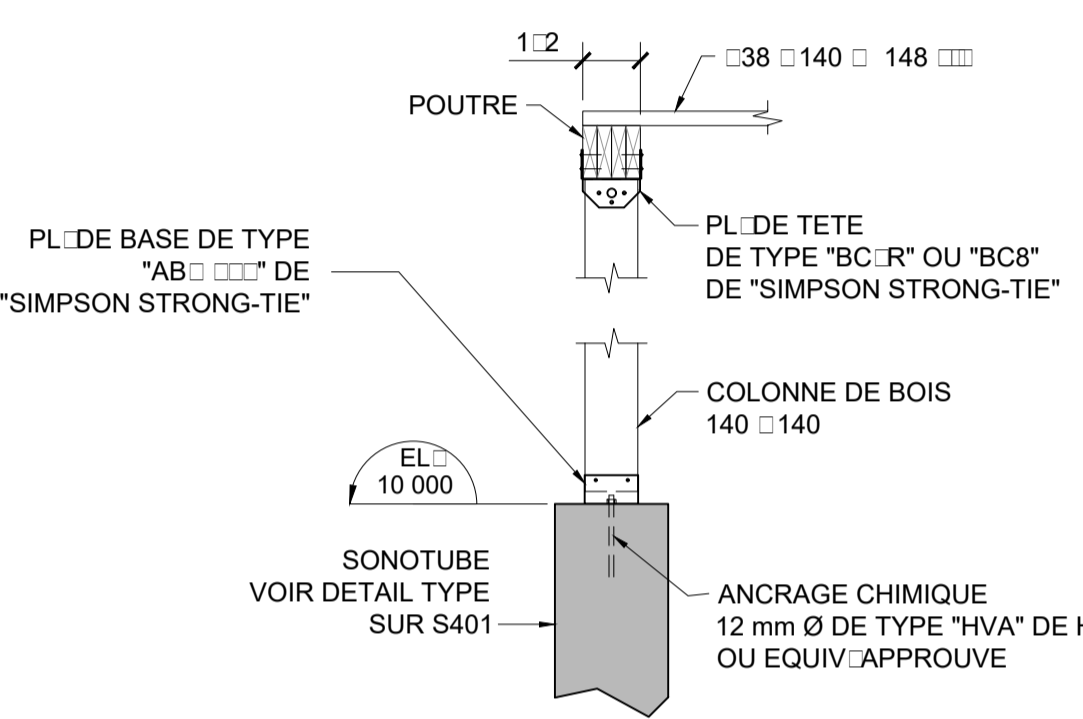
**COUPE TYPE 10**  
1:20 102, 202, 302



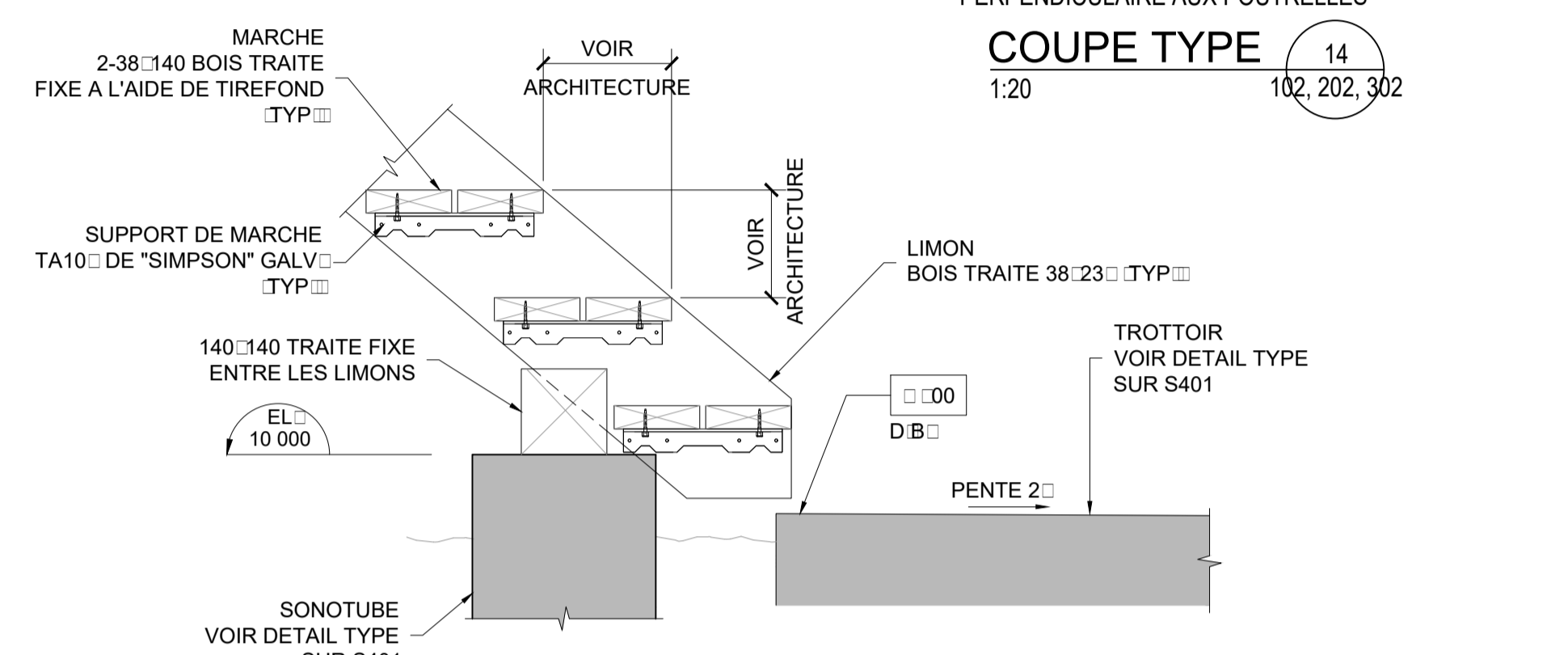
PERPENDICULAIRE AUX POUTRELLES  
**COUPE TYPE 14**  
1:20 102, 202, 302



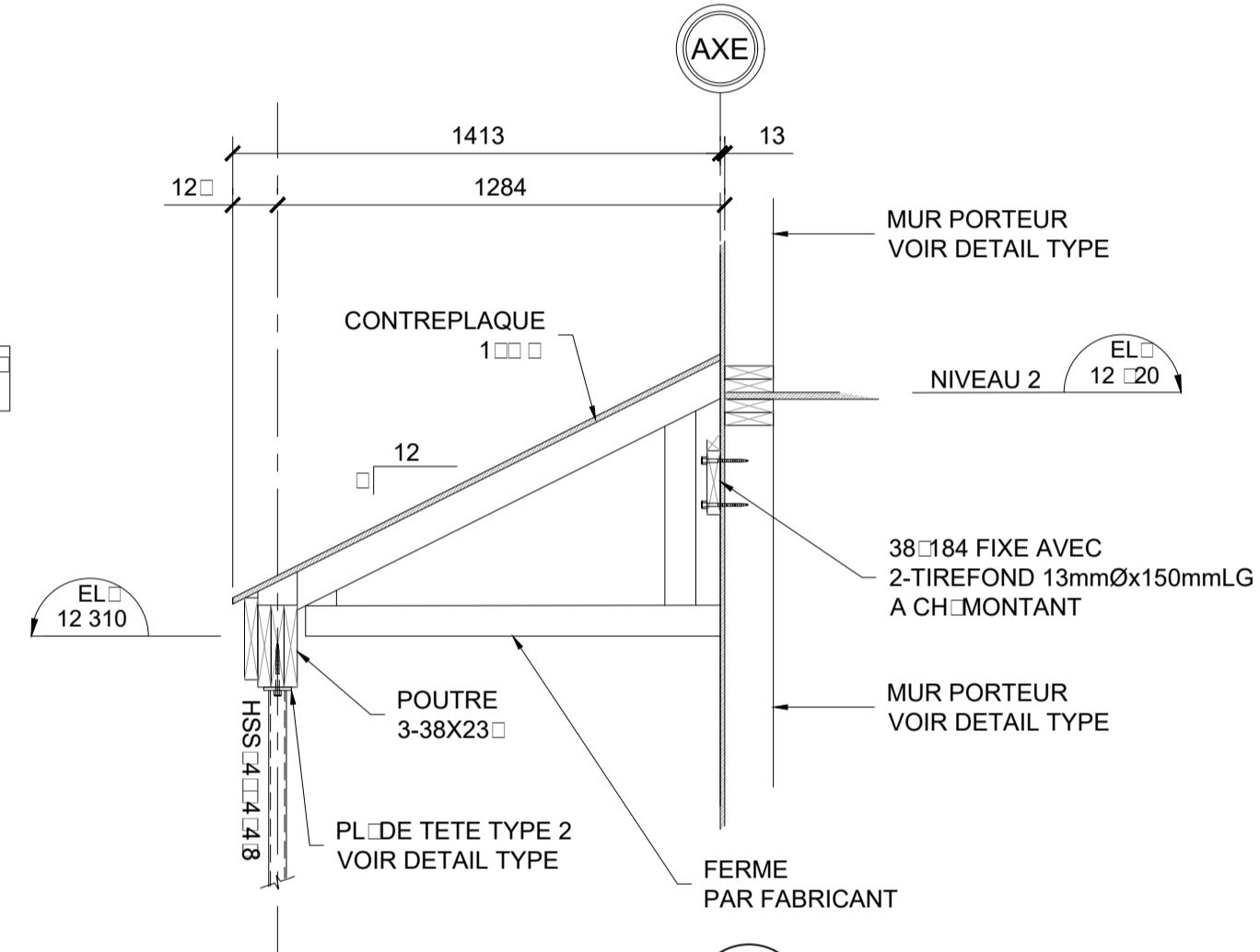
PARALLELE AUX POUTRELLES  
**COUPE TYPE 11**  
1:20 102, 202, 302



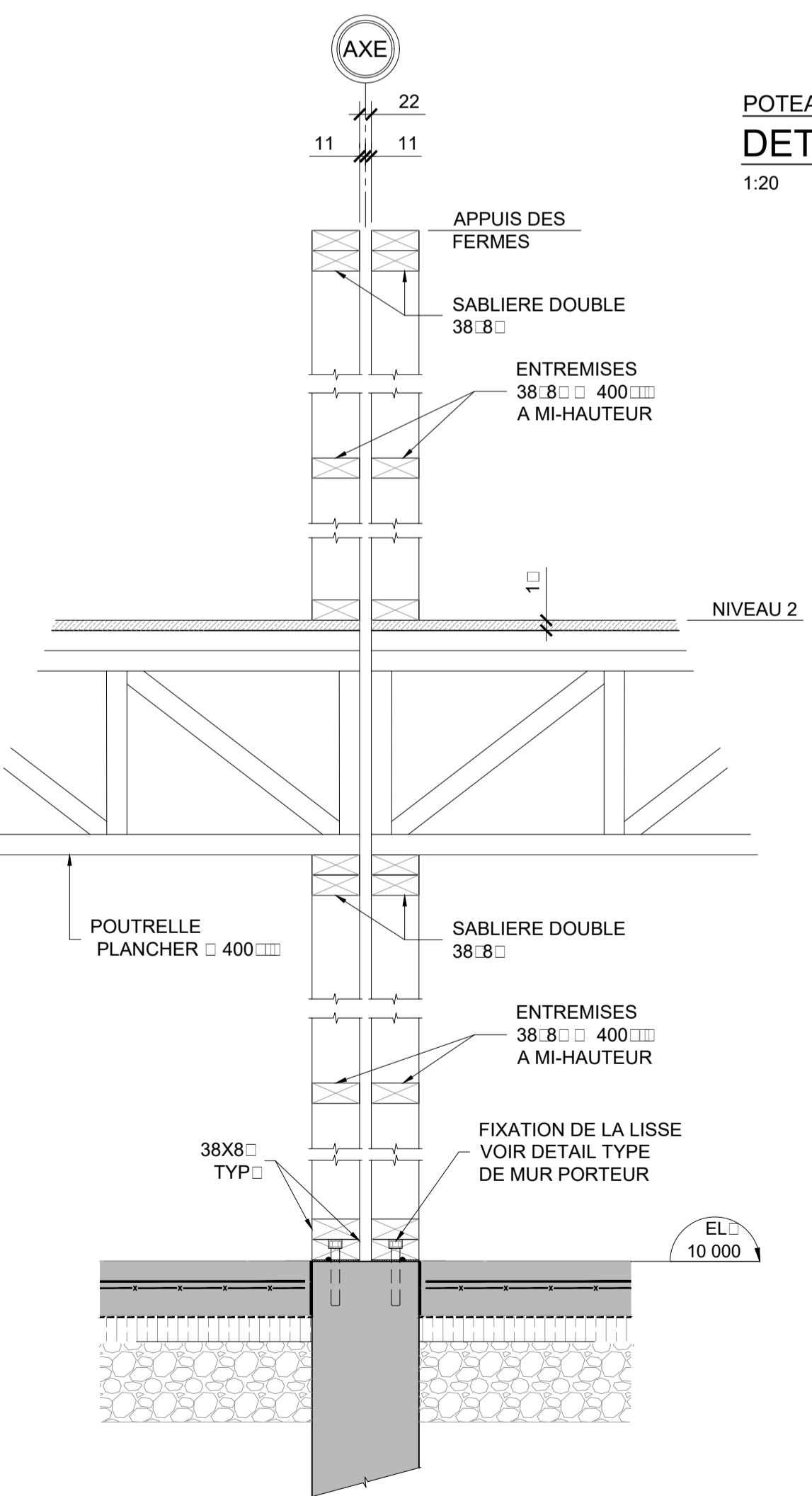
**POTEAU TERRASSE DETAIL TYPE**  
1:20



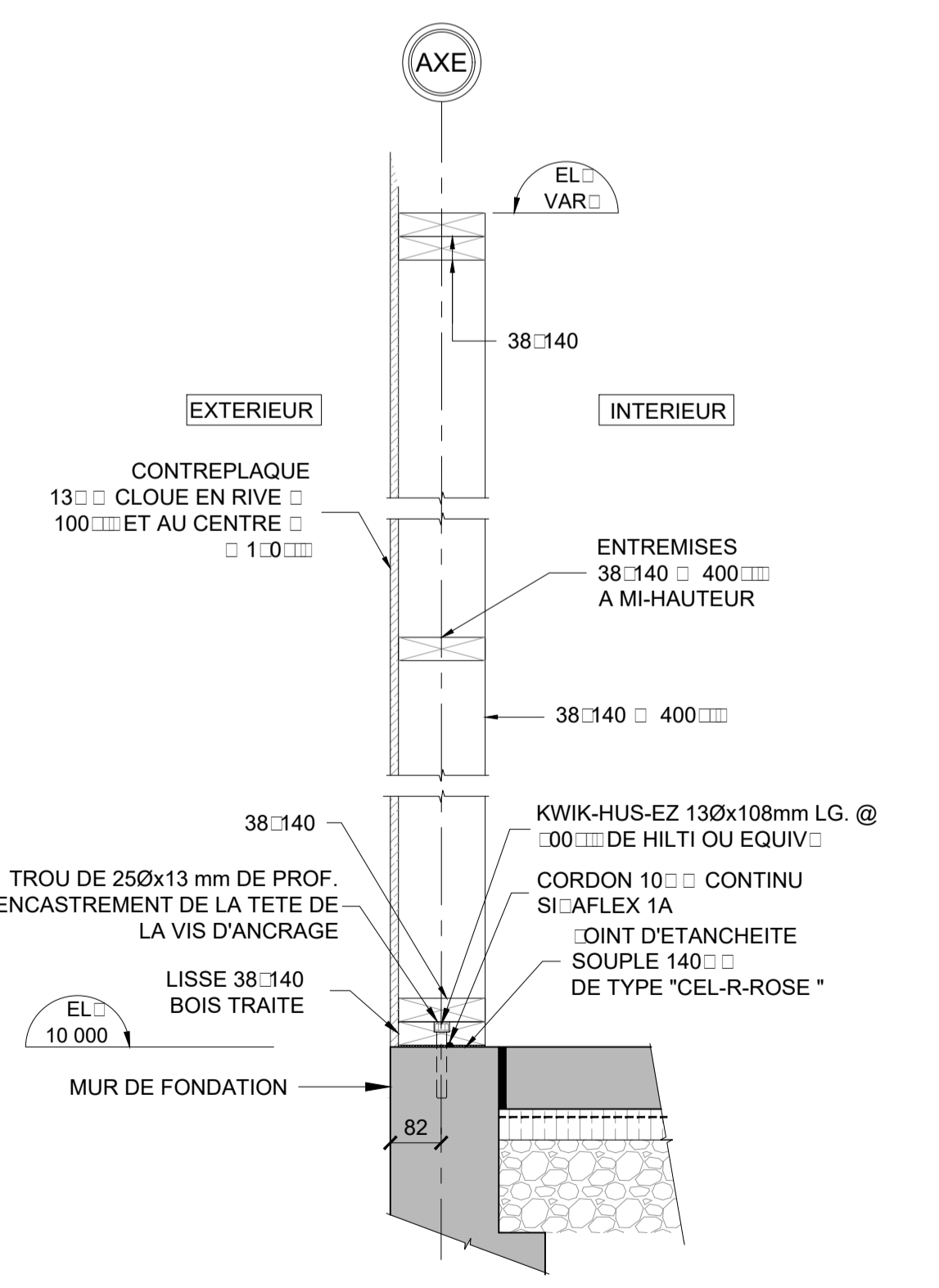
**ESCALIER COUPE TYPE**  
1:10



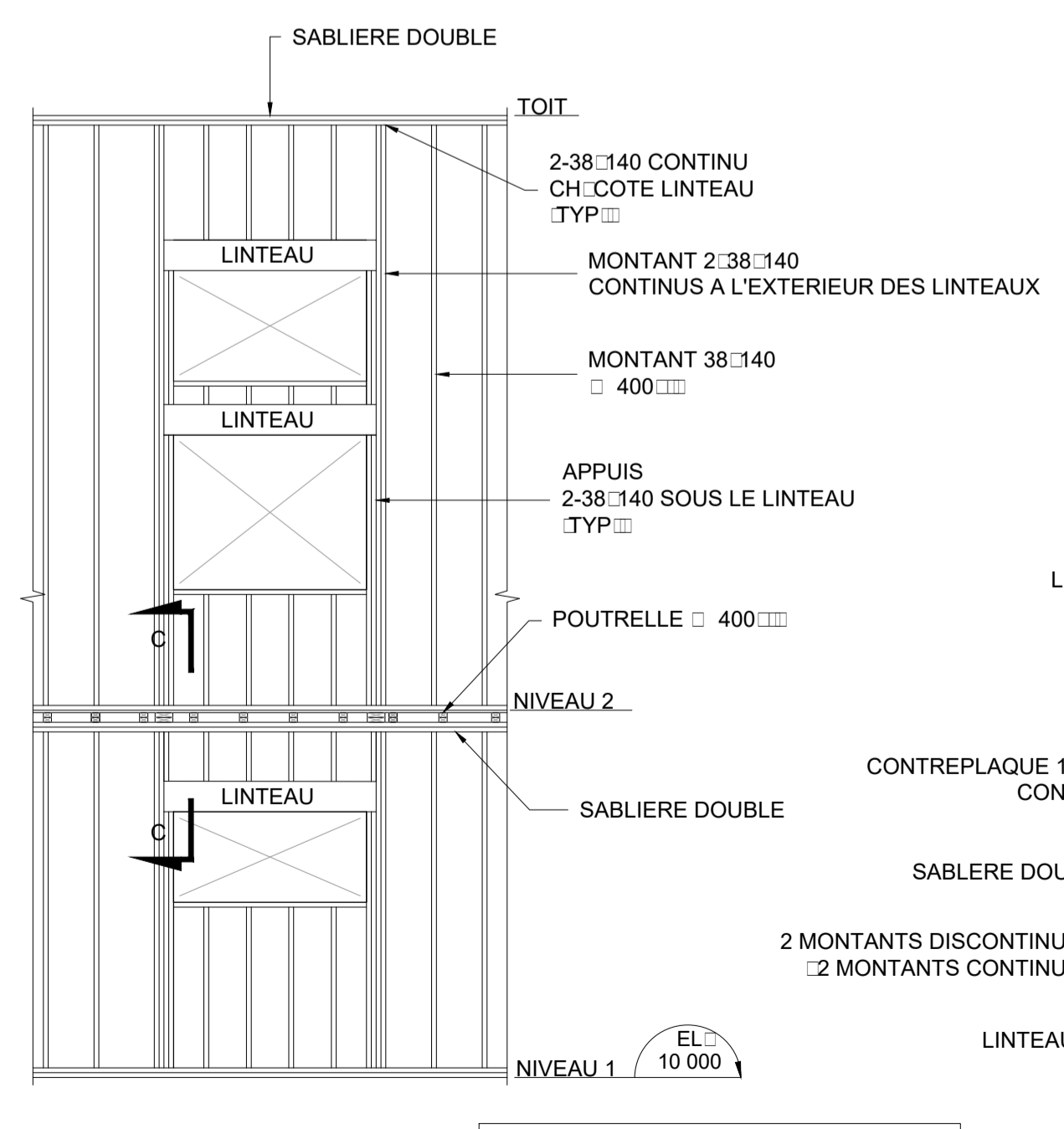
**COUPE TYPE 8**  
1:20 102, 202, 302



**MUR PORTEUR MITOYEN DETAIL TYPE**  
1:10

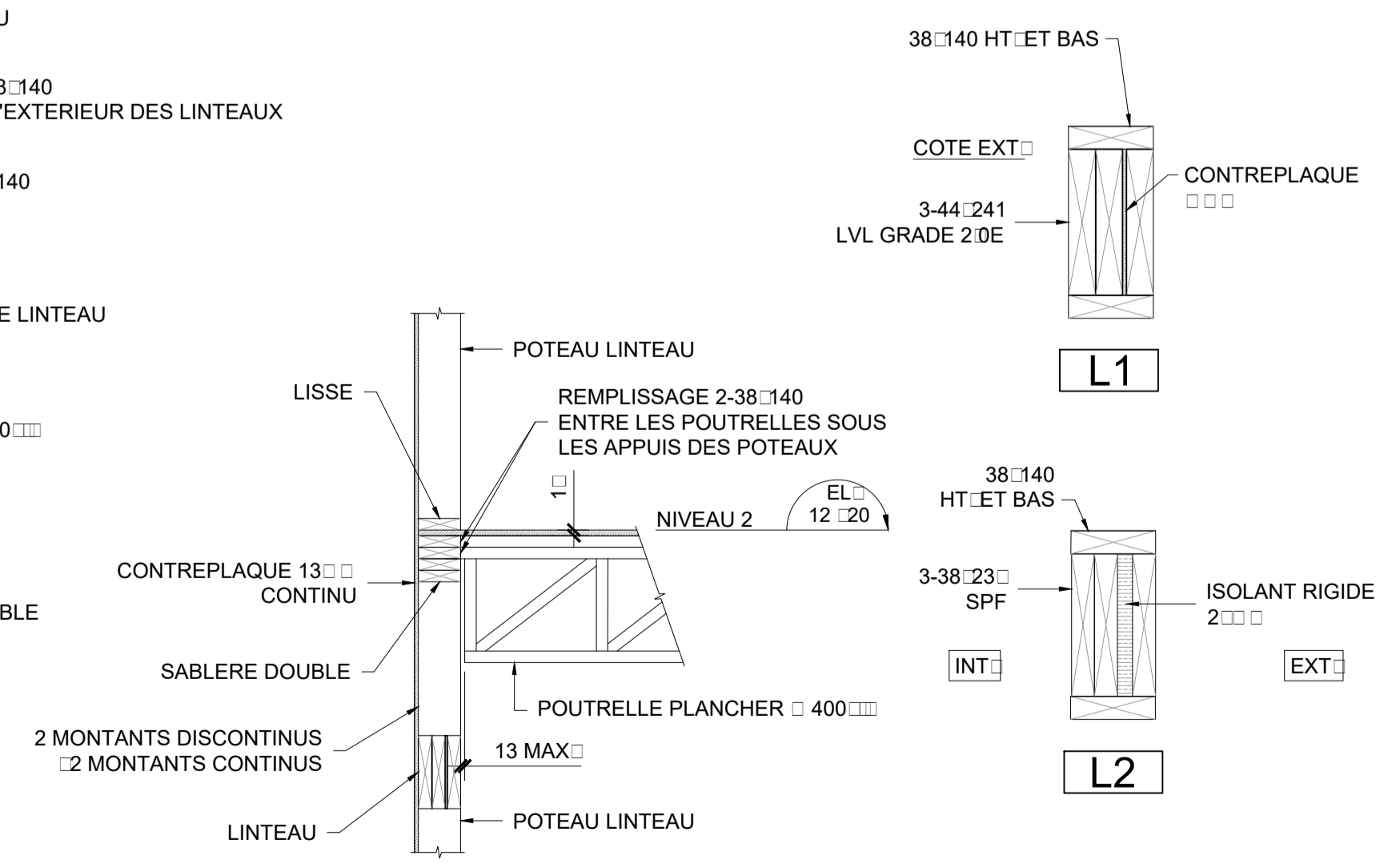


**MUR PORTEUR DETAIL TYPE**  
1:10



**LINTEAU ELEVATION TYPE**  
1:10

NOTE: POUR LA LOCALISATION ET LES DIMENSIONS EXACTES DES OUVERTURES, VOIR PLANS D'ARCHITECTURE



**COUPE C-C**  
1:20

**LINTEAU COUPE TYPE**  
1:10

**CONSEILLERS PROFESSIONNELS :**

Architecture  
**stgm**  
488, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil  
**Ashini CONSULTANTS**  
563, des Actionnaires, Chicoutimi, G7J 5B3  
1, Meshetou, Pessamit, G0H 1B0  
1020, Outatchouan, Mashteuiatsh, G0W 2H0  
418-437-2365

Mécanique / Électricité  
**ambioner**  
Efficacité énergétique | Mécanique du bâtiment  
www.ambioner.com

Plan clé :

RÉVISIONS			
No	aa/mm/jj	Description	Par
B	19.04.25	POUR SOUMISSION	J.L.
A	19.04.12	EMISSION 80%	J.L.

RÉVISIONS			
No	aa/mm/jj	Description	Par

No	aa/mm/jj	Description	Par
B	19.04.25	POUR SOUMISSION	J.L.
A	19.04.12	EMISSION 80%	J.L.

Projet :  
**UNITE D'HABITATION**  
G d Cr  
S d E E

Titre du dessin :  
**STRUCTURE DETAILS TYPE CHARPENTE DE BOIS**

Conçu par :	Dessiné par :		
L. GRAVEL	C. LACHANCE		
Approuvé par :	Nom du fichier :	Échelle :	
J. LAROUCHE ing.	19005_S402	INDIQUEE	
Date :	Numéro de projet :	Feuille :	Rev :
MARS 2019	056-19005	S-402	B

# Gouvernement de la nation Crie et Service de police Eeyou Eenou HOUSING UNIT - MISTISSINI

## LISTE DES PLANS:

### DEVIS DE CLAUSES GÉNÉRALES

CG-01	DEVIS CLAUSES GÉNÉRALES
CG-02	DEVIS CLAUSES GÉNÉRALES

### ÉLECTRICITÉ

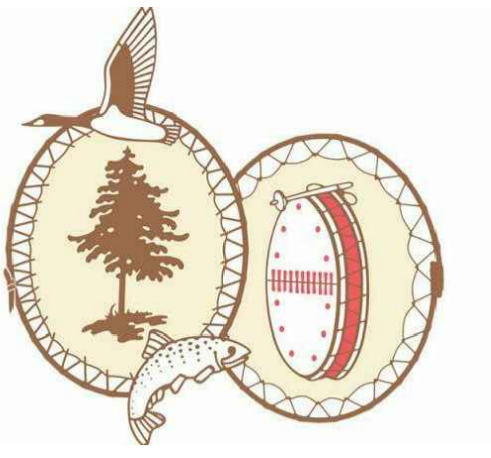
EL-051	IMPLANTATION
EL-201	TYPE A - PRISES ET SERVICES / ÉCLAIRAGE NIV. 1 ET 2
EL-202	TYPE B - PRISES ET SERVICES / ÉCLAIRAGE NIV. 1 ET 2
EL-481	PANEAUX ET LÉGENDE
EL-601	DEVIS

### PLOMBERIE

PL-051	IMPLANTATION
PL-201	TYPE A - DRAINAGE ET ALIMENTATION D'EAU
PL-202	TYPE B - DRAINAGE ET ALIMENTATION D'EAU
PL-451	DÉTAILS
PL-501	ÉQUIPEMENTS
PL-601	DEVIS

### VENTILATION

VN-051	IMPLANTATION
VN-201	TYPE A - NIVEAUX 1 & 2, LÉGENDE ET NOTES
VN-202	TYPE B - NIVEAUX 1 & 2
VN-451	DÉTAILS
VN-601	DEVIS



#### CONSEILLERS PROFESSIONNELS :

##### Architecture :

**stgm**

468, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

##### Structure / Civil :

**Ashini**  
CONSULTANTS

563, des Actionnaires, Châteaufort, Q7J 1S3  
1, Mistissini, Québec, Q8E 1R0  
1020, Saint-Jovite, Saint-Jovite, Q8R2C0  
418-637-2385

##### Mécanique / Électricité :

**ambioner**

Génie mécanique et électrique du bâtiment  
Efficacité énergétique

2989, Boulevard Ste-Anne, Québec, G1E 3J3  
418.987.9391 | info@ambioner.com

##### Plan clé :

##### Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place, toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux et d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.

L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.

Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.

Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "ÉMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

#### RÉVISIONS

No	aa/mm/jj	Description	Par
0	19/04/29	POUR SOUMISSION	ANIRP

##### Scellé :



##### Projet :

**UNITÉS D'HABITATION  
GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE  
ET SERVICE DE POLICE EYYOU EENOU**

##### Titre du dessin :

**MISTISSINI  
PAGE TITRE**

Conçu par :	Dessiné par :		
Approuvé par :	Nom du fichier .dwg :	Echelle :	
	11CL007-D79_MISTISSINI.DWG		
Date :	Numéro de projet :	Feuille :	Nombre :
19/03/08	11CL007-D79		

**CLAUSES GÉNÉRALES****1. GÉNÉRALITÉS**

1.1 LES TERMES « ENTREPRENEUR » OU « PRÉSENT ENTREPRENEUR » OU UN VERBE EMPLOYÉ À L'INFINITIF DÉSIGNENT L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DE LA SECTION DU DEVIS OU DU DESSIN OU ILS APPARAISSENT. LE TERME « ENTREPRENEUR » SIGNIFIE LA PERSONNE OU L'ENTREPRISE ÉTANT SOUS CONTRAT DIRECT AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL OU LE GÉRANT DE PROJET (OU EN LEUR ABSENCE, AVEC LE PROPRIÉTAIRE LUI-MÊME). LE TERME « SOUS-TRAITANT » SIGNIFIE LA PERSONNE OU L'ENTREPRISE ÉTANT SOUS CONTRAT AVEC « L'ENTREPRENEUR » OU L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.

1.2 CHACUN DES TERMES « INSTALLER », « PRÉVOIR », « FOURNIR » ET « POURVOIR » INCLUENT L'ENSEMBLE DES TERMES « FOURNIR, INSTALLER, RACCORDER, AJUSTER ET METTRE EN MARCHÉ ».

1.3 LES CLAUSES GÉNÉRALES ET/OU ADMINISTRATIVES DES AUTRES DIVISIONS (PROPRIÉTAIRE, ARCHITECTURE, STRUCTURE, CIVIL, ETC.) SONT CONNEXES AU PRÉSENT DEVIS.

1.4 LE PRÉSENT ENTREPRENEUR DEVRA SE RÉFÉRER AUX DOCUMENTS D'ARCHITECTURE ET CLAUSES GÉNÉRALES DU PROPRIÉTAIRE ET EN TENIR COMPTE DANS LA REMISE DE SA SOUMISSION (ENTRE AUTRES POUR LA SÉQUENCE DES TRAVAUX, PHASAGE, TRAVAUX DE NUIT, ETC.).

1.5 IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR DE FAIRE UNE VISITE DES LIEUX AVANT LA REMISE DE SA SOUMISSION. IL NE POURRA EN AUCUN CAS FAIRE LA DEMANDE D'UN SUPPLÉMENT (EXTRA) POUR LA NON-CONNAISSANCE DES LIEUX.

1.6 À L'EXCEPTION DU PERMIS DE CONSTRUCTION MUNICIPAL, TOUS LES PERMIS, TAXES, DROITS ET ROYAUTES SERONT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR. LES CHANGEMENTS OU MODIFICATIONS EXIGÉS DEVRONT ÊTRE FAITS SANS DÉLAI ET AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR. LES AVIS D'INSPECTION ET CERTIFICATS D'ACCEPTATION DES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE REMIS AU PROPRIÉTAIRE. TOUS LES PERMIS, AVIS ET CERTIFICATS LIÉS DEVRONT FAIRE PARTIE DE LA DOCUMENTATION DE FIN DE PROJET.

1.7 POUR TOUTES CONTRADICTIONS ENTRE LES PLANS, LE DEVIS, LES NORMES ET CODES DE CONSTRUCTION, LES PRÉSCRIPTIONS DES MANUELS D'INSTALLATION DES DIFFÉRENTS ÉQUIPEMENTS ET LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER, LES EXIGENCES LES PLUS CONTRAIGNANTES AINSI QUE LA SOLUTION LA PLUS COMPLÈTE S'APPLIQUENT. L'ENTREPRENEUR SE DOIT DE CONSULTER L'INGÉNIEUR AVANT D'EFFECTUER L'OUVRAGE.

1.8 LES TRAVAUX DU PRÉSENT CONTRAT NE SE LIMITENT PAS AUX INDICATIONS DONNÉES SUR LES PLANS. L'ENTREPRENEUR DEVRA FAIRE LES VÉRIFICATIONS NÉCESSAIRES POUR S'ASSURER QUE L'INSTALLATION EST CONFORME AUX RÈGLES DE L'ART.

1.9 L'ENTREPRENEUR NE DOIT TIRER PROFIT D'AUCUNE ERREUR OU OMISSION POSSIBLE AUX PLANS ET DEVIS. ADVENANT TOUTE ERREUR OU OMISSION, L'INGÉNIEUR DEVRA EN ÊTRE INFORMÉ AFIN D'APPORTER LES CORRECTIONS NÉCESSAIRES ET LE PROPRIÉTAIRE DOIT APPROUVER TOUTE MODIFICATION.

1.10 LE COÛT TOTAL DES TRAVAUX À RÉALISER SELON LES PLANS DOIT INCLURE DANS LA SOUMISSION DU PRÉSENT ENTREPRENEUR TOUS LES TRAVAUX TEMPORAIRES NÉCESSAIRES, ET CE, MÊME S'ILS NE SONT PAS INDIQUÉS AUX PLANS.

1.11 VÉRIFIER AU PRÉALABLE TOUTES LES DIMENSIONS SUR LES LIEUX.

1.12 LORSQUE DES TRAVAUX SONT EFFECTUÉS DE NUIT, IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR DE LAISSER LE CHANTIER DANS UN ÉTAT DE PROPRETÉ JUGÉ SATISFAISANT PAR LE PROPRIÉTAIRE APRÈS CHAQUE PÉRIODE JOURNALIÈRE DE TRAVAIL. TOUT ÉQUIPEMENT, OUTIL OU AUTRE DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS DES LIEUX POUR NE PAS NUIRE AUX OCCUPANTS DE L'ÉTABLISSEMENT.

1.13 TOUTE QUESTION PERTINENTE AUX TRAVAUX D'INGÉNIEURIE DEVRA ÊTRE PRÉSENTÉE PAR ÉCRIT À L'INGÉNIEUR, DANS UN DÉLAI RAISONNABLE AFIN DE PERMETTRE À L'INGÉNIEUR DE RÉPONDRE. PAR CONSÉQUENT, AUCUN RETARD DE CHANTIER DÙ AU DÉLAI DE RÉPONSE NE SERA ACCEPTÉ.

1.14 AUCUNS FRAIS ADDITIONNELS NE SERONT ACCORDÉS POUR LES MODIFICATIONS DUES AUX CONDITIONS DE CHANTIER.

1.15 AUCUN OUVRAGE NE PEUT ÊTRE DISSIMULÉ SANS L'ASSENTIMENT DE L'INGÉNIEUR. SI L'ENTREPRENEUR RECOUVRE OU LAISSE RECOUVRIR UNE PARTIE QUELCONQUE DES TRAVAUX AVANT QUE LES ÉPREUVES ET LES INSPECTIONS N'AIENT ÉTÉ FAITES, COMPLÉTÉES OU DONNÉES, L'ENTREPRENEUR DEVRA, SUR DEMANDE, DÉCOUVRIR LA PARTIE EN QUESTION, FAIRE COMPLÉTER LES INSPECTIONS ET ÉPREUVES DE FAÇON SATISFAISANTE ET REMETTRE LADITE PARTIE DES TRAVAUX EN ÉTAT À SES PROPRES FRAIS.

1.16 L'ENTREPRENEUR DOIT AVOIR LE CONTRÔLE DE L'OUVRAGE ET IL DOIT DIRIGER ET SURVEILLER EFFICACEMENT LES TRAVAUX DE FAÇON À EN ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LES DOCUMENTS ET LES RÈGLES DE L'ART. IL EST SEUL RESPONSABLE DES MOYENS DE CONSTRUCTION, MÉTHODES, TECHNIQUES, SÉQUENCES ET PROCÉDURES AINSI QUE DE LA COORDINATION DE TOUTES LES PARTIES DE L'OUVRAGE EXÉCUTÉES EN VERTU DU MARCHÉ. IL A ÉGALEMENT LA RESPONSABILITÉ D'ASSURER LA SÉCURITÉ DE SON CHANTIER.

1.17 LES PLANS ET DEVIS DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ DE L'INGÉNIEUR ET NE DOIVENT ÊTRE UTILISÉS QU'À FINS POUR LESQUELS ILS ONT ÉTÉ PRÉPARÉS.

1.18 L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE D'IMPRIMER SES PROPRES COPIES PAPIERS DES PLANS POUR CONSTRUCTION ET DOIT EN CONSERVER UNE COPIE AU CHANTIER EN TOUT TEMPS OU UNE VERSION ÉLECTRONIQUE JUGÉE ÉQUIVALENTE.

**2. CODES, NORMES ET RÉGLEMENTS**

2.1 TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EN ACCORD AVEC TOUS LES RÉGLEMENTS ET CODES EN VIGUEUR SELON LES DOCUMENTS SUIVANTS :  
- CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, TOUT AUTRE CODE PROVINCIAL, MUNICIPAL OU LOCAL APPLICABLE, DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR ;

**3. VENTILATION DES COÛTS DE CONSTRUCTION**

3.1 DÈS L'OCTROI DU CONTRAT, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA FOURNIR UNE VENTILATION DES COÛTS DE CONSTRUCTION QUI INCLURA LA VENTILATION DES COÛTS DE CHACUN DES SOUS-TRAITANTS OU ENTREPRENEURS. LA PRÉSENTATION DE LA VENTILATION DES COÛTS DE CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE APPROUVÉE PAR L'INGÉNIEUR AVANT QUE LA PREMIÈRE DEMANDE DE PAIEMENT PUISSE ÊTRE DÉPOSÉE.

**4. ÉCHÉANCIER**

4.1 DANS L'ÉCHÉANCIER GLOBAL DU PROJET, PRÉSENTER MINIMALEMENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :  
- DÉLAI DE PRODUCTION DES DESSINS D'ATELIER (INCLURE EN PLUS UN DÉLAI DE 5 JOURS OUVRABLES POUR LES COMMENTAIRES DE L'INGÉNIEUR).  
- DÉLAI DE LIVRAISON DES ÉQUIPEMENTS.  
- MISE EN PLACE DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES (SYSTÈMES DE VENTILATION, CHAUDIÈRES, CHAUFFE-EAU, ETC.).  
- MISES EN MARCHÉ DES ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION.  
- MISES EN MARCHÉ DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES.

4.2 DANS L'ÉCHÉANCIER 3 SEMAINES, INCLURE TOUS LES TESTS ET ESSAIS, LA FORMATION DU PERSONNEL D'ENTRETIEN ET D'OPÉRATION, LE DÉTAIL DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET D'ÉQUILIBRAGE DES RÉSEAUX, LES FORMATIONS DU PERSONNEL D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN.

**5. DEMANDES DE CHANGEMENT**

5.1 EN COURS DE RÉALISATION DE CONTRAT, L'ENTREPRENEUR PEUT FAIRE DES DEMANDES DE CHANGEMENT POUR FAIRE SUITE AUX DIRECTIVES DE CHANTIER QUI PEUVENT ÊTRE ÉMISES PAR LES PROFESSIONNELS.

5.2 LORSQU'UN ENTREPRENEUR PRÉSENTE UNE DEMANDE DE CHANGEMENT, CELLE-CI SERA ANALYSÉE PAR L'INGÉNIEUR ET NÉGOCIÉE S'IL Y A LIEU. DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ IL NE PEUT Y AVOIR D'ENTENTE, L'INGÉNIEUR SOUMETTRA AU PROPRIÉTAIRE LE PRIX QU'IL ESTIME ACCEPTABLE.

5.3 SI LE PROPRIÉTAIRE LE JUGE À PROPOS, UN ORDRE D'EXÉCUTION SERA ALORS ÉMIS ET L'ENTREPRENEUR SERA TENU D'EXÉCUTER SANS DÉLAI LES TRAVAUX PRÉVUS À L'AVIS DE CHANGEMENT POUR LE PRIX FIXÉ PAR L'INGÉNIEUR. IL SERA LOISIBLE PAR LA SUITE À L'ENTREPRENEUR DE SE PRÉVALOIR DE SES DROITS DE RÉCLAMATION SELON LES PROCÉDURES PRÉVUES AU CONTRAT.

5.4 AUCUN COÛT SUPPLÉMENTAIRE AU CONTRAT INITIAL NE SERA ACQUITTÉ SANS LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE CHANGEMENT SELON LES CONDITIONS CI-CONTRE.

5.5 CHAQUE DEMANDE DE CHANGEMENT DEVRA ÊTRE PRÉSENTÉE, POUR COMMENTAIRES DE L'INGÉNIEUR.

5.6 CHAQUE DEMANDE DE CHANGEMENT DOIT PRÉSENTER L'ENSEMBLE DES COÛTS (CRÉDITS ET SUPPLÉMENTS) ÉTANT LIÉS À CETTE DERNIÈRE.

5.7 LORSQUE LA NATURE DU CHANGEMENT PERMET D'EN FAIRE UNE ESTIMATION PAR PRIX UNITAIRE, SELON CE QUI EST PRÉSCRIT AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, CETTE MÉTHODE PRÉVAUT.

5.8 LES PRIX DES ÉQUIPEMENTS ET/OU ACCESSOIRES, REQUIS POUR LA RÉALISATION DES DEMANDES DE CHANGEMENTS, DEVRONT ÊTRE ÉTABLIS SELON LES PRIX DE CATALOGUE DES DISTRIBUTEURS ET ACTUALISÉS AVEC LES ESCOMPTES NORMALEMENT ATTRIBUÉS AUX ENTREPRENEURS. LES PRIX D'ÉQUIPEMENT ET/OU ACCESSOIRES ÉTABLIS PAR LES LOGICIELS OU LISTES DE PRIX TELS QUE « ALLPRISER », « POGGI », « MEANS » OU AUTRES COMPILATIONS ÉQUIVALENTES NE SERONT PAS ACCEPTÉS COMME BASE DE DISCUSSION.

5.9 À MOINS QUE LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ARCHITECTE ET/OU DU MAÎTRE D'ŒUVRE S'APPLIQUENT DANS LE PRÉSENT CONTRAT, LES TAUX HORAIRES DE LA MAIN-D'ŒUVRE SERONT DÉTERMINÉS SELON LE TABLEAU DE L'ACQ AVEC UNE MAJORATION MAXIMALE DE 10 %.

5.10 LA QUANTITÉ D'HEURES DEMANDÉES POUR RÉALISER LA DIRECTIVE DEVRA TENIR COMPTE DES CONDITIONS DE PRÉSENCE SUPPLÉMENTAIRE REQUISE AU CHANTIER, SELON QUE L'ENTREPRENEUR EST SUR PLACE OU NON AU MOMENT DE CES CHANGEMENTS.

5.11 LORS DE LA PRÉSENTATION DU PRIX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PRODUIRE UNE ESTIMATION DÉTAILLÉE POUR CHAQUE ARTICLE DE LA DIRECTIVE DE CHANTIER ÉMISE PAR L'INGÉNIEUR. IL INDIQUERA CLAIREMENT LE NOMBRE D'HEURES, LES QUANTITÉS ET PRIX UNITAIRES DES MATÉRIAUX. LES MAJORATIONS PERMISES CI-DESSUS SERONT COMPLÉES À LA FIN, SUR LES TOTAUX.

5.12 LES ESTIMATIONS DES SOUS-TRAITANTS DE L'ENTREPRENEUR SERONT JOINTES À CELLES DE L'ENTREPRENEUR ET SERONT ÉGALEMENT DÉTAILLÉES COMME PRÉSCRIT CI-DESSUS. AUCUNE ADMINISTRATION-PROFIT DU SOUS-TRAITANT DE L'ENTREPRENEUR NE SERA CONSIDÉRÉE.

**6. GARANTIE**

6.1 GARANTIR LE BON FONCTIONNEMENT DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS, DE TOUT L'OUVRAGE ET DE TOUTE INSTALLATION SE RAPPORTANT AU CONTRAT, ET REMPLACER IMMÉDIATEMENT SANS FRAIS TOUTE PARTIE QUI SERA TROUVÉE DÉFECTUEUSE DANS LA PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS SUIVANT LA RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX. CETTE GARANTIE EST SUPPLÉMENTAIRE À CELLE PRÉVUE À L'ARTICLE 2120 DU CODE CIVIL, LAQUELLE DÉBUTE LORS DE LA RÉCEPTION PROVISOIRE ET COUVRE LES FRAIS DE PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE NÉCESSAIRES POUR REMETTRE EN ORDRE LES ÉQUIPEMENTS ET/OU APPAREILS DÉFECTUEUX.

6.2 L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR LES GARANTIES ADEQUATES AUPRÈS DE SES FOURNISSEURS D'ÉQUIPEMENT EN CONSIDÉRANT QUE LES ÉQUIPEMENTS DOIVENT ÊTRE MIS EN MARCHÉ AVANT LA RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX POUR COMPLÉTER LES ACTIVITÉS DE MISE EN SERVICE (PAR EXEMPLE L'ÉQUILIBRAGE DES RÉSEAUX ET LES TESTS DE SÉQUENCES DE CONTRÔLE) ET LA CORRECTION DES DÉFICIENCES, MAIS QUE LA PÉRIODE DE GARANTIE D'UN AN NE SERA EN VIGUEUR QU'À LA RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX.

6.3 LA GARANTIE COMPRENDRA LA MAIN-D'ŒUVRE, LE DÉPLACEMENT, LE TRANSPORT ET AUTRES FRAIS NÉCESSAIRES À LA VÉRIFICATION EN CAS DE TROUBLES ET LES RÉPARATIONS, S'IL Y A LIEU, AU CHANTIER ET À L'USINE.

6.4 L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DES CONSÉQUENCES QUI DÉCOULERONT DES OUVRAGES DÉFECTUEUX ET QUI, D'APRÈS L'INGÉNIEUR, PROVIENDRAIENT DE MATÉRIAUX DÉFECTUEUX OU D'INSTALLATION DÉFICIENTE. CES OUVRAGES SERONT RÉPARÉS ET LES MATÉRIAUX DÉFECTUEUX SERONT REMPLACÉS. LORSQUE CES DÉFECTUOSITÉS APPARAÎTTRONT, L'ENTREPRENEUR REMETTRA IMMÉDIATEMENT À NEUF TOUTES LES PARTIES DÉTÉRIORÉES.

**7. PORTÉE DES DOCUMENTS**

7.1 L'ENTREPRENEUR RECONNAÎT QU'IL COMPREND LA PORTÉE DE TOUTES LES CLAUSES DU PRÉSENT DOCUMENT ET QU'IL A REÇU À SA DEMANDE DES EXPLICATIONS ADEQUATES SUR CELLES-CI AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT. IL RECONNAÎT DE PLUS, CONNAÎTRE L'ENSEMBLE DES CLAUSES DES DOCUMENTS AUXQUELS RÉFÈRE LE PRÉSENT CONTRAT.

**8. ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX**

8.1 TOUS LES PRODUITS FOURNIS ET INSTALLÉS DOIVENT ÊTRE HOMOLOGUÉS ET APPROUVÉS POUR UNE UTILISATION AU CANADA.

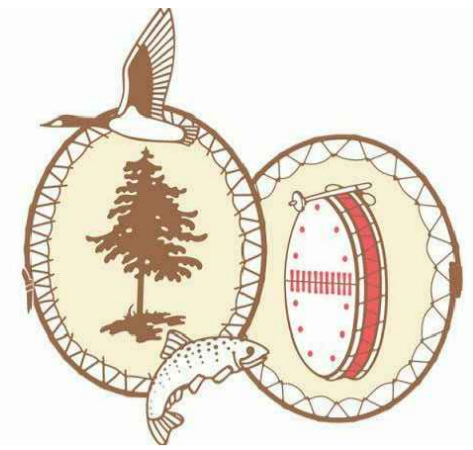
8.2 TOUS LES MATÉRIAUX UTILISÉS DOIVENT ÊTRE PROPRES, NEUFS ET DE PREMIÈRE QUALITÉ.

8.3 POURVU QUE CELA SOIT POSSIBLE, TOUS LES MATÉRIAUX UTILISÉS DOIVENT PROVENIR DES MANUFACTURIERS DU QUÉBEC.

8.4 DURANT LE CHANTIER, TOUS LES ÉQUIPEMENTS DEVRONT ÊTRE PROTÉGÉS ADEQUATEMENT DE TOUT DOMMAGE, SALISSAGE OU DE LA POUSSIÈRE.

8.5 TOUS LES ÉQUIPEMENTS DEVRONT ÊTRE ADEQUATEMENT PROTÉGÉS LORS DES PROCESSUS DE LEVAGE OU DE DÉPLACEMENT. LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER DEVRONT ÊTRE SUIVIES INTÉGRALEMENT ET TOUT DOMMAGE SUR LES ÉQUIPEMENTS DEVRA ÊTRE CORRIGÉ DE FAÇON À RETROUVER L'INTÉGRITÉ TECHNIQUE, FONCTIONNELLE ET ESTHÉTIQUE DES ÉQUIPEMENTS D'ORIGINES.

8.6 TOUS LES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES REQUIS POUR FAIRE LE LEVAGE DES APPAREILS, DES ÉQUIPEMENTS ET TOUTES AUTRES COMPOSANTES QUI DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS PAR LE PRÉSENT ENTREPRENEUR DEVRONT ÊTRE AUX FRAIS DU PRÉSENT ENTREPRENEUR SAUF SI INDIQUÉ AUTREMENT AUX PLANS.

**CONSEILLERS PROFESSIONNELS :****Architecture :**

**stgm**

468, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

**Structure / Civil :**

**Ashini**  
CONSULTANTS

563, des Ardennes, Châteauguay, Q7J 1S8  
1, Mishelou, Dorval, QC H9B  
1020, Saint-Jacques, Saint-Jacques, Q9V 0V0  
418-437-2365

**Mécanique / Électrique :**

**ambioner**

Génie mécanique et électrique du bâtiment  
Efficacité énergétique

2960, Boulevard Ste-Anne, Québec, G1E 3J3  
418.987.9391 | info@ambioner.com

**Plan clé :****Notes générales :**

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place, toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux et d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.

L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.

Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.

Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "EMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

**RÉVISIONS**

No	Date	Description	Par
0	19/04/29	POUR SOUMISSION	ANIRP

**Scéau :****Projet :**

**UNITÉS D'HABITATION  
GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE  
ET SERVICE DE POLICE EYOU EENOU**

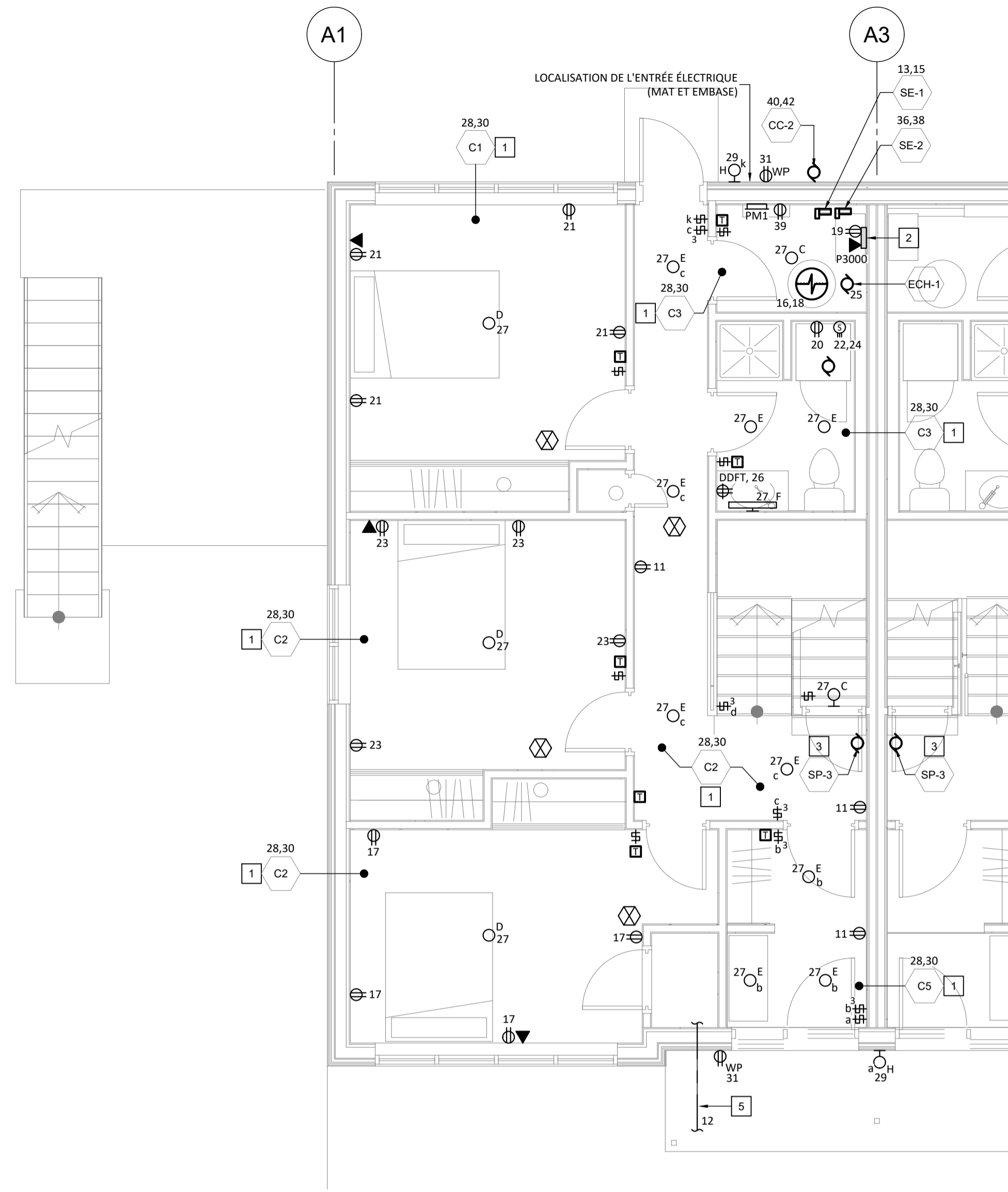
**Titre du dessin :**

**MISSISSINI  
DEVIS  
CLAUSES GÉNÉRALES**

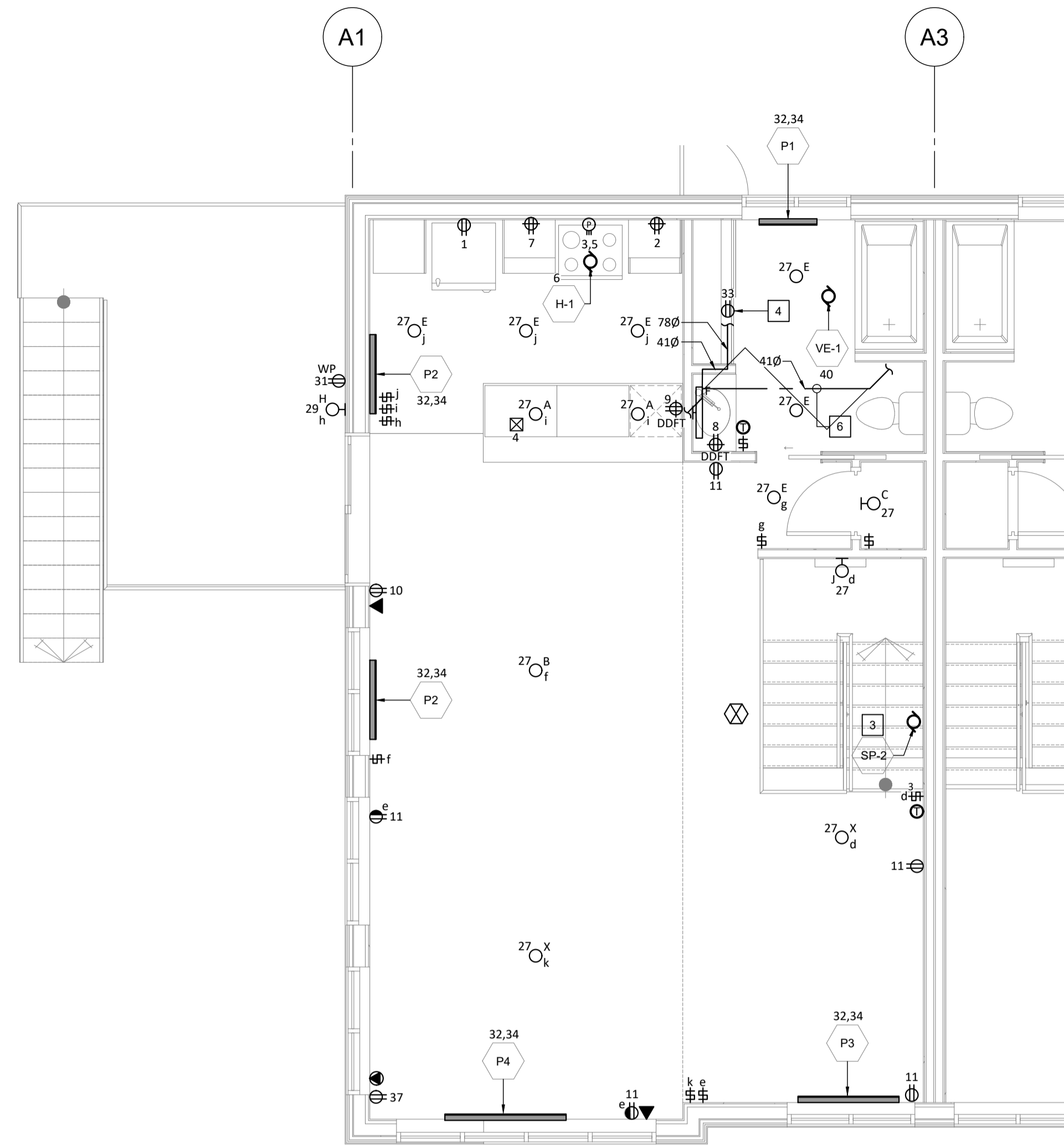
Conçu par :		Dessiné par :			
-		-			
Approuvé par :		Nom du fichier .dwg :		Echelle :	
-		11CL007-D79_MISSISSINI.DWG		AUCUNE	
Date :	Numéro de projet :	Feuille :	Nombre :		
19/03/08	11CL007-D79	CG-01			

9.	<b>DESSINS D'ATELIER</b>	11.2	AVISER LES AUTRES ENTREPRENEURS AU SUJET DES OUVERTURES, ANCRAGES, SUPPORTS ET AUTRES DISPOSITIONS REQUISES POUR L'INSTALLATION DES OUVRAGES MENTIONNÉS ET INFORMATIONS REQUISES À TEMPS POUR NE PAS RETARDER L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.	16.2	SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES PORTES D'ACCÈS DANS LES CLOISONS OU PLAFOND SERONT DE MARQUE GÉNÉRIQUE DE MODÈLE AND-01P AVEC CADRE DISSIMULÉ OU DE SÉRIE PFN LORSQU'UN NIVEAU DE RÉSISTANCE AU FEU EST EXIGÉ ELLES SERONT DE DIMENSIONS 300 MM X 300 MM (24"X12") OU DE 600 MM X 450 MM (24"X18") LÀ OÙ IL EST REQUIS À UNE PERSONNE D'ENTRER.	22.	<b>PLANS « TELS QU'ANNOTÉS PAR L'ENTREPRENEUR »</b>
9.1	AUSSITÔT LA SIGNATURE DE SON CONTRAT, AVANT DE COMMANDER SES MATÉRIAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT DEMANDER LA LISTE DES DESSINS REQUIS À L'INGÉNIEUR ET SOUMETTRE À CELUI-CI, POUR EXAMEN, LA COPIE DES DESSINS D'ATELIER DÉTAILLÉS DE CHAQUE PIÈCE D'ÉQUIPEMENT À FOURNIR, AVEC TOUTES LES CARACTÉRISTIQUES MENTIONNÉES AUX PLANS ET DEVIS ET CELLES REQUISES POUR UNE ANALYSE COMPLÈTE DES ÉQUIPEMENTS.	11.3	RIEN DE CE QUI PRÉCÈDE NE DÉGAÛGE L'ENTREPRENEUR DE SA RESPONSABILITÉ D'EXÉCUTER À SES FRAIS TOUTE OUVERTURE, POSE D'ANCRAGE, ETC., QUI POURRAIT ÊTRE REQUIS PAR LA SUITE.	16.3	LES TRAPPES D'ACCÈS AURONT LA MÊME RÉSISTANCE AU FEU QUE LE MUR OU LE PLAFOND OÙ ELLES SERONT INSTALLÉES.	22.1	INDIQUER SUR UNE (1) COPIE, AVEC NOTES EN ROUGE, TOUTS LES CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PLANS ET DEVIS. LES PLANS LES PLUS RÉCENTS DISPONIBLES DOIVENT ÊTRE UTILISÉS. REMETTRE À L'INGÉNIEUR LA COPIE SIGNÉE ET ESTAMPÉE PAR L'ENTREPRENEUR AVEC LA DATE, À LA FIN DES TRAVAUX, ET CE, EN VERSION ÉLECTRONIQUE. UNE VERSION PAPIER DE VRA ÊTRE SOUMISE AU PROPRIÉTAIRE. LA VERSION REMISE DOIT ÊTRE FAITE PROPREMENT, DE FAÇON PROFESSIONNELLE ET TOUT DOCUMENT JUGÉ NON ACCEPTABLE SERA REFUSÉ.
9.2	TOUT RETARD À PRODUIRE LES DESSINS D'ATELIER POUVANT ENTRAÎNER DES COÛTS DE RETARD DE CHANTIER OU AUTRES CONSÉQUENCES SERA ASSUMÉ PAR LE PRÉSENT ENTREPRENEUR.	12.	<b>LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS ET OBSTACLES</b>	16.4	L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉPARER ET FOURNIR UN PLAN ILLUSTRANT LA LOCALISATION DES PORTES D'ACCÈS PRÉALABLEMENT À LEUR INSTALLATION POUR APPROBATION PAR L'INGÉNIEUR ET L'ARCHITECTE.	22.2	JOINDRE LES PLANS « TELS QU'ANNOTÉS PAR L'ENTREPRENEUR » AVEC LES MANUELS DE FIN DE TRAVAUX À SOUMETTRE AU PROPRIÉTAIRE. UNE COPIE NUMÉRISÉE DOIT AUSSI ÊTRE SOUMISE EN VERSION ÉLECTRONIQUE OU PAR CLÉ USB. TOUT ENVOI DE COPIE PAPIER SERA REFUSÉ ET NE SERA PAS ANALYSÉ PAR L'INGÉNIEUR.
9.3	LES COPIES ÉLECTRONIQUES ORIGINALES DOIVENT ÊTRE TRANSMISES, LES SCANS DE TÉLÉCOPIEUR NE SONT PAS ACCEPTÉS.	12.1	LES PLANS, DESSINS, ESQUISSES ET DEVIS INDIQUENT LA LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA TUYAUTERIE, DES CONDUITS, ÉQUIPEMENTS, ETC. L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER SES TRAVAUX AVEC LES AUTRES INTERVENANTS DE FAÇON À NE PAS NUIRE AUX DIVERS CORPS DE MÉTIER, ET CONSIDÉRER LES OBSTACLES POSSIBLES EN ARCHITECTURE ET EN STRUCTURE. L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER QUE CES ENDROITS DE PASSAGE SONT LIBRES DE TOUT OBSTACLE AVANT DE FAIRE L'INSTALLATION. L'ENTREPRENEUR NE DOIT PRENDRE AUCUNE MESURE À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS, ESQUISSES, CROQUIS, DEVIS COMME ÉTANT EXACTE.	17.	<b>IDENTIFICATION</b>	23.	<b>SÉANCES D'INFORMATION</b>
9.4	L'INGÉNIEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER UN DESSIN D'ATELIER S'IL N'EST PAS CLAIR ET LISIBLE.	12.2	SEULES LES DIMENSIONS COTÉES DONNÉES AUX PLANS AURONT PRÉSENCE LORS DE L'INSTALLATION DES TRAVAUX DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ.	17.1	L'IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS ET RÉSEAUX DOIT ÊTRE CONFORME AUX PRÉSCRIPTIONS DU PROPRIÉTAIRE (VOIR DOCUMENT JOINT EN ANNEXE).	23.1	LE PRÉSENT ENTREPRENEUR EST TENU DE FOURNIR AU PROPRIÉTAIRE UNE SÉANCE D'INFORMATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES ET ÉQUIPEMENTS OÙ IL A INSTALLÉS.
9.5	<b>CHAQUE DESSIN D'ATELIER DOIT ÊTRE DANS UN FICHIER PDF UNIQUE.</b> LES DESSINS DES DIFFÉRENTS ÉQUIPEMENTS NE PEUVENT PAS ÊTRE REGROUPEÉS DANS UN FICHIER COMMUN.	13.	<b>OUVERTURES ET PERCEMENTS</b>	17.2	FOURNIR AU PROPRIÉTAIRE POUR APPROBATION AVANT RÉALISATION UNE LISTE DES ÉQUIPEMENTS DE MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ AFIN QUE LE PROPRIÉTAIRE PUISSE ATTRIBUER UN NUMÉRO D'ÉQUIPEMENT ET LE RETOURNER LORS DE LA FABRICATION DES PLAQUETTES ET AUTOCOLLANTS D'IDENTIFICATION. LE TABLEAU DES CORRESPONDANCES DEVRA ÊTRE AJOUTÉ LORS DE L'ÉMISSION DES DESSINS FINAUX (AVEC LES PLANS « TELS QU'ANNOTÉS PAR L'ENTREPRENEUR », COORDINATION À PRÉVOIR ENTRE LES DIVERS ENTREPRENEURS D'ÉLECTRICITÉ ET MÉCANIQUE.	23.2	LA SÉANCE SERA EFFECTUÉE PAR UN INSTRUCTEUR QUALIFIÉ ET COMPÉTENT. CELLE-CI PORTERA EN OUTRE SUR LE FONCTIONNEMENT, LA LOCALISATION, L'ACCÈS, LA DOCUMENTATION, LA COMMANDE, LE RÉGLAGE, LE DIAGNOSTIC DE PROBLÈMES ET L'ENTRETIEN DES PRÉSENTES INSTALLATIONS.
9.6	LE TITRE DU FICHIER PDF DOIT CONTENIR LE NUMÉRO DU DESSIN SELON LA LISTE DES DESSINS D'ATELIER ET UN NOM ÉVOQUANT LE NOM DU DESSIN SELON LA LISTE DES DESSINS D'ATELIER.	13.1	À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE AUX PLANS ET DEVIS DE CHAQUE DISCIPLINE : - TOUTS LES PERCEMENTS ET OUVERTURES DANS LES TOITS, LES MURS DE FONDATIONS ET LES MURS EXTÉRIEURS, AINSI QUE TOUTS LES PERCEMENTS ET OUVERTURES SUPÉRIEURS À 150 MM SERONT EXÉCUTÉS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. - TOUTS LES PERCEMENTS ET OUVERTURES DE 150 MM ET MOINS SERONT EXÉCUTÉS PAR LE PRÉSENT ENTREPRENEUR.	18.	<b>PROTECTION ET NETTOYAGE</b>	23.3	À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, LA SÉANCE SERA D'UNE DURÉE MINIMALE DE 2 HEURES.
9.7	POUR TOUTS LES ÉQUIPEMENTS QUI ONT UN MANUEL D'INSTALLATION ET/OU UN MANUEL D'OPÉRATION ET ENTRETIEN, CES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS SUR LA PLATE-FORME D'ÉCHANGE DE LA DOCUMENTATION EN MÊME TEMPS QUE LE DESSIN D'ATELIER AU BON ENDROIT DANS L'ARBORESCENCE SELON LES INSTRUCTIONS DE L'INGÉNIEUR.	13.2	CHAQUE ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE D'INDIQUER LES EMPLACEMENTS ET LES DIMENSIONS DES OUVERTURES DONT IL A BESOIN À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.	18.1	L'ENTREPRENEUR DEVRA MAINTENIR LE CHANTIER DANS UN ÉTAT SÉCURITAIRE ET BIEN ENTRETENU.	23.4	LA SÉANCE D'INFORMATION DOIT ÊTRE TENUE AVANT LA RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX.
9.8	SUR CHAQUE DESSIN, IDENTIFIER CLAIEMENT LE MODÈLE ET/OU LE TYPE APPLICABLE AU PROJET SELON L'IDENTIFICATION AUX PLANS.	13.3	L'ENTREPRENEUR DEVRA REMPLIR TOUTS LES VIDES AUTOUR DES TUYAUX ET INSTALLER DES MANCHONS ET GARNITURES D'ÉTANCHÉITÉ PRÉFABRIQUÉES LORSQUE LES MANCHONS PASSENT DANS LES MURS DE FONDATION, MURS EXTÉRIEURS ET PLANCHERS SITUÉS SOUS LE NIVEAU DU SOL. LES PRODUITS ACCEPTABLES SERONT DE TYPE "LINK SEAL" AVEC MANCHON.	18.2	DURANT LE CHANTIER, TOUTS LES ÉQUIPEMENTS DEVRONT ÊTRE PROTÉGÉS ADÉQUATEMENT DE TOUT DOMMAGE, SALISSAGE OU DE LA POUSSIÈRE.	23.5	LORS DE LA SÉANCE D'INFORMATION, L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE SIGNER UNE LISTE DE PRÉSENCE PAR LES PARTICIPANTS, ELLE DEVRA FAIRE PARTIE DE LA DOCUMENTATION DE FIN DE PROJET.
9.9	LA DOCUMENTATION FOURNIE DOIT ÊTRE EN FRANÇAIS.	13.4	TOUTS LES TUYAUX ET CONDUITS TRAVERSANT LES DALLES AVEC MEMBRANE HYDROFUGUE DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS DE FAÇON À ASSURER L'ÉTANCHÉITÉ À L'EAU DE CES PLANCHERS.	18.3	TOUTS LES DÉBRIS ET REBUTS PROVENANT DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE DISPOSÉS HORS DES LIEUX DANS DES CONTENANTS APPROPRIÉS À UN SITE APPROPRIÉ APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.	23.6	LA DOCUMENTATION DE FIN DE PROJET DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE AU CLIENT LORS DE LA SÉANCE D'INFORMATION.
9.10	TOUTES LES ANNOTATIONS DEVRONT ÊTRE ÉCRITES EN FRANÇAIS.	13.5	TOUTE TUYAUTERIE TRAVERSANT UN TOIT DOIT ÊTRE MUNIE D'UN CONTRE-SOLIN FOURNI ET INSTALLÉ PAR L'ENTREPRENEUR. LES SOLINS ET CAISSONS ENTOURANT LES TUYAUX ET CONDUITS FONT PARTIE DES TRAVAUX.	18.4	À LA FIN DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROCÉDER À UN NETTOYAGE COMPLET DE SES OUVRAGES ET DES LIEUX OÙ LES TRAVAUX ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS.	24.	<b>DOCUMENTATION DE FIN DE PROJET</b>
9.11	L'ENTREPRENEUR N'EST PAS DÉGAÛGÉ DE SA RESPONSABILITÉ POUR LES ERREURS ET/OU OMISSIONS DANS LA DOCUMENTATION SOUMISE, MÊME SI L'INGÉNIEUR A VÉRIFIÉ CETTE DOCUMENTATION. L'ENTREPRENEUR SERA TENU RESPONSABLE DE FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER COMPLETS INCLUANT L'INDICATION DE TOUTES LES OPTIONS ET CARACTÉRISTIQUES REQUISES AUX PLANS ET DEVIS. TOUTE OMISSION À CET EFFET ET SES CONSÉQUENCES SERONT ASSUMÉES PAR L'ENTREPRENEUR.	13.6	À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES AUX PLANS ET DEVIS DU PRÉSENT ENTREPRENEUR, TOUTES LES RAINURES ET TRANCHEES À FAIRE DANS LES MURS, PLANCHERS ET PLAFONDS DES BÂTIMENTS EXISTANTS SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ D'UNE AUTRE DIVISION.	18.5	CHAQUE ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS SONT TENUS DE PROTÉGER LEURS ÉQUIPEMENTS DES BRIS OU SALETÉS CAUSÉES PAR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (MÊME CEUX DES AUTRES CORPS DE MÉTIER). LE NETTOYAGE (OU REMPLACEMENT SI NÉCESSAIRE) D'ÉQUIPEMENTS SERA À LA CHARGE DU PRÉSENT ENTREPRENEUR.	24.1	LA DOCUMENTATION COMPLÈTE DE FIN DE PROJET DEVRA ÊTRE MONTÉE TOUT AU LONG DU PROJET SUR LA PLATE-FORME D'ÉCHANGE DE LA DOCUMENTATION.
10.	<b>SUBSTITUTION AUX PRODUITS SPÉCIFIÉS OU MENTIONNÉS EN ÉQUIVALENCE</b>	14.	<b>DISPOSITIFS COUPE-FEU</b>	19.	<b>MISE EN MARCHÉ DES ÉQUIPEMENTS</b>	24.2	LES DOCUMENTS FINAUX DOIVENT Y ÊTRE DÉPOSÉS AU FUR ET À MESURE DE LEUR DISPONIBILITÉ.
10.1	LES PLANS ET DEVIS FONT MENTION DU NOM D'UN MANUFACTURIER ET D'UN NUMÉRO DE MODÈLE CORRESPONDANTS AU PRODUIT SPÉCIFIÉ. LE SOUMISSIONNAIRE EST TENU DE DÉPOSER SA SOUMISSION AVEC L'ÉQUIPEMENT SPÉCIFIÉ AUX PLANS ET DEVIS AVEC UNE MARQUE ET UN NUMÉRO DE MODÈLE. SI LE SOUMISSIONNAIRE DÉSIRE PRÉSENTER DES ALTERNATIVES, IL DEVRA JOINDRE À SA SOUMISSION LA LISTE DES PRODUITS EN INDIQUANT LA MARQUE, LE NUMÉRO DE MODÈLE ET LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES POUR CHAQUE PRODUIT, AINSI QUE LE MONTANT DU PLEIN CRÉDIT. TOUT ÉQUIVALENT PRÉSENTÉ APRÈS L'ENTRÉE DES SOUMISSIONS SERA REJETÉ. LE CONSULTANT ANALYSERA LES PRODUITS ALTERNATIFS ET LE CRÉDIT ET POURRA LES ACCEPTER OU LE REFUSER. LA DÉCISION DU CONSULTANT SERA FINALE ET TOUTE RÉCLAMATION ULTÉRIÈRE NE POURRA ÊTRE CONSIDÉRÉE.	14.1	DANS LES MURS OU PLANCHERS POUR LESQUELS UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU EST EXIGÉ, L'ESPACE LIBRE AUTOUR DES ÉLÉMENTS PASSANT AU TRAVERS DE CES OUVERTURES DOIT ÊTRE OBTURÉ PAR DES MATÉRIAUX PARE-FEU QUI DOIVENT RESTER EN PLACE ET EMPÊCHER LE PASSAGE DES FLAMMES ET DES FUMÉES LORSQU'ILS SONT SOUMIS À UNE EXPOSITION AU FEU, SELON LA DESCRIPTION DANS LA NORME DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC.	19.1	LES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS INSTALLÉS (CLIMATISEUR) DOIVENT ÊTRE MIS EN MARCHÉ PAR LE MANUFACTURIER QUI LE FOURNI ET PAR SON REPRÉSENTANT AUTORISÉ ET QUALIFIÉ.	24.3	LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES DOIVENT ÊTRE MONTÉS AVEC DES SIGNETS AFIN D'ACCÉDER RAPIDEMENT À TOUTS LES ITEMS DANS LES PDF.
10.2	LE PRIX DE LA SOUMISSION SERA ÉTABLI EXCLUSIVEMENT EN FONCTION DES PRODUITS SPÉCIFIÉS OU DES ÉQUIVALENCES MENTIONNÉES AUX PLANS ET DEVIS.	14.2	CES MATÉRIAUX PARE-FEU DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS SELON DES MONTAGES HOMOLOGUÉS PAR ULC ET IDENTIFIÉS PAR DES SP (NUMÉRO) « SERVICE PENETRATION ASSEMBLES », FOURNI À L'INGÉNIEUR LES BULLETINS TECHNIQUES CORRESPONDANT AUX DISPOSITIFS PARE-FEU À UTILISER AVEC LE LISTAGE ULC ET LE NUMÉRO « SP » CORRESPONDANT AU MONTAGE QUI DEVRA ÊTRE RÉALISÉ SUR LE CHANTIER.	19.2	L'INGÉNIEUR ET L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIVENT ÊTRE AVISÉS 7 JOURS OUVRABLES AVANT LA TENUE DE LA MISE EN MARCHÉ D'UN ÉQUIPEMENT ET DONNER LEUR AUTORISATION POUR ALLER DE L'AVANT AVEC CELLE-CI.	24.4	VINGT-CINQ (25) JOURS OUVRABLES AVANT LA DATE PRÉVUE DE RÉCEPTION AVEC RÉSERVE. LA DOCUMENTATION DE FIN DE CHANTIER DOIT TOUTE ÊTRE CLASSÉE ADÉQUATEMENT SUR LA PLATE-FORME D'ÉCHANGE DE LA DOCUMENTATION À CETTE DATE. TOUTS LES DOCUMENTS QUI NE SONT PAS DISPONIBLES ET QUI Y SERONT CLASSÉS ULTÉRIEUREMENT, DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS PAR UN FICHIER .TXT VIDE DU NOM DU DOCUMENT QUI LE SUBSTITUERA QUAND IL SERA DISPONIBLE. LA DOCUMENTATION EST ALORS SOUMISE À L'INGÉNIEUR POUR APPROBATION.
10.3	SI UN ENTREPRENEUR SOUHAITE UTILISER UN PRODUIT QUI N'EST PAS LE PRODUIT SPÉCIFIÉ ET QUI NE FAIT PAS PARTIE DE LA LISTE DES PRODUITS ÉQUIVALENTS ACCEPTÉS, IL DOIT FAIRE UNE DEMANDE DE SUBSTITUTION À L'INGÉNIEUR.	14.1.1	TOUT DISPOSITIF COUPE-FEU DEVRA RESPECTER LES CONDITIONS DES CLOISONS OU SURFACES DONT ILS SONT EMPLOYÉS.	19.3	L'ENTREPRENEUR QUI A INSTALLÉ L'ÉQUIPEMENT DOIT ÊTRE PRÉSENT LORS DE LA MISE EN MARCHÉ. IL DOIT AUSSI S'ASSURER DE CONVOQUER LES AUTRES ENTREPRENEURS QUI ONT FAIT DES RACCORDEMENTS SUR CET ÉQUIPEMENT (RÉGULATION, ÉLECTRICITÉ, PLOMBERIE), CES DERNIERS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTS POUR LA MISE EN MARCHÉ.	24.5	CETTE APPROBATION EST PRÉALABLE À LA RÉCEPTION AVEC RÉSERVE.
10.4	À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE SUR LES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES DU PROPRIÉTAIRE, LES DEMANDES DE SUBSTITUTION NE POURRONT ÊTRE DÉPOSÉES QU'UNE FOIS LE CONTRAT OCTROYÉ. UNE DEMANDE DE SUBSTITUTION SOUMISE À L'INGÉNIEUR PAR L'ENTREPRENEUR SERA ÉTUDIÉE SEULEMENT SI UN CRÉDIT EST PRÉSENTÉ AU MOMENT DE SOUMETTRE LES DESSINS D'ATELIER.	14.2	CES MATÉRIAUX PARE-FEU DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS SELON DES MONTAGES HOMOLOGUÉS PAR ULC ET IDENTIFIÉS PAR DES SP (NUMÉRO) « SERVICE PENETRATION ASSEMBLES », FOURNI À L'INGÉNIEUR LES BULLETINS TECHNIQUES CORRESPONDANT AUX DISPOSITIFS PARE-FEU À UTILISER AVEC LE LISTAGE ULC ET LE NUMÉRO « SP » CORRESPONDANT AU MONTAGE QUI DEVRA ÊTRE RÉALISÉ SUR LE CHANTIER.	19.4	L'ENTREPRENEUR EN BALANCEMENT DOIT ÊTRE PRÉSENT SI SA PRÉSENCE EST REQUISE PAR LE MANUFACTURIER.	24.6	LORSQUE CETTE APPROBATION A ÉTÉ DONNÉE, L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉPARER UNE VERSION PAPIER DE LA DOCUMENTATION ET LA REMETTRE AU CLIENT QUAND TOUTS LES DOCUMENTS Y SERONT INTÉGRÉS.
10.5	SI LE SOUMISSIONNAIRE CHOISIT D'ÉLABORER SA PROPOSITION AVEC DES SUBSTITUTIONS QUI NE SONT PAS DÉCRITES SUR LES PLANS ET DEVIS, IL DEVRA FOURNIR LES DOCUMENTS REQUIS AINSI QUE LES CALCULS EN ANNEXE (ÉCLAIRAGE, PHOTOMÉTRIE, VENTILATEUR, COURBE DE VENTILATEUR, ETC.). DE PLUS, LE SOUMISSIONNAIRE DEVRA ASSUMER LE RISQUE DE VOIR SA PROPOSITION REFUSÉE ET IL DEVRA FOURNIR LES ÉQUIPEMENTS TELS QUE SPÉCIFIÉS, LE CAS ÉCHÉANT.	14.2.1	POUR LES TRANSPERCEMENTS D'UNE CLOISON COUPE-FEU, PRÉVOIR UN SYSTÈME COUPE-FEU POSSÉDANT LA COTE F SELON ULC OU CUL INDIQUÉE CI-DESSOUS :	19.5	UN RAPPORT DE MISE EN MARCHÉ DOIT ÊTRE PRODUIT À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET L'INGÉNIEUR DANS LES 5 JOURS OUVRABLES SUIVANT LA TENUE DE LA MISE EN MARCHÉ. CES RAPPORTS FERONT PARTIE DE LA DOCUMENTATION DE FIN DE PROJET.	24.7	LA VERSION PAPIER DOIT ÊTRE CLASSÉE EXACTEMENT COMME LA VERSION ÉLECTRONIQUE (LES DOSSIERS PRINCIPAUX ÉTANT DES CARTABLES ET LES SOUS-DOSSIERS ÉTANT DES ONGLETS).
10.6	UNE SEULE DEMANDE DE SUBSTITUTION PEUT ÊTRE DÉPOSÉE POUR UN PRODUIT, AUCUNE AUTRE PROPOSITION NE POURRA ÊTRE SOUMISE PAR L'ENTREPRENEUR SUITE À UN REFUS.		INDICE DE RÉSISTANCE AU FEU DE LA CLOISON			24.8	LA DOCUMENTATION COMPLÈTE CLASSÉE ADÉQUATEMENT EST PRÉALABLE À LA RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX.
10.7	L'INGÉNIEUR SERA SEUL JUGE POUR ACCEPTER OU REFUSER LES SUBSTITUTIONS PROPOSÉES. LES PRINCIPAUX CRITÈRES D'ACCEPTATION SONT LES SUIVANTS : CRÉDIT SOUMIS, CAPACITÉ, RENDEMENT, CONSTRUCTION, ACOUSTIQUE, DIMENSIONS, PRODUITS QUÉBÉCOIS ET CANADIENS, DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DE RECHANGE, DÉLAIS DE LIVRAISON, ÉQUIPEMENT SEMBLABLE EN OPÉRATION DEPUIS UN CERTAIN TEMPS ET POUVANT SERVIR D'EXEMPLE, APPROBATION CSA, ACNOR, ULC OU AUTRES.		COTE F SELON ULC OU CUL REQUISE DE L'ÉLÉMENT COUPE-FEU			24.9	LA DOCUMENTATION DE FIN DE PROJET COMPREND TOUTE LA DOCUMENTATION QUI EST DEMANDÉE DANS L'UNE OU L'AUTRE DES SECTIONS DE DEVIS À RESPECTER. LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS SONT LES SUIVANTS :
10.8	DANS TOUTS LES CAS, L'ENTREPRENEUR DOIT TENIR COMPTE DANS L'ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX D'UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR TOUTE DEMANDE DE SUBSTITUTION.		30 MINUTES			24.9.1	UNE LISTE DES ENTREPRENEURS, SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS AVEC LES COORDONNÉES. - DESSINS D'ATELIER REVUS PAR LES PROFESSIONNELS. - FICHES TECHNIQUES. - MANUELS D'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS. - MANUELS D'OPÉRATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS. - INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN & LISTE DE PIÈCES. - RAPPORT DE CONFORMITÉ PARASISMIQUE. - RAPPORTS D'ÉQUILIBRAGES (BALANCEMENT). - RAPPORTS DE MISE EN MARCHÉ. - RAPPORTS DE TESTS. - RAPPORTS D'ESSAIS. - LISTE DE PIÈCES DE RECHANGE REMISES AU PROPRIÉTAIRE. - CERTIFICAT D'INSPECTION. - DOCUMENTS DE GARANTIES. - LISTES DE PRÉSENCE AUX FORMATIONS. - DOCUMENTATION DE FORMATION.
10.9	POUR TOUTE DEMANDE DE SUBSTITUTION, L'INGÉNIEUR SOUMETTRA AU CLIENT ET À L'ENTREPRENEUR LES HONORAIRES AU MIEUX DE SES CONNAISSANCES POUR LA MODIFICATION DES DOCUMENTS D'INGÉNIEURIE QU'ENGENDRERONT CES CHANGEMENTS ET CES FRAIS DEVRONT ÊTRE INCLUS AU CRÉDIT PROPOSÉ PAR L'ENTREPRENEUR.		45 MINUTES				
10.10	L'INGÉNIEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE FACTURER À L'ENTREPRENEUR DES FRAIS D'ANALYSE DE DEMANDE DE SUBSTITUTION À UN TAUX DE 115 \$/H. EN CAS DE REFUS DE L'INGÉNIEUR, L'ENTREPRENEUR SERA TENU DE FOURNIR LES MATÉRIAUX SPÉCIFIÉS SANS RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE, ET DEVRA ASSUMER LES FRAIS ENCOURUS. CECI PEUT ALLER JUSQU'À ASSUMER LE COÛT DE L'ANALYSE PAR L'INGÉNIEUR, DE CES DEMANDES DE SUBSTITUTION.		1 HEURE				
10.11	SI UNE MÉTHODE D'INSTALLATION, UNE PIÈCE D'ÉQUIPEMENT OU DES MATÉRIAUX AUTRES QUE CEUX SPÉCIFIÉS AUX PLANS ET DEVIS SONT AINSI ACCEPTÉS, L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE ET DEVRA, À SES FRAIS, DÉFRAYER LE COÛT DES MODIFICATIONS ET ADDITIONS D'ÉQUIPEMENTS OU MATÉRIAUX SUPPLÉMENTAIRES, ET CE, POUR TOUTS LES MÉTIERS AFIN QUE L'ON RETROUVE POUR CHACUN DEUX LES MÊMES FONCTIONS QU'AVEC LES ÉQUIPEMENTS ET/OU MATÉRIAUX SPÉCIFIÉS.		1,5 HEURE				
10.12	IL INCOMBE À L'ENTREPRENEUR DE FAIRE LA PRÉLÈVE À LA DEMANDE DE SUBSTITUTION SOUS FORME D'UN TABLEAU COMPARANT LES CARACTÉRISTIQUES DE LA MÉTHODE OU DU PRODUIT SPÉCIFIÉ ET DE LA SUGGESTION DE L'ENTREPRENEUR PRÉSENTÉE EN SUBSTITUTION.		2 HEURES				
11.	<b>RAPPORT AVEC LES AUTRES CORPS DE MÉTIER</b>		3 HEURES				
11.1	COOPÉRER, COORDONNER ET S'ENTENDRE AVEC LES AUTRES ENTREPRENEURS AYANT À EXÉCUTER LA CONSTRUCTION OU L'INSTALLATION DE MACHINERIE OU D'ÉQUIPEMENT QUI POURRAIT AFFECTER SON TRAVAIL. MODIFIER AU BESOIN LE TRAVAIL SUIVANT LES EXIGENCES DES AUTRES CORPS DE MÉTIERS.	15.	<b>PARASISMIQUE</b>	15.1	L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER QUE LES INSTALLATIONS QU'IL RÉALISE SONT CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION QUI S'APPLIQUE. LE BÂTIMENT EST CONSIDÉRÉ DE PROTECTION CIVILE. À CET EFFET, L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER QUE SES FIXATIONS SONT CONÇUES PAR UN INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ DANS LE DOMAINE PARASISMIQUE ET ACCRÉDITÉ OU RECONNU PAR UN ORDRE PROFESSIONNEL EN INGÉNIEURIE DANS LA PROVINCE DE RÉALISATION DES TRAVAUX. LES EXIGENCES DU PROJET DEVRONT ÊTRE DÉTERMINÉES PAR CE MÊME INGÉNIEUR.		
		15.2	APRÈS INSTALLATION DES FIXATIONS ET AVANT QUE LES ÉQUIPEMENTS NE SOIENT DISSIMULÉS, LE MÊME INGÉNIEUR AYANT CONÇU L'INSTALLATION PARASISMIQUE DOIT : - SE RENDRE AU CHANTIER, FAIRE L'INSPECTION DES FIXATIONS. - CONFIRMER PAR LA SUITE, SUR UN DOCUMENT PORTANT SON Sceau, LA CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION PARASISMIQUE.	15.2	LES MATÉRIAUX ET DISPOSITIFS COUPE-FEU DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS SELON DES MONTAGES HOMOLOGUÉS PAR « FM » ET IDENTIFIÉS PAR DES CN (CLASS NUMBER). L'ENTREPRENEUR DEVRA EXIGER DE SON FOURNISSEUR DE MATÉRIAUX PARE-FEU LES BULLETINS TECHNIQUES CORRESPONDANT AUX MATÉRIAUX PARE-FEU À UTILISER AVEC LE LISTAGE « FM » ET LE NUMÉRO « CN » CORRESPONDANT AU MONTAGE QUI DEVRA ÊTRE RÉALISÉ SUR LE CHANTIER.		
		15.3	LE CERTIFICAT D'INSPECTION DE L'INGÉNIEUR ATTESTANT LA CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION EN TERMES DE RESPECT DES NORMES PARASISMIQUES DOIT FAIRE PARTIE DE LA DOCUMENTATION DE FIN DE PROJET.	16.	<b>PORTES D'ACCÈS</b>		
		16.	<b>PORTES D'ACCÈS</b>	16.1	AFIN DE PERMETTRE L'ACCÈS DU MATÉRIEL ET DES ACCESSOIRES, OU L'INSPECTION DES INSTALLATIONS OU DES DISPOSITIFS DE COMMANDE, LES PORTES D'ACCÈS SERONT FOURNIES PAR LE PRÉSENT ENTREPRENEUR, MAIS INSTALLÉES PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.		
		16.2	SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES PORTES D'ACCÈS DANS LES CLOISONS OU PLAFOND SERONT DE MARQUE GÉNÉRIQUE DE MODÈLE AND-01P AVEC CADRE DISSIMULÉ OU DE SÉRIE PFN LORSQU'UN NIVEAU DE RÉSISTANCE AU FEU EST EXIGÉ ELLES SERONT DE DIMENSIONS 300 MM X 300 MM (24"X12") OU DE 600 MM X 450 MM (24"X18") LÀ OÙ IL EST REQUIS À UNE PERSONNE D'ENTRER.	16.2	LES TRAPPES D'ACCÈS AURONT LA MÊME RÉSISTANCE AU FEU QUE LE MUR OU LE PLAFOND OÙ ELLES SERONT INSTALLÉES.		
		16.3	LES TRAPPES D'ACCÈS AURONT LA MÊME RÉSISTANCE AU FEU QUE LE MUR OU LE PLAFOND OÙ ELLES SERONT INSTALLÉES.	16.3	LES TRAPPES D'ACCÈS AURONT LA MÊME RÉSISTANCE AU FEU QUE LE MUR OU LE PLAFOND OÙ ELLES SERONT INSTALLÉES.		
		16.4	L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉPARER ET FOURNIR UN PLAN ILLUSTRANT LA LOCALISATION DES PORTES D'ACCÈS PRÉALABLEMENT À LEUR INSTALLATION POUR APPROBATION PAR L'INGÉNIEUR ET L'ARCHITECTE.	16.4	L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉPARER ET FOURNIR UN PLAN ILLUSTRANT LA LOCALISATION DES PORTES D'ACCÈS PRÉALABLEMENT À LEUR INSTALLATION POUR APPROBATION PAR L'INGÉNIEUR ET L'ARCHITECTE.		
		17.	<b>IDENTIFICATION</b>	17.	<b>IDENTIFICATION</b>		
		17.1	L'IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS ET RÉSEAUX DOIT ÊTRE CONFORME AUX PRÉSCRIPTIONS DU PROPRIÉTAIRE (VOIR DOCUMENT JOINT EN ANNEXE).	17.1	L'IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS ET RÉSEAUX DOIT ÊTRE CONFORME AUX PRÉSCRIPTIONS DU PROPRIÉTAIRE (VOIR DOCUMENT JOINT EN ANNEXE).		
		17.2	FOURNIR AU PROPRIÉTAIRE POUR APPROBATION AVANT RÉALISATION UNE LISTE DES ÉQUIPEMENTS DE MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ AFIN QUE LE PROPRIÉTAIRE PUISSE ATTRIBUER UN NUMÉRO D'ÉQUIPEMENT ET LE RETOURNER LORS DE LA FABRICATION DES PLAQUETTES ET AUTOCOLLANTS D'IDENTIFICATION. LE TABLEAU DES CORRESPONDANCES DEVRA ÊTRE AJOUTÉ LORS DE L'ÉMISSION DES DESSINS FINAUX (AVEC LES PLANS « TELS QU'ANNOTÉS PAR L'ENTREPRENEUR », COORDINATION À PRÉVOIR ENTRE LES DIVERS ENTREPRENEURS D'ÉLECTRICITÉ ET MÉCANIQUE.	17.2	FOURNIR AU PROPRIÉTAIRE POUR APPROBATION AVANT RÉALISATION UNE LISTE DES ÉQUIPEMENTS DE MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ AFIN QUE LE PROPRIÉTAIRE PUISSE ATTRIBUER UN NUMÉRO D'ÉQUIPEMENT ET LE RETOURNER LORS DE LA FABRICATION DES PLAQUETTES ET AUTOCOLLANTS D'IDENTIFICATION. LE TABLEAU DES CORRESPONDANCES DEVRA ÊTRE AJOUTÉ LORS DE L'ÉMISSION DES DESSINS FINAUX (AVEC LES PLANS « TELS QU'ANNOTÉS PAR L'ENTREPRENEUR », COORDINATION À PRÉVOIR ENTRE LES DIVERS ENTREPRENEURS D'ÉLECTRICITÉ ET MÉCANIQUE.		
		18.	<b>PROTECTION ET NETTOYAGE</b>	18.	<b>PROTECTION ET NETTOYAGE</b>		
		18.1	L'ENTREPRENEUR DEVRA MAINTENIR LE CHANTIER DANS UN ÉTAT SÉCURITAIRE ET BIEN ENTRETENU.	18.1	L'ENTREPRENEUR DEVRA MAINTENIR LE CHANTIER DANS UN ÉTAT SÉCURITAIRE ET BIEN ENTRETENU.		
		18.2	DURANT LE CHANTIER, TOUTS LES ÉQUIPEMENTS DEVRONT ÊTRE PROTÉGÉS ADÉQUATEMENT DE TOUT DOMMAGE, SALISSAGE OU DE LA POUSSIÈRE.	18.2	DURANT LE CHANTIER, TOUTS LES ÉQUIPEMENTS DEVRONT ÊTRE PROTÉGÉS ADÉQUATEMENT DE TOUT DOMMAGE, SALISSAGE OU DE LA POUSSIÈRE.		
		18.3	TOUTS LES DÉBRIS ET REBUTS PROVENANT DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE DISPOSÉS HORS DES LIEUX DANS DES CONTENANTS APPROPRIÉS À UN SITE APPROPRIÉ APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.	18.3	TOUTS LES DÉBRIS ET REBUTS PROVENANT DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE DISPOSÉS HORS DES LIEUX DANS DES CONTENANTS APPROPRIÉS À UN SITE APPROPRIÉ APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT.		
		18.4	À LA FIN DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROCÉDER À UN NETTOYAGE COMPLET DE SES OUVRAGES ET DES LIEUX OÙ LES TRAVAUX ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS.	18.4	À LA FIN DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA PROCÉDER À UN NETTOYAGE COMPLET DE SES OUVRAGES ET DES LIEUX OÙ LES TRAVAUX ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS.		
		18.5	CHAQUE ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS SONT TENUS DE PROTÉGER LEURS ÉQUIPEMENTS DES BRIS OU SALETÉS CAUSÉES PAR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (MÊME CEUX DES AUTRES CORPS DE MÉTIER). LE NETTOYAGE (OU REMPLACEMENT SI NÉCESSAIRE) D'ÉQUIPEMENTS SERA À LA CHARGE DU PRÉSENT ENTREPRENEUR.	18.5	CHAQUE ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS SONT TENUS DE PROTÉGER LEURS ÉQUIPEMENTS DES BRIS OU SALETÉS CAUSÉES PAR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (MÊME CEUX DES AUTRES CORPS DE MÉTIER). LE NETTOYAGE (OU REMPLACEMENT SI NÉCESSAIRE) D'ÉQUIPEMENTS SERA À LA CHARGE DU PRÉSENT ENTREPRENEUR.		
		19.	<b>MISE EN MARCHÉ DES ÉQUIPEMENTS</b>	19.	<b>MISE EN MARCHÉ DES ÉQUIPEMENTS</b>		
		19.1	LES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS INSTALLÉS (CLIMATISEUR) DOIVENT ÊTRE MIS EN MARCHÉ PAR LE MANUFACTURIER QUI LE FOURNI ET PAR SON REPRÉSENTANT AUTORISÉ ET QUALIFIÉ.	19.1	LES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS INSTALLÉS (CLIMATISEUR) DOIVENT ÊTRE MIS EN MARCHÉ PAR LE MANUFACTURIER QUI LE FOURNI ET PAR SON REPRÉSENTANT AUTORISÉ ET QUALIFIÉ.		
		19.2	L'INGÉNIEUR ET L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIVENT ÊTRE AVISÉS 7 JOURS OUVRABLES AVANT LA TENUE DE LA MISE EN MARCHÉ D'UN ÉQUIPEMENT ET DONNER LEUR AUTORISATION POUR ALLER DE L'AVANT AVEC CELLE-CI.	19.2	L'INGÉNIEUR ET L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIVENT ÊTRE AVISÉS 7 JOURS OUVRABLES AVANT LA TENUE DE LA MISE EN MARCHÉ D'UN ÉQUIPEMENT ET DONNER LEUR AUTORISATION POUR ALLER DE L'AVANT AVEC CELLE-CI.		
		19.3	L'ENTREPRENEUR QUI A INSTALLÉ L'ÉQUIPEMENT DOIT ÊTRE PRÉSENT LORS DE LA MISE EN MARCHÉ. IL DOIT AUSSI S'ASSURER DE CONVOQUER LES AUTRES ENTREPRENEURS QUI ONT FAIT DES RACCORDEMENTS SUR CET ÉQUIPEMENT (RÉGULATION, ÉLECTRICITÉ, PLOMBERIE), CES DERNIERS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTS POUR LA MISE EN MARCHÉ.	19.3	L'ENTREPRENEUR QUI A INSTALLÉ L'ÉQUIPEMENT DOIT ÊTRE PRÉSENT LORS DE LA MISE EN MARCHÉ. IL DOIT AUSSI S'ASSURER DE CONVOQUER LES AUTRES ENTREPRENEURS QUI ONT FAIT DES RACCORDEMENTS SUR CET ÉQUIPEMENT (RÉGULATION, ÉLECTRICITÉ, PLOMBERIE), CES DERNIERS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTS POUR LA MISE EN MARCHÉ.		
		19.4	L'ENTREPRENEUR EN BALANCEMENT DOIT ÊTRE PRÉSENT SI SA PRÉSENCE EST REQUISE PAR LE MANUFACTURIER.	19.4	L'ENTREPRENEUR EN BALANCEMENT DOIT ÊTRE PRÉSENT SI SA PRÉSENCE EST REQUISE PAR LE MANUFACTURIER.		
		19.5	UN RAPPORT DE MISE EN MARCHÉ DOIT ÊTRE PRODUIT À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET L'INGÉNIEUR DANS LES 5 JOURS OUVRABLES SUIVANT LA TENUE DE LA MISE EN MARCHÉ. CES RAPPORTS FERONT PARTIE DE LA DOCUMENTATION DE FIN DE PROJET.	19.5	UN RAPPORT DE MISE EN MARCHÉ DOIT ÊTRE PRODUIT À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET L'INGÉNIEUR DANS LES 5 JOURS OUVRABLES SUIVANT LA TENUE DE LA MISE EN MARCHÉ. CES RAPPORTS FERONT PARTIE DE LA DOCUMENTATION DE FIN DE PROJET.		
		19.6	CHAQUE RAPPORT DOIT ÊTRE CLAIEMENT NOMMÉ ET DATÉ. IL DOIT PERMETTRE DE COMPRENDRE LA PROCÉDURE DU TEST, L'ÉQUIPEMENT OU LE SYSTÈME VISÉ PAR LE TEST DOIT ÊTRE CLAIEMENT IDENTIFIÉ, DE MÊME QUE LE RÉSULTAT VISÉ. LE RÉSULTAT OBTENU ET LES CORRECTIFS EFFECTUÉS POUR Y ARRIVER. CHAQUE RAPPORT DOIT ÊTRE SIGNÉ PAR LE TECHNICIEN ET, LE JOUR MÊME, PAR LE SURVEILLANT DE CHANTIER OU LE PROFESSIONNEL, DANS CERTAINS CAS, LA VERSION SIGNÉE SERA UNE VERSION PRÉLIMINAIRE REMPLIE AU CHANTIER. ELLE DEVRA ÊTRE JOINTÉ À LA VERSION FINALE COMPLÉTÉE AU BUREAU.	19.6	CHAQUE RAPPORT DOIT ÊTRE CLAIEMENT NOMMÉ ET DATÉ. IL DOIT PERMETTRE DE COMPRENDRE LA PROCÉDURE DU TEST, L'ÉQUIPEMENT OU LE SYSTÈME VISÉ PAR LE TEST DOIT ÊTRE CLAIEMENT IDENTIFIÉ, DE MÊME QUE LE RÉSULTAT VISÉ. LE RÉSULTAT OBTENU ET LES CORRECTIFS EFFECTUÉS POUR Y ARRIVER. CHAQUE RAPPORT DOIT		





**TYPE A - NIVEAU 1 - AMÉNAGEMENT**  
ÉCHELLE: 1:50



**TYPE A - NIVEAU 2 - AMÉNAGEMENT**  
ÉCHELLE: 1:50

**NOTE COUPE-FEU**

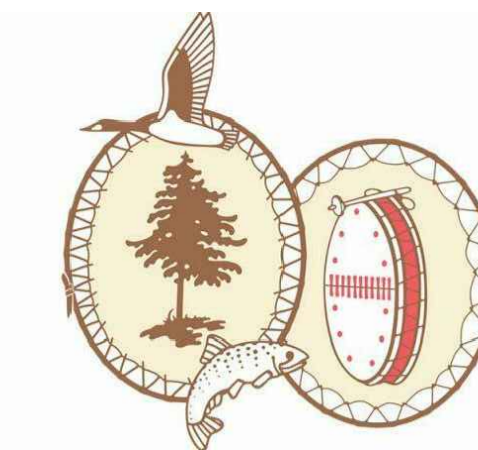
LE PRÉSENT ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR ET INSTALLER LES DISPOSITIFS COUPE-FEU REQUIS AUTOUR DE TOUS CONDUITS, TUYAUTERIE DE DRAINAGE, TUYAUTERIE D'ALIMENTATION D'EAU DOMESTIQUE, FILAGE OU AUTRES ÉLÉMENTS TRAVERSANT UN PLANCHER DE BOIS LOCALISÉ HORS-SOL À L'INTÉRIEUR D'UNE MÊME UNITÉ. SE RÉFÉRER AU PLAN D'ARCHITECTURE POUR LE DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU REQUIS. SOUMETTRE LES DESINS D'ATELIER DE TOUS LES DISPOSITIFS COUPE-FEU REQUIS APPLICABLE AU PRÉSENT PROJET D'UN MANUFACTURIER RECONNU DANS CE DOMAINE.

**NOTES AU PLAN EL201:**

- DANS CE LOCAL ET/OU CORRIDOR, L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER UN CÂBLE CHAUFFANT C/A THERMOSTAT PROGRAMMABLE. L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT INSTALLER LE CÂBLE CHAUFFANT AVEC UN ESPACEMENT DE 4 POUCES. COORDONNER L'INSTALLATION DU CÂBLE CHAUFFANT SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT.
- FOURNIR ET INSTALLER UN LIEN COAXIAL ENTRE LE P3000 (SITUÉ DANS LE LOGEMENT) ET LA COUPOLE (ANTENNE TÉLÉCOM) SITUÉ AU TOIT.
- TÊTE ÉVAPORATRICE, FOURNIE ET INSTALLÉE PAR L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION, MAIS À RACCORDER, À PARTIR DU CONDENSEUR EXTÉRIEUR PAR L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ. COORDONNER LE TOUT AVEC L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION.
- L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT INSTALLER CETTE PRISE DANS L'ENTREPLAFOND AFIN DE PERMETTRE LE RACCORDEMENT DU CÂBLE CHAUFFANT DE L'ÉVENT DE TOIT. COORDONNER L'EMPLACEMENT EXACT AVEC L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE.
- L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT INSTALLER ET RACCORDER UN CÂBLE CHAUFFANT AUTO-RÉGULANT C/A INDICATEUR LUMINEUX (FOURNI PAR D'AUTRE) POUR L'ENTRÉE D'EAU DE LA VALVE DES SERVICES PUBLICS JUSQU'À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT. LE CONTRÔLEUR DOIT ÊTRE INSTALLÉ DANS LA MÊME PIÈCE QUE L'ENTRÉE D'EAU DU LOGEMENT.
- TUYAUTERIE DANS L'ENTRETOIT EN ABS DE 41mm ET/OU 78mm RECOURVÉ DE 41mm D'ISOLANT FIBRE DE VERRE AVEC PARE-VAPEUR D'ALUMINIUM. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DEVRA FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER UN CÂBLE CHAUFFANT AUTO-RÉGULANT, 120V, C/A SONDE DE TEMPÉRATURE AUTOUR DE CELLE-CI.

**NOTE:**

UN CONDUIT DOIT ÊTRE PASSÉ DU PANNEAU ÉLECTRIQUE JUSQU'À L'AIRE DE STATIONNEMENT EN TERMINANT DANS UNE BOÎTE ÉTANCHE NEMA 3R EN PRÉVISION D'UNE BORNE DE RECHARGE DE VÉHICULE ÉLECTRIQUE, ET CE, POUR CHACUN DES LOGEMENTS.



**CONSEILLERS PROFESSIONNELS :**

Architecture :

**stgm**

468, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil :

**Ashini**  
CONSULTANTS

563, des Actonnières, Châteaufort, Q7J 5B3  
1, Mistissini, Québec, G6E 1R0  
1025, Saint-Jacques, Saint-Jacques, Q2W 2V0  
418-637-2365

Mécanique / Électricité :

**ambioner**

Génie mécanique et électrique du bâtiment  
Efficacité énergétique

2968, Boulevard Ste-Anne, Québec, G1E 3J3  
418.987.9391 | info@ambioner.com

Plan clé :

Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place, toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux et d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.

L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.

Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.

Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "ÉMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

**RÉVISIONS**

No	Date	Description	Par
0	19/04/29	POUR SOUMISSION	ANIRP

Scellé :



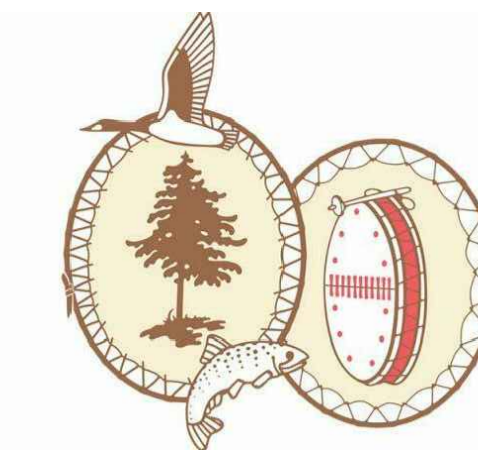
Projet :

**UNITÉS D'HABITATION  
GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE  
ET SERVICE DE POLICE EEEYOU EENOU**

Titre du dessin :

**MISTISSINI  
TYPE A  
PRISES ET SERVICE / ÉCLAIRAGE  
NIV.1 ET 2**

Conçu par :		Dessiné par :			
M. Breton		M. Breton			
Approuvé par :		Nom du fichier .dwg :		Echelle :	
R. Parent, Ing.		11CL007-D79_MISTISSINI.DWG		INDIQUÉE	
Date :	Numéro de projet :	Feuille :		Nombre :	
19/03/08	11CL007-D79	EL-201			



CONSEILLERS PROFESSIONNELS :

Architecture :

# stgm

468, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil :

# Ashini

CONSULTANTS

563, des Ardennes, Châteauguay, Q7J 1S3  
1, Montebello, Dorval, QH 1R0  
1020, Saint-Jacques, Montréal, QH 2V0  
418-437-2365

Mécanique / Électricité :

# ambioner

Génie mécanique et électrique du bâtiment  
Efficacité énergétique

2968, Boulevard Ste-Anne, Québec, G1E 3J3  
418.987.9391 | info@ambioner.com

Plan clé :

Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place, toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux et d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.

L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.

Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.

Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "EMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

RÉVISIONS

No	Date	Description	Par
0	19/04/29	POUR SOUMISSION	ANIRP
aa/mm/jj		Description	Par

Scéau :

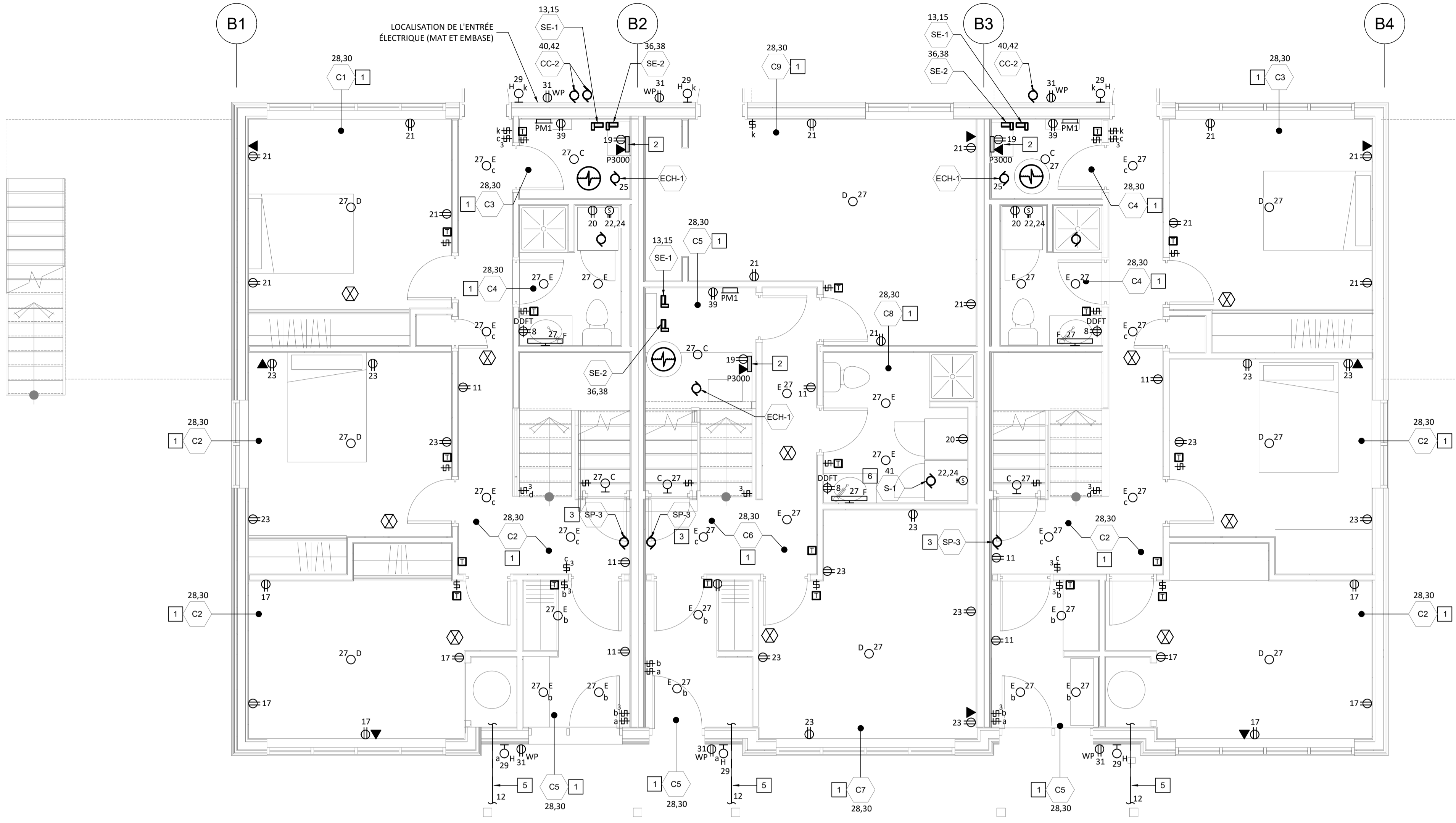
Projet :

**UNITÉS D'HABITATION  
GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE  
ET SERVICE DE POLICE EEOU EENOU**

Titre du dessin :

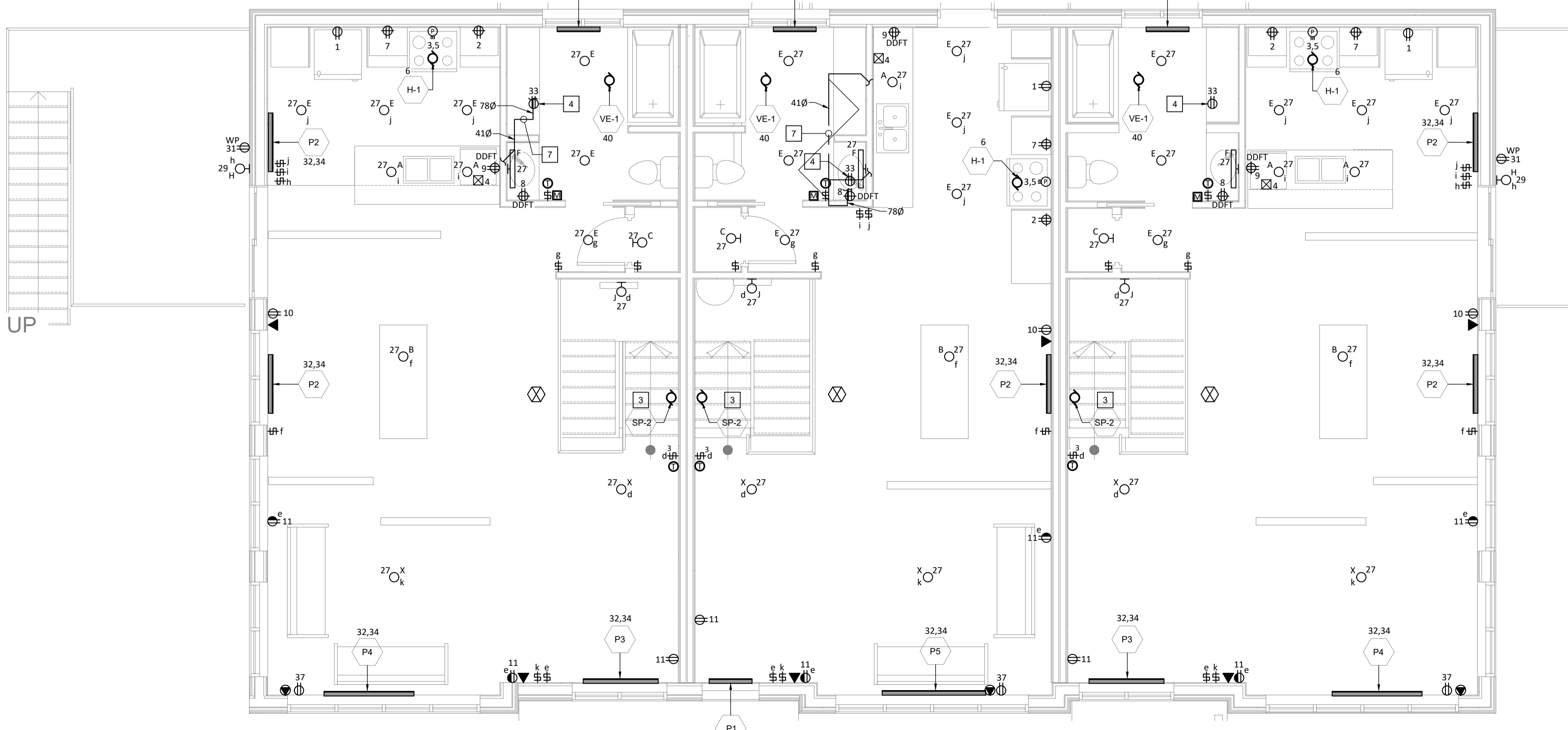
**MISSISSINI  
TYPE B  
PRISES ET SERVICE / ÉCLAIRAGE  
NIV. 1 ET 2**

Conçu par :		Dessiné par :			
M. Breton		M. Breton			
Approuvé par :		Nom du fichier .dwg :		Echelle :	
R. Parent, Ing.		11CL007-D79_MISSISSINI.DWG		INDIQUÉE	
Date :	Numéro de projet :	Feuille :		Nombre :	
19/03/08	11CL007-D79	EL-202			



- NOTES AU PLAN EL202:**
- DANS CE LOCAL ET/OU CORRIDOR, L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER UN CÂBLE CHAUFFANT C/A THERMOSTAT PROGRAMMABLE. L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT INSTALLER LE CÂBLE CHAUFFANT AVEC UN ESPACEMENT DE 4 POUCES. COORDONNER L'INSTALLATION DU CÂBLE CHAUFFANT SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT.
  - FURNIR ET INSTALLER UN LIEN COAXIAL ENTRE LE P3000 (SITUÉ DANS LE LOGEMENT) ET LA COUPOLE (ANTENNE TÉLÉCOM) SITUÉ AU TOIT.
  - TÊTE ÉVAPORATRICE, FOURNIE ET INSTALLÉE PAR L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION, MAIS À RACCORDER, À PARTIR DU CONDENSEUR EXTÉRIEUR PAR L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ. COORDONNER LE TOUT AVEC L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION.
  - L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT INSTALLER CETTE PRISE DANS L'ENTREPLAFOND AFIN DE PERMETTRE LE RACCORDEMENT DU CÂBLE CHAUFFANT DE L'ÉVENT DE TOIT. COORDONNER L'EMPLACEMENT EXACT AVEC L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE.
  - L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT INSTALLER ET RACCORDER UN CÂBLE CHAUFFANT (FOURNI PAR D'AUTRE) POUR L'ENTRÉE D'EAU DE LA VALVE DES SERVICES PUBLICS JUSQU'À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT. LE CONTRÔLEUR DOIT ÊTRE INSTALLÉ DANS LA MÊME PIÈCE QUE L'ENTRÉE D'EAU DU LOGEMENT.
  - L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT INSTALLER ET RACCORDER LE LECTEUR DE COURANT (FOURNI PAR D'AUTRE) VIA L'ALIMENTATION DE LA SÈCHEUSE.
  - TUYAUTERIE DANS L'ENTRETOIT EN ABS DE 41mm ET/OU 78mm RECOUVERT DE 41mm D'ISOLANT FIBRE DE VERRE AVEC PARE-VAPEUR D'ALUMINIUM. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DEVRA FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER UN CÂBLE CHAUFFANT AUTO-RÉGULANT, 120V, C/A SONDE DE TEMPÉRATURE AUTOUR DE CELLE-CI.

**TYPE B - NIVEAU 1 - AMÉNAGEMENT**  
ÉCHELLE: 1:50



**TYPE B - NIVEAU 2 - AMÉNAGEMENT**  
ÉCHELLE: 1:50

**NOTE COUPE-FEU**

LE PRÉSENT ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR ET INSTALLER LES DISPOSITIFS COUPE-FEU REQUIS AUTOUR DE TOUS CONDUITS, TUYAUTERIE DE DRAINAGE, TUYAUTERIE D'ALIMENTATION D'EAU DOMESTIQUE, FILAGE OU AUTRES ÉLÉMENTS TRAVERSANT UN PLANCHER DE BOIS LOCALISÉ HORS-SOL À L'INTÉRIEUR D'UNE MÊME UNITÉ. SE RÉFÉRER AU PLAN D'ARCHITECTURE POUR LE DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU REQUIS. SOUMETTRE LES DESSINS D'ATELIER DE TOUS LES DISPOSITIFS COUPE-FEU REQUIS APPLICABLE AU PRÉSENT PROJET D'UN MANUFACTURIER RECONNU DANS CE DOMAINE.





## DEVIS D'ÉLECTRICITÉ

LE PRÉSENT DEVIS DOIT ÊTRE UTILISÉ CONJOINTEMENT AVEC LE DEVIS DE CLAUSES GÉNÉRALES EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ, LEQUEL EN FAIT PARTIE INTÉGRANTE.

### 1. CODES, NORMES ET RÈGLEMENTS

1.1 TOUTS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EN ACCORD AVEC TOUTS LES RÈGLEMENTS ET CODES EN VIGUEUR SELON LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- LE CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ DERNIÈRE ÉDITION ET MODIFICATIONS DU QUÉBEC (DERNIÈRE ÉDITION).
- LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT, SES RÉVISIONS, SES SUPPLÉMENTAIRES ET DOCUMENTS CONNEXES.
- LES NORMES DU C.S.A.
- LES EXIGENCES MUNICIPALES.
- LES NORMES DES COMPAGNIES DE SERVICES PUBLICS, TELLES QU'HYDRO-QUÉBEC, LES COMPAGNIES DE TÉLÉPHONE ET DE CÂBLODISTRIBUTION.
- OBTENIR TOUTES APPROBATIONS REQUISES ET PAYER TOUTS LES INSPECTIONS ET/OU PERMIS ET/OU TAXES EXIGÉS ET/OU ROYAULTS PAR LES AUTORITÉS ET EN INCLURE LES COÛTS À SES SOUMISSIONS. LES FRAIS DE RACCORDEMENT D'HYDRO-QUÉBEC SERONT DIRECTEMENT FACTURÉS AU CLIENT ET APRÈS RÉCEPTION DES TRAVAUX.
- LA NORME CSA C22.3 CONCERNANT LES INSTALLATIONS AÉRIENNES ET SOUTERRAINES.

### 2. CONDITIONS SPÉCIFIQUES

2.1 L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DEVRA COORDONNER SES TRAVAUX AVEC CEUX DES AUTRES SPÉCIALITÉS.

2.2 L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER QUE SON TRAVAIL SERA EFFECTUÉ PROMPTEMENT AVANT LA COULÉE DE BÉTON OU L'EXÉCUTION D'AUTRES TRAVAUX SEMBLABLES. FOURNIR ET INSTALLER LES MANCHONS REQUIS, S'IL EST NÉCESSAIRE DE COUPER OU DE RÉPARER L'OUVRAGE PARACHEVÉ OU NON, EMPLOYER, À SES PROPRES FRAIS, UN SPÉCIALISTE DANS LA PARTIE DE L'OUVRAGE EN CAUSE POUR EFFECTUER LES COUPURES ET LES RÉPARATIONS.

2.3 TOUTS LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS EN RESPECTANT LA SYMÉTRIE REQUISE PAR L'ARCHITECTURE QUE CEUX-CI SOIENT CACHÉS OU VISIBLES.

### 3. NATURE DES TRAVAUX

3.1 L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR LE MATÉRIEL, LA MAIN-D'ŒUVRE, LE TRAVAIL, LES OUTILS ET TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION DES SYSTÈMES SUIVANTS (CETTE LISTE EST NON EXHAUSTIVE) :

- ENTRÉE ÉLECTRIQUE INCLUANT EMBASE ET MÂT POUR CHACUN DES LOGEMENTS INCLUANT LA COORDINATION AVEC HYDRO-QUÉBEC.
- ÉQUIPEMENTS POUR UN SYSTÈME DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE.
- LA MISE À LA TERRE ÉLECTRIQUE INCLUANT LES ÉLECTRODES DE MISE À LA TERRE.
- DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ÉCLAIRAGE À 120 V.
- DISTRIBUTION ET FOURNITURE D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR.
- RACCORDEMENT DU CABANON INCLUANT CONDUITS SOUTERRAIN.
- LES COMMANDES D'ÉCLAIRAGE.
- DISTRIBUTION DE PRISES DE COURANT À 120/240 V.
- DISTRIBUTION DE FORCES MOTRICES.
- SYSTÈME COMPLET DE CÂBLE CHAUFFANT POUR ENTRÉE D'EAU.
- DISTRIBUTION COMPLÈTE POUR TÉLÉPHONE ET CÂBLODISTRIBUTION INCLUANT UN RACCORD POUR UN SOUCOUBE DE TÉLÉCOMMUNICATION SATELLITE AU TOIT.
- DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE.
- LE RACCORDEMENT DES SERPENTINS ÉLECTRIQUES DE CHAUFFAGE.
- DÉTECTEUR DE FUMÉE ET DE MONOXIDE DE CARBONE LORSQU'APPLICABLE - VOIR INDICATION AUX PLANS.
- LE RACCORDEMENT DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES FOURNIS ET INSTALLÉS PAR D'AUTRES.
- LES ÉTIQUETTES D'IDENTIFICATION POUR IDENTIFIER TOUTES LES COMPOSANTES DES SYSTÈMES FOURNIS PAR L'ENTREPRENEUR ET TELS QU'INDIQUÉS AUX PLANS ET DEVIS.
- LE DÉMÂTELEMENT, LE DÉMONTAGE ET LA MODIFICATION DES ÉQUIPEMENTS MONTRÉS AUX PLANS.
- L'ALIMENTATION TEMPORAIRE POUR LE CHANTIER DURANT LA CONSTRUCTION (ÉCLAIRAGE, SERVICES, POUVOIR, ETC) ET LE CHAUFFAGE POUR LES TRAVAUX D'HIVER.
- N.B. TOUTS CES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE EXÉCUTÉS SUIVANT LES PLANS ET DEVIS DANS TOUTS LEURS DÉTAILS ET CHAPITRES.

### 4. TRAVAUX EXCLUS

4.1 LES TRAVAUX RELATIFS À L'ÉLECTRICIEN ET EXCLUS DE CE CONTRAT SONT LES SUIVANTS :

- LE COÛT DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU POUVOIR TEMPORAIRE DURANT LA CONSTRUCTION.
- CREUSAGE, REMPLISSAGE ET BÉTON.

### 5. TRAVAUX À PRÉSENTER AVEC COÛT SÉPARÉ INCLUS À LA SOUMISSION

5.1 LES COÛTS DES TRAVAUX SUIVANTS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉS SÉPARÉMENT ET LE CLIENT SÉLECTIONNERA, S'IL Y A LIEU, LES TRAVAUX QU'IL SOUHAITERA INCLURE AU PRÉSENT MANDAT :

- SANS OBJET

### 6. TRAVAUX À PRÉSENTER AVEC COÛT SÉPARÉ NON-INCLUS À LA SOUMISSION

6.1 LES COÛTS DES TRAVAUX SUIVANTS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉS SÉPARÉMENT ET LE CLIENT SÉLECTIONNERA, S'IL Y A LIEU, LES TRAVAUX QU'IL SOUHAITERA INCLURE AU PRÉSENT MANDAT :

- SANS OBJET

### 7. BUT

7.1 CE DEVIS POURVOIT À L'INSTALLATION COMPLÈTE DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES MONTRÉS AUX PLANS, Y COMPRIS TOUTS LES ACCESSOIRES TELS QUE : CONDUITS, DISJONCTEURS, FUSIBLES, SECTIONNEURS, TUBES, LAMPES, ETC. ET TOUT CE QUI EST REQUIS POUR LEUR BON FONCTIONNEMENT ET LE RESPECT DES NORMES APPLICABLES, QUE CES ACCESSOIRES SOIENT DÉCRITS OU NON.

### 8. RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES ET INSPECTION

8.1 LES FRAIS D'INSPECTION SERONT INCLUS DANS LA SOUMISSION.

8.2 L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER HYDRO-QUÉBEC POUR FAIRE LE RACCORD DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE ET LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE POUR L'ENTRÉE TÉLÉPHONIQUE AÉRIENNE, CELLE DE CÂBLODISTRIBUTION, AINSI QUE TOUT RACCORD DE COMMUNICATION TELLE UNE FIBRE OPTIQUE.

8.3 L'ENTREPRENEUR DEVRA VOIR À FAIRE EFFECTUER PAR HYDRO-QUÉBEC, TOUTS LES RACCORDEMENTS DE LA LIGNE D'ENTRÉE Y COMPRIS L'INSTALLATION DU COMPTEUR ET S'IL Y A DES FRAIS, CEUX-CI SERONT DÉFRAYÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE.

8.4 L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE COORDONNERA AVEC LA COMPAGNIE DE POUVOIR LA LOCALISATION ET LA CAPACITÉ DU POINT DE RACCORDEMENT.

8.5 LA HAUTEUR DES MÂTS DE BRANCHEMENT POUR L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE ET L'ENTRÉE TÉLÉPHONIQUE DEVRA ÊTRE DÉTERMINÉE PAR LES COMPAGNIES RESPONSABLES. CE CI DEMEURE L'ENTIERE RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN.

8.6 ADVENANT LE CAS OÙ LA COMPAGNIE DE POUVOIR EXIGERAIT UN SUPPLÉMENT POUR APPORTER SES LIGNES DE DISTRIBUTION AU POINT DE LIVRAISON INDIQUÉ, LES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES À CE SUJET SERAIENT À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE.

### 9. MONTAGES ÉLECTRIQUES UTILISÉS

9.1 L'ENTREPRENEUR REMARQUERA QUE LE FILAGE ET LES CONDUITS NE SONT PAS TOUS INDIQUÉS SUR LES PLANS. CELUI-CI DEVRA INCLURE DANS SA SOUMISSION, LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU RÉSEAU DE CONDUITS ET FILAGE AFIN DE RACCORDER TOUTS LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES MONTRÉS AUX PLANS. LA FILERIE DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON LES INDICATIONS AUX PLANS ET SELON LES EXIGENCES DU CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ. LA GROSSEUR DES CONDUITS DEVRA ÊTRE CONFORME AU CODE D'ÉLECTRICITÉ DU QUÉBEC ET AUX TABLEAUX S'Y RAPPORTANT.

9.2 TOUT LE FILAGE DEVRA ÊTRE EN CUIVRE, DE CALIBRE # 12 MINIMUM ET DE TYPE RW-90 POUR INSTALLATION À L'INTÉRIEUR ET DE TYPE RWU-90 POUR INSTALLATION SOUTERRAINE À L'EXTÉRIEUR OU DE CALIBRE SUPÉRIEUR OU ÉGAL AUX DISJONCTEURS QUI LES ALIMENTENT, SAUF SI INDIQUÉ AUTREMENT. TOUT FIL ENTRANT OU SORTANT D'UNE BOÎTE DE LUMINAIRE SERA ISOLÉ À 90 DEGRÉS CELSIUS.

9.3 LES FILS DES CIRCUITS D'URGENCE SERONT SOUS ARMURE MÉTALLIQUE DU TYPE BX (ÉCLAIRAGE D'URGENCE, INDICATIONS DE SORTIE).

9.4 AUCUN FIL NI CONDUIT EN SURFACE NE SERA TOLÉRÉ DANS LES PIÈCES FINIES.

9.5 AUCUNE COURSE VERTICALE DE CÂBLAGE DISSIMULÉE ET NON COMPLÈTEMENT PROTÉGÉE MÉCANIQUEMENT N'EST PERMISE ENTRE 1 M ET 2 M DU SOL FINI.

9.6 TOUTS LES CONDUCTEURS DEVRONT ÊTRE APPROUVÉS POUR UNE TEMPÉRATURE DE 90°C. LE COURANT ADMISSIBLE DEVRA CEPENDANT ÊTRE DÉTERMINÉ SELON LA TEMPÉRATURE MAXIMALE DE TERMINAISON LA PLUS PETITE INDIQUÉE SUR L'APPAREILLAGE EN AMONT OU EN AVAL DE CELUI-CI.

9.7 LA SURFACE EXTÉRIEURE D'UN CÂBLE DOIT ÊTRE MAINTENUE À UNE DISTANCE D'AU MOINS 32MM DU BORD DE TOUT ÉLÉMENT DE CHARPENTE DESTINÉ À SERVIR DE SUPPORT À UN REVÊTEMENT OU PAREMENT AINSI QUE DERRIÈRE UNE PLINTHE, UNE MOULURE OU UN AUTRE ÉLÉMENT DE FINITION SEMBLABLE ; SINON IL FAUT PROTÉGER EFFICACEMENT LE CÂBLE CONTRE L'ENDOMMAGEMENT MÉCANIQUE CAUSÉ PAR L'ENFONCEMENT DE CLOUS OU DE VIS PENDANT ET APRÈS L'INSTALLATION AVEC UNE GARNITURE APPROUVÉE.

9.8 SI UN CÂBLE TRAVERSE UN ÉLÉMENT DE CHARPENTE MÉTALLIQUE, IL DOIT ÊTRE PROTÉGÉ PAR UNE GARNITURE APPROUVÉE POUR L'USAGE PRÉVU ET CONVENABLEMENT FIXÉE EN PLACE.

9.9 SI DES CONDUCTEURS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS PAR TIRAGE DANS UNE CANALISATION, LA PORTION DE CANALISATION ENTRE LES SORTIES OU LES POINTS D'ENTRÉE NE DEVRONT PAS COMPORTER PLUS QUE L'ÉQUIVALENT DE QUATRE COURBES DE 90°, Y COMPRIS CELLES SE TROUVANT À UNE SORTIE OU À UNE GARNITURE.

9.10 FOURNIR ET INSTALLER DES BOÎTES DE TIRAGE À TOUTS LES 30 M MINIMUM.

9.11 TOUTES LES BOÎTES DE JONCTION DEVRONT ÊTRE DE GRANDEUR SUFFISANTE POUR RECEVOIR LE NOMBRE DE FILS REQUIS SELON LES EXIGENCES DES CODES EN VIGUEUR.

9.12 PRÉVOIR UN (1) MÈTRE (40") DE FIL EXCÉDANT LA LONGUEUR REQUISE POUR LE RACCORD À CHAQUE LUMINAIRE ET ENTRE LES LUMINAIRES.

9.13 LA LOCALISATION EXACTE DES SORTIES ET APPAREILS ÉLECTRIQUES DEVRA ÊTRE COORDONNÉE SUR LES LIEUX ET/OU SELON LES PLANS D'AMÉNAGEMENT DE L'ARCHITECTE.

9.14 LORSQU'IL Y A DES SERVICES EXTÉRIEURS SOUTERRAINS INDIQUÉS SUR LES PLANS, L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR ET POSER DES CONDUITS RIGIDES EN PVC, 75 DEGRÉS CELSIUS, ET LES RENDRE ÉTANCHES AU MOYEN D'UN COMPOSÉ SPÉCIAL AFIN D'EMPÊCHER L'EAU D'Y PÉNÉTRER.

9.15 L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR ET INSTALLER TOUTS LES SUPPORTS, JOINTS D'EXPANSIONS REQUIS POUR SA TUYAUTERIE ET SES APPAREILS. CES SUPPORTS DEVRONT ÊTRE MÉTALLIQUES ET SOLIDES. DANS LE CAS DE LA TUYAUTERIE HORIZONTALE, LES SUPPORTS DEVRONT ÊTRE INSTALLÉS À TOUTS LES 1,5 M (60"), DANS LE CAS DES PANNEAUX, SECTIONNEURS, ETC., L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR ET INSTALLER LES CHARPENTES REQUISES EN FER ANGLE.

9.16 DES TIGES FILETÉES, DU PROFILÉ EN « U » (CANTRUSS), DES BRIDES PRÉFORMÉES, ETC., DOIVENT ÊTRE EMPLOYÉES POUR SUPPORTS. AUCUNE BROCHE, BANDE PRÉTROUÉE OU AUTRES MATÉRIAUX DU MÊME GÉNÈRE NE SONT ACCEPTÉS COMME SUPPORT. AUCUN CÂBLAGE DÉPOSÉ SUR LES PLAFONDS SUSPENDUS NE SERA TOLÉRÉ.

9.17 LES PANNEAUX DE FIXATION EN CONTRE-PLAQUÉ 19 MM D'ÉPAISSEUR REQUIS POUR LE MONTAGE DES APPAREILLAGES ÉLECTRIQUES INCLUANT DEUX (2) COUCHES DE PEINTURE IGNIFUGE SUR LA SURFACE EXPOSÉE DU CONTRE-PLAQUÉ.

9.18 LES SUPPORTS ET TOUTS LES ÉLÉMENTS D'ACIER STRUCTURAL REQUIS POUR SUPPORTER LES CONDUITS, CÂBLES, APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS.

9.19 DANS LES CLOISONS INSONORISÉES, LES SORTIES NE DEVRONT PAS ÊTRE PLACÉES DOS À DOS. UN ESPACEMENT DE 150 MM (60") MINIMUM ENTRE CHAQUE SORTIE SERA REQUIS.

9.20 LE CONDUCTEUR NU-AL EST ACCEPTÉ SELON LES NORMES, CEPENDANT, L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR ET INSTALLER LA GROSSEUR OU OU DES CONDUITS APPROPRIÉS.

9.21 CONDUITS SOUS LA DALLE

9.21.1 TENIR COMPTE DE LA DISPOSITION DES BARRES D'ARMATURE EN ACIER.

9.21.1.1 INSTALLER LES CONDUITS DANS LE TIERS CENTRAL DES DALLES.

9.21.2 SUIVRE LES LIGNES ARCHITECTURALES DU BÂTIMENT

9.21.3 S'ASSURER DE RELEVER ET D'INDIQUER CLAIREMENT LES CONDUITS SOUS DALLE DANS LES PLANS ANNOTÉS PAR L'ENTREPRENEUR.

9.21.4 LES CONDUITS DOIVENT ÊTRE EN TOUT TEMPS DÉPOSÉS SUR UN LIT DE SABLE AFIN D'ÊTRE TOUJOURS SUPPORTÉS. LE SABLE DOIT PAR LA SUITE ÊTRE RECOUVERT DE SABLE AVANT DE COULER DU BÉTON.

9.21.5 PROTÉGER LES CONDUITS À LEUR POINT DE SORTIE D'UN OUVRAGE EN BÉTON.

9.21.6 INSTALLER DES MANCHONS AUX ENDOITS OU LES CONDUITS TRAVERSANT UNE DALLE OU UN MUR.

9.21.7 DISPOSER LES CONDUITS DANS LES DALLES DE FAÇON QU'IL Y AIT LE MOINS DE CROISEMENT POSSIBLE.

9.22 CONDUITS SOUTERRAINS

9.22.1 INSTALLER LES CONDUITS EN PENTE POUR ASSURER L'ÉVACUATION DE L'EAU.

9.22.2 HYDROFUGER LES JOINTS (à L'EXCEPTION DES JOINTS SUR CONDUITS EN PVC) À L'AIDE D'UNE ÉPAISSE COUCHE DE PEINTURE BITUMINEUSE.

10. CHUTE DE TENSION

10.1 LE CALIBRE DES CONDUCTEURS DEVRA ÊTRE DÉTERMINÉ POUR UNE CHUTE DE TENSION MAXIMUM DE 3 %. CE CI EST L'ENTIERE RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN.

11. COMMUTATEURS ET PRISES DE COURANT

11.1 TOUTES LES PLAQUES DE RECOUVREMENT POUR LES INTERRUPTEURS, PRISES DE COURANT, SORTIES DE TÉLÉPHONE, ETC., SERONT EN NYLON. DE PLUS, ALIGNER LE DESSUS DES PLAQUES D'INTERRUPTEURS DE THERMOSTATS OU D'HUMIDISTATS SUR UNE MÊME LIGNE HORIZONTALE.

11.2 LES INTERRUPTEURS SERONT DU TYPE À BASCULE (DECORA).

11.3 LA COULEUR DES PRISES, INTERRUPTEURS ET GRADATEURS SERA AU CHOIX DE L'ARCHITECTE, PARMIS LES COULEURS SUIVANTES : BLANC, IVOIRE, AMANDE, BRUN ET NOIR. L'ENTREPRENEUR À LA RESPONSABILITÉ DE COORDONNER CELLE-CI AVANT L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS. IL DOIT S'ARMER AVEC LES COULEURS DES MURS ET DES EXIGENCES DE L'ARCHITECTE.

11.4 LES INTERRUPTEURS ET PRISES DE COURANT SERONT DE TYPE COMMERCIAL, TELS QUE « LEVITON » OU « HUBBELL » AU CHOIX DE L'INGÉNIEUR QUI DOIT APPROUVER LE TOUT.

11.5 LES PRISES INSTALLÉES AU TOIT DEVRONT ÊTRE À UNE HAUTEUR MINIMALE DE 750 MM. FOURNIR ET INSTALLER LES SUPPORTS REQUIS À L'INSTALLATION.

11.6 DANS LES HABITATIONS TELLES QUE LOGEMENT, CONDO, RÉSIDENCE OU LES GARDERIES, LES PRISES DE COURANT SERONT DE TYPE « OBTURATEUR » (TAMPER PROOF), VOIR LA SECTION #26 DU CODE INCLUANT LES MODIFICATIONS DU QUÉBEC.

11.7 LES PRISES EXPOSÉES DIRECTEMENT AUX INTEMPÉRIES DEVRONT ÊTRE MUNIES D'UN COUVERCLE « ÉTANCHE LORSQU'UTILISÉ ».

11.8 TOUTES LES PRISES DE COURANT PARTICULIÈRES NOTÉES AUX PLANS, TELLES QUE DES PRISES DÉDIÉES POUR MICRO-ONDES OU APPAREILS PARTICULIERS, DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UNE INDICATION CLAIRE ET SOBRE. L'UTILISATION D'UNE PELLICULE AUTOCOLLANTE DE TYPE « P-TOUCH » ARBORANT LE NOM DE L'APPAREIL EN QUESTION EST REQUISE. L'ÉTIQUETTE SERA APPLIQUÉE SUR LA PLAQUE DE RECOUVREMENT SANS NUIRE À L'UTILISATION.

12. SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE ET TÉLÉVISION

12.1 FOURNIR TOUT LE MATÉRIEL REQUIS (P3000, CÂBLAGE, POINTS DE RACCORDS, SORTIES, ETC.) POUR QUE LE TOUT SOIT FONCTIONNEL.

13. CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

13.1 LES APPAREILS DE CHAUFFAGE SERONT DE CAPACITÉ, DE VOLTAGES ET DE MODÈLE DÉCRITS AUX PLANS ET DANS LE TABLEAU DE CHAUFFAGE. VOIR DESCRIPTION AU PLAN.

13.2 LES APPAREILS DE CHAUFFAGE DEVRONT ÊTRE FOURNIS, INSTALLÉS ET RACCORDÉS PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AINSI QUE TOUTS LES ACCESSOIRES DE CONTRÔLE DÉCRITS AUX PLANS.

13.3 SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES PLINTHES ÉLECTRIQUES DEVRONT ÊTRE PLACÉES SOUS LES FENÊTRES ET CENTRÉES PAR RAPPORT À CELLES-CI.

14. LUMINAIRES

14.1 LES LUMINAIRES SERONT FOURNIS ET INSTALLÉS PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN, AVEC AMPOULES ET TUBES COMPATIBLES AVEC LES INTENTIONS DU MANUFACTURIER. LEUR EMPLACEMENT EXACT SERA DÉTERMINÉ SELON LA POSITION FINALE DES CLOISONS, SELON LES PLANS D'AMÉNAGEMENT DE L'ARCHITECTE AINSI QUE LA TRAME DE PLAFOND SÉLECTIONNÉE.

14.2 À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES AUX PLANS CONCERNANT LES LUMINAIRES SPÉCIFIÉS, TOUTS LES TUBES DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE FLORESCENT SERONT DE 4 100 K À AMORÇAGE RAPIDE DE MARQUE « PHILIPS » OU ÉQUIVALENT. TOUTS LES BALLASTS AURONT UN FACTEUR DE PUISSANCE MINIMUM DE 90 % (DÉMARRAGE INSTANTANÉ) OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

14.3 TOUTS LES TUBES ET LAMPES DEVRONT RESPECTER LES NORMES ENVIRONNEMENTALES.

14.4 LES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE AU DEL DOIVENT RESPECTER LA NORME NEMA 410.

14.5 L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN EST RESPONSABLE DE LA COMPATIBILITÉ ET DE RACCORDER LE BON GRADATEUR À LA SOURCE APPROPRIÉE.

14.6 GRADATEUR

14.6.1 LA CHARGE DES DISPOSITIFS DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES UL/CSA (C.-À-D. INCANDESCENTS, FLUORESCENTE, DE BASSE TENSION, DE BASSE TENSION ÉLECTRONIQUE). LE FABRICANT DOIT PRÉSENTER SES FICHES SUR DEMANDE. LES GRADATEURS UNIVERSELS NE SERONT PAS ACCEPTÉS.

14.6.2 LES GRADATEURS ET INTERRUPTEURS DOIVENT TOUS INCORPORER UN ENTREFER (AIR GAP) ACCESSIBLE SANS AVOIR À RETIRER LA PLAQUE FRONTALE. L'INTERRUPTEUR D'ENTREFER DOIT POUVOIR RESPECTER LES NORMES UL-20 ET UL1472 POUR GRADATEURS DE LAMPES À INCANDESCENCE.

14.6.3 LES GRADATEURS ET INTERRUPTEURS DOIVENT SE CONFORMER AUX NORMES ANSI/IEEE STD.C62.41-1980, ET ÊTRE TESTÉS POUR RÉSISTER À DES POUSSES MOMENTANÉES DE TENSION D'AU PLUS 5000V ET À DES SURINTENSITÉS DE COURANT D'AU PLUS 200A SANS SUBIR DE DOMMAGES.

14.6.4 LES GRADATEURS ET INTERRUPTEURS DOIVENT SE CONFORMER AUX NORMES UL-20 ET UL-1472 AYANT TRAIT AU TEST DE COURT-CIRCUIT LIMITÉ DES INTERRUPTEURS À RUPTURE BRUSQUE.

14.6.5 LE GRADATEUR DOIT ÊTRE CONTRÔLÉ PAR UN CURSEUR LINÉAIRE ET PRODUIRE UNE COURBE DE GRADATION DOUCE ET CONTINUE RESPECTANT LA LOI QUADRATIQUE.

14.6.6 LE GRADATEUR DOIT RÉDUIRE TOUTE INTERFÉRENCE AVEC LE MATÉRIEL RADIO, AUDIO OU VIDÉO INSTALLÉ.

14.6.7 LE CURSEUR DE CONTRÔLE DU GRADATEUR DOIT ÊTRE CAPTIF.

14.6.8 L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN EST RESPONSABLE DE LA COMPATIBILITÉ ET DE RACCORDER LE BON GRADATEUR À LA SOURCE APPROPRIÉE.

15. PANNEAUX DE DISTRIBUTION

15.1 LES PANNEAUX DE DISTRIBUTION SERONT PRÉVUS POUR LE TYPE DE MONTAGE INDIQUÉ EN PLAN (SURFACE OU ENCASTRÉ). LEUR CAPACITÉ DE RUPTURE MINIMALE SERA DE 22 kA. SYM. OU SELON COORDINATION AVEC HYDRO-QUÉBEC, CE CI DEMEURE LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT ENTREPRENEUR. ILS SERONT POUR DISJONCTEURS BOULONNÉS ET SERONT MUNIS D'UNE PORTE AVEC SERRURE À CLEF. FABRICANTS : SIEMENS, CUTLER HAMMER, SQUARE D OU GÉ. LORSQUE LE BÂTIMENT EST GICLÉ, LES PANNEAUX SURFACES SERONT AVEC PROTECTION CONTRE LES ÉGOUTTEMENTS (SPRINKLER PROOF).

15.2 DANS LES LOGEMENTS, PROTÉGER CHAQUE DÉRIVATION QUI ALIMENTE DES PRISES DE COURANT DE 125 V CONVENANT À AU PLUS 20 A PAR UN DISPOSITIF ANTI-ARCS. SE RÉFÉRER À LA NORME CSA C22.10 POUR LES DÉTAILS ET EXEMPTIONS.

15.3 IL EST INTERDIT DE PEINTURER UN PANNEAU ÉLECTRIQUE PUISQU'IL EST POSSIBLE QUE LA PEINTURE AFFECTE L'ISOLATION ET LE DÉGAGEMENT DE CHALEUR DU PANNEAU.

16. UNIFORMITÉ

16.1 FOURNIR DES ÉQUIPEMENTS PROVENANT D'UN MÊME MANUFACTURIER À MOINS DE CONTRAINTES PROUVABLES.

17. SECTIONNEURS

17.1 SAUF SI AUTREMENT INDIQUÉ SUR LES PLANS, CEUX INSTALLÉS À L'INTÉRIEUR SERONT AVEC BOÎTIER NEMA-1 LORSQUE LES CONDITIONS SONT NORMALES. À L'EXTÉRIEUR, ILS SERONT AVEC UN BOÎTIER NEMA-3R. LORSQUE REQUIS, ILS SERONT PRÉVUS AVEC NEUTRE SOLIDE.

17.2 LES SECTIONNEURS DEVRONT POUVOIR ÊTRE VERROUILLÉS EN POSITION OUVERTE. FABRICANTS AUTORISÉS : SIEMENS, CUTLER HAMMER, SQUARE D OU G.E.

17.3 LORSQUE LE BÂTIMENT EST GICLÉ, LES SECTIONNEURS SERONT AVEC PROTECTION CONTRE LES ÉGOUTTEMENTS (SPRINKLER PROOF).

18. IDENTIFICATION DE L'APPAREILLAGE

18.1 IDENTIFIER À L'AIDE D'UNE PLAQUETTE LAMICÔIDE NOIRE, GRAVÉE EN BLANC, CHAQUE UN DES COMPOSANTES PRINCIPALES, TELLES QUE : SECTIONNEURS, BOÎTES DE MESSURAGE, TRANSFORMATEURS, PANNEAUX, DÉMARRÉURS, CONTACTEURS AINSI QUE LES RÉSEAUX « NORMAL » ET « URGENCE » EN Y INDIQUANT L'IDENTIFICATION MONTRÉE AUX PLANS. LES ITEMS « URGENCE » SERONT CEPENDANT SUR UNE PLAQUETTE LAMICÔIDE ROUGE.

18.2 IDENTIFIER À LA DACTYLO OU SUR UN CARTON DESTINÉ À CET USAGE, LA DÉNOMINATION DE LA CHARGE DE CHACUN DES CIRCUITS DES PANNEAUX DE DISTRIBUTION. FIXER LES CARTONS DANS LA PORTE DES PANNEAUX. LES ÉCRITURES MANUSCRITES SONT PROSCRITES, CHAQUE CIRCUIT DOIT ÊTRE IDENTIFIÉ DU NUMÉRO DE LOCAL OÙ SE TROUVE L'ÉQUIPEMENT.

18.3 IDENTIFIER CHAQUE ÉQUIPEMENT (PRISES, BOÎTES DE JONCTION, ETC.) À L'AIDE DE RUBAN DE TYPE « P-TOUCH » INDIQUANT LE CIRCUIT AUQUEL IL SE RAPPORTE.

18.4 SIGNIFICATIONS DES TERMES SUIVANTS :

- LIBRE : DISJONCTEUR NON RACCORDÉ DE CAPACITÉ INDIQUÉE AUX PLANS.
- ESPACE : ESPACEMENT POUR DISJONCTEUR FUTUR, L'OUVERTURE SERA MUNIE D'UNE PLAQUE PROTECTRICE DE RECOUVREMENT.

19. MISE À LA TERRE

19.1 METTRE À LA TERRE LES PARTIES MÉTALLIQUES NE PORTANT PAS DE COURANT À L'AIDE D'UNE TIGE DE MAL.T. PRÉVUE À CET EFFET, CONFORMÉMENT À LA SECTION 10 DU CODE DE L'ÉLECTRICITÉ. IL EST PROSCRIT D'UTILISER LA TUYAUTERIE D'EAU AFIN DE PROCÉDER À LA MISE À LA TERRE.

19.2 RELIER À LA MISE À LA TERRE DU BÂTIMENT, LE SYSTÈME D'ALIMENTATION ET DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE.

19.3 RELIER À LA MISE À LA TERRE DU BÂTIMENT L'ENTRÉE D'EAU AVEC UN CONDUCTEUR DE CONTINUITÉ DES MASSES EN CUIVRE DE GROSSEUR MINIMALE #6 AWG AU POINT LE PLUS RAPPROCHÉ DU BRANCHEMENT.

20. CONTINUITÉ DES MASSES

- EFFECTUER L'INSTALLATION NÉCESSAIRE À LA CONTINUITÉ DES MASSES TEL QUE REQUIS SELON LA SECTION 10 DU CODE.

21. ARCHITECTURE

21.1 L'ENTREPRENEUR CONSULTERA AVEC SOIN LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS, PLANS ET DEVIS D'ARCHITECTURE AVANT DE PRÉSENTER SA SOUMISSION AFIN DE CONSTATER TOUTES LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET, LESQUELLES NE SONT PAS INDIQUÉES SUR LES DESSINS ÉLECTRIQUES.

22. MÉCANIQUE

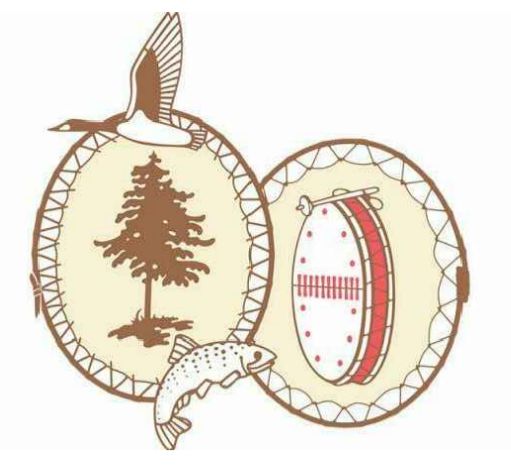
22.1 L'ENTREPRENEUR DEVRA CONSULTER LES PLANS ET DEVIS DE MÉCANIQUE AFIN DE VÉRIFIER LES ENDOITS OÙ LES MONTURES D'ÉCLAIRAGE ET LES SORTIES ÉLECTRIQUES DEVRONT ÊTRE INSTALLÉES, AFIN DE PERMETTRE L'INSTALLATION DES CONDUITES DE VENTILATION ET DE PLOMBERIE. TOUTS LES COÛTS POUR CES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE INCLUS DANS LA SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR.

23. CONTRÔLES

23.1 PRENDRE CONNAISSANCE DES PLANS DE CONTRÔLE ET INCLURE AU PRIX DE LA SOUMISSION TOUTS LES ITEMS IDENTIFIÉS À FOURNIR, INSTALLER ET/OU RACCORDER PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN.



IMPLANTATION  
ÉCHELLE: 1:200



CONSEILLERS PROFESSIONNELS :

Architecture :

**stgm**

468, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil :

**Ashini**  
CONSULTANTS

563, des Actionnaires, Châteaufort, Q7J 5B3  
1, Notre-Dame-Des-Neiges, QM 1R0  
1025, Capreol, Marquette, Q9R2H0  
418-677-2385

Mécanique / Électricité :

**ambioner**

Génie mécanique et électrique du bâtiment  
Efficacité énergétique

2968, Boulevard Ste-Anne, Québec, G1E 3J3  
418.987.9391 | info@ambioner.com

Plan clé :

Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place, toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux et d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.

L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.

Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.

Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "ÉMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

RÉVISIONS

No	aa/mm/jj	Description	Par
0	19/04/29	POUR SOUMISSION	AN/RP

No	aa/mm/jj	Description	Par
----	----------	-------------	-----

Scéau :

Projet :

**UNITÉS D'HABITATION  
GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE  
ET SERVICE DE POLICE EEOU EENOU**

Titre du dessin :

**MISTISSINI  
IMPLANTATION**

Conçu par :	Dessiné par :		
S. Bédard	S. Bédard		
Approuvé par :	Nom du fichier .dwg :	Echelle :	
A. Ndiaye, Ing.	11CL007-D79_MISTISSINI.DWG	INDIQUÉE	
Date :	Numéro de projet :	Feuille :	Nombre :
19/03/08	11CL007-D79	PL-051	

**LÉGENDE DE PLOMBERIE**

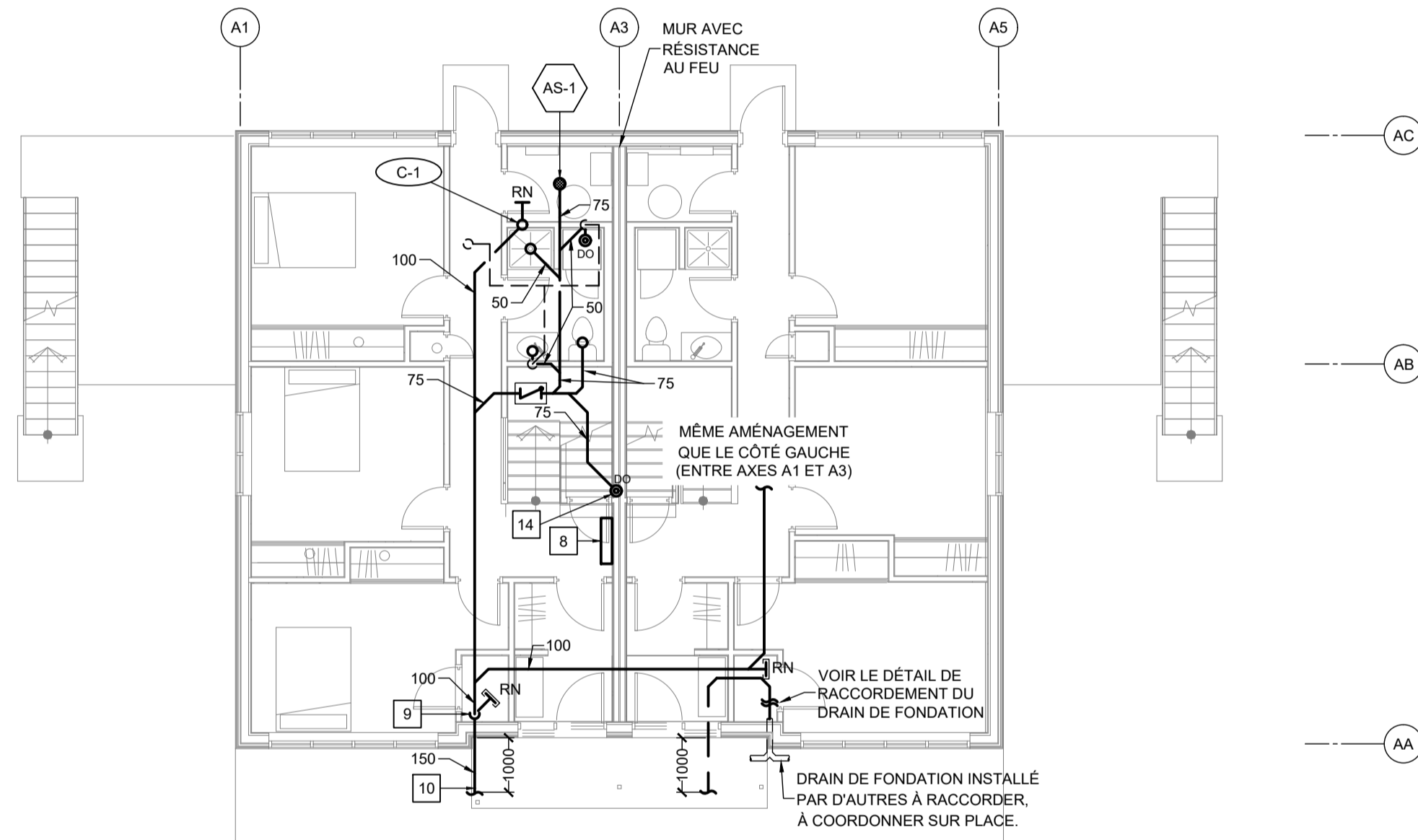
	TUYAUTERIE D'EAU FROIDE DOMESTIQUE		ROBINET À TOURNANT SPHÉRIQUE
	TUYAUTERIE D'EAU CHAUDE DOMESTIQUE		UNION OU BRIDE
	TUYAUTERIE DE DRAINAGE SANITAIRE		RÉDUIT TEL QUE REQUIS
	TUYAUTERIE D'ÉVENT		UNION DIÉLECTRIQUE OU BRIDE DIÉLECTRIQUE
	TUYAUTERIE DE DRAINAGE PLUVIAL		ROBINET DE VIDANGE INCLUANT RACCORD POUR BOYAU FLEXIBLE ET BOUCHON
	TUYAUTERIE D'ÉVACUATION DES APPAREILS CVCA		BRISE-VIDE
	TUYAUTERIE INSTALLÉE SOUS LE PLANCHER DE LETAGE CONSERNÉE		PUITS POUR BULBE
	TUYAUTERIE VERS LE HAUT		MANOMÈTRE AVEC ROBINET D'ARRÊT
	TUYAUTERIE VERS LE BAS		SOUPAPE DE SÉCURITÉ CONFORME AU CODE
	REGARD DE NETTOYAGE		SORTIE D'EAU EXTÉRIEURE
	REGARD DE NETTOYAGE AVEC TRAPPE D'ACCÈS AU PLANCHER FINI NICKEL BRONZE		AMORTISSEUR DE CHOC, VOIR DEVIS.
	N.O. NORMALEMENT OUVERT		DRAIN DE PLANCHER
	N.F. NORMALEMENT FERMÉ		SORTIE D'ÉVENT AU TOIT À 300mm DE LA TOITURE
	BOUCHON ÉTANCHE		COLONNE SANITAIRE
	ACCESSOIRES SUR LA TUYAUTERIE, VOIR DÉTAIL		IDENTIFICATION DES NOTES
	FILTRE À TAMIS		DESCRIPTION D'APPAREIL (VOIR DEVIS ET/OU INDICATIONS AUX PLANS)
	FILTRE À TAMIS C/A ROBINET DE VIDANGE INCLUANT RACCORD POUR BOYAU FLEXIBLE ET BOUCHON		
	CLAPET ANTIRETOUR		
	CLAPET ANTIRETOUR AVEC TRAPPE D'ACCÈS AU PLANCHER FINI NICKEL BRONZE		

**NOTES GÉNÉRALES:**

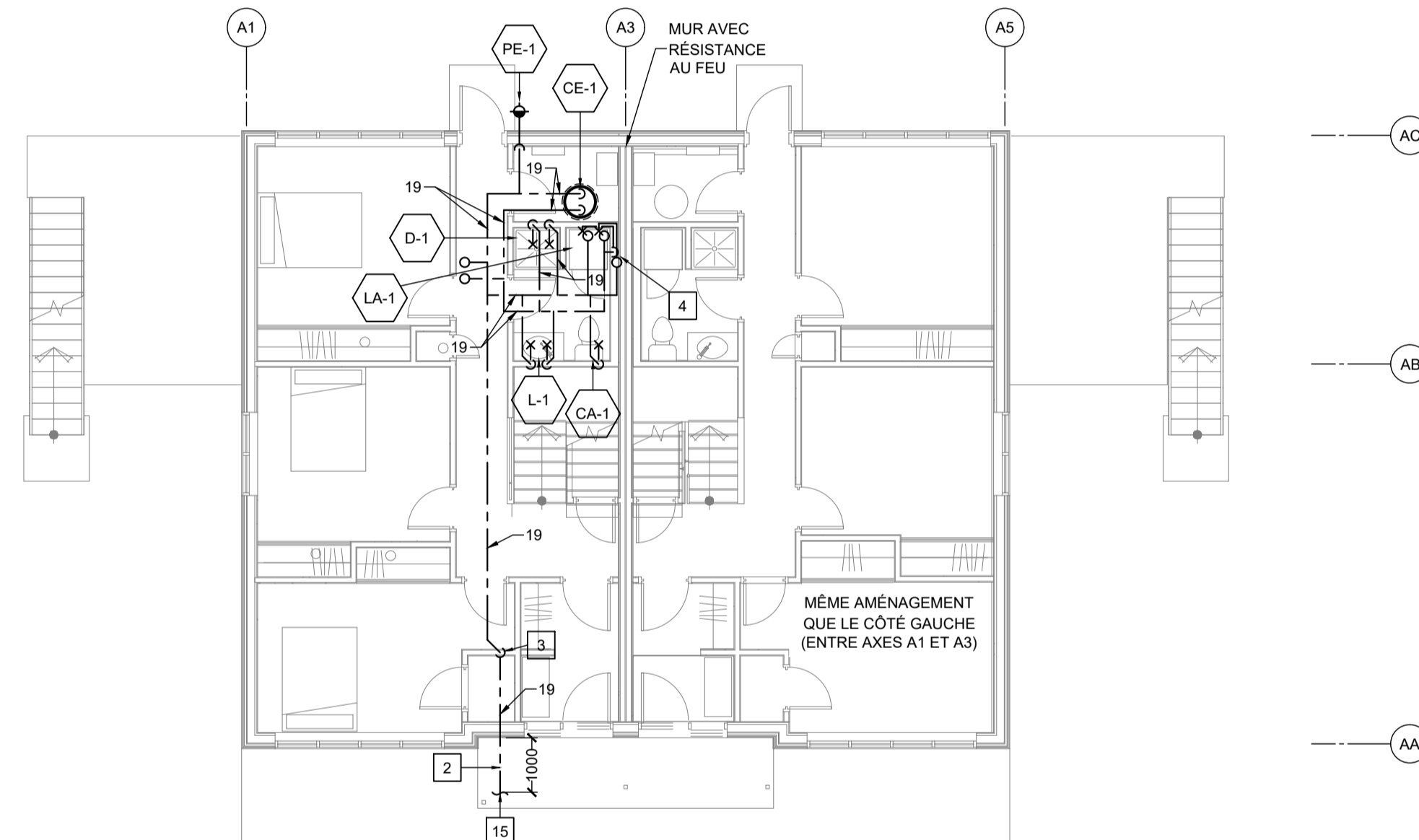
- TOUTE LA TUYAUTERIE D'ALIMENTATION D'EAU DOMESTIQUE ET D'ÉVENT SERA LOCALISÉE AU PLAFOND DE L'ÉTAGE CONCERNÉ SAUF SI INDIQUÉ AUTREMENT. LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE SERA LOCALISÉE SOUS LE PLANCHER DE L'ÉTAGE CONCERNÉ SAUF SI INDIQUÉ AUTREMENT.
- TOUTE LA TUYAUTERIE D'EAU CHAUDE ET D'EAU FROIDE DOMESTIQUE NON DIMENSIONNÉE SUR LE PLAN EST D'UN DIAMÈTRE DE 1/2" (13mm). TOUTE LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE SANITAIRE ET D'ÉVENT NON DIMENSIONNÉE SUR LE PLAN EST D'UN DIAMÈTRE DE 1-1/2" (38mm).
- TOUTS LES DRAINS DE PLANCHER DEVONT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE MAINTIEN DE GARDE D'EAU DU TYPE À INSERTION DANS LE CORPS DU DRAIN DE PLANCHER DE MARQUE "TRAP GUARD" SÉRIE TG OU DE MARQUE "CAN-AQUA" SÉRIE "SURE SEAL".
- TOUTS LES APPAREILS DE PLOMBERIE DEVONT ÊTRE INSTALLÉS AVEC DES SOUPAPES D'ARRÊT À L'ÉQUERRE SUR L'ALIMENTATION EN EAU FROIDE ET EN EAU CHAUDE (EN INCLUANT AMORTISSEURS DE CHOC AUX ENDROITS REQUIS) ET BOYAU FLEXIBLE EN ACIER INOXYDABLE TRESSÉE DE LONGUEUR APPROPRIÉE.
- POUR TOUTS LES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES SPÉCIFIÉS AU DEVIS OU DANS LA DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE QUI DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS SUR LE RÉSEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE, L'ENTREPRENEUR AURA LA RESPONSABILITÉ DE FOURNIR DES ÉQUIPEMENTS QUI DOIVENT RESPECTER LES EXIGENCES SANS PLOMB DU CODE DE PLOMBERIE MÊME SI LE MODÈLE SPÉCIFIÉ NE COMPORTE PAS NECESSAIRE LA MENTION "SANS PLOMB". APPROBATION NSF/ANSI 372 ET/OU NSF/ANSI 61-G OU AVEC MENTION "SANS PLOMB" SUR LA FICHE TECHNIQUE EST REQUISE LORS DE LA SOUMISSION DES DESSINS D'ATELIER.

**NOTES AUX PLANS**

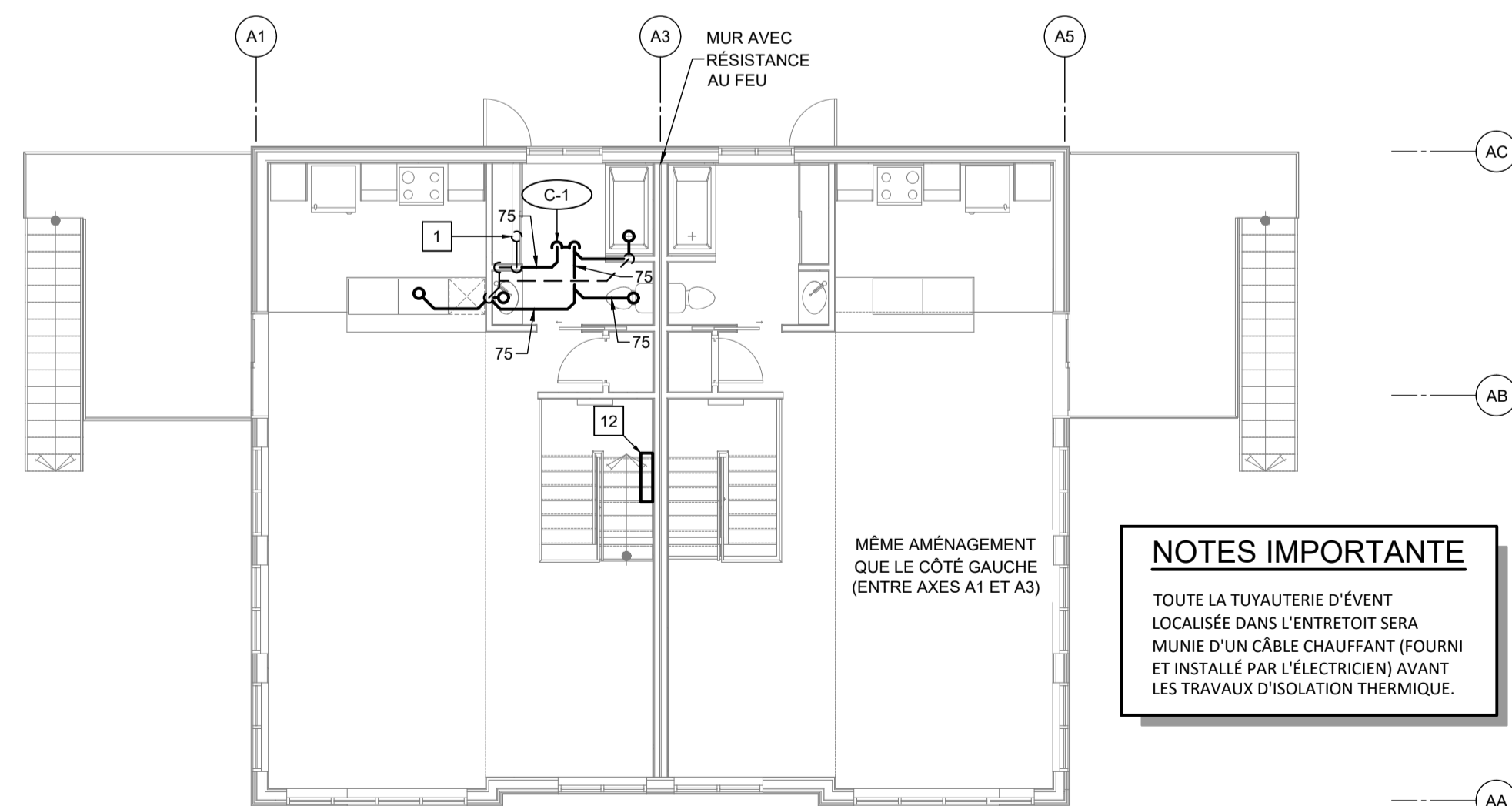
- SORTIE D'ÉVENT AU TOIT 100mm. VOIR L'ÉQUIPEMENT
- EV-1 POUR LA SPÉCIFICATION DE L'ÉVENT. LA TUYAUTERIE MONTÉE AU PLAN EST SITUÉE DANS L'ENTRETOIT ET SERA MUNIE D'UN CÂBLE CHAUFFANT FOURNI ET INSTALLÉ PAR L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ.
- CÂBLE CHAUFFANT À INSTALLER SUR LA TUYAUTERIE D'ALIMENTATION D'EAU FROIDE PRINCIPALE DU BÂTIMENT SOUS TERRE JUSQU'À LA PARTIE CHAUFFÉE PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN (DE LA RUE JUSQU'À L'ENTRÉE D'EAU).
- EMPLACEMENT DE L'ENTRÉE D'EAU. VOIR LE DÉTAIL.
- BOITIER POUR LES ROBINETS DE LA MACHINE À LAVER À INSTALLER DE FAÇON À ÊTRE ACCESSIBLE.
- VOIR LE PLAN DU NIVEAU 2 POUR LA SUITE.
- TUYAUTERIE LOCALISÉE AU PLAFOND DU NIVEAU 1.
- VOIR LE PLAN DU NIVEAU 1 POUR LA SUITE.
- CLIMATISEUR À DRAINER AU DRAIN OUVERT À PROXIMITÉ, PAR L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION.
- RÉDUIT DE 150mmØ À 100mmØ PAR L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE.
- TUYAUTERIE DE DRAINAGE SANITAIRE PRINCIPALE. EMBLEMMENT APPROXIMATIF. L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE DEVRA AJUSTER LA TUYAUTERIE À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT AFIN D'ALLER REJOINDRE CETTE TUYAUTERIE. CE TUYAU NE SERA PAS À CET ENDROIT POUR LA MAJORITÉ DES BÂTIMENTS ET SERA POSSIBLEMENT À DES ENDROITS DIFFÉRENTS POUR TOUTS LES TYPES.
- VOIR CIVIL POUR LA SUITE.
- CLIMATISEUR À DRAINER DANS LE DRAIN OUVERT AU NIVEAU 1, PAR L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION.
- DRAIN OUVERT AVEC PORTE DACCES DANS LE BAS DU MUR DU GARDE-ROBE POUR LE DRAINAGE DES CLIMATISEURS. VOIR LE DÉTAIL DE RACCORDEMENT.
- DRAIN OUVERT AVEC PORTE DACCES (COUPE-FEU SI REQUIS, VOIR PLAN D'ARCHITECTURE) DANS LE BAS DU MUR DU RANGEMENT SOUS L'ESCALIER POUR LE DRAINAGE DES CLIMATISEURS. VOIR LE DÉTAIL DE RACCORDEMENT.



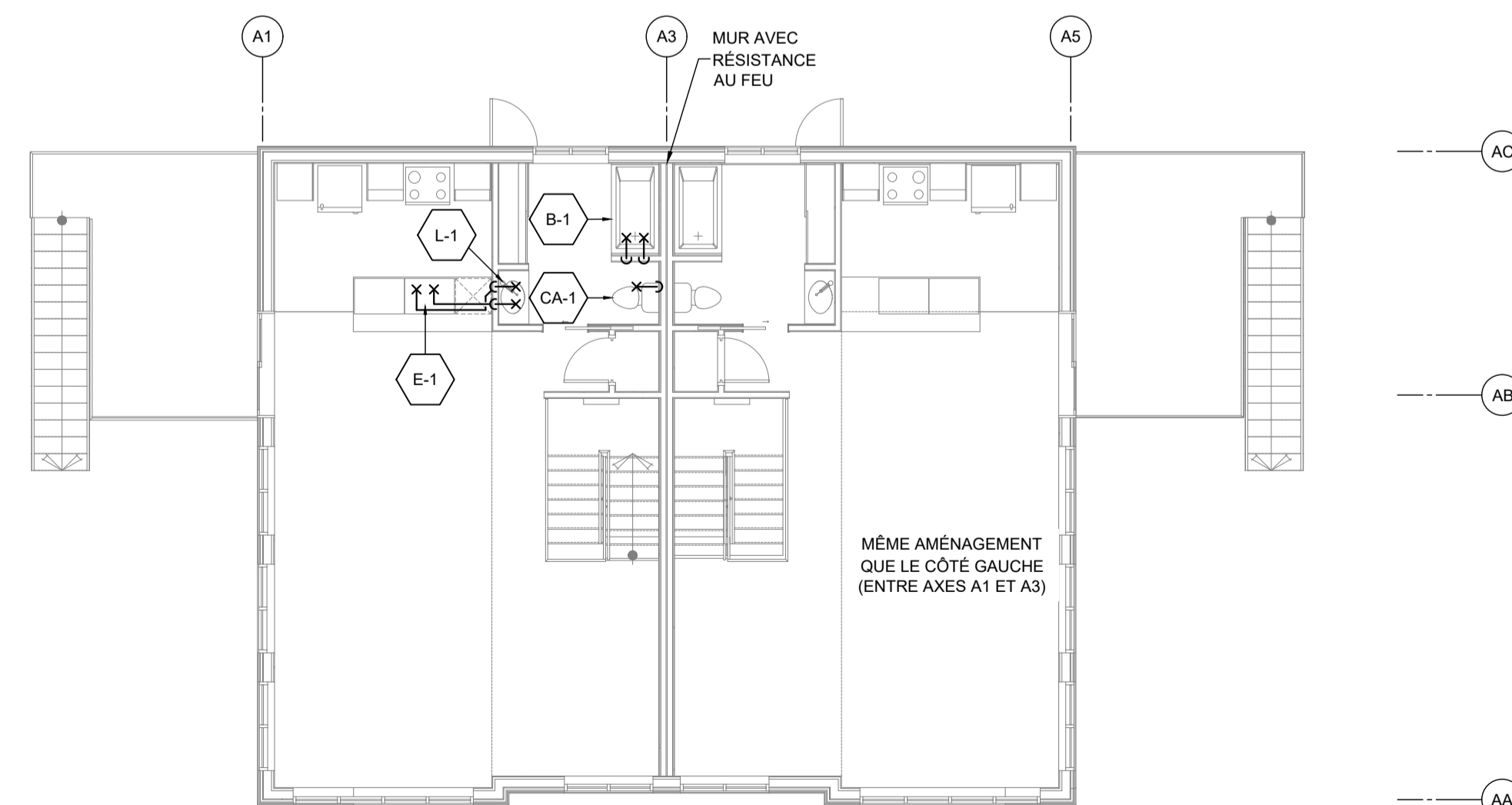
**TYPE A - NIVEAU 1 - DRAINAGE - AMÉNAGEMENT**  
ÉCHELLE: 1:100



**TYPE A - NIVEAU 1 - ALIMENTATION D'EAU - AMÉNAGEMENT**  
ÉCHELLE: 1:100

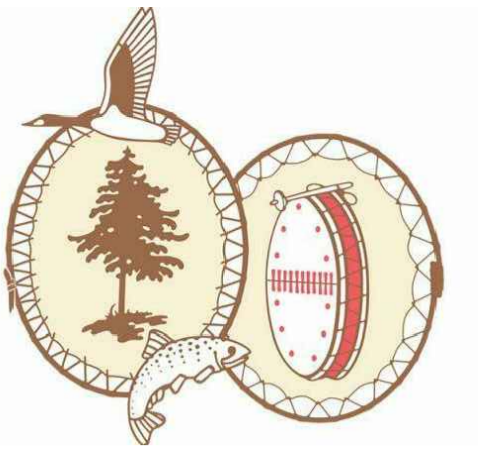


**TYPE A - NIVEAU 2 - DRAINAGE - AMÉNAGEMENT**  
ÉCHELLE: 1:100



**TYPE A - NIVEAU 2 - ALIMENTATION D'EAU - AMÉNAGEMENT**  
ÉCHELLE: 1:100

**NOTES IMPORTANTES**  
TOUTE LA TUYAUTERIE D'ÉVENT LOCALISÉE DANS L'ENTRETOIT SERA MUNIE D'UN CÂBLE CHAUFFANT (FOURNI ET INSTALLÉ PAR L'ÉLECTRICIEN) AVANT LES TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE.



**CONSEILLERS PROFESSIONNELS :**

Architecture :

**stgm**  
468, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil :

**Ashini**  
CONSULTANTS

583, des Ardennes, Châteaufort, Q7J 5B3  
1, Montreuil, Québec, G1H 1R6  
1025, Saint-Jovite, Montmagny, Q8H 2H6  
418-637-2365

Mécanique / Électricité :

**ambioner**  
Génie mécanique et électrique du bâtiment  
Efficacité énergétique

2968, Boulevard Ste-Anne, Québec, G1E 3J3  
418.987.9391 | info@ambioner.com

Plan clé :

Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place, toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux et d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.  
L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.  
Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.  
Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "ÉMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

**RÉVISIONS**

No	Date	Description	Par
0	19/04/29	POUR SOUMISSION	AN/RP
No	aa/mm/jj	Description	Par

Scellé :



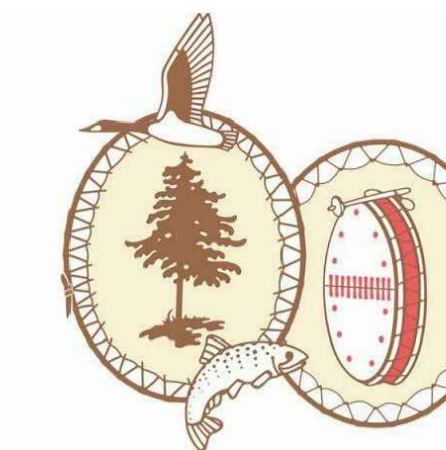
Projet :

**UNITÉS D'HABITATION  
GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE  
ET SERVICE DE POLICE EEOYOU EENOU**

Titre du dessin :

**MISTISSINI  
TYPE A  
DRAINAGE ET  
ALIMENTATION D'EAU**

Conçu par :	Dessiné par :		
S. Bédard	S. Bédard		
Approuvé par :	Nom du fichier .dwg :	Echelle :	
A. Ndiaye, Ing.	11CL007-D79_MISTISSINI.DWG	INDIQUÉE	
Date :	Numéro de projet :	Feuille :	Nombre :
19/03/08	11CL007-D79	PL-201	



CONSEILLERS PROFESSIONNELS :

Architecture :

**stgm**

468, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil :

**Ashini**  
CONSULTANTS

563, des Ardouailles, Châteaufort, Q7J 5B3  
1, Montreuil, Québec, G6H 1R0  
1025, Saint-Jovite, Saint-Jovite, G0W 2W0  
418-637-2365

Mécanique / Électricité :

**ambioner**  
Génie mécanique et électrique du bâtiment  
Efficacité énergétique

2980, Boulevard Ste-Anne, Québec, G1E 3J3  
418.987.9391 | info@ambioner.com

Plan clé :

Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place, toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux et d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.

L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.

Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.

Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "EMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

RÉVISIONS

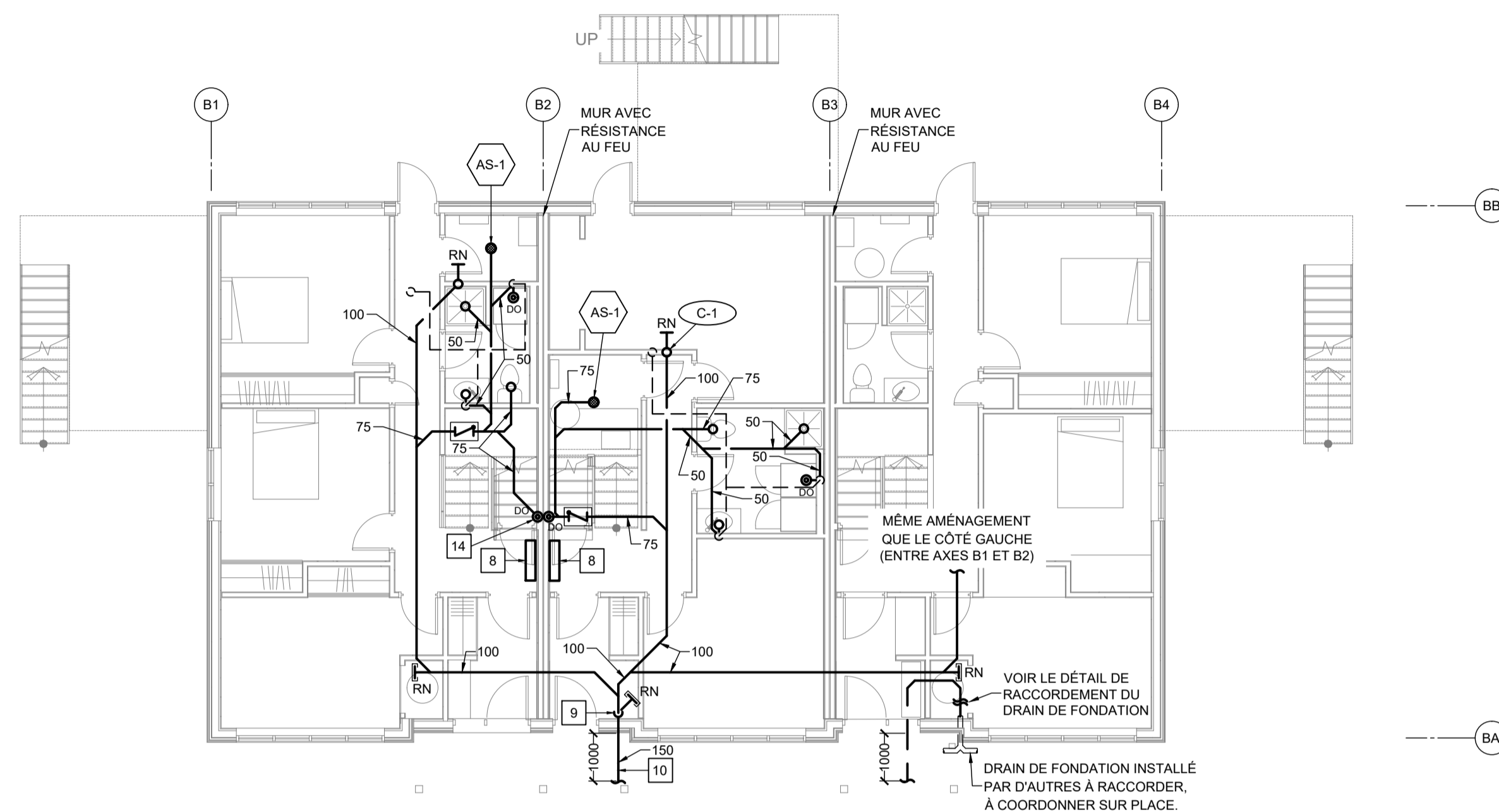
No	aa/mm/jj	Description	Par
0	19/04/29	POUR SOUMISSION	AN/RP

Scneau :

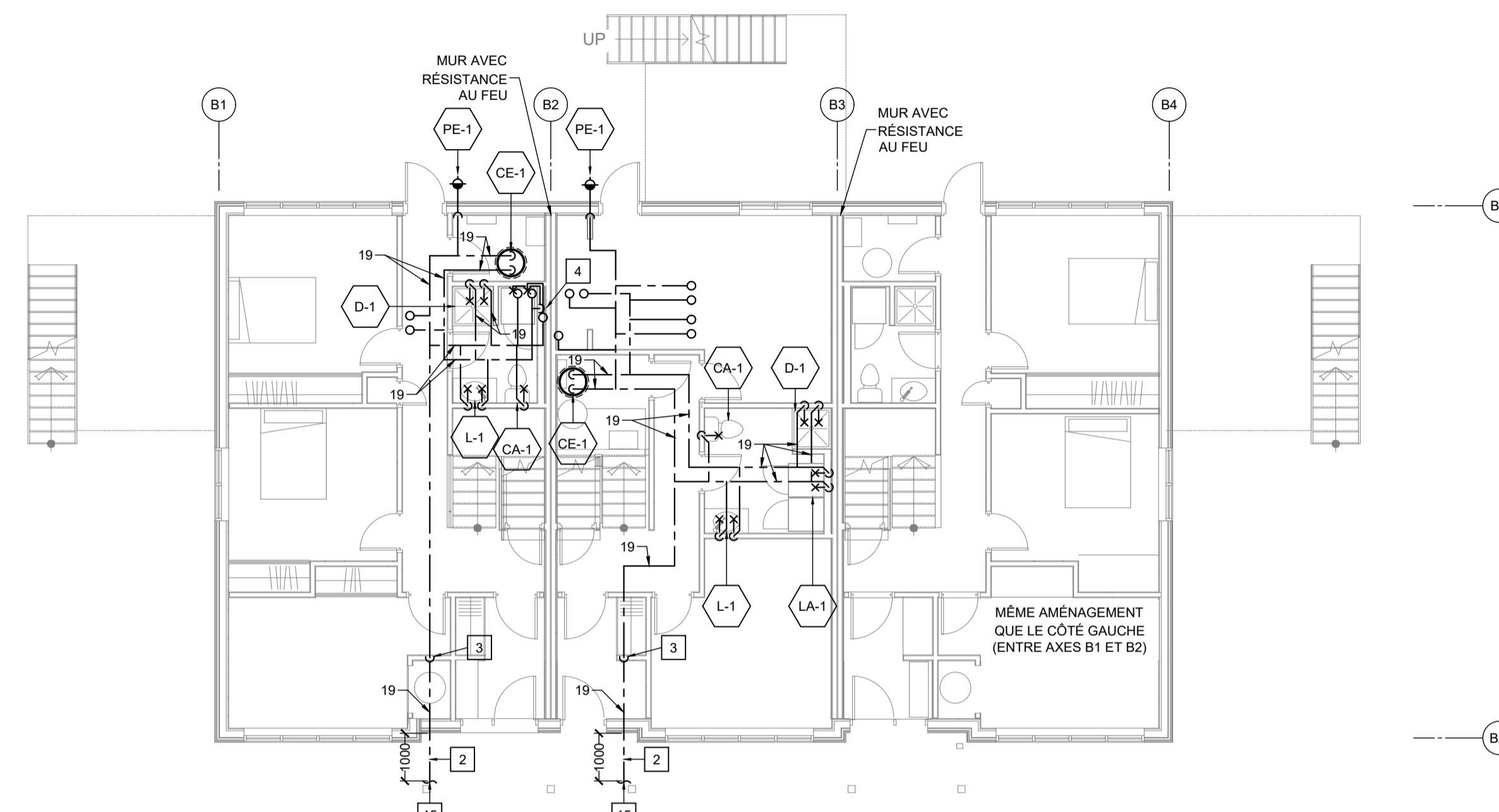
Projet :  
**UNITÉS D'HABITATION  
GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE  
ET SERVICE DE POLICE EEEYOU EENOU**

Titre du dessin :  
**MISTISSINI  
TYPE B  
DRAINAGE ET  
ALIMENTATION D'EAU**

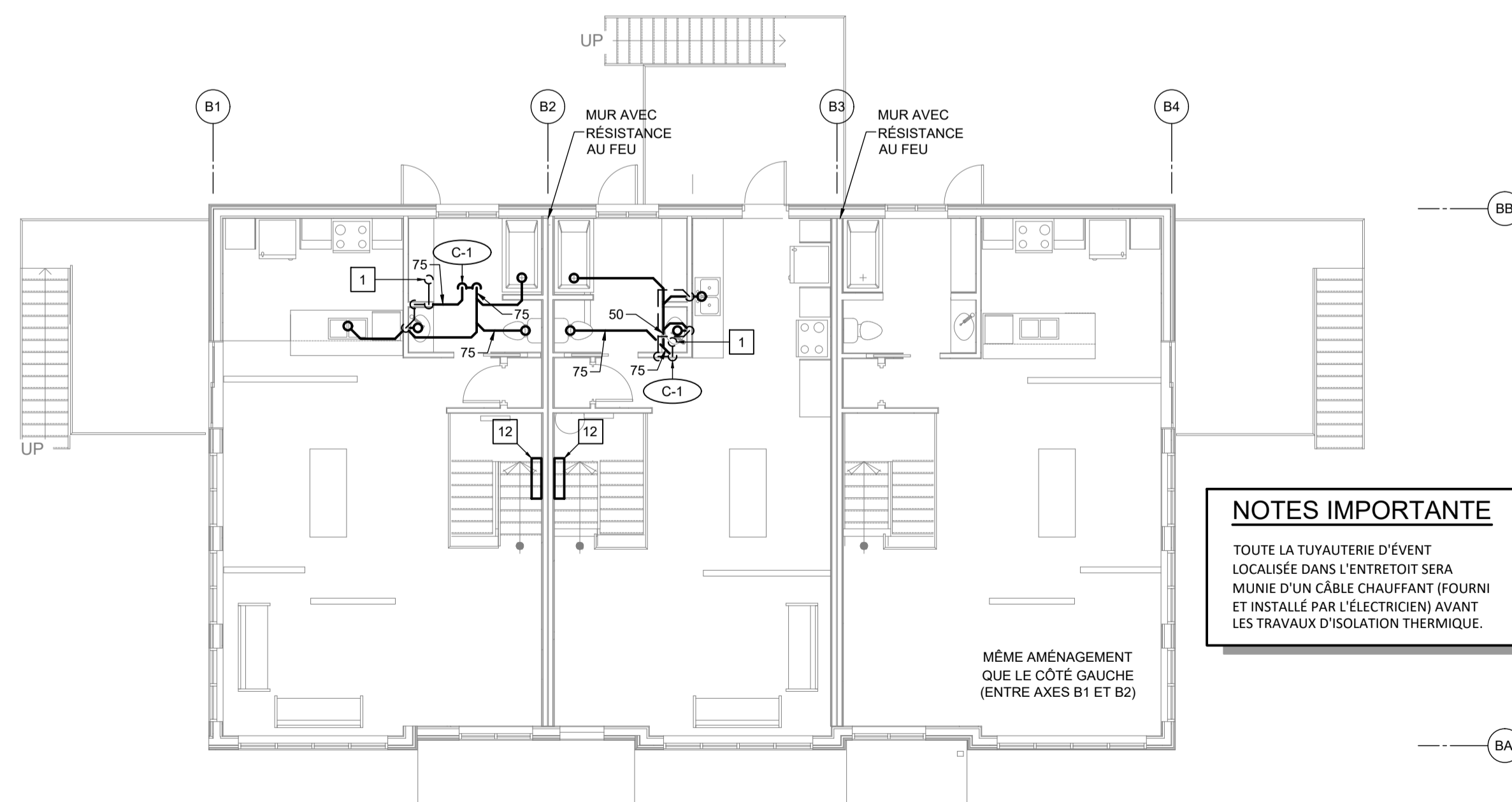
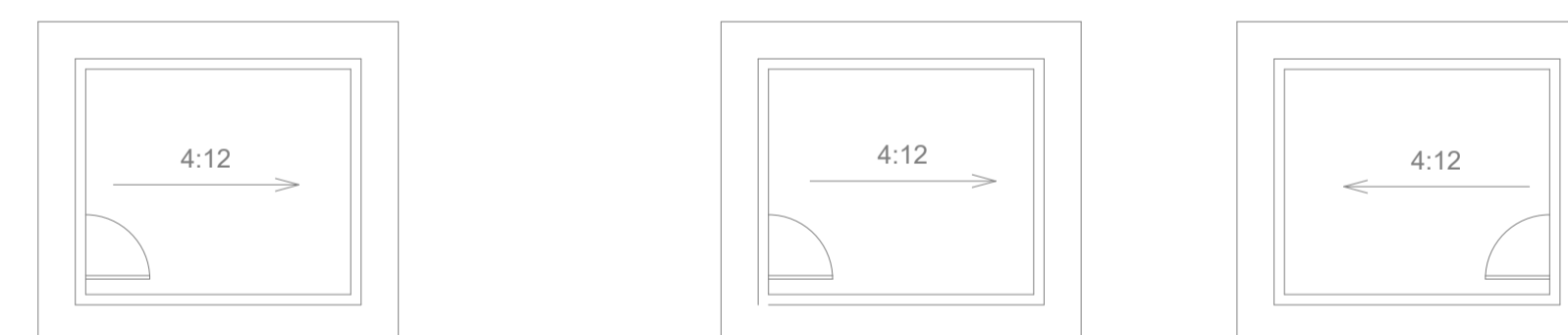
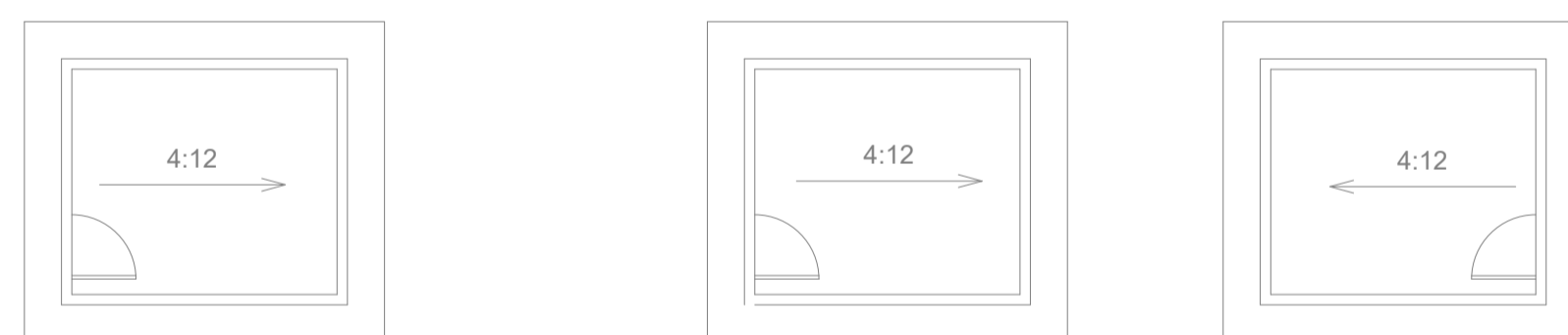
Conçu par :		Dessiné par :			
S. Bédard		S. Bédard			
Approuvé par :		Nom du fichier .dwg :		Echelle :	
A. Ndiaye, Ing.		11CL007-D79_MISTISSINI.DWG		INDIQUÉE	
Date :	Numéro de projet :	Feuille :		Nombre :	
19/03/08	11CL007-D79	PL-202			



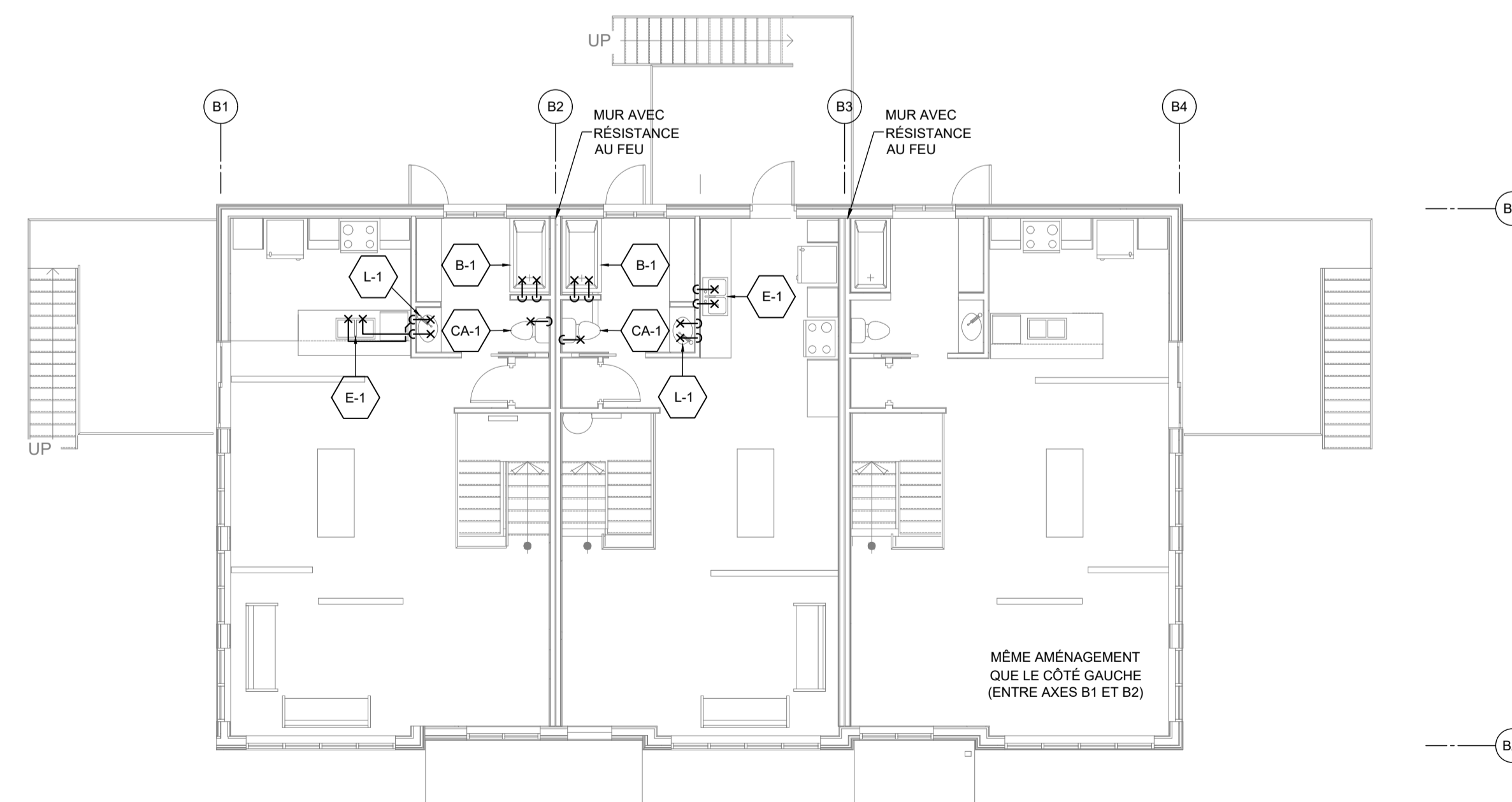
**TYPE B - NIVEAU 1 - DRAINAGE - AMÉNAGEMENT**  
ECHELLE: 1:100



**TYPE B - NIVEAU 1 - ALIMENTATION D'EAU - AMÉNAGEMENT**  
ECHELLE: 1:100



**TYPE B - NIVEAU 2 - DRAINAGE - AMÉNAGEMENT**  
ECHELLE: 1:100

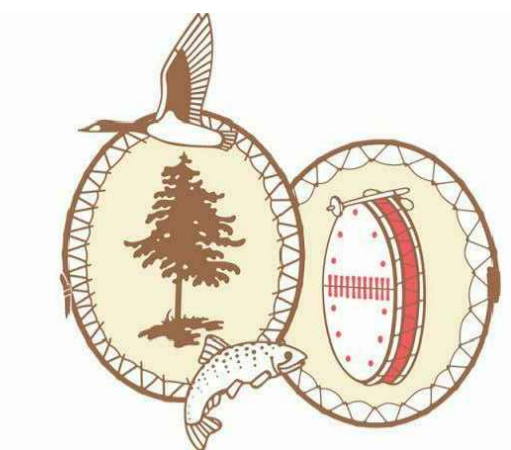
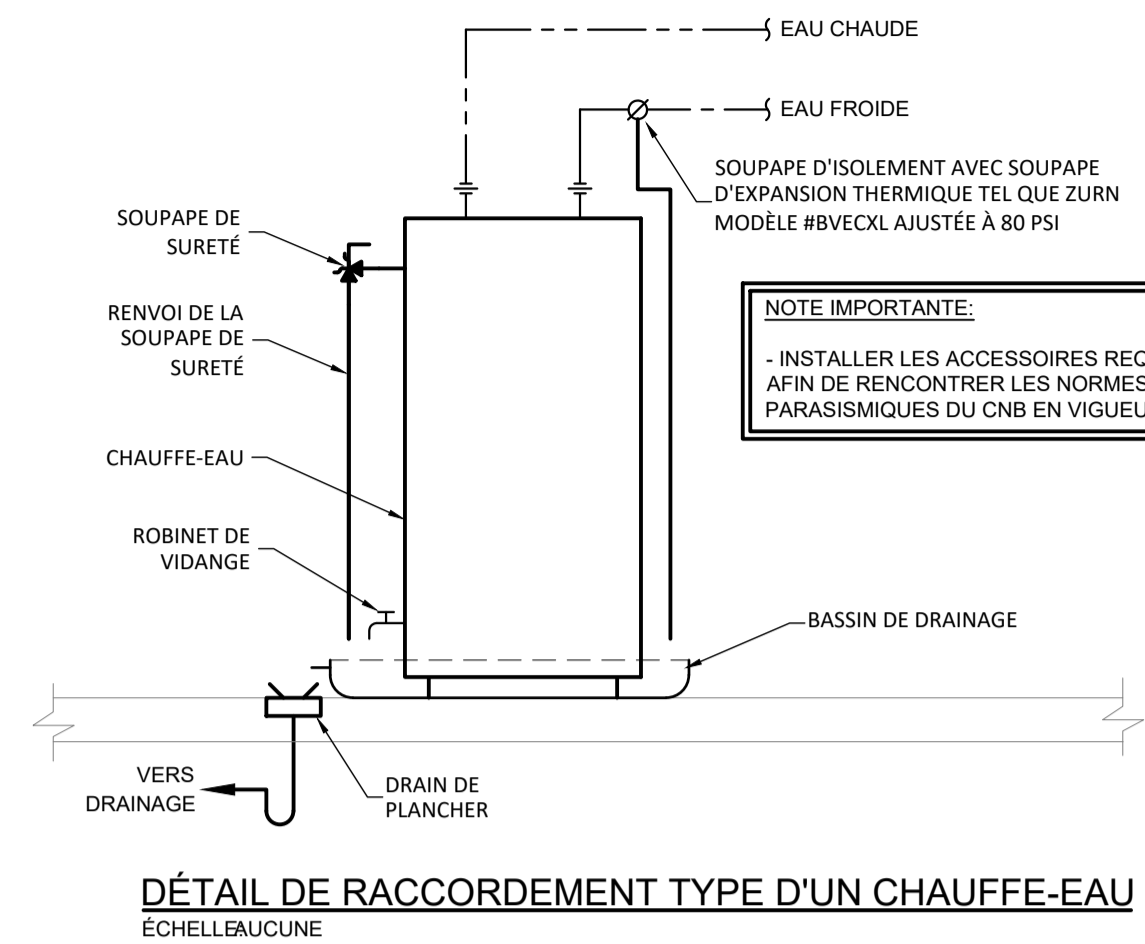
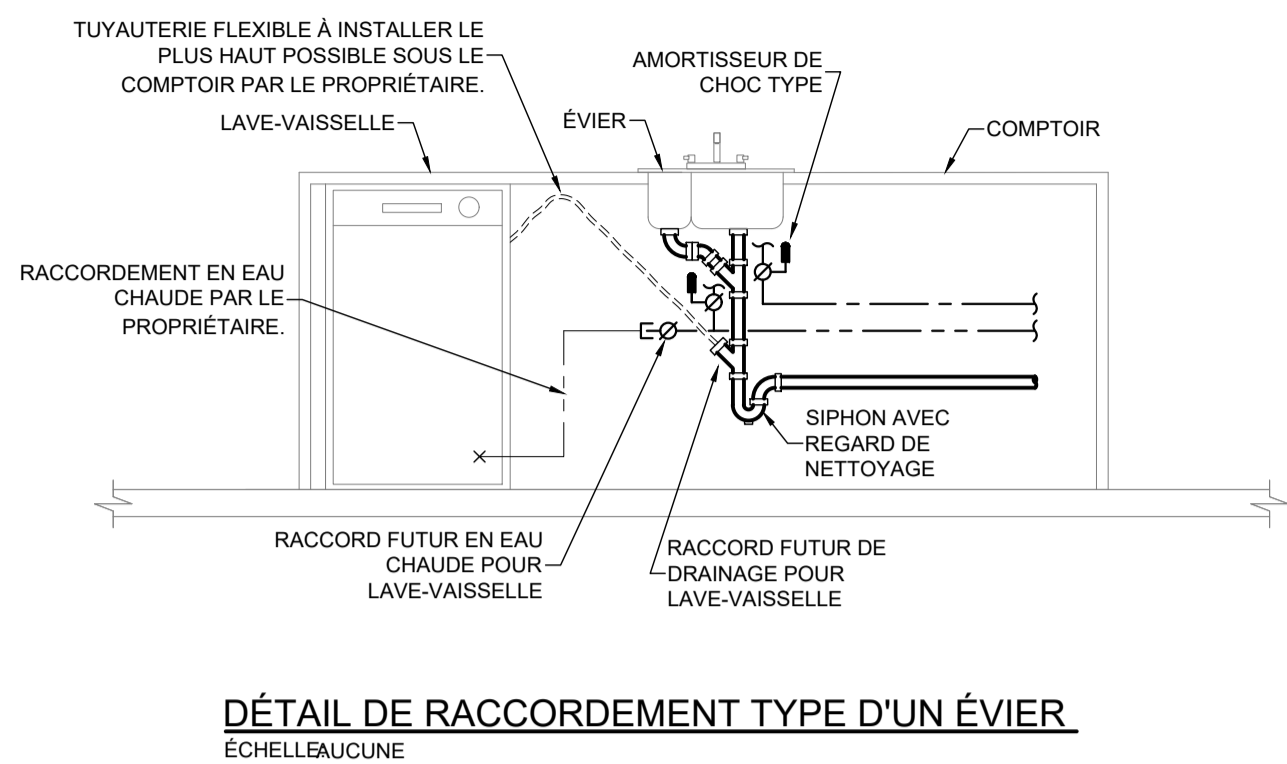
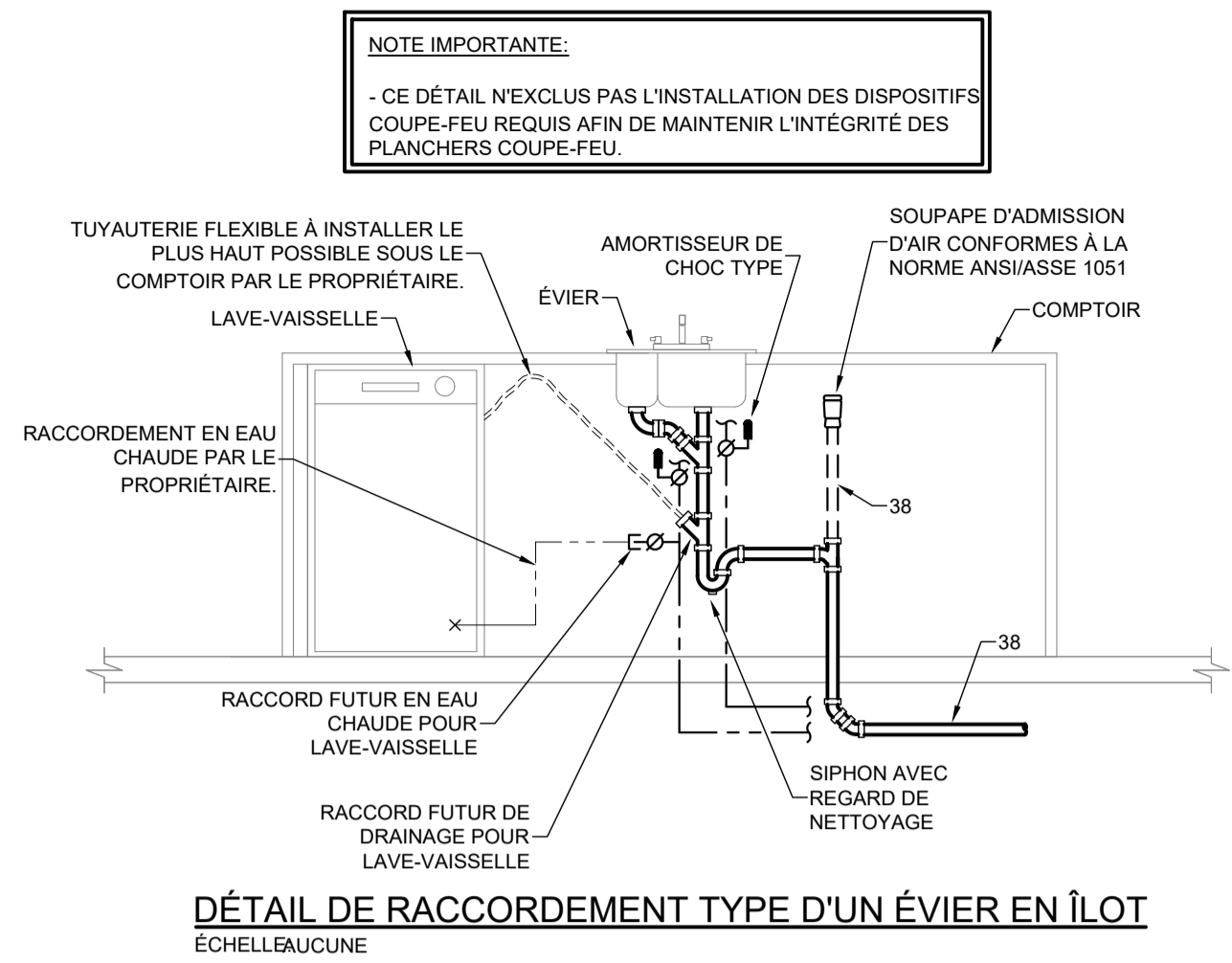


**TYPE B - NIVEAU 2 - ALIMENTATION D'EAU - AMÉNAGEMENT**  
ECHELLE: 1:100

**NOTES IMPORTANTES**  
TOUTE LA TUYAUTERIE D'ÉVENT LOCALISÉE DANS L'ENTRETOIT SERA MUNIE D'UN CÂBLE CHAUFFANT (FOURNI ET INSTALLÉ PAR L'ÉLECTRICIEN) AVANT LES TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE.

MÊME AMÉNAGEMENT QUE LE CÔTÉ GAUCHE (ENTRE AXES B1 ET B2)

MÊME AMÉNAGEMENT QUE LE CÔTÉ GAUCHE (ENTRE AXES B1 ET B2)



**CONSEILLERS PROFESSIONNELS :**  
Architecture :  
**stgm**  
468, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil :  
**Ashini CONSULTANTS**  
563, des Ardennes, Châteaufort, Q7J 1S3  
1, Metcalfe Street, ON M5G 1R6  
1025, Saint-Jacques, Montréal, QC H3V 0Y6  
418-437-2365

Mécanique / Électricité :  
**ambioner**  
Génie mécanique et électrique du bâtiment  
Efficacité énergétique  
2900, Boulevard Ste-Anne, Québec, G1E 3J3  
418.987.9391 | info@ambioner.com

Plan clé :  
Notes générales :  
L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place, toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux et d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.  
L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.  
Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.  
Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "EMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

Révisions

No	Date	Description	Par
0	19/04/29	POUR SOUMISSION	AN/RP

Révisions

No	Date	Description	Par
0	19/04/29	POUR SOUMISSION	AN/RP

Scéau :  
  
Project :  
**UNITÉS D'HABITATION GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE ET SERVICE DE POLICE EEEYOU EENOU**

Titre du dessin :  
**MISSISSINI DÉTAILS**

Conçu par :		Dessiné par :	
S. Bédard		S. Bédard	
Approuvé par :		Nom du fichier .dwg :	
A. Ndiaye, Ing.		11CL007-D79_MISSISSINI.DWG	
Date :	Numéro de projet :	Feuille :	Nombre :
19/03/08	11CL007-D79	PL-451	AUCUNE

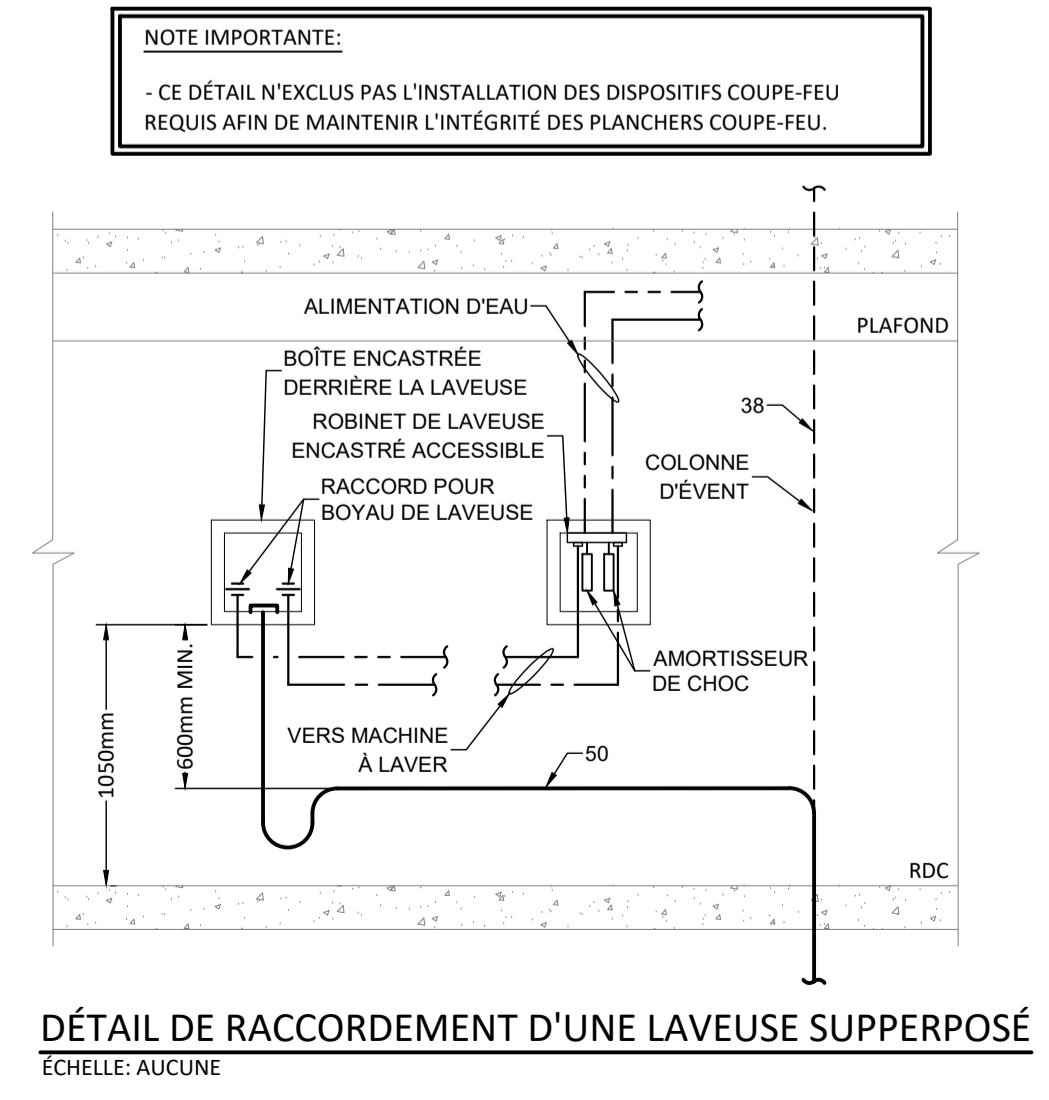
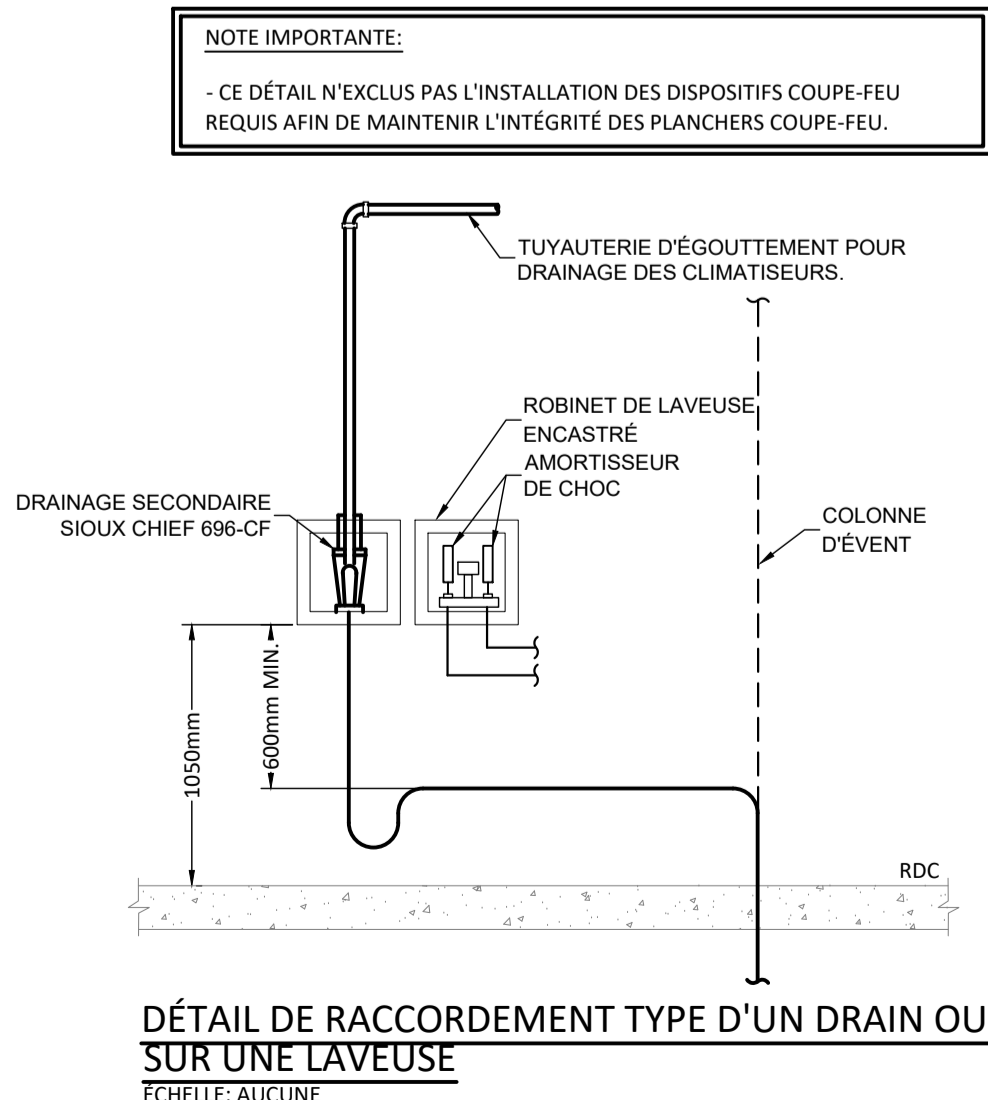
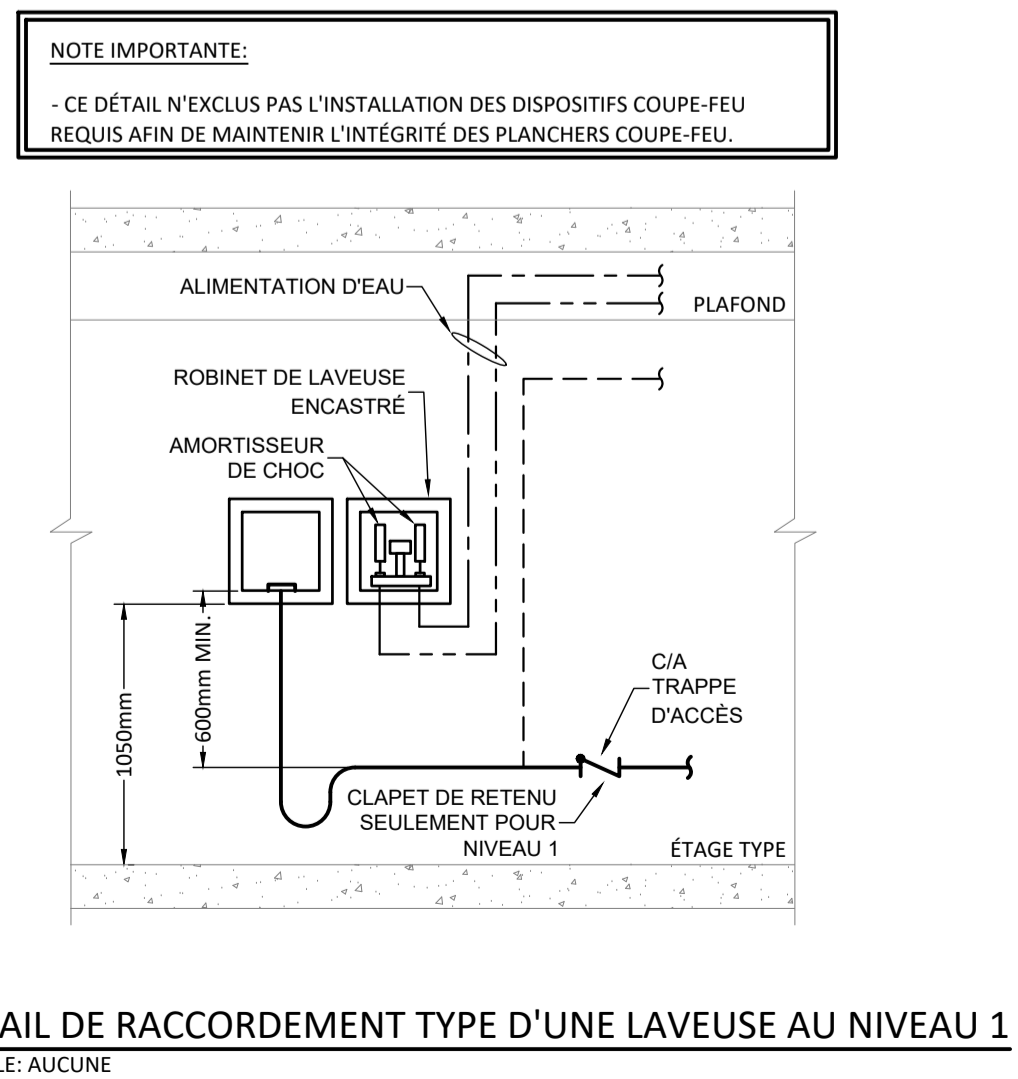
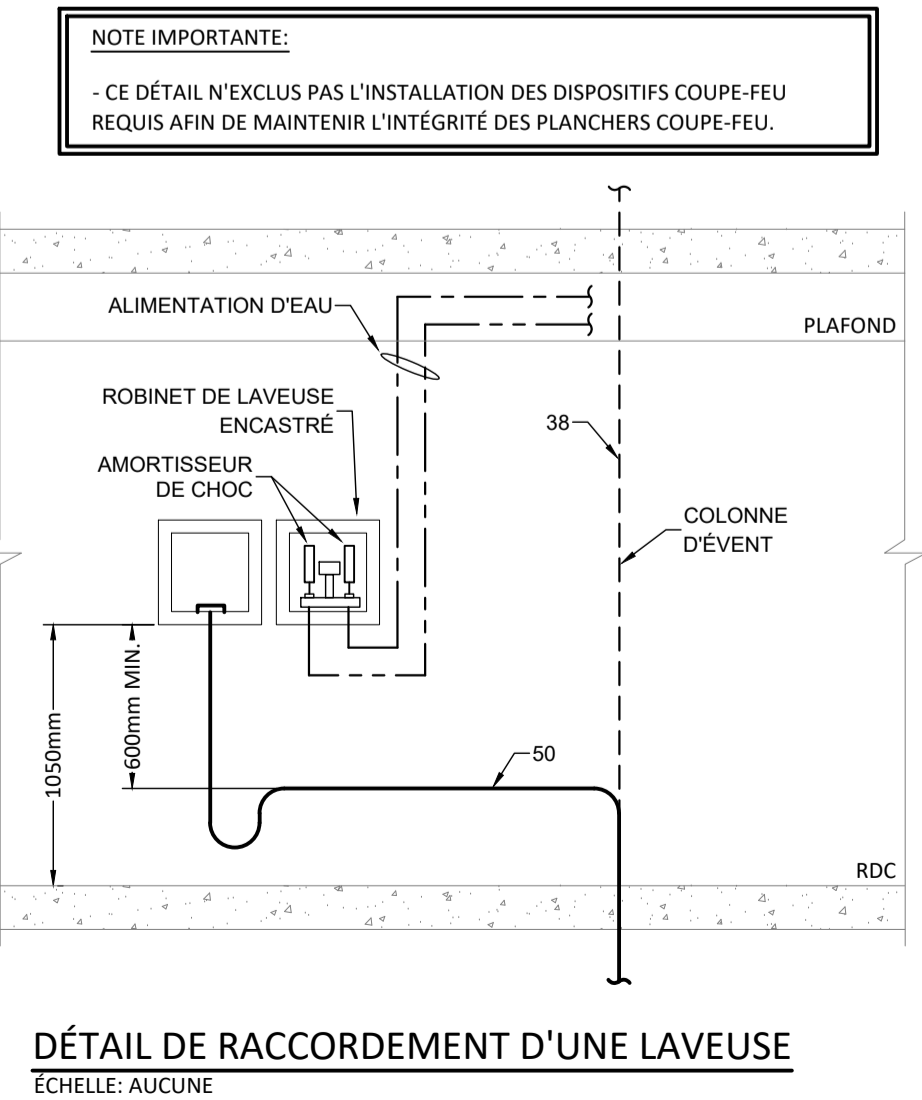
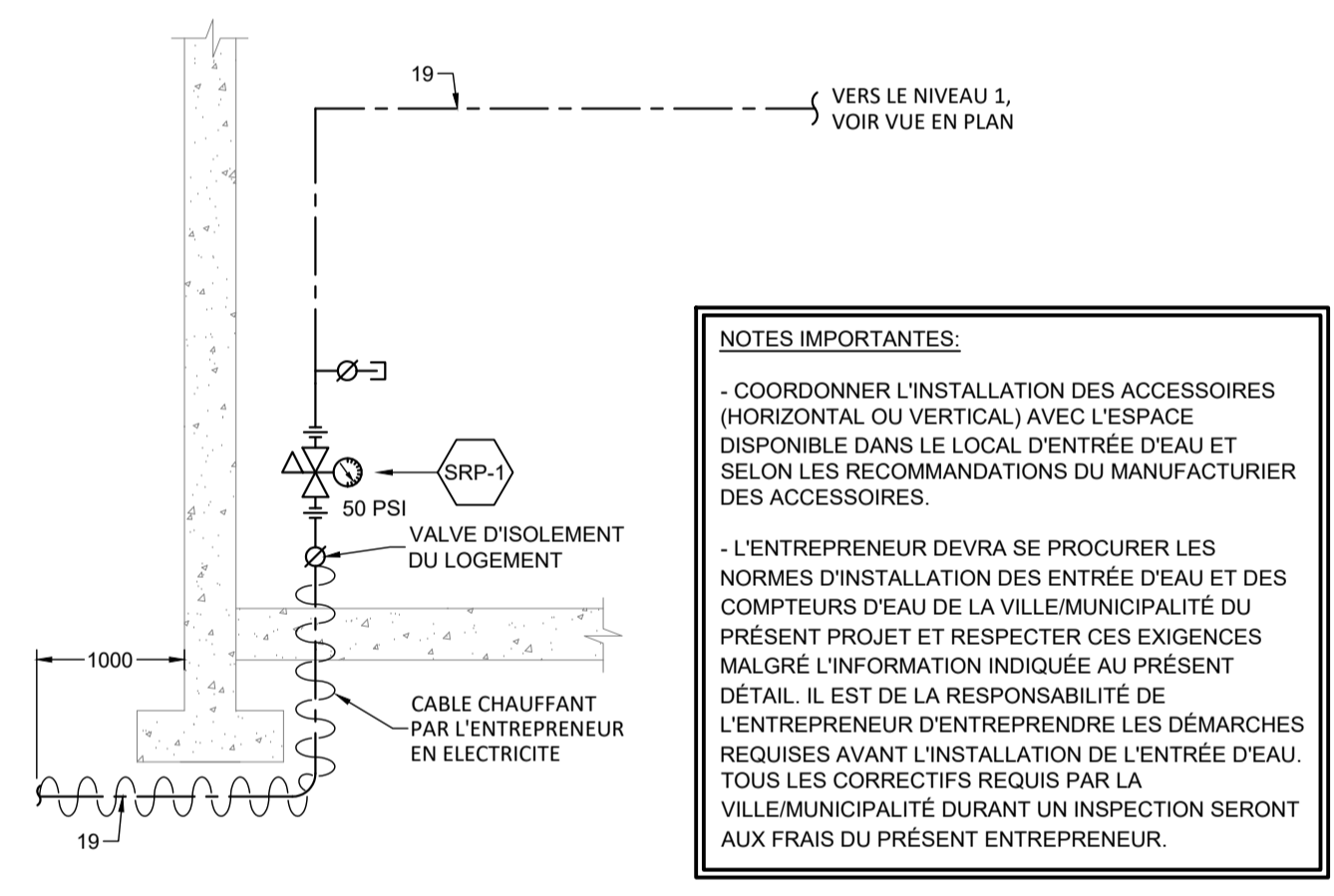
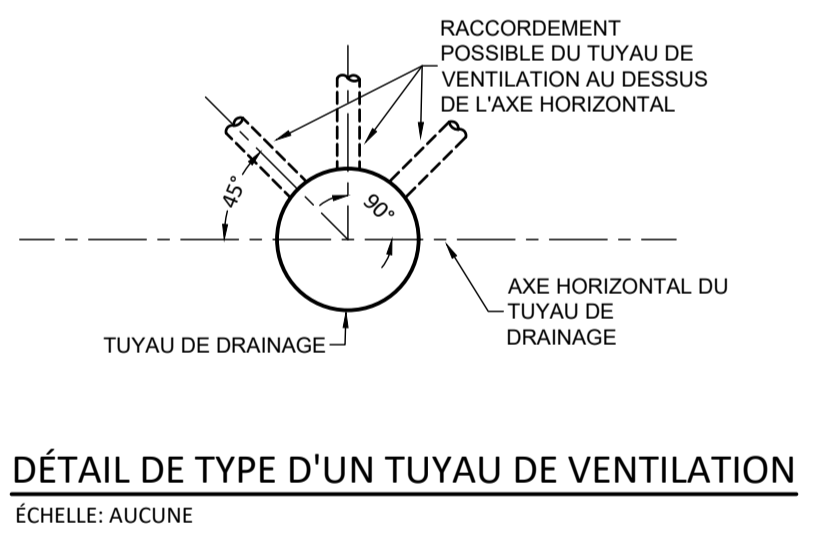
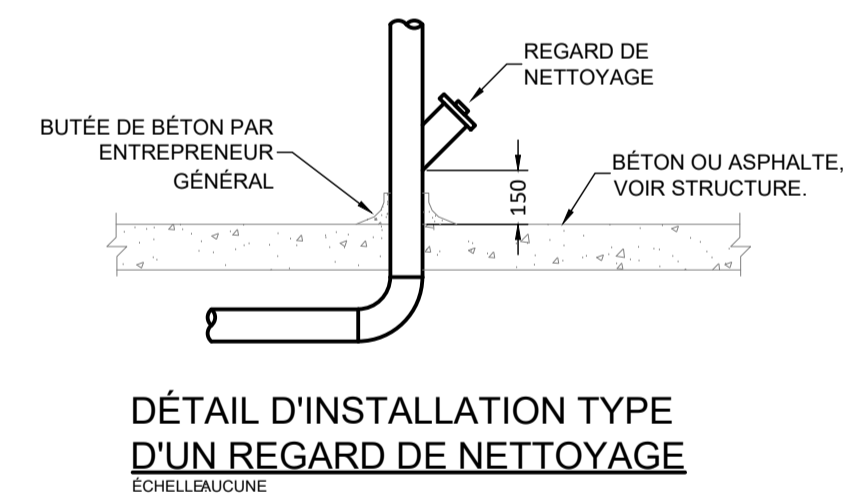
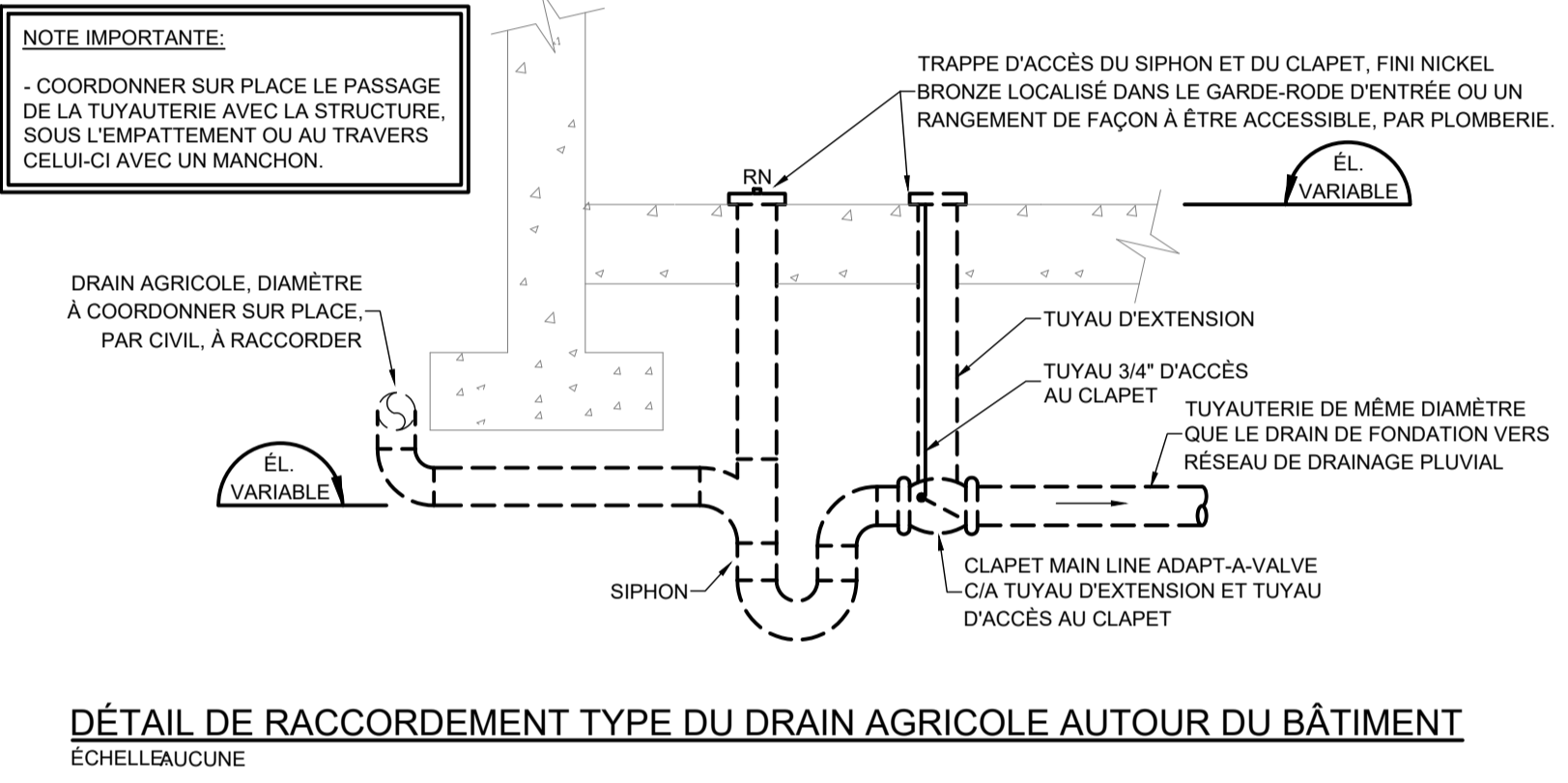
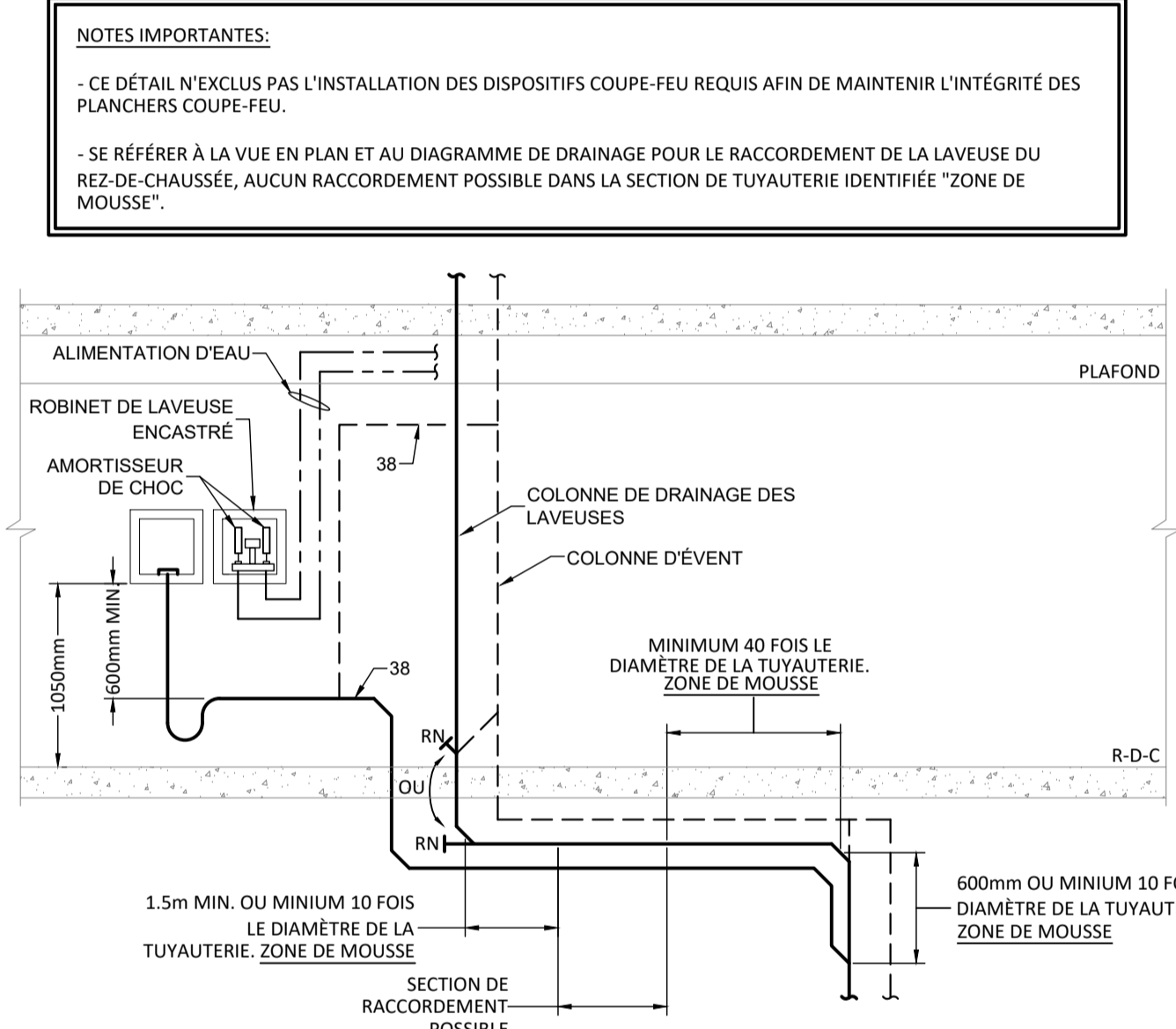
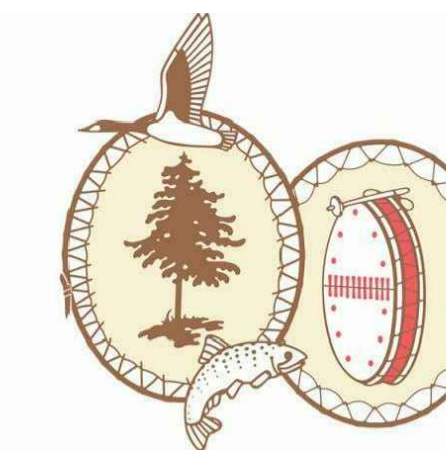


TABLEAU DES APPAREILS SANITAIRES		
ID	DESCRIPTION	MODÈLE SPÉCIFIÉ
AS-1	AVALOIR DE SOL - GRILLE DE 127MMØ EN BRONZE AU NICKEL POLI - TUBULURE DE SORTIE ET SIPHON À GARDE D'EAU PROFONDE SELON LES DIMENSIONS AUX PLANS	ZURN #ZN-211-B
B-1	BAIN - DIMENSIONS HORS-TOUT 1518 X 819 X 520 DE PROFOND - TROP-PLEIN ROBINETTERIE DE BAIN - INSTALLATION EN SURFACE 3 MORCEAUX - EN LAITON CHROMÉ POLI AVEC CARTOUCHE EN CÉRAMIQUE	MAAX #TSEA PLUS DELTA #T13420
CA-1	TOILETTE - EN PORCELAIN VITRIFIÉE BLANCHE - À FAIBLE CONSOMMATION 4L OU 6L - CUVETTE D'UNE HAUTEUR DE 413 SIEGE DE TOILETTE - EN PLASTIQUE BLANC	PROFLO CULPEPPER SERIES PROFLO #PF9002SWH PROFLO #PFTSEC2000WH
CE-1	CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUE 41 GALLONS IMPÉRIAUX - ENTRÉE D'EAU FROIDE ET SORTIE D'EAU CHAUDE SUR LE DESSUS - 3000W, 240V, 1PH - C/A SOUPAPE DE SÛRETÉ, ROBINET À TOURNANT SPHÉRIQUE À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE DU CHAUFFE-EAU, BASSIN DE DRAINAGE.	GIANT #152STE
D-1	DOUCHE - UNE PIÈCE AVEC PORTE COMPATIBLE - EN FIBRE DE VERRE, INSTALLATION EN ALCOVE ROBINETTERIE DE DOUCHE - INSTALLATION EN SURFACE 2 MORCEAUX - EN LAITON CHROMÉ POLI AVEC CARTOUCHE EN CÉRAMIQUE	MAAX #SS32 DELTA #T13220
E-1	EVIER - DIMENSIONS HORS-TOUT 790 X 520 X 180 DE PROFOND - AVEC PLAGE ARRIÈRE À 3 TROU - EN ACIER INOXYDABLE 18-8 CALIBRE 20 - AVEC CRÉPINE GRILLE-PANIER DE 89mm ROBINETTERIE D'EVIER - AVEC DOUCHETTE RETRACTABLE - CARTOUCHE EN CÉRAMIQUE	REGINOX #RDL2031 DELTA #336-DST
EV-1	EVENT DE TOIT 100mmØ - FOURNIR ET INSTALLER UN SOLIN SELON LA PENTE DE TOIT - EVENT DE TOIT CHAUFFANT EN ALUMINIUM AVEC CÂBLE CHAUFFANT AUTO-RÉGULANT ET FICHE SE RACCORDANT DANS UNE PRISE ÉLECTRIQUE STANDARD (48W@120V).	TUBE-O-TOIT
LA-1	BOITIER DOUBLE POUR LESSIVEUSE - BOITIER D'ALIMENTATION DOUBLE AVEC ANTIBÉLIER - MÉCANIQUES INTÉGRÉS CERTIFIÉS ASSÉ 1010 - BOITIER D'ÉVACUATION - FAIRE L'INSTALLATION EN TENANT COMPTE QUE DANS CERTAINS CAS LA SÈCHEUSE EST SUPERPOSÉE SUR LA LAVEUSE POUR L'ACCESSIBILITÉ AU BOITIER	SILOUX CHIEF SERIE 696
L-1	LAVABO - EN PORCELAIN VITRIFIÉE BLANCHE AVEC TROUS POUR ROBINETTERIE À 4 PO D'ENTRAXE - FORME OVALE DE 508 MM X 432 MM - AVEC TROP-PLEIN ROBINETTERIE DE LAVABO - EN LAITON CHROMÉ POLI AVEC CARTOUCHE EN CÉRAMIQUE - MONOCOMMANDE, 4 PO D'ENTRAXE, SANS PLOMB	ZURN #Z5114 ZURN #Z81000-XL
PE-1	PRISE D'EAU EXTÉRIEURE - À L'ÉPREUVE DU GEL PLAQUÉ CHROME - AVEC MÉCANISME D'ARRÊT À RESSORT - PRISE FILETÉ, BRIDE AVEC UNE PENTE DE 3.5' INTÉGRÉE	BMI MODELE ULTRA
SRP-1	SOUPAPE DE RÉDUCTION DE PRESSION - CUIVRE SANS PLOMB - TAMIS INTÉGRÉ, UNION, MANOMÈTRE - DIMENSION AU PLAN	WILKINS #500XL



CONSEILLERS PROFESSIONNELS :

Architecture :

468, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil :

563, des Ardennes, Châteaufort, Q7J 5E3  
1, Mistissini, Québec, Q8E 1B0  
1020, Québec, Québec, Q9W 2V0  
418-437-2365

Mécanique / Électricité :

Génie mécanique et électrique du bâtiment  
Efficacité énergétique  
2980, Boulevard Ste-Anne, Québec, G1E 3J3  
418.987.9391 | info@ambioner.com

Plan clé :

Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place, toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux et d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.

L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.

Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.

Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "ÉMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

RÉVISIONS

No	aa/mm/jj	Description	Par
0	19/04/29	POUR SOUMISSION	AN/RP

Scéau :

Projet :

**UNITÉS D'HABITATION  
GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE  
ET SERVICE DE POLICE EEOU EENOU**

Titre du dessin :

**MISTISSINI  
ÉQUIPEMENTS**

Conçu par :		Dessiné par :		
S. Bédard		S. Bédard		
Approuvé par :		Nom du fichier .dwg :		Echelle :
A. Ndiaye, Ing.		11CL007-D79_MISTISSINI.DWG		AUCUNE
Date :	Numéro de projet :	Feuille :	Nombre :	
19/03/08	11CL007-D79	PL-501		

## DEVIS DE PLOMBERIE

LE PRÉSENT DEVIS DOIT ÊTRE UTILISÉ CONJOINTEMENT AVEC LE DEVIS DE CLAUSES GÉNÉRALES EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ, LEQUEL EN FAIT PARTIE INTÉGRANTE.

### 1. CODES, NORMES ET RÉGLEMENTS

1.1 TOUTS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EN ACCORD AVEC TOUTS LES RÉGLEMENTS ET CODES EN VIGUEUR SELON LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- LE CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, TOUT AUTRE CODE PROVINCIAL, MUNICIPAL OU LOCAL APPLICABLE.
- LE CHAPITRE III - PLOMBERIE DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR.

### 2. NATURE DES TRAVAUX

2.1 LES SOUMISSIONS DOIVENT RESPECTER LES EXIGENCES QUANT AUX PRODUITS ET LES NORMES DE QUALITÉ ÉTABLIES PAR LA VILLE DE QUÉBEC, SOIT LES NORMES CRICON (CRITÈRES DE CONCEPTION), SE RÉFÉRER À LA FICHE ME230933-001 JOINTÉE À LA DOCUMENTATION D'APPEL D'OFFRES.

2.2 LE PRÉSENT ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LE MATÉRIEL, LA MAIN-D'ŒUVRE, LES OUTILS ET TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DES TRAVAUX SUIVANTS, MAIS SANS QUE CEUX-CI S'Y LIMITENT :

- FOURNIR ET INSTALLER UN RÉSEAU COMPLET DE DRAINAGE SANITAIRE ET D'ÉVENT JUSQU'À 1 MÈTRE (3'-0") À L'EXTÉRIEUR DU MUR DE FONDATION.
- FOURNIR ET INSTALLER UN RÉSEAU COMPLET D'EAU FROIDE DOMESTIQUE À PARTIR DE 1 MÈTRE (3'-0") À L'EXTÉRIEUR DU MUR DE FONDATION.
- FOURNIR ET INSTALLER UN RÉSEAU COMPLET D'EAU CHAUDE DOMESTIQUE AVEC RÉSERVE À PARTIR DU RÉSEAU D'EAU FROIDE.
- FOURNIR ET INSTALLER UN RÉSEAU DE DRAINAGE SANITAIRE POUR LE DRAINAGE DES SYSTÈMES DE VENTILATION.
- FOURNIR ET INSTALLER LES APPAREILS INDIQUÉS AUX PLANS ET LEURS ACCESSOIRES.
- FAIRE LE RACCORDEMENT DES ÉQUIPEMENTS FOURNIS ET INSTALLÉS PAR LES AUTRES DISCIPLINES.
- FAIRE LES TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE (PAR UN SOUS-TRAITANT SPÉCIALISÉ).
- FOURNIR ET INSTALLER LES MANCHONS NÉCESSAIRES À L'INSTALLATION DE TOUTS LES RÉSEAUX.
- FOURNIR LES PLANS TELS QU'ANNOTÉS PAR L'ENTREPRENEUR.
- LA GARANTIE ET MANUEL D'ENTRETIEN.

2.3 LE PRÉSENT CONTRAT COMPREND LA MISE EN BON ÉTAT DE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE PLOMBERIE, INCLUANT TOUTS LES ACCESSOIRES REQUIS POUR SA PARFAITE OPÉRATION, LE TOUT CONFORMÈMENT AUX NORMES, LOIS ET RÉGLEMENTS EN VIGUEUR, AINSI QU'AUX RÉGLES DE L'ART ET AUX RÉGLES ET CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CHACUN DES MÉTIERS CONCERNÉS.

2.4 L'ENTREPRENEUR DEVRA ÉGALEMENT FOURNIR TOUTS LES TRAVAUX ET ACCESSOIRES NON INDIQUÉS AUX PLANS ET DEVIS MAIS NÉCESSAIRES À L'INSTALLATION ET AU BON FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE PLOMBERIE.

2.5 LE PRÉSENT ENTREPRENEUR DEVRA FAIRE L'INSTALLATION DE TOUTS LES ÉQUIPEMENTS DE PLOMBERIE SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER ET FOURNIR LES ACCESSOIRES REQUIS MÊME SI NON INDIQUÉ AUX PLANS MAIS NÉCESSAIRE AU BON FONCTIONNEMENT ET À SON ENTRETIEN.

### 3. SPÉCIFICITÉS POUR OUVERTURES ET PERCEMENTS

3.1 LE PRÉSENT ARTICLE A PRÉSENCE SUR L'ARTICLE RELATIF AUX OUVERTURES ET PERCEMENTS DU DEVIS DE CLAUSES GÉNÉRALES DE MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ.

3.2 TOUTS LES MANCHONS NÉCESSAIRES POUR LE PASSAGE DE LA NOUVELLE TUYAUTERIE DANS LES MURS (EN BÉTON, BLOCS, ETC.), PLANCHERS ET TOITURES SERONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT ENTREPRENEUR. LES MANCHONS SERONT DE GROSSEUR SUFFISANTE POUR INCLURE LE PASSAGE DE L'ISOLATION EN CONTINU ET POUR AVOIR L'ESPACE ANNULAIRE LIBRE PERMETTANT L'INSTALLATION ADEQUATE DU DISPOSITIF COUPE-FEU. LES MANCHONS SERONT EN ACIER CÉDULE 40 OU DE TYPE PRÉFABRIQUÉ AUX ENDROITS PERMIS PAR LE CODE ET SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.

3.3 TOUTS LES PERCEMENTS NÉCESSAIRES REQUIS POUR LE PASSAGE DE LA NOUVELLE TUYAUTERIE DANS LES MURS, CLOISONS, PLANCHERS ET TOITURES SERONT DE LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT ENTREPRENEUR. LES PERCEMENTS DEVRONT ÊTRE COORDONNÉS PAR LE PRÉSENT ENTREPRENEUR ET VÉRIFIÉS PAR L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE AFIN DE S'ASSURER QUE LA STRUCTURE DU BÂTIMENT N'A PAS ÉTÉ AFFAIBLI.

3.4 L'ESPACE LIBRE (COMME LES OUVERTURES DANS UN PLANCHER, UN MUR COUPE-FEU OU ÉTANCHE À LA FUMÉE) LAISSÉ PAR LA TUYAUTERIE DEVRA ÊTRE CALFEUTRÉ EN INCLUANT LE DISPOSITIF COUPE-FEU REQUIS.

3.5 TOUTE TUYAUTERIE TRAVERSANT UN TOIT DOIVENT ÊTRE MUNIES D'UN CONTRE SOLIN EN ALUMINIUM FOURNI ET INSTALLÉ PAR LE PRÉSENT ENTREPRENEUR. LES SOLINS ET CAISSONS ENTOURANT LES TUYAUX ET CONDUITES FONT PARTIE DES TRAVAUX.

3.6 LE POSITIONNEMENT EXACT DES MANCHONS SUR LE CHANTIER SERA LA RESPONSABILITÉ DU PRÉSENT ENTREPRENEUR. CELUI-CI SERA RESPONSABLE DE PRODUIRE LES DOCUMENTS REQUIS POUR LE BESOIN DU CHANTIER ET FOURNIR LE TOUT À L'INGÉNIEUR MÉCANIQUE POUR INFORMATION.

### 4. APPAREILS DE PLOMBERIE

4.1 L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER TOUTS LES APPAREILS DE PLOMBERIE MONTRES AUX PLANS. CES APPAREILS DEVRONT ÊTRE NEUFS (SAUF SI INDIQUÉ AUTREMENT) ET INSTALLÉS SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER. DE PLUS, ILS DEVRONT ÊTRE AU NIVEAU ET ANCRÉS AU MUR OU AU PLAFOND AVEC LES SUPPORTS APPROPRIÉS.

4.2 IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'INSTALLER DES MATÉRIAUX, DES APPAREILS OU DES ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À ÊTRE UTILISÉS DANS UNE INSTALLATION DE PLOMBERIE QUI N'ONT PAS ÉTÉ CERTIFIÉS OU APPROUVÉS PAR UN ORGANISME, TEL QUE SPÉCIFIÉ PAR LE CODE DE PLOMBERIE.

4.3 SAUF INDICATION CONTRAIRE AU PLAN, TOUTS LES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES INSTALLÉS AU SOL SERONT INSTALLÉS SUR DES COUSSINS DE NÉOPRÈNE DE 25MM D'ÉPAISSEUR.

4.4 VOIR LES SPÉCIFICATIONS AUX PLANS.

### 5. TUYAUTERIE

5.1 FOURNIR DES RACCORDS UNIONS/BRIDES DIÉLECTRIQUES POUR JOINDRE DES TUYAUX/ACCESSOIRES/EQUIPEMENTS FAITS DE MÉTAUX DIFFÉRENTS.

5.2 LES ADHÉSIFS POUR LA TUYAUTERIE DE PLASTIQUE DEVRONT RESPECTER LA

COULEUR PRÉSCRITE PAR LE CODE DE PLOMBERIE (ABS=JAUNE, PVC=GRIS, CPVC= TRANSPARENT ET DE COULEUR BLANCHE POUR LES JOINTS DE TRANSITION).

5.3 TOUTE LA TUYAUTERIE SERA NETTOYÉE APRÈS L'INSTALLATION.

5.4 LES SCELLANTS COUPE-FEU INSTALLÉS AUTOUR DE LA TUYAUTERIE DE PLASTIQUE DEVRONT ÊTRE COMPATIBLES AVEC LA TUYAUTERIE DE PLASTIQUE ET NE DEVRONT PAS DÉGRADER LA TUYAUTERIE.

5.5 EAU FROIDE ET CHAUDE

5.5.1 DANS LES LOGEMENTS (À L'EXCEPTION DES BRUTES DE PLOMBERIE QUI SERONT EN CUIVRE) :

- TUYAUTERIE EN POLYÉTHYLÈNE RÉTICULÉ SELON LA NORME CSA-B137.5, COMPATIBLE AVEC LES RETOURS PLENUM, L'INDICE DE PROPAGATION DE LA FLAMME NE DÉPASSE PAS 25 ET QUE L'INDICE DE DÉGAGEMENT DES FUMÉES NE DÉPASSE PAS 50, TEL QUE AQUAPEX DE UPONOR OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- RACCORDS : RACCORDS PAR MÉTHODE DE JOINTEMENT DILATÉ À FROID SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER DE LA TUYAUTERIE, TEL QUE PROPEX DE UPONOR OU ÉQUIVALENT ACCEPTÉ.

5.5.2 BRUTES DE PLOMBERIE :

- POUR LE MONTAGE DES BRUTES DE PLOMBERIE POUR LES APPAREILS DE PLOMBERIE, L'ENTREPRENEUR DEVRA UTILISER LA TUYAUTERIE EN CUIVRE DUR ÉTRÉ, TYPE L, SELON LA NORME ASTM B88-88, RACCORDS CUIVRE FORGÉ À BOUTS SOUDABLES CONFORMES SELON LA NORME ANSI B16.22, LE MÉTAL D'APPORT POUR RACCORDS SOUDABLES DOIT ÊTRE CONFORME À LA NORME ASTM B 32 (95 % ÉTAÏN ET 5 % ANTIMOÏNE) ET LES FLUX DE JOINTS SOUDÉS (PÂTE À SOUDER) DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME ASTM B 813. AUCUN MÉTAL D'APPORT ET FLUX (PÂTE À SOUDER) NE DOIT AVOIR UNE TENEUR EN PLOMB SUPÉRIEUR À 0,25 %. LA PROCÉDURE POUR SOUDER LES JOINTS DOIT ÊTRE CONFORME À LA NORME ASTM B 828.

5.5.3 DANS LE SOL ET LE BÉTON :

- TUYAUTERIE : CUIVRE MOU, DE TYPE K, CONFORME À LA NORME ASTM B88-88.
- RACCORDS : CUIVRE À BOUTS SOUDABLES (SOUDURE À BASE D'ARGENT).
- LES FLUX DE JOINTS SOUDÉS DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME ASTM B813, CEUX CONFORMES À LA NORME NSF 61 NE SERONT PAS ACCEPTÉS.

5.6 DRAINAGE SANITAIRE ET ÉVÈNT

5.6.1 DANS LE SOL ET AU-DESSUS DU SOL :

- TUYAUTERIE : ABS-DWV CONFORME À LA NORME CSA-B181.1, PVC CONFORME À LA NORME CSA-B182.2 ET SDR-35 CONFORME LA NORME NO 3624-130 OU NO 3624-135.
- RACCORDS : JOINTS À EMBOÏTEMENT OU COLLÉS À L'AIDE D'UN SOLVANT APPROPRIÉ SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER. FAIRE LES RACCORDS DE TRANSITION TEL QUE REQUIS ENTRE LES DIFFÉRENTS TYPES DE TUYAUTERIE.

5.7 DRAINAGE PLUVIAL (DRAIN DE FONDATION)

- TUYAUTERIE : ABS-DWV CONFORME AUX NORMES CSA-B181.1 ET SDR-35 CONFORME LA NORME NO 3624-130.
- RACCORDS : JOINTS À EMBOÏTEMENT OU COLLÉS À L'AIDE D'UN SOLVANT APPROPRIÉ SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.

5.8 DRAINAGE DES SYSTÈMES DE VENTILATION

- TUYAUTERIE 25MM (1") ET MOINS : TUYAUTERIE EN PLASTIQUE DE TYPE CPVC "FLOW GUARD GOLD" CERTIFIÉES SELON LA NORME CSA B137.6, COMPATIBLE AVEC LES RETOURS PLENUM, L'INDICE DE PROPAGATION DE LA FLAMME NE DÉPASSE PAS 25 ET QUE L'INDICE DE DÉGAGEMENT DES FUMÉES NE DÉPASSE PAS 50.
- RACCORDS : DU MÊME MATÉRIEL QUE LA TUYAUTERIE, COLLÉ À L'AIDE DU SOLVANT APPROPRIÉ SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.

### 6. SUPPORTS DE LA TUYAUTERIE

6.1 LA TUYAUTERIE HORS TERRE SERA SOUTENUE AVEC DES SUPPORTS SUIVANT LES ESPACEMENTS INDIQUÉS AU TABLEAU CI-DESSOUS, À MOINS D'EXIGENCES PLUS SÉVÈRES DE LA PART DES AUTORITÉS.

6.1.1 ESPACEMENT DES SUPPORTS (CUIVRE)

- DIAMÈTRE / COURSE VERTICALE / COURSE HORIZONTALE
- 25 MM ET MOINS / TOUTS LES ÉTAGES / 2,4 M (8'-0")
- 32 MM ET PLUS / TOUTS LES ÉTAGES / 3,0 M (10'-0")

6.1.2 ESPACEMENT DES SUPPORTS (PEX)

- DIAMÈTRE / COURSE VERTICALE / COURSE HORIZONTALE
- TOUTS LES DIAMÈTRES / TOUTS LES ÉTAGES / 0,8 M (2'-8")

6.1.3 ESPACEMENT DES SUPPORTS (PVC / ABS)

- DIAMÈTRE / COURSE VERTICALE / COURSE HORIZONTALE
- TOUTS LES DIAMÈTRES / TOUTS LES ÉTAGES / 1,2 M (4'-0")

6.2 POUR TOUTS LES TYPES DE SUPPORTS À INSTALLER, L'ENTREPRENEUR DEVRA INSTALLER UNE GAINE DE NÉOPRÈNE AUTOUR DE LA TUYAUTERIE À TOUTS LES ENDROITS OU IL POURRAIT Y AVOIR UNE RÉACTION DIÉLECTRIQUE ENTRE LA TUYAUTERIE ET LE SUPPORT.

6.3 LES SUPPORTS DE LA TUYAUTERIE HORIZONTALE SERONT DE MARQUE ANVIL FIG. CT-89, FIG. 69 OU FIG. 260 SELON LE TYPE DE TUYAUTERIE INSTALLÉE. LES SUPPORTS ACCROCHÉS AU MONTAGE MÉTALLIQUE SONT INTERDITS, ILS SERONT ACCROCHÉS À LA STRUCTURE DU BÂTIMENT.

6.4 POUR LA TUYAUTERIE HORIZONTALE EN FONTE SERONT EN SUPPORTS FABRIQUÉS AVEC TIGE D'ACIER, TELS QUE CEUX DE LA SÉRIE 6600 DE BIBBY STE-CROIX SERONT ACCEPTÉS, SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DU CODE DE PLOMBERIE ET DE FABRICANT.

6.5 LES SUPPORTS DE LA TUYAUTERIE VERTICALE SERONT DE MARQUE ANVIL FIG. CT-121 OU FIG. 261, SELON LE TYPE DE TUYAUTERIE INSTALLÉE.

6.6 LES SUPPORTS DE LA TUYAUTERIE FIXÉE AU MUR SERONT AVEC "CANSTRUT" C/A BARRE DE SUPPORT EN "U" DE LA MARQUE POWER-STRUT OU ÉQUIVALENT. L'ENTREPRENEUR À LA RESPONSABILITÉ DE FOURNIR LES COMPOSANTES REQUISES EN FONCTION DU POIDS À SUPPORTER EN FONCTION DU TYPE DE STRUCTURE POUR LES ANCRAGES.

6.7 LES SUPPORTS FABRIQUÉS AVEC UN FEUILLARD D'ACIER PERFORÉ SONT INTERDITS.

6.8 LES ATTACHES EN NYLON POUR FIXER LA TUYAUTERIE D'ALIMENTATION D'EAU DE TYPE « PEX » SONT INTERDITES. UTILISER DES ATTACHES SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LA TUYAUTERIE DE « PEX » AFIN DE NE PAS ABÏMER LA PAROI EXTÉRIEURE DE LA TUYAUTERIE.

### 7. ACCESSOIRES

- MÊME SI INDIQUÉ AUTREMENT SUR LES SPÉCIFICATIONS SUIVANTES ET AUX PLANS, TOUTS LES ACCESSOIRES INSTALLÉS SUR LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE DEVRONT AVOIR UNE TENEUR EN PLOMB LIMITÉE À 0,25 % ET ÊTRE CONFORMES AUX NORMES NSF/ANSI 61 ET 372.

7.1 RACCORDEMENT D'APPAREILS SANITAIRES

- LES RACCORDEMENTS EN EAU DOMESTIQUE AVEC TUYAUTERIE APPARENTE DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN BOYAU FLEXIBLE EN ACIER INOXYDABLE, ROBINET D'ARRÊT (AVEC AMORTISSEUR DE CHOC SI REQUIS) ET ROSACE, LE TOUT CHROMÉ.
- LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE APPARENTE SERA CHROMÉE AVEC ROSACE CHROMÉE.

7.2 ROBINETS BASÉS SUR LA MARQUE JENKINS ET AMERICAN VALVE (ÉQUIVALENT NIBCO, MAS, KITZ ET WATTS APPROUVÉNT).

7.3 RÉSEAU D'EAU DOMESTIQUE (SANS PLOMB)

- ROBINETS À TOURNANT SPHÉRIQUE : 50 MM (2") ET MOINS : FIG. LF-201J OU LF-202J.

7.4 CLAPET DE RETENUE POUR RÉSEAU DE DRAINAGE SANITAIRE

- LES CLAPETS DE RETENUE SUR LA TUYAUTERIE SERONT FABRIQUÉS AVEC LE MÊME MATÉRIEL QUE LA TUYAUTERIE SPÉCIFIÉE OU COMPATIBLE POUR L'INSTALLATION SUR LA TUYAUTERIE SPÉCIFIÉE.
- TOUTS LES CLAPETS SERONT INSTALLÉS AVEC UNE EXTENSION ET TRAPPE D'ACCÈS AU PLANCHER (FINI NICKEL BRONZE) SAUF SI INDIQUÉ AUTREMENT AUX PLANS.

7.5 SOUPAPES DE SÛRETÉ

- TOUTS LES APPAREILS SOUS PRESSION DEVRONT ÊTRE MUNIS DE SOUPAPES DE SÛRETÉ, TEL QU'EXIGÉ PAR LE CODE, ET DE TYPE AVEC LEVIER. ILS OPÉRERONT SOUS L'ACTION DE L'AUGMENTATION DE PRESSION.
- LES SOUPAPES DE SÛRETÉ DEVRONT ÊTRE CANALISÉES EN PRIORITÉ VERS LE DRAIN DE PLANCHER LE PLUS PRÈS, S'IL N'Y A AUCUN DRAIN DISPONIBLE, LA TUYAUTERIE SERA CANALISÉE À 150 MM (6") DU SOL.

7.6 ROBINETS DE VIDANGE BASÉS SUR LA MARQUE JENKINS (ÉQUIVALENT NIBCO, MAS ET KITZ APPROUVÉS)

- MUNIR TOUTS LES POINTS BAS DES RÉSEAUX D'EAU D'UN ROBINET DE VIDANGE DE 19 MM (3/4"), DE RACCORDS POUR BOYAU, BOUCHON ET CHAÎNETTE FIG. 201CJ OU 202CJ.

7.7 RÉCEPTACLES POUR CHAUFFE-EAU

- TOUTS LES CHAUFFE-EAU SE TROUVANT DANS UN ENTREPLAFOND OU SUR UN PLANCHER EN BOIS DEVRONT ÊTRE MUNIS D'UN RÉCEPTACLE.
- LE RÉCEPTACLE DEVRA ÊTRE ÉTANCHE ET RÉSISTANT À LA CORROSION.
- IL DEVRA ÊTRE D'EAU MOINS 50 MM (2") DE RAYON DE PLUS QUE LE CHAUFFE-EAU, AVOIR 75 MM (3") DE HAUTEUR ET ÊTRE MUNI D'UN RACCORD D'ÉVACUATION D'EAU MOINS 32 MM (1 1/4").

7.8 AMORTISSEURS DE CHOC

- L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE DEVRA FAIRE L'INSTALLATION D'AMORTISSEURS DE CHOCs LA OÙ REQUIS PAR LE CODE DE PLOMBERIE DU QUÉBEC MÊME SI NON INDIQUÉS AUX VUES EN PLANS, L'UTILISATION D'UNE CHAMBRE D'AIR EST INTERDITE.

- LES AMORTISSEURS DE CHOC SERONT CONFORMES À LA NORME ASSE STANDARD 1010 ET SUIVRONT LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER SELON LE NOMBRE DE FACTEURS D'ALIMENTATION. L'UTILISATION DE CHAMBRES D'AIR EST STRICTEMENT INTERDITE.

- SE RÉFÉRER AUX RECOMMANDATIONS INDIQUÉES SUR LA FICHE PL-41 DES BONNES PRATIQUES PLOMBERIE.

- L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE DEVRA FAIRE L'INSTALLATION D'AMORTISSEURS DE CHOCs SUR LA TUYAUTERIE D'EAU FROIDE ET D'EAU CHAUDE POUR TOUTS LES ÉVIERS DE CUISINE, LAVÈUSES, DOUCHES. LES AMORTISSEURS SONT REQUIS SUR UN SEUL LAVABO PAR SALLE DE BAIN DANS LES PROJETS RESIDENTIELS.

- TOUTS LES AMORTISSEURS DE CHOC DEVRONT ÊTRE ACCESSIBLES À L'EXCEPTION DE CEUX INSTALLÉS POUR LES DOUCHES.

- PRODUITS ACCEPTÉS : ZURN MODÈLE Z1700, PPG INC SÉRIE SQ ET/OU MINI-ANGLE STOP, SIOUX CHIEF MODÈLE MINI-RESTER/HYDRA-RESTER, DAHL SÉRIE 600 OU ÉQUIVALENTS APPROUVÉS.

### 8. PARTICULARITÉS DES DISPOSITIFS COUPE-FEU

8.1 MATÉRIAUX

8.1.1 EMPLOYER EXCLUSIVEMENT DES PRODUITS COUPE-FEU AYANT SUBI DES ESSAIS ULC OU CUL POUR DES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSTRUCTION COTÉES AU FEU ET SE CONFORMANT INDIVIDUELLEMENT AUX EXIGENCES CONCERNANT LE TYPE D'ÉLÉMENT FONCTIONNEL, LE TYPE D'ÉLÉMENT PÉNÉTRANT, L'ESPACE ANNULAIRE ET L'INDICE DE RÉSISTANCE AU FEU.

8.1.2 ÉLÉMENTS COUPE-FEU SCELLÉS EN PLACE, À INSTALLER AVANT LA MISE EN PLACE DU BÉTON, SERVANT AVEC LES TUYAUX NON COMBUSTIBLES ET LES TUYAUX COMBUSTIBLES DE PLASTIQUE (TUYAUTERIE FERMÉE OU À L'AIR LIBRE) TRAVERSANT UN PLANCHER DE BÉTON : LES PRODUITS SUIVANTS SONT ACCEPTABLES :

- MANCHON COUPE-FEU À SCELLER HILTI CP 680, UTILISER L'ADAPTATEUR D'AÉRATION LORSQU'UTILISÉ AVEC UN SYSTÈME D'AÉRATION (« SOUVENT »).
- BÔÏTER POUR DRAIN DE BAIGNOIRE HILTI CP-681.
- MANCHON COUPE-FEU À SCELLER HILTI CP 682 POUR USAGE AVEC LES TUYAUX NON COMBUSTIBLES.

8.2 MASTICS ET PRODUITS DE CALFEUTRAGE POUR USAGE AVEC LES ÉLÉMENTS NON COMBUSTIBLES, COMME LES TUBES D'ACIER OU DE CUIVRE ET LES CONDUITS RIGIDES EN ACIER : LES PRODUITS SUIVANTS SONT ACCEPTABLES :

- CALFEUTRAGE COUPE-FEU INTUMESCENT HILTI FS-ONE.
- CALFEUTRAGE COUPE-FEU AUTOLISSANT HILTI CP 604.
- MOUSSE COUPE-FEU HILTI CP 620.
- CALFEUTRAGE COUPE-FEU FLEXIBLE HILTI CP 606.
- CALFEUTRAGE COUPE-FEU ÉLASTOMÈRE HILTI CP 601S.

8.3 MASTICS ET PRODUITS DE CALFEUTRAGE INTUMESCENTS POUR USAGE AVEC LES ÉLÉMENTS COMBUSTIBLES (PÉNÉTRANTS CONSOMÉS PAR LA CHALEUR INTENSE ET LES FLAMMES), Y COMPRIS LES TUYAUX MÉTALLIQUES ISOLÉS OU GAINÉS DE CPV ET LES TUYAUX DE PLASTIQUE : LES PRODUITS SUIVANTS SONT ACCEPTABLES :

- CALFEUTRAGE COUPE-FEU INTUMESCENT HILTI FS-ONE.

8.4 COLLIERS COUPE-FEU OU DISPOSITIFS S'ATTACHANT À L'ÉLÉMENT AUTOUR D'UN TUYAU DE PLASTIQUE COMBUSTIBLE (RÉSEAUX DE TUYAUTERIE FERMÉS OU À L'AIR LIBRE) MIS À L'ESSAI À UN DIFFÉRENTIEL DE PRESSION ALLANT JUSQU'À 50 PA : LES PRODUITS SUIVANTS SONT ACCEPTABLES :

- COLLIER COUPE-FEU HILTI CP 643N.
- COLLIER COUPE-FEU HILTI CP 644.
- BANDES COUPE-FEU HILTI CP 645/648.

### 9. EXCAVATION ET REMPLISSAGE

9.1 TOUTS LES TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE REMPLISSAGE SERONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.

9.2 L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE DOIT CEPENDANT FOURNIR LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À CES TRAVAUX.

### 10. PARTICULARITÉS AUX PORTES D'ACCÈS

10.1 LES REGARDS DE NETTOYAGE ET CLAPETS DE RETENUE DISSIMULÉS DANS LES PLANCHERS DEVRONT ÊTRE ACCESSIBLES AVEC UNE TRAPPE D'ACCÈS RONDE OU CARRÉ POUR LES CLAPETS, AJUSTABLE AVEC FINI NICKEL BRONZE (SAUF SI INDICATION CONTRAIRE AU PLAN) ET VIS ANTIVANDALE EN ACIER INOXYDABLE, TELS QUE LES ZURN ZN-1802 OU ZANB-1461, OU LEUR ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

### 11. ISOLATION (CALORIFUGÉAGE)

11.1 POUR TOUTS LES TYPES D'ISOLANT ET CHEMISAGE INSTALLÉS, L'INDICE DE PROPAGATION DE LA FLAMME ET DES FUMÉES NE DÉPASSE PAS 25/50 ET LE TOUT SERA INSTALLÉ SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER. POUR LES RÉSEAUX FROIDS, L'ENTREPRENEUR DEVRA PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AFIN DE S'ASSURER QUE LES JOINTS SOIENT BIEN ÉTANCHÉS.

11.2 ISOLER COMPLÈTEMENT LA TUYAUTERIE D'ÉVENT À PARTIR DU TOIT JUSQU'À 3 MÈTRES (10'-0") À L'INTÉRIEUR DE LA PARTIE CHAUFFÉE, AU MOYEN D'UN REVÈTEMENT SOUPLE EN FIBRE DE VERRE D'UNE DENSITÉ MINIMUM DE 0,75 LB/PI<sup>3</sup> DE 38 MM (1-1/2") D'ÉPAISSEUR AVEC GAINÉ HUMIDIFIQUE EN PAPIER KRAFT ET FEUILLE D'ALUMINIUM RENFORCÉE (FSK) APPLIQUÉE EN USINE TELLE QUE KNAUF ENVELOPPE POUR CONDUITS FRIENDLY FEEL (ATMOSPHERE DUCT WRAP) AVEC LA TECHNOLOGIE ECOSÉ OU ÉQUIVALENT MANSION ALLEY WRAP B.

11.3 ISOLER COMPLÈTEMENT TOUTE LA TUYAUTERIE D'EAU FROIDE DOMESTIQUE AVEC UN REVÊTEMENT ISOLANT SOUPLE DE 13 MM (1/2") D'ÉPAISSEUR COMPOSÉ D'UN PLASTIQUE COUSSINEUX À CELLULES HERMÉTIQUES DE COULEUR NOIRE TEL QUE L'ISOLANT À TUYAU ARMACELL API/ARMAFLEX, RUBATEX INSUL-TUBE 180 OU ÉQUIVALENT. TOUTS LES JOINTS SERONT SCELLÉS AVEC L'ADHÉSIF NO 520 DE LA COMPAGNIE ARMACELL OU ÉQUIVALENT, LORSQUE LE BÂTIMENT FAIT L'OBJET D'UNE CERTIFICATION LEED. LES JOINTS SERONT SCELLÉS AVEC L'ADHÉSIF NO 520-BLV À BAS COV DE LA COMPAGNIE ARMACELL OU ÉQUIVAUT.

11.4 ISOLER COMPLÈTEMENT TOUTE LA TUYAUTERIE D'EAU CHAUDE DOMESTIQUE À L'AIDE D'UN REVÊTEMENT PRÉMOULÉ EN FIBRE DE VERRE DE 25 MM (1") D'ÉPAISSEUR MUNI D'UNE GAINÉ TOUT SERVICE DE PAPIER "KRAFT" BLANC SCELLÉ À UNE FEUILLE D'ALUMINIUM TEL QUE LES ISOLANTS POUR TUYAUX KNAUF EARTHWOOL 1 000' AVEC LA TECHNOLOGIE ECOSÉ, MANSION ALLEY K OU ÉQUIVALENT. LES EMBOÛTS NON FERMÉS SERONT RECOUVERTS D'UN ENDUIT VAPORIFIQUE DE RÉSINE VINYLIQUE À FORTE CHARGE D'ÉLÉMENT SOLIDE APPLICABLE AU PINCEAU.

11.5 POUR LES RÉSEAUX ISOLÉS AVEC DE LA FIBRE DE VERRE, TOUTS LES COUDES 45, 90 ET TÈ POUR TOUTS LES DIAMÈTRES, DEVRONT ÊTRE ISOLÉS À L'AIDE D'ISOLANT PRÉFORMÉ EN FIBRE DE VERRE.

11.6 TOUTS LES RACCORDS, ROBINETS, ÉCHANGEURS DE CHALEUR, ÉLIMINATEURS D'AIR, UNIONS, CORPS DES POMPES, ROBINETS MULTIFONCTIONS, DIFUSEURS D'ASPIRATION, ROBINETS DE BALANCEMENT, FILTRES, CLAPETS DE RETENUE, VALVES DEUX VOIES, VALVES TROIS VOIES ET TOUT AUTRE ACCESSOIRE INSTALLÉ SUR LA TUYAUTERIE SERONT RECOUVERTS D'ISOLANT DE LA MÊME ÉPAISSEUR QUE L'ISOLANT DE LA TUYAUTERIE ADJACENTE. LES PLAQUES SIGNALÉTIQUES DEVRONT DEMEURER VISIBLES EN TOUT TEMPS.

### 12. PENTE DE LA TUYAUTERIE

12.1 LES TUYAUX DE DRAINAGE DE 75 MM (3") DE DIAMÈTRE ET MOINS ET LES RENVOIS D'APPAREILS AURONT UNE PENTE MINIMALE DE 1/50 (1/4). TOUTS LES AUTRES TUYAUX AURONT UNE PENTE MINIMALE DE 1/100 (1/8), SAUF SI INDIQUÉ AUTREMENT SUR LES PLANS. DANS TOUTS LES CAS, LA PENTE MINIMALE EXIGÉE PAR LE CODE DE PLOMBERIE DU QUÉBEC DEVRA ÊTRE RESPECTÉE.

12.2 LES TUYAUX D'ÉVENT AURONT UNE PENTE UNIFORME POUR EN PERMETTRE L'ÉGOUTTEMENT PAR GRAVITÉ DANS LE SYSTÈME DE DRAINAGE.

12.3 TOUTES LES COURSES HORIZONTALES DE LA TUYAUTERIE D'EAU CHAUDE ET D'EAU FROIDE DOMESTIQUE SERONT INSTALLÉES AVEC UNE PENTE UNIFORME ET SUFFISANTE POUR PERMETTRE LA VIDANGE COMPLÈTE DU RÉSEAU.

12.4 LA TUYAUTERIE IDENTIFIÉE AU PLAN "TUYAUTERIE D'ÉGOUTTEMENT" DEVRA AVOIR UNE PENTE MINIMUM DE 1 : 100 (1/16).

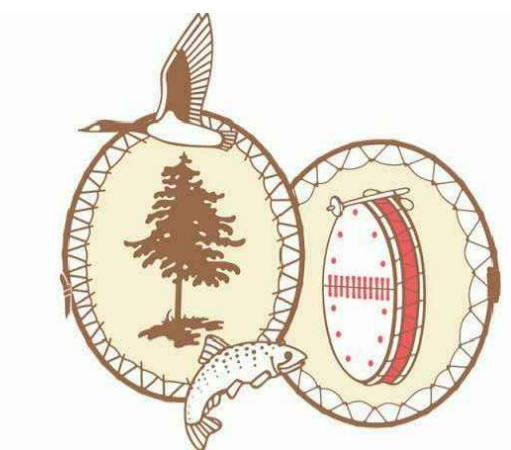
### 13. IDENTIFICATION

13.1 IDENTIFIER TOUTE LA TUYAUTERIE, TOUTS LES ROBINETS ET TOUTS LES CONTRÔLES DU RÉSEAU DE PLOMBERIE.

13.2 LES ROBINETS DEVRONT ÊTRE IDENTIFIÉS



IMPLANTATION  
ÉCHELLE: 1:200



CONSEILLERS PROFESSIONNELS :

Architecture :

**stgm**

468, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil :

**Ashini**  
CONSULTANTS

563, des Actionnaires, Châteaufort, Q7J 5B3  
1, Mistissini, Québec, G6H 1R0  
1020, Capintour, Maricoups, G0W2H0  
418-677-2385

Mécanique / Électricité :

**ambioner**

Génie mécanique et électrique du bâtiment  
Efficacité énergétique

2988, Boulevard Ste-Anne, Québec, G1E 3J3  
418.987.9391 | info@ambioner.com

Plan clé :

Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place, toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux et d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.

L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.

Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.

Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "ÉMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

RÉVISIONS

No	aa/mm/jj	Description	Par
0	19/04/29	POUR SOUMISSION	AN/RP

Scéau :

Projet :

**UNITÉS D'HABITATION  
GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE  
ET SERVICE DE POLICE EEOU EENOU**

Titre du dessin :

**MISTISSINI  
IMPLANTATION**

Conçu par :	Dessiné par :
FP & POC	P-O Careau
Approuvé par :	Nom du fichier .dwg :
A. Ndiaye, Ing.	11CL007-D79_MISTISSINI.DWG
Date :	Numéro de projet :
19/03/08	11CL007-D79
	Feuille :
	VN-051
	Nombre :

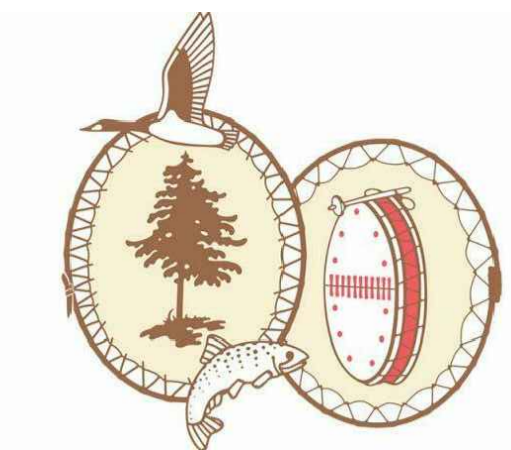


**NOTES GÉNÉRALES :**

- COORDONNER L'INSTALLATION DES TÉLÉCOMMANDES, CONTRÔLEURS & MINUTERIES SUR PLACE AFIN DE LES INSTALLER AU MÊME NIVEAU ET À PROXIMITÉ DES INTERRUPTEURS D'ÉCLAIRAGE.
- LES REGISTRES DE BALANCEMENT DOIVENT ÊTRE À UNE DISTANCE D'AU MOINS 300mm DES GRILLES. FAIRE APPROUVER PAR L'INGÉNIEUR LA FAÇON RETENUE POUR INSTALLER LES REGISTRES.
- LE PASSAGE DES CONDUITS ENTRE LES POUTRELLES ET LA SALLE DE MÉCANIQUE DES LOGEMENTS SERA EFFECTUÉ À L'AIDE D'UNE PLAQUE DE FINITION, VOIR LES DÉTAILS TYPES.

**NOTE DE CONSTRUCTION :**

1 EMPLACEMENT APPROXIMATIF DE L'ÉCHANGEUR D'AIR ET DES SERPENTINS, VOIR LES DÉTAILS TYPES.



CONSEILLERS PROFESSIONNELS :

Architecture :

468, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil :

563, des Ardouinnes, Châteaufort, Q7J 5E3  
1, Mahabouh, Dorval, QC H9B 1G2  
1025, Quai des Éclaireurs, Dorval, QC H9V 0R0  
418-437-2365

Mécanique / Électricité :

Génie mécanique et électrique du bâtiment  
Efficacité énergétique

2968, Boulevard Ste-Anne, Québec, G1E 3J3  
418.987.9391 | info@ambioner.com

Plan clé :

Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place, toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux et d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.

L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.

Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.

Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "ÉMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

RÉVISIONS

No	aa/mm/jj	Description	Par
0	19/04/29	POUR SOUMISSION	ANIRP

Scieu :

2019-04-29

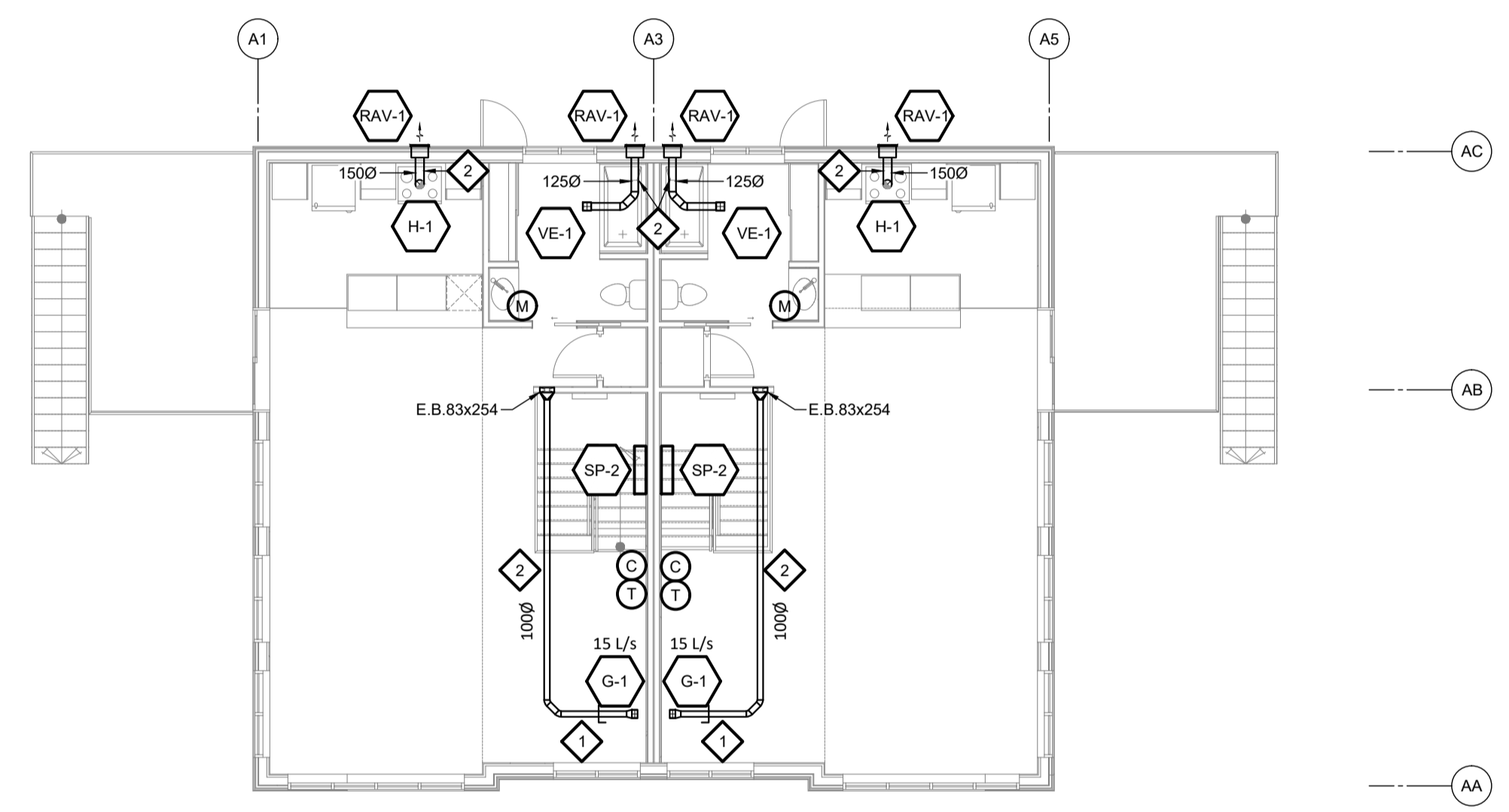
Projet : **UNITÉS D'HABITATION GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE ET SERVICE DE POLICE EEEYOU EENOU**

Titre du dessin : **MISTISSINI TYPE A NIVEAUX 1 & 2 LÉGENDE & NOTES**

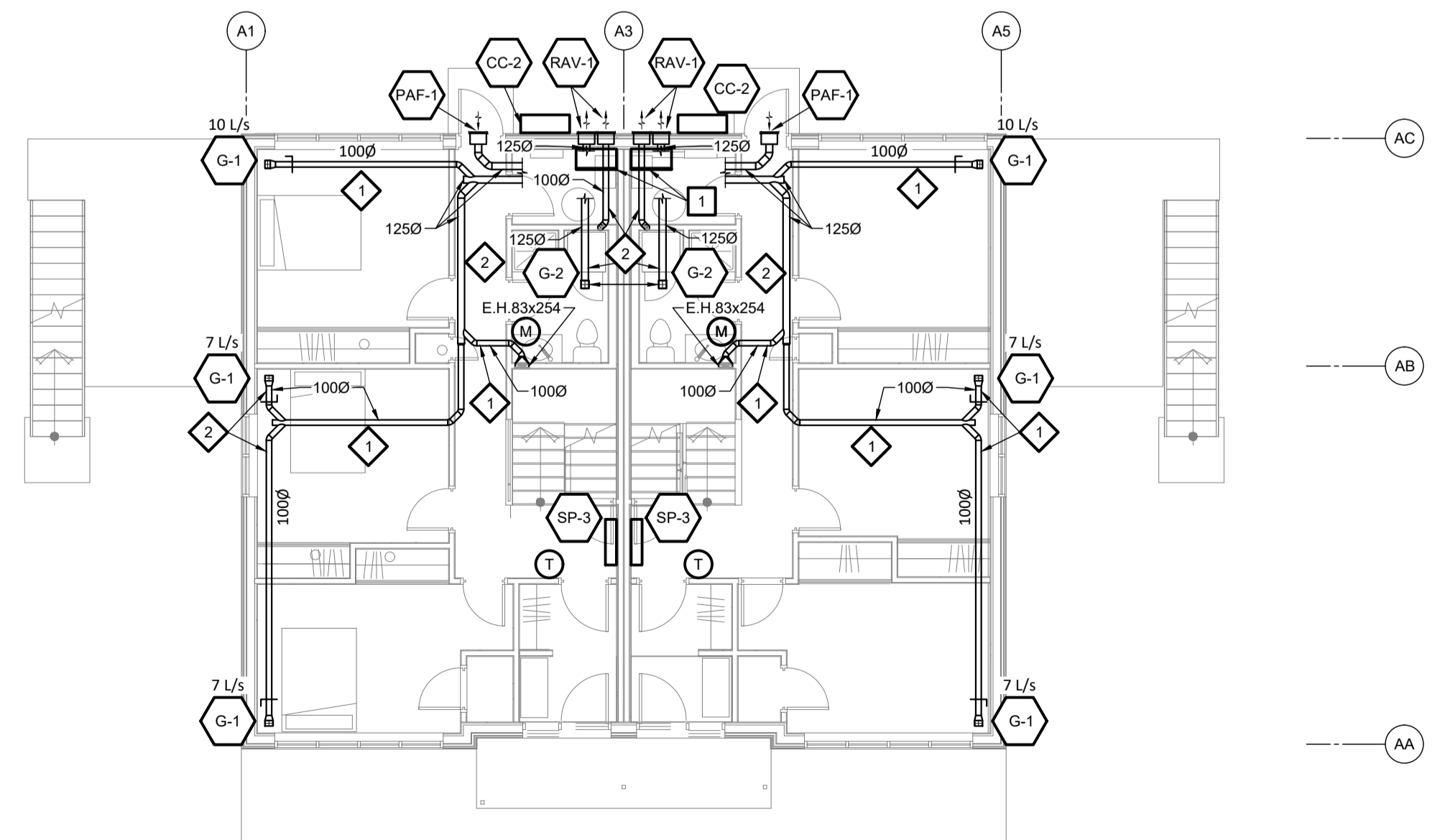
Conçu par :	Dessiné par :
FP & POC	P-O Careau
Approuvé par :	Nom du fichier .dwg :
A. Ndiaye, Ing.	11CL007-D79_MISTISSINI.DWG
Date :	Numéro de projet :
19/03/08	11CL007-D79
	Feuille :
	VN-201
	Nombre :

**LÉGENDE DE VENTILATION**

- NOUVEAU CONDUIT RECTANGULAIRE DE PRISE D'AIR FRAIS, D'ALIMENTATION, D'ÉVACUATION OU DE RETOUR
- NOUVEAU CONDUIT ROND DE PRISE D'AIR FRAIS, D'ALIMENTATION, D'ÉVACUATION OU DE RETOUR
- GAINÉ FLEXIBLE (VOIR DEVIS)
- MONTÉE D'UN CONDUIT D'ALIMENTATION D'AIR
- DESCENTE D'UN CONDUIT D'ALIMENTATION D'AIR
- MONTÉE D'UN CONDUIT DE RETOUR D'AIR
- DESCENTE D'UN CONDUIT DE RETOUR D'AIR
- RÉDUCTION D'UNE GAINÉ RONDE
- TRANSFORMATION D'UN CONDUIT CARRÉ OU RECTANGULAIRE À ROND OU OVALE
- SERPENTIN ÉLECTRIQUE, VOIR DEVIS
- GRILLE AU PLAFOND
- PERSIENNE AVEC PLÉNUM
- REGISTRE D'ÉQUILIBRAGE
- IDENTIFICATION D'ÉQUIPEMENT
- IDENTIFICATION DES GRILLES
- XX L/s → DÉBIT D'AIR (LORSQU'APPLICABLE)
- CONDUIT D'AIR INSTALLÉ ENTRE LES POUTRELLES
- CONDUIT D'AIR CIRCULANT À TRAVERS LES POUTRELLES
- MINUTERIE, VOIR LISTE DES ÉQUIPEMENTS
- CONTRÔLEUR MURAL, VOIR LISTE DES ÉQUIPEMENTS
- TÉLÉCOMMANDE MURALE, VOIR LISTE DES ÉQUIPEMENTS



**TYPE A - NIVEAU 2 - AMÉNAGEMENT**  
ÉCHELLE: 1:100



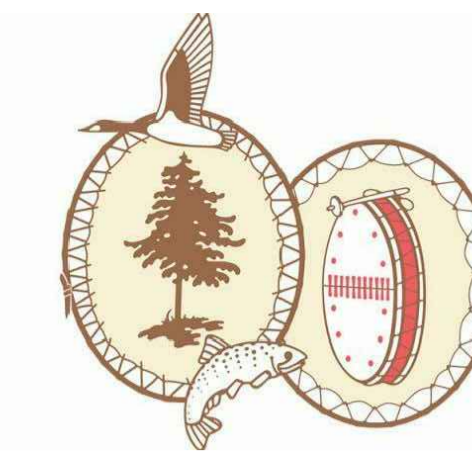
**TYPE A - NIVEAU 1 - AMÉNAGEMENT**  
ÉCHELLE: 1:100

**NOTES GÉNÉRALES :**

- COORDONNER L'INSTALLATION DES TÉLÉCOMMANDES, CONTRÔLEURS & MINUTERIES SUR PLACE AFIN DE LES INSTALLER AU MÊME NIVEAU ET À PROXIMITÉ DES INTERRUPTEURS D'ÉCLAIRAGE.
- LES REGISTRES DE BALANCEMENT DOIVENT ÊTRE À UNE DISTANCE D'AU MOINS 300mm DES GRILLES. FAIRE APPROUVER PAR L'INGÉNIEUR LA FAÇON RETENUE POUR INSTALLER LES REGISTRES.
- LE PASSAGE DES CONDUITS ENTRE LES POUTRELLES ET LA SALLE DE MÉCANIQUE DES LOGEMENTS SERA EFFECTUÉ À L'AIDE D'UNE PLAQUE DE FINITION, VOIR LES DÉTAILS TYPES.

**NOTE DE CONSTRUCTION :**

- 1 EMPLACEMENT APPROXIMATIF DE L'ÉCHANGEUR D'AIR ET DES SERPENTINS, VOIR LES DÉTAILS TYPES.



**CONSEILLERS PROFESSIONNELS :**

Architecture :

**stgm**

468, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil :

**Ashini**  
CONSULTANTS

563, des Ardennes, Châteaufort, Q7J 5B3  
1, Montreuil, Québec, G1H 1R0  
1025, Capreol, Montreuil, Q8W 2H0  
418-637-2365

Mécanique / Électricité :

**ambioner**  
Génie mécanique et électrique du bâtiment  
Efficacité énergétique

2900, Boulevard Ste-Anne, Québec, G1E 3J3  
418.987.9391 | info@ambioner.com

Plan clé :

Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place, toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux et d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.

L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.

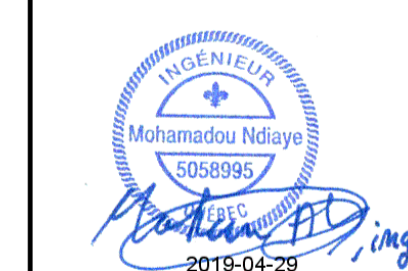
Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.

Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "ÉMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

**RÉVISIONS**

No	aa/mm/jj	Description	Par
0	19/04/29	POUR SOUMISSION	AN/RP

Scéau :



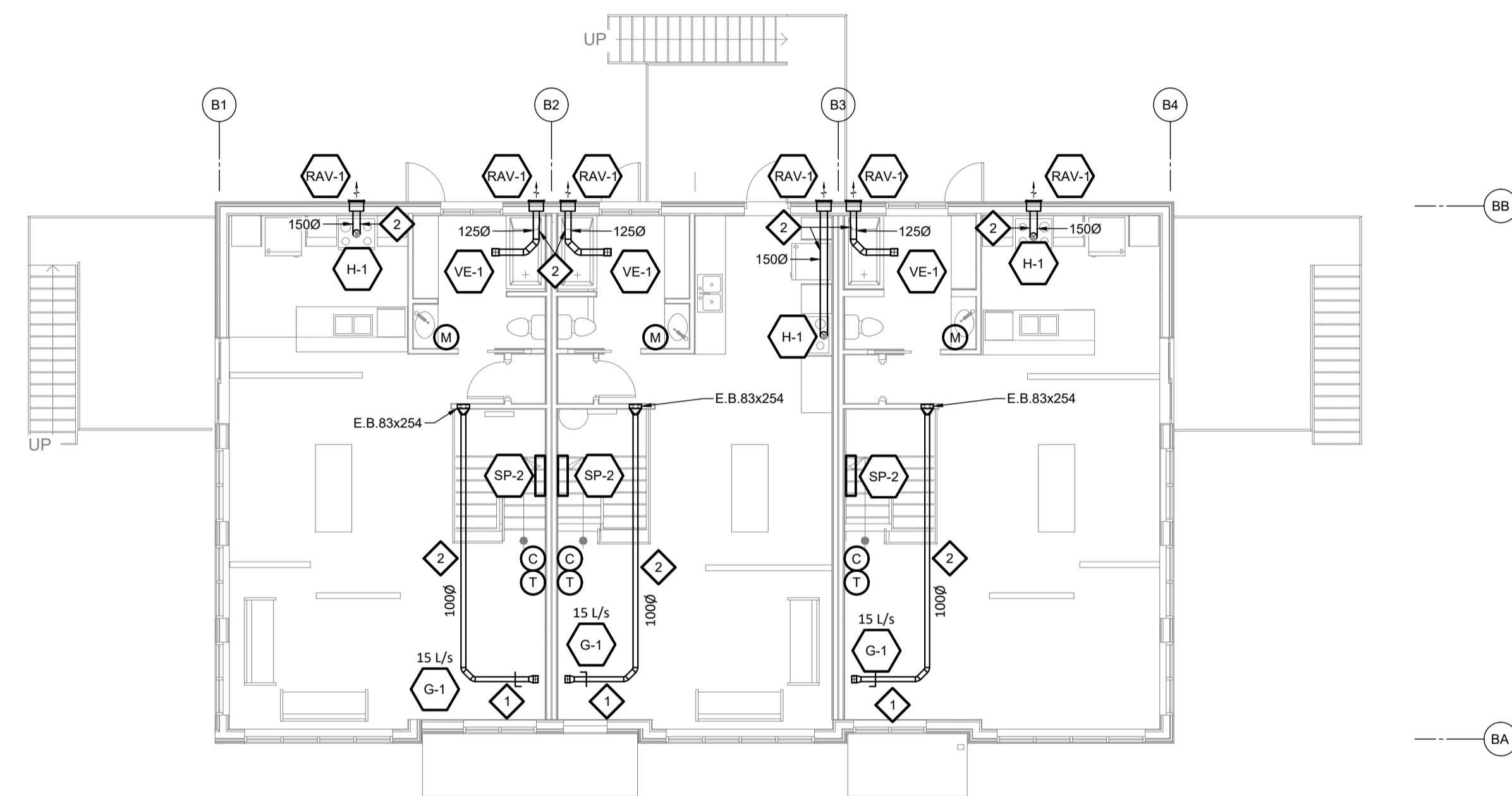
Projet :

**UNITÉS D'HABITATION  
GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE  
ET SERVICE DE POLICE EEOYOU EENOU**

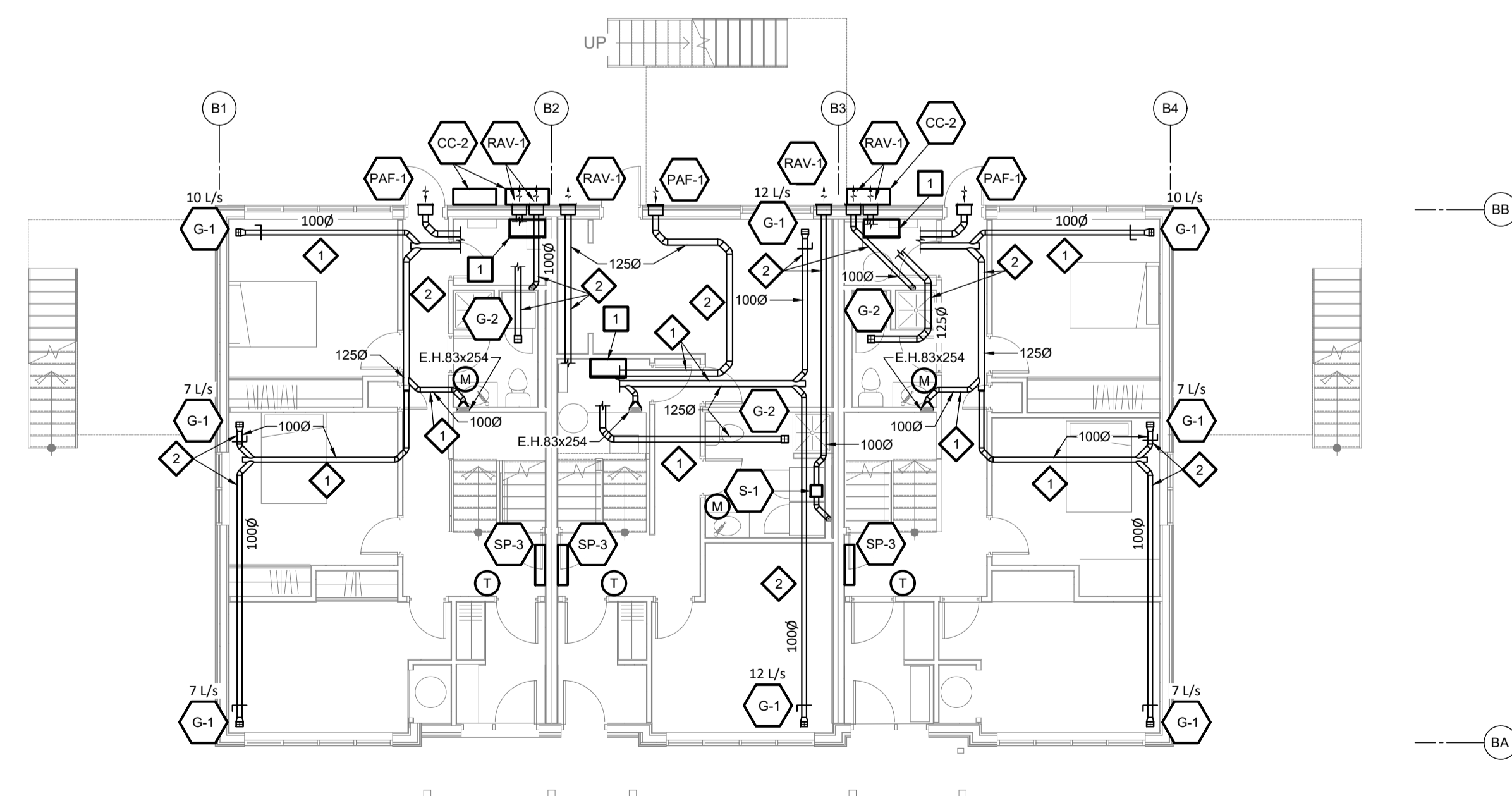
Titre du dessin :

**MISTISSINI  
TYPE B  
NIVEAUX 1 & 2**

Conçu par :		Dessiné par :	
FP & POC		P-O Careau	
Approuvé par :		Nom du fichier .dwg :	
A. Ndiaye, Ing.		11CL007-D79_MSTISSINI.DWG	INDIQUÉE
Date :	Numéro de projet :	Feuille :	Nombre :
19/03/08	11CL007-D79	VN-202	



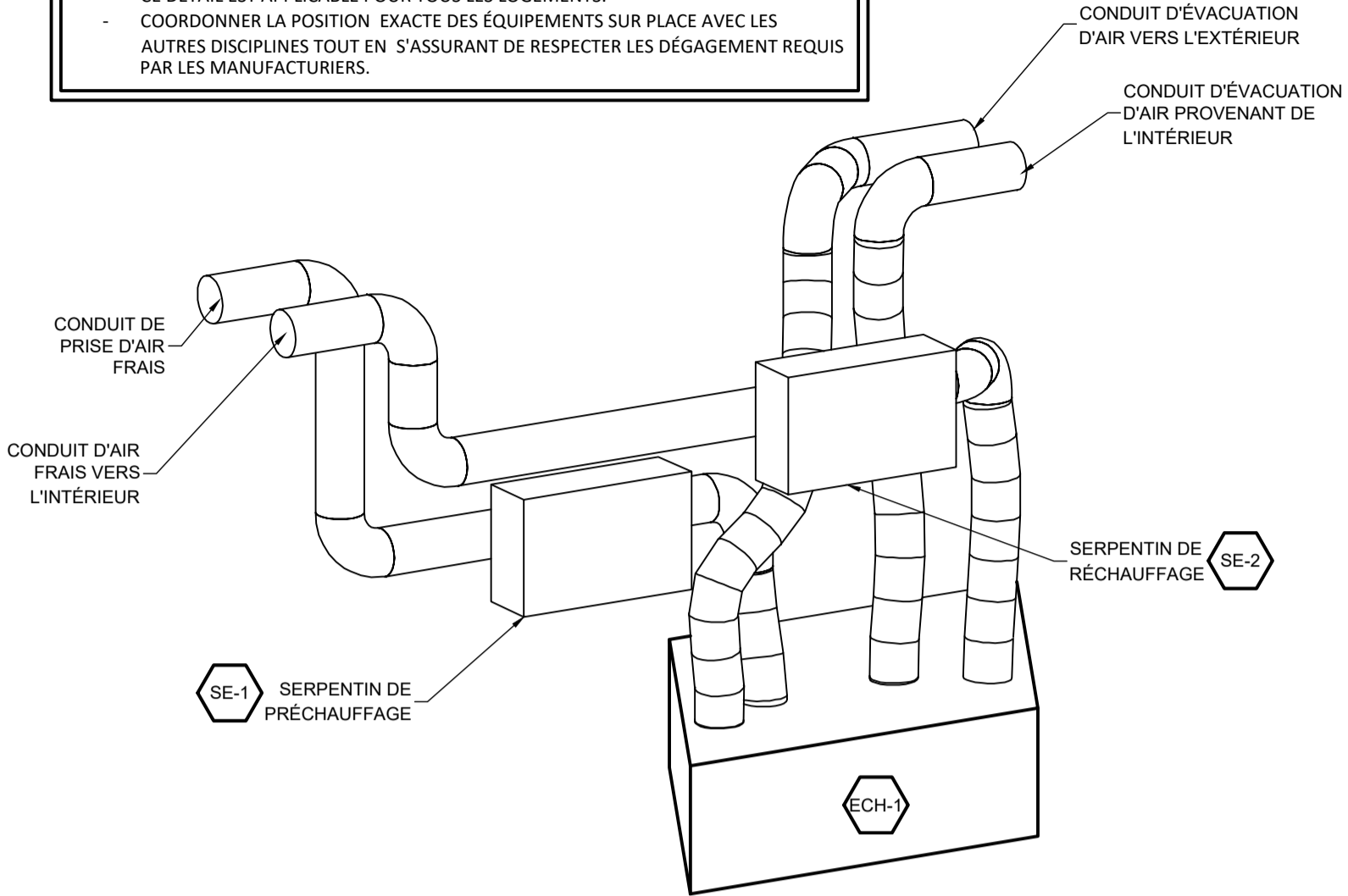
**TYPE B - NIVEAU 2 - AMÉNAGEMENT**  
ÉCHELLE: 1:100



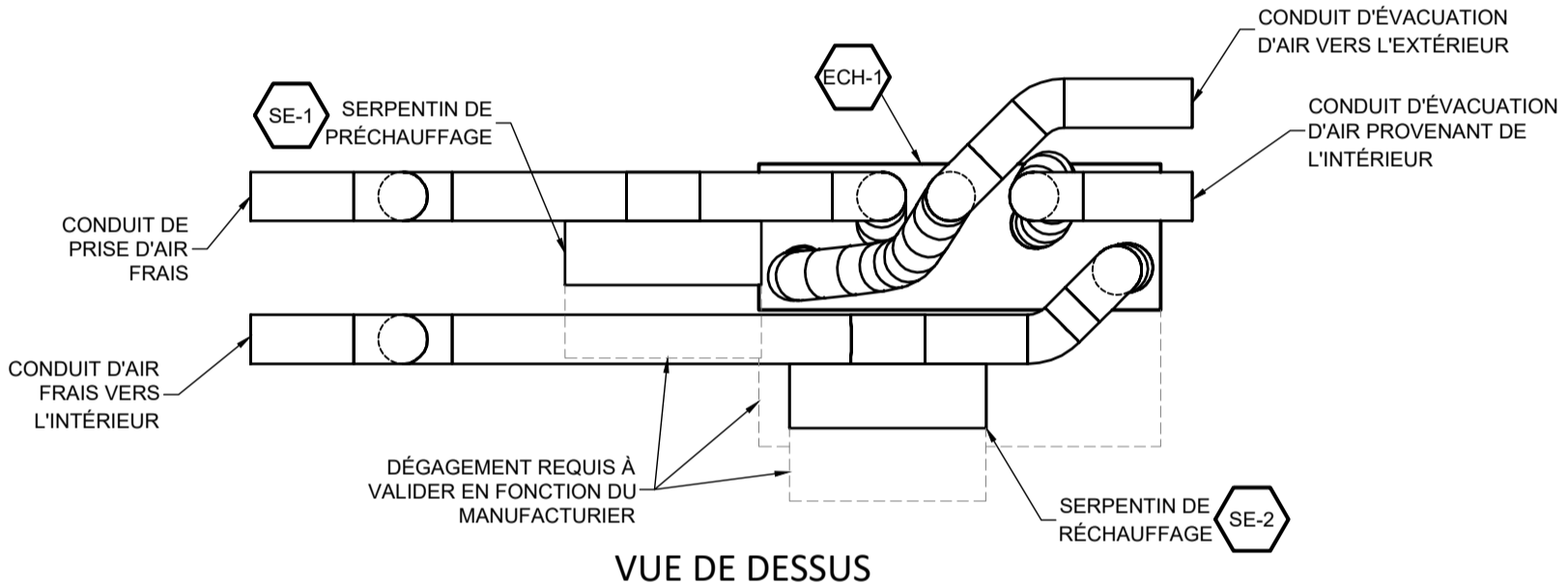
**TYPE B - NIVEAU 1 - AMÉNAGEMENT**  
ÉCHELLE: 1:100

**NOTES IMPORTANTES :**

- CE DÉTAIL EST APPLICABLE POUR TOUTS LES LOGEMENTS.
- COORDONNER LA POSITION EXACTE DES ÉQUIPEMENTS SUR PLACE AVEC LES AUTRES DISCIPLINES TOUT EN S'ASSURANT DE RESPECTER LES DÉGAGEMENT REQUIS PAR LES MANUFACTURIERS.

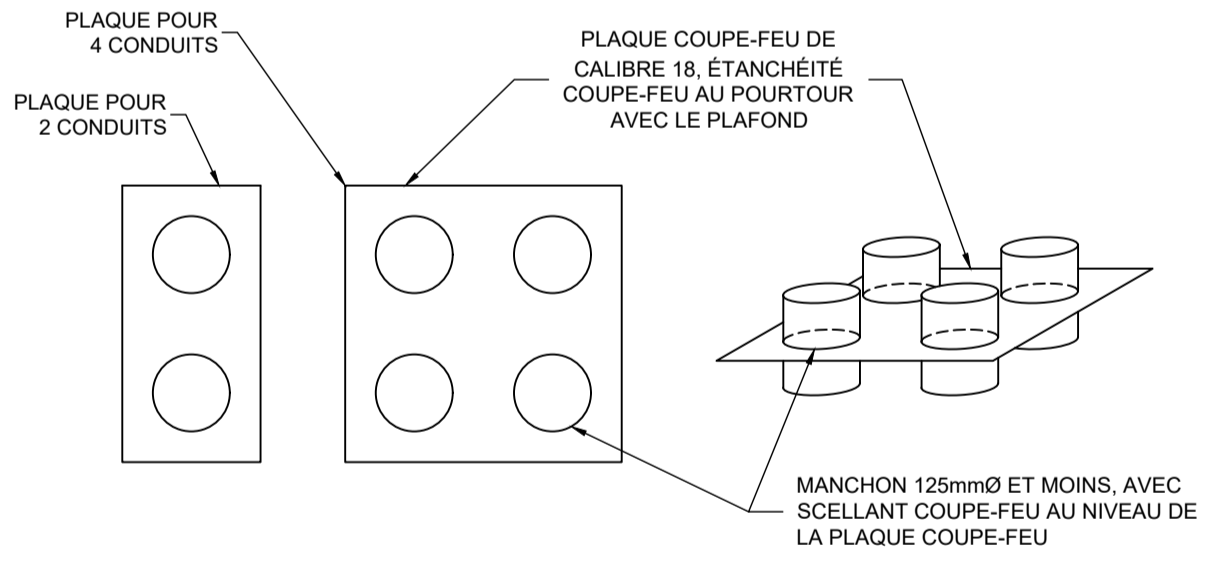


VUE EN ISOMÉTRIQUE



VUE DE DESSUS

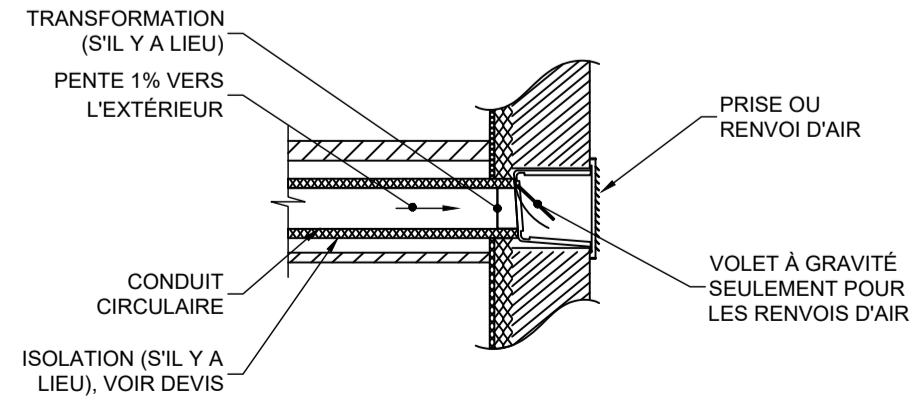
DÉTAIL TYPE DE L'INSTALLATION D'UN ÉCHANGEUR D'AIR  
ÉCHELLE : AUCUNE



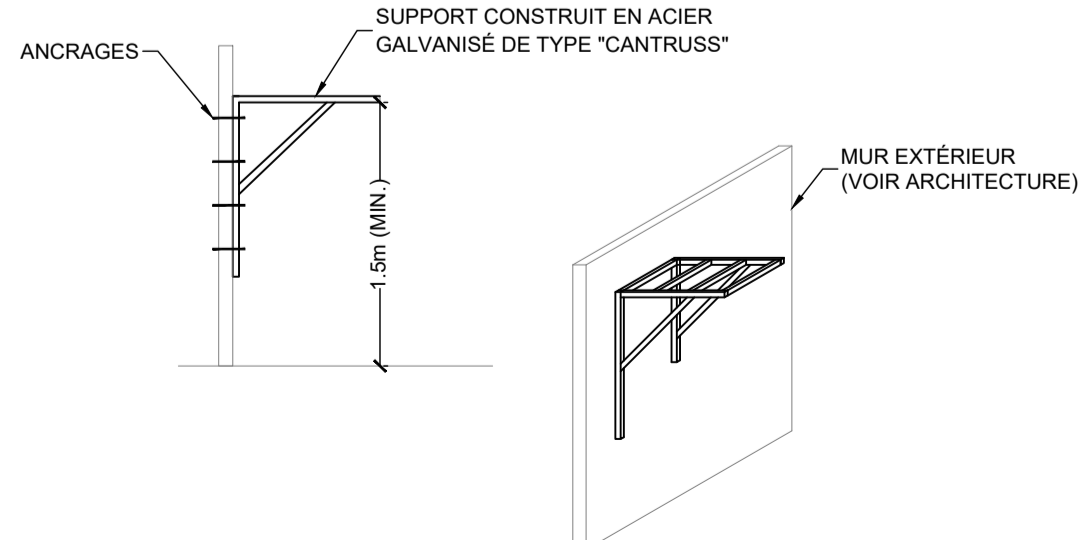
DÉTAIL DE PLAQUE DE FINITION POUR PASSAGE DES CONDUITS DE L'ÉCHANGEUR DANS UN PLAFOND DE GYPSE  
ÉCHELLE : AUCUNE

**NOTES IMPORTANTES :**

- DIMENSIONS DES SUPPORTS À AJUSTER EN FONCTION DES CONDENSEURS INSTALLÉS.
- POIDS DES SYSTÈMES À VALIDER EN FONCTION DES ÉQUIPEMENTS INSTALLÉS.



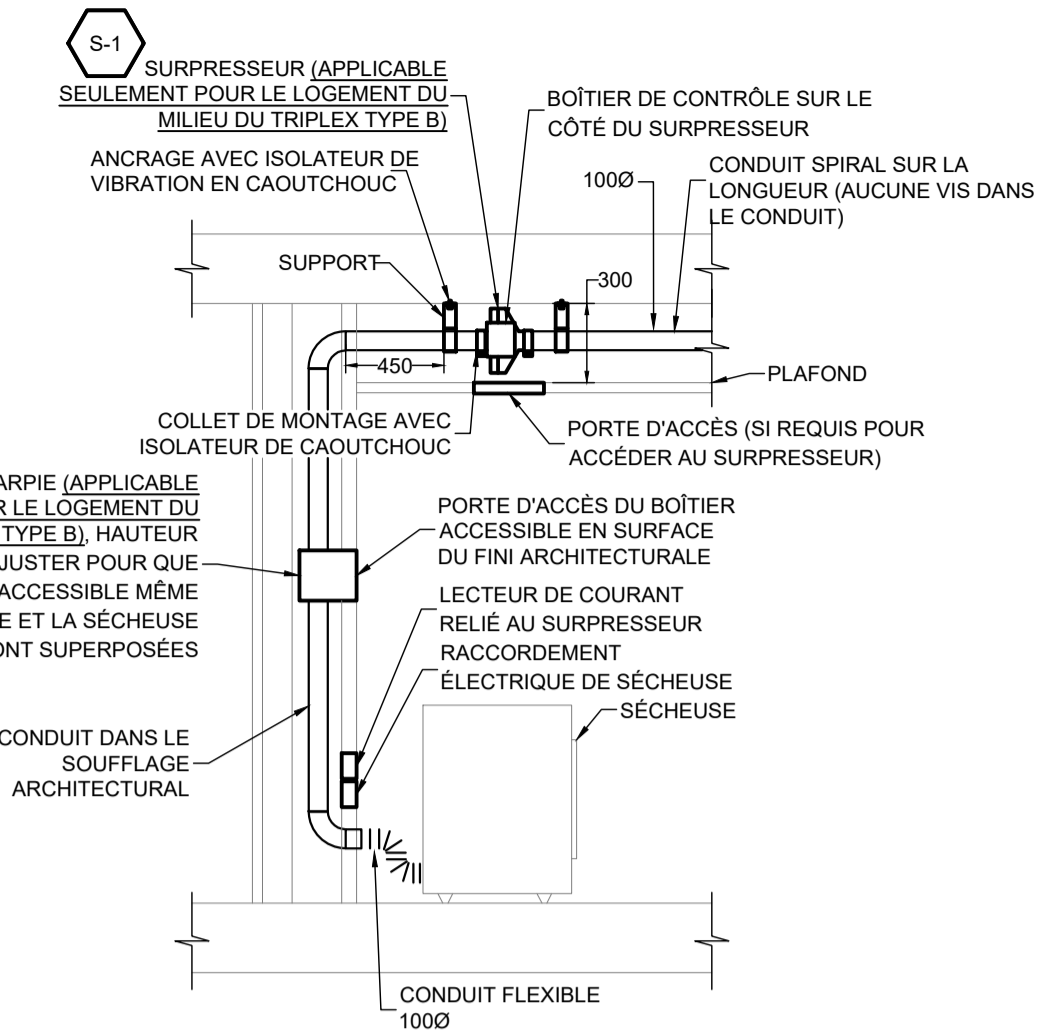
DÉTAIL D'INSTALLATION D'UNE PRISE OU RENVOI D'AIR AVEC DRAINAGE EN PENTE  
ÉCHELLE : AUCUNE



DÉTAIL DE SUPPORTS POUR CONDENSEUR INSTALLÉ AU MUR  
ÉCHELLE : AUCUNE

**LISTES DES ÉQUIPEMENTS :**

- ECH-1** ÉCHANGEUR D'AIR À RÉCUPÉRATION DE CHALEUR DE MARQUE LIFE BREATH, MODÈLE #RNC5-HEX-TPD, 120V/1/60 (0.5A), D'UNE CAPACITÉ DE 42 L/S (89 PCM) À 100Pa (0.4" D'H2O) DE PRESSION STATIQUE EXTERNE; EFFICACITÉ DE RÉCUPÉRATION SENSIBLE DE 75% À 0°C (32°F); C/A :
  - MINUTERIE MODÈLE #99-DETO1 QUI ACTIONNE LA HAUTE VITESSE POUR 20, 40 OU 60 MINUTES (FILAGE DE CONTRÔLE PAR LE PRÉSENT ENTREPRENEUR);
  - CONTRÔLEUR MURAL AVEC ÉCRAN DIGITAL MODÈLE #99-DXPL02;
  - CORDON D'ALIMENTATION DE 3 PIEDS;
  - FILTRIS LAVABLES; LES FILTRES DEVONT ÊTRE LAVÉS À LA FIN DES TRAVAUX;
  - 4 ADAPTATEURS DE CONDUIT OVALE À ROND (PAR LE PRÉSENT ENTREPRENEUR);
  - BANDES DE SUSPENSIONS ET CROCHETS EN "S";
  - LA TUYAUTERIE DE DRAINAGE D'UNE LONGUEUR DE 4.5 MÈTRES (15') MIN., LE RACCORDEMENT EN DRAINAGE DE L'ÉCHANGEUR D'AIR SERA EFFECTUÉ PAR LE PRÉSENT ENTREPRENEUR, PRÉVOIR UNE BOUCLE ("LOOP") SUR LA TUYAUTERIE, À RACCORDER AU DRAIN DE LA SALLE MÉCANIQUE;
  - GARANTIE DE 5 ANS, NOYAU EN ALUMINIUM GARANTIE À VIE;
  - CERTIFIÉ HVI;
  - HOMOLOGUÉ "ENERGY STAR".
- CC-1** SYSTÈME DE CHAUFFAGE/CLIMATISATION DE TYPE THERMOPOMPE DE MARQUE FUJITSU, D'UNE CAPACITÉ DE 12 000 BTU/h EN CLIMATISATION ET 16 000 BTU/h EN CHAUFFAGE AU R-410A, CONDENSEUR (CC-1) #AOU12RL53H, ALIMENTATION ÉLECTRIQUE 230V/1/60, MCA DE 14.4A, TÊTE ÉVAPORATRICE MURALE (SP-1) #ASU12RL53, C/A : TÉLÉCOMMANDE DE CONTRÔLE MURALE FILÉE, TUYAUTERIE ISOLÉE ARMAFLEX DE DIMENSIONS RECOMMANDÉES PAR LE MANUFACTURIER, CHARGE DE RÉFRIGÉRANT TEL QUE REQUIS, JOINTS FLEXIBLES ET TIGES DE SUPPORTS.
- CC-2** SYSTÈME DE CHAUFFAGE/CLIMATISATION MULTIZONES DE TYPE THERMOPOMPE DE MARQUE FUJITSU, D'UNE CAPACITÉ DE 18 000 BTU/h EN CLIMATISATION ET 22 000 BTU/h EN CHAUFFAGE AU R-410A, CONDENSEUR (CC-2) #AQU13RLXFZ, ALIMENTATION ÉLECTRIQUE 230V/1/60, MCA DE 13A, TÊTE ÉVAPORATRICE MURALE (SP-2) #ASU12RLF1, TÊTE ÉVAPORATRICE MURALE (SP-3) #ASU7RLF1 C/A : 1xTÉLÉCOMMANDE DE CONTRÔLE MURALE FILÉE POUR CHAQUE TÊTE ÉVAPORATRICE, TUYAUTERIE ISOLÉE ARMAFLEX DE DIMENSIONS RECOMMANDÉES PAR LE MANUFACTURIER, CHARGE DE RÉFRIGÉRANT TEL QUE REQUIS, JOINTS FLEXIBLES ET TIGES DE SUPPORTS.
- SP-1** TÊTE ÉVAPORATRICE MURALE (SP-1) #ASU12RL53, C/A : TÉLÉCOMMANDE DE CONTRÔLE MURALE FILÉE, TUYAUTERIE ISOLÉE ARMAFLEX DE DIMENSIONS RECOMMANDÉES PAR LE MANUFACTURIER, CHARGE DE RÉFRIGÉRANT TEL QUE REQUIS, JOINTS FLEXIBLES ET TIGES DE SUPPORTS.
- SP-2** TÊTE ÉVAPORATRICE MURALE (SP-2) #ASU12RLF1, TÊTE ÉVAPORATRICE MURALE (SP-3) #ASU7RLF1 C/A : 1xTÉLÉCOMMANDE DE CONTRÔLE MURALE FILÉE POUR CHAQUE TÊTE ÉVAPORATRICE, TUYAUTERIE ISOLÉE ARMAFLEX DE DIMENSIONS RECOMMANDÉES PAR LE MANUFACTURIER, CHARGE DE RÉFRIGÉRANT TEL QUE REQUIS, JOINTS FLEXIBLES ET TIGES DE SUPPORTS.
- SP-3** TÊTE ÉVAPORATRICE MURALE (SP-3) #ASU7RLF1 C/A : 1xTÉLÉCOMMANDE DE CONTRÔLE MURALE FILÉE POUR CHAQUE TÊTE ÉVAPORATRICE, TUYAUTERIE ISOLÉE ARMAFLEX DE DIMENSIONS RECOMMANDÉES PAR LE MANUFACTURIER, CHARGE DE RÉFRIGÉRANT TEL QUE REQUIS, JOINTS FLEXIBLES ET TIGES DE SUPPORTS.
- FC-1** FILTRE À CHARPIE DE MARQUE FANTECH, MODÈLE #DBLT-4W.
- G-1** GRILLE DE MARQUE TITUS, MODÈLE #350FL, POUR INSTALLATION AU PLAFOND, DIMENSIONS 150x100H, FINI STANDARD, COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
- G-2** GRILLE DE MARQUE TITUS, MODÈLE #350FL, POUR INSTALLATION AU PLAFOND, DIMENSIONS 150x150H, FINI STANDARD, COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE.
- H-1** HOTTE DE CUISINE DE MARQUE BROAN, MODÈLE #BDF, D'UNE CAPACITÉ MAXIMALE DE 236 L/S (500 PCM) À 120V/1/60 (2A), LARGEUR DE 756mm (29 3/4"), RACCORD 150mmØ (6"Ø) FINI ET COULEUR STANDARD AU CHOIX DE L'ARCHITECTE, GARANTIE 1 ANS, CERTIFIÉ HVI, C/A 2 AMPOLLES HALOGENÈS.
- PAF-1** PRISE D'AIR FRAIS : BÔTE PERSIENNE SANS GRILLE DE MARQUE REVERSOMATIC, MODÈLE #5WBL-8, COULEUR STANDARD AU CHOIX DE L'ARCHITECTE, DIMENSION DE COLLET À VALIDER EN PLAN. LA GRILLE SERA FOURNIE PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL AVEC UN FACTEUR MINIMAL D'AIR LIBRE DE 50%.
- RAV-1** RENVOI D'AIR VICIÉ : BÔTE PERSIENNE SANS GRILLE DE MARQUE REVERSOMATIC, MODÈLE #5WBL-8, COULEUR STANDARD AU CHOIX DE L'ARCHITECTE, DIMENSION DE COLLET À VALIDER EN PLAN, C/A VOLET ANTI-RETOUR EN NEOPRENE. LA GRILLE SERA FOURNIE PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL AVEC UN FACTEUR MINIMAL D'AIR LIBRE DE 50%.
- S-1** SURPRESSEUR DE MARQUE VORTEX, MODÈLE #VXT400, D'UN DÉBIT D'AIR DE 94 L/S À 50 Pa, ALIMENTATION ÉLECTRIQUE À 120V/1/60 (0.75A). C/A LECTEUR DE COURANT FOURNI PAR LE PRÉSENT ENTREPRENEUR, MAIS INSTALLÉ & RACCORDÉ PAR L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN.
- SE-1** SERPENTIN DE PRÉCHAUFFAGE D'UNE CAPACITÉ DE 2 KW À 240V, VOIR DEVIS.
- SE-2** SERPENTIN DE RÉCHAUFFAGE D'UNE CAPACITÉ DE 1 KW À 240V, VOIR DEVIS.
- VE-1** VENTILATEUR D'ÉVACUATION DE MARQUE BROAN, MODÈLE XB110, D'UNE CAPACITÉ DE 52 L/S À 62 Pa, ALIMENTATION ÉLECTRIQUE 120V/1/60 (0.3A), CERTIFIÉ "HVI" ET HOMOLOGUÉ "ENERGY STAR", C/A MINUTERIE PERMETTANT LE FONCTIONNEMENT EN CONTINU ET RÉGLABLE JUSQU'À 60 MINUTES.



DÉTAIL TYPE DE L'ÉVACUATION D'UNE SÈCHEUSE  
ÉCHELLE : AUCUNE

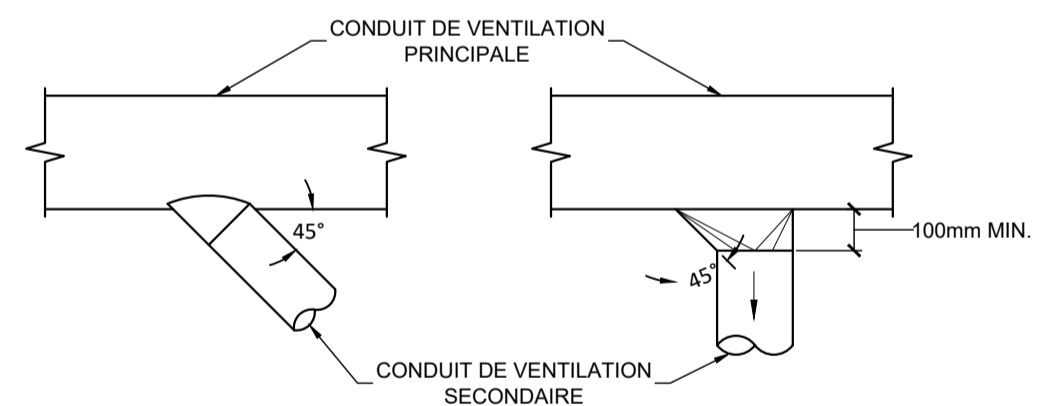
DIAMÈTRE DU CONDUIT	JOINTS		SUSPENSION	
	LONGITUDINAUX CALIBRE GSG	SPIRAUX	TIGES	SUPPORTS ANNEAUX
DE 75 A 350 (3" A 14")	26	26	6Ø A 3000 C/C (1/4" A 10"-Ø")	25 x 1.6 (1" x 1/2")

LES CONDUITS SPIRAUX SERONT UTILISÉS PRINCIPALEMENT LORSQUE LES CONDUITS SONT APPARENTS ET AUX ENDOITS INDICUÉS AUX PLANS. LES JOINTS DE CES CONDUITS SERONT COMPOSÉS D'UN MANCHON INTERNE DE 100mm DE MÊME CALIBRE QUE LE CONDUIT.

REVÊTEMENT THERMIQUE				
TYPE DE SYSTÈME	APPLICATION	TYPE	ÉPAISSEUR	REMARQUE ET PARTICULARITÉ
• ALIMENTATION D'AIR NEUF DES ÉCHANGEURS D'AIR	- TOUTS LES PLÉNIMS D'AIR NEUF ET LES CONDUITS JUSQU'ÀUX SECTIONS DE CHAUFFAGE OU DE MÉLANGE DU SYSTÈME	T-2	50 (2")	N/A
• PLÉNIM D'ÉVACUATION DONNANT SUR L'EXTÉRIEUR OU ENDOIT NON CHAUFFÉ	- TOUTS LES PLÉNIMS ET LES CONDUITS Y ÉTANT RELIÉS, SUR UNE DISTANCE DE 3 MÈTRES (10') À PARTIR DU PLÉNIM OU JUSQU'À LA SECTION DE MÉLANGE (S'IL Y A LIEU)	T-2	50 (2")	N/A
• ÉVACUATION DES SÈCHEUSES	- TOUTS LES PLÉNIMS ET CONDUITS SUR UNE DISTANCE DE 3 MÈTRES (10') À PARTIR DE L'EXTÉRIEUR	T-2	50 (2")	N/A

**TYPE :**  
T-2: ISOLANT THERMIQUE FLEXIBLE : TYPE "ALLEY WRAP FSK" SUR CONDUIT RIGIDE ROND, MUNI D'UN PAPIER ALUMINIUM RENFORCÉ DE TYPE FSK. VOIR ÉPAISSEUR ET LOCALISATION DANS LE TABLEAU CI-HAUT. PRODUIT ÉQUIVALENT : KNAUF FRIENDLY FEEL DUCT WRAP - FSK (DENSITÉ DE 1.5LB/PI²).

**NOTES GÉNÉRALES :**  
1. POUR TOUTES LES GAINES APPARENTES (SAUF INDICATION CONTRAIRE), L'INSTALLATION SERA FINIE AVEC UNE TOILE DE CANEVAS DE 220g/M² À ARMURE UNIE, ENDUITE DE COLLE BLANCHE CALORIFUGE ET IGNIFUGE DILUÉE SELON LA NORME ASTM E-84 TEL QUE "CHILDERS" MODÈLE "CHIL-LAG CP-52";  
2. LES MATÉRIAUX UTILISÉS DOIVENT AVOIR UN INDICE DE PROPAGATION DE LA FLAMME D'AU PLUS 25 ET UN INDICE DE POUVOIR FUMIGÈNE D'AU PLUS 50 SELON LA NORME CANULC S102;  
3. TOUTS LES JOINTS DE L'ISOLANT DOIVENT ÊTRE RECOUVERTS D'UN RUBAN ADHÉSIF "MAC-TAC-FSK" 100 MM (4") DE LARGE;  
4. POSER DES RENFORTS EN TÔLE GALVANISÉE DE 1,0 MM D'ÉPAISSEUR (CALIBRE 20) SUR LES COINS CALORIFUGÉS DE TOUTS LES CAISSONS ET CONDUITS D'AIR SITUÉS DANS LES SALLES D'ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE AVANT LA POSE DU CANEVAS;  
5. FIXER L'ISOLANT À L'AIDE D'ADHÉSIF "FLINTSTICK" #230-38 APPLIQUÉ SUR LA MOITIÉ DE LA SURFACE DE LA GAINÉ POUR ISOLANT RIGIDE EN PLUS D'ATTACHES MÉCANIQUES AUX 300 MM (12") C/C ET APPLIQUÉ SUR TOUTE LA SURFACE DANS LE CAS DE L'ISOLANT FLEXIBLE;  
6. ATTACHES MÉCANIQUES  
DANS LE CAS DE CONDUITS RECTANGULAIRES, RECOUVRIRE 100 % DE LA SURFACE DU CONDUIT AVEC DE LA COLLE ET POSER, SUR CHAQUE PAROI, AU MOINS DEUX RANGÉES DE CHEVILLES À SOUDER DISPOSÉES POUR TENIR L'ISOLANT À 200 MM (8") D'ENTRAXE AU PLUS. RECOUVRIRE LES TÊTES DE TOUTES LES CHEVILLES DE RUBAN ADHÉSIF.  
CHEVILLES À SOUDER SUR LE CONDUIT AVANT LA MISE EN PLACE DU CALORIFUGE, DE 2,0 MM (0.08") DE DIAMÈTRE, D'UNE LONGUEUR APPROPRIÉE À L'ÉPAISSEUR DU CALORIFUGE, DOTÉES D'UNE PLAQUETTE DE RETENUE CARRÉE EN NYLON DE 32 MM (1.25") DE CÔTÉ.  
PRODUIT ACCEPTABLE : BTAP DE « DURO-DYNE » OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.



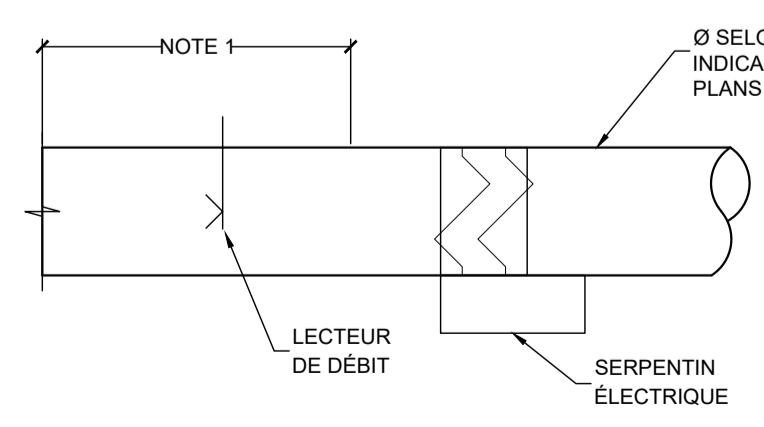
DÉTAIL D'UN RACCORDEMENT DE BRANCHEMENT  
ÉCHELLE : AUCUNE

**NOTES IMPORTANTES :**

TOUTS LES SERPENTINS DE CHAUFFAGE SERONT POUR INSTALLATION À BRIDES DANS LE CONDUIT, FOURNI SÉPARÉMENT. TOUTES LES TRANSITIONS NÉCESSAIRES ENTRE LES CONDUITS D'ALIMENTATION D'AIR, SERPENTINS DE CHAUFFAGE ET LES PLÉNIMS SERONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION BIEN QUE NON SPÉCIFIÉS SUR LES VUES EN PLANS.

NOTE 1 : LA LONGUEUR DE CONDUIT RIGIDE MINIMALE EST DE 1.5 FOIS LE DIAMÈTRE DE CONDUIT

\* CE DÉTAIL N'EXCLUT PAS L'ISOLATION THERMIQUE DES CONDUITS ET ACCESSOIRES, SE RÉFÉRER AU DEVIS.

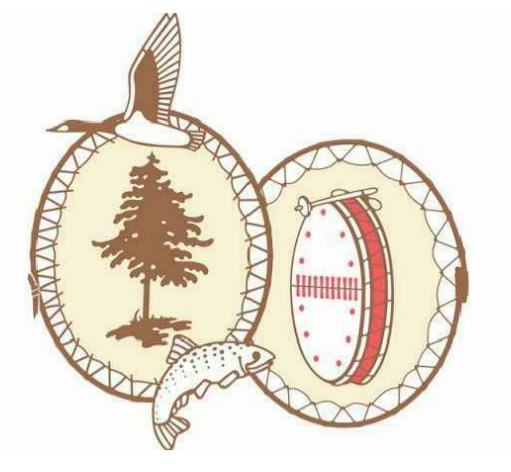


DÉTAIL D'INSTALLATION TYPE POUR UN SERPENTIN ÉLECTRIQUE  
ÉCHELLE : AUCUNE

CONSTRUCTION DES GAINES RECTANGULAIRES							
JUSQU'À 500 PA (2" D'H2O) POSITIF OU NÉGATIF - ÉTANCHÉITÉ CLASSE B				DE 501 À 1000 PA (>2" À 4" D'H2O) POSITIF OU NÉGATIF - ÉTANCHÉITÉ CLASSE A			
PLUS GRANDE DIMENSION	CALIBRE DE TÔLE SANS RENFORT	RENFORT INTERMÉDIAIRE*	SUSPENSION	PLUS GRANDE DIMENSION	CALIBRE DE TÔLE SANS RENFORT	RENFORT INTERMÉDIAIRE*	SUSPENSION
JUSQU'À 300 (JUSQU'À 12")	26	26	FER EN U 25 X 12 X CAL.16 @ 1500 C/C TIGE DE 6Ø	JUSQU'À 300 (JUSQU'À 12")	24	26	FER EN U 25 X 12 X CAL.16 @ 1500 C/C TIGE DE 6Ø

-LORSQUE L'ENTREPRENEUR CHOISIT LA MÉTHODE D'INSTALLATION DE TYPE «TDC», IL DEVRA FOURNIR UN TABLEAU COMPLET SE RÉFÉRANT AU TABLEAU DE LA SMACNA. LA MÉTHODE ÉCONOMIQUE DE RENFORCEMENT AVEC TIGES ET CONDUITS EMT N'EST PAS ACCEPTABLE POUR DIMINUER LE CALIBRE DE TÔLE DES CONDUITS AVEC JOINT TDC.  
-ÉVITER D'INTERROMPRE LA CONTINUITÉ DE LA MEMBRANE PARE-VAPEUR DU CALORIFUGE EN POSANT LES TIGES DE SUSPENSION. PROLONGER LE CALORIFUGE DES CONDUITS SUR LES TIGES DE SUSPENSION SUR UNE HAUTEUR DE 100mm AU-DELÀ DU CONDUIT.  
-JOINTS LONGITUDINAUX DE TYPE PITTSBURGH LOCK.  
-LE CALIBRE DES CONDUITS EST BASÉ SUR DE L'ACIER GALVANISÉ G-60.  
-TOUTS LES RÉDUITS SERONT DE MÊME MATÉRIAU AVEC 2 CALIBRES SUPÉRIEURS QUE LES CONDUITS S'Y RACCORDEMENT.  
-TOUTS LES CONDUITS SONT ASSEMBLÉS ENSEMBLE AVEC JOINT TYPE T24.

-CLASSE D'ÉTANCHÉITÉ :  
CLASSE A : JOINTS LONGITUDINAUX, JOINTS TRANSVERSAUX TRAVERSÉES MURALES ET RACCORDEMENT. SCÉLLÉS AU MOYEN D'UN PRODUIT ÉTANCHE TEL QUE SIKAFLEX 1A ET D'UN RUBAN DE 100mm.  
CLASSE B : JOINTS LONGITUDINAUX OU JOINTS TRANSVERSAUX TRAVERSÉES MURALES ET RACCORDEMENT. SCÉLLÉS AU MOYEN D'UN PRODUIT ÉTANCHE TEL QUE SIKAFLEX 1A ET D'UN RUBAN DE 100mm.  
\*VOIR LE DÉTAIL CI-DESSOUS POUR LA CONSTRUCTION.



**CONSEILLERS PROFESSIONNELS :**

Architecture :

**stgm**

468, rue St-Jean, bureau 300, Montréal (Qc) H2Y 2S1  
418-626-8224

Structure / Civil :

**Ashini**  
CONSULTANTS

563, des Ardouailles, Châteauguay, Q7J 5B3  
1, Métropolis, Dorval, QH 1H6  
1025, Saint-Jacques, Brossard, QC J4W 0V6  
418-637-2365

Mécanique / Électricité :

**ambioner**

Génie mécanique et électrique du bâtiment  
Efficacité énergétique

2988, Boulevard Ste-Anne, Québec, G1E 3J3  
418.987.9391 | info@ambioner.com

Plan clé :

Notes générales :

L'entrepreneur est tenu de vérifier sur place, toutes les cotes et dimensions avant d'entreprendre les travaux et d'aviser l'architecte, sans délai, de toute erreur ou omission relevée sur ce plan.

L'entrepreneur est responsable des erreurs, omissions ou négligences attribuables à ce manque de précaution.

Aucune dimension ne doit être mesurée directement à l'échelle sur ce plan.

Ce plan ne doit servir à la construction que si la mention "EMIS POUR CONSTRUCTION" figure dans la liste des révisions ci-dessous.

**RÉVISIONS**

No	Date	Description	Par
0	19/04/29	POUR SOUMISSION	ANIRP
No	aa/mm/jj	Description	Par

Sceau :



Projet : **UNITÉS D'HABITATION GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE ET SERVICE DE POLICE EEOYOU EENOU**

Titre du dessin : **MISSISSINI DÉTAILS, LISTE DES ÉQUIPEMENTS & TABLEAUX**

Conçu par :		Dessiné par :	
FP & POC		P-O Careau	
Approuvé par :		Nom du fichier .dwg :	
A. Ndiaye, Ing.		11CL007-D79_MISSISSINI.DWG	AUCUNE
Date :	Numéro de projet :	Feuille :	Nombre :
19/03/08	11CL007-D79	VN-451	

**DEVIS DE VENTILATION**

LE PRÉSENT DEVIS DOIT ÊTRE UTILISÉ CONJOINTEMENT AVEC LE DEVIS DE CLAUSES GÉNÉRALES EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ, LEQUEL EN FAIT PARTIE INTÉGRANTE.

**1. CODES, NORMES ET RÉGLEMENTS**

1.1 TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EN ACCORD AVEC TOUS LES RÉGLEMENTS ET CODES EN VIGUEUR SELON LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, TOUT AUTRE CODE PROVINCIAL, MUNICIPAL OU LOCAL APPLICABLE.
- *SMACNA, DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR.*
- *ASHRAE, DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR.*
- *CSA B52, DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR.*

**2. NATURE DES TRAVAUX**

2.1 LES TRAVAUX COMPRENENT, MAIS SANS S'Y LIMITER :

- LE NETTOYAGE DES GAINES DE VENTILATION.
- LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE TOUT GENRE DE SYSTÈME DE VENTILATION, AINSI QUE SA DISTRIBUTION ET TOUS LES ACCESSOIRES REQUIS POUR LEUR BONNE MISE EN MARCHÉ ET LEUR BON FONCTIONNEMENT.
- LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE/CLIMATISATION DE TYPE THERMOPOMPE À VOLUME DE RÉFRIGÉRANT VARIABLE, AINSI QUE LEUR DISTRIBUTION ET TOUS LES ACCESSOIRES REQUIS POUR LEUR BONNE MISE EN MARCHÉ ET LEUR BON FONCTIONNEMENT.
- LES RÉSEAUX DE FLUIDE FRIGORIGÈNE POUR LES SYSTÈMES INSTALLÉS, INCLUANT LA CHARGE DE RÉFRIGÉRANT SUPPLÉMENTAIRE.
- LES TRAVAUX DE BALANCEMENT D'AIR (PAR SOUS-TRAITANT SPÉCIALISÉ).
- LES TRAVAUX DE CALORIFUGÉAGE (PAR SOUS-TRAITANT SPÉCIALISÉ).
- TRAVAUX DE MISE EN MARCHÉ.
- L'IDENTIFICATION.
- FOURNIR LES PLANS TELS QU'ANNOTÉS PAR L'ENTREPRENEUR.
- LE TEMPS DE FORMATION REQUIS, EN COLLABORATION AVEC LE MANUFACTURIER, AVEC LE PERSONNEL D'ENTRETIEN DÉSIGNÉ PAR LE CLIENT POUR TOUS LES ÉQUIPEMENTS.

**3. CONDUITS ET ACCESSOIRES**

3.1 GÉNÉRAUX

3.1.1 DURANT LES TRAVAUX, TOUS LES ÉQUIPEMENTS DEVRONT ÊTRE PROTÉGÉS ADÉQUATEMENT DE TOUT DOMMAGE, SALISSAGE OU DE LA POUSSIÈRE. PROTÉGER D'UNE FAÇON ÉTANCHE LES OUVERTURES, CONDUITS ET GRILLES À L'AIDE D'UNE MEMBRANE DE POLYÉTHYLÈNE QUI SERA À ENLEVER AU MOMENT DE LA LIVRAISON DU CHANTIER AU PROPRIÉTAIRE.

3.1.2 LES DIMENSIONS DES CONDUITS MONTRÉS AUX PLANS SONT LES DIMENSIONS INTÉRIEURES NETTES REQUISES, ET CE, À L'INTÉRIEUR DE L'ISOLATION THERMIQUE OU DU REVÊTEMENT ACOUSTIQUE S'IL Y A LIEU.

3.1.3 SAUF SI INDIQUÉ AUTREMENT AUX PLANS ET DEVIS, LES GAINES, LES CAISSONS, LES TIGES, LES SUPPORTS ET TOUS LES ACCESSOIRES DOIVENT ÊTRE CONÇUS ET FABRIQUÉS EN ACIER GALVANISÉ EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT. LE CALIBRE ET L'INSTALLATION SUIVRONT LES STANDARDS DE LA SMACNA OU DE LA PRÉSENTE SECTION SI PLUS EXIGEANTE.

3.1.4 SAUF SI INDIQUÉ AUTREMENT, DISSIMULER TOUS LES CONDUITS À L'INTÉRIEUR DES ENTREPLAFONDS. DANS LES LOCAUX NE POSSÉDANT PAS DE PLAFONDS SUSPENDUS, SUSPENDRE LES CONDUITS DIRECTEMENT SOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE (SAUF EXCEPTION INDIQUÉE AUX PLANS), EN LAISSANT TOUTEFOIS UN ESPACE LIBRE DE 10 MM (3/8").

3.1.5 LES CAISSONS DE PRISE D'AIR ET DE SORTIE D'AIR (PLÉNÉUMS) DOIVENT ÊTRE :

- DE CALIBRE 20 LORSQUE LA PLUS GRANDE DIMENSION DU CAISSON EST DE 1 200 MM OU MOINS.

3.1.6 TOUTE FABRICATION ET INSTALLATION DE COMPOSANTE EN ACIER DOIT ÊTRE SÉCURITAIRE. UNE FOIS LES TRAVAUX ACHÉVÉS, S'ASSURER QU'AUCUNE COMPOSANTE N'EXPOSE LES GENS À DES RISQUES DE BLESSURES (EX. : ARÊTES VIVES EXPOSANT À DES RISQUES DE COUPEURE), INSTALLER UN RUBAN AVERTISSEUR LORSQUE LE BAS D'UN ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE (TUYAU, CONDUIT, CAISSON, ETC.) EST INSTALLÉ ENTRE 1 M ET 2 M (40" ET 80") DU PLANCHER OU S'IL ENTRAVE LA CIRCULATION NORMALE, OFFRANT AINSI UNE HAUTEUR DE CIRCULATION LIMITÉE SOUS L'ÉQUIPEMENT. PROTÉGER LES PARTIES SAILLANTES AVEC DE L'ISOLANT ARMAFLEX 1" ÉPOUSANT LA FORME DES OBSTRUCTIONS. LE RUBAN SERA INSTALLÉ SUR TOUTE LA LARGEUR POSSIBLE DE PASSAGE ET SUR LA PARTIE LA PLUS BASSE DE CET ÉQUIPEMENT.

3.1.7 DES FERS ANGLES OU DES CORNIÈRES EN "U" SOLIDEMENT FIXÉS À LA STRUCTURE DEVRONT SUPPORTER ADEQUATEMENT LES CONDUITS ET LES ÉQUIPEMENTS. LES CONDUITS ISOLÉS SERONT SUPPORTÉS SOUS L'ISOLANT. FOURNIR ET INSTALLER TOUTES LES PIÈCES DE FIXATION REQUISES, ET CE, MÊME S'IL N'EXISTE PAS D'ÉLÉMENTS DE CHARPENTE.

3.1.8 DES SUPPORTS ANTI-VIBRATION POUR UNE INSTALLATION SUR STRUCTURE EN BOIS DEVRONT ÊTRE FOURNIS PAR UN FABRICANT RECONNU ET INSTALLÉS À TOUS LES APPAREILS POUVANT TRANSMETTRE UNE VIBRATION. IL IMPORTE D'INSTALLER LES APPAREILS À NIVEAU.

3.1.9 UN CADRE EN FER ANGLE FIXÉ À LA STRUCTURE DU BÂTIMENT DOIT CEINTURER TOUTS CONDUITS APPARENTS TRAVERSANT UN PLANCHER, UN MUR OU UN PLAFOND. L'ESPACE ENTRE CE MANÇON ET LE CONDUIT DEVRA ÊTRE SCÉLLÉ.

3.1.10 À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES EMBRANCHEMENTS DE CONDUITS À BASSE VITESSE DEVRONT ÊTRE MUNIS D'UN EXTRACTEUR D'AIR À AUBES DIRECTIONNELLES AVEC TIGES DE BALANCEMENT DE 8MM DE DIAMÈTRE AINSI QUE D'UN VOLET D'ÉQUILIBRAGE. TOUS LES COUDES, ANGLES, ETC., SERONT FABRIQUÉS EN TÔLE DE DEUX CALIBRES PLUS FORTS QUE LE CONDUIT DE MÊME DIMENSION.

3.1.11 À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES RACCORDS DES EMBRANCHEMENTS DES CONDUITS À HAUTE ET MOYENNE VITESSES SERONT CONIQUES, À 45 DEGRÉS.

3.1.12 LES CHANGEMENTS DE FORMES, DE DIMENSIONS OU DE DIRECTIONS DES CONDUITS DE VENTILATION SERONT AUSSI LONGS QUE POSSIBLE, DE FAÇON À AVOIR UNE PENTE DE 15° MAXIMUM.

3.1.13 LES SUPPORTS DE TYPE "THEROD" À L'INTÉRIEUR DES CONDUITS NE DOIVENT PAS SERVIR À RIGIDIFIER DES CONDUITS D'UN CALIBRE DE TÔLE INFÉRIEUR À CE QUI EST REQUIS PAR LA SMACNA OU LE PRÉSENT DEVIS SI PLUS EXIGEANT.

3.1.14 ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA MISE À LA TERRE DE TOUS LES RÉSEAUX DE CONDUITS DE VENTILATION. LA CONTINUITÉ DE LA MISE À LA TERRE COMPREND, ENTRE AUTRES, L'INSTALLATION DE TRESSÉS DE CUIVRE NU ÉTAMÉ DE CALIBRE 6 AWG, AVEC COSSÉS DE BOULONNAGE. LA CONTINUITÉ DOIT ÊTRE INSTALLÉE DE PART ET D'AUTRE DES CANEVAS, DES RESSORTS ANTIVIBRATOIRES, DES PLAQUES DE NÉOPRÈNE, DE L'ISOLATION ET DE TOUTES AUTRES COMPOSANTES POUVANT EMPÊCHER LA CONTINUITÉ DE LA MISE À LA TERRE DES CONDUITS ET DES ÉQUIPEMENTS.

3.1.15 L'UTILISATION DE SUPPORTS DE BANDES D'ACIER PERFORÉS ET DE SUPPORTS FABRIQUÉS À PARTIR DE JOINTS ASSEMBLEURS EN "S" ET DE LISIÈRES DE TÔLE N'EST PAS ACCEPTÉE.

3.1.16 PRÉVOIR DES RACCORDS SOUPLES POUR LES RACCORDEMENTS DE CONDUITS AUX ÉCHANGEURS ET AUTRES ÉQUIPEMENTS DE VENTILATION.

3.1.17 MUNIR DE GRILLAGES DE PROTECTION LES ENTRAÎNEMENTS DÉCOUVERTS. GRILLAGES AMOVIBLES POUR PERMETTRE L'ENTRETIEN. TREILLIS EN MÉTAL DÉPLOYÉ SOUDÉ À UN CADRE EN CORNIÈRES D'ACIER DE 25 MM (1").

3.1.18 LES DESSINS INDIQUENT, D'UNE FAÇON GÉNÉRALE ET APPROXIMATIVE, LA LOCALISATION DES APPAREILS ET OU PASSERONT LES TUYAUX, CONDUITS, GAINES, ETC., INSTALLÉS EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT. L'ENTREPRENEUR DEVRA FAIRE LES AJUSTEMENTS REQUIS EN FONCTION DES CONTRAINTES ARCHITECTURALES OU DE STRUCTURES INCLUANT TOUTE DÉVIATION DES TUYAUX, CONDUITS OU GAINES. SEULES LES DIMENSIONS COTÉES DONNÉES AUX PLANS AURONT PRÉSENCE LORS DE L'INSTALLATION DES TRAVAUX DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ.

3.1.19 TOUS LES CONDUITS ET RACCORDS LIVRÉS AU CHANTIER DEVRONT ÊTRE IDENTIFIÉS À L'AIDE D'UN AUTOCOLLANT BLANC INDIQUANT LES DIMENSIONS ET LE CALIBRE DE LA TÔLE.

3.2 CONDUITS CARRÉS OU RECTANGULAIRES

3.2.1 VOIR TABLEAUX AUX PLANS.

3.2.2 TOUTES LES PAROIS DES CONDUITS ET DES CAISSONS RECTANGULAIRES SERONT PLIÉES EN DIAGONAL AFIN D'ASSURER UNE BONNE RIGIDITÉ.

3.2.3 COURBURE ÉGALE À AU MOINS 1,5 FOIS LA LARGEUR (DANS LE PLAN DU RAYON) DU CONDUIT, SINON UTILISER UN COUDE CARRÉ MUNI D'AUBES DIRECTIONNELLES AÉRODYNAMIQUES À DOUBLE PAROI.

3.3 CONDUITS CIRCULAIRES OU OVALES.

3.3.1 VOIR TABLEAUX AUX PLANS.

3.3.2 LES GAINES À BASSE VITESSE CIRCULAIRES SERONT DU TYPE À JOINTS LONGITUDINAUX. INSTALLER LA GAINÉ POUR QUE LE JOINT SOIT SUR LE DESSUS. TOUTES LES GAINES APPARENTES SERONT DU TYPE SPIRAL À JOINTS AGRAPES.

3.3.3 LES COUDES DES GAINES CIRCULAIRES DOIVENT ÊTRE CONSTRUITS AVEC UN RAYON DE COURBURE INTÉRIEUR ÉGAL AU DIAMÈTRE DU CONDUIT.

3.3.4 TOUS LES RACCORDS INSTALLÉS SUR LES GAINES CIRCULAIRES DOIVENT ÊTRE DE CONSTRUCTION ENTièrement SOUDÉE (AUCUN COUDE AJUSTABLE PERMIS).

3.4 GAINES FLEXIBLES

3.4.1 TOUTES LES GAINES FLEXIBLES DOIVENT RESPECTER LES EXIGENCES N.F.P.A. STANDARD 90-A, INDICE DE PROPAGATION DE LA FLAMME MAXIMUM 25, INDICE DE DÉVELOPPEMENT DE FUMÉE MAXIMUM 50.

3.4.2 DES GAINES FLEXIBLES SERONT UTILISÉES POUR RACCORDER LES CONDUITS BASSE VITESSE À L'ÉCHANGEUR D'AIR. ILS SERONT DE MARQUE « THERMAFLEX », MODÈLE « M-KE » OU ÉQUIVALENT.

3.4.3 LES GAINES FLEXIBLES SERONT RECOUVERTES D'UN ISOLANT FLEXIBLE DE 25 MM (1 PO.) POSÉ EN USINE AVEC PARE-VAPEUR EN ALUMINIUM INTÉGRÉ DE TYPE « RFRK ».

3.4.4 FIXER LA GAINÉ FLEXIBLE AU MOYEN D'UN COLLIER DE SERRAGE ET ÉTANCHER AU MOYEN DE RUBAN « MAC TAC ».

3.5 RACCORDS SOUPLES

3.5.1 LE RACCORDEMENT DES CONDUITS AUX VENTILATEURS SERA RÉALISÉ AU MOYEN DE RACCORDS SOUPLES (JOINT DE NÉOPRÈNE). LES RACCORDS SOUPLES DOIVENT ÊTRE POSÉS AVEC LE « JEU STRICTEMENT NÉCESSAIRE POUR EMPÊCHER LA TRANSMISSION DES VIBRATIONS, 100 MM MAXIMUM.

3.5.2 DES RACCORDS SOUPLES DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS PARTOUT OÙ LES GAINES TRAVERSENT VIS-À-VIS DES JOINTS D'EXPANSION DU BÂTIMENT.

3.5.3 CES RACCORDS PRÉ-ASSEMBLÉS SERONT COMPOSÉS DE BANDE D'ACIER GALVANISÉ OU D'ACIER INOXYDABLE ET DE TISSUS ET RETENUS PAR DES BARRURES DOUBLES. LES MATÉRIAUX UTILISÉS POSSÈDERONT UN INDICE MAXIMUM DE 25 QUANT À LA PROPAGATION DE LA FLAMME ET UN INDICE MAXIMUM DE 50 QUANT À L'ÉMISSION DE FUMÉE.

**4. SERPENTINS/RÉCHAUFFEURS ÉLECTRIQUES POUR CONDUITS D'AIR**

- SERPENTIN ÉLECTRIQUE DE TYPE À BRIDES.
- DÉGAGEMENT ZÉRO DES MATIÈRES COMBUSTIBLES.
- SECTIONNEUR INTÉGRÉ.
- GRILLAGE DE PROTECTION AUX DEUX FACES.
- DOUBLE PROTECTION THERMIQUE À RÉENCLÈCHEMENT MANUEL ET AUTOMATIQUE POUR CHAQUE ÉLÉMENT.
- MODULATION DES ÉLÉMENTS PAR LA TECHNOLOGIE SCR AVEC TRIAC.
- TRANSFORMATEUR DE COURANT.
- CONTACTEUR MAGNÉTIQUE.
- TRANSFORMATEUR DE CONTRÔLE.
- SONDÉ DE TEMPÉRATURE DE CONDUIT MODULANT BAS VOLTAGE.
- INTERRUPTEUR DE DÉBIT ÉLECTRONIQUE (MODULE LA CAPACITÉ DE CHAUFFAGE EN FONCTION DU DÉBIT DÉTECTÉ ET S'ASSURE QUE LE SERPENTIN NE FONCTIONNE PAS S'IL N'Y A PAS DE PRÉSENCE D'AIR).
- CONTRÔLEUR INCLUS, CONTRÔLE À PARTIR D'UN SYSTÈME DDC 0-10V.
- VOIR LA LISTE DES ÉQUIPEMENTS AUX PLANS POUR LA CAPACITÉ ET LA TENSION D'ALIMENTATION.
- MARQUE : STELPRO.

**5. REGISTRES**

5.1 REGISTRES D'ÉQUILIBRAGE

5.1.1 L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION DOIT FOURNIR ET INSTALLER, SANS EXCEPTION, ET MÊME SI NON INDIQUÉ AUX PLANS, DES REGISTRES D'ÉQUILIBRAGE (INTÉGRÉ À L'ÉQUIPEMENT, DE TYPE DÉBIT CONSTANT, OU VOLET STANDARD) À TOUS LES EMBRANCHEMENTS, À L'ENTRÉE DE CHAQUE UNITÉ DE FIN DE COURSE ET À CHAQUE BOUCHE DE VENTILATION (GRILLE, DIFFUSEUR OU AUTRE TYPE) AFIN DE POUVOIR EFFECTUER CORRECTEMENT L'ÉQUILIBRAGE DES DÉBITS D'AIR INDIQUÉS AUX PLANS SUR LES RÉSEAUX D'ALIMENTATION, DE RETOUR ET D'ÉVACUATION.

5.1.2 L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER QUE LES REGISTRES D'ÉQUILIBRAGE INTÉGRÉS À UN ÉQUIPEMENT SOIENT BIEN COMMANDÉS EN OPTION SUR LES ÉQUIPEMENTS OÙ AUCUN VOLET DE BALANCEMENT STANDARD N'EST PRÉVU AUX PLANS. DANS L'IMPOSSIBILITÉ D'AVOIR CETTE OPTION SUR L'ÉQUIPEMENT, L'ENTREPRENEUR DEVRA MUNIR L'ÉQUIPEMENT D'UN VOLET STANDARD.

5.1.3 LES REGISTRES D'ÉQUILIBRAGE À DÉBIT CONSTANT DOIVENT ÊTRE FOURNIS ET INSTALLÉS PAR L'ENTREPRENEUR AUX ENDRITS SPÉCIFIÉS AUX PLANS. ILS SERONT DE MARQUE « ALDES », MODÈLE « CAR-II ».

5.1.4 LES VOLETS STANDARDS DOIVENT ÊTRE D'ÉPAISSEUR ET DE CONSTRUCTION CONFORMES AUX NORMES DE LA SMACNA ET MUNIS D'UNE POIGNÉE À BARRURE DE TYPE « QUADRANT », DE MARQUE « DURO-DYNE » OU ÉQUIVALENT. INSTALLER CES VOLETS LE PLUS LOIN POSSIBLE DES GRILLES ET DES DIFFUSEURS. LORSQU'UNE DES DIMENSIONS DU CONDUIT EST ÉGALE OU SUPÉRIEURE À 300 MM, LE VOLET D'ÉQUILIBRAGE DOIT ÊTRE À LAMES MULTIPLES OPPOSÉES.

5.1.5 SAUF SI AUTREMENT INDIQUÉ, LES VOLETS À LAMES OPPOSÉES (O.B.D.) OPTIONNELS AVEC LES GRILLES ET DIFFUSEURS D'AIR SONT INTERDITS ET NE REMPLACENT PAS UN VOLET DE BALANCEMENT.

**6. ÉTANCHÉITÉ DES CONDUITS**

6.1 DANS TOUS LES RÉSEAUX DE VENTILATION, LE TAUX DE FUITE NE DOIT PAS EXCÉDER 5 %.

6.2 S'ASSURER QUE TOUS LES JOINTS TRANSVERSAUX DES CONDUITS RECTANGULAIRES SONT SOLIDEMENT FIXÉS À L'AIDE DE VIS À MÉTAL ET SCÉLLÉS DE FAÇON ÉTANCHE AVEC UN RUBAN DE TYPE « TREMCO #440 ». LORSQUE LA MÉTHODE D'INSTALLATION TDC EST UTILISÉE, LES SECTIONS SONT FIXÉES ENSEMBLE AVEC DES BOULONS (SE RÉFÉRER À LA SMACNA).

6.3 S'ASSURER QUE TOUS LES JOINTS TRANSVERSAUX DES CONDUITS CIRCULAIRES SONT SOLIDEMENT FIXÉS AVEC DES VIS À MÉTAL ET SCÉLLÉS DE FAÇON ÉTANCHE À L'AIDE D'UN SCÉLLANT « S2 » DE « DURO-DYNE » OU « 3M ». POUR LES GAINES HAUTES ET MOYENNES VITESSES, LE JOINT DE SECTION SERA RECOUVERT DE DEUX COUCHES DE SCÉLLANT ET D'UNE MEMBRANE DE FIBRES DE VERRÉ TISSÉES À INSTALLER AVANT LA DEUXIÈME COUCHE. LES JOINTS APPARENTS DOIVENT ÊTRE ÉTANCHÉS AU MOYEN DE SCÉLLANT ÉLASTOMÈRE SIKAFLEX 1A DE COULEUR GRIS ALUMINIUM, JOINTS LISSÉS, EXÉCUTÉS PROPREMENT ET LAISSÉS SANS BAVURES NI IRÉGULARITÉS. AUCUN RUBAN DE SCÉLLEMENT AUTOCOLLANT N'EST ACCEPTÉ SUR CES JOINTS.

6.4 S'ASSURER QUE TOUS LES JOINTS ENTRE LES CONDUITS DE VENTILATION ET LES GRILLES SONT ÉTANCHÉS À L'AIDE D'UN RUBAN ADHÉSIF ALUMINIUM DE TYPE "MAC TAC".

6.5 LES SCÉLLANTS POUR CONDUITS, RUBANS, TOUS TYPES DE PRODUITS DE SCÉLLEMENT, ETC., DOIVENT POSSÉDER DES INDICES DE PROPAGATION MAXIMUM DE 25 POUR LA FLAMME ET DE 50 POUR LA FUMÉE.

6.6 TOUS LES CAISSONS DE PRISE D'AIR FRAIS ET DE RENVOI D'AIR VICIÉ DOIVENT ÊTRE PARFAITEMENT ÉTANCHÉS À L'EAU ET À LA VAPEUR. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, ILS SERONT SOUDÉS À L'ÉTAIN EN CONTINU SUR TOUS LES JOINTS LONGITUDINAUX ET TRANSVERSAUX ET DE FAÇON À LES RENDRE ÉTANCHÉS.

6.7 LES CONDUITS D'AIR NEUF DOIVENT ÊTRE ÉTANCHÉS À PARTIR DES PRISES D'AIR JUSQU'ÀUX CAISSONS DE MÉLANGE DES SYSTÈMES OU, POUR UN SYSTÈME À 100 % D'AIR NEUF, JUSQU'À L'ÉQUIPEMENT DE CHAUFFAGE DU SYSTÈME EN APPLIQUANT PAR L'INTÉRIEUR, DU SCÉLLANT S2 DE DURO-DYNE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ. SAUF SI INDICATION CONTRAIRE, RENDRE ÉGALEMENT ÉTANCHÉS, DE LA FAÇON PRÉCÉDENTE, LES CONDUITS D'ÉVACUATION DE DOUCHES ET DES LOCAUX AVEC BAIN THÉRAPEUTIQUE. SCÉLLER DE L'INTÉRIEUR LES PLÉNÉUMS AVEC UN MASTIC ÉLASTOMÈRE TEL QUE SIKAFLEX 1A.

6.8 EFFECTUER DES ESSAIS D'ÉTANCHÉITÉ À TOUS LES ENDRITS OÙ UN CONDUIT EST MONTRÉ OU DEMANDÉ ÉTANCHE OU EN PENTE POUR ÉCOULEMENT DE L'EAU VERS L'EXTÉRIEUR OU VERS UN DRAIN QUELCONQUE. CES ESSAIS CONSISTENT À INTRODUIRE DE L'EAU À L'INTÉRIEUR DU CONDUIT EN VÉRIFIANT L'ÉTANCHÉITÉ ET L'ÉGOUTTEMENT ADEQUAT. RENDRE PARFAITEMENT ÉTANCHE ET EMPÊCHER QUE L'EAU NE S'ACCUMULE DANS UNE PARTIE BASSE DU CONDUIT. REPRENDRE L'INSTALLATION DES CONDUITS AU BESOIN EN MODIFIANT LES HAUTEURS D'INSTALLATION ET LES PENTES.

**7. PROPRIÉTÉ DES CONDUITS**

7.1 L'INTÉRIEUR DE TOUS LES CONDUITS, CAISSONS ET ACCESSOIRES DEVRA ÊTRE NETTOYÉ ET SCÉLLÉ EN ATELIER AVANT LEUR ENVOI AU CHANTIER. LES MEMBRANES DE SCÉLLEMENT DE CHACUN DES ÉLÉMENTS NE DEVRONT ÊTRE ENLEVÉES QU'À L'INSTALLATION DE CELUI-CI ET CONSERVÉES À UNE EXTRÉMITÉ JUSQU'À CE QUE LE PROCHAIN JOINT SOIT EFFECTUÉ.

7.2 LES PAROIS INTÉRIEURES DES CONDUITS DOIVENT ÊTRE LAISSÉES PROPRES ET EXEMPTES DE POUSSIÈRES ET DÉBRIS UNE FOIS L'INSTALLATION TERMINÉE.

7.3 PRÉVOIR LES MOYENS APPROPRIÉS POUR EMPÊCHER LA POUSSIÈRE, LA SALETÉ ET AUTRES MATIÈRES ÉTRANGÈRES DE PÉNÉTRER DANS LES OUVERTURES DES INSTALLATIONS ET DES APPAREILS.

**8. ISOLATION**

8.1 GÉNÉRALITÉS

8.1.1 TOUS LES TRAVAUX D'ISOLATION DEVRONT ÊTRE EFFECTUÉS PAR UN ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ, MEMBRE EN RÉGLE DE L'ASSOCIATION D'ISOLATION DU QUÉBEC ET RESPECTER LES STANDARDS NATIONAUX D'ISOLATION THERMIQUE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE D'ISOLATION THERMIQUE.

8.1.2 LES MATÉRIAUX UTILISÉS DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME NFPA90A ET AVOIR ÉTÉ ÉProuVÉS SELON LA NORME ASTM-C411.

8.1.3 L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR ET INSTALLER L'ISOLANT THERMIQUE TEL QUE DÉCRIT PLUS BAS SELON LES RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS.

8.2 ISOLATION THERMIQUE

- VOIR INDICATIONS AUX PLANS.

**9. BASES ET SUPPORTS**

9.1 FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES SUPPORTS ET LES BASES REQUISES POUR L'INSTALLATION DES CONDUITS ET DES ÉQUIPEMENTS. TOUT MATÉRIAU UTILISÉ À L'EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT DOIT ÊTRE EN ACIER GALVANISÉ, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE.

9.2 SAUF INDICATION CONTRAIRE AU PLAN, TOUS LES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES INSTALLÉS AU SOL SERONT INSTALLÉS SUR UN COUSSIN DE NÉOPRÈNE DE 25MM D'ÉPAISSEUR.

**10. GRILLES, PRISES D'AIR ET RENVOIS D'AIR**

10.1 AVANT DE PROCÉDER À L'ACHAT DES GRILLES ET DIFFUSEURS, S'ASSURER QUE LES CADRES DE CES DERNIERS SONT COMPATIBLES AVEC LES PLAFONDS OU LES CLOISONS DANS LESQUELS ILS SONT INSTALLÉS. POUR LES PLAFONDS SUSPENDUS À OSSATURE EN T EN PARTICULIER, VÉRIFIER EN PLUS S'IL S'AGIT D'UNE TRAME CONÇUE SUR LA BASE DU SYSTÈME ANGLAIS, MÉTRIQUE OU AUTRE. COORDONNER LES COULEURS ET FINIS AVEC L'ARCHITECTE.

**11. TRAVAUX DE RÉFRIGÉRATION**

11.1 L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR TOUS LES MATÉRIAUX, LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE SERVICE REQUIS POUR LA MISE EN MARCHÉ DU SYSTÈME.

11.2 TRAVAUX COUVERTS :

- FOURNITURE, INSTALLATION DE LA TUYAUTERIE DE RÉFRIGÉRATION ET DES ACCESSOIRES TELS QUE DÉCRITS AUX PLANS ET DANS CETTE SECTION.
- FOURNITURE DU RÉFRIGÉRANT.
- LES ÉPÉREVES DE LA TUYAUTERIE.
- L'ISOLATION CALORIFIQUE SUR TOUTE LA TUYAUTERIE.
- FOURNIR TOUS LES ACCESSOIRES NON DEMANDÉS AUX PLANS, MAIS NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES SELON LE MANUFACTURIER.

11.3 CALORIFUGE SOUPLE EN ÉLASTOMÈRE, UNICELLULAIRE, TUBULAIRE SELON LA NORME ONGC 51-GR-40M, ÉPAISSEUR 19 MM LORSQUE LA TUYAUTERIE N'EST PAS DE TYPE PRÉISOLÉE.

11.4 LA TUYAUTERIE SERA EN TUBE DE CUIVRE DUR DE TYPE CUIVRE ACR CONFORME ASTM B 280.

11.4.1 POUR LES DIAMÈTRES DE 58 ET MOINS, L'ENTREPRENEUR UTILISERA DU CUIVRE ACR EN SERPENTIN PRÉ-ISOLÉ TEL QUE KAMCO EZ-ROLL DE GREAT LAKES COPPER INC. RENDANT AU EXIGENCES DES NORMES NFPA 90A/90B ET 255 AINSI QUE ASTM-84 CONCERNANT L'INDICE DE PROPAGATION DE LA FLAMME (25/50).

11.4.2 POUR LA TUYAUTERIE DE DIAMÈTRE D'AU MOINS 7/8", UTILISER DU CUIVRE ACR RIGIDE À SOUDER. LE CUIVRE VENU EN ROULEAU N'EST PAS ACCEPTABLE.

11.5 LES DIMENSIONS DE LA TUYAUTERIE SERONT SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER EN FONCTION DES DISTANCES ENTRE CONDENSEUR ET ÉVAPORATEUR POUR UN BON FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME.

11.6 LES SUPPORTS DE TUYAUTERIE DE TYPE INDIVIDUEL AJUSTABLE ÉQUIVALENT À LA FIGURE C9T-99C DE GRINNELL EN ACIER PLAQUÉ DE GYPSE.

11.7 L'EMPLOI DE LAMELLES DE MÉTAL EST INTERDIT.

11.8 LES TIGES DOIVENT AVOIR AU MOINS LES DIMENSIONS SUIVANTES ET AVOIR UN ESPACEMENT N'EXCÉDANT PAS LES VALEURS SUIVANTES :

DIMENSION DE LA TUYAUTERIE :	½ À 5/8"	1 1/8 À 1 3/8"	1 ½" ET PLUS
DIMENSION TIGE D'ACIER :	3/8"	3/8"	3/8"
ESPACEMENT ENTRE LES TIGES :	5 PIEDS	6 PIEDS	7 PIEDS

11.9 TUYAUTERIES EN PARALLÈLE GROUPEES DANS UNE MÊME COURSE, UTILISER DES SUPPORTS DE TYPE TRAPÈZE CONSTRUIT EN PROFILE EN ACIER GALVANISÉ. ASSEMBLÉS SANS SOUDURE AVEC BOULONS ET ÉCRAN À RESSORTS. DES ÉTRIERS EN ACIER GALVANISÉ SERONT UTILISÉS POUR ÉVITER LE CONTACT ACIER GALVANISÉ/CUIVRE.

11.10 FOURNIR L'HUILE ET LE RÉFRIGÉRANT DE TYPE REQUIS POUR LA MISE EN OPÉRATION DES SYSTÈMES DE MÊME QUE TOUTE CHARGE ADDITIONNELLE QUI POURRAIT ÊTRE NÉCESSAIRE DURANT LA PÉRIODE DE GARANTIE D'UN AN.

11.11 INSTALLATION DE LA TUYAUTERIE CONFORME AU CODE ASA-B31 ET AUX EXIGENCES DU CODE DE RÉFRIGÉRATION MÉCANIQUE B-52 DE LA CSA.

11.12 INSTALLER LES SUPPORTS À L'EXTÉRIEUR DE L'ISOLANT ET PLACER UN FEUILLEUR DE TÔLE GALVANISÉE D'UNE LONGUEUR DE 6" ENTRE LE SUPPORT ET L'ISOLANT.

11.13 EFFECTUER ET FAIRE LES ÉPÉREVES DE PRESSION SUR LA TUYAUTERIE AVANT LA POSE DE L'ISOLATION CALORIFUGE.

11.14 LA TUYAUTERIE APPARENTE (AUX INTÉMPÉRIES ET VISUELLEMENT) DOIT INCLURE UN RECOUVREMENT PROTECTEUR EN ALUMINIUM ÉTANCHE.

**12. BALANCEMENT**

12.1 LES TRAVAUX DE BALANCEMENT D'AIR INCLUENT :

- TOUS LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS.

12.2 UNE FOIS LA MISE EN MARCHÉ DES SYSTÈMES EFFECTUÉE, FAIRE LA MISE AU POINT, LES ÉPÉREVES ET L'AJUSTEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE VENTILATION ET DE LEURS SYSTÈMES DE DISTRIBUTION. BALANCER TOUTES LES BOUCHES D'AIR OÙ UN DÉBIT EST INDIQUÉ. LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE CONFORMES À LA PROCÉDURE DE SMACNA.

12.3 TOUS LES TRAVAUX D'ÉQUILIBRAGE DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS PAR UNE COMPAGNIE SPÉCIALISÉE CERTIFIÉE N.E.B. OU A.A.B.C. ET QUI OBSERVERA LA CONFORMITÉ AVEC LES NORMES EN VIGUEUR. LORS DES TRAVAUX D'ÉQUILIBRAGE, L'INGÉNIEUR DOIT ÊTRE INFORMÉ DE TOUT ÉCART IMPORTANT ET NON CORRIGIBLE ENTRE LES DONNÉES CALCULÉES ET CELLES MESURÉES.

12.4 AU PLUS TARD, 7 JOURS OUVRABLES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE BALANCEMENT, L'ENTREPRENEUR DOIT REMETTRE À L'INGÉNIEUR LA PROCÉDURE SPÉCIFIQUE AU PROJET QUI SERA SUIVIE PAR L'ENTREPRENEUR EN BALANCEMENT. CETTE PROCÉDURE DOIT AUSSI PRÉSENTER LE FORMAT DU RAPPORT DE BALANCEMENT FINAL QUI SERA PROPOSÉ.

12.5 IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR EN BALANCEMENT DE BIEN COMPRENDRE LA DYNAMIQUE DE CONTRÔLE ET L'INTERACTION ENTRE LES DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE VENTILATION POUR PRÉPARER UNE PROCÉDURE ADEQUATE AU PROJET. IL EST DE SA RESPONSABILITÉ DE LIRE LES SÉQUENCES DE CONTRÔLE ET DE CONSULTER AU BESOIN L'INGÉNIEUR AFIN D'OBTENIR DES EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR BIEN COMPRENDRE.

12.6 L'ÉTALONNAGE DES ÉQUIPEMENTS UTILISÉS SERA CONFORME AUX EXIGENCES DES NORMES DE RÉFÉRENCE ET SE FERA DANS LES TROIS (3) MOIS AVANT LE DÉBUT DES OPÉRATIONS. LES CERTIFICATS D'ÉTALONNAGE SERONT INCLUS AU RAPPORT FINAL DE BALANCEMENT.

12.7 AVANT LES TRAVAUX D'ÉQUILIBRAGE, OBSTRUER TEMPORAIREMENT LES SECTIONS DE FILTRE DES SYSTÈMES DE VENTILATION DE FAÇON À CRÉER UNE PERTE DE PRESSION STATIQUE ARTIFICIEL